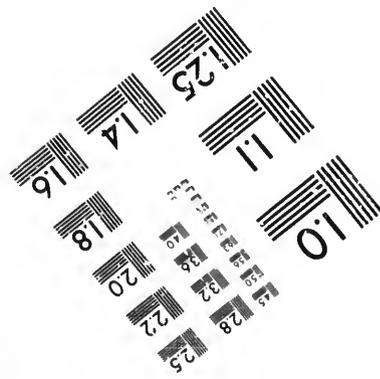
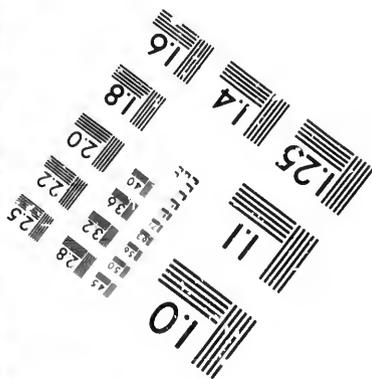
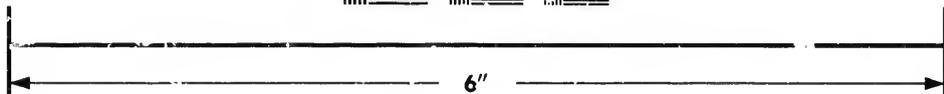
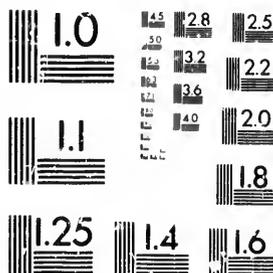


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.4
1.5
1.6
1.7
1.8
1.9
2.0
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institut has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

La pagination est comme suit : [1]-312, 314, 315, 316, 1 leave, [317],
318-532. [1]-V, [1]-73, [1]-12, [1]-20.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

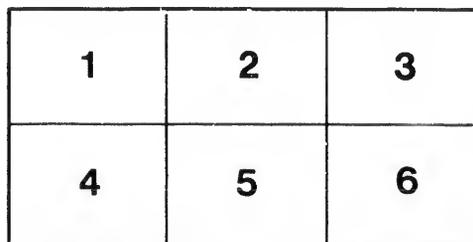
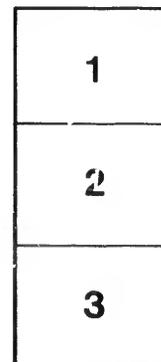
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

E

Com

CONJU

1.11

IMPRIMERIE

A

EN PLUSIEURS ACTES

LA

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS

PAR

UN ILLUMINE

Val... c. A...

MONTREAL

IMPRIMERIE DU "FRANC-PARLEUR," 9, RUE SAINTE-THERESE

Ancienne place autrefois occupée par le *Pays*

1871

PS 8443

I 44 C 6

1871

AU

Mes bien

Réjouis
cendue su
modeste c

J'ai vu
une tran

J'ai éer
ce que j'a

Encore
vrantes v
qui disait
la lumière

Longter
avertissem
qui m'ava
un grand

AUX CATHOLIQUES DU CANADA.

Mes bien Chers Frères,

Réjouissons-nous ! Une grande lumière est descendue sur mon humble village, et du fond de ma modeste chaumière, j'en ai été tout *illuminé*.

J'ai vu l'Eglise menacée et la Patrie en péril par une trame infernale.

J'ai écrit ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu et ce que j'ai compris des secrets desseins des démons !

Encore sous l'impression douloureuse de ces navrantes visions, j'ai entendu une voix mystérieuse qui disait : “ *Malheur à celui qui gardera captives la lumière et la vérité !* ”

Longtemps j'ai feint de ne pas comprendre cet avertissement : j'avais peur des terribles révélations qui m'avaient été faites : je craignais de produire un grand scandale en les publiant !

Cependant la mystérieuse voix ne cessait de se faire entendre !

Chaque jour ses accents devinrent plus impérieux !

“ Ne crains rien, me disait-elle sans cesse, depuis longtemps le mal travaille dans l'ombre ; il est temps de le dévoiler ; les ennemis du Syllabus et de l'*autorité épiscopale* vivent de mensonge ou d'ignorance ; et le public est trompé, odieusement trompé : Parle ! Livre à la publicité la *Conjuration* dont tu as été le témoin : s'il y a scandale, ce sera un scandale nécessaire ; il éclairera le public et rétablira la vérité : *Il est nécessaire que le scandale arrive !*”

Oui, me disais-je, *il est nécessaire que le scandale arrive, mais malheur à celui par qui il arrive.*

Et la voix de répondre : Malheur aux *scribes* et aux *pharisiens*, les auteurs du scandale, et gloire, honneur au Christ qui les démasque et les fait connaître tels qu'ils sont.

Jésus-Christ est venu nous enseigner ce qu'il fallait faire ; or, il n'a pas craint de dévoiler la perfidie et l'hypocrisie ; tu ne peux donc mieux faire que de l'imiter.

Vaincu enfin par cette voix, qui était celle de ma conscience, je publie ce que j'ai vu, entendu, compris, comme je l'ai compris, entendu et vu !

Comme les démons n'ont pas cité leurs autorités, j'ai dû, afin de reproduire fidèlement, ne mentionner moi-même aucun des auteurs où ils se sont informés et renseignés.

Si le public le désire, je lui mettrai, un jour ou l'autre, les pièces justificatives sous les yeux.

Puisse
cette me
au bon se
qu'ils jou
nada, da
presse.

En mon V

Puissent les *infortunés égarés* être instruits par cette merveilleuse publication. Puissent-ils revenir au bon sens, à la lumière, et cesser l'indigne rôle qu'ils jouent, *bien innocemment* sans doute, en Canada, dans l'Eglise, dans la politique et dans la presse.

UN ILLUMINÉ.

En mon Village, ce 2 Novembre 1871.

Personnages.

LUCIFER.....	PRINCE DES DÉMONS.
BELZEBUTH.....	PRINCE DES SÉRAPHINS.
LEVIATHAN.....	PRINCE DES CHÉRUBINS.
ASTAROTH.....	PRINCE DES TRÔNES.
BABEL,	PRINCE DES VERTUS.
CARREAU,	PRINCE DES PUISSANCES.
BELIAL,	PRINCE DES PRINCIPAUTÉS.
OLIVOR,	PRINCE DES ARCHANGES.
BAALBERITH,	PRINCE DES ANGES.
AXAPHAT,.....	GÉNÉRAL DES TRÔNES.
FUME-BOUCHE,.....	LIEUTENANT DES PUISSANCES.
PERRIER,	DUK DES EMPIRES.
BELIAS.....	AMIRAL DES VERTUS.
ROSIER.....	GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS.
BAAL,.....	VIEUX CHEF RETIRÉ DU SERVICE.

CONJU

La scène se
Palais P
fondes et

Lucifer

Prince du
un jour d'in
Pour célé
gions infern
ges et feron
d'allégresse.

Je compr
prouve l'enf
Après une

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBÉRALE AUX ENFERS

PREMIER ACTE

La scène se passe le 1er Décembre 1870 dans la salle d'audience du Palais Pandemonium, forteresse de Satan, entre deux gorges profondes et au midi de l'Enfer.

SCENE I.

Lucifer assis sur son trône, Astaroth, Belzebuth, Belial.

ASTAROTH s'adressant à Lucifer.

Prince du sombre asile, ce jour sera pour tes fidèles sujets, un jour d'ineffable bonheur.

Pour célébrer tes récents triomphes sur l'Eglise, les légions infernales viendront déposer à tes pieds leurs hommages et feront retentir ces voûtes séculaires de leurs chants d'allégresse.

LUCIFER.

Je comprends, Astaroth, cet élan d'enthousiasme qu'éprouve l'enfer, et qui se trahit déjà par ta bouche.

Après une lutte acharnée et de plusieurs siècles, l'Europe

vient de prendre enfin définitivement le chemin de la damnation.

Ses gouvernements impies, sa science athée, ses populations ouvrières déchristianisées, la France déchue, Rome pontificale tombée, la Révolution partout triomphante, voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour perdre à jamais cette grande contrée.

Cependant, nous ne devons pas l'oublier, le Verbe Éternel, s'il maudit l'Europe en se retirant, ira ailleurs moissonner des élus, et, tout en nous livrant à la joie du moment, nous ne devons pas oublier que le combat n'est que transporté, et qu'il faut, à tout prix, empêcher d'autres nations de servir notre redoutable ennemi.

BELIAL.

C'est la sagesse même qui parle par ta bouche, puissant monarque. Toujours, notre ennemi s'est menagé d'innombrables forteresses où il se retranche.

A l'origine des temps, nous l'avons chassé de l'Asie et il s'est réfugié en Afrique; nous n'avions pas achevé la conquête de ce dernier pays qu'il possédait déjà l'Europe. Que l'Europe lui manque aujourd'hui, et nous verrons son étendard flotter sur des peuples nouveaux.

LUCIFER.

Et, dans quelque lieu qu'il aille, il doit trouver que l'enfer est resté fidèle à ses traditions de haine.

BELZEBUTH.

Nos craintes sont légitimes.

Il y a par delà l'Atlantique, un continent immense où des peuples nombreux s'élèvent pour glorifier l'Éternel.

ASTAROTH.

Qui te l'a dit ?

BELZEBUTH.

Un jour que, triste et découragé, je voltigeais au-dessus de Rome, la voix de Pie IX frappa mon oreille. Je m'appro-

chai autour
accourus par
près de lui

Que leur

Bien des
la société en
n'oublierai
Papauté de
arrivaient.

Il a dit ce

Oui ! Et,
cours la terr
couvre l'Am
breux et d'un
tout à coup
nants brille

Aussitôt, f
le sol maudit

Malédiction

Etrange pr
qu'après dix
terreurs qu'a
Mais reprend
ce que tu sais

Je compren
les incidents
point princip

chai autant que possible, et je vis des enfants valeureux accourus pour défendre l'immortel Pontife ; ils étaient là, près de lui, attentifs et émus.

LUCIFER.

Que leur disait-il ?

BELZEBUTH.

Bien des choses. Il leur parlait de son siège menacé, de la société en péril, du mal, de l'erreur, etc. Mais ce que je n'oublierai jamais, c'est qu'il leur annonça que le salut de la Papauté devait venir de l'Amérique, d'où ces jeunes soldats arrivaient.

BELIAL.

Il a dit cela ?

BELZEBUTH.

Où ! Et, pris de vertige et de rage, d'un vol rapide je parcours la terre en tous sens : après bien des fatigues je découvre l'Amérique, je la vois couverte de peuples nombreux et d'une multitude de villes superbes ; mais voilà que tout à coup du sommet des coupôles et des clochers rayonnants brille à mes yeux le signe du salut.

Aussitôt, frappé comme de la foudre, je tombe évanoui sur le sol maudit.

TOUS.

Malédiction !!!

BELIAL

Etrange puissance du signe rédempteur, ne voilà-t-il pas, qu'après dix neuf siècles, il nous cause encore les mêmes terreurs qu'au jour où il servait au salut du genre humain. Mais reprends, Belzebuth, ton intéressant récit, et dis-nous ce que tu sais de ces peuples de la jeune Amérique.

BELZEBUTH.

Je comprends votre impatience, aussi, passant sous silence les incidents divers de mon long voyage, j'arrive de suite au point principal.

Sur les rives fécondes d'un fleuve majestueux, s'est élevé un peuple catholique.

Son origine miraculeuse, son histoire grandiose, son site prodigieux et ses ressources infinies font pressentir qu'un jour, il marchera glorieusement à l'avant-garde de la civilisation américaine et catholique.

ASTAROTH.

Le nom de ce peuple ?

LUCIFER.

C'est le peuple Canadien que je connais depuis son origine. Pour le créer, Dieu a pris ce qu'il y avait de plus pur et de plus noble.

C'est la race de St. Louis, alors qu'elle était véritablement catholique, qu'il a choisi pour cette création.

Le sang des martyrs a inondé cette terre, et toujours, en dépit de mes stratagèmes, le peuple canadien a glorifié le Seigneur.

Il est vrai qu'il y a près de vingt ans, j'ai chargé Carreau, prince des prissances, de ruses spéciales qui ont plus ou moins réussi.... Mais, à propos, la fête d'aujourd'hui doit l'avoir conduit aux enfers.

Va, Astaroth, dire au *Péché*, notre portier, que dès que Carreau entrera, il l'avertisse de venir ici immédiatement.

(*Astaroth salue respectueusement et sort.*)

SCENE II.

Les mêmes excepté Astaroth.

BELZEBUTH.

Prince, j'ai vu de près l'œuvre de Carreau sans pourtant avoir été reconnu de lui : une année d'étude du peuple Canadien m'a révélé bien des choses, et je dois rendre hommage à Carreau, car il déploie un zèle magnifique. Cependant, s'il m'est permis de dire toute ma pensée, j'avouerai

qu'il fait
sur un pe

La rem
est de cer
de les per
duisant da
le fond.

Oui, sou
lumière e
conscience

D'ailleu
Nous avon
En étud
venue en s

Après av
tisme, l'Eg
remission c
nié la résu
toutes ces
force assez
s'exerce pl

Voilà po
directemen
taines véri
nomme pa
rectement.

C'est ains
et des gouv

Revêtus
le libéralis

qu'il fait trop pour l'impiété ouverte qui, ne peut avoir prise sur un peuple aussi profondément religieux.

BELIAL.

La remarque de Belzebuth n'est pas sans lumière. Il en est de certains peuples comme des religieux : le seul moyen de les perdre est de les égarer, de les illusionner, en les conduisant dans des voies bonnes en apparence et erronnées dans le fond.

LUCIFER.

Oui, souvent j'ai dû moi-même me transformer en ange de lumière et conseiller des bonnes œuvres pour fourvoyer les consciences.

BETZERUTH.

D'ailleurs l'impiété a fait son temps et l'hérésie est usée. Nous avons attaqué le symbole chrétien article par article.

En étudiant les grandes erreurs, on voit que chacune est venue en son temps ébranler l'édifice de la foi.

Après avoir nié dans ces derniers, temps par le protestantisme, l'Eglise Catholique, la communion des Saints et la rémission des péchés, nous avons, à l'aide du matérialisme, nié la résurrection de la chair et la vie éternelle. Eh bien ! toutes ces erreurs ont été combattues ; elle n'ont plus de force assez pour conquérir des peuples, et leur influence ne s'exerce plus que sur des individus isolés.

LUCIFER.

Voilà pourquoi j'ai inventé de nouvelles erreurs, non plus directement contre le symbole des Apôtres, mais contre certaines vérités fondamentales de la foi, que le symbole ne nomme pas ouvertement, et qu'il contient cependant indirectement.

C'est ainsi que j'ai demandé et obtenu des églises gallicanes et des gouvernements libéraux.

BELIAL.

Revêtus de la mitre, recouverts du manteau de la religion, le libéralisme et le gallicanisme ont eu accès partout.

Ceux qui le professent, dorment dans une pieuse illusion ; ils croient servir l'Eglise en niant son autorité, sa suprématie et ses droits sur l'Etat. Les populations catholiques donnent d'autant plus facilement dans ces pièges, qu'elles y sont invitées par des hommes plus religieux.

BELZEBUTH.

Sans compter les divisions qui surgissent au milieu des catholiques à cause même de ces doctrines.

ASTAROTH, entrant.

Prince, Carreau n'est pas encore arrivé. Dès qu'il sera de retour, le Péché lui communiquera vos ordres.

LUCIFER.

C'est bien. Maintenant je passe dans mon cabinet privé. Dès que Carreau sera de retour, avertissez moi.

(*Il sort.*)

SCENE III.

Les précédents, excepté Lucifer.

BELIAL.

Belzebuth, puisque tu as séjourné toute une année en Canada, tu dois connaître assez l'état de ce pays.

Dis nous donc ce que tu sais.

BELZEBUTH.

Volontiers. D'abord c'est un pays tout catholique et tout dévoué au Pape.

Ces jeunes gens que j'ai vu à Rome étaient des Zouaves Canadiens.

ASTAROTH.

Mauvais signe !

BELIAL.

Très mauvais !

Cependa
terrain.

Lucifer,
puisque l'
des Doutr
bles, n'a p
anticipatio
grosse arti
dire avec l

Commen

Tu vas v
cette ville

Quelle es

Montréal

Et il n'y a

Il y en a p
six ans n'ava
que de Mont
roisses : le C

L'Evêque
la nécessité d

de grandes d

Les Messie

pétuels de la

D'ailleurs

BELZEBUTH.

Cependant il ne faut pas désespérer. Carreau y gagne du terrain.

Lucifer, voyant que l'impiété ne prenait pas en Canada, puisque l'Institut Canadien, malgré l'habileté des Dessaulles, des Doutre, des Lanctot et de plusieurs célébrités semblables, n'a pu attirer dans son sein què des âmes perdues par anticipation, a conseillé à Carreau de négliger un peu la grosse artillerie, et d'attaquer avec l'infanterie légère, c'est-à-dire avec le libéralisme catholique.

ASTAROTH.

Comment s'y est-il pris ?

BETZEBUTH.

Tu vas voir. Il y a en Canada une grande ville, et dans cette ville une seule paroisse, un seul curé.

BELIAL.

Quelle est la population de cette ville ?

BELZEBUTH.

Montréal compte 160,000 âmes.

ASTAROTH.

Et il n'y a qu'un seul curé ? Ce n'est pas possible.

BELZEBUTH.

Il y en a plus aujourd'hui. En attendant, Montréal il y a six ans n'avait qu'un seul curé. A Rome on a dit à l'évêque de Montréal, il faut diviser votre ville en plusieurs paroisses : le Concile de Trente vous en fait un devoir.

L'Evêque a répondu qu'il sentait bien depuis longtemps la nécessité de cette mesure, et que cependant il pressentait de grandes difficultés à l'exécuter.

Les Messieurs de S. S., ajouta-t-il, se prétendent curés perpétuels de la ville, et ils ne voudront pas.

D'ailleurs ces Messieurs ont toujours été opposés à l'au-

torité épiscopale : depuis Mgr. de Laval jusqu'à moi, tous les Evêques ont eu à lutter avec eux.

N'importe, a-t-on dit à Rome, faites votre devoir, démembrer la paroisse Notre-Dame.

L'Evêque se mit en devoir d'obéir ; cependant, prévoyant une sérieuse opposition de la part des MM. de S. S. que j'appellerai désormais les *Curés perpétuels*, il voulut les avertir de ce qui allait se faire.

ASTAROTH.

So sont-ils entendus ?

BELZEBUTH.

Oui, et le 22 Décembre 1865 un décret de la S. Congrégation, décret basé sur un accord mutuel de l'Evêque et des Curés perpétuels, reconnaissait à l'Evêque son droit de démembrer la paroisse Notre-Dame.

BELIAL.

Les Curés perpétuels se soumirent.

BELZEBUTH.

De la soumission chez les gallicans, allons donc ! L'Evêque de Montréal, croyant à la sincérité des Curés perpétuels et voulant leur donner des preuves non équivoques du bon esprit qui l'animait, écrivit au Supérieur des Curés perpétuels lui demandant de soumettre un plan de démembrement.

ASTAROTH.

Quoi ! l'Evêque a poussé jusque-là la condescendance ?

BELZEBUTH.

Sans doute. C'est le 13 Avril 1866 qu'en écrivant au Supérieur il lui disait entr'autres choses : " Veuillez me dire s'il vous serait possible de proposer un plan de démembrement de la paroisse de Montréal, afin d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour l'opérer, de manière à satisfaire les besoins des fidèles."

Quelle

Le 17

" S'il s'ag
ne voit de
sentions,
il ne saur

L'Evêq

Il a fait
les Curés p
Ils ont s
Ils ont d
ner.

Toutes
avait mêm
tration des

Les Cur
voulait les

Ce que j'
à Montréal
ces étrange

Tout den
dire : *Il pa
lument se re*

Mais que

BELIAL.

Quelle réponse reçut-il ?

BELZEBUTH.

Le 17 du même mois, le Supérieur répondit à l'Evêque :
 « S'il s'agit de démembrement proprement dit, le Séminaire ne voit dans cette question qu'une source de troubles, de dissensions, de difficultés énormes, peut-être insurmontables, et il ne saurait proposer aucun plan de division. »

BELIAL.

L'Evêque s'est trouvé embarrassé, je suppose ?

BELZEBUTH.

Il a fait son devoir: il a démembré la paroisse. Aussitôt les Curés perpétuels ont protesté sur place et à Rome.

Ils ont soulevé tous les préjugés possibles.

Ils ont dit: *L'Evêque veut nous dépouiller, il veut nous ruiner.*

Toutes choses malheureusement fausses, car l'Evêque avait même sacrifié son droit de surveillance sur l'administration des biens des Curés perpétuels.

BELIAL.

Les Curés perpétuels n'ont pas pu insinuer que l'Evêque voulait les dépouiller.

BELZEBUTH.

Ce que j'avance est véritable. Il n'est pas rare d'entendre à Montréal, des gens bien posés, des dames mêmes affirmer ces étrangetés.

Tout dernièrement encore, j'ai entendu des personnes dire: *Il paraît que l'Evêque recommence son train, et veut absolument se rendre maître des biens des Curés perpétuels.*

BELIAL.

Mais que sont donc ces prêtres ?

BELZEBUTH.

Plusieurs, je dirai même la plus grande partie sont de saints prêtres, très zélés, et qui ne prennent aucune part active dans cette affaire.

Ce sont les chefs, et deux ou trois entêtés, qui font tout ce scandale.

Aussi, quand je parle, ou qui que ce soit d'entre nous parle des Curés perpétuels, il ne faut pas entendre par là tous les MM. de S. S., mais leurs supérieurs et quelques autres exceptions.

BELIAL.

Je saurai à l'avenir faire cette distinction. Pourtant je ne conçois pas que ce petit nombre renfermé dans l'appellation de *Curés perpétuels* puisse être animé d'assez de mauvaise foi, pour se rendre coupable de toutes ces indignités.

BELZEBUTH.

As-tu perdu de vue que je suis à te raconter l'œuvre de Carreau ?

BELIAL.

En effet je comprends tout maintenant.

BELZEBUTH.

Carreau s'est dit : Les Curés perpétuels sont riches, puissants, ils ont des amis politiques, je vais leur faire faire une opposition à l'Evêque.

Et afin de mieux réussir il se mit à étudier les lois civiles, les titres des MM., de S. S.

Or, il trouva dans les lois certaines ambiguïtés qui pouvaient s'interpréter contre la division des paroisses, et dans les titres des MM. de S. S. plusieurs choses analogues.

Son affaire était belle : aussi fit-il faire protêt sur protêt.

BELIAL.

Quels protêts ? Voyons, entre dans les détails, et conte nous cela au long.

D'abord
se prétent
selon eux,
Voilà d

C'est se

Les Cur
M. Olier e
Toutefoi
privilèges,
de plusieurs
temps.

Je suppo
force à Ro

Non ! on
n'avait le c
généraux, e
trouvé.

Et alors.

Alors, les
sommes ins
est divisée
maisons sép
nous somme

C'était for

BELZEBUTH.

D'abord, comme je viens de vous le dire, les MM. de S. S. se prétendent curés perpétuels de Montréal, laquelle ville, selon eux, ne doit former qu'une seule paroisse.

Voilà déjà matière à protêt n'est-ce pas ?

BELIAL.

C'est selon.

BELZEBUTH.

Les Curés perpétuels ont dit : Nous tenons ces droits de M. Olier et d'un Evêque

Toutefois ils se sont bien gardés d'ajouter que lors de ces privilèges, M. Olier lui-même avait déclaré que l'érection de plusieurs autres paroisses deviendrait nécessaire avec le temps.

BELIAL.

Je suppose que leurs arguments n'ont pas été d'une grande force à Rome.

BELZEBUTH.

Non ! on leur a dit que ni M. Olier, ni un évêque, ni autre, n'avait le droit de faire des lois contraires aux Conciles généraux, et que le *mouvement perpétuel* n'était pas encore trouvé.

ASTAROTH.

Et alors.

BEEZEBUTH.

Alors, les Curés perpétuels ont protesté, disant : nous sommes institués pour vivre de la vie commune, si la ville est divisée il faudra nous morceler et former plusieurs maisons séparées : c'est contraire au but de notre société ; nous sommes Séminaristes.

ASTAROTH.

C'était fort.

BELZERUTH.

Tu te trompes. Si vous êtes des Séminairistes, leur répondit-on, si vous devez vivre de la vie de communauté, vous êtes peu faits pour le ministère paroissial et vous avez doublement tort de vouloir être Curés perpétuels.

Et encore : dans une ville aussi populeuse que Montréal, il faut des prêtres résidant dans les différents quartiers, autrement les intérêts religieux seront négligés, il arrivera souvent, par exemple, que des malades mourront sans le secours de la religion; comme aussi s'il n'y a qu'un seul curé, il ne pourra embrasser tous les besoins spirituels, car eût-il 200 vicaires, ces vicaires n'ont pas la responsabilité d'une foule de choses.

D'ailleurs, ce n'est pas l'intérêt de votre société qu'il faut invoquer, mais bien celui des âmes.

ASTAROTH.

Ce gauche de Carreau d'avoir été inspirer ces raisons égoïstes aux Curés perpétuels, comme si, à Rome, on pouvait avoir quelque révérence pour une passion aussi triste.

BELZEBUTH.

N'accuse pas Carreau, son but n'est pas d'empêcher le démembrement, car il sait que ce serait perdre son temps, il a des vues plus hautes que tu vas connaître.

ASTAROTH.

C'est une autre affaire. Continue alors.

BELZEBUTH.

Alors, ils ont prétendu qu'à eux seuls appartenait de juger de l'opportunité d'un démembrement et de la manière de l'opérer.

ASTAROTH.

Se croient-ils les Evêques du diocèse, ou prétendent-ils être plus maîtres dans l'Eglise que l'Evêque lui-même ?

Les Cur
sibles et in

Ils ont
dante dan
des démel
daient.

Le pren
étaient de
Jansénistes

Ils ont
l'érection d

Pour em
dace de dir
serait six n
communiqu

de Montréa
religieux p
diocèse à la
à Rome, qu
appeler d'au

Mais pour

Pour bien

Le Supéri
publier que l
du 22 Décem
l'encontre de

C'est inero
trouvé en fa
bientôt Rom
tuels à la dis

BELZEBUTH.

Les Curés perpétuels ont eu toutes les prétentions possibles et impossibles.

Ils ont toujours voulu former une puissance indépendante dans l'Eglise du Canada. C'est ainsi qu'ils ont eu des démêlés avec tous les Evêques Canadiens dont ils dépendaient.

Le premier évêque de Québec a prouvé à Rome qu'ils étaient des prêtres désobéissants, opposés au St. Siège et Jansénistes.

Ils ont même refusé de recevoir Mgr. Lartigue lors de l'érection du diocèse de Montréal.

Pour empêcher la création de ce diocèse, ils ont eu l'audace de dire à Rome que Montréal étant une île, l'évêque y serait six mois de l'année à cause des glaces sans pouvoir communiquer avec son diocèse ; et quand le dernier évêque de Montréal a appelé les Jésuites, les Oblats et d'autres religieux pour travailler dans sa ville épiscopale et dans son diocèse à la vigne du Seigneur, ils n'ont pas eu honte de dire, à Rome, que l'évêque ne pouvait pas, sans leur permission, appeler d'autres prêtres à Montréal.

ASTAROTH.

Mais pour qui et pourquoi prennent-ils donc un évêque ?

BELZEBUTH.

Pour bien peu comme tu vois.

Le Supérieur actuel des Curés perpétuels a été jusqu'à publier que l'Evêque, en se conformant au décret apostolique du 22 Décembre, agissait sans prudence, sans justice et à l'encontre de l'intérêt des âmes !

ASTAROTH.

C'est incroyable ! Jamais aucun évêque Catholique ne s'est trouvé en face d'une telle insubordination, je pressens que bientôt Rome sentira le besoin de rappeler les Curés perpétuels à la discipline.

BELZEBUTH.

Battus sur tous ces points, les Curés perpétuels insinuerent aux populations que si les paroisses s'établissaient, elles auraient à payer des dimes, bâtir des églises, etc.

ASTAROTH.

Ces obligations n'existaient-elles pas avant ?

BELZEBUTH.

Les Curés perpétuels ont reçu des biens immenses pour l'entretien du culte et pour l'éducation de la jeunesse catholique de Montréal.

Ainsi, ils n'avaient pas le droit de réclamer de dimes, quant aux églises, lorsqu'ils en construisent, ils se font aider par les populations.

BELIAL.

S'ils ont reçu des biens pour les frais du culte, etc., ils ont donc tort de menacer les populations de payer les dimes, etc. ?

BELZEBUTH.

Certainement qu'ils ont tort. Voici d'ailleurs comment, du consentement des Curés perpétuels eux-mêmes, l'Ordonnance de 1840, définissait leurs devoirs :

“ Ils doivent faire, et disposer des dits droits et titres, ou d'aucune partie d'iceux, pour et aux fins, intentions et objets suivants, c'est à savoir : la desserte de la paroisse de Montréal, la Mission du Lac des Deux-Montagnes, pour l'instruction morale et religieuse des Indiens Algonquins et Iroquois, le soutien du petit Séminaire ou Collège de Montréal, le soutien d'écoles pour les enfants de la paroisse de Montréal, le soutien des pauvres, des invalides et des orphelins, le soutien et le maintien convenable de la Corporation, de ses officiers et serviteurs, et le soutien de telles autres institutions religieuses de bienfaisance et d'éducation qui pourront être de temps à autre approuvées par le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou par la personne chargée de l'administration du gouvernement pour le temps

“ d'ailleurs,
“ conque

Rempl

Quelqu
Malgré
le casuel
doit \$400,
Les m
paient des
Il est vr
tête, à un
et qu'ils al
tion, pour
dans quatr

Pour les
nent rien o
Ce sont d
ces œuvres.

Quant au
ont laissé r
longtemps,
qui ont, à
écoles, etc.,
ner un sou.

Seulemen
perpétuels o
vres, et ils
qui se trou

Les Oblat

Des gens o
assez Dieu et

“ d'alors, et pour nuls autres objets, fins ou intentions quel-
“ conques.”

BELIAL.

Remplissent-ils ces obligations ?

BELZEBUTH.

Quelques-unes, et en partie seulement.

Malgré les revenus de l'immense paroisse de Montréal, où le casuel est très élevé, ils affirment que la paroisse leur doit \$400,000 piastres.

Les membres de la Corporation et le gouvernement, paient des sommes considérables pour l'éducation.

Il est vrai, que les Curés perpétuels donnent \$144.00 par tête, à un certain nombre de Frères des Ecoles Chrétiennes, et qu'ils allouent quelque chose aux Sœurs de la Congrégation, pour aider à l'entretien d'une petite classe des pauvres, dans quatre localités.

Pour les invalides, les malades, les orphelins, ils ne donnent rien ou presque rien.

Ce sont d'autres communautés et des particuliers qui font ces œuvres.

Quant aux populations, il y a un faubourg très vaste qu'ils ont laissé manquer de secours religieux suffisants pendant longtemps, tellement qu'à la fin l'Evêque a appelé les Oblats qui ont, à force de sacrifices, bâti une Eglise, élevé des écoles, etc., sans que les Curés perpétuels aient voulu donner un sou.

Seulement, quand les paroisses se sont établies, les Curés perpétuels ont laissé à l'Evêque les paroisses les plus pauvres, et ils ont eu la délicatesse de prendre pour eux celle qui se trouvait renfermer le quartier des Oblats.

BELIAL.

Les Oblats ! qu'est ce que cela ?

BELZEBUTH

Des gens qu'il est naturel que tu ignores, car ils aiment assez Dieu et leur prochain.

BELIAL.

Encore ?

BELZEBUTH.

Les Oblats sont des prêtres, des religieux d'une belle science et d'une vertu plus belle encore. Ils sont soumis au Pape, ils croient à l'infailibilité, ils sont dévoués à l'Eglise, et l'autorité épiscopale les trouve partout soumis.

BELIAL.

Quelle œuvre font-ils ?

BELZEBUTH.

Ils évangélisent les pauvres. Quel dévouement ! quel zèle ! quelle charité ils déploient ! C'est incroyable ! Et aussi quel tort ils nous font ! A Montréal, ils ont métamorphosé une population que l'on regardait comme désespérée. Et aujourd'hui, grâce à ces intrépides apôtres, le faubourg de Québec est le quartier le plus religieux, le plus dévoué, le plus généreux.

BELIAL.

Et c'est à de tels hommes, à ces Oblats que les Curés perpétuels ont refusé des secours ?

BELZEBUTH.

Oui ! Et ces Oblats trouvaient dans leur dévouement les ressources nécessaires pour bâtir des églises, des écoles, que les Curés perpétuels n'avaient pas voulu élever dans leur richesse.

BELIAL.

Alors, ces Curés perpétuels doivent être assez impopulaires ?

BELZEBUTH.

Ça commence et c'est fâcheux.

Car ce sont nos ennemis les moins dangereux ; ils sont opposés à l'évêque.

Salut ! L
que est abs

Nous con

Dont per

C'est ce c
raconte Beiz

En ce cas,

Il s'agit du
Montréal.

Je connais

Tu es un dr
et je vas te lo

Enfin, enfor
l'aide de leur i
aux paroisses

10. Que l'Ev
roisse sans avo

20. Que les
civilement son

30. Que le C

SCÈNE IV.

Les mêmes et Fume-Bouche.

Salut ! Illustres amis, que faites vous ici, quand le monarque est absent ?

BELIAL.

Nous contons et nous écoutons des histoires édifiantes.

FUME-BOUCHE.

Dont personne de nous, alors, n'est le héros.

ASTAROTH.

C'est ce qui te trompes ; le héros de l'histoire que nous raconte Beizebuth est bel et bien un démon.

FUME-BOUCHE.

En ce cas, ça m'intéresse et j'écoute.

BELZEBUTH.

Il s'agit du Canada, de la conduite des Curés perpétuels de Montréal.

FUME-BOUCHE.

Je connais cela en partie ; n'importe, j'écoute.

BELZEBUTH.

Tu es un drôle, tu ne connais rien des affaires du Canada et je vas te le prouver dans la suite de mon récit.

Enfin, enfoncés de tous les côtés, les Curés perpétuels, à l'aide de leur influence, font retirer, par l'Etat, les registres aux paroisses canoniques, prétendant :

1o. Que l'Evêque ne peut ériger canoniquement une paroisse sans avoir le suffrage de la majorité.

2o. Que les Curés des paroisses canoniques non reconnues civilement sont incompétents à célébrer les mariages.

3o. Que le Curé d'une paroisse canonique et civile a une

juridiction territoriale et des devoirs que l'autorité ecclésiastique ne peut affecter ni diminuer.

40. Que le Cure canonique et civil peut être contraint par les tribunaux à faire les baptêmes, mariages et sépultures des paroissiens d'une paroisse canonique.

ASTAROTH.

Je comprends maintenant la pensée de Carreau dans toute cette affaire. Il veut établir le gallicanisme en Canada, car de pareilles prétentions sont gallicanes.

BELZEBUTH.

Tu devines juste. Ces prétentions des Curés perpétuels sont condamnées par le Syllabus de 1864.

BELIAL.

Carreau est passé maître en ruses.

BELZEBUTH.

Il faut bien en convenir. Ses ruses ont trompé non seulement les Cures perpétuels, mais plusieurs hommes politiques qui ont voulu soutenir, eux aussi, que, d'après la loi, ce qui est faux, les Curés simplement canoniques n'ont pas le droit de tenir des registres.

Un journal a même pris fait et cause contre l'Evêque.

La *Minerve* a été jusqu'à dire dans son numéro du 17 Mai 1866 que : "selon elle, la subdivision de la paroisse de Montréal en d'autres paroisses est une impossibilité, au point de vue civile.

"*La loi exige des formalités que nulle puissance ne peut laisser de côté, et, malheureusement pour le projet actuel, il manque aux procédures certaines conditions qui entrent dans la nature même de tous changements de ce genre, et qui en forment la base.*"

"*Comme l'érection d'une paroisse intéresse surtout les citoyens, la loi veut qu'eux seuls puissent donner l'impulsion à cette érection.*" Autrement dit, il a plu, en Canada, au Gouvernement de soumettre la discipline et les canons de l'Eglise à l'Etat, et l'Evêque de Montréal doit subir la loi.

Le jour
testant.

Oui, c'e

Pas vrai
l'Honorabl
articles.

Allons, j
histoire, et
Bérial, afin
Où donc

Qu'impor
faits.

Je n'ai pa
tous les effo
taient, il y
les paroisses
c'est appelle
vouloir les n
ont décidé un
tentions de I
Quand j'ai
chantier.

C'est là to
le reste.

BELIAL.

Le journal qui a écrit de pareilles choses doit être protestant.

BELLEBUTH.

Oui, c'est l'organe de Chiniquy, un prêtre apostat.

FUME-BOUCHE.

Pas vrai, signor, c'est l'organe du gouvernement, et c'est l'Honorable G. E. Cartier, aujourd'hui Sir, qui a inspiré ces articles.

BELZEBUTH.

Allons, je vois que réellement Fume-Bouche connaît cette histoire, et j'ai répondu affirmativement à la question de Bélial, afin de lui tendre un piège.

Où donc as-tu appris toutes ces choses ?

FUME-BOUCHE.

Qu'importe ? Continue, mais prends garde de fausser les faits.

BELZEBUTH.

Je n'ai pas grand chose à ajouter. Je sais seulement que tous les efforts des Curés perpétuels et de leurs amis consistaient, il y a quatre mois, à crier, à Rome et ailleurs, que les paroisses canoniques sont impossibles en Canada, que c'est appeler la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que de vouloir les maintenir, etc. Enfin, pour appuyer tout cela, ils ont décidé un juge, leur ami, à faire un code contre les prétentions de Rome et de l'Evêque.

Quand j'ai laissé le Canada, le livre était encore sur le chantier.

FUME-BOUCHE.

C'est là tout ce que tu sais. Eh bien ! je vais te raconter le reste.

BELIAL.

Mais Carreau doit être arrivé, je cours voir s'ils n'est pas chez son ami Bélias, et je reviens.

(*Il sort.*)

SCENE V.

Les mêmes, excepté Belial.

FUME-BOUCHE s'adressant à Belzebuth.

Ces Curés perpétuels, sont d'une mauvaise foi incroyable. Tu sais qu'ils ont voulu insinuer à Rome, que le démembrement de Montréal causait des troubles très graves, et qu'il pourrait même se faire que la population se révoltât.

BELZEBUTH.

J'en ai su quelques chose ; je l'ai même insinué il y a un instant.

FUME-BOUCHE.

Cependant, tout cela est faux, entièrement faux. Ce sont les Curés perpétuels eux-mêmes, qui ont poussé les populations à protester, et encore ont-ils manqué leur coup presque partout. Ceux qui ont protesté ont, quelque temps après, demandé pardon à l'Evêque, avouant qu'on les avait trompés.

BEEZEBUTH.

* Ce sont les Curés perpétuels qui les avaient trompés.

FUME-BOUCHE.

Certainement. Et où les Curés n'ont pu avoir accès, il n'y a pas eu de prôtet ; ainsi dans la paroisse de Ste. Brigitte, la population canadienne-française, qui forme les onze-douzième du quartier, n'a pas protesté, au contraire, elle a applaudi de tout cœur.

BELZEBUTH.

Si je ne me trompe, les Irlandais de ce quartier ont protesté.

Après av
tuels.Encore
enfants por

C'est imp

C'est com
vieillard res
vait, comme
sent de la m
sèrent chez
fils, qui ne s

Le nom de

Charles D
desservant M
perpétuels, é
protêt.Ce pauvre C
vêque.Les Curés p
se retirer de l
Pourtant, c'N'y a-t-il pa
St. Patrice ?

FUME-BOUCHE.

Après avoir été forcés par une pression des Curés perpétuels.

Encore s'est-on vu dans l'obligation de faire signer des enfants pour grossir les requêtes.

BELZEBUTH.

C'est impossible.

FUME-BOUCHE.

C'est comme cela. Pour te citer un exemple entre cent : Un vieillard respectable et bien posé dans la société, qui approuvait, comme un bon catholique, son Evêque, se trouvait absent de la maison lorsque les chercheurs de signatures passèrent chez lui ; ils en profitèrent pour faire signer son jeune fils, qui ne savait pas même de quoi il s'agissait.

BELZEBUTH.

Le nom de ce jeune homme ?

FUME-BOUCHE.

Charles Donnelly. Et dans la paroisse de Ste. Anne, où le desservant M. O'Farrell, bien que de la société des Curés perpétuels, était en faveur de l'Evêque, il n'y eût aucun protêt.

BELZEBUTH.

Ce pauvre O'Farrell a dû payer cher sa soumission à l'Evêque.

FUME-BOUCHE.

Les Curés perpétuels l'ont tellement persécuté qu'il a dû se retirer de leur société.

Pourtant, c'était un esprit supérieur.

BELZEBUTH.

N'y a-t-il pas eu une forte opposition dans la paroisse de St. Patrice ?

FUME-BOUCHE.

Le Curé perpétuel Daond a assez intrigué pour arriver à cette fin.

Du haut de la chaire il a été jusqu'à censurer des Dames Irlandaises qui travaillaient à un Bazar au profit des Jésuites; plusieurs de ces Dames ayant cependant persisté dans cette bonne œuvre, le Curé les fit chasser d'une société de bienfaisance Irlandaise, à laquelle elles appartenaient, et comme malgré cette injustice l'une d'elles écrivit au Curé qu'elle n'en continuerait pas moins à servir les œuvres Irlandaises de charité, celui-ci lui répondit: "je ne veux point de cela, car ce serait prouver à Rome le contraire de ce que nous travaillons à prouver maintenant savoir: que la division que l'Evêque a faite, aura pour effet de ruiner nos œuvres de charité."

BELZEBUTH

Quelle malice! Quelle indignité!

FUME-BOUCHE.

Qu'on s'étonne, après cela, que quelques personnes se soient opposées à l'Evêque.

BELZEBUTH.

Malheureusement, ces moyens deshonnêtes finissent toujours par tourner contre ceux qui les emploient, car il est écrit: *L'homme est puni par où il a péché.*

FUME-BOUCHE.

C'est tristement vrai. Aussi, les Curés perpétuels voient-ils avec le plus grand déplaisir leurs intrigues et leurs fourberies démasquées les unes après les autres; c'est au point que, désespérant de leur propre cause, ils ont voulu acheter l'Evêque.

BELZEBUTH.

Ah! pour le coup, tu te moques de moi.

Non, je
lait aban
seuls maîtr
des barrièr

Et l'Evêq

Peux-tu
ont réitéré
vêque tena
mêmes con
établissement

Et l'Evêq

Ce n'est
cience.

Voyant qu
les Curés p
c'est un prê
Curés.

Qui donc?

L'abbé Ro
reconnaitre l
Carréau s'e
apparu, lui a
allait causer
mes et les pr
dans cette ca

FUME-BOUCHE.

Non, je suis sincère. Ils ont offert à l'Evêque, s'il voulait abandonner l'affaire du démembrement, et les laisser seuls maîtres et évêques de la ville, de lui bâtir en dehors des barrières, une Cathédrale et un Palais Episcopal.

BELZEBUTH.

Et l'Evêque a refusé ?

FUME-BOUCHE.

Peux-tu en douter ? Pas découragés, les Curés perpétuels ont réitéré plusieurs fois leur offre, et sachant combien l'Evêque tenait à avoir une Université, ils ont proposé, aux mêmes conditions, de faire eux-mêmes les frais d'un tel établissement.

BELZEBUTH.

Et l'Evêque a encore refusé ?

FUME-BOUCHE.

Ce n'est pas un Evêque catholique qui vendra sa conscience.

Voyant que ni les menaces, ni les offres, ne faisaient rien, les Curés perpétuels ont voulu se servir du bras séculier, c'est un prêtre de leur société qui a inspiré le Code des Curés.

BELZEBUTH.

Qui donc ?

FUME-BOUCHE.

L'abbé Rousselot, le Curé perpétuel, et ici nous devons reconnaître l'habileté de Carreau.

Carreau s'est transformé en ange de lumière et il lui est apparu, lui a longuement parlé du mal que le démembrement allait causer à l'Eglise du Canada, invoquant tous les sophismes et les préjugés des Curés perpétuels et de leurs amis dans cette cause sacrée. Il prétendit qu'à Rome on s'était

laissé abuser par l'Evêque de Montréal, qu'il fallait à tout prix détromper Rome en lui prouvant que les prétentions de l'Evêque appelaient ni plus ni moins la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

BELZEBUTH.

C'est une histoire que tu nous forges-là.

FUME-BOUCHE.

Je ne suis que l'historien scrupuleux des faits. Le Curé perpétuel écoutait silencieux, mais quand le prétendu messager céleste le quitta lui promettant de venir le lendemain, il se dit : cet ange pourrait bien être un esprit malin à l'instar de celui qui apparut à l'un de mes prédécesseurs pour lui conseiller de laisser le *Crucifix* sur le *banc-d'œuvre*, malgré les ordres formels de l'Evêque qui commandait de l'enlever.

S'il revient demain, je le soumettrai à l'épreuve de l'eau bénite ; c'est un moyen infailible de déjouer le *malin* ; c'est à ce moyen employé plusieurs années trop tard, que mon prédécesseur dûit de connaître dans quel abîme sa résistance à l'Evêque l'avait conduit.

BELZEBUTH

Pauvre Carreau !

FUME-BOUCHE.

Dis plutôt pauvre Curé ! Connais tu le procès Guibord ?

BELZEBUTH.

Je crois bien. C'est moi-même qui soufflai l'*inspiration cannibale* de Jos. Doutre contre les Jésuites, et qui inspirai la *dissertation historique* de Louis Dessaulles.

FUME-BOUCHE.

Tu as alors entendu le plaidoyer de F. X. A. Trudel ?

BELZEBUTH.

Certainement.

Son plaid
tentions des
contre l'Evê
torité légit
tout ordre o

Les Curés
avocats eût
contre eux, e
cet avocat.

Ce n'était

Sans doute

Toutefois l
soumit son p
ses plus gran
tions furent p
Carreau devai
au Curé dont

Que fit-il ?

Il se dit : on
et j'en profiter

Aussi, dès q
qui se tenait
donc ton eau b

Le Curé ne s
armoire ou éta
minérale et un

Je devine le
l'eau minérale
manqué.

FUME-BOUCHE.

Son plaidoyer battait en brèche, non seulement les prétentions des impies, mais encore celles des Curés perpétuels contre l'Evêque : tant il suffit de se soulever contre une autorité légitime pour se rencontrer avec les ennemis de tout ordre et de toute vérité.

Les Curés perpétuels ne purent supporter qu'un de leurs avocats eût posé des principes qu'on pourrait invoquer contre eux, et ils chargèrent l'abbé Rousselot de remercier cet avocat.

Ce n'était ni plus ni moins condamner le plaidoyer.

BELZEBUTH.

Sans doute.

FUME-BOUCHE.

Toutefois F. X. A. Trudel ne se tint pas pour battu, il soumit son plaidoyer à Rome qui l'approuva par deux de ses plus grands théologiens. Or, le jour où ces approbations furent publiées en Canada était précisément celui où Carreau devait se montrer de nouveau sous forme céleste au Curé dont il connaissait les dessins.

BELZEBUTH.

Que fit-il ?

FUME-BOUCHE.

Il se dit : en voyant ces approbations, le Curé se troublera et j'en profiterai.

Aussi, dès que le Curé eut lu les approbations, Carreau, qui se tenait caché, lui dit : l'ange doit revenir, prépare donc ton eau bénite.

Le Curé ne se le fit pas répéter ; tout troublé, il va à une armoire où étaient plusieurs bouteilles, entr'autres une d'eau minérale et une d'eau bénite.

BELZEBUTH.

Je devine le reste. Le Curé dans sa précipitation a pris l'eau minérale à la place de l'eau bénite, et son épreuve a manqué.

FUME-BOUCHE.

Ajoute que le pauvre Curé, était si hors de lui-même, qu'il ne fit pas même un signe de croix.

Aussi Carreau tint bon et alla jusqu'à rendre l'aspersion au Curé, que ce dernier trait de hardiesse convertit définitivement: il crut depuis qu'il avait affaire à un ange et il suivit, docile, tous les conseils de Carreau. C'est ainsi qu'il pria le juge Baudry de faire un livre, pour prouver que le démembrement demandé par l'Evêque est impossible.

BELZEBUTH.

Si cette histoire est vraie, Carreau est un prodige de finesse et de ruse aussi.....

(*Carreau, Belial et Belias entrent précipitamment.*)

SCENE VI.

Carreau, Belzebuth, Astaroth, Belial, Fume-Bouche, Belias.

BELZEBUTH.

Eh bien! mon cher Carreau, nous t'attendions avec impatience; le bruit de tes triomphes t'a précédé, et nous avons hâte de te voir pour te féliciter.

CARREAU.

N'allez pas si vite; ne chantez pas victoire avant le temps. Je ne viens pas pour être loué; mais, au contraire, pour demander du secours, et un secours puissant, sans lequel toute mon œuvre sera perdue.

FUME-BOUCHE.

Quoi! Est-ce que tes gens seraient désillusionnés?

CARREAU.

Pas encore! Mais ça ne tardera pas, car j'ai de nombreux ennemis qui combattent mes amis.

Je cours

Que se pa

Bien des

Lesquelle

De bonnes

Encore!

Notre caus

Comment?

De toutes l

Enfin, expli

Je ne puis p

Le voici.

(Lucifer entre, a
Perrier et Ax
signe aux dé

BELIAL.

Je cours avertir Lucifer de ton arrivée. (*Il sort.*)

BELZEBUTH.

Que se passe-t-il donc en Canada ?

CARREAU.

Bien des choses.

BELZEBUTH.

Lesquelles ?

CARREAU.

De bonnes et de mauvaises.

BELZEBUTH.

Encore !

CARREAU.

Notre cause est en danger.

BELZEBUTH.

Comment ? Pourquoi ?

CARREAU.

De toutes les façons et pour mille raisons.

BELZEBUTH.

Enfin, explique-toi.

CARREAU.

Je ne puis parler de ces choses qu'à Lucifer.

ASTAROTH.

Le voici.

(Lucifer entre, accompagné de Baal, Leviathan, Belial, Babel, Rosier, Perrier et Axaphat. Lucifer, après s'être assis sur son trône, fait signe aux démons de prendre leur siège.)

SCENE VII.

Les précédents et les derniers nommes.

LUCIFER.

Bien-aimé Carreau, je t'attendais avec impatience. Les dernières nouvelles que j'ai reçues de toi m'apprenaient tes succès et aussi tes craintes.

J'ai voulu te recevoir au sein même de mon conseil. Parle donc ouvertement ; dis nous tes craintes et tes espérances afin que nous puissions délibérer ensuite sagement et procéder avec ordre.

CARREAU.

Illustre monarque, je parlerai ouvertement puisque c'est ton bon plaisir, mais les choses que j'ai à dire sont graves, la moindre indiscretion peut tout perdre.

LUCIFER.

Sois sans inquiétude : cette salle est entourée par les légions de *Cercueil*, chef des démons sourds-muets, et tous ceux que tu vois ici sont des princes éprouvés.

CARREAU.

Je parlerai donc avec confiance. Illustre monarque, j'ai suivi à la lettre tes derniers conseils.

J'ai négligé un peu l'impiété pour m'occuper plus spécialement d'erreurs aux apparences catholiques. J'ai profité de la question brûlante de la division des paroisses de Montréal ; un livre, le *Code des Curés* par le Juge Beaudry, a paru proclamant des doctrines perverses, mais possédant un certain mirage catholique.

LUCIFER.

Le fond de ce livre ?

CARREAU.

L'auteur, tout en protestant de son dévouement à l'Eglise et de son respect pour l'autorité ecclésiastique, tout en affir-

mont qu'il ne
ni de la subo

Pourquoi f

Ecoutez, at

L'auteur, t
sacre son ten
sées.

Je le savais

Il établit en
à l'Evêque de
paroisse quel
attendre pour
même le salu
que les canons
du pasteur en

Vive le Cod

Deuxièment
les biens cons
par exemple
l'Eglise Catho

Vive l'auteur

Troisièment

mont qu'il ne veut pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat ni de la subordination de l'Eglise à l'Etat.....

PLUSIEURS DEMONS.

Pourquoi faire affirmer de telles doctrines ?

LUCIFER.

Ecoutez, attendez la fin avant de blâmer.

CARREAU.

L'auteur, tout en affirmant ces doctrines catholiques, consacre son temps, sa plume à en établir d'entièrement opposées.

LUCIFER.

Je le savais bien.

CARREAU.

Il établit en premier lieu : qu'il n'est pas libre en Canada à l'Evêque de prendre l'initiative dans la formation d'une paroisse quelconque, ni canonique, ni civile ; qu'il faut attendre pour cela la requête de la majorité du peuple, quand même le salut de toute une ville l'exigerait évidemment, que les canons de l'Eglise seraient formels et la conscience du pasteur engagée.

Tous en chœur.

Vive le Code des Curés !

CARREAU.

Deuxièmement : Qu'un Evêque n'est pas libre de dire que les biens consacrés à Dieu et sortis de la masse commune, par exemple les biens des Fabriques, sont la propriété de l'Eglise Catholique.

Tous en chœur.

Vive l'auteur du Code des Curés !!

CARREAU.

Troisièmement : Que l'Eglise n'est pas libre de faire ce que

le droit public de ce pays entend par un baptême, un mariage ou une sépulture religieuse, attendu que, pour remplir les fonctions sacrées du ministère curial, il faut que le prêtre y soit autorisé par le gouvernement civil.

Tous d'une voix infernale.

Hourra ! Bravo ! Vivent Carreau et son fameux jago !!!

LUCIFER.

Comment ce livre a-t-il été reçu ?

CARREAU.

D'abord, la réputation de probité et d'honnêteté de l'auteur a rangé un certain nombre de son côté.

LUCIFER.

Je te félicite, Carreau, d'avoir choisi un homme respecté et respectable pour énoncer de tels principes ; c'est une admirable ruse : la réputation de l'auteur couvre alors le danger de l'œuvre.

CARREAU.

Toutefois, un journal, "*Le Nouveau-Monde*," a jeté le cri d'alarme ; il a, tout en reconnaissant le mérite de l'auteur, prouvé que l'œuvre renfermait, à côté de certaines bonnes doctrines, plusieurs principes faux et erronnés.

LUCIFER.

Et tu as fait contredire ce journal ?

CARREAU.

Oui, j'ai commencé. Depuis longtemps j'ai fait compromettre certains hommes politiques, en les associant aux Curés perpétuels contre l'Évêque, les journaux, organes de ces hommes, sont engagés aussi ; et puis, je tâche ces jours-ci d'avoir des correspondants pour réfuter le *Nouveau-Monde*, en opposant des sophismes à ses raisonnements et à ses principes.

Crois-tu

J'ai déjà
perpétuels,
gé. Seul
suffire seul

Tu en aur

Je dois e
abandonner
béralisme ca
cile du Vati
Canada contr

Explique-to

Avant la p
de Dupanloup
tés en Canada

La *Minerve*
Lecture, par e
prononcés au
raux catholiqu

La *Revue C*
panloup, sur l'

Et depuis le

Ces mêmes
réserve, à l'éga

LUCIFER.

Crois-tu en avoir ?

CARREAU.

J'ai déjà presque décidé un prêtre de la société des Curés perpétuels, et un certain laïque, homme pieux, mais préjugé. Seulement, il me faut de l'aide ; je sens que je ne puis suffire seul à la tâche.

LUCIFER.

Tu en auras.

CARREAU.

Je dois encore avouer qu'il vaudrait peut-être mieux abandonner l'affaire des paroisses, le gallicanisme, et le libéralisme catholique ; car, depuis les grands débats du Concile du Vatican, je remarque qu'on se met en garde en Canada contre ces doctrines.

LUCIFER.

Explique-toi.

CARREAU.

Avant la polémique sur l'infailibilité, les écrits libéraux de Dupanloup, de Montalembert et des autres, étaient vantés en Canada.

La *Minerve*, le *Journal de Québec*, l'*Echo du Cabinet de Lecture*, par exemple, ont publié, en les louant, les discours prononcés aux différents congrès de Malines par ces libéraux catholiques.

La *Revue Canadienne* elle-même a vanté le livre de Dupanloup, sur l'Encyclique du 8 Décembre.

LUCIFER.

Et depuis le Concile ?

CARREAU.

Ces mêmes journaux, n'ont plus usé que d'une extrême réserve, à l'égard de ces illustres écrivains.

LUCIFER.

Ces mêmes journeaux, sont-ils pour l'ultramontanisme ?

CARREAU.

Le *Journal de Québec*, non : mais la *Minerve*, oui !

LUCIFER.

Y a-t-il de ces journaux qui ont, même depuis le Concile et tout en admirant l'ultramontanisme écrit sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, dans le sens du livre du fameux juge ?

CARREAU.

Oui, plusieurs.

LUCIFER.

Dans ce cas, il ne faut pas désespérer. Vois-tu, le libéralisme est la grande erreur du temps : erreur subtile, s'il en fut jamais et qui s'enfiltre facilement partout, sans qu'on le sache.

CARREAU.

Ce qui est sûr, c'est que le gallicanisme, qui est la base du libéralisme catholique, a pénétré en Canada avec la loi française, et qu'il a aussi, dans l'éducation des légistes, des ressources admirables.

LUCIFER.

En tous cas, nous allons délibérer.

Le Canada est un pays profondément religieux.

Tu as vu par toi-même, et Belzebuth, qui vient de visiter à ton insu ce pays, a reconnu, comme toi, que l'impiété prononcée ne pourrait pas grand chose contre les consciences religieuses des Canadiens. Cependant, et c'est à vous tous, princes et conseillers de mon sombre empire, que je m'adresse ; le Canada, il n'est pas permis d'en douter, est un pays élu et choisi par la Providence.

Vous savez de quelle importance est dans l'économie de la Providence et de l'histoire l'élection d'un peuple.

Israël fut
fait ou prépa
Rome fut
cle du bien,
La France
a été le bras
Le Canada
de sa vie l'at
C'est sur l
l'enfer doit c

Bravo ! Bra

Toutefois ce
Nos ressour
doctrines trop
rien.
L'expérienc

D'autant plu

Et puis ce qu
dise que ce peu
politiques qui,
ne laissent poin
De plus, est
favorables pour
repose au fond
et les opposants
qu'en subjuguar
Dans tous les
La politique est
les plus chrétie
côté.

Israël fut élu et, malgré ses fautes et ses malheurs, il a fait ou préparé le salut d'une multitude de nations.

Rome fut élue et elle a été pendant des siècles le tabernacle du bien, en étant le siège de la Papauté.

La France fut élue, et depuis Tolbiac jusqu'à Sédan, elle a été le bras droit de l'Eglise.

Le Canada fut élu ; toute son histoire, toutes les phases de sa vie l'attestent.

C'est sur le Canada que le ciel se repose : c'est sur lui que l'enfer doit concentrer toutes ses forces.

Tous.

Bravo ! Bravo ! Bravissimo !

LUCIFER.

Toutefois ce peuple n'est pas un peuple ordinaire.

Nos ressources habituelles, les hérésies, les schismes, les doctrines trop ostensiblement anti-catholiques n'y pourront rien.

L'expérience d'ailleurs est là pour le démontrer.

BELIAL.

D'autant plus que ces armes ont fait leur temps.

LUCIFER.

Et puis ce que nous rapporte Carreau prouve quoiqu'il en dise que ce peuple serait disposé à donner dans les doctrines politiques qui, tout en protestant de leur respect à l'Eglise, ne laissent point de vouloir la soumettre à l'Etat.

De plus, est-ce que les circonstances ne paraissent pas favorables pour cela ? Cette affaire des paroisses de Montréal repose au fond sur la liberté de l'Eglise, sur sa suprématie, et les opposants, prêtres et séculiers, ne peuvent triompher qu'en subjuguant l'Eglise.

Dans tous les cas, c'est à la politique qu'il en faut venir. La politique est profondément viciée, même chez les peuples les plus chrétiens, elle est fautive et erronée par plus d'un côté.

Et quand la politique a cessé d'être catholique, les peuples ne tardent pas à suivre son impulsion.

BELZEBUTH.

Est-ce que sans une politique erronnée, nous serions jamais parvenus à triompher en Europe ?

LUCIFER.

Aussi, devons-nous commencer, en Canada, par fourvoyer la politique : cela fait, le reste sera facile.

Mais quel système erronné choisir ?

Là est toute la question. Et c'est pour m'aider à la résoudre, que j'ai voulu vous réunir tous.

J'invite chacun de vous à exprimer ses sentiments et à faire part de ses lumières sur un aussi grave sujet. Dixi.

Tous.

Vive Lucifer !

BELIAS.

Baal à la tribune !

Tous.

Baal à la tribune !

SCENE VIII.

Les mêmes, (le vieux Baal monte à la tribune, des tonnerres d'applaudissements l'accueillent, l'excitation est à son comble)

BAAL.

Je le vois, l'enfer est resté fidèle à ses vieux chefs.

Eh bien ! si mes forces ne manquent pas à l'élan de mon esprit, je veux vous prouver que les vieux, eux aussi, sont demeurés attachés à l'enfer. (Applaudissements frénétiques.)

Les vieux chefs sont demeurés fidèles à l'enfer, savez-vous pourquoi ? Parceque le monde s'use, et s'en va ; les crises terribles qui le secouent si violemment de nos jours annoncent sa dernière agonie : encore quelque temps, et tout sera fini ; l'ennemi viendra faire sa moisson, il prendra le

bon grain,
pour toujours
de luttés, p
haine désor

Seul, le s
alors notre

Comprene
et qui na p
tachent à c
tiges et de

Comprene
luttés qui de
quand j'entr
me semble q
parfois je vo
l'Eternel des
rappelle la t
phalanges qu

Hourra ! H

Et puisqu'il
l'Eglise chez
Lucifer, qui es
u schisme et
eiles ont fait
empêcher que
société politi
législations, le
famille, le mar
ment civiles et
par là vous pri
secourables do
sentiers.

Séparer l'Egl
du salut, car c'
les grâces d'Eta

bon grain, et nous abandonnera le reste; puis sur nous, pour toujours, l'abîme se refermera; plus de combats, plus de luttes, plus de triomphes possibles; mais la rage et la haine désormais impuissantes.

Seul, le souvenir du mal opéré, des âmes perdues, sera alors notre consolation.

Comprenez-vous maintenant pourquoi ceux qui ont vieilli, et qui ne peuvent plus guerroyer comme autrefois, s'attachent à ceux qui sont encore capables des grandes fatigues et des rudes combats?

Comprenez-vous l'intérêt que les vieillards portent aux luttes qui doivent être les dernières? Ah! je le confesse, quand j'entrevois la fin des temps, et derrière l'éternité, il me semble qu'un sang généreux circule dans mes veines; parfois je voudrais m'élançer comme autrefois pour ravir à l'Éternel des peuples entiers; mais si le fardeau des ans me rappelle la triste vérité, je bénis ces jeunes et vigoureuses phalanges qui combattent pour les invalides.

Tous.

Hourra! Hourra!

BAAL.

Et puisqu'il s'agit de dresser un plan d'attaque pour ruiner l'Eglise chez un peuple élu et profondément religieux, avec Lucifer, qui est la sagesse, je dirai: laissez de côté les armes du schisme et de l'hérésie qui ne peuvent plus rien, car elles ont fait leur temps et leurs efforts. Bornez-vous à empêcher que l'autorité de l'Eglise soit acceptée dans la société politique; proclamez que les rois, les pouvoirs, les législations, les lois sont indépendantes de l'Eglise, que la famille, le mariage, l'éducation sont des institutions purement civiles et qu'ainsi l'Eglise n'a aucun contrôle sur elles; par là vous priveriez l'Etat des lumières divines, des forces secourables dont il a besoin pour marcher dans les droits sentiers.

Séparer l'Eglise de l'Etat, c'est saper dans sa base l'œuvre du salut, car c'est retirer aux nations et aux gouvernants les grâces d'Etat dont ils ont besoin pour se sauver.

Tous.

Très bien.

BAAL.

Mais j'aperçois ici Belzebuth, Belial et Axaphat qui sont tous trois pères d'erreurs politiques admirables, je crois prudent de leur laisser la parole.

L'exposition de ces trois systèmes nous aidera considérablement dans le choix des moyens à employer pour amener la perte du Canada.

(*Il descend au milieu des applaudissements.*)

SCENE IX.

Les mêmes.—Axaphat à la tribune.

Je suis le père du système du *droit divin*.

Je vous étonne et vous croyez peut-être qu'un tel système est au service du bien. Erreur ! Mon système repose sur une doctrine vraie et fausse à la fois. Vraie, puisqu'elle reconnaît que tout pouvoir vient de Dieu ; fausse, puisqu'elle prétend que tout pouvoir, venant directement et exclusivement de Dieu, n'est responsable de ses actes qu'à Dieu, et qu'il ne peut jamais être dépouillé de son droit et de son autorité.

Comme vous pouvez en juger, le triomphe de ce principe permet au pouvoir public de se livrer impunément à l'injustice et à tous les excès de la force brutale ; il permet à l'Etat de courber les peuples sous un joug de fer, de torturer les populations et de faire peser sur elles tous les maux. Par là, il aigrit les peuples, les porte à maudire l'ordre social, l'autorité civile et appelle les révolutions et les crimes innombrables qu'elles entraînent à leur suite.

Ce système prévalut en Europe, où il a séduit bien des âmes, et je le crois encore capable de plus grandes corruptions.

Cependant, comme je n'ai pas monté pour faire l'apo-

théose d'un
je vous lais
(Applaud

Vous voy
souveraineté
raillies de m

Selon mor
tement que
Et comme t
causes qui l'
d'exister par

Comme vo
sive et qu'on
Roboam de p
potisme brut

Mon systè
vrai dans le
j'en tire, qu'i

En effet, le
dent que le
citoyen, parc
public, a auss
et d'attenter
saint des devo

En sus, en
tout pouvoir
volonté ou da
tère divin ; je
fais son jouet,
mot, je le dég
par contre co
repose et ne
toutes les pas

théose d'un système, mais, au contraire, pour vous l'exposer, je vous laisse le soin de le juger.

(Applaudissements chaleureux.)

SCENE X.

Les mêmes.—Belial monte à la tribune.

Vous voyez en moi la démagogie : je suis le père de la *souveraineté du peuple*, pour laquelle j'ai toujours eu des entrailles de mère. (Applaudissements.)

Selon mon système, le pouvoir public n'est conféré directement que par la société, à la personne qui en est revêtue. Et comme toute chose peut cesser d'être par les mêmes causes qui l'ont fait naître ; tout pouvoir public peut cesser d'exister par la volonté de la société qui l'a constitué.

Comme vous le voyez, c'est là une doctrine bien inoffensive et qu'on pourrait appuyer par la défense que Dieu fit à Roboam de poursuivre les dix tribus d'Israël, que son despotisme brutal lui avait fait perdre.

Mon système, à l'instar de celui d'Axaphat, est donc vrai dans le fond, et ce n'est que par les conclusions que j'en tire, qu'il est diabolique.

En effet, les partisans aveugles de ma *démagogie* prétendent que le pouvoir venant directement de la société, tout citoyen, parce qu'il a une part à la constitution du pouvoir public, a aussi le droit de s'insurger contre lui, de le juger, et d'attenter à ses jours ; enfin, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*.

En sus, en établissant en principe que toute autorité, ou tout pouvoir vient de l'homme, et n'a sa raison que dans la volonté ou dans le caprice de l'homme, je lui ôte son caractère divin ; je le fais descendre au niveau de l'homme ; j'en fais son jouet, j'efface de son front, tout cachet divin ; en un mot, je le dégrade, je l'anéantis, je le rends impossible, et, par contre coup, je rends impossible toute société qui ne repose et ne peut reposer que sur un respect supérieur à toutes les passions humaines.

Tous.

C'est vrai !

BELIAL.

Le principe de la souveraineté du peuple une fois admis avec le cortège hideux des commentaires du droit public de la révolution, je substitue les volontés changeantes d'une multitude aveugle à la règle de la conscience dont Dieu est l'auteur ; je consacre le régicide, sous le prétexte d'arracher la société à la tyrannie d'un seul, je la livre à la pire de toutes les tyrannies, la tyrannie de tous.

Si donc, le *droit divin* d'Axaphat, pris dans le sens absolu, n'est que la déification du despotisme et de toutes ses folies, de même, prise dans le même sens, ma *souveraineté* du peuple n'est que la déification de l'anarchie et le prélude de tous les renversements.

La souveraineté du peuple aura-t-elle prise en Canada ? Je n'en sais rien. A vous de le juger.

Pour moi, je suis et demeure le très humble serviteur de vos volontés.

Ce que vous déciderez, je l'accepterai, et s'il le faut je remuerai l'abîme et le monde pour le triomphe de l'enfer.

Tous.

Vive Belial !

SCENE XI.

Les mêmes.—Belzebuth monte à la tribune.

Avant d'exposer l'erreur politique dont je suis le père, je dois féliciter Belial et Axaphat d'avoir basé leur système sur des doctrines renfermant quelque chose de vrai.

Il en est des faux systèmes comme de ceux qui sont vrais, ils n'ont de force qu'en autant qu'ils touchent à la vérité. Et, certes, si les deux doctrines politiques qui viennent de vous être soumises ont triomphé, elles le doivent à la ressemblance assez frappante de leur théorie fondamentale avec la doctrine chrétienne.

Plus que
ment sous
l'humanité
partout sur
denoncer le
de suite le b

Honneur
choses et de
mes. (App

Pour moi
certaines co
vérité.

Vous allez

Le fils de
partient à Ce

Dans la pe
aux rois, aux
tion et obéiss
de tout.

Les lois so
garde de cert
sa juridiction
ceux qui gouv
pouvoir.

C'est cela n

Eh bien ! ce
maxime fonda
de fonder une

Très bien !

J'ai donc pri
César ce qui ap

Plus que jamais l'erreur a besoin de se dérober adroitement sous des dehors séduisants et honnêtes, non pas que l'humanité soit devenue bien scrupuleuse, mais parceque partout surgissent des hommes de génie pour combattre et denoncer le mal ; et ce qui est évidemment pervers frappe de suite le bon sens populaire.

Honneur donc à Axaphat et à Belial d'avoir compris ces choses et de les avoir savamment prévues dans leurs systèmes. (Applaudissements prolongés.)

Pour moi, en formulant le *Césarisme*, j'ai cru lui prêter certaines couleurs qui pourraient lui donner le cachet de la vérité.

Vous allez juger dans quel degré j'ai réussi.

Le fils de Dieu a dit un jour : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

Dans la pensée de notre ennemi, cela voulait dire ; obéissez aux rois, aux gouvernants dans la mesure de leur juridiction et obéissez à Dieu en toutes choses ; car il est le maître de tout.

Les lois sont les serviteurs de Dieu, Dieu leur a confié la garde de certains intérêts, mais il ne les a pas affranchis de sa juridiction ; en sorte qu'il ne faut obéir aux rois et à tous ceux qui gouvernent que dans les choses qui regardent leur pouvoir.

Tous.

C'est cela même !

BELZEBUTH.

Eh bien ! ce sont ces paroles du Christ que j'ai prises pour maxime fondamentale : vous voyez qu'il n'était pas possible de fonder une erreur sur une autorité plus orthodoxe.

Tous.

Très bien !

BEEZEBUTH.

J'ai donc pris un certain air d'apôtre et j'ai dit : *Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à*

Dieu. Seulement j'ai fait les parts : j'ai tout donné à César et rien à Dieu.

Tous.

Bravo !

BELZEBUTH.

J'ai pris le César païen, celui-là même qui avait concentré dans ses mains tous les pouvoirs, celui qui commandait aux choses divines et aux choses humaines, celui qui était à lui seul la famille, la société, l'Etat et l'Eglise, et j'ai dit : *Ecce Homo*, voilà le César, rendez-lui ce qui lui appartient.

On s'est récrié ; on a dit : mais César reclame pour lui ce qui est à Dieu ; César c'est l'Etat, ce n'est point Dieu, et si vous donnez l'Eglise à César que reste-t-il à Dieu ?

J'ai fait la sourde oreille.

Cette objection venait des grands esprits, des génies puissants, elle n'était pas susceptible d'être saisie par toutes les intelligences. Mon éternel : *Rendez à César ce qui appartient à César*, avait, auprès de la vulgarité, presque la majorité des esprits, une force irrésistible.

Tous.

Très bien !

BELZEBUTH.

L'histoire était là pour prouver que le César païen ne s'était pas contenté de la plénitude du pouvoir civil, mais qu'il avait aussi concentré dans ses mains la plénitude du pouvoir religieux, et qu'il s'était fait Souverain Pontife de de tous les sacerdoce, voilà ce que j'ai demandé et obtenu presque partout en Europe, pour les Césars modernes. Pour ces nouveaux Césars, la société ne fut plus qu'un fait humain, la religion un instrument de règne, la raison d'Etat la règle unique des gouvernements.

Ils ne considèrent l'Eglise que comme enclavée dans l'Etat et dès lors devant nécessairement être soumise à l'Etat.

Pontifes et Rois en même temps, ils se crurent le droit

de régner
les corps.

Ils peus
religieux q
ou contrôle
leur appar
dépendre d
leur ambiti
leurs capric
cratie ne f
l'homme, d
fut plus que
de Dieu.

Comment,

C'est que, s
conserve sa
dance dans la
Dieu lui en
nous l'avons
traire, *servir*
public chrétie
tianisme ava
avec la vérité
ment de l'espr
pour accompa
pour résultat

Et avec le C

Avec le C
l'homme n'est
par l'homme,
le traiter en c

de régner en maîtres absolus sur les âmes aussi bien que sur les corps.

Ils pensaient qu'ils pourraient se passer de tout pouvoir religieux qui, interprétant la loi divine, auraient pu balancer ou contrôler leur autorité temporelle; ils crurent que l'Etat leur appartenait en propre, que tout devait relever d'eux, dépendre d'eux, se rapporter à eux et servir d'aliments à leur ambition, d'instruments à leurs plaisirs et de jouet à leurs caprices; et, comme l'ancien droit public de la théocratie ne fut que Dieu sur l'homme par le ministère de l'homme, de même le nouveau droit public du Césarisme ne fut plus que le règne de l'homme sur l'homme à l'exclusion de Dieu.

ROSTER.

Comment, je ne comprends pas bien ?

BELZEBUTH.

C'est que, sous le règne de Dieu, l'homme demeure homme, conserve sa personnalité, sa dignité, sa liberté, son indépendance dans la mesure et dans les conditions dans lesquelles Dieu lui en a donné le droit; l'homme règne, car, comme nous l'avons tous appris par une funeste expérience contraire, *servir Dieu c'est régner*. Donc, tant que le droit public chrétien fit régner Dieu sur les nations que le Christianisme avait constituées, on vit le culte social de Dieu avec la vérité pour règle, la liberté pour base, l'affranchissement de l'esprit pour but, les arts sanctifiés et sanctificateurs pour accompagnement, la vertu, la paix, le véritable progrès pour résultat et le salut pour couronnement.

OLIVOR.

Et avec le Césarisme ?

BELZEBUTH.

Avec le Césarisme, c'est-à-dire le règne de l'homme, l'homme n'est plus qu'une chose, une matière exploitable par l'homme, et on lui fait trop d'honneur en se bornant à le traiter en esclave.

Ainsi, lorsque ce règne infernal de l'homme vint remplacer le règne de Dieu sur l'homme, toutes les anciennes constitutions dont le sens de la sagesse avait doté les peuples chrétiens, furent foulées aux pieds, toutes leurs franchises et leurs libertés furent confisquées au profit et dans l'intérêt du pouvoir, toutes les propriétés devinrent sa propriété, et on ne reçut plus, qu'autant que le pouvoir daignait le permettre.

Ce fut donc le culte social de l'homme avec la force brutale pour zèle, l'esclavage pour base, le sensualisme pour but, la poésie, la peinture, la sculpture, la musique, les fêtes, les théâtres, tous les arts corrompus et corrupteurs pour accompagnement, les crimes, les bouleversements et la dégradation pour résultat, et le tout aboutissant à la damnation éternelle. (Applaudissements frénétiques.)

Voilà ce qu'est, ce qu'à été, ce que sera toujours le *Césarisme* dans sa nature et dans ses effets : la mort de la civilisation chrétienne et le retour à la civilisation païenne : c'est au moins là le témoignage que m'ont rendu tous les écrivains catholiques qui ont combattu mon système. (Applaudissements prolongés.)

PERRIER.

Comment les peuples chrétiens ont-ils pu accepter une telle doctrine ?

BELZEBUTH.

En cessant de l'être. Quand le Césarisme s'affirme dans l'Etat, le gouvernement devient athée ; or, lorsque les gouvernements sont athées, les populations donnent assez facilement dans l'impiété.

BELIAS.

Le Christ avait dit : *Rendez à César, etc.* Vous avez pris le César païen et de fait le César auquel le Christ paya le tribut était païen ; qu'ont pu dire vos ennemis à cet argument *ad hoc* ?

BELZEBUTH.

Quelque chose de plus *ad hoc*, de très logique et de pro-

fondement v
Dieu ce qui
fallait pas d
César ce qui
à César selon

Car, tout e
tement confé
liques ne rec
la source orig
la loi morale

Or, comme
il est impossib
menti en com
cessairement
subordonnée à
laisser à Dieu

C'est vrai ! d

Vous avez n
ques très subtil

Mais avant d
Lucifer, notre
trame du libéral
autres et très p

[Cette proposition
Lucifer se lève
ardentes, un s

Le libéralisme
Europe, ces dern

fondément vrai. Que le Christ avait eu soin d'ajouter : *et à Dieu ce qui appartient à Dieu*, enseignant par là qu'il ne fallait pas donner, comme le pratiquait le paganisme, à César ce qui appartient à Dieu, mais seulement ce qui était à César *selon le droit que Dieu lui avait fait*.

Car, tout en admettant que le pouvoir public est immédiatement conféré par la communauté parfaite, les vrais catholiques ne reconnaissent que Dieu pour la raison première, la source originaire de tout pouvoir, et comme l'auteur de la loi morale prescrivant de leur obéir.

Or, comme le disent avec vérité les docteurs de l'Eglise, il est impossible que la Vérité incarnée se soit donné un démenti en commandant d'obéir à César et à Dieu ; il faut nécessairement que, pour être juste, l'obéissance à César soit subordonnée à l'obligation suprême pour César lui-même, de laisser à Dieu ce qui est à Dieu.

Tous.

C'est vrai ! c'est vrai !

BELZEBUTH.

Vous avez maintenant la mesure de trois erreurs politiques très subtiles.

Mais avant de les discuter, je pense que nous devons prier Lucifer, notre illustre monarque, de nous développer sa *trame du libéralisme catholique*, erreur supérieure à toutes les autres et très propre à égarer les meilleurs esprits.

[Cette proposition est accueillie par des tonnerres d'applaudissements, Lucifer se lève majestueusement, ses yeux lancent des flammes ardentes, un sourire sardonique se joue sur sa physionomie.]

SCENE XII.

Les mêmes.

LUCIFER se levant.

Le libéralisme catholique a eu assez de retentissement en Europe, ces dernières années, et il a fourni un nombre assez

considérable de victimes à l'enfer pour être connu de tous les princes de mon empire, et en particulier de ceux qui ont pris une part si active dans les derniers événements de l'Europe, pour que je sois dispensé de le développer ici au long.

Après avoir rappelé qu'il proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de conscience et des ménagements excessifs pour certaines doctrines modernes professées par des hommes soi-disant catholiques, je veux immédiatement vous faire voir comment les doctrines libérales sont opposées à la vérité, et dans quel abîme de maux elles poussent les pauvres égarés qui la proclament.

Tous.

Très bien ! Très bien !

LUCIFER.

Et d'abord, dire que l'Eglise doit être séparée de l'Etat, et *vice versa*, c'est dire, et j'emprunte ici une parole catholique, que la fin des nations, renfermée dans les limites du temps, ne consiste qu'à vendre, acheter, boire, manger, dormir et digérer en paix, sans le moindre souci de la vie éternelle, et que les attributions du pouvoir public doivent se borner à assurer aux peuples les avantages matériels, sans s'occuper du reste.

N'est-ce pas évidemment ravalor la société des êtres intelligents à la condition des agrégations des brutes qui n'ont pas d'intelligence ? et ceux qui les gouvernent à l'ignoble rôle de façonneur de la matière et de gardien de troupeaux immondes ?

Tous.

Oui ! oui !

LUCIFER.

Il est vrai que le pouvoir public n'a pas le droit d'interpréter infailliblement la loi divine.

BELIAL.

C'est vraiment regrettable, ils en feraient de belles nos politiques !

Cependant
devoir du p
paternelle
mestiques à
raison, veill
qu'elle puiss
sanctificatrice

Est-ce bien

C'est la do
Cela étant,
de faciliter i
moyens dont
ses devoirs e
vraie religion
tion essentiel
l'individu dan

Si donc l'E
devoir et cett
glise, c'est l'E
étrangère au
affaire de poli
sur l'Etat.

Que dit l'Ég

Nécessairem
Elle dit qu'a
du trône et m
rigueur se pas
d'elle, et qu'air
Isolé de l'au

LUCIFER.

Cependant il n'en est pas moins vrai que, comme il est du devoir du pouvoir public de veiller au maintien de l'autorité paternelle pour qu'elle puisse accomplir ses fonctions domestiques à l'égard des individus, ainsi il doit, à plus forte raison, veiller au maintien de l'autorité ecclésiastique, afin qu'elle puisse exercer sans gêne son action illuminatrice et sanctificatrice des âmes à l'égard des nations.

BELIAS.

Est-ce bien là la doctrine catholique ?

LUCIFER.

C'est la doctrine catholique ; c'est le plan divin.

Cela étant, il entre dans les obligations du pouvoir public de faciliter à la société la conquête du salut par tous les moyens dont il dispose, et par conséquent dans le cercle de ses devoirs entre l'obligation de veiller au maintien de la vraie religion, car la fidélité à la vraie religion est la condition essentielle de tout bonheur pour la société, comme pour l'individu dans le temps et l'éternité.

Si donc l'Etat se sépare de l'Eglise, il méconnaît ce grand devoir et cette grande obligation ; car l'Etat séparé de l'Eglise, c'est l'Etat déclarant que la religion est parfaitement étrangère aux soins de sa surveillance, si ce n'est comme affaire de police, pour arrêter les empiétements de l'Eglise sur l'Etat.

OLIVOR.

Que dit l'Eglise de cette doctrine ?

LUCIFER.

Nécessairement elle la condamne.

Elle dit qu'ayant été établie dans le monde sans le secours du trône et même malgré le trône, elle, l'Eglise, peut à la rigueur se passer du trône, que l'Etat ne peut se passer d'elle, et qu'ainsi il ne peut se séparer d'elle.

Isolé de l'autel, le trône ne serait plus qu'un abri que la

force d'un homme aurait construit, et que la force d'autres hommes pourrait renverser toutes les fois qu'il leur en prendrait l'envie et que leurs avantages sembleraient l'exiger.

Le trône n'a de véritable appui, de base solide que dans l'idée que c'est une création divine pour le bien des peuples.

Est-ce le droit public purement humain, est-ce la philosophie qui pourra imposer cette idée aux masses et la maintenir en elles dans sa puissante vivacité ?

Ne serait-ce pas se moquer du sens commun, que de le penser ?

Tous.

Sans doute.

LUCIFER.

Il y a là une mission qui ne peut être accomplie que par l'Eglise.

De là la nécessité de la soumission de l'Etat à l'Eglise, car, comme vous allez le voir, l'Etat ne peut être uni à l'Eglise qu'en lui étant soumis.

En effet, comment l'Eglise remplirait-elle cette importante mission dans un Etat refusant d'écouter son enseignement, de reconnaître sa juridiction et de s'y soumettre ?

Voilà bien ce qui est arrivé en Europe, chaque fois que l'Etat s'est séparé de l'Eglise : l'Eglise a été affaiblie et l'Etat renversé, les nations bouleversées par les révolutions les plus terribles que nous ayons jamais soulevées.

LEVIATHAN.

Les révolutions périodiques de la France n'ont pas eu d'autre raison.

LUCIFER.

La doctrine de la séparation des deux pouvoirs est donc satanique.

Pour les ménagements, cette prétendue prudence que prêche le libéralisme catholique, cette espèce de trêve que je lui fait appeler, c'est plus damnable encore.

Un simple mot vous le fera comprendre ; voilà des catholiques comme Thiers et autres qui proclament que le plus

haut degré de
développer l

Eh bien !

pas tourmen

serait l'aigri

Il faut le l

l'éloigner de

absolues pour

Et dire qu

écrivains émi

Bravo ! Br

C'est qu'en

rait les élus e

Mais une t

battue ?

Sans doute,

taires de l'Egl

des catholique

des écoles qui

lique est divisé

d'un côté ou de

Dans ce cas,

adversaires du

Les ultramon

Les ultramon

haut degré de philosophie consiste à respecter et à laisser se développer librement toutes les religions.

Eh bien ! d'après le libéralisme catholique, il ne faudrait pas tourmenter ce pauvre Thiers pour une telle parole, ce serait l'aigrir sans profit ?

Il faut le laisser dans son erreur plutôt que de risquer de l'éloigner de l'Eglise, en lui prêchant des doctrines trop absolues pour un tel esprit.

Et dire que j'ai amené des évêques, des prêtres, des écrivains éminents à formuler une telle doctrine ?

Tous.

Bravo ! Bravo !

LUCIFER.

C'est qu'en effet, l'erreur du libéralisme catholique séduirait les élus eux mêmes s'ils pouvaient être séduits.

BAALBERITH.

Mais une telle doctrine doit être vigoureusement combattue ?

LUCIFER.

Sans doute, mais comme elle est prônée par des dignitaires de l'Eglise qui la croient bonne, il se forme au milieu des catholiques des divisions, des divergences profondes, des écoles qui divisent leurs forces ; et quand le camp catholique est divisé, nous sommes sûrs d'avoir un étendard soit d'un côté ou de l'autre.

PERRIER.

Dans ce cas, plutôt que de déterminer ces divisions, les adversaires du libéralisme, je ne sais pas leur nom

BELZEBUTH.

Les *ultramontains* ?

PERRIER.

Les *ultramontains* doivent préférer se taire !

LUCIFER.

Pas du tout, car ils savent bien qu'en se taisant, le libéralisme triompherait, et qu'ainsi j'aurais presque tout le camp catholique.

Allons! Je crois avoir suffisamment exposé le libéralisme catholique, et il est temps que nous prenions une décision. Dixi!

(Lucifer reprend son siège au milieu de bravos enthousiastes comme les démons seuls savent en pousser.)

SCENE XIII.

Les précédents.—Plusieurs voix.—Carreau à la tribune.

Tous.

Carreau! Carreau!

CARREAU, de son siège.

Je ne monte pas à la tribune: je ne suis pas un orateur, et je n'ai pas de discours à prononcer.

Je me bornerai à quelques observations.

Tous.

Très bien!

CARREAU.

Après tout ce que je viens d'entendre, la confiance renaît en moi.

Je sens que j'ai eu tort de désespérer de l'enfer et du libéralisme catholique, et j'avoue ma faute en toute humilité.

Je crois maintenant que le libéralisme catholique et le gallicanisme sont les seules armes avec lesquelles nous pourrions vaincre l'Eglise en Canada.

Toutefois, il faudra agir avec prudence et ne pas même nommer ces erreurs.

Je crois même qu'il faudra aller jusqu'à dire nous-mêmes

que le libé
et faire de

Comme t
pétuels?

Oui! Cro
dire à la M
les paroisses
à ses rédact
eane.

Sans doute
faut se voiler
d'apôtres, pr

C'est ainsi
lement des la

Comme il y
protestantes s
qu'il est dang
nécessaire de
l'Eglise toutes

Admirable!

Il est vrai q
libertés. N'in
doctrines n'aur
vres illusionné
que nous voul
nos doctrines.

que le libéralisme et le gallicanisme sont de grosses erreurs et faire de notre mieux pour qu'elles soient acceptées.

FUME-BOUCHE.

Comme tu as fait avec l'auteur du Code et les Curés perpétuels ?

CARREAU.

Oui ! Croyez-vous par exemple que j'aurais réussi à faire dire à la *Minerve*, et à d'autres, que l'Evêque ne peut diviser les paroisses sans que l'Etat l'y autorise, si j'eusse annoncé à ses rédacteurs qu'une telle doctrine était libérale et gallicane.

LEVIATHAN.

Sans doute ! Non ! il faut bien se garder de se nommer, il faut se voiler, se cacher, prendre des voix douces, des minces d'apôtres, prêcher la prudence.

BABEL.

C'est ainsi que nous produirons la confusion non plus seulement des langues, mais des principes. (Applaudissements.)

CARREAU.

Comme il y a en Canada des provinces où les populations protestantes sont nombreuses, on peut persuader à plusieurs qu'il est dangereux de se montrer trop catholique, qu'il est nécessaire de ne pas effrayer les sectes, en demandant pour l'Eglise toutes ses franchises.

BELIAS.

Admirable !

CARREAU.

Il est vrai que les protestants ont de leur côté toutes les libertés. N'importe, il faut dire ces choses, autrement nos doctrines n'auraient pas un semblant de raison, et nos pauvres illusionnés finiraient par voir ce que nous sommes, ce que nous voulons, et ils se garderaient bien de proclamer nos doctrines.

BABEL.

Qu'on se figure la confusion de principes qui va surgir si on suit cette ligne de conduite !

CARREAU.

Une autre chose. Il faudra, et c'est ici qu'est le difficile pour ne pas dire l'impossible, il faudra, dis-je, s'efforcer de convaincre les catholiques éclairés, comme les évêques, certains prêtres, plusieurs laïques et quelques journaux, qu'il vaut mieux pour eux et pour la cause du bien, ne rien dire ni à l'auteur du Code, ni aux Curés perpétuels, ni à tous ceux qui émettront nos principes.

BELZEBUTH.

Je me charge de cela. Je veux endormir toutes ces consciences.

BELIAL.

Je promets plus encore. Je promets de faire passer des évêques et bien d'autres de no' ce coté.

CARREAU.

Vous êtes deux intrépides et rusés capitaines, je le sais.

Pourtant, je dois vous avertir que ce que vous promettez offre des difficultés insurmontables. Jamais, par exemple, vous n'endormirez l'Evêque de Montréal.

BELZEBUTH.

Pourquoi ?

CARREAU.

Parce que c'est un saint, et un dur encore.

ROSIER.

Son nom ?

CARREAU.

Ignace Bourget.

Malédic

Malédic

Vous per
trente ans
est inutile.

Tu oublie
démembre

Il finira p
vaincre !

Il n'y a ri

Qu'on se ra
loup, un Fall
nés les uns et

Il n'y a qu'
verrez.

Babel n'en

Et j'ai raiso

A la questio

ROSIER.

Malédiction sur Ignace !

TOUS.

Malédiction sur Ignace !

CARREAU.

Vous perdez votre temps à vous égosiller. Voilà plus de trente ans que je le maudis et que je le fais maudire ; tout est inutile.

BELZEBUTH.

Tu oubliais qu'il n'a pas encore d'Université et que son démembrement.....

CARREAU.

Il finira par avoir ce qu'il veut. Il est impossible de le vaincre !

LUCIFER.

Il n'y a rien d'impossible pour qui travaille.

LEVIATHAN.

Qu'on se rappelle donc seulement un Bossuet, un Dupanloup, un Falloux, un Montalembert ! n'ont-ils pas été entraînés les uns et les autres ?

BABEL.

Il n'y a qu'à produire la confusion des principes et vous verrez.

ROSIER.

Babel n'en veut qu'à la confusion.

BABEL.

Et j'ai raison : elle est la mère de toutes les erreurs.

PLUSIEURS VOIX.

A la question ! A la question !

LUCIFER A CARREAU.

As-tu encore quelque chose à dire ?

CARREAU.

Une seule : que je suis revenu à l'espérance.

Tous.

Bravo ! Vive Carreau !

BAAL.

Vive le libéralisme catholique.

Tous.

Oui ! Vive le libéralisme catholique !

BELZEBUTH.

En face de cette unanimité, je propose, secondé par Baalberith, qu'une députation composée de Carreau, Leviathan, Belial, Astaroth, Babel, Rosier, du moteur et du secondeur, soit envoyée en Canada, pour y implanter et y développer le libéralisme catholique, ainsi que le gallicanisme qui en est la source.

[Cette proposition soulève des acclamations enthousiastes qu'il est impossible de décrire ; l'émotion des démons atteint son paroxysme ; les uns bondissent sur leurs sièges comme des béliers et se passent les jambes pardessus la tête, les autres font des culbutes prodigieuses, battent des ailes, chantent le coq et font la roue ; à la fin, tous viennent former un grand demi-cercle devant Lucifer que la joie, le triomphe et l'espérance ont rendu délirant.]

SCENE XIV.

Les précédents, dans la position qui vient d'être décrits.

LUCIFER se lève tout ému.

Princes de mon fidèle empire, vous me rendez fou de gloire et d'orgueil.

Bravo ! E

Je le vois
Ce frémis
moment, me
qui vit toute

Hourra !

Et le Chri
ruines doit sa
ruines, pourv
nation de cel
Chassons le
le triomphe d

Guerre au C

Et à son Eg
Le Christ po
mille, la natio

Guerre à l'E

Et à son ix
Pape vérité ; e
en dernier res
de la foi, le pil

Guerre au H
suprématie !

Tous.

Bravo ! Bravo !

LUCIFER.

Je le vois bien, l'enfer est resté fidèle à sa haine du Christ. Ce frémissement qui s'empare de mon auditoire en ce moment, me prouve une fois de plus que c'est *l'âme* de l'enfer qui vit toute entière dans ses glorieux Princes.

Tous.

Hourra !

LUCIFER.

Et le Christ qui ne nous laisse ordinairement que des ruines doit savoir maintenant que la haine se plait dans les ruines, pourvu qu'elles ne portent pas le signe de la domination de celui qu'elle poursuit.

Chassons le Christ de par tout ! L'absence du Christ, c'est le triomphe de l'enfer.

Tous.

Guerre au Christ !

LUCIFER.

Et à son Eglise, sa continuation ici-bas !

Le Christ porte l'Eglise, et l'Eglise porte l'homme, la famille, la nation et le genre humain tout entier.

Tous.

Guerre à l'Eglise ! Guerre à l'Eglise !

LUCIFER.

Et à son infailible chef ! Le Pape infailible, c'est le *Pape vérité* ; c'est-à-dire, l'ennemi mortel de l'erreur, le juge en dernier ressort des intérêts de l'humanité, le flambeau de la foi, le pilote des nations de la terre au ciel !

Tous.

Guerre au Pape infailible ! Guerre à son autorité, à sa suprématie !

LUCIFER.

Braves compagnons de mon malheur éternel, vos cris enthousiastes, vos clameurs vengeresses me touchent plus que je ne peux le dire.

Oh! vous étiez dignes de partager mon infortune, puisque vos esprits se rencontrent si bien avec moi, dans les harmonies de l'éternelle haine.

Tous.

Vive Lucifer ! Vive Lucifer !

LUCIFER.

Mais voici l'heure de la grande fête. Allez chercher vos légions ; que tout l'enfer se réjouisse avec nous des derniers événements Européens.

Après nos réjouissances, je donnerai mes dernières instructions à la délégation.

BELZEBUTH.

Comme Carreau nous l'a prouvé, il ne faut pas nous nommer en Canada, et afin de ne pas effrayer les consciences, il faut un mot d'ordre trompeur.

J'en trouve deux admirables dans une langue que nous seuls connaissons, et je désire que nous les répétions en chœur afin que chacun les connaissent.

Tous.

Voyons ?

BELZEBUTH.

ViveL EliberA LismeC AthoL Ique !

Tous.

ViveL EliberA LismeC AthoL Ique !

BELZEBUTH.

MoR TaluL TraM OntaN Isme !

MoR Tal

Ce mot o
fait établir
adroitemen

Oui ! Oui

Guerre au

Guerre au

Tous.

MoR TaluL TraM OntaN Isme !

LUCIFER.

Ce mot d'ordre est admirable : il nous rappellera qu'il faut établir notre erreur sans la nommer et en la désignant adroitement.

Tous.

Oui ! Oui !

LUCIFER.

Guerre au Canada !

Tous.

Guerre au Canada !

FIN DU PREMIER ACTE.

DE

La scène se passe l

P

B

Le soleil s'est
lions depuis si lon

Dans un mome
ici, et il nous sera
sion.

Le quantième a
bre aujourd'hui l
dernièrement à l'

Hommage qu'il
lequel il a combat

Oui, il sera curi
livre à la joie à l'
de son côté, enrés
grandes réjouissan

DEUXIÈME ACTE.

La scène se passe le 2 Août 1871, dans la grande salle d'audience du Palais *Pandemonium* aux Enfers.

SCÈNE I.

Belias, Fume-Bouche, Perrier.

BELIAS.

Le soleil s'est donc enfin levé sur le jour que nous appelions depuis si longtemps de toute l'ardeur de nos vœux.

Dans un moment, peut-être, la délégation du Canada sera ici, et il nous sera donné de connaître le résultat de sa mission.

FUME-BOUCHE.

Le quantième a été admirablement choisi. L'Église célèbre aujourd'hui la fête de St. Alphonse de Liguori, élevé dernièrement à l'honneur de Docteur de l'Église.

PERRIER.

Hommage qu'il doit plus particulièrement au zèle avec lequel il a combattu nos erreurs les plus récentes.

FUME-BOUCHE.

Oui, il sera curieux de voir que, pendant que l'Église se livre à la joie à l'occasion de ses plus glorieux fils, l'Enfer, de son côté, enrégistre dans ses fastes, au milieu des plus grandes réjouissances, des conquêtes nouvelles et capitales.

BELIAS.

Certes, tu n'y vas pas de main-morte !
A t'entendre, on dirait que tu sais d'avance et d'une manière certaine les triomphes des délégués.

FUME-BOUCHE.

Je ne sais rien de certain, je n'ai recueilli que des rumeurs et d'heureux bruits ; et si je chante déjà victoire, c'est que l'espérance des triomphes est la grande faiblesse des guerriers.

BELIAS.

Moi aussi j'aime et désire les triomphes ; toutefois, je ne puis me faire illusion ; d'après ce que Carreau nous a appris sur le Canada, la délégation a dû rencontrer de grands et invincibles obstacles ; peut-être même a-t-elle échoué complètement !

FUME-BOUCHE.

Si je pêche par trop de confiance, permets-moi de te faire remarquer que tu donnes dans l'excès contraire.
Echouer complètement, y penses-tu ?

PERRIER.

Il est certain que vous êtes exagérés l'un et l'autre.
Dire, par exemple, que la délégation aura échoué entièrement, c'est méconnaître l'habileté consommée des envoyés, la faiblesse d'un grand nombre d'esprits et de caractères faibles à surprendre ; d'un autre côté, vouloir un succès complet c'est compter sans le secours divin de l'Eglise et sans les lumières et les vertus de plusieurs âmes privilégiées.
Pour moi je suis porté à croire à un succès simplement satisfaisant.

FUME-BOUCHE.

Tu n'es pas difficile.

PERRIER.

Que veux-tu ? J'ai été si souvent trompé dans mes espé-

rances, c
trouve bi
l'événement

Au fond
que tes ca

Et moi,
même sur

De cette
toujours ag
me se perd
meille, les

Et tous, c
pour le len

Toujours

(La porte

La délégat
sera ici,

Lucifer le

rances, que j'ai pris le parti d'être plus modéré ; et je me trouve bien de cette modération ; car il est assez rare que l'évènement démente mes modestes calculs.

FUME-BOUCHE.

Au fond, tu peux avoir raison. Dans ce cas je souhaite que tes calculs soient toujours trop faibles.

PERRIER.

Et moi, que tes espérances soient toujours confirmées et même surpassées.

BELIAS.

De cette façon, ce sont mes éternelles craintes qui seront toujours agréablement détrompées ; elles se perdront comme se perdent, la veille d'un beau jour, en une poupre vermeille, les nuages orageux de l'occident.

FUME-BOUCHE.

Et tous, comme le laboureur prévoyant, nous attendrons pour le lendemain un jour plus heureux que celui qui finit.

PERRIER.

Toujours l'espérance ! Eh bien ! après tout, soit.

(La porte s'ouvre et Olivor entre précipitamment.)

SCÈNE II.

Les mêmes et Olivor.

OLIVOR.

La délégation arrive ; encore quelques minutes et elle sera ici.

BELIAS.

Lucifer le sait-il ?

OLIVOR.

Oui ! Il était sur la coupole, et il est descendu probablement pour donner ses ordres à *Cercueil*.

BELIAS.

Es-tu venu ici directement ?

OLIVOR.

Oui, j'ai causé quelque temps avec *Péché*, qui vient de recevoir des nouvelles de ses sept fils, les *Capitiaux*, dont le règne, paraît-il, est partout florissant.

FUME-BOUCHE.

Lui as-tu annoncé l'arrivée des délégués ?

OLIVOR.

Il les attendait, lui aussi, avec impatience, car un de ses fils, *Jalousie*, a été appelé en Canada afin de seconder l'action de Carreau et des autres, et il paraît qu'il leur a été d'un grand secours.

PERRIER.

Je le crois bien ! Jamais *Jalousie* ne met le pied quelque part, sans préparer d'admirables voies à toutes les plus mauvaises passions.

OLIVOR.

D'autant plus qu'il s'est fait accompagner par son aîné, *Egoïsme-du-Bien*, lequel cache, sous son apparence honnête, un esprit capable, au besoin, des plus grandes perfidies.

PERRIER.

Péché pense-t-il que son fils et son petit-fils reviennent avec la délégation ?

Il n'en sa
certaines s
ordinairement

(La porte s'ou
de toute
reau porte
une année
l'Opinion-
Journal de
quelques l
contrat de
et semble
respectif, l

Eh bien, fic
queurs ou des
L'enfer doi
votre mission

Illustre et
connais la pro
combien sont
qui combattre

Hélas ! surt
réduits à une
notre zèle et
plus remporté

OLIVOK.

Il n'en sait rien. Dans tous les cas, il aura des nouvelles certaines sur leur compte, ce qui le rend tout joyeux, lui ordinairement si morose.

(La porte s'ouvre tout-à-coup, Lucifer, Baal et Axaphat entrent, suivis de toute la délégation, à l'exception de Leviathan et Babel. Carreau porte un volume et plusieurs pamphlets ; Astaroth a toute une année de la *Minerve* sur la tête ainsi que plusieurs numéros de l'*Opinion-Publique* ; Rosier montre triomphalement une liasse du *Journal de Québec* et de l'*Evènement* ; Bélial cache mystérieusement quelques lettres dans sa poitrine ; Baalberith déploie avec fierté un *contrat de vente* ; Belzébuth, qui ferme la marche, a les mains vides et semble profondément abattu. Quand chacun a pris son siège respectif, Lucifer se lève avec majesté.)

SCENE III.

Les précédents et les derniers entrés.

LUCIFER.

Eh bien, fidèle Carreau, dois-je saluer en vous des vainqueurs ou des vaineux ?

L'enfer doit-il se réjouir ou s'attrister des résultats de votre mission ?

CARREAU.

Illustre et glorieux monarque, mieux que personne tu connais la prodigieuse puissance de notre ennemi, et tu sais combien sont invincibles les nobles et généreuses phalanges qui combattent pour lui contre nous....

LUCIFER.

Hélas ! surtout depuis le jour du Calvaire, nous avons été réduits à une triste et navrante impuissance : malgré tout notre zèle et toute notre ardeur vengeresse, nous n'avons plus remporté que des avantages partiels et passagers.....

CARREAU.

Tu viens de dire, puissant monarque, le mot de notre œuvre en Canada.

Nous arrivons après avoir remporté quelques avantages partiels et qui, peut-être, seront passagers.

LUCIFER.

Et quels sont-ils ces avantages ?

CARREAU.

Nous avons fait affirmer le Gallicanisme et le Libéralisme, nous avons suscité des défenseurs de l'erreur ; nous avons produit des divisions profondes entre les hommes de bien ; nous avons empêché la réalisation d'œuvres très importantes pour le salut des âmes.

LUCIFER.

Certes, il y a en cela plus que je n'osais espérer. Dépêche-toi d'entrer dans les détails et de nous révéler toutes ces choses.

CARREAU.

Je parlerai volontiers de ce qui est mon œuvre personnelle ; quant au reste, je laisserai à chacun le soin de raconter ce qui le concerne. Seulement si quelqu'un s'écarte de la vérité, je me ferai un devoir de l'y ramener, et j'espère qu'on me rendra le même service.

LUCIFER.

C'est cela. Mais hâte-toi.

CARREAU.

J'ai concentré toutes mes forces sur le démembrement des paroisses de Montréal. J'ai fait proclamer par l'opposition, et notamment par la société des Curés perpétuels, toutes les doctrines gallicanes et libérales.

Le Code des Curés que voici. (*Il l'élève en l'air.*)

Hourra !

Le Code d

Et il a été

Oui, très f

Des gens q

Pas tous.

La Minerve

Oui, elle a d
aurait mieux

Langelier, pu

En voilà un
tente pas d'ap
guerre nouvel
faibles pour po

L'évêque de
ne niera pas la
au Code des C

TOUS.

Hourra! Hourra!

CARREAU.

Le Code des Curés a eu des adeptes.

BELZEBUTH.

Et il a été fortement combattu.

CARREAU.

Oui, très fortement même; cependant il a eu des adeptes.

BELZEBUTH.

Des gens qui n'ont pas voulu se nommer.

CARREAU.

Pas tous.

ASTAROTH.

La *Minerve* s'est nommée.

BELZEBUTH.

Oui, elle a écrit un ou deux articles insignifiants et qu'il aurait mieux fallu ne pas invoquer.

ROSIER.

Langelier, professeur de l'Université-Laval s'est nommé.

BELZEBUTH.

En voilà une belle autorité! Un homme qui ne se contente pas d'applaudir à l'erreur, mais qui fait même une guerre nouvelle au parti de l'ordre; une de ces têtes trop faibles pour porter l'instruction.

BELIAL.

L'évêque de St. Hyacinthe s'est nommé, lui, et Belzebuth ne niera pas la force que l'approbation de ce prélat a prêtée au Code des Curés.

BELZEBUTH.

Cet évêque a dit du Code des Curés que si ce livre eût paru à Rome, il aurait été mis à l'*Index*, et vous appelez cela une approbation ! Etes-vous fous ? Est-ce que le tribunal de Rome condamne les bons livres ? Ne voyez-vous pas que la lettre de l'évêque de St. Hyacinthe est une malice calculée ?

Vous avez tous cru que Belial avait trompé cet évêque. C'est Belial, au contraire, qui a été joué et encore de la manière la plus cruelle.

BELIAL.

Belzebuth revient les mains vides ; il a échoué partout, il est assez naturel qu'il essaie maintenant de déprécier l'œuvre des autres.

PLUSIEURS VOIX.

Oui ! Oui !

BELZEBUTH.

Vous mentez audacieusement ; et je demande sur le champ à Belial une rétractation pure et simple, ou je.....

LUCIFER.

Silence ! Pas de colère ! Pas d'interruptions ! Que chacun dise ce qui le regarde, sans que personne lui coupe la parole ; ou si on croit devoir le faire, que ce soit sans amertume.

Et afin de procéder avec plus d'ordre, que chaque orateur monte à son tour à la tribune.

Tous, excepté Belzebuth.

C'est cela, Carreau à la tribune !

LUCIFER.

Carreau, monte !

Je disais
contre les a
Il est vra
même ; n'im
elles sont un

La plupart
vrais princip
porte son fru

Et voilà bie
Le *Nouveau*
prouvé et solie
des Encyclique
Code des Curés
et du libéralis
de telles autori
pour les comba

Que peuvent

Ils peuvent é
Dis-moi, Belz
faire que ce qui
Assurément

Sans doute, j
vérité, et nous
des sophismes ;

SCENE IV.

Les Précédents.

CARREAU, à la tribune.

Je disais donc que le Code des Curés a eu des défenseurs contre les attaques de la presse éclairée et catholique.

Il est vrai que ces défenses ont été faibles, très faibles même ; n'importe, elles sont des défenses et, par cela même, elles sont un gain.

BAAL.

La plupart des esprits sont, d'ailleurs, si ignorants des vrais principes, que, tout misérable que soit un sophisme, il porte son fruit.

CARREAU.

Et voilà bien ce qui est arrivé en Canada.

Le *Nouveau-Monde* et d'autres journaux ont savamment prouvé et solidement établi, à l'aide des Pères des Conciles, des Encycliques, du Syllabus et de toute la théologie, que le Code des Curés était un plaidoyer en faveur du gallicanisme et du libéralisme, que nous ne pouvions guère lutter contre de telles autorités. Aussi, a-t-il fallu recourir au sophisme, pour les combattre.

BELZEBUTH.

Que peuvent les sophismes en face de la vérité ?

CARREAU.

Ils peuvent égarer, et là se borne notre puissance.

Dis-moi, Belzebuth, peux-tu anéantir la vérité, peux-tu faire que ce qui est vrai devienne faux ?

Assurément non.

BELZEBUTH.

Sans doute, je sais bien qu'il est impossible d'anéantir la vérité, et nous devons nécessairement la combattre avec des sophismes ; mais il y a sophisme et sophisme.

CARREAU.

Oui, les sophismes sont relatifs : ils ont différentes causes, et puis les esprits sont plus ou moins préjugés. Toutefois, ce n'est pas précisément le cas dans la cause qui nous occupe.

Nous avons à combattre des vérités évidentes, bien qu'assez ignorées, des vérités appuyées sur les autorités les plus graves, les plus sacrées, sur l'autorité infaillible des Papes, était-il possible de leur opposer autre chose que de misérables préjugés ?

PLUSIEURS VOIX.

Très bien !

CARREAU.

Quand le *Nouveau-Monde* disait par exemple : l'Etat peut secondar l'Eglise dans l'organisation des paroisses, mais la gêner, lui nuire, jamais ! Et qu'il appuyait son assertion sur le Syllabus, sur les Conciles, etc., que pouvions-nous répondre dans la *Minerve* ? Sinon des sophismes, de grossiers sophismes !

LUCIFER.

Tu as raison, Carreau. D'ailleurs, la véritable sagesse ne consiste pas à faire tout ce que l'on veut, mais seulement ce que l'on peut. Poursuis ton récit !

CARREAU.

Ainsi que je te l'annonçai l'année dernière, illustre monarque, j'ai tâché d'avoir des correspondants pour combattre les doctrines catholiques et romaines du *Nouveau-Monde*, et j'ai trouvé trois personnages qui, pour me servir, se sont multipliés.

LUCIFER.

Qui sont-ils ?

CARREAU.

Je leur ai promis de taire leur nom.

Si tu le permets, puissant monarque, je te les nommerai privément.

C'est bien

Mes corr-
digné les au-
pression qu-
Code.

Le *Nouvea*

Et la *Min*
soit, mes co-
choses ineffa-

Voyons.

Les uns on-
rien à la que-
public qu'il f-
Nouveau-Mond
en docteurs i-
est bon, parce
existantes.

Ils n'ont p-
gallicanes, lib-

Non. Un de-
s'est dit : « J-
me suffit, et, s-
vais, je le décl-

LUCIFER.

C'est bien !

CARREAU.

Mes correspondants se sont donc multipliés, ils ont prodigué les anonymes, en sorte que le public a été sous l'impression qu'une douzaine d'individus combattaient pour le Code.

BELZEBUTH

Le *Nouveau-Monde* a bien eu soin de détromper le public.

CARREAU.

Et la *Minerve* a démenti le *Nouveau-Monde*. Quoiqu'il en soit, mes correspondants sont venus et ont avancés des choses ineffables, impayables.

LUCIFER.

Voyons.

CARREAU.

Les uns ont prélué en avertissant qu'ils n'entendaient rien à la question, et qu'ils venaient seulement avertir le public qu'il fallait se mettre en garde contre le français du *Nouveau-Monde* ; les autres, moins humbles, se sont posés en docteurs infailibles et ont dit : *Le livre du juge Baudry est bon, parce qu'il ne fait que codifier scrupuleusement les lois existantes.*

AXAPHAT.

Ils n'ont pas fait attention que ces lois pouvaient être gallicanes, libérales, anti-catholiques enfin.

CARREAU.

Non. Un de ces correspondants a même été plus fort. Il s'est dit : " Je trouve de bons principes dans le Code ; ça me suffit, et, sans examiner s'il n'en renferme pas de mauvais, je le déclare bon."

AXAPHAT.

Le nom de ce logicien ?

CARREAU.

Je dois le taire. *Le Nouveau-Monde* appuyait sa polémique sur le principe suivant : l'Etat n'a pas le droit de refuser les registres aux paroisses canoniques ; car le prêtre n'est pas un officier civil.

J'ai fait voir à mes correspondants une contradiction apparente dans cette proposition.

LUCIFER.

Et qu'ont-ils dit ?

CARREAU.

Ils ont dit : *Le Nouveau-Monde demande à grand cris les registres pour les Curés, et il soutient que l'Etat ne peut les obliger à les tenir ; mais c'est là une contradiction.*

BELIAL.

En effet, pourquoi demander une chose, quand on soutient qu'on est pas tenu de l'avoir ?

CARREAU.

C'est pourtant bien simple. Il a été entendu en Canada que les prêtres tiendraient les registres d'après cette convention, les registres servant à la reconnaissance civile des mariages, etc.

Tant que les prêtres consentiront à continuer à l'Etat ce service, l'Etat doit nécessairement leur donner les moyens de le faire ; ou si l'Etat, pour une raison ou pour une autre, retire les registres aux Curés, il faudra, s'il est chrétien, qu'il reconnaisse civilement les mariages, etc., faits par les Curés.

BELIAS.

Je commence à voir clair dans la question.

Le Nouveau-Monde
Curés à tenir
ce journal e
L'Etat ne
quand bien
tres civils ;
civils est la
la loi ne ser
Curés les m
c'est-à-dire d

Les corres
deux propos
j'ai été un m
vient de se fi

Le Nouveau-Monde
sition suivan
roisses canon
considère les
bâtards et des

Un de mes
pouvait regar
glise et issu
l'Etat ne peu

Cette propo
elle est impi
comme bâtard
qui aurait re
est impie pu
des sacremen

Et commen
droit, lui nie-

CARREAU.

Le *Nouveau-Monde* affirme que l'Etat ne peut obliger les Curés à tenir les registres et il les demande, c'est-à-dire que ce journal est rationnel; c'est comme s'il disait:

L'Etat ne peut méconnaître la validité des sacrements; quand bien même le prêtre se refuserait à tenir les registres civils; mais, comme en Canada la tenue des registres civils est la sanction civile des sacrements, l'Etat, tant que la loi ne sera pas changée, est obligé de fournir à tous les Curés les moyens de constater civilement les sacrements, c'est-à-dire donner les registres.

BELIAS.

Les correspondants qui n'ont pas vu le lien logique des deux propositions du *Nouveau-Monde* sont des aveugles, et j'ai été un moment leur semblable; mais le jour chez moi vient de se faire.

CARREAU.

Le *Nouveau-Monde* a reproché au Juge Baudry la proposition suivante: *Les mariages et les naissances dans les paroisses canoniques sont illégitimes et, en ma qualité de juge, je considère les enfants nés de ces mariages comme de véritables bâtards et des infidèles.*

Un de mes correspondants, *Quésitor*, a soutenu que l'Etat pouvait regarder comme bâtard un enfant baptisé par l'Eglise et issu d'un mariage chrétien, seulement, a-t-il ajouté, l'Etat ne peut pas dire de cet enfant qu'il est infidèle.

• BAAL.

Cette proposition n'est pas seulement libérale et gallicane, elle est impie. Quoi! l'Etat aurait le droit de regarder comme bâtard celui qui serait né d'un mariage chrétien et qui aurait reçu le baptême; mais alors, l'Etat est athée, il est impie puisqu'il se reconnaît le droit de nier la validité des sacrements.

Et comment *Quésitor*, qui reconnaît à l'Etat le premier droit, lui nie-t-il le second?

Ne sait-il pas que si un sacrement est valide, il est valide, et que l'Etat ne peut en aucune façon nier une partie de cette validité, sans la nier, par le fait même, en entier.

CARREAU.

Quesitor m'avait posé cette objection, je l'ai aveuglé, je lui ai dit: l'Etat ne peut rien contre la validité de la *grâce sacramentelle*; il peut seulement contre la validité de la *grâce civile*.

ANAPHAT.

Tiens! Je ne savais pas qu'il y eût dans les sacrements une grâce civile.

CARREAU.

Il fallait bien inventer du neuf pour justifier le Code. Puis ce neuf nous réussit; il y a beaucoup de personnes qui ont partagé les sophismes de mes correspondants.

LUCIFER.

Naturellement, il se rencontre toujours chez un peuple une foule d'intelligences incapables de réflexions sérieuses, et qu'il est toujours facile de fourvoyer.

CARREAU.

Il m'est impossible de rappeler ici tout ce que mes correspondants ont avancé de faux, d'absurde, car je n'en finirais pas.

Astaroth, que j'ai dû charger du soin d'endoctriner la *Mi-nerve*, a apporté ce journal, chacun pourra le lire. Il suffit d'ailleurs que vous sachiez que l'Etat, ayant refusé les registres aux paroisses canoniques de Montréal, le *Nouveau-Monde* soutenait, et avec raison, que tant que l'Etat s'obstinerait à les refuser, sans pourvoir lui-même pas un autre moyen à l'enregistrement civil des mariages, des naissances, etc., l'Etat gênerait, par là, la liberté de l'Eglise et tomberait ainsi dans le libéralisme.

LUCIFER.

En effet, les conventions étant ce qu'elles sont en Canada,

refuser les
de l'Eglise

Le prêtre
mais alors
des sacrem

Ce ne son
sacrement;
ments; il n
ment il se p
une impiété

Voilà pou
tres civils d
l'Etat pouva
J'ai profité
une *nécessité*
ânes, il ne fa
et ses inspira

Bravo! Br

J'espérais d
pondants pos
moment même
bres; malheu
Belzébuth et
les consciences
passer quelque
sainte s'est for

Je réclame
du côté des li

Et moi auss
catholiques, vo

refuser les registres; c'est ne pas reconnaître la juridiction de l'Eglise; et aucun Etat n'a ce droit.

Le prêtre peut, s'il le veut, ne pas tenir les registres civils; mais alors l'Etat doit tout de même reconnaître la validité des sacrements.

Ce ne sont pas les registres qui font la validité, c'est le sacrement; or, l'Etat n'a aucune juridiction sur les sacrements; il ne peut que les reconnaître et il le doit; autrement il se pose comme ministre, comme Pontife; ce qui est une impiété.

CARREAU.

Voilà pourquoi je me suis attaché à établir que les registres civils étaient indispensables aux sacrements, et que l'Etat pouvait les refuser, quand il le jugerait à propos.

J'ai profité d'une *nécessité de pure convention* pour affirmer une *nécessité absolue et indispensable*. Ça été le pont aux ânes, il ne faut pas s'étonner si la *Minerve*, ses correspondants et ses inspirateurs n'ont pu le passer.

Tous.

Bravo! Bravo!

CARREAU.

J'espérais que les réponses de la *Minerve* et de ses correspondants poseraient pour toujours le Code des Curés; un moment même on a parlé de le faire adopter par les Chambres; malheureusement, malgré tous les généreux efforts de Belzébuth et de Bélial qui s'étaient chargés d'endormir les consciences des catholiques éclairés et même d'en faire passer quelques uns de notre côté, une organisation puissante s'est formée pour nous combattre.

BELIAL.

Je réclame. Pour moi j'ai tenu parole; j'ai fait passer du côté des libéraux plusieurs prêtres et même des évêques.

BELZEBUTH.

Et moi aussi je réclame, si je n'avais pas endormi tant de catholiques, vous auriez eu beaucoup plus d'ennemis.

BELIAL.

Je demande la parole.

BELZEBUTH.

Et moi aussi.

LUCIFER.

C'est Carreau qui l'a.....

CARREAU.

J'ai dit tout ce que je voulais dire sur le Code, je puis descendre pour un moment. (*Il descend.*)

LUCIFER.

Alors, que Belial monte à la tribune.

SCENE V.

Les mêmes.

BELIAL à la tribune.

Le mot de Carreau m'a été sensible, autant et même plus que celui de Belzebuth qui a voulu insinuer que j'ai été joué par l'évêque de St. Hyacinthe et je viens plaider ma cause.

BELZEBUTH.

Je parle sans colère, et je dis que tu as été joué !

BELIAL.

Vous allez en juger tous. Le *Nouveau-Monde* en parlant du Code des Curés avait affirmé qu'aucun évêque ne l'approuvait.

Cette affirmation était un terrible coup porté à la cause libérale. Je me mets en quatre pour trouver un prélat approbateur.

Nous avons décidé de singer les anges, je me transforme en ange de lumière.

Si bien, q

Quatre m'
Le cinq
écouté, me d

Et quelle a
la réponse, et
que j'ai dit to

L'Evêque d
coup d'œil sur

C'était bien
pour approuve
sérieusement.

C'est vrai !

Arrêtez ! L
juger l'approb

Ah ! Il para
faut plus qu'
qui traite de m
l'Eglise et de l'
[Un mouvement

L'évêque, im
Nouveau-Monde

BELZEBUTH.

Si bien, que cinq évêques t'ont chassé sur le champ.

BELIAL.

Quatre m'ont chassé, et non cinq.

Le cinquième, l'évêque de St. Hyacinthe, après m'avoir écouté, me dit enfin. "c'est bien, j'approuverai."

BELZEBUTH.

Et quelle approbation a-t-il donnée? Que chacun écoute la réponse, et juge par lui-même si j'ai eu tort d'avancer ce que j'ai dit tout à l'heure.

BELIAL.

L'Evêque de St. Hyacinthe a dit qu'il n'avait jeté qu'un *coup d'œil* sur le Code.

BELZEBUTH.

C'était bien avouer qu'il ne pouvait pas l'approuver: car pour approuver entièrement un livre, il faut l'avoir étudié sérieusement.

PLUSIEURS VOIX.

C'est vrai!

BELIAL.

Arrêtez! Laissez-moi continuer. Vous ne pouvez pas juger l'approbation sans la connaître.

BELZEBUTH.

Ah! Il paraît que, même pour peser une approbation, il faut plus qu'un *coup d'œil*! Et que sera-ce donc d'un livre qui traite de matière aussi grave que celle des rapports de l'Eglise et de l'Etat? Tu te perds, l'ami.

[Un mouvement approbateur se fait remarquer sur plusieurs bancs.]

BELIAL, un peu déconcerté.

L'évêque, immédiatement après, dit qu'il regrette que le *Nouveau-Monde* ait traité aussi sévèrement le juge Baudry.

BELZEBUTH.

Cela ne signifie rien.

L'évêque ne dit pas que le *Nouveau-Monde* ait posé des doctrines fausses.

Il donne au contraire à entendre que les thèses de ce journal sont orthodoxes, quoique formulées avec trop de sévérité.

BELIAL.

L'évêque dit ensuite positivement qu'il approuve le Code des Curés.

BELZEBUTH.

Et il se hâte d'ajouter qu'en y jetant un *simple coup d'œil*, il y a trouvé des propositions qui, à Rome, seraient la cause de la mise de ce livre à l'Index.

BELIAL.

N'importe il a dit : je l'approuve.

BELZEBUTH.

C'est une dérision. L'évêque de St. Hyacinthe qui est un homme supérieur, un grand et noble esprit, savait bien que tous les hommes sérieux, en lisant sa lettre sur le Code, se diraient : Monseigneur a voulu prouver sa bonté de cœur au juge, tout en l'avertissant que son livre n'était pas orthodoxe, puisqu'il n'était pas romain.

BELIAL.

Alors il a compté sans la vulgarité des esprits. Tous ne sont pas capables de tirer une telle conclusion.

L'évêque dit : *j'approuve*, la majorité dit : *le livre est approuvé*.

BELZEBUTH.

Voyons, j'en appelle à notre très sage monarque.

LUCIFER.

Belial mérite certainement des éloges, et je le loue sincè-

rement pour
excellentes.

Je ne nie

Seulement
cinthe a vou
tion n'est au
lange adroit

Oui ! Oui

Lucifer est

Je me sou
père prendre
mentionner.

Pour le pr
souhaitant d'

J'avais pr
catholiques, j'
Je n'en veu
pendant plusie

C'est vrai !

rement pour ce qu'il a voulu faire ; ses intentions étaient excellentes.

BELZEBUTH.

Je ne nie pas cela.

LUCIFER.

Seulement, je crois réellement que l'évêque de St. Hyacinthe a voulu se jouer de lui ; car sa prétendue approbation n'est au fond qu'une censure enveloppée dans un mélange adroit de bonté et de malice.

Tous.

Oui ! Oui !

UNE VOIX.

Lucifer est la sagesse même.

BELIAL.

Je me sou mets. J'ai encore trois autres lettres, et j'espère prendre ma revanche quand le moment viendra de les mentionner.

Pour le présent je cède la parole à Belzébuth, en lui souhaitant d'être plus heureux que moi dans sa justification.

SCÈNE VI.

Les mêmes.

BELZEBUTH à la tribune.

J'avais promis, l'année dernière, d'endormir beaucoup de catholiques, j'ai tenu ma parole en partie.

Je n'en veux pour preuve que le fait qu'un seul journal, pendant plusieurs mois, a osé parler.

PLUSIEURS VOIX.

C'est vrai !

BELZEBUTH.

Et si ensuite j'ai été impuissant à comprimer les voix, c'est dû à l'imprudence avec laquelle plusieurs délégués ont fait proclamer certaines doctrines.

CARREAU.

C'est faux !

ASTAROTH.

Je proteste !

BELIAL.

C'est une indignité !

ROSIER.

Belzebuth est le dépit personnifié !

BAALBERITH.

Il n'a pas vécu pour rien pendant plusieurs mois avec *Jalousie et Egoïsme*.

BELZEBUTH.

Vous pouvez discuter mes avancés, mais je ne vous reconnais point le droit de m'insulter et.....

LUCIFER.

De grâce, du calme. Une discussion sage et modérée au contraire.

BELZEBUTH.

Je disais qu'on a été imprudent.

Les correspondants de la *Minerve*, par exemple, sont allés trop loin. Ils ont posé ouvertement des principes que nous étions convenus de dérober adroitement sous les dehors de la vérité.

CARREAU.

Ce n'est pas vrai !

Ce n'est qu'
parviendrons
Cesse donc
nous dire ce q

Tu me perm
tes espérances

Non, elle ne
ont appelé un
ques, en cela r
Quelque soi
que le Christ
sions avec une
sur le champ,

Très bien !

Je puis avoi
défaite, il y a
et voilà pourq

Le Christ se
l'enfer ne peu
nombreux enn
leur influence.

C'est ce que
ticulièrement
Rivières et le
Monde.

As-tu d'abor

Ce n'est qu'à la longue, et à prix de patience, que nous parviendrons à asseoir solidement le libéralisme en Canada.

Cesse donc de parler de ce qui n'a pas été accompli, pour nous dire ce qui a été fait.

BELZEBUTH.

Tu me permettras, illustre monarque, de ne pas partager tes espérances. Je crois notre cause compromise et.....

LUCIFER.

Non, elle ne l'est point. Les correspondances de la *Minerve* ont appelé une concentration puissante des forces catholiques, en cela rien de plus naturel.

Quelque soit notre adresse, nous n'empêcherons jamais que le Christ n'ait des défenseurs. Il suffit que nous paraissions avec une erreur, toute dérobée qu'elle soit, pour que sur le champ, surgissent des athlètes chrétiens.

TOUS.

Très bien !

BELZEBUTH.

Je puis avoir tort. Toutefois, je l'ai appris par une triste défaite, il y a des âmes en Canada qu'en ne vaincra jamais, et voilà pourquoi j'espère peu.

LUCIFER.

Le Christ se ménage partout des âmes intrépides. Quand l'enfer ne peut les vaincre, il faut alors leur susciter de nombreux ennemis, les calomnier, et par ce moyen ruiner leur influence.

BELZEBUTH.

C'est ce que j'ai fait avec tous les invincibles, et plus particulièrement avec les évêques de Montréal et de Trois-Rivières et le chanoine Lamarche, directeur du *Nouveau Monde*.

LUCIFER.

As-tu d'abord essayé de leur imposer silence ?

BELZEBUTH.

N'ont-ils pas écrit crûment que l'Etat avait le droit de ne pas reconnaître civilement les paroisses canoniques ?

CARREAU.

Oui, mais qu'est-ce que cela fait ?

BELZEBUTH.

Eh bien ! Voilà ce qui a jeté l'alarme, ce qui a appelé le *programme catholique*.

PERRIER.

Qu'est-ce que le programme catholique ?

BELZEBUTH.

Une œuvre maudite ; une sorte de compromis entre les politiques et les électeurs, en vertu duquel ceux-là s'engagent vis à vis ceux-ci à seconder en tout les vues de l'Eglise.

ROSIER.

Le programme n'a-t-il pas été vaincu ?

BELZEBUTH.

Je prouverai le contraire en temps et lieu.

Pour le moment j'ai à me justifier.

On a donc compromis notre œuvre, et mes défaites s'expliquent ainsi.

J'ai eu beau me transformer en apôtre, je n'ai pu imposer silence aux Evêques de Montréal et de Trois-Rivières, ainsi qu'au *Nouveau-Monde*, au *Courrier du Canada*, à l'*Ordre*, au *Journal des Trois-Rivières*, au *Franc-Parleur*, au *Pionnier de Sherbrooke*, à l'*Union des Cantons de l'Est*, et au *Courrier de Beauharnois*.

LUCIFER.

Il n'y a là rien de bien étonnant.

Aussi bien, nous n'avons pas pu dès remporter tout d'abord un triomphe complet.

Oui. Qua
sous la form
viens de nom
tions, mais s

Rapporte m

J'en rappor
Montréal, les
fait semblable

C'est bien !

Je tremblai
ment du véné
Montréal.

Jamais, de n
pu approcher d

En effet.

Vous dire ce
lat est imposs

Il était agen
prière ardente ;
l'Eglise et, en
venaient de s'o

Des anges tu
sement sublime
larmes ; d'autre
lesquelles réson
au sein de cette
prière prophétic

BELZEBUTH.

Oui. Quand a paru le programme, je me suis montré sous la forme de Raphaël aux saints personnages que je viens de nommer, et j'ai eu avec chacun d'eux des conversations, mais sans résultat.

LUCIFER.

Rapporte nous ces entretiens ?

BELZEBUTH.

J'en rapporterai un seul, celui que j'ai eu avec l'évêque de Montréal, les autres étant, à quelque différence près, tout à fait semblables.

LUCIFER.

C'est bien !

BELZEBUTH.

Je tremblais étrangement en pénétrant dans l'appartement du vénérable viellard, qui est l'ange du diocèse de Montréal.

Jamais, de mémoire de démon, personne de nous n'avait pu approcher de si près le saint évêque.

CARREAU.

En effet.

BELZEBUTH.

Vous dire ce que j'ai ressenti en voyant ce vénérable prélat est impossible.

Il était agenouillé sur son prio-Dieu, abîmé dans une prière ardente ; son âme attristée gémissait sur les maux de l'Eglise et, en particulier, sur les derniers événements qui venaient de s'opérer en Canada.

Des anges tutélaires se tenaient près de lui dans un ravissement sublime ; quelques uns recueillaient sa prière et ses larmes ; d'autres chantaient d'admirables symphonies dans lesquelles résonnait l'hymne de l'Espérance ; comme perdu au sein de cette harmonie sacrée, le saint prélat exhalait une prière prophétique.

LUCIFER.

Et que disait-il ?

BELZEBUTH.

“ Seigneur, sauvez nous, car nous périssons. Les flots de l’impiété contre la barque du salut, se soulèvent avec violence et menacent de l’engloutir.” Puis, après avoir prié pour le Pape, pour l’Europe, il ajouta : “ Notre chère Eglise du Canada, se voit aujourd’hui aux prises avec le libéralisme catholique et le gallicanisme, ces deux terribles ennemis de la vérité.

“ Nous laisserez-vous périr, Seigneur ? Est-ce que les péchés du peuple canadien ont appelé votre courroux ? Ah ! divin Sauveur, pardonnez à votre peuple.s’il faut une victime d’expiation, frappez, frappez votre indigne serviteur.

“ Livrez-le à tous les maux passagers ; couvrez-le, s’il le faut, de toutes les ignominies, frappez, frappez, Seigneur, votre indigne fils, mais, de grâce, sauvez, sauvez l’Eglise du Canada.”.....

LUCIFER, les larmes aux yeux.

Que la vertu est belle ! Qu’elle est touchante ?

Tous pleurant.

Malédiction sur nous !

BELZEBUTH, avec désespoir.

Oui, malédiction sur nous ! Hélas ! qu’avons nous fait de la couronne qui ceignait notre front aux jours de notre bonheur ? Pourquoi sommes-nous tombés si bas.....

PERRIER, maîtrisant son émotion.

Pourquoi évoquer ces souvenirs ?

LUCIFER.

Hélas ! Il ne dépend pas de nous de les oublier : notre chatiment est précisément de les heurter à chaque instant.

Nous se
mais je pe
A peine
présentai
Ma prés

On dit q

Je l’abor
longtemps
conduite de
des polémie
Nouveau-Mo
des Trois-Riv

Que disait

Rien, abso
que le progr
rité, et que le
à éloigner bi
dément scrut
trines, pour u
milieu où les

C’était répo

Et je fus en
contenance ;
blesse des esp
Je parlai c

BELZEBUTH.

Nous sommes condamnés à haïr ce que nous admirons :
mais je poursuis mon écrit.

A peine le saint évêque eut-il terminé sa prière que je me
présentai à ses regards.

Ma présence ne parut pas l'intimider.

CARREAU.

On dit que souvent les anges le visitent visiblement.

BELZEBUTH.

Je l'abordai, non sans un grand embarras, et lui parlai
longtemps de ses luttes avec les Curés perpétuels, de la
conduite de certains laïques dans l'affaire du démembrement,
des polémiques sur le Code des Curés, des doctrines du
Nouveau-Monde, du programme catholique que le journal
des *Trois-Rivières* venait de publier.....

LUCIFER.

Que disait-il de toutes ces choses ?

BELZEBUTH.

Rien, absolument rien. Seulement quand je lui insinuai
que le programme pouvait compromettre la cause de la vé-
rité, et que les polémiques du *Nouveau-Monde* étaient propres
à éloigner bien des gens, il jeta sur moi un regard profon-
dément scrutateur et me dit : Vous avez de singulières doc-
trines, pour un ange. Ne savez-vous pas qu'il n'y a qu'un
millien où les intelligences s'unissent ; celui de la vérité.

LUCIFER.

C'était répondre justement.

BELZEBUTH.

Et je fus embarrassé. J'essayai cependant de faire bonne
contenance ; j'alléguai qu'il fallait prendre en pitié la fai-
blesse des esprits et les malheurs de l'époque.

Je parlai du libéralisme, la grande erreur du temps, je

m'efforçai de le convaincre qu'en voulant désillusionner les esprits de ces deux erreurs, on risquait de leur faire croire à l'intolérance religieuse et à l'innovation de doctrines dans l'Eglise; en un mot, je répétais tous les arguments invoqués par les libéraux catholiques contre le Syllabus et l'Infaillibilité. Je me suis même servi du fameux mot d'*inopportunité*.

LUCIFER.

Tu ne pouvais mieux plaider ta cause.

BELZEBUTH.

Cependant, je l'ai perdue. Le vénérable et pieux évêque me dit qu'il me reconnaissait à mon langage pour un ange des ténèbres. La vérité seule, dit-il en finissant, la vérité seule donnera le repos et la quiétude aux intelligences; car les intelligences sont faites pour la vérité seule et pour la vérité toute entière.

Donnez-leur un semblant, un mirage de vérité et elle s'égareront, elles se tourmenteront, comme elles le font actuellement. Qu'au contraire, vous leur donniez la vérité pleine, entière, elles seront satisfaites, elle s'admirent et rien ne pourra les séparer.

Il n'y a que l'enfer qui puisse gagner à cacher, à amoindrir, à fausser la vérité.

Tu est une voix d'enfer, va-t-en?

L'évêque des Trois-Rivières et le chanoine Lamarche m'ont tenu le même langage.

FUME-BOUCHE.

Ils n'ont pas eu besoin d'eau bénite pour t'éprouver, comme voulut faire de Carreau le Curé perpétuel.

BELZEBUTH.

Pour des hommes véritablement éclairés, il leur suffit de peser nos doctrines: malgré le manteau trompeur dont elles sont enveloppées, ils trouvent facilement ce en quoi elles ne sont pas orthodoxes.

Mais tu r

C'est Bel
Pour moi
suis mis à l
des Curés e
au program
réussir aup
du program

Je m'offre

Toi! Eh bi

Il faut d'ab
lique a été for
afia d'assurer
mentaires, l'ex

C'est l'idée

D'accord sur
Il y a en Ca
a toujours été

Très bien!

LUCIFER.

Mais tu n'a rien dit des autres évêques ?

BELZEBUTH.

C'est Belial qui s'est chargé d'eux.

Pour moi, ayant échoué comme je viens de le dire, je me suis mis à battre les campagnes et les villes, afin d'obtenir des Curés et des laïques un silence complet relativement au programme catholique, et j'ai été assez heureux que de réussir auprès de plusieurs, ce qui n'empêche pas que l'idée du programme a triomphé.

ASTAROTH.

Je m'offre à prouver le contraire.

BELZEBUTH, descendant.

Toi ! Eh bien, monte !

SCENE VII.

Les mêmes.

ASTAROTH à la tribune.

Il faut d'abord que vous sachiez que le programme catholique a été formulé par six laïques religieux et éclairés, et afin d'assurer à l'avenir, par le moyen des élections parlementaires, l'existence d'une politique toute catholique.

BELZEBUTH.

C'est l'idée même du programme.

ASTAROTH.

D'accord sur ce point capital, continuons.

Il y a eu Canada un parti politique dit conservateur qui a toujours été appuyé par le clergé.

BELZEBUTH.

Très bien !

ASTAROTH.

Les chefs de ce parti ont toujours secondé les vues du clergé.

BELZEBUTH.

Non ! Le chef de ce parti, car il n'y en a qu'un, le chef de ce parti, Sir George Etienne Cartier, a fait une opposition terrible au démembrement de la paroisse Notre-Dame, et ainsi il a été loin de secondar les vues de l'évêque de Montréal.

ASTAROTH.

J'admets cela. Néanmoins, d'un autre côté, il se trouvait à travailler dans le sens des Curés perpétuels qui font partie du clergé.

BELZEBUTH.

Les prêtres ne sont pas des évêques ; et quand des prêtres comme les Curés perpétuels, par exemple, se soulèvent contre l'autorité des évêques et les décrets de Rome, les servir, ce n'est pas servir le clergé, ni l'église, c'est servir le schisme, ou tout au moins, la révolte.

ASTAROTH.

Soit. Cependant, le parti conservateur avait la réputation de soutien de l'Eglise, et voilà que le programme catholique vient et dit aux électeurs : Il faut rester *conservateur* ; cependant il y a dans ce parti des libéraux et des gallicans, refusez-leur vos suffrages, ne votez que pour ceux qui promettent de soutenir les évêques dans les questions religieuses sur lesquelles l'Etat peut être appelé à faire des lois. C'était un manque de confiance au parti *conservateur*.

BELZEBUTH.

Pas au parti lui-même : aux hommes, ou plutôt au chef de ce parti.

ASTAROTH.

Non, au parti lui-même ; c'est le parti qui fait les hommes.

Ca se pe

Les hom

Tu viens
s'ils sont f
parti ?

Ce qui fai
Il n'y a q
de grouper c

Belzebuth
nent naissanc
niser un par
cipe ou une i

Oui ! oui ! t

Dans ce cas
c'est le mot qu

C'est déjà q
choses ne tard

Je vais main
programme cat

Chargé par
organe de Sir C

J'ai dit : Le
il fait le comba

BELZEBUTH.

Ça se peut, mais qu'est ce qui fait le parti ?

ASTAROTH.

Les hommes.

BELZEBUTH.

Tu viens de dire que c'est le parti qui fait les hommes ; s'ils sont faits par le parti, comment peuvent-ils faire le parti ?

Ce qui fait un parti, ce sont les principes.

Il n'y a qu'un principe, vrai ou faux, qui ait la puissance de grouper des hommes pour en faire un même tout.

LUCIFER.

Belzebuth a parfaitement raison : les principes seuls donnent naissance aux partis. Un homme peut former, organiser un parti ; pour cela il faut qu'il représente un principe ou une idée.

Tous, excepté Astaroth.

Oui ! oui ! très bien.

ASTAROTH.

Dans ce cas, l'idée du programme a triomphé partout, et c'est le mot qui a été vaincu.

LUCIFER.

C'est déjà quelque chose : quand les mots souffrent, les choses ne tardent pas à s'en ressentir.

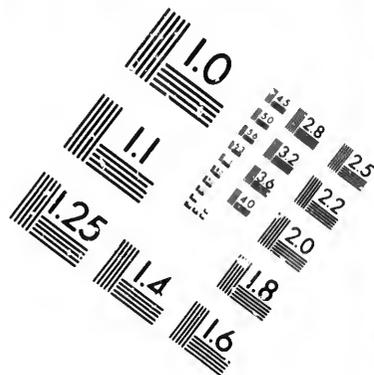
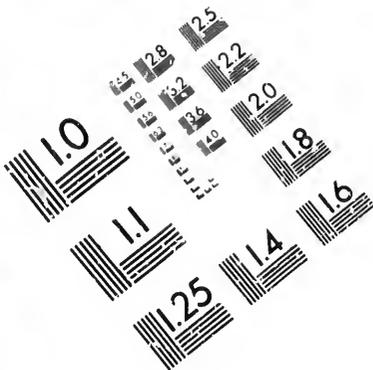
ASTAROTH.

Je vais maintenant rapporter ce que j'ai fait contre le programme catholique.

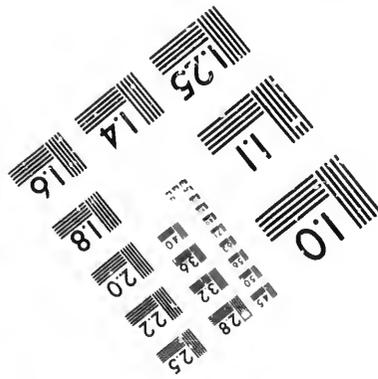
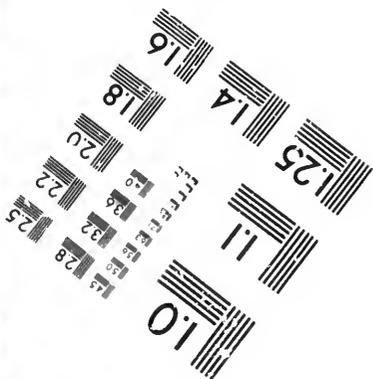
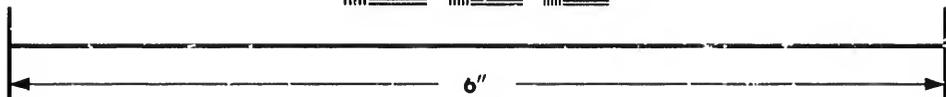
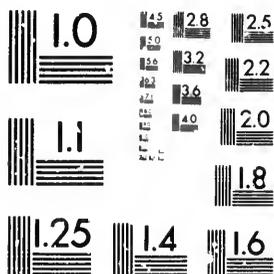
Chargé par Carreau, je me suis présenté à la *Minerve*, organe de Sir George Etienne Cartier.

J'ai dit : *Le programme catholique est une insulte au parti, il faut le combattre.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

10

Les rédacteurs de ce journal, qui sont d'excellents jeunes hommes, se sont récriés ; ils ne voyaient que des principes très catholiques dans le programme.

CARREAU.

Il n'y avait rien, en effet, dans ce document que de très catholique.

ASTAROTH.

Je n'ai pas osé nier la chose, et je me suis borné à dire que cette pièce ne venant pas des chefs du parti, elle était par là même une censure et un manque de confiance.

Voyant que cette idée faisait quelqu'impression sur ces bons jeunes hommes, je les laissai un moment, non pour leur permettre de réfléchir, ce qui peut-être eût été dangereux.

BELIAS.

Pourquoi donc ?

ASTAROTH.

Pour permettre à *Jalousie* de les travailler.

Ce stratagème réussit complètement. *Jalousie* prouva aux rédacteurs, aux propriétaires et aux patrons de la *Minerve* que si le programme triomphait, leur journal passerait pour s'être laissé devancer par d'autres et qu'il perdrait ainsi la prééminence de premier organe du parti.

De plus, Carreau avait eu le soin de jeter l'alarme chez les Curés perpétuels, en leur affirmant que le triomphe du programme était leur perte ; puis, Leviathan, qui avait gagné les bonnes grâces de Sir George Etienne Cartier, en avait profité pour lui communiquer mille craintes ; enfin, *Egoïsme-du-Bien* ayant perverti plusieurs autres amis, il y eut un grand conseil à la *Minerve*, où il fut décidé qu'on combattrait le programme.

LUCIFER se frottant les mains.

C'est une fortunée affaire.

Quelques
ment le pro
Je ne pu
tions.

C'est bien

" Le prog
" renferme,
" l'ont form
" nous les co
" nemis du p

Ce qui n'a
en faisant la
exemple à F
noms parmi c
tels.

Bah ! C'est
de bien d'autr

Pour être c
cipliné et obé
Quand on e
aux chefs, et
de ses chefs.

Pour le cou
une doctrine c
Quoi ! pour
me qui condui

ASTAROTH.

Quelques jours après, la *Minerve* attaquait vigoureusement le programme.

Je ne puis tout rapporter, je vais résumer ses argumentations.

PLUSIEURS VOIX.

C'est bien !

ASTAROTH.

“ Le programme, malgré les principes catholiques qu'il renferme, est une insulte au parti conservateur ; ceux qui l'ont formulé se disent conservateurs, nous le nions et nous les combattons de toutes nos forces comme des ennemis du parti.”

BELZEBUTH.

Ce qui n'a pas empêché qu'après avoir fait et même tout en faisant la guerre aux partisans du programme, par exemple à F. X. A. Trudel, la *Minerve* enregistrât leurs noms parmi ceux des conservateurs et les comptait comme tels.

AXAPHAT.

Bah ! C'est une contradiction qui a dû se perdre au milieu de bien d'autres.

ASTAROTH.

Pour être conservateur, disait la *Minerve*, il faut être discipliné et obéissant.

Quand on embrasse un parti, on s'engage à obéir en tout aux chefs, et il n'est pas permis de manquer à la consigne de ses chefs.

BELIAS.

Pour le coup, en voilà une doctrine commode et paisible, une doctrine d'agneau.

Quoi ! pour la *Minerve* le principe d'un parti c'est l'homme qui conduit la barque ; en sorte que quand il plaira à

cet homme de s'éloigner des principes, des idées du parti, tous devront le suivre.

La *Minerve* devrait nous rendre le service d'aller en France, et d'y introduire sa doctrine. Avec un peu de bonne volonté chez leurs chefs, nous verrions bientôt tous les partis se rencontrer, sans le savoir, sur un terrain commun, celui du communisme par exemple.

BELZEBUTH.

C'est cela même.

ASTAROTH.

Les chefs du parti conservateur, ajoutait d'une manière mensongère la *Minerve*, sans s'en douter, les chefs du parti conservateur veulent bien continuer, comme par le passé, d'accorder à l'Eglise tout ce que l'Eglise demandera ; mais comme le programme ne vient pas d'eux, ils l'opposeront et le combattront de toutes leurs forces.

BAAL.

C'est-à-dire que puisque le programme demande la liberté de l'Eglise, les chefs et leurs amis la refuseront.

ASTAROTH.

Non ! Ce n'est pas cela. Ils donneront la liberté à l'Eglise, mais ils seront contre le programme.

BAAL.

Alors le programme demandait autre chose que la liberté de l'Eglise.

ASTAROTH.

Mais non ! On a déjà dit qu'il ne demandait rien autre chose.

BAAL.

Alors, la *Minerve* et les chefs acceptaient le programme ?

Ils le con
la liberté de

Ma foi, je

Secrètement
l'Eglise de M
taient d'accé
en profiterai
sité ; alors il
d'un autre c
glise, il s'aff
affirmons la
gens finiront

Je compier

C'est avec c
combattu le l

Pourquoi d
Auriez-vous
vateur, quelq
payer les évêc

Non !

Demande m
cédentes, les c
à semblables p

Jamais !

ASTAROTH.

Ils le combattaient, tout en proclamant qu'ils étaient pour la liberté de l'Eglise.

BAAL.

Ma foi, je n'y comprends plus rien.

ASTAROTH.

Secrètement Sir George ne voulait pas rendre justice à l'Eglise de Montréal, prévoyant que si les politiques promettaient d'accéder aux demandes des évêques, celui de Montréal en profiterait pour le démembrement, et aussi pour l'Université; alors il se dit: il faut combattre le programme; certain d'un autre côté qu'en se déclarant contre la liberté de l'Eglise, il s'affaiblirait lui et les siens il se dit de nouveau: affirmons la liberté de l'Eglise, disons noir et blanc et les gens finiront par voter bleu.

BAAL.

Je comprends maintenant.

ASTAROTH.

C'est avec cette monstrueuse contradiction que nous avons combattu le programme, et que nous l'avons vaincu.

BELZEBUTH.

Pourquoi dire que vous l'avez vaincu?

Auriez-vous pu faire élire Cartier, ou tout autre conservateur, quelque part, s'il n'avait promis aux électeurs d'appuyer les évêques?

ASTAROTH.

Non!

BELZEBUTH.

Demande maintenant à Carreau, si dans les élections précédentes, les candidats conservateurs ont jamais été obligés à semblables promesses.

CARREAU.

Jan.ais!

BELZEBUTH.

C'est donc le programme qui a appelé cette déclaration.
L'idée du programme, a donc fait son œuvre, et si quelque chose a été vaincu, c'est le mot programme catholique.

BELIAL.

Le programme a été condamné par des évêques.

BELZEBUTH.

Non !

BELIAL.

Je vais le prouver.

ASTAROTH, descendant de la tribune, et s'adressant à Bélial.

Monte ici à ma place !

SCENE VIII.

BELIAL à la tribune.

Trois évêques ont dit, que le programme avait le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat.

BELZEBUTH.

Un inconvénient n'est pas un tort. Toutes les choses qui portent des inconvénients ne sont pas pour cela soumises à la censure.

BELIAL.

Il ne faut pas jouer sur les mots, Belzébuth ; tu sais bien que les lettres en question ont été invoquées comme des condamnations formelles du programme.

BELZEBUTH.

Je le sais, et je ne veux pas jouer sur les mots.

Je demande seulement qu'on ne leur donne pas une portée étrangère au sens.

S'il fallait
pourrions-nous
chose au fo
M'était-il p
aussi pieux
œuvre émin
ce pas même
mot inoppo
En tous ca
me semble q
dont tu t'ét
œuvre que l'

C'est cela !

Tu confond
lettres de tes
simplement q
Ce n'est pas
cause. Je vo
et c'est la seu
Non ! Aucu

Soit ; pour
l'évêque de St
à affirmer qu
s'interpréter d

Oui ! Mais d
L'évêque de
de Québec, po
Le grand vi
gallicanisme e

BELIAL.

S'il fallait être si scrupuleux, où en serions-nous ? Que pourrions-nous ? Est-ce que toutes nos erreurs sont autre chose au fond, que des idées faussées, des mots pervertis ? M'était-il possible d'amener des évêques aussi éclairés et aussi pieux que ceux dont il est question, à condamner une œuvre éminemment catholique comme le programme ? N'est-ce pas même prodigieux que j'ai pu les pousser à écrire le mot inopportunité ?

En tous cas, mon cher Belzébuth, je te trouve difficile ; il me semble que tu pourrais l'être moins quand les évêques dont tu t'étais chargé, ont approuvé solennellement une œuvre que l'enfer doit maudire.

PLUSIEURS VOIX.

C'est cela ! Très bien ! Très bien !

BELZEBUTH.

Tu confonds à dessein la question. Je ne nie pas que les lettres de tes évêques aient pu nous rendre service ; je ne simplement qu'elles soient une condamnation du programme.

Ce n'est pas le dépit qui m'inspire ; c'est l'intérêt de notre cause. Je vois un véritable danger à s'exagérer nos succès, et c'est la seule raison qui me porte à réclamer.

Non ! Aucun évêque n'a condamné le programme.

BELIAL.

Soit ; pour les évêques de Québec et de Rimouski, mais l'évêque de St. Hyacinthe n'a-t il pas dit qu'il était autorisé à affirmer que la lettre de l'archevêque de Québec, devait s'interpréter dans le sens d'un désaveu du programme ?

BELZEBUTH.

Oui ! Mais ce fait est dû à un malentendu.

L'évêque de St. Hyacinthe écrit à M. Cazeau grand vicaire de Québec, pour savoir la pensée de l'archevêque.

Le grand vicaire qui passe pour avoir une forte dose de gallicanisme et de libéralisme, répond sans consulter qui de

droit, que l'archevêque a voulu par sa lettre, désavouer le programme

BELIAL.

Ça ne prouve rien.

BELZEBUTH.

Attends un peu. A peine l'archevêque a-t-il pris connaissance de la lettre de l'évêque de St. Hyacinthe, qu'il écrit à ce dernier, l'informant de la fausseté d'interprétation donnée par son grand vicaire M. Cazeau ; que lui (*l'archevêque*) n'a pas voulu et ne veut pas désavouer le programme, qu'il n'a voulu que ménager les ombrages des politiques, en faisant remarquer que l'épiscopat n'était pour rien dans la production du programme.

BELIAL.

N'importe, la lettre de l'évêque de St. Hyacinthe est restée, et chacun a été sous l'impression que le programme était *désavoué*.

BELZEBUTH.

L'évêque de St. Hyacinthe a prié Sa Grâce de ne rien dire publiquement touchant ce malentendu, et Sa Grâce a condescendu à ses désirs.....

BELIAL.

Ce qui n'a pas empêché le public de croire à un désaveu.

BELZEBUTH.

Le public ignorant oui ; car le public éclairé a compris que l'archevêque avait simplement voulu faire remarquer par sa lettre, que le programme venait des laïques et que, selon son habitude, l'Église n'avait pas cru nécessaire d'intervenir directement par ses ministres dans une question politique.

BELIAL.

Tu forces le sens.

Non ! L'
défendre da
sion ; elle
qu'une chos

Je sais cel

Or, le prog
au contraire,
que en fait fo

Comment ?

Parcequ'ell
formulé sans
feste ent été ta
inconvenient s
chevêque eût c
aucune façon,

Le public ne
né à cause d'hé

Tu sais bien
faillibilité, il n'
qui se permette
tune ; les Dupa

Allons, je cro

D'autant plus

BELZEBUTH.

Non ! L'Eglise laisse à ses enfants laïques le soin de la défendre dans les gouvernements ; elle leur donne cette mission ; elle leur impose ce devoir ; elle ne leur demande qu'une chose : qu'ils ne s'écartent pas de la doctrine.

BELIAL.

Je sais cela.

BELZEBUTH.

Or, le programme ne blessait en rien la doctrine ; il était, au contraire, très-orthodoxe ; la lettre même de l'archevêque en fait foi !

BELIAL.

Comment ?

BELZEBUTH.

Parcequ'elle a soin de dire qu'il a l'inconvénient d'être formulé sans la participation de l'épiscopat. Or, si ce manifeste eut été tant soit peu contraire à la vraie doctrine, son inconvénient serait devenu un bonheur, une fortune, et l'archevêque eût dit : " Heureusement, cette pièce ne peut, en aucune façon, être attribuée à l'épiscopat."

BELIAL.

Le public ne croyait pas que le programme fût condamné à cause d'hétérodoxie, mais parce qu'il était inopportun.

BELZEBUTH.

Tu sais bien que, depuis la déclaration du dogme de l'infailibilité, il n'y a plus que les *Hyacinthe*, les *Dollinger*, etc., qui se permettent d'appeler une vérité catholique inopportune ; les Dupanloup, les Maret, les Gratry ne le disent plus.

BELIAL.

Allons, je crois que je peux anéantir mes lettres.

BELZEBUTH.

D'autant plus que tu n'y as aucune part.

Tu te serais bien gardé d'inspirer ces lettres, et tu ne les a recueillies que parce que le public les a interprétées fausement.

C'est la lettre de M. le Grand Vicaire Cazeau, que tu aurais dû apporter ; toi seul a pu la lui inspirer.

SCENE IX.

Les mêmes.

ROSIER montant à la tribune.

Moi, je ne rendrai certainement pas le *Journal de Québec* et l'*Evènement*.

ASTAROTH.

Je ne dis trop rien pour le *Journal de Québec* ; mais quand à l'*Evènement* tu peux l'abandonner ; ce dernier journal vaut encore moins que l'*Opinion-Publique*, que j'ai apportée comme *pure curiosité*, mais que je n'ai pas voulu mentionner parceque ça n'a aucune autorité. Les rédacteurs de l'*Opinion-Publique* sont, sans doute, des jeunes gens de talent et très estimables ; mais, de leur propre aveu, leur feuille est ouverte à toutes les opinions ; elle est au service du public et afin de le mieux servir elle n'a point de principes avoués ; en sorte que l'on peut lui faire dire tout ce que l'on veut. Ça n'a donc aucune autorité ; ainsi en est-il de l'*Evènement*.

ROSIER.

L'*Evènement* est un journal très recherché.

Hector Fabre, qui le rédige, est un jeune homme plein d'esprit, galant, spirituel, plaisant, joli sans être beau, un peu prétentieux, mais.....

ASTAROTH.

Oui prétentieux ! Quand il est parti pour l'Europe, il s'était imaginé qu'il reviendrait membre de l'Académie Française !

C'est très
une très gr

Tu peux
s'attacher à
Fabre est
républicain,
niste, etc., il
l'avenir.

Soit, j'aban
je le réclame

Cauchon, po
rien de bien to
Cartier lui a
position ; cep
pu dire dans l
autorité auprès
Et à ce titre

Il est bon de
quels termes C
succès de Rosie

Voyons laiss

C'est cela.

D'abord le J

ROSIER.

C'est très possible ; mais rachetant ses prétentions par une très grande flexibilité.....

ASTAROTH.

Tu peux le dire, une si grande flexibilité qu'il ne peut s'attacher à aucun principe.

Fabre est tout ce que l'on veut : conservateur, libéral, républicain, démocrate, aristocrate, annexionniste, communiste, etc., il a été tout cela et qui sait ce qu'il ne sera pas à l'avenir.

ROSIER.

Soit, j'abandonne l'*Evènement*, mais le *Journal de Québec*, je le réclame comme une conquête.

ASTAROTH.

Cauchon, pour ceux qui le connaissent intimement, n'est rien de bien terrible.

Cartier lui a même dit, un jour, de rester du côté de l'opposition ; cependant, comme il a une place élevée, ce qu'il a pu dire dans le *Journal de Québec*, peut avoir une certaine autorité auprès de ceux qui ne le connaissent pas.

Et à ce titre tu peux l'invoquer.

BELZEBUTH.

Il est bon de remarquer que pour ceux qui connaissent en quels termes *Cauchon* se trouve avec la foi et la morale, le succès de Rosier.....

ROSIER.

Voyons laisse-moi dire ; tu feras tes réflexions après.

UNE VOIX.

C'est cela.

ROSIER.

D'abord le *Journal de Québec* s'est contenté de répéter

contre le programme ce que la *Minerve* en disait, puis, trouvant que ce rôle de *répétiteur* ne convenait pas à ses vingt cinq années d'expérience, Cauchon voulut se faire *théologien-canoniste*.

PERRIER.

Il a dû en dire de belles !

ROSIER.

D'impayables, inspiré qu'il était par un petit cercle d'égarés.

Le *Journal de Québec* a d'abord nié qu'il y eût une doctrine de la *suprématie* de l'Eglise sur l'Etat.

TOUS.

Bravo pour Cauchon !

ROSIER.

Le journal a voulu enseigner que l'Eglise n'a rien à voir dans la conduite des gouvernements.

LUCIFER.

En sorte que si l'Etat devient athée, l'Eglise ne doit pas, ne peut pas s'en inquiéter, et l'Encyclique de 1864, par exemple, se trouverait être un abus de la puissance papale.

ROSIER.

Le journal veut que l'Etat et l'Eglise vivent dans l'harmonie la plus parfaite; voilà pourquoi il demande que dans les questions mixtes, l'Eglise sacrifie, en vue de la paix, ses droits les plus sacrés.

Et comme le *Nouveau-Monde* lui prouvait qu'une telle doctrine est contraire à l'enseignement canonique, le journal ne se gêna pas d'affirmer que la doctrine de la subordination de l'Etat à l'Eglise est absurde.

TOUS.

Vive le *Journal de Québec* !

Pressé d
résie, le j
deux église
Celle-ci d
là devant a
selle.

Et quand
droits, où tr
verselle ?

Cette que
s'en est poi
Il a tronq
et quand les
cusait comm

C'est très

Oui ! mais
tique encore

Cette polé
minée.

Non ! J'es
soit permis
politique libe

Mon cher
journal ; tu n

ROSIER.

Pressé de près et voyant qu'il avait trop donné dans l'hérésie, le journal vint avec une doctrine inouïe, celle de deux églises, une *universelle*, et l'autre *particulière*.

Celle-ci devant céder ses droits pour plaire à l'État, celle-là devant au contraire les maintenir en vue de la foi universelle.

LUCIFER.

Et quand chacune des églises *particulières* aura cédé ses droits, où trouvera-t-il les droits maintenus de l'Église *universelle* ?

ROSIER.

Cette question était trop mystique pour le journal, et il ne s'en est point occupé.

Il a tronqué les opinions des canonistes pour se justifier ; et quand les autorités les plus graves le gênaient, il les récusait comme des simplicités, des absurdités, des non-sens.

PERRIER.

C'est très commode.

ROSIER.

Oui ! mais comme ce métier va bien au journal, il le pratique encore aujourd'hui avec succès.

LUCIFER.

Cette polémique du programme n'est donc pas encore terminée.

ROSIER.

Non ! J'espère qu'elle durera assez longtemps pour qu'il soit permis au journal d'énoncer toutes les doctrines de la politique libérale, gallicane et même athée.

LUCIFER.

Mon cher Rosier, je te félicite de ce que tu as fait par ce journal ; tu ne pouvais mieux servir notre cause qu'en choi-

sissant un journal comme celui de Québec, pour proclamer des principes aussi faux.

Tous.

Oui ! Très bien !

ROSIER.

Je te remercie, illustre monarque, des paroles consolantes que tu m'adresses ; j'espère mériter toujours tes bonnes grâces et tes louanges. (*Il descend.*)

BAALBERITH.

Je réclame la parole.

LUCIFER.

Monte à la tribune !

SCÈNE X.

Les mêmes.

BAALBERITH à la tribune.

Je crois avoir rendu, moi aussi, un grand service à notre cause.

LUCIFER.

Voyons !

BAALBERITH.

J'ai fait manquer une œuvre magnifique.

On allait jeter les bases d'une société savante, ou plutôt, en donnant de plus grands développements à une institution fondée depuis longtemps, on allait enrôler tous les catholiques éclairés de Montréal sous un drapeau orthodoxe.

LUCIFER.

Certes !

BAALBERITH.

J'apprends la chose d'un aveugle, illustre pianiste, et par

dessus to
mets à l'o
réussi à t

Parfait

Mon suc
que laïques
tains à un
principe su
" vient à tr
" même, di

Mais com

J'ai fait ré
ces rêves po
C'est ainsi
inspirateurs
tionnaires, de

Magnifique

Et comme
qué.

Bravo ! Br

Honneur à

Honneur à

dessus tout, à ce qu'il parait, grand homme d'esprit ; je me mets à l'œuvre, et, bien que déjà une bâtisse fut achetée, je réussis à tout renverser.

Tous.

Parfait !

BAALBERITH.

Mon succès a été difficile. Les inspirateurs du projet, bien que laïques, étaient des hommes très religieux et ultramontains à un tel point, qu'ils voulaient baser leur œuvre sur le principe suivant : " Si un principe condamné par l'*ordinaire* vient à triompher dans notre société, elle sera, par le fait même, dissoute, et tous les biens retourneront à l'évêque."

LUCIFER.

Mais comment as-tu pu réussir ?

BAALBERITH.

J'ai fait rêver plusieurs personnes et leur ai fait prendre ces rêves pour des réalités.

C'est ainsi que ces personnes ont fini par croire que les inspirateurs de l'œuvre étaient des *voltairiens*, des *révolutionnaires*, des *gens qui ne voulaient plus du prêtre*, etc.

Tous.

Magnifique !

BAALBERITH.

Et comme les rêveurs avaient l'influence, le tout a manqué.

Tous.

Bravo ! Bravo !

LUCIFER.

Honneur à Baalberith !

Tous.

Honneur à Baalberith !

BAALBERITH.

J'ai le contrat de l'achat de la bâtisse où devait s'établir cette institution. J'espère que l'enfer le conservera comme un noble trophée de la campagne canadienne. (*Il descend.*)

Tous.

Oui ! Oui ! Hourra ! Hourra !

LUCIFER s'adressant aux délégués.

Est-ce là tout ?

CARREAU.

Non ! J'ai à parler des Curés perpétuels.

PLUSIEURS VOIX.

A la tribune ! A la tribune !

SCENE XI.

Les mêmes.

CARREAU à la tribune.

Le St. Siège a nommé l'Archevêque de Québec commissaire apostolique dans l'affaire du démembrement, et il est venu à Montréal.

LUCIFER.

Il a dû se passer beaucoup de choses.

CARREAU.

De vrais phénomènes ! Ainsi, les Curés perpétuels, qui n'ont pas même voulu faire sonner les cloches, lorsque l'évêque Lartigue est venu prendre son siège épiscopal, ont fait une démonstration monstre à l'Archevêque.

C'était à n'en pas revenir.

PERRIER.

Quel était leur motif ?

Tu le d
ont pu po
vêque jusc
d'autre tri

Je comp

Une autr
affirmé à I
parce qu'il
mêmes diffi
paroisses ei

Oui, ils on
inspirateur,

Tiens, je sa

En appren
roisses ont fa
Eh bien ! c
mis en quatre

Pas possibl

Mais, ils n'
leurs requêtes

Le Curé Do

Il a été dé
laient former

CARREAU.

Tu le devineras, lorsque tu sauras qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher les populations de suivre l'Archevêque jusqu'à l'Evêché: ils voulaient qu'il n'y eût pas d'autre triomphe que celui de Notre-Dame.

PERRIER.

Je comprends.

CARREAU.

Une autre chose. Les Curés perpétuels avaient toujours affirmé à Rome, qu'ils étaient contre le démembrement, parce qu'il s'agissait de paroisses canoniques.....que les mêmes difficultés n'existeraient pas, s'il était question de paroisses civiles.

FUME-BOUCHE.

Oui, ils ont dit cela à Rome, où je les accompagne comme inspirateur, en ayant soin seulement de me transformer.

BELZEBUTH.

Tiens, je sais maintenant pourquoi tu es si bien renseigné.

CARREAU.

En apprenant la mission de l'Archevêque, plusieurs paroisses ont fait des démarches pour devenir *paroisses civiles*.

Eh bien! croirez-vous que les Curés perpétuels se sont mis en quatre pour empêcher cela?

LUCIFER.

Pas possible!

CARREAU.

Mais, ils n'ont pas réussi; car les paroisses ont présenté leurs requêtes, et la chose se décidera bientôt.

BELZEBUTH.

Le Curé Dowd a réussi.

CARREAU.

Il a été démasqué. Les Irlandais de Ste. Brigitte voulaient former une paroisse distincte.

Le Curé Dowd l'apprend, il va les trouver, leur représente que leur démarche va donner un démenti formel à tous ses précédents protêts, et à force de larmes, de menaces, il parvient à faire abandonner le projet.

Cependant, cinq Irlandais crurent devoir rapporter le fait, et donnèrent en conséquence leur déclaration qui fut passée à l'Archevêque, au grand déplaisir du Curé Dowd, qui a failli en mourir de honte.

LUCIFER.

L'Archevêque est-il gallican ?

CARREAU.

Non ! C'est un ultramontain, un prélat dévoué au Saint Siège.

Il soumettra son rapport après la décision des commissaires civils.

D'ici là, je vais travailler afin que les Curés perpétuels gagnent leur cause.

Pour aujourd'hui, je n'ai plus rien à révéler. (*Il descend.*)

SCENE XII.

Les mêmes.

LUCIFER.

Vous ne dites rien ou presque rien de Leviathan, de Babel, de Jalousie et d'Egoïsme-du-Bien ? Qu'ont-ils fait !

BELZEBUTH.

Leviathan s'est chargé des politiques et de plusieurs autres personnages.

Il a bien réussi avec un certain nombre, mais surtout avec Sir George et ses associés au barreau. Quand nous avons laissé le Canada, ces avocats étaient à se tourmenter pour une cause ecclésiastique décidée par Rome contre leur client.

LUCIFER.

Et Babel ?

Babel a les écrits grande gloire prouver qu'il est le plus grossier. Rien

C'est le s plus grossier

Les acteurs contre Sir C pour ces fins

Croit-on ré qui constitue

On le croit roth.

Il faut les agir sur les cl Sir George dit le principe de George ou ab que, pour rest ce que le part

Les gens de plique pas qu'i

Il n'y a rien telligences.

CARREAU.

Babel a mis la confusion dans les idées, dans les esprits et les écrits de ceux qui ont travaillé pour nous ; mais sa grande gloire est une *pièce* qu'il a inspirée à la *Minerve* pour prouver que le *Nouveau-Monde* n'est pas un journal conservateur. Rien de plus confus que cette pièce.

ASTAROTH.

C'est le sophisme lui-même avec ce qu'il peut avoir de plus grossier.

CARREAU.

Les acteurs de cette pièce disent : Le *Nouveau-Monde* est contre Sir George, il combat la *Minerve*, il a été institué pour ces fins : donc il est anti-conservateur.

LUCIFER.

Croit-on réellement en Canada que ce soient les hommes qui constituent les principes ?

CARREAU.

On le croit à la *Minerve*, comme il a été prouvé par Astaroth.

LUCIFER.

Il faut les laisser avec cette impression. On aura qu'à agir sur les chefs pour égarer tout un parti. Ainsi, quand Sir George dira : il faut refuser telle chose aux évêques, si le principe de la *Minerve* est accepté, il faudra servir Sir George ou abandonner le parti conservateur ; c'est-à-dire que, pour rester conservateur, il faudra se mettre à détruire ce que le parti avait promis de conserver.

CARREAU.

Les gens de la *Minerve* sont, pourtant sensés. Je ne m'explique pas qu'ils aient pu poser un tel principe.

LUCIFER.

Il n'y a rien comme le libéralisme pour préjuger les intelligences.

CARREAU.

On le voit bien. Dire au *Nouveau-Monde*, à l'*Ordre* et à tous les autres journaux qui ont appuyé le programme, c'est-à-dire des idées essentiellement conservatrices, les seuls principes dignes d'être conservés ; car s'il y a quelque chose à conserver, c'est bien la liberté de l'Eglise ; dire à ces journaux : " Vous n'êtes pas conservateurs, vous êtes des traîtres." C'est ineffable !

ASTAROTH.

On voit bien que Babel est passé lui aussi à la *Minerve*. Aussi n'est-il que juste de crier en chœur : Vive Babel !

Tous.

Vive Babel !

CARREAU.

Quant à *Jalousie* et à *Egoïsme-du-Bien*, nous leur devons une grande partie de nos succès ; sans les rivalités qu'ils ont soulevées, nous n'aurions pas eu tant d'apôtres.

Bravo pour ces deux intrépides soldats de l'enfer.

Tous.

Bravo pour *Jalousie* et *Egoïsme-du-Bien* !

LUCIFER se levant.

Bien aimés princes de mon empire, le résultat de la délégalation est satisfaisant.

Vous avez admirablement servi le libéralisme par tout ce que vous avez inspiré aux Curés perpétuels, aux journaux et à d'autres.

Poursuivez votre œuvre ; ne vous découragez pas lorsque vous éprouverez des défaites ; rappelez-vous que nous n'avons plus qu'une puissance limitée, bornée, et que ce n'est qu'à force de persévérance et de patience, que nous réussirons à remporter quelques avantages sur l'ennemi.....

BELZÉBUTH.

Oui, de la patience, de la persévérance, et encore qui sait ?

LUCIFER.

Voyons, Belzébuth, console-toi ! Abandonne l'idée de

pervertir ce
ont de forte
les journaux
Rivières, le
esprits timide
quand même
lauriers.

Je voudrais
mais francher
Sans doute,
ralisme, et ce
pas combattu
la vérité et tou
l'a déjà dit, éta
aujourd'hui qu

Il y a un coi
mon cher Belz
a été démasqué
Il a été dévoilé
Il s'est formé
Et ces politici
de *Montréal* et le
chainés, rivés, p
défenseurs, aux

Alors, on a eu
mieux valu gard

Voilà encore c
à l'erreur qu'à l
vrais catholiques
silence, sans trah
nisme était dans

perverser ceux qui sont franchement catholiques, ceux qui ont de fortes et vives convictions; laisse-là les évêques et les journaux, tels que le *Nouveau-Monde*, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Franc-Parleur* et les autres; adresse-toi aux esprits timides, aux prétendus prudents, aux amis de la paix quand même, et je suis certain que tu reviendras couvert de lauriers.

BELZEBUTH.

Je voudrais partager tes espérances, glorieux monarque, mais franchement je ne le puis.

Sans doute, nous avons affirmé le gallicanisme et le libéralisme, et ce serait beaucoup si, d'un autre côté, on n'eût pas combattu victorieusement ces erreurs, en leur opposant la vérité et toute la vérité catholique. Le gallicanisme, on l'a déjà dit, était dans les lois, et personne ne le soupçonnait: aujourd'hui qu'il est démasqué, on se mettra en garde.....

LUCIFER.

Il y a un coin de la question qui se dérobe à ta réflexion, mon cher Belzébuth. C'est la manière dont le gallicanisme a été démasqué.

Il a été dévoilé dans la lutte, voilà notre fortune.

Il s'est formé deux camps par cette lutte.

Et ces politiques, ces journaux qui ont combattu l'évêque de Montréal et le programme catholique, sont aujourd'hui enchaînés, rivés, par les causes mêmes dont ils se sont faits les défenseurs, aux principes faux du gallicanisme politique....

BELZEBUTH.

Alors, on a eu tort d'appeler ces polémiques, et il aurait mieux valu garder le silence.

LUCIFER.

Voilà encore ce qui te trompe: le silence ne va pas plus à l'erreur qu'à la vérité. L'Eglise en Canada, et tout les vrais catholiques de ce pays, ne pouvaient pas garder le silence, sans trahir leur conscience. Sachant que le gallicanisme était dans les lois et dans l'esprit des Curés perpétuels,

et de plusieurs politiques, ils devaient nécessairement le combattre de toutes leurs forces, afin de l'étouffer sur place même.

Ah ! si nous avions pu étouffer ces voix catholiques et leur imposer silence, c'eût été un bonheur : nous aurions eu le champ libre.....

AXAPHAT.

Précisément comme il est arrivé en Europe avec le libéralisme catholique, qui demandait aux catholiques de se taire.

Le libéralisme a produit le silence de la vérité, et si quelques voix courageuses se sont élevées pour flétrir l'erreur, elles ont été blâmées par des évêques mêmes, ce qui a permis aux principes pervers et subversifs de s'asseoir partout dans la politique, dans les lois, dans les sciences et dans l'éducation. Et l'erreur a parlé, et elle a triomphé ; et la France catholique, la France de Charlemagne, de St. Louis, est devenue la France de Proud'hon et de Thiers ; c'est-à-dire une France *impie et rationaliste* ; Belzebuth, tu as tort et c'est notre illustre monarque qui a raison !

BELZEBUTH.

Je sais bien que le silence des catholiques est notre fortune, et personne n'ignore que je suis l'admirateur passionné du libéralisme catholique, précisément parce qu'il est le *baillonnement* de la vérité ; aussi, ai-je tenté d'imposer silence, de baillonner le plus de catholiques possibles. Cependant, je crois qu'il aurait fallu user de plus de réserve dans nos erreurs, et ne pas appeler par une affirmation trop ouverte de l'erreur, l'affirmation pleine et entière de la vérité.

LUCIFER.

Ce que tu dis là serait vrai, si vous vous étiez servi de Dessaulles, de Doure, de Laflamme, pour proclamer nos doctrines : le public se serait mis en garde contre de tels hommes, à cause de leur hostilité bien connue à l'Eglise.

Mais quand ce sont les Curés perpétuels, des politiques comme Cartier, Baudry, Cauchon, des journaux comme la

Minerve,
et des org
voués à l
Le public
apôtres, o

Très bie

De plus,
sement. C
pour peu q
avec ses che
tout le part

Oui ! oui !
nerve ! la ph
religieuse M

Minerve la

Minerve la

Minerve la

Minerve l'i
rable !

Tu vois bien
tu as contre to

Puisse-t-il en
chose, c'est que

Et il en sera

Minerve, le *Journal de Québec*, etc. ; c'est-à-dire des hommes et des organes qui passent, à tort ou à raison, pour être dévoués à l'Eglise ; oh ! alors, c'est différent, très différent. Le public se laisse séduire par la bonne réputation de ces apôtres, et il donne dans l'erreur avec une étonnante facilité.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien ! Bravo !

LUCIFER.

De plus, il y a l'esprit de parti qui nous sert merveilleusement. Quand les chefs d'un parti affirment une erreur, pour peu qu'il se trouve là une *Minerve*, une chère *Minerve*, avec ses chers principes de soumission aveugle, tout le camp, tout le parti est entraîné.

Tous, excepté Belzebuth.

Oui ! oui ! Vive Cartier ! vive la *Minerve* ! la chère *Minerve* ! la philosophique *Minerve* ! l'obéissante *Minerve* ! la religieuse *Minerve* !

ASTAROTH.

Minerve la libérale !

CARREAU.

Minerve la partisane !

BELIAL.

Minerve la sensée !

BAALBERITH.

Minerve l'impayable ! l'ineffable ! l'adorable ! l'innénarrable !

LUCIFER.

Tu vois bien, mon cher Belzebuth, qu'il faut te rendre : tu as contre toi l'unanimité.

BELZEBUTH.

Puisse-t-il en être toujours ainsi ! Je ne demande qu'une chose, c'est que mes tristes prévisions ne se réalisent jamais.

LUCIFER.

Et il en sera ainsi, sois-en certain. Tu vas retourner en

Canada, et, pour peu que tu suives mes conseils, tu reviendras, comme je te le disais tout-à-l'heure, couvert de lauriers.

Au lieu de tenter l'impossible, essaie le possible. Laisse parler les évêques, et tous les catholiques éclairés, puisqu'il est impossible de les baillonner. Seulement ruine leur influence; prête aux évêques des vues intéressées, des haines, des vengeances, etc., fais reprocher aux écrivains catholiques leur jeunesse, leur manque d'autorité, accuse-les de hardiesse, de témérité, de présomption.

BELZEBUTH.

Mais on en dira autant des nôtres!

LUCIFER.

N'importe, on trouvera des sophismes pour les justifier, tandis qu'il sera facile de présenter les torts de nos adversaires sous les couleurs les plus noires. Comment! ferez-vous observer à tel auteur ultramontain, vous osez toucher telle et telle question, ignorez-vous que les plus grands génies ont tremblé en face de ces questions? Ne savez-vous pas que l'enseignement est laissé aux clergés dans l'Eglise?

De quel droit venez-vous toucher des sujets aussi graves et qui divisent les catholiques, etc?

BELZEBUTH.

Toutefois, ces reproches pourront être fondés.

LUCIFER.

Alors, il faudrait bien se garder de les adresser.

Il ne faudra se le permettre qu'à ceux qui, en écrivant, n'avancent rien que sur l'autorité des Pères, des Docteurs, des Conciles et des Papes infallibles. Ce sont les humbles, ceux-là, ceux qui se défont de leurs forces, de leurs lumières et de leur jeunesse: obligés d'écrire, de parler, pour attaquer l'erreur triomphante, il ne font, pour ainsi dire, que rappeler les éternels principes proclamés par les saints et les savants qui ont parlé avec le secours de l'Esprit-Saint.

Ces écrivains parlent peu eux-mêmes; mais ils laissent parler beaucoup les grandes autorités.

Voilà les
et décourage
Et un des
de te conseil
Avec un po
mes religieux

C'est la sag
monarque. K
ou vieux, de t
chose très spé
ne l'est plus a
Autrefois, le
pas éclaircies,
le clergé excep
profondément.
qu'on a attaqué
les points.

Le peu de qu
quelles l'erreur
nées, établies
sont venus les p
il est toujours fa
Mais ces réflex
toutes les intell
vraie position d
comment il nou
aux champions d
une grande auda
leur raison d'être
qu'il ne blesse on
eurs, de sophist
raison d'être vrai

Très bien! Bra

Maintenant, Be

Voilà les écrivains qu'il faut ridiculiser, combattre, ruiner et décourager à tout prix, et par tous les moyens possibles.

Et un des moyens les plus efficaces est celui que je viens de te conseiller.

Avec un peu d'habileté, on peut même amener des hommes religieux, des prêtres, des évêques, à nous servir ici.

BAAL.

C'est la sagesse même qui parle par ta bouche, illustre monarque. En reprochant à un écrivain catholique, jeune ou vieux, de traiter des sujets trop graves, on invoque une chose très spécieuse, et qui, pour avoir été vraie autrefois, ne l'est plus aujourd'hui.

Autrefois, les questions de la science catholique n'étaient pas éclaircies, les livres étaient rares, l'éducation difficile; le clergé excepté, personne ou presque personne n'étudiait profondément. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi; la vérité qu'on a attaquée sur tous les points, s'est défendue sur tous les points.

Le peu de questions incertaines qui restaient et sur lesquelles l'erreur était possible, Pie IX les a définies, illuminées, établies irrévocablement, et des milliers de savants sont venus les propager; en sorte que, pour quiconque écrit, il est toujours facile de se guider sûrement.

Mais ces réflexions ne viennent pas à tous les esprits, toutes les intelligences ne sont pas capables de saisir la vraie position de l'écrivain catholique de nos jours. Voilà comment il nous sera toujours profitable de reprocher aux champions de la vérité une certaine témérité et même une grande audace. Sans doute, ces reproches n'ont plus leur raison d'être quand l'écrivain s'appuie fortement et qu'il ne blesse en rien la vérité; mais nous vivons, nous, d'erreurs, de sophismes, de préjugés, et tout ce qui n'a pas sa raison d'être vraie fait notre fortune.

Tous, excepté Belzébuth.

Très bien ! Bravo !

LUCIFER.

Maintenant, Belzébuth, est-tu convaincu ?

BELZEBUTH.

Décidément, je me rends de bonne grâce.

Je suivrai tes conseils, sage monarque, et, comme le dernier me plaît surtout, je vous promets de faire une guerre en règle à tous les écrivains catholiques.

Tous.

Bravo ! Vive Belzélath ! Guerre aux écrivains catholiques !

LUCIFER.

J'offrirai un autre conseil à la délégation.

Il est entendu, n'est-ce pas, qu'il faut se servir de gens décents et à la réputation catholique pour propager nos erreurs ?

Tous.

Oui ! Oui !

LUCIFER.

Il faut faire plus encore. Il faut éviter de tirer nos apôtres de la bonne foi ; car ils nous abandonneraient.

Tous, moins Bélial.

Bravo !

LUCIFER.

Rien n'est plus entêté qu'un homme, qu'un aveugle de bonne foi.

Tous, moins Belial.

Bravo ! Bravissimo !

LUCIFER.

Et puis, c'est le préjugé, c'est le sophisme pur et vierge qui se rencontre sous la plume de l'aveugle de bonne foi.

Tous, excepté Belial.

Très bien ! Très bien !

BELIAL.

Mais, prince, alors nous perdons ces âmes ; étant dans la bonne foi, elles ne seront pas responsables de leurs égarements !

LUCIFER.

Si elles ne sont pas préjugées par leur faute, si rien n'a pu ébranler leur bonne foi, si leur ignorance est invincible,

oui ! elles
jour dans
Cepend
implemen
recueillero

Bien dit

A propos
téressera. V
le libéralism
Nos libér
d'autant pl
du *Nouveau*
avaient déjà
qui est malh
Or donc, le
se sont réuni

Et quo se p

On posa la
sant la guerre
vait être sauv

Il y eût div

Certainemen
en purgatoire ;
du ciel, avec u

Quel drapeau

Le Curé Ro
l'inscription :
et Fabre n'en v

Nécessairom

oui ! elles seront sauvées ; autrement nous les verrons un jour dans cet abîme de souffrances éternelles.

Cependant, en admettant qu'elles se sauvent, nous serons amplement dédommagés par la récolte d'âmes que nous recueillerons de leurs doctrines perverses.

PLUSIEURS VOIX.

Bien dit !

CARREAU.

A propos, j'ai quelque chose à vous rapporter qui vous intéressera. Vous savez que le Saint-Père a flétri dernièrement le libéralisme catholique de la manière la plus énergique.

Nos libéraux Canadiens n'ont pas vu cela sans inquiétude ; d'autant plus que les polémiques si claires, si orthodoxes du *Nouveau-Monde* et des autres journaux ultramontains avaient déjà singulièrement alarmé nos pauvres égarés : ce qui est malheureux, très malheureux.

Or donc, leur inquiétude étant bien légitime, nos gallicans se sont réunis à Montréal et y ont tenu un grand conseil.

FUME-BOUCHE.

Et que se passa-t-il dans ce conseil ?

CARREAU.

On posa la question du salut ; chacun demanda si, en faisant la guerre à l'*autorité épiscopale* et au Syllabus, on pouvait être sauvé ?

FUME-BOUCHE.

Il y eût divergence ?

CARREAU.

Certainement ; à la fin il fut décidé que tous s'attendraient en purgatoire ; puis qu'on se présenterait en corps à la porte du ciel, avec un drapeau particulier.

PLUSIEURS VOIX.

Quel drapeau ?

CARREAU.

Le Curé Rousselot a proposé un drapeau pontifical avec l'inscription : *Bienheureux les pauvres.....* Cauchon et Fabre n'en voulurent pas.

FUME-BOUCHE.

Nécessairement, ils ne voulurent pas passer pour des.....

CARREAU.

Le juge Baudry proposa le drapeau de la Puissance du Canada, avec l'inscription : *Seigneur pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font !*

On n'en voulut encore moins.

Enfin une proposition de Sir George, secondé par le Supérieur des Curés perpétuels, réunit tous les votes.

PLUSIEURS VOIX.

Voyons ?

CARREAU.

Ils proposèrent de se procurer une soutane de l'évêque de Montréal, surmontée de la mitre de l'évêque de Trois-Rivières d'attacher à cette bannière le *programme catholique*, les décrets de l'évêque de Montréal sur le démembrement, tous les journaux qui ont adhéré au programme, et de parer ça et là sur la dite bannière des feuilles du Syllabus.

FUME-BOUCHE.

Par exemple !

CARREAU.

De plus, il fut décidé que le Supérieur des Curés perpétuels ouvrirait la marche, portant le drapeau avec Sir George et Cauchon à ses côtés, et que le juge Baudry la fermerait en chantant l'hymne *des Saints Innocents, codifiée pour la circonstance*.

FUME-BOUCHE.

Pour le coup, ils formeront un cortège ravissant ?

LUCIFER.

Allons, la séance a duré assez longtemps ; plusieurs doivent éprouver le besoin de se reposer.

Séparons-nous un moment. A minuit, je réunirai la délégation pour lui donner de nouvelles instructions. Mais, avant de nous séparer, faisons retentir l'enfer de nos deux cris de guerre.

Tous.

ViveL EliberA LismeC AthoL Ique !
MoR TaluL TraM OntaN Isme !

FIN DU DEUXIEME ACTE.

COMI

CONJUR

IMPRIMERIE DU

AN

INTERMEDE

DE LA

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS

PAR

UN ILLUMINE

MONTREAL

IMPRIMERIE DU "FRANC-PARLEUR", 9, RUE SAINTE-THÉRÈSE

Ancienne place autrefois occupée par le *Plys*

1872

1844

1844

A

MONSIEUR,

naissance, v
sur la *Comé*
monde parl
avez écrit, a
pressions sé

C'est une
pays, pour c
respect lors

A ce titre
dédicace de
qu'un Intern

En attend
nécessaire c
préjugés, les
principe et l
mésquinerie
d'ailleurs, à p
combattre en

DEDICACE

A MONSIEUR A. FEGIN.

MONSIEUR,

Avant de m'avoir honoré de votre connaissance, vous avez exprimé publiquement votre pensée sur la *Comédie Infernale*, et, pendant qu'à peu près tout le monde parlait de mon œuvre, à Montréal, vous seul en avez écrit, avec une grande liberté de jugement, les impressions sérieuses qu'elle suggérait à votre esprit.

C'est une franchise d'allures trop peu commune en tout pays, pour qu'elle ne soit pas saluée avec confiance et respect lorsqu'elle se manifeste parmi nous.

A ce titre, vous me permettez, j'espère, de vous offrir la dédicace de cette seconde partie de mon œuvre, qui n'est qu'un Intermède.

En attendant la suite de la trame infernale, il était nécessaire de démêler tout tranquillement les petits préjugés, les inévitables accusations, les pétitions de principe et les déraillements de logique, (sans parler des mesquineries d'intérêts ou de sentiments bien faciles, d'ailleurs, à prévoir,) qui ont fait cortège à un système de combattre en faveur de la Vérité, choisi par moi dans la

persuasion justifiée où je demeure, qu'il est pour le moment très propice à faire pénétrer la lumière, la justice et l'homogénéité au cœur de notre pays.

NOTRE PAYS! — M. L'Instituteur Villeneuve, dans un traité qu'il a publié sur " nos faiblesses et nos forces à l'égard de la vérité ", a eu la hardiesse grande de dédier son travail au Canada. La chose a paru ridicule, ampoulée, que sais-je ? Je profite de la leçon qui a été donnée à cet instituteur, et je ne crains pas de vous blesser, monsieur, en vous faisant hériter, par mon humble offrande, des bénéfices toujours agréables pour des ultramontains, qu'entraîne régulièrement à sa suite la mauvaise humeur des gallicans.

Vous avez manqué, monsieur, rendre un grand service à la cause de l'Eglise dans le domaine des épreuves auxquelles la Providence la soumet en Canada, épreuves dont mon but,—je m'en cache peu,—est de déjouer les artifices et les hypocrisies.

Et voici dans quel sens je me permets de vous dire : Vous avez manqué rendre un grand service à l'Eglise.

Si la polémique s'était engagée sur mon œuvre, si une discussion publique en avait été soulevée, l'article que vous avez confié à l'hospitalité du *Franc-Parleur* posait nettement les bases loyales de cette polémique, le cadre intelligent de cette discussion. N'étant pas complimenteur de mon naturel, je ne commettrai pas le petit mensonge de vous insinuer que le silence de nos ennemis, j'entends par là les ennemis de l'autorité diocésaine et des principes catholiques, les seuls que j'attaque, est dû aux prémisses établies par vous en cas de récriminations publiques contre les faits que j'avance.

Vous savez, d'ailleurs, peut-être aussi bien que moi-même, aussi bien que tout le monde, qu'on n'a rien écrit contre la *Comédie*, parce que telle en a été la consigne gouvernementale, ministérielle et sulpicienne.

On s'est borné à des caquetages, et mon *Intermède* en est l'illumination.

Toujours est-il que dans le peu que vous avez écrit sur

la *Comédie*
l'impartia
armes-là q

V

Les tr

Montréal, c
En la fête
St-Paul, i
de Damas

la *Comédie Infernale*, vous avez montré de la franchise, de l'impartialité et de la droiture, et ce sont précisément ces armes-là que bénit l'Évangile.

Veuillez agréer,

Monsieur,

Les très clairs et très sincères hommages d'

UN ILLUMINÉ.

Montréal, ce 25 Janvier 1872,
En la fête de la conversion de }
St-Paul, *illuminé* sur le chemin }
de Damas. }

Personnages.

LE VILLAGEOIS,

LE NOTAIRE,

LA FEMME DU VILLAGEOIS,

LA FEMME DU NOTAIRE,

L'AVOCAT,

LE ZOUAVE PONTIFICAL.

LA FEMME DE L'AVOCAT,

L'EMPLOYE DU GOUVERNE-
MENT.

L'INSTITUTEUR.

CO

CONJURA

La scène se passe
dans un honnête village
à l'occasion de Minuit.

Le Villageois e

L'A

Je vous dis,
appelle le mépri

Vous le dites
fatiguerait, si vo
Cependant, pe
rmation est ass
e preuves et do

J'entends cert
out le sérieux vo

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBÉRALE AUX ENFERS

INTERMÈDE

La scène se passe dans une campagne voisine de Montréal, et chez un honnête villageois, le 24 Décembre 1871, quelques heures avant la messe de Minuit.

SCENE I.

Le Villageois et sa femme, l'Avocat et sa femme, l'Instituteur.

L'AVOCAT, s'adressant à l'Instituteur.

Je vous dis, moi, que c'est une œuvre indigne et qui appelle le mépris des honnêtes gens.

L'INSTITUTEUR:

Vous le dites et vous le redites avec une persistance qui fatiguerait, si vous n'y mettiez la diversité des tons.

Cependant, permettez-moi de vous le rappeler, votre affirmation est assez grave pour mériter que vous l'appuyiez de preuves et de raisons solides.

L'AVOCAT.

J'entends certainement traiter la *Comédie Infernale* avec tout le sérieux voulu.

Aussi, est-ce bien sincèrement que je vous déclare, pour la centième fois, que cette publication est un mauvais, un très mauvais livre, tout ce qu'il y a de plus mauvais.

L'INSTITUTEUR.

Pourquoi ?

L'AVOCAT.

Comment ! Pourquoi ? Mais parce que c'est un mauvais livre, un livre infernal, quoi !

L'INSTITUTEUR.

Un mauvais livre ! Un livre infernal ! Ce sont là des accusations faciles à porter, mais plus difficiles à prouver.

Expliquez-vous, mon cher monsieur. Voilà près d'une heure que vous répétez, sur un ton ou sur un autre, que la *Comédie Infernale* est une œuvre déplorable, dangereuse etc., et tout cela sans preuves.

Vous êtes trop avocat pour croire qu'il suffise de porter une accusation, sans la prouver, quand on veut avoir gain de cause.

Vous accusez, eh bien ! dites ce en quoi la *Comédie Infernale* est une œuvre si perverse.

L'AVOCAT.

La chose n'est pas maligne. La *Comédie Infernale* est indigne, premièrement parcequ'elle ravale le caractère sacré du prêtre jusqu'à le personnifier dans des démons ; deuxièmement.....

L'INSTITUTEUR

Attendez ! Ne vous pressez pas ! Arrêtons-nous au premier chef d'accusation et vidons-le avant de passer outre.

L'AVOCAT.

Soit. Qu'avez-vous à répondre à ma première proposition ?

Je la
jamais eu
soit, sous
vre que v
vous conv

Commen

Est-ce q
ceux qu'il

Oui.

Ne les no
nom ? Ne d
Sir Georges
Cauchon, Fa

Et quand
sous sa plun

Lorsqu'il
" les rédacte
de l'*Opinion*-
Barreau," ne
question ?

Sans doute

Cela prouv
arrêtée et fo
leur nom, et c

L'INSTITUTEUR.

Je la nie formellement. L'auteur de la Comédie n'a jamais eu la pensée de masquer les prêtres, ni qui que ce soit, sous la personne des démons, et si vous avez lu l'œuvre que vous combattez avec tant de force, vous avez pu vous convaincre de la chose.

L'AVOCAT.

Comment ?

L'INSTITUTEUR.

Est-ce que l'auteur ne désigne pas formellement tous ceux qu'il croit devoir attaquer ?

L'AVOCAT.

Oui.

L'INSTITUTEUR.

Ne les nomme-t-il pas, le plus souvent, par leur propre nom ? Ne dit-il pas en toutes lettres : " Le Curé Rousselot, Sir Georges Etienne Cartier, le Juge Baudry, le Curé Dowd, Cauchon, Fabre ? "

Et quand les appellations propres ne se rencontrent pas sous sa plume, est-il moins clair ?

Lorsqu'il écrit : " Le Supérieur des Curés perpétuels, " les rédacteurs et les amis de la *Minerve*, " les rédacteurs de l'*Opinion-Publique*, " les associés de Sir Georges dans le Barreau, " ne désigne-t-il pas suffisamment les personnes en question ?

L'AVOCAT.

Sans doute ! Mais qu'est-ce que cela prouve ?

L'INSTITUTEUR.

Cela prouve une première chose, savoir : l'intention bien arrêtée et formelle chez l'auteur d'appeler les gens par leur nom, et de les mettre en évidence devant le public.

L'AVOCAT.

Ensuite ?

L'INSTITUTEUR.

Et que, s'il a nommé, désigné du bout du doigt, tout son monde, les personnages allégoriques n'avaient pas leur raison d'être.

Le simple fait des noms propres est la négation la plus complète de l'allégorie.

L'AVOCAT.

Soit. Mais, alors, pourquoi l'auteur donne-t-il à ses démons des appellations qui n'appartiennent pas au vocabulaire infernal ?

L'INSTITUTEUR.

Voilà encore ce qui vous trompe, monsieur.

Les noms des démons de la *Comédie* appartiennent si bien au vocabulaire infernal, que les anciens sorciers les avaient vulgarisés, en les invoquant dans des *litanies expresses*.

Ouvrez le *Dictionnaire Infernal* de Colin de Plancy, et à la page 286, article : *Litanies du Sabbat*, vous trouverez tous les acteurs de la *Comédie*.

Un seul nom a été changé, et ce afin, précisément, d'éviter tout semblant d'allégorie, *Olivier* est devenu *Olivor*.

L'AVOCAT.

J'ignorais cette particularité. Evidemment l'auteur, s'il avait voulu personifier quelqu'un dans ses acteurs diaboliques, eut inventé des noms et se fut bien gardé d'en prendre de tout faits.

Voyez-vous, ce qui a autorisé le public à croire à des personnages allégoriques, c'est que plusieurs diables portent des noms assez semblables à ceux de certaines personnes qui se trouvent désignées dans la *Comédie*.

L'INSTITUTEUR.

Un exemple, s'il vous plaît ?

Baal res

Comme l
Puis Baal d
la Comédie
est la tête d
broment, l'a
cette lutte c
Et on app
quera bient
leure idée q
assurément
magnifiques

Et Cartier

Lo rapproc
semblable, e
premier est l
exerce sur les
Cependant
prise par Sir
heureuse, est
Sir Georges
il a des mérite
à un esprit tol
Enfin, Carre
se déguisant a
rieurs de cette
ble en dehors
Sulpice qui, a
exerce sur col
Sulpice se fut
rien entrepris
contre Rome.

L'AVOCAT.

Baal ressemble beaucoup à Bayle, et Carreau à Cartier.

L'INSTITUTEUR.

Comme buche ressemble à cruche et original à virginal. Puis Baal est un vieux chef retiré du service, jouant dans la Comédie un rôle plus que secondaire, et Messire Bayle est la tête de St. Sulpice, l'âme de l'opposition au démembrement, l'acteur le plus actif et le plus entêté dans toute cette lutte du gallicanisme contre l'autorité ecclésiastique.

Et on appelle cela ressemblant ! C'est ainsi qu'on expliquera bientôt que les extrêmes se touchent, et que la meilleure idée qu'on puisse donner d'une tête d'homme, est assurément de présenter à la vue la peinture de deux magnifiques pieds !

L'AVOCAT.

Et Cartier ?

L'INSTITUTEUR.

Le rapprochement de Cartier avec Carreau est plus vraisemblable, car si ce dernier est le démon du Canada, le premier est bien, de tous nos hommes publics celui qui exerce sur les Canadiens l'influence la plus étendue.

Cependant, l'auteur, tout en blâmant sévèrement l'action prise par Sir Georges dans une cause religieuse et malheureuse, est loin de le considérer comme un mauvais génie.

Sir Georges a des torts, des torts très graves ; mais aussi il a des mérites, et on ne peut, en aucune façon, l'assimiler à un esprit tel que Carreau.

Enfin, Carreau est le démon de St. Sulpice. C'est lui qui, se déguisant adroitement, égare si profondément les Supérieurs de cette maison toujours si vénérable et si respectable en dehors de son misérable gallicanisme. Et c'est St. Sulpice qui, au lieu de se laisser influencer par Sir Georges, exerce sur celui-ci une funeste pression. Sans Carreau, St. Sulpice se fut soumis, et sans St. Sulpice, Sir Georges n'eut rien entrepris, rien fait contre l'évêque de Montréal et contre Rome.

Vous voyez donc, mon cher monsieur, que la supposition de la *personnification* des diables de la Comédie est sans fondement et que, par suite, votre première accusation ne valant rien, doit être retirée.

L'AVOCAT.

Je la retire d'autant plus volontiers, que j'en ai de plus sérieuses à porter.

L'INSTITUTEUR.

Voyons?

L'AVOCAT.

La Comédie met les prêtres en rapport direct avec les démons, n'est-ce pas là un fait scandaleux?

L'INSTITUTEUR, *appuyant sur chaque mot.*

C'est "chrétien," c'est "orthodoxe," c'est "de foi" et voilà "tout".

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Pour le coup, monsieur, vous n'êtes point sérieux. Vous voulez que nous trouvions "orthodoxe," "chrétien" les rapports quotidiens des démons avec des hommes vénérables et qui dirigent nos âmes dans la voie du salut. C'est trop fort!

L'INSTITUTEUR.

Vous croyez aux démons, madame?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Certainement.

L'INSTITUTEUR.

Vous croyez que les démons tentent les hommes?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Mon Dieu! Oui!

Vous cro
saints?

Et bien.

Vous cro
sentent son
même jusq
but de nou
aux desseins

LA

Oui.

Vous croy
fois par jour

LA

Oui.

Ainsi, ma

Vous le sa
toutes ces q

A ceci, ma
sont tentés p
des hommes,
de St. Sulpic

Oui, mais..

L'INSTITUTEUR.

Vous croyez que les démons tentent les hommes les plus saints ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Et bien..... Oui!

L'INSTITUTEUR.

Vous croyez que les démons sont très rusés, qu'ils se présentent sous les dehors les plus séduisants, qu'ils vont même jusqu'à nous conseiller des bonnes œuvres, dans le but de nous égarer, en nous faisant agir contrairement aux desseins de Dieu sur nous ?

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec embarras.*

Oui.

L'INSTITUTEUR.

Vous croyez que les hommes les plus saints péchent sept fois par jour ?

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec hésitation.*

Oui.

L'INSTITUTEUR.

Ainsi, madame, vous croyez à tout cela ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Vous le savez bien. Mais où voulez-vous en venir avec toutes ces questions ?

L'INSTITUTEUR.

A ceci, madame : Tous les hommes, même les plus saints, sont tentés par les démons ; or, les MM. de St. Sulpice sont des hommes, même de saints hommes ; donc les messieurs de St. Sulpice sont tentés par les démons.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Oui, mais.....

L'INSTITUTEUR.

Permettez, madame, je n'ai pas fini.

Les plus grands saints péchent sept fois par jour ; or, les messieurs de St. Sulpice sont de très saints hommes : donc les messieurs de St. Sulpice péchent sept fois par jour, et sept fois sept fois, c'est-à-dire quarante-neuf fois, quand ils font la guerre à l'autorité épiscopale !

Voilà ce que dit la Comédie, et que dites-vous autre chose, madame ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Je dis, monsieur, qu'il est indigne de traiter ainsi de saints hommes.

L'INSTITUTEUR.

Sans doute, les démons devraient respecter davantage les saints et ne point les harceler du matin au soir et du soir au matin, comme ils le font habituellement.

Malheureusement, il paraît que c'est un parti pris chez eux, et ni vous, madame, ni l'auteur de la Comédie, ni moi, n'auront jamais la puissance de les enchaîner.

Voilà pourquoi, n'y pouvant rien, l'auteur a cru ne surprendre personne en faisant jouer aux démons, en Canada, le rôle qu'ils jouent partout, depuis des siècles et des siècles, dans l'humanité.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Tout cela est bel et bon, monsieur. Cependant, vous avouerez qu'il y a de l'odieux à mettre ainsi les prêtres en rapport avec les démons.....

L'AVOCAT.

Et de forcer la note jusqu'à transformer les démons en anges de lumière.

LA FEMME DE L'AVOCAT, avec ironie.

C'est sans doute, ce dernier trait qui fait que monsieur l'Instituteur trouve la chose "chrétienne" et "très orthodoxe!"

Vous
la par
vangile
gile et
saus ce
use de
rer et n
S'il fa
infernal
met les
faudrait
Apôtres,
livres de

Monsie
tenté not
au Fils d
est un bo

Seulem

Je n'en
ignorait a
se mépron
gait de per

Le démo
Cependa
se doutait
Voilà po
maître. To
craint poin

L'INSTITUTEUR

Vous avez raison, madame. Les catholiques croient à la parole de Dieu ; ils croient à la Sainte-Ecriture, à l'Evangile, à l'Eglise. Or, la parole de Dieu, l'Eglise, l'Evangile et la Sainte-Ecriture enseignent que le démon rôde sans cesse autour de nous, comme un lion rugissant, qu'il use de mille artifices, de mille stratagèmes, pour nous égarer et nous perdre.

S'il fallait rejeter, comme mauvais livres, comme œuvres infernales, tous les écrits, où, comme dans la Comédie, on met les hommes et les esprits des ténèbres en rapport, il faudrait commencer par brûler l'*Evangile*, les *Actes des Apôtres*, la *Vie des Saints*, les *Ecrits des Pères de l'Eglise*, les livres de vie spirituelle, etc.

LE VILLAGEOIS.

Monsieur a raison. L'Evangile rapporte que le diable a tenté notre divin Sauveur, et qu'il a été jusqu'à demander au Fils de Dieu de l'adorer, et m'est avis que l'Evangile est un bon livre.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Seulement, le diable ne savait pas qui il tentait.

LE VILLAGEOIS.

Je n'en sais rien. Toujours est-il que le démon, s'il ignorait avoir affaire avec le Fils de Dieu, ne pouvait pas se méprendre sur la haute sainteté de celui qu'il s'efforçait de perdre.

L'INSTITUTEUR.

Le démon ignorait le mystère de l'Incarnation.

Cependant il voyait en Jésus une si grande vertu qu'il se doutait bien un peu de la vérité.

Voilà pourquoi il hésita avant de s'approcher du divin maître. Toutefois ceci prouve une chose : que le démon ne craint point d'aborder les âmes les plus saintes et qu'il

n'hésite que quand il soupçonne qu'il va rencontrer Dieu lui-même.

L'AVOCAT.

Passe pour le Sauveur. Nous savons qu'il est Dieu, et le démon ne peut rien sur le Saint des Saints.

Pour les hommes, la chose est différente. Nous ne savons pas ce qu'ils sont, et, quand nous voyons le démon les travailler habilement nous sommes alarmés, ce n'est pas le mot, nous sommes "scandalisés".

LE VILLAGEOIS.

Alors, monsieur, tous les hommes vous scandalisent, car tous les hommes sont travaillés par le démon.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Je ne conseillerai pas à monsieur de lire la vie de St. Antoine, que nous avons lue dernièrement : au lieu d'être édifié il serait fort scandalisé ; pendant de longues années ce grand saint est entouré de démons qui lui apparaissent sous toutes les formes.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Que St. Antoine ait vu les démons, soit ! qu'il ait été aveuglé par eux, comme on le dit des messieurs de St. Sulpice, c'est différent et là commence le scandale.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Presque toujours St. Antoine est sorti triomphant de ses luttes avec le démon.

Quelquefois, pourtant, le démon a gagné quelque chose. Ainsi un jour St. Antoine se croit le plus grand saint.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Vous avouerez, madame, que ce dernier trait d'orgueil n'est pas très édifiant.

Si ce tr
côté du m
pérer de n

Et ceux
que, malgr
séduction d

Ils appro
tions des la
Pautorité e
politique.

Enfin, ils
l'obstination
malheureux

Tout cela
voyons et p
tion.

A vous en
toute cette H
naturelle ; q
normais qu
les péch
St. Sulpice, e
cette sainte s

Vous m'av
qui nierait ce
de St. Sulpice
prétention ser

Certes !

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Si ce trait ne vous édifie pas, il est consolant par un côté du moins ; car il nous enseigne à ne pas trop désespérer de nos faiblesses et à nous tenir sur nos gardes.

L'INSTITUTEUR.

Et ceux qui liront la Comédie Infernale apprendront que, malgré leur piété et leur vertu, ils doivent craindre la séduction des doctrines gallicanes et libérales.

Ils apprendront à se mettre en garde contre ces prétentions des laïques et de certains prêtres qui veulent que l'autorité ecclésiastique soit subordonnée à la puissance politique.

Enfin, ils sauront au juste ce qu'il faut penser de l'obstination des messieurs de St. Sulpice et de leurs malheureux partisans dans l'affaire du démembrement.

Tout cela, diront-ils, est l'œuvre du diable : Veillons, voyons et prions, afin que nous n'entrions pas en tentation.

L'AVOCAT.

A vous entendre, monsieur, on serait porté à croire que toute cette histoire de la Comédie Infernale est la plus naturelle ; que bon gré, mal gré, il faut se persuader désormais que le démon est partout, chez les justes comme chez les pécheurs ; qu'il est surtout chez les messieurs de St. Sulpice, et qu'il y fait de son mieux pour pervertir cette sainte société.

L'INSTITUTEUR.

Vous m'avez parfaitement compris, monsieur. Et celui qui nierait cette action du malin, ne la niât-il qu'à l'égard de St. Sulpice, je dis que celui-là blasphémerait et que sa prétention serait impie.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Certes !

L'INSTITUTEUR.

Oui ! il blasphémerait ; car il foulerait aux pieds l'Eglise qui nous enseigne formellement que le démon tente les hommes. Oui ! sa prétention serait impie, car elle tendrait à affirmer que les messieurs de St. Sulpice sont des anges confirmés dans la grâce et d'une manière irrévocable.

L'AVOCAT.

Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas.
Je ne nie pas que les messieurs de St. Sulpice ne soient tentés.....

L'INSTITUTEUR.

Que niez-vous donc ?

L'AVOCAT.

Je nie qu'il soit chrétien et orthodoxe d'aller jusqu'à écrire que le démon se transforme afin de mieux égarer les prêtres.

L'INSTITUTEUR.

Ce n'est que cela ! Eh bien soyez en paix ; je vais vous rappeler de mémorables faits qui dissiperont vos scrupules.

L'AVOCAT.

Je vous en défie.

L'INSTITUTEUR.

Je pourrais vous citer cent exemples où les démons se sont présentés aux Saints sous la figure des bons anges ; je ferai plus ; je vais vous rapporter des faits plus étonnants encore ; je vais vous faire voir le malin se transformant en homme, devenant moine, portant le froc et donnant de bons conseils, le tout pour égarer.

L'AVOCAT.

Pour le coup, si vous faites cela je me rends.

Rendez

Citez vo

Je comp
qui sont p
étaient po
vous ?

Oui.

A mervei
vingt-quatri
religieux de
la même par
teur les av
crevant de
lence si exa
goureuse, un
s'efforça par
différents, d
quelque cho
Mais ne po
s'avisait, pour
Il y avait
n'avait aucu
dur à leur ég
Le démon,
se donne à lu
soin et d'adr
temps fort b
entièrement

L'INSTITUTEUR.

Rendez-vous de suite.

L'AVOCAT.

Citez vos autorités, d'abord.

L'INSTITUTEUR.

Je comprends. Les *mémoires des Frères Mineurs*, mémoires qui sont pour ces saints religieux, ce que les Livres Saints étaient pour le peuple juif, feront-ils autorité auprès de vous ?

L'AVOCAT.

Oui.

L'INSTITUTEUR.

A merveille. Au Tome premier, Livre dixième, Chapitre vingt-quatrième, de ces mémoires, on lit ce qui suit : Les religieux de Saint-François du Mont-Alverne, vivant dans la même pauvreté et la même austérité où leur saint fondateur les avait élevés, le démon, ennemi de tant de vertus et crevant de dépit de voir une oraison si continuelle, un silence si exact, une humilité si profonde, une abstinence si rigoureuse, une mortification si grande et une vie si parfaite, s'efforça par plusieurs tentations et par mille moyens différents, d'amollir leur courage, de leur faire quitter quelque chose de cette rigueur et de les dérégler.

Mais ne pouvant, avec tous ses efforts, en venir à bout, il s'avisait, pour y réussir, d'un merveilleux stratagème.

Il y avait dans le pays un gentilhomme fort riche qui n'avait aucune affection pour ces bons religieux ; il était dur à leur égard, et ne leur faisait aucune aumône.

Le démon, prenant la forme d'un homme, va le trouver et se donne à lui pour le servir. Il s'acquitta avec tant de soin et d'adresse de son office, qu'il se mit en peu de temps fort bien dans l'esprit du gentilhomme et lui gagna entièrement le cœur.

Alors son maître lui confia le gouvernement de sa maison, et lui donnant le maniement absolu de ses affaires, il suivit en tout son conseil.

Un jour donc, comme ils parlaient fort tranquillement ensemble, cet esprit rusé, jugeant le temps favorable pour faire réussir son dessein, commença l'éloge des *Frères Mineurs du Mont-Alverne*.

Il disait qu'ils étaient de très bons religieux et des saints, que ceux qui leur faisaient du bien et leur envoyaient des aumônes rendaient un grand service à Dieu et méritaient beaucoup. Puis s'étendant là-dessus, il apporta tant de raisons, que son maître en fut extrêmement touché et devint fort affectionné à ces religieux, puisque tous les jours il leur envoyait du pain, de la viande, du poisson, des fruits et en telle abondance qu'ils en avaient de reste.

Ainsi, tandis qu'ils vivaient auparavant avec beaucoup de peine, ils commencèrent au contraire par le moyen de ces aumônes à vivre bien à leur aise. Mais de là s'ensuivit une diminution dans leur ferveur, un relâchement dans l'oraison, dans le silence, la mortification et d'autres vertus.

Quelques bons religieux anciens s'aperçurent de ce désordre, et, voulant y apporter remède, l'un d'entr'eux, après avoir bien prié Dieu, prit un compagnon et s'en alla par forme de visite chez le gentilhomme.

Après l'avoir beaucoup remercié de tant de bonne volonté pour eux et des aumônes considérables qu'il leur envoyait, il lui en demanda la cause, attendu qu'auparavant il faisait tout autrement. Le gentilhomme répondit qu'il devait ce changement à un serviteur qu'il avait, lequel lui avait dit mille biens d'eux, et qui même ne manquait pas tous les jours de le faire penser à envoyer tout cela, et que parmi tous les services que ce serviteur lui avait rendus, il estimait celui-là comme un des principaux, puisqu'il lui était très-utile pour son salut.

Le religieux, surpris de la charité extraordinaire de ce serviteur, voulut le voir. Le gentilhomme le fait appeler, et comme il ne venait pas, il le mande une seconde et plusieurs fois.

Enfin, c
pas se pr
paru, que
et le diabl
le vit jama

Alors le
la ruse et le
promottr
monastère.

Le monas
allait s'éteir
le silence et

Instruits p
de St. Sulp
espérons-le, à
vont découvr
des évêques
dans notre be

Dans le mêm
un fait encor
la forme et la
de St. François
l'habit lui fut

Le diable f
comporta ave
beaucoup d'ad
esprits, pour
leur santé, à
disant à l'un q
devait prendre
trop, etc ; et le
disposait peu à

Enfin, ce serviteur ne trouvant plus d'excuse pour ne pas se présenter, est forcé de venir ; mais à peine eut-il paru, que le bon religieux le reconnut pour ce qu'il était, et le diable, se voyant ainsi découvert, disparut sans qu'on le vit jamais plus dans la maison.

Alors le religieux, ayant fait remarquer au gentilhomme la ruse et le dessein du démon, le pria et lui fit même promettre de ne plus envoyer autant d'aumônes à leur monastère.

Le monastère ralluma bientôt sa première ferveur qui allait s'éteindre, on y reprit l'abstinence, la mortification, le silence et toutes les autres pratiques des vertus.

LE VILLAGEOIS.

Instruits par la Comédie Infernale, les bons messieurs de St. Sulpice, les anti-programmistes, les *codificateurs* espérons-le, à l'exemple du monastère du Mont-Alverne, vont découvrir le malin et cesser de s'opposer aux décrets des évêques et à l'application des doctrines romaines dans notre beau pays.

L'INSTITUTEUR.

Dans le même mémoire et au même chapitre, nous lisons un fait encore plus étonnant. Le démon prenant un jour la forme et la qualité de médecin, alla demander l'habit de St. François au monastère d'Alenquez en Portugal, et l'habit lui fut donné.

Le diable fut donc admis dans la maison ; et il s'y comporta avec une grande édification extérieure et beaucoup d'adresse : car il tâchait de s'insinuer dans les esprits, pour les porter ensuite à avoir plus de soin de leur santé, à prendre des médicaments et des remèdes, disant à l'un qu'il devait se faire soigner, à l'autre qu'il devait prendre une médecine, à un autre qu'il travaillait trop, etc ; et les rendant ainsi sensuels et délicats, il les disposait peu à peu à se relâcher et à se perdre.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec ironie.*

Alors, l'auteur de la Comédie aurait même pu faire agir un démon en lui donnant la forme d'un Sulpicien.
C'aurait été édifiant !

L'INSTITUTEUR.

L'auteur ne l'a pas fait, mais il l'aurait pu sans inconvenient, puisqu'il est prouvé que Dieu permet ces choses aux démons.

L'AVOCAT.

J'ai promis de me rendre aux faits, et j'accepte ceux que nous venons d'entendre.

Je comprends qu'à la rigueur l'auteur de la Comédie soit demeuré dans les limites de l'orthodoxie, en faisant visiter le Séminaire et d'autres par les démons.

Cependant, les exemples analogues et qui prouvent la possibilité de la chose, sont consignés dans des livres ignorés du vulgaire.

N'y a-t-il pas danger à les publier ? J'ai lu des ouvrages destinés aux simples fidèles, et je n'ai jamais rencontré rien de semblable.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

J'ai été plus heureuse que vous, monsieur. Dernièrement une amie de la ville m'a passé un ouvrage du Père Faber : *Tout pour Jésus*, je crois.

C'était son directeur de conscience, un monsieur de St. Sulpice, qui lui avait conseillé cette lecture.

Or, j'ai lu dans ce livre, je ne sais plus à quelle page, j'ai lu une histoire étonnante et authentique.

Dans une grande ville, on attendait un célèbre prédicateur pour prêcher la retraite annuelle.

Le diable vint à sa place, ayant eu soin bien entendu de revêtir tout l'extérieur du prédicateur.

La retraite commença, le faux missionnaire était sublime, terrible, il faisait trembler tout son monde. Un sermon, entr'autres, qu'il fit sur l'Enfer, avait terrifié son auditoire.

Cependu
en chemin
romis. Vo
de se trou
semblables

On dévin
prétendant

Le premi
son vrai non
ses propres
sermons, il
phraso suiv
les âmes ; j'a
n'ai pas touc
voilà tout ; ca
avec plus de n

Après ces t
bien mesdame
la santé de l'a

J'accepte la
tion, si vous v
J'ai encore
Parceque m
veut pas dire
on a ôsé l'écrire

Allons, n'im
ça nous fera d
J'ai là du vi
pensez.

(Ici nos person
peut imagi

Cependant, le véritable missionnaire, qui avait éprouvé en chemin un accident, se présenta après s'être un peu remis. Vous pensez que grande fut la surprise générale de se trouver en face de deux personnes parfaitement semblables et qui se prétendaient être tel individu.

On dévina qu'il y avait ruse, et l'on soumit les deux prétendants à l'exorcisme.

Le premier venu n'y tint plus et fut obligé d'avouer son vrai nom. Et comme on ne s'expliquait pas que, contre ses propres intérêts, le malin eût pu faire de si beaux sermons, il se chargea d'expliquer sa ruse par la simple phrase suivante : *J'ai terrifié les consciences ; j'ai épouventé les âmes ; j'ai rappelé de grandes et formidables vérités ; mais je n'ai pas touché : Ceux qui m'ont entendu sont plus instruits, voilà tout ; comme ils ne sont pas repentis, ils pêcheront désormais avec plus de malice.*

LE VILLAGEOIS.

Après ces trois belles histoires, je crois que vous ferez bien mesdames et messieurs, de prendre quelque chose à la santé de l'auteur de la Comédie.

L'AVOCAT.

J'accepte la politesse : Seulement pour la santé en question, si vous voulez m'en croire, nous la retarderons.

J'ai encore bien des reproches à adresser.

Parceque mes deux premiers sont réduits à zéro ; ça ne veut pas dire que la Comédie soit une œuvre *Guelfe*, comme on a ôsé l'écrire ces jours derniers.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Allons, n'importe la santé ; prenons quelques douceurs, ça nous fera du bien.

J'ai là du vin Canadien, je veux savoir ce que vous en pensez.

(Ici nos personnages goûtent au vin de madame.—Chacun peut imaginer ce qui se passe.—Trêve de description.)

SCÈNE II.

Les mêmes.

L'AVOCAT.

Je veux bien avouer que mettre les démons en rapport avec les prêtres soit un bénéfice de l'enseignement de l'Eglise et de la foi catholique.

Partant de là, j'admets l'orthodoxie de la *forme* de la Comédie. Mais, et ici je sais d'avance que vous allez m'appeler *libéral*, je crois que l'auteur a gravement manqué à la plus simple prudence.

Autrefois on pouvait parler librement des démons et de leurs rapports avec l'homme. Aujourd'hui que la foi est affaiblie et que l'on croit à peine à l'existence de Dieu, c'est froisser les opinions et appeler avec le rire des impies, le rire même de plus d'un catholique, de vouloir ressusciter les croyances aux esprits malins. C'est le grand tort de la Comédie.

L'INSTITUTEUR.

Vous avez deviné juste, lorsque vous avez pressenti l'épithète de libéral. Vous avez la conscience parfaite de votre péché. Croyez, cependant, qu'en essayant de parer les coups d'avance, vous ne les évitez pas. Si un homme venait vous dire: Ecoutez, monsieur, vous allez m'appeler annexionniste, toutefois je ne le suis pas, je pense seulement que nous devrions, nous Canadiens, nous détacher de l'Angleterre afin de prendre une place dans la Grande République voisine; que lui répondriez-vous?

L'AVOCAT.

Que, malgré ses protestations, il est *annexionniste*.

L'INSTITUTEUR.

Et s'il s'obstinait?

Je lui p
abandonne
publique A
de l'annex

Et vous a
de vos lun
testations, vo

Par exem

Vous vous

A coup sûr

Connaissez
béralisme Cath

Je ne la c
désavoue, voi

Tiens! vous
êtes animé des
déjà rendu à la
lé; comme elle
et pourrez, si v
plus saintes ca
Oui! et vous
connaissez poi

L'AVOCAT.

Je lui prouverais que son idée de voir le Canada abandonner l'Angleterre pour devenir un état de la république Américaine est l'idée fondamentale, l'idée mère de l'annexion.

L'INSTITUTEUR.

Et vous auriez raison. Maintenant, laissez-moi profiter de vos lumières et vous dire : *Monsieur, malgré vos protestations, vous êtes libéral.*

L'AVOCAT.

Par exemple !

L'INSTITUTEUR.

Vous vous obstinez n'est-ce pas ?

L'AVOCAT.

A coup sûr.

L'INSTITUTEUR.

Connaissez-vous bien l'erreur maudite qui a nom : *Libéralisme Catholique* ?

L'AVOCAT.

Je ne la connais pas ni ne veux la connaître. Je la désavoue, voilà tout ce que je sais.

L'INSTITUTEUR.

Tiens ! vous parlez comme la *Minerve*. Comme elle, vous êtes animé des meilleurs sentiments : comme elle vous avez déjà rendu à la Patrie et à l'Eglise plus d'un service signalé ; comme elle aussi, hélas ! vous vous abusez étrangement, et pourrez, si vous n'y prenez garde, nuire grandement aux plus saintes causes.

Oui ! et vous vous rendez justice en l'affirmant, vous ne connaissez point le *Libéralisme*. Si vous le connaissiez, vous

seriez forcé d'avouer que vous le partagez, et que vous faites tout pour le propager.

La prétention du *Libéralisme Catholique* consiste à vouloir baillonner certaines vérités.

Étudiez de Montalembert, l'abbé Godard, Mgr Ketteler, l'évêque d'Orléans, le comte de Falloux et tous les chefs les plus autorisés de cette malheureuse école libérale catholique, et vous verrez que tous demandent que l'on tienne compte des aspirations modernes, des formes gouvernementales et politiques, de la faiblesse des esprits, des malheurs de l'époque, et ce, en ayant soin de pas soulever les ombrages, les inquiétudes des politiques, ni des consciences individuelles, par l'exposé *imprudent* de certaines vérités.

Étudiez le libéralisme catholique et vous vous convaincrez que toutes les fois que vous demandez de la vérité qu'elle ne soit pas enseignée ouvertement, vous voyez bel et bien dans le libéralisme, comme votre *annexion*. Connaissez bel et bien dans l'annexion.

L'AVOCAT, *avec un peu d'aigreur.*

Soit ! je suis libéral ! En attendant vous ne dites rien de mon objection.

L'INSTITUTEUR.

Au contraire. Je viens de vous prouver qu'elle est *libérale catholique*.

L'AVOCAT.

Est-ce là tout ?

L'INSTITUTEUR.

Vous faut-il autre chose ?

L'AVOCAT.

Il me faut des principes.

L'INSTITUTEUR.

Des principes *catholiques, ultramontains*. Je le crois comme vous.

Je saisi
Donnez
l'auteur d
question su

Vous av
siècle no e

Je l'ai di

Très-bien
œuvre cath
ment les gra

Sans dout

Admirable

Après ?

Vous avez
Eh bien ! ve
Toutefois,
démons.
Il croyait q
création, qu'
qu'ils tourner
furieuses pour
plus encore.

L'AVOCAT, *d'un ton piqué.*

Je saisis la pointe et ne vous la retournerai pas.

Donnez-moi seulement des principes qui justifient l'auteur de la Comédie d'avoir posé devant le public la question surannée des esprits malins et je vous tiens quitte.

L'INSTITUTEUR.

Vous avez dit, et je veux dire avec vous, que notre siècle ne croit guère, ou plutôt ne croit pas aux démons.

L'AVOCAT.

Je l'ai dit et je le tiens pour dit.

L'INSTITUTEUR.

Très-bien ! Maintenant qu'est-ce qui fait le mérite d'une œuvre catholique ? N'est-ce point de combattre ouvertement les grandes erreurs du temps ?

L'AVOCAT.

Sans doute !

L'INSTITUTEUR.

Admirable ! Nous sommes faits pour nous entendre.

L'AVOCAT.

Après ?

L'INSTITUTEUR.

Vous avez hâte. Vous avez faim et soif de la vérité.

Eh bien ! vous serez désaltéré et rassasié.

Toutefois, monsieur, le monde chrétien croyait aux démons.

Il croyait que ces esprits méchants ont envahi toute la création, qu'ils sont répandus dans l'air respirable, et qu'ils tournent autour des hommes comme des bêtes furieuses pour les dévorer. Il croyait que ces esprits font plus encore. Déchaîner les vents, soulever les tempêtes,

agiter les masses profondes de l'Océan, promener la foudre, et faire vomir aux volcans leur laves incendiaires ; détruire les maisons, faire périr sur pied les plantes, rendre stériles les arbres fruitiers et donner la mort aux animaux les plus utiles à l'homme ; corrompre l'air, appeler les grandes épidémies, évoquer chaque jour de nouvelles souffrances et déterminer en certains cas de déplorables aberrations dans l'esprit de l'homme, voilà ce que le monde chrétien croyait de la puissance des démons, et cette croyance ne le trompait pas.

L'AVOCAT.

Je sais cela.

L'INSTITUTEUR.

Loin de le tromper, loin de lui nuire, cette foi était sa fortune.

Les chrétiens d'alors croyaient et craignaient. Leur crainte était leur sagesse.

Voulant, à tout prix, échapper aux pièges du malin, déjouer tous ses plans et se préserver de ses maux innombrables, les chrétiens, priaient, veillaient et se munissaient de tous les secours dont l'Eglise dispose pour vaincre l'ange des ténèbres. C'est ainsi qu'on bénissait tout, l'humble chaumière du pauvre comme les somptueuses demeures du riche ; depuis la tige verdoyante de l'arbre gigantesque, comme l'imperceptible germe des moissons, l'animal le plus immonde comme le plus noble ; les sources, les fontaines, les ruisseaux, les fleuves et les océans, la nourriture, les vêtements, les instruments de travail, en un mot, tout était béni ; tout était arraché au démon.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Qu'est-ce que cela prouve en faveur de la *Comédie Infernale* ?

L'INSTITUTEUR.

Vous allez le voir dans quelques minutes, madame.

Autre
formidab
si redout
temps de
venus qu
plé celles
vait s'effa
Il a eu
au monde
pent, et i
disparaître
Prétenti
garde, est
serpent vor
a réussi en
car tel est
chez les ind

Comment,

Je vais m
Singe du bon
mien ; Dieu
teurs, j'aurai

Ma foi ! je
croit plus au d
que le diable

Le symbole
fait même une
Le symbole
fait même une

Autrefois donc les chrétiens croyaient à l'intervention formidable des démons, et ils s'efforçaient de combattre un si redoutable ennemi. Deux siècles nous séparent de ce temps de foi ; deux siècles de philosophie rationaliste sont venus qui ont considérablement affaibli nos forces et contuplé celles de Satan. L'esprit de ténèbres a senti qu'il devait s'effacer si je puis dire le mot du *symbole chrétien*.

Il a eu peur du souvenir vivant qui rappelait sans cesse au monde la ruse, la perfidie et la malice de l'ancien serpent, et il a résolu de faire périr ce souvenir en voulant disparaître du symbole catholique.

Prétention vaine et folle ; car ce que le symbole chrétien garde, est gardé éternellement. N'importe ; ce que l'ancien serpent voulait, il l'a tenté et s'il n'a pu réussir en tout, il a réussi en partie. L'Eglise n'a pas cessé de croire à Satan car tel est son symbole éternel ; mais dans les sociétés, chez les individus, cette croyance a faibli.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Comment, monsieur ? je ne comprends pas.

L'INSTITUTEUR.

Je vais m'exprimer autrement. Le démon, qui est le *Singe* du bon Dieu, s'est dit : Dieu a son symbole, j'aurai le mien ; Dieu a son culte, j'aurai le mien ; Dieu a ses adorateurs, j'aurai les miens.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Ma foi ! je n'y comprends plus rien. Vous dites : *on ne croit plus au diable*, et pour preuve vous paraissez apporter que le diable a son symbole, son culte, ses adorateurs.

L'INSTITUTEUR.

Le symbole de Dieu a pour objet la vérité et est par ce fait même une affirmation.

Le symbole de Satan a pour objet l'erreur et est par le fait même une négation.

Dieu dit : *je suis* ; Satan dit : *je ne suis pas*. Les hommes disent à Dieu : *vous êtes*, et cette assertion venue de l'amour et du respect est un *culte* ; ceux qui la font sont des *adorateurs*. Les hommes disent à Satan : *tu n'es pas*, et cette négation venue de la haine et du mépris de la vérité est un *culte*. Ceux qui la prononcent sont des *adorateurs*.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Je commence à saisir.

L'INSTITUTEUR.

Satan, madame, sait qu'il est l'affirmation du mal.

Voilà pourquoi il ne tient pas à être connu. Il sait bien les frayeurs trop légitimes qu'il peut causer à ceux qui croient en lui. Il n'ignore pas qu'il est suffisant de le connaître pour le fuir et ne point l'écouter.

C'est un brigand qui se retire dans l'épaisseur des forêts, c'est un assassin qui se déguise, c'est un serpent, enfin, qui se cache dans l'herbe.

Moins on attend le brigand, moins on se méfie de l'assassin ; moins on redoute, moins on soupçonne la présence du serpent, et plus on est proche d'un malheur.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Je suis satisfaite.

L'INSTITUTEUR.

Alors, je poursuis ma première idée. Si l'Eglise n'a pas cessé d'avertir les chrétiens de la malice des démons, les chrétiens, au moins en partie, sont devenus sourds à ces hautes et sages leçons. Ils ont trop oublié le tentateur, et le tentateur a eu accès presque partout.

LE VILLAGEOIS.

En effet, voyez donc comme les démons s'on donnent depuis quelque temps. Croyez-vous, par exemple, que toutes les *maladies* et les *épidémies* qui ravagent dans presque tous les pays, les moissons, les troupeaux et les plantations,

ne soient
connues
res avec
démons.

Aussi,
ainsi les c

Combien
lumières d
de partout

La scien

Oui, madame,
obligation, c
service du m
christianism
Fidèles au m
ont déclaré
d'être pris p
prétendre en
quelqu'il soi
esprit doit é
" Graduollen
lisme a été de
dès la fin du
s'il se trouve
d'individus a
plus ignorant
dernes ont por
elle ne se rele
excusable au
ignorantes. "

ne soient pas l'œuvre du démon? Ces maladies étaient-elles connues de nos pères? Non! Pourquoi? Parceque nos pères avec leur eau bénite et surtout leur foi, chassaient les démons.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Aussi, combien nous sommes tous coupables d'oublier ainsi les démons.

L'INSTITUTEUR.

Combien sont coupables ceux surtout qui, éclairés des lumières de la science, conspirent avec l'enfer pour effacer de partout cette croyance salutaire.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

La science doit-elle s'occuper de cette question?

L'INSTITUTEUR.

Oui, madame. Et c'est pour avoir méconnu cette stricte obligation, que la science s'est mise si déplorablement au service du mal. Voltaire avait dit: "Satan! mais c'est le christianisme tout entier! Pas de Satan, pas de Sauveur!" Fidèles au maître de l'impiété, les disciples sont venus et ont déclaré que: "dans nos temps modernes, sous peine d'être pris pour un fou halluciné, on ne saurait plus se prétendre en communication avec un agent surnaturel, quelqu'il soit. Tout homme qui s'avise de croire à un esprit doit être immédiatement renfermé à Charenton". "Graduellement affaibli de siècle en siècle, le surnaturalisme a été définitivement chassé du domaine de la science dès la fin du siècle dernier, et c'est à peine aujourd'hui, s'il se trouve sérieusement accrédité chez un petit nombre d'individus appartenant aux classes les plus infimes et les plus ignorantes de nos sociétés civilisées. Les sciences modernes ont porté à cette croyance aux esprits, un coup dont elle ne se relevera jamais et cette crédulité serait à peine excusable aujourd'hui chez les intelligences faibles ou ignorantes." Est-ce assez significatif?

L'AVOCAT.

Oui, et après ?

L'INSTITUTEUR.

Après monsieur ? Voici : En face des prétentions de la science il s'agit de savoir si la Bible a menti, si l'Eglise a trompé en affirmant le monde des esprits ! Si encore St. Paul était un imposteur lorsqu'il proclamait que : " Ce n'est pas seulement contre la chair et le sang que vous avez à lutter, mais contre les *malices* spirituelles répandues dans les cieux et contre les esprits *recteurs* de ce monde de ténèbres ? " Enfin il s'agit de savoir si Jésus-Christ se méprenait en accordant à ses disciples le *don*, et en leur donnant les *régles* de l'*expulsion* des démons !

L'AVOCAT.

Ensuite ?

L'INSTITUTEUR.

Ensuite ? Il s'agira de savoir s'il est permis aux catholiques de donner gain de cause à la science, d'accepter sa prétention et de dire comme elle : " Il n'y a pas d'esprits, il n'y a pas de démons ? "

L'AVOCAT.

Ensuite ? Car enfin je suis curieux de savoir où vous allez et qui vous combattez en ce moment. Qui nie ici l'existence des démons ?

L'INSTITUTEUR.

Ensuite ? Il s'agira de savoir s'il est permis à un catholique d'appeler la question une " question surannée ". Comprenez-vous, maintenant ? Voyez-vous où je vais ? Sentez-vous qui j'é combats ?

L'AVOCAT.

J'ai appelé cette question " surannée, " et j'ai eu raison, mais je n'ai pas nié les démons.

Non, v
servi la "

La prou

Vous vo
rit des esp
croit presq
condamnez
viennent la

Vous faus

Je fusse v
tort de la Co
avec le rire
tholique, on
malins. "

Oui, je l'ai

Cela ne si
en *rappelant*, p
ruses diabolique

La Comédie
était pas perm
sont de véritab

L'INSTITUTEUR.

Non, vous ne les avez pas niés. Seulement vous avez servi la " négation, " avec votre question " surannée. "

L'AVOCAT.

La preuve ?

L'INSTITUTEUR.

Vous voulez que l'on donne raison à la science qui se rit des esprits. C'est quand, de votre aveu, le monde ne croit presque plus à la " puissance de Satan, " que vous condamnez ceux qui, sous une forme ou sous une autre, viennent la rappeler, la prêcher et l'affirmer.

L'AVOCAT.

Vous faussez ma pensée.

L'INSTITUTEUR.

Je fausse votre pensée ! N'avez vous pas dit : " Le grand tort de la Comédie est de froisser les opinions et d'appeler avec le rire des impies, le rire même de plus d'un catholique, en voulant ressusciter la croyance aux esprits malins. "

L'AVOCAT.

Oui, je l'ai dit.

L'INSTITUTEUR.

Cela ne signifiait-il pas que la Comédie avait eu tort en *rappelant, prêchant et affirmant la puissance de Satan et ses ruses diaboliques* ?

L'AVOCAT.

La Comédie pouvait affirmer les démons ; mais il ne lui était pas permis de le faire en dévoilant des choses qui sont de véritables scandales.

L'INSTITUTEUR.

Attendez ! Vous sortez de la question. Il s'agit de la *forme infernale* donnée à la Comédie, et non du fond.

L'AVOCAT.

Si vous ne voulez pas me permettre de discuter, dites-le moi, et je vais me taire.

L'INSTITUTEUR.

Je ne vous empêche pas de discuter. Je vous rappelle simplement au fait. Je vous demande une seule chose : de ne porter qu'une accusation à la fois, de la juger entièrement avant de passer à une autre. Vous avez reproché la *forme infernale* de la Comédie. J'ai tâché de la justifier. Qu'avez-vous à dire ? Maintenez-vous votre accusation ? Si oui, elle est encore en jeu, et nous ne pouvons raisonnablement passer à une autre. Si non, dites-le, et je vous suis sur un nouveau terrain.

L'AVOCAT.

Je suis prêt à vous accorder que l'auteur a eu raison de faire intervenir les démons dans son œuvre. Et, pourtant, je ne puis ne pas croire qu'en agissant ainsi, il n'ait froissé les opinions.

L'INSTITUTEUR.

Mais c'est là, mon cher monsieur, la raison la meilleure à invoquer contre vous.

C'est précisément parceque les hommes ont oublié les démons qu'il est nécessaire de les leur rappeler. Et si la " *forme infernale* " de la Comédie a froissé les opinions en Canada, c'est qu'en Canada, comme ailleurs, on a perdu de vue l'adresse la ruse, la perfidie et la malice des démons.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Très bien ! Très bien !

Si la
aucun é
forme n'
que la fo
vigieur

Parfait

C'est le
est prouv

Très bie

Quand o
raines se tr
des mauva
science la
esprits ; qu
dans l'écon
suranné de
blâmer les

Bravo !

Lorsqu'o
cercle des
conscienc
le cercle d
conscienc
voit de tels
et de telles

L'INSTITUTEUR.

Si la forme infernale de la Comédie n'avait soulevé aucun étonnement, on aurait pu en conclure que cette forme n'avait pas sa raison d'être ; car il eût été certain que la foi aux ruses diaboliques était encore pleine de vigueur et de force chez nous.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Parfait !

L'INSTITUTEUR.

C'est le contraire qui est arrivé ; c'est le contraire qui est prouvé !

LE VILLAGEOIS ET SA FEMME.

Très bien ! Très bien !

L'INSTITUTEUR.

Quand on sait dans quels termes les sociétés contemporaines se trouvent actuellement avec le dogme des anges, des mauvais anges surtout ; quand on voit ce que la science la plus vantée a fait pour ruiner le monde des esprits ; quand on apprécie, pour ce qu'il est véritablement dans l'économie du christianisme, ce dogme si décrié et si suranné des esprits tentateurs, il n'est pas permis de blâmer les voix courageuses qui s'élèvent pour le rappeler.

LE VILLAGEOIS.

Bravo !

L'INSTITUTEUR.

Lorsqu'on regarde autour de soi, je ne dis pas dans le cercle des esprits perdus, des caractères tombés, des consciences perverses ou des âmes déshonorées, mais dans le cercle des âmes grandes, des caractères élevés, des consciences généreuses et des esprits nobles, et que l'on voit de tels esprits, de telles consciences, de tels caractères et de telles âmes combattre la vérité qu'ils voudraient

défendre; nuire à l'Eglise qu'ils voudraient servir, perdre les âmes qu'ils voudraient sauver, oh ! alors, on demeure étonné, et on se demande avec tristesse d'où proviennent tant de faiblesses et d'égarements !

LE VILLAGEOIS.

Et involontairement on se rappelle les démons !

L'INSTITUTEUR.

Oui ! on se rappelle involontairement *l'ancien serpent*. On se rappelle qu'il y a des moments où l'action du démon est telle, qu'elle séduirait les élus eux-mêmes, si les élus pouvaient être séduits.

LE VILLAGEOIS.

Et si alors un livre comme la *Comédie Infernale* nous tombe sous la main, quelque dur que soit son langage, il faut, bon gré mal gré, reconnaître que ce livre, que ce langage, est l'expression de la vérité.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Et qu'il est chrétien et orthodoxe comme la vérité dont il est l'expression.

L'INSTITUTEUR.

Et qu'étant chrétien et orthodoxe ce livre ne manquera pas de porter son fruit.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *ironiquement*.

Et que tous ceux qui mangeront de ce fruit, mourront d'une indigestion d'orthodoxie.

L'INSTITUTEUR.

L'orthodoxie ne tue point, madame. Il y a dans notre temps malheureux des hommes pieux, mais égarés, mais illusionnés, qui se sont fait de l'orthodoxie cette triste idée. Ils ont cru et ils croient encore que la vérité est dangereuse, qu'elle peut entraîner les plus grandes catas-

trophes. P
presse, de

gouvernen
Ils ont app

promettante

causes de c

Des laïq

piété ont do

laissé pren

devenir la

laquelle for

l'école de la

En effet le
C'est le cauci

Cette malhe

autant que p

enseignements

beaucoup d'er

des principes

derniers temps

torrents des

Vatican, l'Esp

éternelle prude

Et le St. Esp

Il était temp

partout le triste

litique, la vérité

mes libérales cat

clartés fécondes

sans lumière, s'e

trophes. Et ils ont demandé à la vérité de se retirer de la presse, de la *publicité*, de l'enseignement, des sociétés, des gouvernements, des *lettres encycliques* et même des *conciles*. Ils ont appelé certaines vérités, des *vérités irritantes, compromettantes, alarmantes* et les ont considérées comme des causes de discorde et de division entre les catholiques.

Des laïques recommandables par leur science et leur piété ont donné dans cette erreur; des prêtres s'y sont laissé prendre, et on a même vu d'illustres évêques devenir la proie facile d'une prétention aussi erronée, laquelle forme une école, l'école de la *prudence* ou mieux l'école de la *peur*, l'école du Libéralisme catholique.

L'AVOCAT, *malicieusement*.

En effet le Libéralisme catholique devait se trouver là. C'est le cauchemar de monsieur.

L'INSTITUTEUR.

Cette malheureuse école catholique-libérale s'est séparée autant que possible de l'orthodoxie. Elle a méprisé les enseignements des Pontifes romains; elle a pactisé avec beaucoup d'erreurs sociales; elle est devenue le véhicule des principes subversifs de 89; et on l'a vue dans ces derniers temps opposer la digue de ses prétentions, aux torrents des lumières que versait sur le Concile du Vatican, l'Esprit-Saint dans son infinie sagesse et son éternelle prudence.

LE VILLAGEOIS.

Et le St. Esprit a rompu la digue ?

L'INSTITUTEUR.

Il était temps. Le monde agonisait. La société offrait partout le triste spectacle de l'affaiblissement. La vérité politique, la vérité sociale étouffée et pervertie par les doctrines libérales catholiques, ne jetait plus sur les nations, ses clartés fécondes, et les nations, marchant dans des voies sans lumière, s'en allaient à l'abîme.

Mais Dieu a sondé la profondeur du mal, et, dans sa bonté, il a résolu de sauver le monde.

Il a défini, par son Église, la source infaillible de l'orthodoxie.

Il a indiqué aux sociétés, l'admirable flambeau capable de les diriger dans les voies du salut social et éternel.

Il a donné à la parole du Vicaire de Jésus-Christ la sanction de l'infaillibilité, et désormais tous ceux qui croiront à la parole de Pierre seront sauvés : l'orthodoxie sera leur part, la meilleure part, la part qui ne leur sera pas ôtée.....

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Je parie que vous allez nous dire que la Comédie Infernale a choisi la meilleure part ?

L'INSTITUTEUR.

Je le redirai simplement. Vous avez reproché à la Comédie Infernale des personnages allégoriques, il n'a fallu qu'un mot pour prouver le contraire. Ensuite, vous trouviez énorme d'avoir mis les prêtres et les évêques en rapport direct avec les démons.

La discussion a établi invinciblement que tous les hommes sont tentés par les mauvais anges. Mais, avez-vous objecté, les mauvais anges peuvent-ils se transformer en anges de lumière ?

Des faits irrécusables vous ont prouvé plus encore : vous avez vu le démon se transformant en serviteur, en médecin, en moine, en prédicateur, le démon conseillant le bien à celui-ci, pour conduire celui-là au mal, etc. Enfin est venue une dernière prétention. Pourquoi, disiez-vous, pourquoi rappeler la question *surannée* des démons ?

Et il a été prouvé qu'en rappelant une telle question, qu'en la vulgarisant, la Comédie avait combattu une des plus grandes erreurs du temps.

Dites maintenant s'il est possible qu'une œuvre soit plus orthodoxe et plus catholique ?

Je l'affirmerai donc hautement, du moins en ce qui regard

de les po
choisi la
Malgré
les journa
cans, elle

Ici la porte
zouave por
té de l'Inst

I
Vous ne m

J'aurais b
tel que vous.

Pour peu q
drez un exerc

LA

Surtout s'il
de la Comédie

Vous êtes te
compte des ser
porte, vous vou
vez bien que je
et sérieusement

de les points jusqu'ici débattus, la Comédie Infernale a choisi la meilleure part.

Malgré ce que pourront dire et faire contre cette œuvre les journalistes, les politiques, les prêtres libéraux et galleux, elle n'en fera pas moins son chemin et son bien !

Ici la porte de la salle s'ouvre pour laisser entrer un jeune homme ex-zouave pontifical, qui, après les saluts d'usage, va prendre place à côté de l'Instituteur.

SCÈNE III.

Les mêmes, le Zouave.

LE ZOUAVE, s'adressant à l'Instituteur.

Vous ne maigrissez pas, Monsieur.

L'INSTITUTEUR, souriant.

J'aurais bien mauvaise grâce à aigrir un beau zouave tel que vous.

LE ZOUAVE, sur le même ton.

Pour peu que vous jouiez ainsi sur les mots, vous prendrez un exercice qui vous fera certainement maigrir.

LA FEMME DE L'AVOCAT, avec malice.

Surtout s'il persiste à prendre cet exercice sur le terrain de la Comédie Infernale, il m'aigrira pour tout de bon.

L'INSTITUTEUR, souriant.

Vous êtes toujours méchante, madame. Si vous teniez compte des sentiments de respect et d'intérêt que je vous porte, vous vous reprocheriez vos petites malices. Vous savez bien que je ne puis vous aigrir, sans m'aigrir moi-même et sérieusement.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec ironie.*

Vous êtes bien flatteur. D'ailleurs qui ne sait que vous êtes un fort, un très fort *en bons points*, et qu'il est difficile de vous en rendre de ce côté-là.

L'INSTITUTEUR, *riant d'abord, puis sérieux.*

C'est probablement à cause même de mon *embonpoint*, que vous vous servez, madame, de *pointes si aiguës*. Vous voulez absolument piquer la moëlle, n'est-ce pas? Eh bien, c'est fait depuis longtemps. Plus même : vous avez piqué le cœur, le cœur du chrétien, du catholique en consurant si sévèrement la Comédie Infernale.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

La Comédie vous tient donc bien au cœur.

L'INSTITUTEUR.

D'autant plus, madame, qu'elle renferme plus de principes catholiques.

L'AVOCAT, *avec malice.*

Et qu'elle scandalise plus de gens en rendant publiques les *querelles cachées* du clergé.

L'INSTITUTEUR.

Vous dites, monsieur l'avocat, que l'auteur de la Comédie a causé un profond scandale, en rendant publiques les *querelles cachées* du clergé.

L'AVOCAT.

Précisément.

L'INSTITUTEUR.

Moins un *mot*, votre prétention serait juste.

L'AVOCAT.

Diantre ! Il paraît que je suis bien près de la vérité, cette

fois du
chose en

Qui ! n

Ah ! Le
est-il don

Le mot
scandale ;
dale.

C'est du

Au contr
jamais eu s
vous dites :
maître, vou
domaine de

Certes ! V

Je puis m
a apostasié,
panloup, l'a
dogme de l'I
dale, que d'é

Non !

fo's du moins. Si je connaissais ce mot, je le retirerais. La chose en vaut bien la peine.

L'INSTITUTEUR.

Qui ! mais en retirant ce mot, vous détruisez tout le reste.

L'AVOCAT.

Ah ! Le mot est plus sérieux que je ne le croyais. Quel est-il donc ? Il me tarde de le connaître.

L'INSTITUTEUR.

Le mot *caché* ! Il est faux. S'il était vrai, il y aurait scandale ; mais comme il est faux, il n'y a point de scandale.

L'AVOCAT.

C'est du nouveau !

L'INSTITUTEUR.

Au contraire, c'est ancien comme la Vérité. Il n'y a jamais eu scandale à parler de choses connues. Lorsque vous dites : Judas a trahi Jésus ; Pierre a renié son divin maître, vous ne faites pas un scandale ; ces choses sont du domaine de l'histoire.

L'AVOCAT.

Certes ! Vous allez loin dans les âges !

L'INSTITUTEUR.

Je puis me rapprocher si ça vous fait plaisir. Chiniquy a apostasié, le Père Hyacinthe est excommunié ; Mgr. Dupanloup, l'abbé Gratry, Mgr. Maret se sont opposés au dogme de l'Infaillibilité ! Est-ce produire un grand scandale, que d'énoncer tous ces faits ?

L'AVOCAT.

Non !

L'INSTITUTEUR.

De même en est-il de la Comédie Infernale. Tout ce qu'elle dit, tout ce qu'elle rapporte, est connu, très connu.

L'AVOCAT.

S'il vous plait.....

L'INSTITUTEUR.

Les difficultés qui existent entre Mgr. de Montréal et les Messieurs de St. Sulpice ont fait le tour de la presse canadienne; il y a des journaux qui ont discuté les décrets de l'Evêque de Montréal, qui ont parlé des démarches faites à Rome par les Messieurs de St. Sulpice.

L'Archevêque de Québec est venu à Montréal, en mission officielle, relativement à ces difficultés.

De nombreuses assemblées ont eu lieu à Montréal, où les Messieurs de St. Sulpice se sont opposés publiquement à leur évêque. Des commissaires civils ont été nommés par le gouvernement, pour examiner des questions touchant directement l'affaire du démembrement; on en a même appelé pour certains détails à l'autorité judiciaire, etc, etc, etc. Est-ce là ce que vous rangez dans l'ordre des querelles *cachées* ?

L'AVOCAT.

Si encore la Comédie se bornait à ces querelles !

L'INSTITUTEUR.

Elle parle du curé Dowd. Et ce qu'elle en dit est connu, non-seulement de toute la population irlandaise, mais même de la population canadienne; et ce par la voie des journaux, l'*Ordre* par exemple.

L'AVOCAT.

Je n'ai jamais lu l'*Ordre*.

D'autre
Comédie q
Code des
les polémi
lettres d'év

J'ai eu t
en mainten

Qu'est ce

Vous le sa
Le scanda
mauvaise, ca
Conveniente
præbens occasi

LA

Comme qu
avance les
Comédie Infern

Qui sait, n
vérités !

LA

Peut-être i T
"séraphique"

Ah ! Ah ! A

L'INSTITUTEUR.

D'autres l'ont lu pour vous. Que reste-t-il dans la Comédie qui ne soit du domaine de la publicité ? Est-ce le Code des Curés ? Est-ce le programme catholique ? Sont-ce les polémiques qu'il a soulevées ? Ou bien encore, les lettres d'évêques qu'il a appelées ?

L'AVOCAT.

J'ai eu tort de me servir du mot *caché* ; je le retire, tout en maintenant mon accusation de scandale.

L'INSTITUTEUR.

Qu'est ce que le scandale ?

L'AVOCAT.

Vous le savez aussi bien que moi !

Le scandale est une *parole*, une *action* ou une *omission* mauvaise, capable d'entraîner les autres dans le péché.

Convenienter dicitur quod dictum vel factum minus rectum, præbens occasionem, dit St. Thomas, le prince des théologiens.

LA FEMME DE L'AVOCAT, avec moquerie.

Comme quoi il sera prouvé que St. Thomas a posé par avance les chers principes, capables de justifier la *Comédie Infernale* !

LE ZOUAVE.

Qui sait, madame ? St. Thomas a touché à tant de vérités !

LA FEMME DE L'AVOCAT, ironiquement.

Peut-être ! Taisons-nous, en tout cas. Laissons parler le "séraphique" instituteur !

PLUSIEURS VOIX riant.

Ah ! Ah ! Ah !

L'INSTITUTEUR.

Monsieur l'avocat accepte-il la définition du scandale ?

L'AVOCAT.

Certainement.

L'INSTITUTEUR.

Reprochez-vous quelques *omissions* à la Comédie ?

L'AVOCAT.

Loin de là.

L'INSTITUTEUR.

Que lui reprochez-vous ?

L'AVOCAT.

Une action : celle de décrier le prochain, et des paroles, de nombreuses paroles de médisance.

L'INSTITUTEUR.

Vous reconnaissez, cependant, que tout ce que dit la Comédie, est depuis longtemps connu du public.

L'AVOCAT.

Il le faut bien.

L'INSTITUTEUR.

Pour être une parole et une action de scandale, il faut, n'est-ce pas, que cette action et cette parole soient mauvaises ?

L'AVOCAT.

Oui ! Toute parole et toute action de médisance sont mauvaises.

Cepend
que la mé

Une au

Ce sont
vous satisf
" dit, écrit-
" médisanc
" *cachés* du
" médisanc
" qu'un à de
" dans un e
" la réputat
" on ne se p

L'auteur d

En quoi, s'

En tout.

Des preuve

Des preuves

C'est une né
des faits qui p

L'INSTITUTEUR.

Cependant, je vais vous prouver, la théologie en main, que la médisance cesse, lorsque les faits sont connus.

L'AVOCAT.

Une autorité, s'il vous plait ?

L'INSTITUTEUR.

Ce sont tous les théologiens qu'il faudrait citer. Pour vous satisfaire, je cite le Cardinal Gousset : " Nous avons dit, écrit-il au No. 1071 de sa Théologie morale, qu'il y a médisance, lorsqu'on révèle les fautes ou les défauts *cachés* du prochain ; car celui-là n'est point coupable de médisance qui parle des vices ou des désordres de quel qu'un à des personnes qui les connaissent, ou qui en parle dans un endroit où ils sont publics : on ne nuit point à la réputation de la personne dont on parle, si toutefois on ne se permet point d'exagération."

L'AVOCAT.

L'auteur de la Comédie a exagéré.

L'INSTITUTEUR.

En quoi, s'il vous plait ?

L'AVOCAT.

En tout.

L'INSTITUTEUR.

Des preuves ?

L'Avocat.

Des preuves ! Des preuves ! toujours des preuves !

L'INSTITUTEUR.

C'est une nécessité. Je n'y suis pour rien. Mentionnez des faits qui prouvent l'exagération. En avez-vous ?

L'AVOCAT.

Je n'en ai pas de présents à la mémoire.

L'INSTITUTEUR.

Vous devez en avoir. Cherchez un peu. Je ne croirai jamais que vous accusiez sans avoir en votre possession au moins un fait, un simple fait à alléguer.

LE ZOUAVE.

C'est cela ! On ne va à la guerre, qu'armé de la tête aux pieds.

L'INSTITUTEUR, à l'Avocat.

Voyons, monsieur, j'attends. Avez-vous des preuves ou n'en avez vous pas ?

L'AVOCAT.

Je n'en ai pas de présentes à l'esprit.

LE ZOUAVE.

Alors, rentrez au quartier. Vous viendrez au feu lorsque vous serez muni.

L'INSTITUTEUR.

L'auteur n'a rien exagéré. Il a atténué, et voilà tout. Tout ce qu'il dit est vrai, tout ce qu'il touche de difficultés est connu depuis longtemps du public. Seulement il rétablit la vérité sur des points importants.

LE ZOUAVE.

Le public croyait que l'Evêque de Montréal avait tort dans l'affaire du démembrement ; l'auteur a prouvé le contraire.

Chacun
œuvre ino

Plusieur
avait été d
contraire.

On a vou
pie et catho

On a voulu
fait un deve
religion ; la

En prêcha
beaucoup de
a prouvé le r

La
Mais c'est u

C'est le Lau

LA EE

J'espère qu
nous ayons la

S'il ne faut
sommes à ses o

LE VILLAGEOIS.

Chacun croyait que le *Programme catholique* était une œuvre inopportune ; la Comédie prouve le contraire.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Plusieurs étaient sous l'impression que le programme avait été désavoué par les Evêques ; la Comédie prouve le contraire.

LE ZOUAVE.

On a voulu donner le *Code des Curés* comme une œuvre pie et catholique ; la Comédie prouve le contraire.

LE VILLAGEOIS.

On a voulu insinuer que les politiques s'étaient toujours fait un devoir d'accorder aux Evêques ce qui était dû à la religion ; la Comédie prouve le contraire.

LE ZOUAVE.

En prêchant des doctrines gallicanes et libérales, beaucoup de gens se disaient ultramontains ; la Comédie a prouvé le ridicule d'une telle prétention.

LA FEMME DE L'AVOCAT, avec ironie.

Mais c'est un psaume que ces messieurs sont à chanter !

LE ZOUAVE, riant.

C'est le *Laudate* des ultramontains, Madame.

LA FEMME DE L'AVOCAT, d'un air malicieux.

J'espère que vous allez le chanter en entier, afin que nous ayons la consolation de savoir une *jerémiade* de plus.

LE ZOUAVE.

S'il ne faut que cela pour faire plaisir à madame, nous sommes à ses ordres. La *Comédie Infernale*, en prouvant les

droits de l'Évêque, et en rétablissant la vérité sur toute l'affaire du démembrement, a fait cesser un grand scandale!

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Les journaux libéraux prênaient partout que trois évêques avaient pu désavouer une œuvre essentiellement orthodoxe : sans la Comédie le public serait encore sous cette impression, et grand serait le scandale des âmes honnêtes, de voir la vérité combattue par ceux qui ont le devoir strict de la défendre.

LE VILLAGEOIS.

On en avait tant dit sur ce pauvre programme, qu'à la fin plusieurs s'étaient persuadé que la vérité catholique est une chose dangereuse qu'il faut cacher à tout prix, et qu'il n'est pas permis d'affirmer publiquement sans le consentement des chefs politiques ! Sans la Comédie Infernale, on serait demeuré avec cette conviction fautive et scandaleuse.

LE ZOUAVE.

Le *Code des Curés*, auprès d'une certaine catégorie d'intelligences, ne passait-il pas pour une œuvre de haute raison canonique et légale ? Combien d'esprits n'eut-il pas égarés, si la Comédie Infernale, ne l'eut fait connaître pour ce qu'il est en réalité !

LE VILLAGEOIS.

Le Programme, disait-on, n'a pas sa raison d'être. Les politiques n'ont jamais entravé l'Épiscopat. Cependant les politiques avaient retiré les registres à certaines paroisses de Montréal, sous le prétexte que l'évêque n'a pas le droit d'ériger des paroisses canoniques.

L'évêque est libre, seulement il ne peut pas *ceci*, il ne peut pas *cela*. L'Église est libre ; seulement elle ne peut pas *ceci* elle ne peut pas *cela* ! L'admirable liberté ! Les fameux politiques qui n'entravent que peu ou point ! Heureusement la

Comédie a
cette liberté

A ceux q
ment des de
bien grande
le plus grand
habits du vé

LA FEMME

Votre psau
dre le *Gloria*

Nous y son
d'accuser pub
l'évêque de n
travailler à l'œ
l'Etat.....

Les MM. de
dit d'aussi mon

Référez au p
fait à l'assemblée
et vous trouver

Je n'y compr

Je reprends
as craint d'affir
évêque jetterai
ontentement pa

Comédie a dit ce qu'il fallait penser de ces politiques et de cette liberté.

LE ZOUAVE.

A ceux qui se disaient ultramontains, tout en proclamant des doctrines gallicanes, la Comédie a prouvé combien grande était leur erreur, et a empêché par là - même, le plus grand des scandales : celui des loups recouverts des habits du véritable berger.

LA FEMME DE L'AVOCAT, avec une aigreur mal contenue.

Votre psaume est bien long. Je serais heureuse d'entendre le *Gloria Patri*.

LE ZOUAVE.

Nous y sommes, madame. St. Sulpice n'a pas craint d'accuser publiquement, dans les assemblées de paroisses, l'évêque de fausser l'interprétation du décret de 1865, de travailler à l'œuvre impie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.....

L'AVOCAT, vivement.

Les MM. de St. Sulpice n'ont jamais rien écrit, ni rien dit d'aussi monstrueux.

LE ZOUAVE.

Référez au protêt de M. Bayle, Supérieur du Séminaire, fait à l'assemblée publique de Notre-Dame de Toutes-Grâces, et vous trouverez ces choses.

L'AVOCAT.

Je n'y comprends plus rien.

LE ZOUAVE.

Je reprends mon *Gloria*. Les MM. du Séminaire n'ont pas craint d'affirmer que la conduite et les prétentions de l'évêque jetteraient le trouble, la discorde, la desunion, le mécontentement parmi les catholiques; qu'elles scandaliseraient

les protestants, et qu'elles iraient jusqu'à appeler des procès ruineux, scandaleux et peut-être interminables.

LE VILLAGEOIS.

Et les catholiques devaient être édifiés d'avoir un tel évêque!

LE ZOUAVE.

C'est ce qu'a compris l'auteur de la Comédie. Il a voulu poser les accusations portées contre son évêque.

L'INSTITUTEUR.

Sachant le public préjugé dans les plus graves et les plus importantes questions, l'auteur a cru servir la bonne cause en prouvant, que l'évêque n'était ni un *fourbe*, ni un *entêté*, ni un *agitateur*, ni une cause de scandale.

L'AVOCAT.

Pour justifier l'évêque, il n'était pas nécessaire d'incriminer le Séminaire.....

L'INSTITUTEUR.

Comme les accusateurs publics étaient les MM. de St. Sulpice, il fallait bien prouver la fausseté de *leurs accusations*.

L'AVOCAT.

On pouvait arriver à ce résultat par un moyen plus charitable.

L'INSTITUTEUR.

Non! De deux choses l'une : Ou les MM. de St Sulpice sont des accusateurs de bonne foi, ou ils sont des accusateurs de mauvaise foi. Accepter la dernière alternative est

moins q
premièr
hommes
laissent
les actes
été victi
gèmes or

Très b

Enfin,

Pardon
à *Complies*
que le *Ca*

J'aurais
sont toujo
mieux !
entonne l

Volonti
généralen
pour déma
ses accus
perfides e
sur la per
essentielle
dre ces pr
que l'on d
vice des é

moins que charitable. Il faut nécessairement accepter la première. Mais comment expliquer charitablement que des hommes instruits, connaissant parfaitement le débat, se laissent tromper au point de dénaturer les intentions et les actes de leur Evêque? Sinon, en établissant qu'ils ont été victimes des ruses de Satan, de Satan dont les stratagèmes ont illusionné de tout temps les âmes les plus saintes.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien ! Très bien !

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Enfin, les Vêpres achèvent ; nous sommes au *Magnificat* !

LE ZOUAVE.

Pardonnez, madame, nous ne sommes pas à *Vêpres*, mais à *Complies* ; et ce que vous prenez pour le *Magnificat*, n'est que le *Capitule*.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

J'aurais du m'en douter : d'aussi braves gens que vous sont toujours *accomplis* ! Et vous êtes au *Capitule* ? Tant mieux ! On en verra la fin ! Que monsieur l'Instituteur entonne le *Nunc dimittis*.

L'INSTITUTEUR.

Volontiers ! La Comédie Infernale parle de querelles généralement *connues* ; elle le fait pour rétablir la vérité et pour démasquer le mal. Se trouvant en présence d'odieuses accusations, de démarches inexplicables, de menées perfides et d'insinuations scandaleuses, le tout tombant sur la personne sacrée d'un évêque, ou sur des principes essentiellement catholiques, elle a cru nécessaire de défendre ces principes et cet évêque. On ne scandalise pas lorsque l'on défend les réputations, et que l'on combat au service des éternels principes de la vérité catholique.

On ne scandalise pas lorsque l'on démasque l'erreur, le mensonge et l'intrigue, surtout quand on a le soin de prouver que l'intrigue, l'erreur et le mensonge, sont inspirés à de bonnes âmes par le malin ! Enfin, on ne scandalise pas, lorsque l'on divulgue les trames infernales. Or, voilà l'œuvre même de la Comédie Infernale : Donc, l'œuvre même de la Comédie Infernale n'est pas scandaleuse !

PLUSIEURS VOIX.

Oui ! Oui ! Parfait ! Parfait !

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec un dépit marqué.*

Deo gratias !

LE ZOUAVE.

Alleluia !

La porte de la salle s'ouvre, et on introduit un notaire et sa femme, ainsi qu'un employé du gouvernement.—Après les saluts d'usage, chacun prend son siège et la conversation continue.

SCÈNE IV.

Les mêmes, plus les derniers venus.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *s'adressant aux derniers entrés.*

Vous ne vous doutez pas, je le parie, de ce que vous venez faire ici ?

LE NOTAIRE.

Nous venons saluer vos amis et assister à la messe de minuit.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Vous n'y êtes pas. Je vous le donne en cent.

LE NOTAIRE.

En cent ! Certes ! Il paraît bien que la chose est difficile à trouver.

LA
Vous,

Ma foi

LA FE
Et vou

S'agit-

Allons

Alors,

Eh bie

Une c

A la c

Le no

Son no
qu'on sa

Je m'o
honneur

LA FEMME DE L'AVOCAT, à la femme du Notaire.

Vous, madame, devinez-vous ?

LA FEMME DU NOTAIRE.

Ma foi ! non !

LA FEMME DE L'AVOCAT à l'Employé du Gouvernement.

Et vous, monsieur ?

L'EMPLOYÉ DU GOUVERNEMENT.

S'agit-il de chiffres ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Allons donc !

L'EMPLOYÉ DU GOUVERNEMENT.

Alors, je jette ma langue aux chiens.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Eh bien ! Vous venez assister à une canonisation.

LE NOTAIRE.

Une canonisation ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

A la canonisation d'un auteur.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Le nom de cet heureux mortel.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Son nom est un mystère. Il se dit *illuminé*, voilà tout ce qu'on sait.

L'EMPLOYÉ DU GOUVERNEMENT.

Je m'oppose à ce que cet illuminé reçoive le moindre honneur. C'est un misérable !

LA FEMME DU NOTAIRE.

Un esprit diabolique !

LE NOTAIRE.

Une pierre de scandale !

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Allons ! Allons ! Ne soyez pas sévères à ce point. Il y a quelqu'un au milieu de nous que votre langage blesserait profondément.

L'EMPLOYÉ DU GOUVERNEMENT

Qui donc ?

LA FEMME DE L'AVOCAT, *regardant l'Instituteur.*

Un brave homme ! Un grand chrétien ! Un catholique du bon vieux temps ! Un programmiste ! Un tout ce que vous voudrez de bon, de sage, de modéré et de charitable !

L'INSTITUTEUR.

Un homme, enfin, qui approuve la Comédie Infernale.

LA FEMME DE D'AVOCAT.

Et qui la justifie avec un zèle digne d'une meilleure cause.

LE NOTAIRE.

Monsieur l'Instituteur, car, je le vois, c'est de lui qu'il s'agit, M. l'Instituteur n'est pas sérieux, s'il essaie une défense de la Comédie Infernale.

L'INSTITUTEUR.

Pourquoi ? s'il vous plaît.

LE NOTAIRE.

La Comédie scandalise les protestants.

Les pr
courant
catholique

Je le c

Ainsi, c
médie ait
par les m
de l'Ordin
bre de cat
service de

Certaine

Et les pr
édifiés ? Ils
l'évêque da
qu'avec la
décrets les
contraireme
révolte, la d
sein de son tr
et de l'Etat.
directe de l'
évêques ens

Assurément

L'auteur d

L'INSTITUTEUR.

Les protestants qui lisent la Comédie, ne sont-ils pas au courant des difficultés du démembrement et du programme catholique ?

LE NOTAIRE.

Je le crois.

L'INSTITUTEUR.

Ainsi, ces protestants connaissent déjà, sans que la Comédie ait besoin de le leur apprendre, l'opposition faite par les messieurs de St. Sulpice, aux décrets de Rome et de l'*Ordinaire*, et la guerre acharnée d'un trop grand nombre de catholiques à une mesure électorale toute entière au service de la liberté de l'Église.

LE NOTAIRE.

Certainement.

L'INSTITUTEUR.

Et les protestants qui savent toutes ces choses en sont édifiés ? Ils se disent, avec les messieurs de St. Sulpice : l'évêque dans l'Église catholique, l'évêque même qui n'agit qu'avec la haute approbation de Rome, que d'après les décrets les plus exprès de la Propagande, peut travailler contrairement aux intérêts des âmes ; il peut soulever la révolte, la *disunion* et les *mécontentements les plus graves au sein de son troupeau* ; il peut amener la *séparation* de l'Église et de l'État. C'est une preuve frappante de l'assistance directe de l'Esprit-Saint à l'égard de Rome d'abord, et des évêques ensuite !!! Comme tout cela est édifiant !!!

LE NOTAIRE.

Assurément non.

LA FEMME DU NOTAIRE.

L'auteur de la Comédie pouvait se taire.

LE VILLAGEOIS.

En se taisant, le grand mal l'emportait : l'Eglise de Montréal passait pour être dirigée par un évêque et des décrets apostoliques injustes, déraisonnables, dangereux pour les âmes et menaçants pour la politique.

LA FEMME DE L'AVOCAT.

La conclusion de tout ce que nous venons d'entendre peut se formuler de la manière suivante :

Les protestants seront édifiés d'apprendre que l'opposition faite dans l'affaire du démembrement, par les MM. du Séminaire, les marguilliers, les juges, etc., est l'œuvre du diable.

Admirable !

L'INSTITUTEUR.

Les fautes de ceux dont vous parlez, madame, n'édifieront pas les protestants. Seulement, nos frères séparés sauront, qu'il n'est pas permis aux catholiques, pas même aux MM. de St. Sulpice, de manquer de déférence, pour ne pas dire de soumission, à l'autorité légitimement constituée, sans s'attirer sur le champ le blâme général.

Ils sauront, qu'il n'est pas permis aux catholiques de prêcher des doctrines condamnées par les Papes infallibles, sans qu'il s'élève de partout, de vigoureuses, solennelles et généreuses protestations.

Ils sauront, enfin, que s'il y a des catholiques aveuglés, il y a aussi des catholiques illuminés.

LE VILLAGEOIS.

Ils apprendront qu'il y a des catholiques romains !

LE ZOUAVE.

Des catholiques ultramontains !

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Des catholiques capables de faire connaître à leurs frères, les plus secrètes trames de l'enfer.

LA
A coup
encore, p
Soit, ma
Et si vo
Zouave po
Je le ven
chose.
1. Quand l
ther, l'
2. L'orgue
pouvoi
faillibl
3. C'était le
les prot
4. Ce rati
5. Après av
il nia ce
pline.
6. Or, l'auto
sonne d
7. Le protes
8. Satan tro
voulut-i
9. Perpétuer
licisme,
faitemen
10. Après bie
infèrnal

LA FEMME DE L'AVOCAT, *malicieusement*

A coup sûr, c'est un psaume qui nous revient et un long encore, puisque pas moins de trois antennes l'annoncent.

L'INSTITUTEUR.

Soit, madame.

LE ZOUAVE.

Et si vous le voulez, madame, ce sera le psaume du Zouave pontifical.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *riant*.

Je le veux, ne serait-ce que pour la nouveauté de la chose.

LE ZOUAVE.

1. Quand la cité sainte fut désolée par le schisme de Luther, l'autorité de l'Eglise fut niée.
2. L'orgueilleuse raison humaine eut la prétention de pouvoir, à l'aide de ses seules lumières, interpréter infailliblement la parole de Dieu.
3. C'était le rationalisme pur, portant dans son sein, tous les protestantismes.
4. Ce rationalisme s'élargit pour le besoin du mal.
5. Après avoir nié l'autorité de l'Eglise, dans le dogme, il nia cette autorité dans le monde et dans la discipline.
6. Or, l'autorité de l'Eglise résidait à Rome, dans la personne de l'Infaillible.
7. Le protestantisme se sépara de Rome et de l'Infaillible.
8. Satan trouva cette double apostasie fortunée ; aussi voulut-il la perpétuer.
9. Perpétuer le protestantisme en pleine lumière du catholicisme, n'était pas chose facile ; Satan le savait parfaitement !
10. Après bien des recherches et des études, cet esprit infernal crut asseoir solidement le protestantisme, en

parvenant à en implanter la contrefaçon dans le catholicisme !

11. Son plan était d'obscurcir autant que possible la notion de la vraie Eglise, et ce, chez les nations les plus catholiques !
12. La contrefaçon du protestantisme fut le gallicanisme, qui, en niant l'infaillibilité du Pape et sa pleine et entière juridiction sur les Eglises nationales, obscurcit aussi profondément que possible, la notion de l'Eglise de Jésus-Christ !
13. Ce fut là, le grand scandale qui favorisa, ce n'est pas le mot, qui justifia le protestantisme à ses propres yeux.
14. En effet, plusieurs nations catholiques, grâce au gallicanisme, ne sachant plus où résidait l'autorité infaillible dans l'Eglise ; le protestantisme s'en autorisa pour placer cette autorité dans la raison individuelle.
15. Et quand le clergé de France déclarait les jugements du Pape *réformables*, les protestants pouvaient bien nier entièrement le Pape !
16. Les petites fautes appellent les grandes, et les erreurs partielles de doctrines appellent et autorisent les erreurs complètes !

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Un abîme appelle un autre abîme. Mais je ne vois pas comment l'abîme de votre *psaume*, appellera l'abîme de la Comédie Infernale.

LE ZOUAVE.

Patience, madame, s'il vous plaît.

17. Un trop grand nombre de catholiques, ne virent point que l'abîme du gallicanisme, minait sourdement la vérité, et préparait des profondeurs nouvelles à l'abîme du protestantisme !
18. Et partout où s'affirma le gallicanisme, le protestantisme vit centupler ses forces.
19. Le gallicanisme s'affirma dans l'opposition faite à l'é

tabli
ment
cath
20. Il s'aff
dans
de Qu
21. Toutes
tisme
22. Servir l
mal es
scanda
ses pa
les pro
23. La Com
St. Sul
glise, c
la sain
24. Par suite
un con
25. Les prote
vraie l
ront pa
simple
26. Ils appre
l'Eglise
des évêc
27. Ils sauro
juridict
prétenti
peuvent
28. Enfin, et
lumière
compre
catholiqu
façon ou
véritable

Ainsi-soit-il

tablissement du diocèse de Montréal, au démembrement de la paroisse de Notre-Dame et au programme catholique !

20. Il s'affirma dans les *protêts* des messieurs du Séminaire, dans le *Code des Curés*, dans les polémiques du *Journal de Qu'bec*, de la *Minerve*, etc.
21. Toutes les affirmations de la contrefaçon du protestantisme servirent admirablement ce dernier !
22. Servir le protestantisme, c'est servir le mal ; servir le mal est un acte mauvais, et s'il est connu, c'est un scandale ; donc, le gallicanisme du Séminaire et de ses partisans fut, est et sera un grand scandale pour les protestants !
23. La Comédie Infernale prouve, que le gallicanisme de St. Sulpice et de ses partisans est désavoué par l'Eglise, qu'il est contraire à l'unité de la doctrine et à la sainteté de la discipline.
24. Par suite, la Comédie est un antidote, un contre-poison, un contre-scandale.
25. Les protestants qui la liront apprendront où réside la vraie Eglise, c'est-à-dire *l'autorité infallible* ; ils sauront par quelle admirable chaîne hiérarchique le simple fidèle remonte du prêtre au Pape !
26. Ils apprendront la vraie doctrine sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur les droits et la juridiction des évêques !
27. Ils sauront que toutes les prétentions qui nient cette juridiction, ces droits et ces rapports, sont des prétentions condamnées, que les bons catholiques ne peuvent se permettre !
28. Enfin, et ce sera là pour les protestants la grande lumière qu'ils recevront de la Comédie Infernale, ils comprendront les *torts* de ceux qui, dans l'Eglise catholique, se font, par intérêt ou autrement, d'une façon ou d'une autre, les champions du gallicanisme, véritable contrefaçon du protestantisme.

LE VILLAGEOIS.

Ainsi-soit-il !

L'INSTITUTEUR, *au Notaire.*

Eh bien, mon cher monsieur, que dites-vous maintenant de la question du scandale relativement aux protestants ?

LE NOTAIRE.

Ma foi ! je ne sais pas ! La Comédie peut en effet avoir rendu service en rétablissant la vérité sur des difficultés connues, mais mal jugées jusqu'ici par les protestants et les catholiques eux-mêmes.

L'INSTITUTEUR.

Avez-vous encore quelque chose à reprocher à la Comédie ?

LE NOTAIRE.

Je ne vois pas.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Mon mari a formulé un reproche et il a été vaincu. Moi, qui suis sa moitié, j'ai aussi un reproche à adresser à *l'illuminé*. Je serai peut-être vaincue. Eh bien ! Je ne m'en fâcherai pas. Unie à mon mari dans l'attaque, je le serai encore dans la défaite.

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

C'est cela : ne séparons pas ce que Dieu a uni.

L'INSTITUTEUR, *à la femme du Notaire.*

Eh bien, madame, votre reproche ?

LA FEMME DU NOTAIRE.

La Comédie infernale n'autorisera-t-elle pas des publications dans lesquelles le clergé sera attaqué ?

L'INSTITUTEUR.

Oui, madame.

Ne sera-c

Ça dépen

Comment

La Coméd

La Coméd

Elle le fait

Elle le fait

rétablir des r

dit rien que c

le mensonge,

éclaire l'igno

remplit ce ca

Si quelqu'u

raisonneriez c

Je distingue

Infernale, c'os

est impossible

le ministère o

une Comédie c

Vous savez

LA FEMME DU NOTAIRE.

Ne sera-ce pas un mal ?

L'INSTITUTEUR.

Ça dépend.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Comment ?

L'INSTITUTEUR.

La Comédie ne peut autoriser que ce qu'elle fait.

LA FEMME DU NOTAIRE.

La Comédie attaque les prêtres.

L'INSTITUTEUR.

Elle le fait sur des points rendus publics.

Elle le fait, pour réfuter l'erreur, pour dévoiler le mal, rétablir des réputations, des principes, des faits. Elle ne dit rien que de vrai, rien que de nécessaire. Elle combat le mensonge, la perfidie, l'hypocrisie, la mauvaise foi ; elle éclaire l'ignorance trompée, etc, etc. Une œuvre qui remplit ce cadre peut être imitée sans péril.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Si quelqu'un faisait une Comédie contre l'Evêque, vous raisonnez différemment.

L'INSTITUTEUR.

Je distingue, madame. En s'autorisant de la Comédie Infernale, c'est-à-dire en prenant la vérité pour base, il est impossible, ayant pour thème la personne, la conduite, le ministère ou l'épiscopat de notre saint évêque, de faire une Comédie qui ne soit édifiante, très édifiante même.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Vous savez bien qu'en faisant une *Contre-Comédie*, on se

gardera bien de dire la vérité, surtout si la vérité est en faveur de l'Évêque.

L'INSTITUTEUR.

Alors, il serait faux de dire que cette Contre-Comédie a été autorisée par celle de *l'Illuminé*. La vérité n'autorise point l'erreur, ni la franchise le mensonge, ni la droiture la duplicité, etc., etc., etc.

LE ZOUAVE.

Très bien !

L'INSTITUTEUR.

S'il fallait poser en principe, qu'il faut se garder de publier des œuvres vigoureuses en faveur de la vérité, sous le prétexte qu'elles en autoriseront d'aussi vigoureuses en faveur de l'erreur, il faudrait condamner tous les *apologistes*, tous les écrivains et tous les polémistes catholiques.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Ces catholiques n'ont pas fait de Comédie.

L'INSTITUTEUR.

Qu'importe le nom, qu'importe la forme de l'œuvre, si c'est le même mal qu'on combat, et la même vérité qu'on défend ?

LA FEMME DU NOTAIRE.

La forme infernale, diabolique, est quelque chose de si étrange et de si blessant !

L'INSTITUTEUR

Quelle différence voyez-vous, madame, entre faire un livre dans lequel on avertit ses lecteurs que les erreurs du siècle sont inspirées de l'enfer, et en faire un, dans lequel on montre tout bonnement l'enfer organisant ses trames maudites ?

C'est l'histo

L'Illuminé po
ont des produ
ces erreurs sou
pour prouver sa
lémons en se
animée ; n'est-ce

A merveille !

On fera, dit-on
condensé son suje
à une étude, n'
émoire, une con

LE

Bravo !

L'Illuminé aura
messieurs du cl

ous voulez dire
prétentions du S
der, ridiculiser l

LA

écisément.

bord, ou Canad
ander et ridiculi

LE VILLAGEOIS.

C'est l'histoire de bonnet blanc et de blanc bonnet.

L'INSTITUTEUR.

L'*Illuminé* pouvait dire : le gallicanisme et le libéralisme sont des productions diaboliques, ceux qui donnent dans ces erreurs sont les victimes de Satan ; et faire un livre pour prouver sa thèse. Il a cru plus simple de mettre les démons en scène et de donner à sa thèse une forme animée ; n'est-ce pas au fond la même chose ?

LE VILLAGEOIS.

A merveille !

L'INSTITUTEUR.

On fera, dit-on, une *Contre-Comédie* ? Si l'*Illuminé* out condensé son sujet dans une œuvre ordinaire, un mémoire ou une étude, n'aurait-on pas dit, il y aura un contre-mémoire, une contre étude ?

LE VILLAGEOIS ET LE ZOUAVE.

Bravo !

LA FEMME DU NOTAIRE.

L'*Illuminé* aurait dû, au moins, se taire sur la conduite des messieurs du clergé ! C'est là qu'est le péril.

L'INSTITUTEUR.

Vous voulez dire : l'auteur de la *Comédie* a stigmatisé les prétentions du Séminaire, ou s'en est autorisé, pour vilipendier, ridiculiser le clergé ?

LA FEMME DU NOTAIRE.

décidément.

L'INSTITUTEUR.

En effet, en Canada, on n'a pas attendu la *Comédie* pour vilipendier et ridiculiser le clergé.

Ensuite, la Comédie ne vilipende, ni ne ridiculise personne ; elle arrache des masques ; elle montre ses gens tels qu'ils sont ; s'il en est parmi le nombre qui font une mine ridicule, c'est qu'ils sont ridicules par eux-mêmes ; s'il en est parmi qui offrent une mine méprisante, c'est qu'ils étaient tels sous leur masque.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Alors, ce n'est point la charité qui a démasqué ces pauvres gens.

L'INSTITUTEUR.

La charité, madame, ne consiste pas à laisser faire le mal, mais à l'empêcher. Quand les masques entravent les grandes œuvres ; quand ils luttent contre l'autorité légitime ; quand ils troublent les fidèles et les excitent à protester contre les décisions de leur évêque ; quand ils donnent pour vrai ce qui est faux ; quand ils énoncent des principes condamnés, le devoir de la charité est de faire tomber les masques, de les briser, de les pulvériser, afin que jamais plus ils ne servent à personne.

En sus, la Comédie respecte parfaitement le prêtre, comme caractère et comme ministère.

Elle reconnaît la vertu, le zèle et les autres qualités des messieurs du Séminaire.

Ce qu'elle leur reproche, c'est ce qu'il est impossible de ne pas reprocher, de ne pas combattre, de ne pas stigmatiser : " l'opposition ouverte à l'autorité ecclésiastique. "

LA FEMME DU NOTAIRE.

Vous m'accorderez, du moins, que les laïques ne doivent pas s'ingérer dans les difficultés du clergé ?

L'INSTITUTEUR.

Excepté lorsque le clergé les y invite.

Les messieurs du Séminaire en ont appelé aux laïques. Ils ont immédiatement ou médiatement, c'est-à-dire

eux-mêmes
dresser de
tions, le to
vant les tr
Ils ont é
afin de com
ainsi trouve
du clergé m
trouvé mau
ils doivent t
faveur du dr

N'est-ce pas
des " pauvres
ant fait avec

Ce que le Sé
ait tenu en
mmes.

Leurs biens o
tholiques dans
anne des secour
de dette ; s'il en
il commettra

Les biens du Sé
propre ?

s appartiennent
Montréal.

es lettres paten
sieurie du S
acréo ".

eux-mêmes ou par des marguilliers, prié les laïques de dresser des requêtes, des pétitions, des protêts, des oppositions, le tout pour blâmer, consurer l'évêque et le citer devant les tribunaux ecclésiastiques de Québec et de Rome.

Ils ont écrit ou fait écrire des articles dans les journaux, afin de combattre le démembrement. Les laïques se sont ainsi trouvés mêlés aux querelles du clergé, par la faute du clergé même. Si les messieurs de St. Sulpice, n'ont pas trouvé mauvaise l'intervention des laïques en leur faveur, ils doivent trouver raisonnable la même intervention en faveur du droit, de la justice et de l'autorité.

LA FEMME DU NOTAIRE.

N'est-ce pas une ingratitude de traiter aussi sévèrement ces "pauvres" messieurs de St. Sulpice, "eux, qui ont tant fait avec leur argent dans la ville de Montréal?"

L'INSTITUTEUR.

Ce que le Séminaire a fait, il était tenu de le faire; il y avait tenu en conscience, devant Dieu et devant les hommes.

Leurs biens ont été donnés à Dieu pour le service des catholiques dans l'Île de Montréal. Quand le Séminaire donne des secours pécuniaires aux bonnes œuvres, il paie le dette; s'il employait ses revenus ailleurs et à d'autres, il commettrait une faute que je me refuse à nommer.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Les biens du Séminaire ne lui appartiennent donc pas propre?

L'INSTITUTEUR.

Ils appartiennent à Dieu, à l'Eglise, aux fidèles de l'Île de Montréal.

Les lettres patentes disent formellement, en parlant de la seigneurie du Séminaire, qu'elle est "à Dieu dédiée et sacrée".

LA FEMME DU NOTAIRE.

N'importe, les messieurs du Séminaire ont tout fait à Montréal.

L'INSTITUTEUR.

Ils ont fait bien des choses ; mais pas tout. Avant 1837, que faisaient-ils pour " l'éducation populaire des garçons " ?

Ils avaient une " seule école, " tenue par un unique instituteur ".

LA FEMME DU NOTAIRE.

Et leur collège ?

L'INSTITUTEUR.

C'est l'éducation classique. Puis, les élèves y paient leur pension.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Pas tous.

L'INSTITUTEUR.

Non. Mais la bonne partie paie. Ce qui prouve que le Séminaire ne fait pas tout, même au collège de Montréal.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Et les écoles de la Congrégation Notre-Dame ?

L'INSTITUTEUR.

Beaucoup de ces écoles sont payantes.

Il y a seulement une division des pauvres dans chaque de ces établissements.

Le Séminaire est donc loin de tout faire pour l'éducation des filles.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Et les églises ?

Losque

Notre-D

Les mes
Notre-Dam
près de 80,0
Prouve que
pour Notre-

St. Patrice

Allez dema
eux, pour St
Séminaire a t

Et St. Jacqu

Et les souscr
les revenus des
Est-ce le Sém

Et les pauvre

Comptez-vous
Paul ?

L'INSTITUTEUR.

Lesquelles ?

LA FEMME DU NOTAIRE.

Notre-Dame.....

L'INSTITUTEUR.

Les messieurs du Séminaire affirment que l'Eglise Notre-Dame, qui perçoit les revenus d'une paroisse de près de 80,000 âmes, doit " quatre cent mille piastres ". Prouve que les messieurs de St. Sulpice n'ont pas tout fait pour Notre-Dame.

LA FEMME DU NOTAIRE.

St. Patrice ?

L'INSTITUTEUR.

Allez demander aux Irlandais ce qu'ils ont donné, eux, pour St. Patrice et Sto. Anne. Vous verrez si le Séminaire a tout fait.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Et St. Jacques ?

L'INSTITUTEUR.

Et les souscriptions des citoyens pour cette église ? Et les revenus des bancs ?

Est-ce le Séminaire qui donne tout cela ?

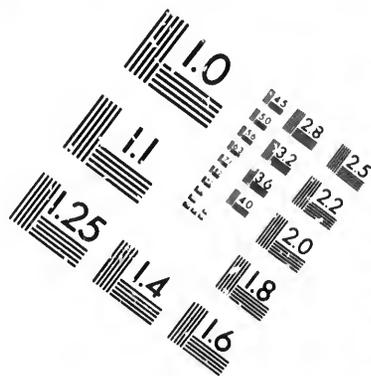
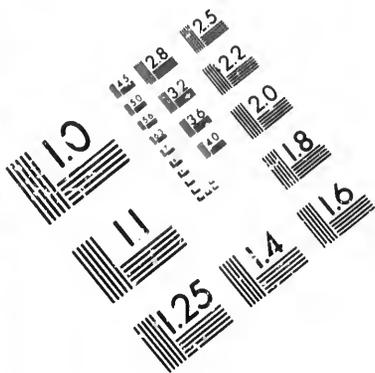
LA FEMME DU NOTAIRE.

Et les pauvres ?

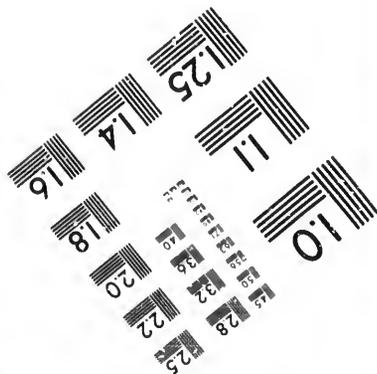
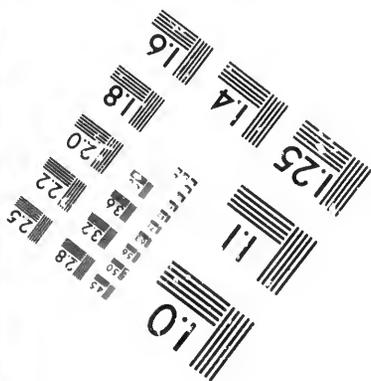
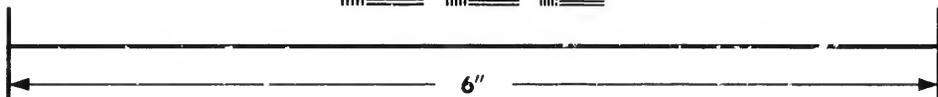
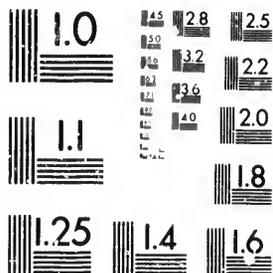
L'INSTITUTEUR.

Comptez-vous pour rien les Conférences St. Vincent de Paul ?





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10

Dans le seul faubourg Québec, deux Conférences distribuent, chaque hiver, plus de 200 cordes de bois, et du pain en proportion, aux pauvres.

Ajoutez à cela les autres Conférences, les aumônes des différentes communautés, celles des familles privées, et vous verrez si le Séminaire fait tout pour les pauvres.

LA FEMME DU NOTAIRE.

Et les communautés ?

L'INSTITUTEUR.

Que fait le Séminaire pour l'Hôtel-Dieu, les Sœurs-Grises, la Congrégation Notre-Dame ?

Ces communautés sont richement dotées : le Séminaire les favorise, mais ne les soutient pas. Est-ce le Séminaire qui soutient l'Évêché, les Jésuites, les Oblats, les Sœurs de la Providence, de la Miséricorde, du Sacré-Cœur, de Ste. Anne, des SS. Noms de Jésus-Marie, de Ste. Croix, du Bon-Pasteur ? Qui soutient les Viateurs, les Frères de la Charité ? Est-ce le Séminaire ? St. Sulpice a pu aider quelques-unes de ces maisons d'un secours passager, mais il ne les a pas soutenues.

Ce n'est pas par le Séminaire qu'elles se sont établies et qu'elles ont vécu.

Plusieurs même se sont établies au grand déplaisir du Séminaire.

Maintenant, est-ce que pour plusieurs de ses œuvres, le Séminaire ne réclame pas l'aide du public ?

L'Union de Prières, par exemple, se soutient entièrement par elle-même.

Dites, maintenant, si le Séminaire, avec un revenu annuel qui s'élève, dit-on, au-delà de QUATRE CENT MILLE PIASTRES, fait tout avec son argent dans la ville de Montréal.

LA FEMME DU NOTAIRE, à son mari.

Allons ! donne-moi la main : comme toi je suis vaincue !

Bravo

Pour
un petit

Oui ! O

(Ici, ce qui
fait.)

Les illum
prouvé par

Que voule

Que les il
teur.

La preuve

La preuve

Comment ?

PLUSIEURS VOIX, *riant.*

Bravo ! Bravo !

LA FEMME DU VILLAGEOIS.

Pour célébrer le vainqueur et reconforter les vaincus,
un petit doigt de vin ne fera pas de mal.

Tous.

Oui ! Oui !

(Ici, ce qui fut dit fut fait, et pas n'est besoin de dire comment ç'a été fait.)

SCENE V.

Les mêmes.

L'EMPLOYÉ DU GOUVERNEMENT.

Les illuminés, qui se donnaient pour *conservateurs*, ont
prouvé par la Comédie ce qu'ils étaient réellement.

LE ZOUAVE.

Que voulez-vous dire ?

L'EMPLOYÉ.

Que les illuminés sont les ennemis du parti conserva-
teur.

LE ZOUAVE.

La preuve ?

L'EMPLOYÉ.

La preuve est la Comédie Inférieure.

LE ZOUAVE.

Comment ?

L'EMPLOYÉ.

La Comédie désapprouve tous les chefs du parti.

LE ZOUAVE.

En quoi la Comédie les désapprouve-t-elle ?

L'EMPLOYÉ.

Dans la position prise par eux dans l'affaire du démembrement et du Programme Catholique.

LE ZOUAVE.

Les désapprouve-t-elle dans leur politique proprement dite ?

L'EMPLOYÉ.

Non.

LE ZOUAVE.

Maintenant, la Comédie blâme-t-elle tous les hommes politiques qui, avec Sir Georges, sont l'âme du parti conservateur ?

L'EMPLOYÉ.

Non, elle ne s'attaque qu'à Sir Georges et à Cauchon.

LE ZOUAVE.

Elle reproche à Sir Georges, non ses mesures politiques, non la confédération, non l'indemnité ; mais de s'être fait l'avocat de St. Sulpice et des torts de cette maison.

Elle se contente de reprocher à Cauchon ses excentricités de journaliste ? Est-ce là combattre un parti ?

L'EMPLOYÉ.

L'Illuminé est du *parti national*.

LE ZOUAVE.

En êtes-vous certain ?

On

On le
ne sont
tional, q
illuminés
ils sont
Si le p
ques, rom
parti con

Ce que v

Je ne con
nent l'assu
ne définira

Tant mieu

Je connais
l'Illuminé.
Je puis do
nait pas le p
de le juger.

C'est ration

L'Illuminé a
servateurs influ

L'EMPLOYÉ.

On le dit.

LE ZOUAVE.

On le dit ! Il y a bien des choses qui se disent, mais toutes ne sont pas vraies. D'ailleurs *l'Illuminé* serait du *parti national*, que vous ne pourriez pas en conclure que tous les *illuminés* le suivront. Les illuminés n'ont point de chefs, ils sont guidés par les principes.

Si le parti national s'établit sur des principes *catholiques, romains*, et qu'il prouve la nécessité de se détacher du parti conservateur, les illuminés l'embrasseront. Sinon, non.

L'EMPLOYÉ.

Ce que vous dites là me fait plaisir.

LE ZOUAVE.

Je ne connais pas l'Illuminé ; mais ses principes me donnent l'assurance qu'il n'embrassera jamais un parti qui ne définira pas sa politique envers l'Eglise..

L'EMPLOYÉ.

Tant mieux.

L'INSTITUTEUR.

Je connais personnellement, et de la façon la plus intime, l'Illuminé.

Je puis donc parler un peu de ses sentiments. Il ne connaît pas le *parti national* ; il attend son programme avant de le juger.

L'EMPLOYÉ.

C'est rationnel.

L'INSTITUTEUR.

L'Illuminé a en grande estime plusieurs politiques conservateurs influents.

Sir Georges a toute son admiration et toute sa reconnaissance pour le bien qu'il a fait au Canada.

Mais ce que l'Illuminé n'approuve pas, c'est que Sir Georges se soit mêlé à des difficultés ecclésiastiques ; c'est qu'il se soit opposé à un évêque.

Que Sir Georges laisse les évêques gouverner leurs diocèses en paix, et l'Illuminé sera un des premiers à le défendre.

L'EMPLOYÉ.

Sir Georges aurait dû, en effet, laisser les messieurs du Séminaire se débattre comme ils l'entendaient. Malheureusement Sir Georges n'est pas théologien ; il a pu être facilement entraîné, avec tant d'autres, à prendre fait et cause pour le Séminaire qui se posait en victime.

L'INSTITUTEUR.

Vous avez dit le vrai mot. Les politiques ne devraient jamais entraver l'action de l'épiscopat. Rarement un évêque a tort, et toujours le clergé et les fidèles finissent par se ranger comme un seul homme près de l'évêque molesté. Gare alors à ceux qui ont molesté cet évêque.

L'EMPLOYÉ.

Tout cela est très vrai.

L'AVOCAT.

Allons, je vois que la Comédie n'est pas une œuvre si terrible, ni si in ligne, et volontiers je retire toutes les accusations que j'ai portées contre elle. Pour être parfaitement reconcilié avec l'Illuminé, il ne me manque plus que de savoir pourquoi il ne s'est pas nommé.

La gravité de son sujet exigerait cet acte d'honnêteté.

LE NOTAIRE.

Vous dites l'auteur. C'est les auteurs qu'il faudrait dire. La Comédie est une œuvre de collaborateurs.

Vous
L'Illum
faire pa
Ce n'e
qu'il l'a
Ayant ét
à deux je
trouver t

Où l'Ill
bien rense

D'abord

C'est par
Illuminés. c'
en a fait son
D'ailleurs
dans sa Com
peu de flair
son intention
engagera la

Et si la pol

L'auteur, pr

A la bonne

L'INSTITUTEUR.

Vous êtes dans l'erreur. Un seul y a mis la main. L'Illuminé à même terminé ses deux premiers actes sans faire part de son œuvre à qui que ce soit.

Ce n'est que sur le point de livrer son œuvre à l'éditeur qu'il l'a soumise à un laïque, son conseiller et son guide. Ayant été approuvé de ce laïque, il communiqua son écrit à deux jeunes hommes, ses amis, priant l'un d'eux de lui trouver un éditeur!

LE NOTAIRE.

Où l'Illuminé s'est-il pourvu de documents? Qui l'a si bien renseigné?

L'AVOCAT.

D'abord pourquoi ne s'est-il pas nommé?

L'INSTITUTEUR.

C'est par dérision qu'on a appelé les ultramontains *illuminés* c'est pour mépriser cette dérision que l'auteur en a fait son titre et son nom.

D'ailleurs, l'auteur a laissé assez de traits de lui-même dans sa Comédie pour être reconnu. Tous ceux qui ont un peu de flair littéraire n'ignorent pas qui il est. Enfin son intention est de se nommer dès qu'un nom responsable engagera la polémique.

L'AVOCAT.

Et si la polémique ne s'engage pas?

L'INSTITUTEUR.

L'auteur, probablement, se nommera quand même.

L'AVOCAT.

A la bonne heure, je suis satisfait.

L'INSTITUTEUR

Pour ce qui est des documents et des renseignements, la chose est bien simple. Les protêts des MM. du Séminaire ont été lus dans les assemblées publiques. Les MM. du Séminaire ont fait imprimer et publier tous leurs protêts, leurs *mémoires*, les écrits du juge Baudry, excepté peut-être son fameux Code des Curés, les opinions de leurs avocats ; ils ont distribué toutes ces pièces à plusieurs personnes.

L'AVOCAT.

Les messieurs du Séminaire nient formellement qu'ils aient livré ces pièces à d'autres qu'à ceux qui devaient juger de leur appel.

L'INSTITUTEUR.

Je pourrais vous citer plusieurs noms : l'Illuminé le fera au besoin.

En attendant, je signalerai le Recorder Sexton, Mgr. Farrel, le Dtr. Hingston, tous gens n'ayant pas mission de juger de l'appel du Séminaire.

L'AVOCAT.

Un imprimeur canadien m'a pourtant assuré que l'évêque avait prié les catholiques de ne rien imprimer sur cette question.

L'INSTITUTEUR.

Cet imprimeur vous a dit vrai.

Aussi, les MM. du Séminaire ont-ils fait imprimer chez un **PROTESTANT** !

Qu'ils viennent maintenant reprocher à la Comédie de scandaliser les protestants, en leur apprenant des choses qu'ils doivent ignorer.

L'AVOCAT.

L'évêque n'a-t-il pas aussi fait imprimer ses mémoires ?

Oui. V
ses protêts
d'imprim
la plus
France.

L'Illum
difficulté ?

Voyant
à pressenti
voulu suiv
curé, à la l
jour, tous le
courageient le
ceux de l'év
peine infini

Les lettre
réponse du S
démembrement

Cette lettre
Les person
Notre-Damo
Séminaire a
lettre citée p

Cependant,
bien des rens

L'INSTITUTEUR.

Oui. Voyant la publicité que le Séminaire a donnée à ses protêts, etc., l'évêque, en cela très justifiable, a permis d'imprimer certains documents, mais pas avant 1869, encore la plus part de ces impressions ont-elles été faites en France.

L'AVOCAT.

L'Illuminé s'est procuré ces derniers documents avec difficulté ?

L'INSTITUTEUR.

Voyant l'opposition du Séminaire, l'auteur de la Comédie a pressenti un malheur pour l'Eglise du Canada. Il a voulu suivre les difficultés dès 1865. Pour cela il s'est procuré, à la longue et sans savoir l'usage qu'il en ferait un jour, tous les documents. Il a obtenu facilement ceux qui couraient les rues, je veux dire ceux du Séminaire. Pour ceux de l'évêque, il ne les a eus qu'après 1869 et avec une peine infinie.

L'AVOCAT.

Les lettres privées, où les a-t-il prises ? Entre autres, la réponse du Séminaire à l'Evêque relativement au plan de démembrement !

L'INSTITUTEUR.

Cette lettre se trouve dans plusieurs documents imprimés.

Les personnes qui ont assisté à l'assemblée de la paroisse Notre-Dame de Toutes-Grâces, savent que le Supérieur du Séminaire a rapporté, dans son protêt, la partie de sa lettre citée par la Comédie.

L'AVOCAT.

Cependant, on accuse l'Evêché d'avoir fourni à l'Illuminé bien des renseignements.

L'INSTITUTEUR.

On accuse à tort. Les prêtres de l'évêché et l'évêque n'ont rien fourni. Et l'Illuminé le prouvera quand on voudra.

Comment, d'ailleurs, l'auraient-ils pu? Ils ignoraient le projet de la Comédie. Ils ont connu l'œuvre le jour où elle a paru.

L'EMPLOYÉ.

Les messieurs du Séminaire ont adressé un exemplaire de la Comédie à Rome.

L'INSTITUTEUR.

L'Illuminé les a devancés. La Comédie était imprimée et brochée depuis un mois quand elle a paru.

LE NOTAIRE.

Le *Nouveau-Monde* n'a pas voulu continuer l'annonce dans ses colonnes.

L'INSTITUTEUR.

L'annonce était ainsi conçue: *Pour paraître prochainement: La Comédie Infernale.* Or, la Comédie était livrée au public, lorsque le Rédacteur du *Nouveau-Monde* en a lu quelques pages. Il a compris que l'annonce n'était plus nécessaire, et qu'il fallait avertir le public de l'apparition de cette œuvre.

LE NOTAIRE.

En voilà une explication!

L'INSTITUTEUR.

Elle ne vous satisfait pas. Je vous en donne une autre. Le *Nouveau-Monde* dit: *Il nous est tombé sous la vue quelques pages de la Comédie, nous croyons, etc., etc.* Celui qui a écrit cela n'avait donc pas lu toute la Comédie. Il ne

pouvait
pages se
celle de l
de la Com
suivante,
scandalise

L'auteur
œuvre ?

Je vais v
l'auteur av

C'est col

L'auteur
avec sa vie
l'impression
récentes sur
Tout un l
instruits.

Il interro
long mois, il
doxes, les do
faux.

Ici, on ac
d'injustice;
saire en Can
est égaré, qu
les biens du
presque part
qui le désolen
vent sur des
veillée plus ac

pouvait la condamner, qu'après avoir vu comment ces pages se liaient aux autres. On ne juge une œuvre comme celle de la Comédie, que par son ensemble. A telle page de la Comédie, les démons proclament telle erreur ; à la suivante, la vérité contraire. Qui lit la première est scandalisé. Qui lit les deux est édifié.

L'AVOCAT.

L'auteur n'a-t-il pas eu lui-même un peu peur de son œuvre ?

L'INSTITUTEUR.

Je vais vous dire tout ce que je sais des sentiments de l'auteur avant et après son œuvre.

LE VILLAGLOIS.

C'est cela.

L'INSTITUTEUR.

L'auteur profitait de ses vacances pour rompre un peu avec sa vie habituelle, si solitaire. Il voulait aussi savoir l'impression produite dans le public, par les polémiques récentes sur le Code des Curés et le Programme Catholique.

Tout un long mois, il recherche la société des hommes instruits.

Il interroge beaucoup et parle peu lui-même. Tout un long mois, il entend énoncer les principes les plus hétérodoxes, les doctrines les plus erronées, les préjugés les plus faux.

Ici, on accuse l'Eglise d'empiètement, d'intolérance, d'injustice ; là, on proclame le libéralisme comme nécessaire en Canada ; ailleurs, c'est l'évêque de Montréal, qui est égaré, qui vole des églises, qui veut mettre la main sur les biens du Séminaire, et qui persécute de saints prêtres ; presque partout, enfin, notre Illuminé entend des choses qui le désolent, le navrent, d'autant plus qu'elles se trouvent sur des lèvres plus honorables. Un jour, après une veillée plus accidentée dans ce sens, il se demande ce qu'il

pourrait faire pour éclairer et désabuser tant de bons esprits si indignement abusés. Longtemps il cherche, longtemps il médite, longtemps il gémit de ne rien trouver. Découragé, attristé, il prend le parti de demander à la prière les consolations et les lumières dont son âme sentait en ce moment un si profond besoin. Il prie donc et il médite. La prière méditée porte conseil. Tout à coup une idée traverse son esprit : Toute une scène infernale passe sous sa vue. La Comédie Infernale est décidée...

LA FEMME DE L'AVOCAT, *riant mais sans malice.*

Ainsi les Illuminés prient avant de faire leurs mauvais coups ?

L'INSTITUTEUR.

Toujours maligne ! Hélas ! les filles d'Eve ne valent pas mieux ! Mais je poursuis.

Quand son deuxième acte fut terminé, l'Illuminé se demanda si son œuvre devait oui ou non produire du bien.

Il consulta, comme je l'ai dit il y a un instant, son guide ; mais surtout il pria. Ce n'est qu'après s'être assuré de la droiture de ses intentions, de la pureté de ses doctrines et de la justesse de tous ses avancés qu'il livra son manuscrit à l'impression.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *gaiement.*

Droiture des intentions, pureté des doctrines, justesse des avancés, que tout cela est beau et touchant ! J'ai force envie de me convertir à la Comédie. Si je.....

(Les cloches annoncent l'heure de la Messe de Minuit.)

PLUSIEURS VOIX.

La Messe ! La Messe !

(Tout le monde se lève.)

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Allons à la Messe. Nous traiterons après la grande affaire de ma conversion à l'*Illumination Infernale.*

L'avez-v

Je m'en s

Admirabl
dites seule
cans et des
aussitôt qu'e

LA FEM

J'en dirai
Zouave pon
qu'il a reçu
infaillible.

Vive le Pa

Vivent les

Vivent les

Donc : Viv
clamés par le

Vive la Com

LE ZOUAVE, *riant.*

L'avez-vous lue au moins ?

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Je m'en serais bien gardée.

LE ZOUAVE, *riant.*

Admirable ! c'est le mot de la fin ! Eh bien, madame, dites seulement un *pater* pour la conversion des gulligans et des libéraux, et vous serez convertie vous-même, aussitôt qu'exaucée.

LA FEMME DE L'AVOCAT, *avec une grâce charmante.*

J'en dirai un deuxième, afin d'obtenir du ciel que le Zouave pontifical meure avec la plénitude des lumières qu'il a reçues, en échange de son dévouement au Pape infaillible.

PLUSIEURS VOIX.

Vive le Pape infaillible !

LA FEMME DE L'AVOCAT.

Vivent les défenseurs du Pape infaillible !

Tous, *excepté le Zouave.*

Vivent les défenseurs du Pape infaillible !

LE ZOUAVE.

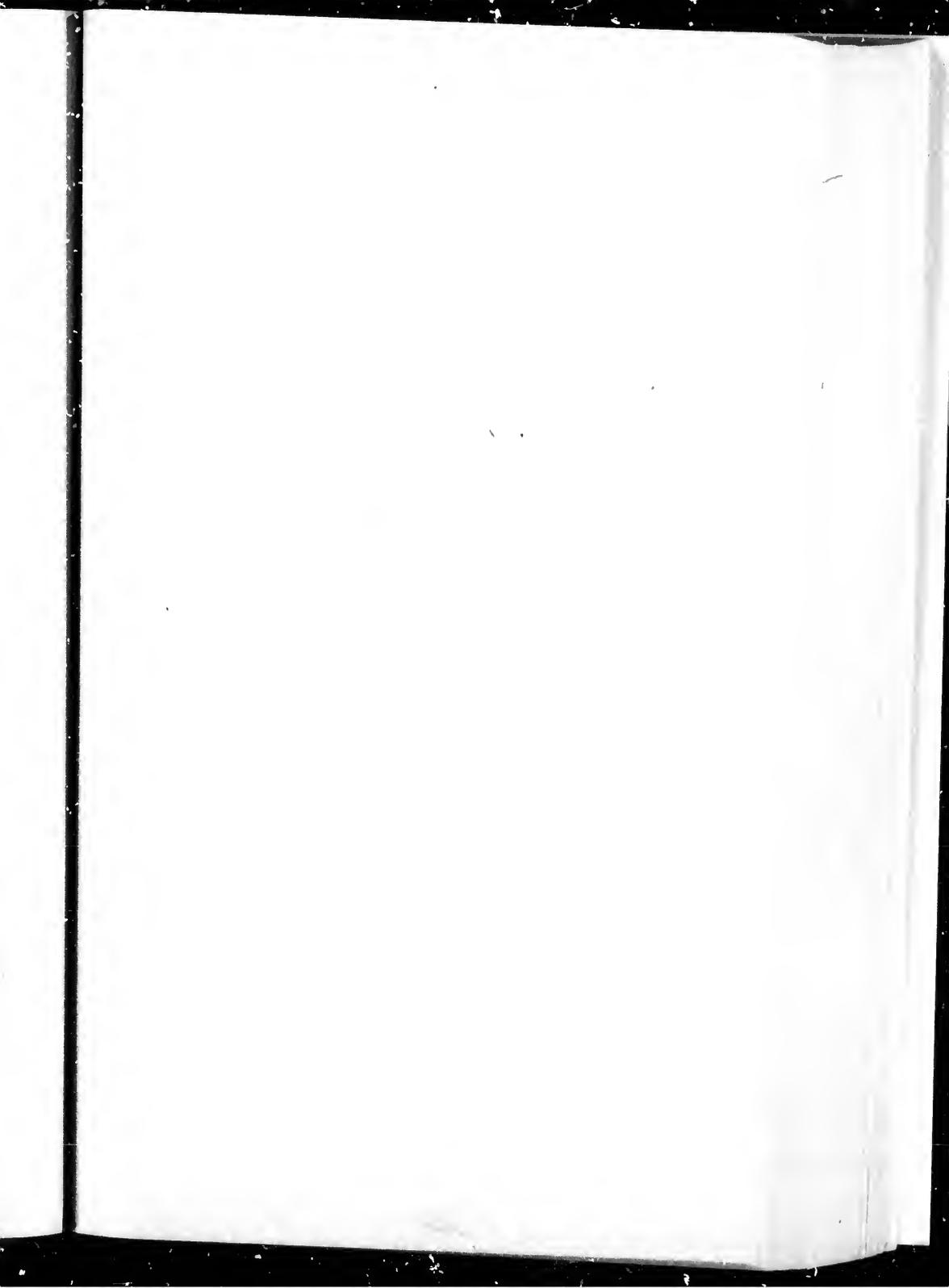
Donc : Vive la Comédie qui défend les principes proclamés par le Pape infaillible !

Tous.

Vive la Comédie Infernale !!!

FIN DE L'INTERMÈDE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



Com

CONJU

IMPRIMERI

TROISIEME ACTE

LA

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS

PAR

UN ILLUMINE

MONTREAL

IMPRIMERIE DU "FRANC-PARLEUR," 9, RUE STE. THERÈSE

Ancienne place autrefois occupée par le *Pays*

1872

Quand la
nous y joind
phiques qui

Pour cet a
les deux *err.*

1o. page 2
naturalisme.

2o. page 2
cher au Sén
adversaires à

ERRATA.

Quand la COMÉDIE INFERNALE sera terminée en entier, nous y joindrons la liste de toutes les erreurs typographiques qui s'y seront glissées.

Pour cet acte-ci, nous nous faisons un devoir d'indiquer les deux *errata* suivants qui touchent au sens de l'écrit.

1o. page 209, 1r Baal—au lieu de *rationalisme*, lisez : *naturalisme*.

2o. page 250, 1r Baal—au lieu de : *Il faudrait reprocher au Séminaire*, lisez : *Il faudrait reprocher aux adversaires du Séminaire*.

DE TRÈS SA

FONDATE

PÈRE VÉNÉR

J'attaque
dination con
je mets à jour
ou dissimul
hypocrites
et j'ai lu vot
et j'ai médité
Bénissez moi

(*) Je donne l'
ration pour sa m
cisions de Notre
aux décrets du S
n'ignore combien
primer ainsi, que
et, y aurait-il qu
de Montréal form
Diable, au procès
peut quelquefois

DEDICACE

A LA MÉMOIRE

DE TRÈS SAINT, (*) TRÈS ILLUSTRÉ ET TRÈS CHER A L'ÉGLISE

M. OLIER

FONDATEUR DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE, A PARIS

PÈRE VÉNÉRÉ.

J'attaque vos enfants rebelles ; je dévoilè leur insubordination contre la sainte hiérarchie de la Famille du Christ ; je mets à jour la longue trame de leurs hostilités, ouvertes ou dissimulées, hardies, ou cauteleuses, publiques, ou hypocrites contre l'autorité diocésaine de mon pays ; et j'ai lu votre vie, et je me suis pénétré de vos maximes, et j'ai médité les grands actes de votre paternité bénie.— Bénissez moi.

(*) Je donne le titre de saint à M. Olier, en témoignage de ma vénération pour sa mémoire, et nullement dans la pensée de prévenir les décisions de Notre Sainte Mère l'Eglise Romaine. Ma soumission absolue aux décrets du St. Siège m'oblige à cette déclaration. Aucun catholique n'ignore combien l'autorité pontificale est chatouilleuse, si je puis m'exprimer ainsi, quand il s'agit d'illustrer une âme de l'honneur des autels ; et, y aurait-il quelque témérité de croire que la conduite des Sulpiciens de Montréal formera pièce au dossier, dans le réquisitoire de l'*Avocat du Diable*, au procès de canonisation de M. Olier ? L'indignité des enfants peut quelquefois être pesée dans les dignités à conférer aux pères.

C'est de cette lecture, c'est de cette pénétration, c'est de cette méditation qu'est née en moi l'idée de dédier à votre mémoire respectée, c'est-à-dire à votre âme bienheureuse, cette partie d'un travail que j'offre à Dieu dans ma conscience, à son Eglise dans mon cœur, et à ma patrie dans mon dévouement.

Dans le rayonnement de l'illumination céleste où votre âme contemple face à face la Vérité invoilée, la Science incarnée et l'Harmonie infrangible; le Père Tout Puissant, le Verbe fait Chair et l'Esprit Consolateur, la coéternelle et consubstantielle Trinité, vous ne démentez pas les énergies de votre apostolat. Vous fîtes un curé très charitable et très laborieux, un fondateur très humble et très tendre, un redresseur très intrépide et très austère.

Vous imitâtes le Prêtre des Prêtres, Notre Seigneur Jésus-Christ, et mîtes en pratique avec une sagesse inspirée de l'auteur de toute sagesse, avec un équilibre émanant de la source de tout équilibre, cette double parole sortie de la bouche du Fils de l'Homme: "Je vous laisse ma paix," et "Je ne suis pas venu apporter ici bas la paix, mais la guerre."

Aussi, quand s'allumait sous vos pas la guerre, qui n'est pas la guerre du Christ, mais bien la révolte de Satan; quand murmurait ses discordances à vos oreilles la paix, qui n'est pas la paix du Seigneur, mais cette conciliation acclamée par le monde et maudite du Maître, voyait-on votre charité, votre vraie charité, évoquer des accents dignes de l'Evangile, et rien ne ressemble plus aux "Vobis!" du Livre de Vie que les exécrationes et les anathèmes, dont vous frappiez les propres enfants de votre fécondité spirituelle, quand ils se montraient égarés et mutins.

O sublime paternité des saints! Vos colères se signalaient à la fois par les éclats les plus foudroyants des plus terribles menaces et par les éclairs illuminateurs de la plus ardente humilité. "Si propter nos exorta est tempestas," disiez-vous, "dejiciamur in mare." "Si nous devenions la cause de dissensions dans les Eglises, soyons plutôt précipités au fond de la mer." A-t-on jamais rencontré un

élan plu
ternel ca
mare?
l'union d
donne sa
lavé nos
chargé d
Père vo
berceuil e
quelques
bergerie e
ces indign
pas votre
nous la l
tiennent si
dont parle
opportet n
troupeau o
pastor").

Et quand
naissant, qu
terre de lab
de cette No
d'être "la
voulu en co
Ste. Famille
cette Ile de
mière évang
caine!

C'est pour
jour dans to
âme de catée
patrie avait d
soucis de vot
çais fut l'étab
le berceau de
n'y avait sur
roïques et qu
pauvres et de

élan plus apostolique, plus parfait, plus intérieur, plus paternel et plus douloureux que ce pluriel : "Dojiciamur in mare?" et quel reflet surnaturel n'y découvre-t-on pas de l'union constante de votre âme avec le Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, qui a porté nos fautes, qui a lavé nos iniquités dans son sang adorable et qui s'est chargé du poids de nos langueurs?

Père vénéré, que devez-vous penser de cette partie du bercail chrétien qui s'appelle l'Eglise de Montréal, où quelques anciens du troupeau font brèche à la porte de la bergerie et s'insurgent contre le choix des paturages? Et ces indignes héritiers de votre apostolat ne contrastent-ils pas votre cœur d'une suprême tristesse, en revêtant parmi nous la livrée des mercenaires, quand, à nos portes, se tiennent si nombreuses ces autres brebis ("alias oves") dont parle le Sauveur et qu'il faut lui amener ("illas oportet me adducere") afin qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur ("unum ovile et unus pastor").

Et quand je songe que vous avez tant aimé le Canada naissant, que vous auriez tant souhaité de mourir sur cette terre de labeur et de mission, et que, vous auguriez tant de cette Nouvelle-France, dont la prédestination est bien d'être "la petite fille aînée de l'Eglise!" Vous avez voulu en consacrer vous-même la première conquête à la Ste. Famille, quand vos pionniers de la Vérité ont abordé cette Ile de Montréal qui devrait être le foyer de la lumière évangélique illuminant la grande famille américaine!

C'est pourquoi, dès cette aurore d'un soleil qui luira un jour dans toute sa splendeur,—Oh! n'est-ce pas, grande âme de catéchiste!—vous vous êtes souvenu que la vieille patrie avait été "faite par les Evêques," et un des premiers soucis de votre zèle de prêtre, de missionnaire et de Français fut l'établissement d'un siège épiscopal à Villo-Marie, le berceau de notre cité. Un siège épiscopal, quand il n'y avait sur notre sol en friche que quelques vierges héroïques et quelques émissaires de foi, des servantes des pauvres et des courriers de Jésus! Ah! que c'était bien là

une idée Catholique, Apostolique et Romaine, l'idée mère de l'Évangélisation. "Quam speciosi pedes evangelizantium bona!"

Hélas! "ce dessein de l'établissement d'un Evêché à Montréal, échoua, disent vos biographes, par l'effet des calculs de la politique et par l'opposition de quelques personnes puissantes." Vous qui pouvez du haut du ciel analyser si clairement les calculs de l'enfer et les oppositions des Esprits de ténèbres, ne découvrez-vous pas quelque "Comédie infernale" dans les longs délais de ce mariage de notre Cité avec son Episcopat? "Uxoratus est enim Episcopus, Ecclesie suæ," disent les livres saints.

Mais Dieu dont la patience est grande parce qu'il est éternel, nous a enfin donné ces noces de notre Religion. "Vocatus est autem Jesus ad nuptias," et ce sont vos propres enfants, O Père méconnu, O Fondateur renié, O Apôtre trahi, oui, vos propres enfants, qui voudraient, attachant des ironies aux flancs de l'Évangile, changer en cette eau insipide et malsaine de l'égoïsme et de l'accaparement le vin généreux et suave des joies apostoliques et de la maternité diosésaine. Intercédez pour nous, Père, soyez toujours dans le ciel l'ami du Canada, et répétez à notre ville, dont le nom de baptême fut le nom de Marie, les paroles prononcées par Marie aux noces de Cana: "Faites tout ce qu'il vous dira." IL: notre évêque, notre pasteur, notre guide, le représentant au milieu de nous du Vicaire infailible de Celui qui est la Voie et la Vérité, la Résurrection et la Vie, le Semeur de la bonne semence, le Maître du champ, le Jardinier céleste, le Vigneron du pressoir.

Quant à moi, Père illustre et vénérable, quant à moi, obscur ouvrier de la pensée, humble fils de l'Église, aimant l'Église plus que la vie, et la justice plus que moi-même, issu d'une famille originaire de cette belle terre de Provence, qui vit aborder sur ces côtes Lazare, le ressuscité de l'amitié du Christ; Marthe, la messagère des appels du Maître; et Magdeleine, la tout éplorée de la pénitence et la tout embrasée de l'amour, je vous implore et je

mets me
ans, un c
te au sor
Montréal
au seuil d
un fils fid
bien mérit
fronte po
la défens
de l'arbre
des bran
fer les fru
d'en pourr
Donnez-
la patience
l'énergie, la
ma plume v
Roch, des I
sart, des Pi
vre, un trib
d'efforts; à
arrachant
face des Ro
Larue, des M
Amen, Am

Montréal ce 19 M
En la f te de
l'Incarnatio
la persécution
térieurs, pat
des familles
lités, patron
nada, patron

mets mon œuvre sous votre protection. Il y a dix-neuf ans, un de mes frères mourait d'une mort cruelle et violente au service d'une maison de votre Société, du Collège de Montréal. Lévi se préparant au Sacerdoce, il vous a trouvé au seuil de l'éternelle Seigneurie, et vous avez reconnu en lui un fils fidèle et digne de votre race élue. Je veux moi-même bien mériter d'une généalogie spirituelle si haute et j'affronte pour l'honneur de votre Société aussi bien que pour la défense de l'Épiscopat montréalais, ces deux rameaux de l'arbre de la civilisation canadienne, les égratignures des branches stériles et épineuses qui voudraient en étouffer les fruits, et le venin des vers rongeurs qui tenteraient d'en pourrir les racines.

Donnez-moi la persévérance et le courage, la stabilité et la patience, l'investigation et l'abnégation, la douceur et l'énergie, la droiture et l'humilité; que ma conscience et ma plume vivent en paix dans la compagnie des Olier, des Roch, des Lartigue, des Bédard, des Charbonnel, des Musart, des Pinsonneault, et qu'elles apportent à votre œuvre, un tribut de concours; à vos espérances, un tribut d'efforts; à votre mémoire un tribut de vénération, en arrachant le masque qui cache à mes concitoyens la face des Roux, des Quiblier, des Conte, des Arraud, des Larue, des Martineau, des Bayle, des Rousselot.

Amen, Amen.

UN ILLUMINÉ.

Montréal ce 19 Mars 1872,

En la fête de St. Joseph, *illuminé* sur le mystère de l'Incarnation, *illumine* sur la trame infernale de la persécution d'Hérode, patron des hommes intérieurs, patron des écrivains catholiques, patron des familles spirituelles, patron de toutes les idélités, patron des missions secrètes, patron du Canada, patron de l'Eglise Universelle.

Personnages.

LUCIFER, PRINCE DES DÉMANS.
BELZEBUTH, PRINCE DES SÉRAPHINS.
BABEL, PRINCE DES VERTUS.
OLIVOR, PRINCE DES ARCHANGES.
BAALBERITH, PRINCE DES ANGES.
AXAPHAT, GÉNÉRAL DES TRÔNES.
FUME-BOUCHE, LIEUTENANT DES PUISSANCES.
PERRIER, DUC DES EMPIRES.
BELIAS, AMIRAL DES VERTUS.
BAAL, VIEUX CHIEF RETIRÉ DU SERVICE.

CONJU

La Scène se passe
l'angle nord

Ainsi, cher
rente.
Je parle d
courage, et je
bonheur, et a
très malheure

Jamais, illus
ntime ne m'or

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS

TROISIEME ACTE

La Scène se passe le 15 Dec. 1871, dans le Cabinet privé de Lucifer, à l'angle nord du *Pandemonium*.

SCENE I.

Lucifer et Baal.

LUCIFER.

Ainsi, cher et bien-aimé Baal, ma sérénité n'est qu'apparente.

Je parle d'espérance, et je désespère ; je prêche le courage, et je suis découragé ; je manifeste de la joie, du bonheur, et au fond, dans le vrai, je suis malheureux, très malheureux.

BAAL.

Jamais, illustre monarque, ta parole amie et ta pensée intime ne m'ont parlé de la sorte.

Jamais ton mâle et indomptable esprit, en s'abandonnant tout entier à moi, ne m'est apparu avec de telles défaillances.

Que se passe-t-il au ciel, sur terre ou dans les enfers pour que le génie du mal se trouble tout-à-coup, et tombe dans un affaissement léthargique aussi étrange ?

LUCIFER.

Ce qu'il y a, mon cher Baal, c'est que le monde, mon domaine, s'use et s'en va.

BAAL.

Il s'use dans le mal, et il s'en va à la perdition ; c'est-à-dire qu'il nous vient, qu'il nous arrive !

Y a-t-il là quelque chose de malheureux ? Ne devons-nous pas plutôt nous en réjouir, nous en féliciter ?

LUCIFER.

Le monde s'use dans le mal ; il s'use au mal et il s'en va ; mais il s'en va ailleurs qu'ici, il s'en va à Dieu.

Voilà ce que tu ignores, ce que je sais pour mon éternel désespoir.

BAAL.

Tu m'étonnes, illustre monarque !

Comment, perdu dans le mal, le monde peut-il s'en aller à Dieu ?

LUCIFER.

Il y a ici un mystère profond que tu ignores, que l'enfer ne sait pas, que l'homme ne comprend pas toujours et que je connais.

Ce mystère, je vais te le confier, à la condition que tu ne le découvriras jamais.

BAAL.

Parle ! Je suis l'abîme qui ne rend jamais ce qu'il a reçu.

Je le
j'ensev
tes lèx
trahi l
entière
notre é

Pourq

Je com
le sentim
Nous l
et voilà q
à la vie o

Lucifer
ble, et to
parole qui

Ecoute,
fois que ne
" Désobéis
L'homme s
cru trouve
infinie dan
blesse, la f
a été fini :
messes, il s
la première
de folie, pu

Oui ! mai

LUCIFER.

Je le sais. Tu es le tombeau, où depuis notre infortune, j'ensevelis mes craintes et mes espérances sans que jamais tes lèvres, comme ces pierres sépulcrales sans effigies, aient trahi la physionomie de l'âme qui s'était abîmée toute entière dans la tienne. Aussi, te dirai-je tout, jusqu'à notre éternelle folie.....

BAAL.

Pourquoi ce mot de folie ? Est-ce que notre guerre.....

LUCIFER.

Je comprends l'objection. Je dis "folie" et c'est avec le sentiment profond de notre égarement.

Nous luttons contre Dieu, afin de lui arracher les âmes, et voilà que notre lutte même conduit les âmes à la vérité, à la vie et au bien.

BAAL.

Lucifer ! Cher et bien-aimé Lucifer ! la douleur t'accable, et ton esprit attristé murmure dans son délire, une parole qui serait coupable si elle n'était insensée.

LUCIFER.

Ecoute, et tu verras si mon esprit s'égare. La première fois que nous avons parlé à l'homme, nous lui avons dit : "Désobéis à Dieu et tu deviendras semblable à Lui." L'homme a cru en cette promesse, et il a été trompé. Il a cru trouver la puissance, la sagesse, le bonheur, la science infinie dans sa désobéissance : il n'a trouvé que la faiblesse, la folie, la douleur, la souffrance et l'ignorance. Ça a été fini : le premier homme n'a plus eu foi en nos promesses, il s'est attaché à Dieu et ne l'a plus quitté. Donc, la première parole de l'enfer à l'homme a été une parole de folie, puisqu'elle nous a tous convaincus de mensonges.

BAAL.

Oui ! mais quelle parole aurait-il fallu prononcer ?

LUCIFER.

Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est que cette parole, formulée par tout ce que l'enfer a de sagesse, de lumière et de science fut une parole insensée : "Il ne faut jamais rien promettre, qu'on ne puisse tenir".....

BAAL.

Cependant, l'homme.....

LUCIFER.

Laisse-moi poursuivre. Dieu avait fait sa promesse : il l'a tenue ;—il a été convaincu de vérité.

A peine l'homme eût-il péché qu'il vit venir le cortège de maux que Dieu lui avait promis, et sans que personne eut besoin de l'y inviter, il commença de se repentir. L'Eternel le vit ; il en fut touché ; il résolut de sauver l'homme ; il promit un rédempteur.

Ce rédempteur nous a vaincus, nous et nos calculs, nous et notre œuvre, nous et nos espérances.

Nous avions rêvé la perte totale du genre humain, et le Rédempteur a sauvé le genre humain.

Nous avions compté sur une première faute pour peupler l'enfer, et voilà que cette faute tourne si bien contre nous, que les hommes l'appellent l'heureuse faute. "felix culpa".

BAAL.

Dépendait-il de nous d'empêcher la rédemption ?

LUCIFER.

Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que notre faute, à nous, a été irrémissible et qu'en péchant, nous avons été perdus sans ressource.

Ne pouvions-nous pas ménager, à la faute d'Adam, un degré de malice, tel que Dieu se fut trouvé dans l'impossibilité de pardonner ?

Pout-é

Cette s
dans une
et notre i
Nous v
misérable
confondu

Si nous
réussi en P

Sans do
Mais qu'es
présence de
nous au jou
nous de sa
service et p
Voilà ce
que ce fut.
Eh bien !
mal, est-ce q
l'Eternel l'h

Hélas ! No

Même dans
les plus perv
prière, de l'ad
L'Enfer a c
soldats ; mais

BAAL.

Peut-être.

LUCIFER.

Cette simple probabilité est contre nous. Elle prouve, dans une certaine mesure, combien grande est notre folie et notre impuissance.

Nous voulions perdre tous les hommes, et nous avons misérablement échoué dans notre projet. Nous sommes confondus.

BAAL.

Si nous n'avons pas réussi en tout, nous avons au moins réussi en partie.

LUCIFER.

Sans doute, bien des âmes ne verront jamais Dieu. Mais qu'est-ce que le nombre des âmes perdues, en présence des âmes sauvées ? D'ailleurs que nous propositions-nous au jour de la tentation de l'homme ? Qu'attendions-nous de sa chute ? Le genre humain a été créé pour le service et pour la gloire de Dieu.

Voilà ce que nous voulions empêcher, à quelque prix que ce fut.

Eh bien ! en faisant aussi grande que possible la part du mal, est-ce que l'humanité a cessé un moment de rendre à l'Eternel l'honneur et les services qui lui sont dus ?

BAAL.

Hélas ! Non !

LUCIFER.

Même dans les plus mauvais jours, du sein de nos sociétés les plus perverses, s'est élevé vers le ciel l'encens de la prière, de l'adoration, de la louange et de l'amour.

L'Enfer a eu, à toutes les époques, ses étendards et ses soldats ; mais qu'ont fait ces armées ? Le mal, c'est à dire

la négation, le rien ; elles ont gagné des batailles, elles ont détruit ; mais elles n'ont rien édifié, rien bâti, rien laissé de subsistant derrière elles, que la trace d'une éternelle impuissance.

Vois, au contraire, les phalanges du Très-Haut. Compte, si tu le peux, les victoires remportées, les villes prises, les nations conquises, les empires fondés, les peuples élevés par les armées du Seigneur.

Nous avons régné, mais sur le néant. Dieu règne, mais sur la vie.

Et tout cela par notre folie. Nous n'avons pas su lutter contre l'Éternel. Notre sagesse, notre haine, notre puissance et notre orgueil conjurés contre lui, n'ont servi qu'à nous montrer notre néant et notre impuissance.

BAAL.

Avoue, cependant, illustre et cher monarque, que jamais plus que maintenant notre règne n'a été aussi prospère, aussi étendu et aussi florissant, et que, par conséquent, jamais moins que maintenant il peut nous être permis de désespérer.

LUCIFER.

Soit ! Nous régnons partout. Cependant que pouvons-nous pour ce monde qui nous adore ? Les gouvernements ont apostasié, les nations sont perverties, les sciences sont athées ; mais où est la vie des intelligences, la prospérité des peuples et la force du Pouvoir Public ? Est-ce que tout ne port pas, avec le sceau de notre domination, le cachet d'une déplorable faiblesse ?

Voilà le mot de la situation, mon cher Baal, et voilà aussi ce qui appelle mes trop justes alarmes.

Jamais, quoique fasse l'enfer, le mal n'édifiera ; jamais il ne communiquera la vie au genre humain.

Or, qu'espérer d'un règne impuissant à créer, à élever et à fortifier ?

BAAL.

Peu !

Ce n
œuvres
la mort
il est la
ments
tourmen
aspiratio
va vers
rité, le b

Je croi
ne fait-
passer du
ser sans l'

La socié
qu'elle rev
Depuis qu
ténèbres
s'ébranle
clartés, les
se lèvent
peuples ind

Qu'impor
Eglise repo

Ecoute, c
en présence
les ruines
retire ; mais

LUCIFER.

Ce n'est pas seulement l'inertie qui est le cachet de nos œuvres ; c'est surtout la malédiction ! C'est pardessus tout la mort ! Eh bien ! le monde est fatigué de la malédiction, il est las de mourir. Dans ses souffrances, dans ses isollements et dans son déshonneur, dans les besoins qui le tourmentent, dans le malaise qui le travaille, et dans les aspirations qui l'agitent, le genre humain se relève et s'en va vers celui qui lui donnera le repos, la paix, la prospérité, le bonheur et la vie !

BAAL.

Je crois que tu t'abuses, illustre monarque. La société ne fait-elle pas, en ce moment, un effort désespéré pour se passer du christianisme ? Ne cherche-t-elle pas à s'organiser sans l'Eglise ?

LUCIFER.

La société veut s'organiser sans l'Eglise. Il y a longtemps qu'elle rêve ce projet insensé. A-t-elle réussi, réussira-t-elle ? Depuis que les nations manquent à l'Eglise, de froides ténèbres pèsent sur les générations ; les bases sociales s'ébranlent, l'ordre croule misérablement. Les célestes clartés, les chauds rayons de vie du soleil de la vérité ne se lèvent plus sur un grand nombre de peuples, et les peuples inclinent à la ruine.

BAAL.

Qu'importe la ruine quand le Christ est chassé et son Eglise repoussée ?

LUCIFER.

Ecoute, cher Baal, et ne va pas t'abuser. Nous pouvons, en présence des compagnons de notre infortune, célébrer les ruines que le Christ nous abandonne, lorsqu'il se retire ; mais, entre nous, dans l'intimité, soyons sincères.

Avouons que ces ruines sont le signe certain de notre impuissance et de notre folie. Du sein des ruines s'élève un cri d'angoisse mortelle; la voix de l'infortune frappe les airs, l'écho redit les détresses profondes de l'homme châtié; la clameur de la douleur, du repentir grandit, grossit, elle monte jusqu'au ciel; au ciel qui pardonne. Vois-tu, nous avons trop oublié l'infinie miséricorde de Dieu.

Alors même que nous travaillons à jeter l'homme entre les mains de la justice éternelle, il arrive qu'il tombe dans celles de la miséricorde infinie. Ce qui est vrai de l'individu, l'est aussi des sociétés, des nations, du genre humain tout entier.

BAAL.

Cependant, la miséricorde ne répond qu'au repentir. Or, les sociétés du 19^{ème} siècle ne se repentent pas: elles blasphément.

LUCIFER.

Elles blasphément aujourd'hui, mais elle béniront demain.

BAAL.

Pourquoi?

LUCIFER.

Demain, elles seront desenchantées.

BAAL.

Comment?

LUCIFER.

Elles verront le néant de nos promesses et la folie de leurs espérances.

Elles trouveront la servitude où nous leur avons promis la liberté; le désordre où nous leur avons promis l'ordre; la

misère
espérance
Elles
tout pe

Je ne

Les so
l'Eglise

Les so

Elles y
l'Eglise d
Eglise, ser

Expliqu
Tu me t
parles de c
hensions s
Tu m'an

santo.
Tu m'ap

sensé.

Je te det
et tu te rom

j'ai presque
Précise d
éc et rien

Hélas! S
gueil déçu.

misère où elles attendaient la fortune ; la mort où elles espéraient la vie.

Elles verront qu'en se séparant de la religion, elles ont tout perdu.

BAAL.

Je ne comprends pas.

LUCIFER.

Les sociétés vivent de principes et les principes c'est l'Eglise qui les donne.

BAAL.

Les sociétés ne croient plus à l'Eglise.

LUCIFER.

Elles y croiront demain. Demain les nations croiront à l'Eglise du Christ ; car, demain, l'Eglise de Satan, notre Eglise, sera convaincue de mensonge.

BAAL.

Explique-toi, illustre monarque.

Tu me tiens aujourd'hui un discours étrange. Tu me parles de craintes, d'abîmes, d'alarmes et de mille appréhensions sinistres.

Tu m'annonces un secret terrible, une confidence écrasante.

Tu m'apprends que notre lutte contre l'Eternel est insensée.

Je te demande des explications ; je sollicite des preuves et tu te renfermes dans des généralités, dans des énigmes ; j'ai presque dit dans des incohérences inexplicables.

Précise donc ! Parle ! Dis-moi ta pensée, toute ta pensée et rien que ta pensée ?

LUCIFER.

Hélas ! Si tu savais ce que je souffre, là, dans mon orgueil déçu.

Si tu pouvais voir ce qui se passe en moi, tu comprendrais mes hésitations et volontiers tu attendrais que le calme se fit dans une âme troublée, pour y lire le mystère des douloureuses déceptions qui la bouleversent.

Si je t'aimais moins, cher et bien-aimé Baal, je garderais mon funeste secret, et c'est parce que je t'aime, comme un autre moi-même, que j'hésite à verser en toi la cruelle amertume qui me remplit tout entier.

BAAL.

Parle ! Parle ! trop malheureux monarque, ne crains rien, j'aurai la force de porter tes douleurs.

LUCIFER.

Merci, fidèle et secourable Baal.

Ta parole amie m'encourage. En l'entendant, je me sens plus fort et plus courageux. Il me semble, maintenant, que je puis tout t'avouer.

Notre Eglise est vaincue et c'est celle du Christ qui va triompher. Tu frémisses ?

BAAL.

Je ne puis entendre prononcer le nom de notre ennemi, sans éprouver une rage invincible. Mais, poursuis toujours ?

LUCIFER.

Notre Eglise, tu ne l'ignores pas, c'est la philosophie, la philosophie "rationaliste," c'est-à-dire l'orgueil de la raison et l'égoïsme du cœur.

BAAL.

L'égoïsme procède-t-il aussi du rationalisme ?

LUCIFER.

Quel est le dernier mot du rationalisme ? Sinon la négation de "l'ordre surnaturel et obligatoire." Le ration-

lisme
pas à l
De l
intelle
l'ordre

Alors

Oui !
ment du

Sans d

Le {rat
Eglise. E
hommes e
pour sa "g
gences on
efforts pro
est demou
dans les m
histoire l'a
" Cette ph
des éternel
elle n'a fai
surable, de
Prends u
jour où, ay
rationaliste
systèmes à
la décider :
de développ
leur proba
d'eux pris à

lisme ne reconnaît pas l'enseignement divin, il ne croit pas à la parole inspirée et aux lumières qu'elle appelle.

De là vient qu'il est la négation de la foi dans l'ordre intellectuel, et la négation de la vertu surnaturelle dans l'ordre de la sensibilité et dans celui de la volonté.

BAAL.

Alors l'égoïsme n'est autre chose que le rationalisme ?

LUCIFER.

Oui ! Et tu sais que le naturalisme découle nécessairement du rationalisme.

BAAL.

Sans doute.

LUCIFER.

Le rationalisme et le naturalisme, voilà donc notre Eglise. Eh bien ! voilà ce qui est vaincu aujourd'hui. Les hommes espéraient tout du rationalisme ; ils ont tout fait pour sa gloire. Les plus hautes, les plus fermes intelligences ont mis à son service des forces, une activité et des efforts prodigieux ; cependant, la philosophie rationaliste est demeurée immobile : elle est éternellement retenue dans les mêmes incertitudes où les premiers jours de son histoire l'avaient placée.

« Cette philosophie voulait agrandir le cercle des solutions des éternels problèmes qui tourmentent les intelligences, elle n'a fait qu'agrandir l'horizon, aujourd'hui incommensurable, des incertitudes.

Prends une question philosophique quelconque ; note le jour où, ayant été posée à la science, les premiers systèmes rationalistes pour la résoudre s'élevèrent ; compare ces systèmes à ceux qui se disputent aujourd'hui l'honneur de la décider : tu trouveras sans doute plus de perfection et de développement dans ces derniers ; mais tu verras que leur probabilité relative n'a pas varié ; que, si chacun d'eux pris à part est plus fort, l'équilibre entre eux est le

même, et que le progrès, loin d'aboutir à résoudre la question, n'a fait que conserver d'une manière plus précise et plus scientifique son incertitude.

BAAL.

Je ne suis pas philosophe et je connais peu les questions qui agitent le monde des intelligences humaines. Cependant, je sais que d'immenses génies ont travaillé le sol de la raison, que des sueurs laborieuses ont arrosé le champ de la pensée, et je crois difficilement que des hommes comme les Pythagore, les Démocrite, les Aristote, les Platon, les Zénon, les Epicure, les Bacon, les Locke, les Kant, les Condillac, les Cousin, etc., n'aient rien mis en lumière que leur impuissance, rien démontré que leur néant, rien résolu définitivement que l'insuffisance du rationalisme.

LUCIFER.

Et, pourtant, tel est bien le cas. La philosophie rationaliste n'a rien résolu. La philosophie rationaliste ! Mais elle ne sait pas encore ce qu'elle est. Tous ses efforts, toutes ses études n'ont pas même pu aboutir, jusqu'à ce jour, à lui révéler sa nature.

Demande aux mathématiciens quel est l'objet de leur science ; tous te donneront une définition exacte et unanime.

Pose la même question aux physiciens, aux chimistes, aux historiens, aux littérateurs, aux théologiens : tous sauront répondre et s'entendre unanimement en répondant.

Mais adresse toi aux rationalistes, à ceux qui professent la philosophie rationaliste, à ceux qui en écrivent ; pousse jusqu'aux livres qui traitent des principes et de l'histoire de cette science, et tu verras avec étonnement qu'à cette question dont la solution est en apparence si impliquée dans les usages du mot et dans l'étude de la chose : " quel est l'objet de la philosophie : " qu'à cette question, dis-je, il n'y a dans l'esprit de la plupart des rationalistes aucune réponse, et que dans les autres, il y en a tant, et de si

différent
parlant d
s'entende
cultivent
gence de
s'en font
autres cet
posant à s

Mais il
une défini
nos apôtre

Il nous e
nière à rall
les intellige
de la vérité
l'affirmer.

Que faire

Avouer no
de notre sort
Voilà des
ser les bases
ces ; voilà d
un symbole e
voilà des sièc
cification, la
et par le ratic
où viennent
symbole qui r
fait comme un
Et c'est qua

différentes et de si contradictoires, qu'il est évident qu'en parlant de cette science et en la cultivant, ceux même qui s'entendent le mieux, ne parlent pas de la même chose, ne cultivent pas la même chose, en sorte que, pour l'intelligence des uns, la science a un objet si obscur, qu'ils ne s'en font aucune idée inexprimable et que pour celle des autres cet objet est pour ainsi dire arbitraire, chacun le posant à sa façon et le définissant à sa guise.

BAAL.

Mais il ne tient qu'à nous de donner au rationalisme une définition quelconque, et de la faire accepter par tous nos apôtres.

LUCIFER.

Il nous est impossible de définir le rationalisme de manière à rallier tous les esprits ; car l'erreur ne saurait unir les intelligences, ni quelque ce soit : l'union est le propre de la vérité, et la vérité ce serait nous perdre que de l'affirmer.

BAAL.

Que faire donc ?

LUCIFER.

Avouer notre folie et attendre la récompense naturelle de notre sottise.

Voilà des siècles et des siècles que nous essayons de poser les bases de notre Eglise dans le monde des intelligences ; voilà des siècles que nous nous évertuons à formuler un symbole capable de rallier tous les esprits dans l'erreur ; voilà des siècles que nous annonçons la conciliation, la pacification, la fusion et le règne immortel des sciences dans et par le rationalisme, et voilà où aboutissent nos efforts et où viennent échouer nos espérances : à la création d'un symbole qui ne peut se définir, et que chaque partisan se fait comme un devoir de diviser, de défigurer à l'infini.

Et c'est quand le monde n'en peut plus des tergiversa-

tions, des incertitudes, du doute et des contradictions; c'est quand le monde, fatigué de ses égarements, de ses hésitations, de ses tâtonnements et de ses aberrations, appelle à son secours des principes stables, des doctrines sûres, des dogmes infaillibles, un symbole qui unit et des croyances qui fortifient, encouragent et consolent, que le rationalisme manque à l'appel et qu'il apparaît définitivement dans toute son impuissance ! Baal, le rationalisme est perdu, notre Eglise confondue, notre règne anéanti.

BAAL.

Ne désespérons pas. Le caractère de profonde faiblesse du rationalisme échappera à bien des intelligences, et.....

LUCIFER.

Détrompe-toi. Déjà des esprits supérieurs, des rationalistes éminents ont signalé à l'attention des hommes le vice radical de la philosophie, ennemie de la révélation.

Je ne fais même en ce moment que répéter, mot pour mot, la plainte des penseurs les plus illustres de ce siècle.

(Ici la porte s'ouvre et Perrier entre, portant une dépêche.)

SCENE II.

Les précédents, Porrier.

PERRIER, présentant la dépêche à Lucifer.

Illustre monarque, voici un télégramme " transmundo que Péché reçoit à l'instant.

LUCIFER, après avoir lu la dépêche.

Porrier, rends-toi immédiatement chez Péché, et dès que Baalbérith entrera, conduis-le immédiatement ici.

PERRIER, saluant.

Très-bien, illustre monarque !

(Il sort.)

Les choses
Baalbérith,
toute gravité

Que peut-

Je pressens
nous ; car si
pas quand no

En effet, il
un quart-d'he

Pressons-no
prenons notre
Ainsi, le ra
ce qui devait c
ritère du chris
velles, cette pl

Assurément,
i illustre dans
te to rappeler
raison humaine

SCÈNE III.

Les précédents, excepté Perrier.

LUCIFER.

Les choses vont mal en Canada. Carreau m'annonce Baalbérit, dépêché en toute hâte, et pour une affaire " de toute gravité. "

BAAL.

Que peut-il se passer en Canada ?

LUCIFER.

Je pressens un malheur. En tout cas continuons et hâtons-nous ; car si Baalbérit vient nous interrompre, je ne sais pas quand nous pourrions reprendre notre conversation.

BAAL.

En effet, il est assez rare que les loisirs nous permettent un quart-d'heure d'entretien intime.

LUCIFER.

Pressons-nous donc, et dès que Baalbérit paraîtra, re-pronons notre assurance habituelle.

Ainsi, le rationalisme, notre seule ressource, cette Eglise qui devait combler le vide des âmes, et qui se porte l'héritière du christianisme dans l'esprit des générations nouvelles, cette philosophie n'a pas de symbole.

BAAL.

Assurément, tu calomnies cette science si nécessaire et si illustre dans l'histoire de l'humanité. Est-ce donc à moi de te rappeler toutes les gloires de cette fille aînée de la raison humaine ? Tu ne peux avoir si vite oublié tout ce

que le rationalisme a accompli dans ce siècle, et les triomphes qu'il a remportés sur la vieille religion du Christ. L'antique édifice n'est-il pas tombé sous ses coups ? Les ruines qu'il a faites ne jonchent-elles pas le sol de toute part ? Et s'il a pu détruire, ne pourra-t-il pas édifier ? Sous les efforts de tous ces génies créateurs qui ont travaillé avec tant de zèle à son triomphe, il ne se peut faire qu'il ne se soit élevé quelque remarquable établissement au sein duquel toutes les générations vont désormais puiser une nouvelle vie, et atteindre l'apogée de la prospérité et du bonheur.

LUCIFER.

On a répondu depuis longtemps à ton objection qui elle-même n'est pas nouvelle.

On a détruit ; c'était le premier besoin. Après avoir détruit, on s'est moqué ; c'est le propre des vainqueurs. Mais jusque là on n'a pas songé à établir, et pourtant il faut du positif au monde et à la raison. Dans la ruine d'un dogme usé, la négation sérieuse tient d'abord lieu de foi ; c'est croire quelque chose que de croire qu'une doctrine que l'on suivait est fausse ; on y met d'abord une ardeur, un zèle qui remplissent l'âme. Mais quand la chose est bien démontrée, que l'ennemi est abattu, qu'on n'a plus à faire, que rire de son absurdité, le zèle tombe faute d'opposition, et l'on se trouve à vido, détaché d'une croyance et ne tenant plus à aucune, dans une parfaite indépendance d'esprit qui flatte, et à laquelle on se plaît quelque temps, mais qui ne tarde pas à fatiguer une nature dont la faiblesse ne supporte pas le doute.

Dans toute révolution d'idées, le scepticisme trouve sa place ; il vient pour détruire et survit à sa victime ; mais il ne peut tenir longtemps. L'homme a besoin de croire, parce qu'il sait qu'il y a de la vérité. Le doute est un état qui ne peut lui plaire que comme l'absence d'une fausse croyance dont il se sent délivré. Cette satisfaction goûtée, il aspire à une nouvelle croyance : le faux détruit, l'homme veut le vrai.

Ainsi
bientôt

C'est

Cherch
gardo ce
que l'am
ment-ils ?

tro-déchir

social est

jouit ; en

fiers déda

connu, l'in

débordées

le feu des

laise de ph

Est-ce as

mes sous

d'espérance

Et main

détresses le

ell s ? qui

trines qui

espérances

Hélas ! Ne

Oserons-ne

Qui aurait d

est chargé

Ta parole

Ainsi pensait le malheureux Jouffroy ; ainsi penseront bientôt tous les rationalistes.

BAAL.

C'est bien étrange tout cela.

LUCIFER.

Chercho, maintenant, ce qu'a fait le naturalisme. Regarde ce qu'a produit l'égoïsme dans le monde. Depuis que l'amour chrétien a failli chez les peuples, que deviennent-ils ? Ils chantent la liberté, la fraternité et ils s'entre-déchirent, ils s'enchaînent mutuellement. L'édifice social est rompu. En haut, l'égoïsme qui possède et qui jouit ; en bas, l'égoïsme qui n'a pas et qui souffre. Ici, les fiers dédains ; là, de sourdes colères ; ailleurs le droit méconnu, l'injustice triomphante, les plus vilaines passions débordées ; partout, en un mot, le renversement de l'ordre, le feu des révolutions, les aspirations insensées et un malaise de plus en plus inquiétant.

Est-ce assez de malheurs en un jour ? Est-ce assez d'abîmes sous les pas chancelants des nations ? Est-ce assez d'espérances trompées ?

Et maintenant que dans leurs souffrances et leurs détresses les nations appellent le salut, qui viendra vers elles ? qui leur apportera les dogmes qui élèvent, les doctrines qui fortifient, les principes qui vivifient et les espérances qui consolent ? Est-ce nous ?

BAAL.

Hélas ! Non !

LUCIFER.

Oserons-nous même nous présenter. Qui nous croirait ? Qui aurait désormais foi en nos utopies, lorsque le temps est chargé de leur donner un solennel et décisif démenti ?

BAAL.

Ta parole a des éclairs qui foudroient.

LUCIFER.

L'enfer a menti à l'homme ; l'homme a menti à l'homme : les sociétés viennent de l'apprendre par une cruelle expérience. Les sociétés ne croiront plus à ces paroles mensongères ; elles croiront à la parole de Dieu, à la parole infail-
lible de celui qui est, sur la terre, le Vicaire du Christ, du Christ vrai sang et vraie chair de l'humanité, du Christ ciment des sociétés ; du Christ indestructible lien qui tient le temps et l'éternité.....

(Comme Lucifer prononce ces dernières paroles, la porte s'ouvre précipitamment ; Perrier introduit Baalbérit qui est couvert de suie et de poussière. Comme Perrier veut se retirer, Lucifer lui fait signe de rester.)

SCENE IV.

Les précédents, BAALBERITH et PERRIER.

BAALBERITH, tirant de ses habits un pamphlet et le jetant avec fureur sur une table
en face de Lucifer.

Malédiction !

LUCIFER, prenant le pamphlet et lisant avec un étonnement croissant.

LA COMÉDIE INFERNALE OU CONJURATION LIBÉRALE AUX ENFERS PAR UN ILLUMINÉ. Qu'est-ce que cela ?

BAALBÉRITH.

Malédiction !

LUCIFER, avec impatience.

Malédiction ! Malédiction ! T'expliqueras-tu ? Malédiction ? Comme si c'était une nouvelle ! Il y a une éternité que nous sommes maudits et nous le serons éternellement. Voyons, parle ! Qu'y a-t-il ?

Ce r
délibér
textue
est de
gieux

Conn

Non !

Quelle

Une se

Qu'en

Bien de
que, a
rier au
curés per
béraux ?
fidèlement
de toutes

Il est d
vulgaire n
tant soit p
divulguer

BAALBERITH.

Ce maudit pamphlet dévoile tous nos projets..... Nos délibérations du 1er Décembre 1870 et du 2 Août 1871 sont textuellement rapportées dans cette Comédie..... Ce livre est devant le public canadien..... Sans un effort prodigieux nous sommes perdus en Canada.....

LUCIFER.

Connaissez-vous l'auteur ?

BAALBÉRITH.

Non !

LUCIFER.

Quelle sensation produit cette œuvre ?

BAALBÉRITH.

Une sensation terrible.....

LUCIFER.

Qu'en pense Carreau ?

BAALBÉRITH.

Rien de bon. Et il me dépêche vers toi, illustre mortel, afin de savoir ce qu'il convient de faire. Faut-il crier au scandale ? faut-il essayer une justification des curés perpétuels, du Code des curés, des gallicans, des libéraux ? Car tout ce que nous avons dit là-dessus est fidèlement révélé dans la Comédie ; ainsi que l'exposition de toutes nos erreurs et de toutes nos ruses de guerre.

LUCIFER.

Il est difficile de crier au scandale. Cette ruse trop vulgaire ne tromperait pas même les imbéciles : un homme tant soit peu sensé sait, à n'en pas douter une seconde, que divulguer l'enfer ne peut en aucune façon être une chose

scandaleuse. Il n'y a qu'une seule ressource, justifier les curés perpétuels et compagnio; crois-tu la chose possible ?

BAALBÉRITH.

C'est rude besogne. L'auteur promet, d'ailleurs, d'apporter des preuves.

LUCIFER.

Quelles preuves ?

BAALBÉRITH.

Il se dit en possession de tous les documents relatifs aux difficultés de l'Eglise de Montréal, et il paraît connaître à fond toute l'affaire du programme catholique.

LUCIFER.

Cependant, dans nos délibérations de 1870 et de 1871, il s'est dit des choses qui n'ont jamais été écrites; des particularités connues de quelques personnes seulement. On pourrait nier ces dernières. De plus, quelques-uns d'entre nous ont pu être trompés et avancer des faussetés que l'auteur aura rapportées, puisqu'il rapporte tout. Si on pouvait nier un seul fait, même un fait secondaire, ce serait une fortune.

BAALBÉRITH.

Nous avons eu cette idée. Cependant, dans la réunion que nous avons eu immédiatement après l'apparition de la Comédie Infernale, nous avons constaté l'exactitude entière de tous les avancés de cette œuvre. Deux faits seulement courent la chance d'être contestés avec une apparence de raison, encore faudra-t-il que les personnes qui peuvent les affirmer, consentent à garder le silence, ce qui n'est pas probable : car en même temps qu'elles ont un caractère sacré, elles sont très dévouées aux doctrines romaines.

LUCIFER.

Quels sont ces deux faits ?

Que
de Mo
Hyaci

Ces
vous es
les cer

Je m
même l'
témoins
avancés
Sera-t
contre l'
la lettre

Certain
vrai dans

Le pub
qui n'a p
done serv
deux faits
tains que l
aura bien
éclatante.

Tu peux
délibérer.
connait la
bien nous c

BAALBERITH.

Que les curés perpétuels aient voulu acheter l'Evêque de Montréal, et que M. Cazeau ait écrit à l'Evêque de St. Hyacinthe dans le sens que le veut Belzébuth.

LUCIFER.

Ces faits sont insignifiants ; cependant démentez-les, si vous espérez réussir à imposer silence à ceux qui peuvent les certifier.

BAAL.

Je me permets de différer d'opinion. Quand bien même l'auteur ne pourrait opposer les attestations de ses témoins aux dénégations des intéressés, serez-vous plus avancés !

Sera-t-il moins vrai que les curés perpétuels luttent contre l'autorité épiscopale ou encore, osez-vous effacer la lettre de l'Evêque de St. Hyacinthe sur le programme ?

LUCIFER.

Certainement non ! Mais le public dira : tout n'est pas vrai dans la Comédie.

BAAL.

Le public dira cela, c'est vrai, mais il ajoutera, tout ce qui n'a pas été démenti est juste et exact. Vous aurez donc servi la cause de la Comédie par votre dénégation de deux faits d'ailleurs peu importants. De plus, soyez certains que l'auteur, si on touche à la véracité de son œuvre, saura bien, un jour ou l'autre, la justifier d'une manière élatante.

LUCIFER.

Tu peux avoir raison, Baal. En tout cas, nous allons délibérer. Fâme-Bouche est arrivé hier de Rome. Il connaît la question des "curés perpétuels" à fond ; et saura bien nous dire ce que l'on peut et doit faire pour le salut

des "inculpés." Perrier, appelle-le ici ainsi que Belias, Olivor et Axaphat.

(Perrier salut et sort.)

SCENE V.

Les précédents, excepté Perrier.

BAAL.

La lutte sera chaude en Canada. Il faut bien que la Providence ait des vues particulières sur ce jeune pays, pour qu'elle ait voulu révéler toute notre trame. Le ciel n'intervient ainsi directement qu'en faveur de ses privilégiés, et il faut que, malgré tout, le peuple canadien ait le sens encore profondément catholique; autrement Dieu n'aurait pas inspiré la Comédie Infernale.

LUCIFER.

Comment ?

BAAL.

Il faut être très-catholique pour lire avec profit une œuvre qui met à nu nos diaboliques desseins.

LUCIFER.

Catholique ou libéral, celui qui lira la Comédie Infernale sera éclairé, n'en doutons pas un instant. On n'entend pas, sans profit, les conversations des démons.

BAALBERITIL.

Surtout quand dans ces conversations, les démons s'appliquent à expliquer leurs desseins pervers et leurs projets damnables.

LUCIFER.

Il n'en faut pas plus pour rendre le mouvement aux

par
aux
vie
lac
de
être

Pr
toute
La
ment
Not
que, a
à son
Infern
du Ion

Mal

Prin
temps,
tites de
L'ap
nez tou
levora
les effet
Ce q
voilà ce
de vos l

paralytiques, l'odorat à ceux qui en sont privés, l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, la parole aux muets, la vie aux morts, le courage aux poltrons, la consistance aux lacheurs, le sens commun aux anti-programmistes, l'esprit de soumission aux curés perpétuels, et, qui sait ?—peut-être même, le bon sens aux "codificateurs!"

(Fume-Bouche, Belias, Olivor, Axaphat et Perrier entrant.)

SCENE VI.

Les précédents et les derniers entrés.

LUCIFER.

Princes, un événement très-grave appelle en ce moment toute notre attention et notre sollicitude.

La mission de la délegation canadienne est sérieusement compromise.

Notre redoutable ennemi, pour déjouer nos plans d'attaque, a suscité en Canada un illuminé qui vient de révéler à son pays, à l'aide de cette publication, dite la Comédie Infernale, tout ce qui s'est passé ici dans nos délibérations du 1er Décembre 1870 et du 2 Août 1871.

Tous.

Malédiction !

LUCIFER.

Princes, comprimons notre colère et ne perdons pas le temps, qui est précieux, en vaines forfanteries et en inutiles déclamations.

L'apparition de la Comédie Infernale, vous le comprenez tous, va porter à notre œuvre un coup dont elle se relèvera difficilement, si nous ne nous hâtons de paralyser les effets d'un tel livre.

Ce qu'il faut faire dans les circonstances actuelles, voilà ce qu'il importe d'examiner promptement. M'aider de vos lumières et de vos conseils, telle est mon intention.

Faut-il combattre ouvertement la Comédie Infernale ?
Vaut-il mieux paraître ignorer son apparition ?
Telle est la question à décider.

BELIAS.

Peut-on la combattre avec quelques chances de succès ?

LUCIFER.

Voilà ce qu'il convient de juger tout d'abord.

BELIAS.

Si la Comédie est le miroir fidèle de notre conjuration elle porte deux choses distinctes : des principes et des faits.

Les principes sont justes et orthodoxes, je crois. Si ma mémoire ne me trompe point, en exposant nos œuvres nous avons montré ce en quoi elles sont fausses et ennemies de la vérité catholique.

BAALBÉRITH.

Les principes de la Comédie sont inattaquables.

BELIAS.

Dans ce cas, il faut renoncer à toucher aux principes de la Comédie.

Et les faits ?

LUCIFER.

Ils sont inattaquables, si on en excepte deux de peu de valeur et qu'il vaut mieux laisser dormir en paix : en outre qu'ils sont vrais, parvenir à les affaiblir ou à les détruire, serait appuyer tous les autres.

BELIAS.

La position est critique.

OLIVOR.

N'est-il pas possible, à défaut de détruire les faits, de les

expli
choses

Si c
favora
pétuel
saine..

Qu'e

Oui c
Comé
St. Siég
membre
nous pou

Comm

En se
tous les
tribunal

En effet

Seuleme
prévaloir
chaque oc
erreur des
très-difficil
En outre
de gouver

expliquer de façon à justifier quelqu'un ou quelque chose ?

AXAPHAT.

Si on pouvait, par exemple donner certaines couleurs favorables à la conduite, aux faits et actes des curés perpétuels, relativement à leur opposition à l'autorité diocésaine.....

LUCIFER.

Qu'en dis-tu, Fume-Bouche ?

FUME-BOUCHE.

Oui et non ! A une de nos séances, nous avons dit, et la Comédie répète que le Séminaire est rebelle à l'autorité du St. Siège et de l'ordinaire dans son opposition au démembrement. Rien de plus vrai que ce fait, et cependant nous pouvons le nier.

LUCIFER.

Comment ?

FUME-BOUCHE.

En se basant sur le droit d'appel au St. Siège qu'ont tous les catholiques lorsqu'ils se croient molestés par un tribunal inférieur.

LUCIFER.

En effet, ce droit existe.

FUME-BOUCHE.

Seulement il n'est pas permis d'en abuser, ni de se prévaloir de ce droit pour entraver éternellement, et à chaque occasion, l'autorité diocésaine. Voilà la grande erreur des curés perpétuels, et voilà ce qui rend difficile, très-difficile, impossible même leur justification.

En outre, les curés perpétuels ont toujours la prétention de gouverner l'Eglise de Montréal à leur guise, et en de-

hors du contrôle épiscopal. Les difficultés qu'ils soulevaient contre le démembrement, ils les ont invoquées contre l'établissement du diocèse, contre la juridiction des évêques de Québec à commencer par Mgr. Laval.

Leur esprit est si bien connu, sous ce rapport, même à Rome, que Pie IX n'a pas craint de leur rendre ce témoignage, en disant: "C'est à l'Evêque à gouverner son "église." "St. Paul a dit: "Posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei." Mais il n'a pas dit: "Posuit Sulpicianos regere Ecclesiam Dei. Les pauvres Sulpiciens, ils voudraient "être maîtres de gouverner l'Eglise, mais il n'ont pas reçu "les grâces nécessaires pour cela. C'est l'Evêque qui "a reçu pour cela une grâce particulière: "Posuit Episcopos et non Sulpicianos regere Ecclesiam Dei."

PERRIER.

Que veut dire ce latin ?

FUME-BOUCHE.

Que "c'est aux évêques et non aux sulpiciens à gouverner l'Eglise de Dieu!!!!!!!

LUCIFER.

Il n'en faut pas plus pour juger du "droit d'appel," invoqué par les curés perpétuels. Le Souverain Pontife n'a pas lancé ces paroles au hasard et sans savoir qu'elles étaient méritées.

BAAL.

Une conduite inqualifiable peut seule justifier de tels reproches tombés de la bouche du plus grand, du plus doux et du plus saint des Papes.

AXAPHAT.

Aussi avant de tenter un plaidoyer en faveur des curés perpétuels, est-il important de connaître à fond toute leur conduite envers l'autorité diocésaine.

Voyez
pétuels
ment to
est.

Il y a
sais part
me born
suffisante

Très-bi

Le 1er
gouverneur
tréal, Mgr
vicaire-gé

Le 20
adressait u
ligieuses e
quel mand
un Evêque
desir et cel
allé aussi l
"formons
"vous sign
"devez à
"Telmesse'
"District d
"rendriez à
"les lieux,
"ralement
"la bénédic
"tels et des

LUCIFER.

Voyons, Fume-Bouche, toi qui as suivi les Curés prétuels à Rome et qui connais par conséquent, parfaitement tout ce qui les concerne, apprends-nous ce qui en est.

FUME-BOUCHE.

Il y a des choses que je connais peu et d'autres que je sais parfaitement. Je passe sous silence les premières et me borne aux dernières, d'ailleurs suffisantes, plus que suffisantes à notre dessein.

Tous.

Très-bien !

FUME-BOUCHE.

Le 1er Février 1820, " un bref apostolique " préposait au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, Mgr. Lartigue, en qualité d'auxiliaire, suffragant et vicaire-général de l'Evêque de Québec.

Le 20 Février 1821, Mgr. Plessis, Evêque de Québec adressait un mandement au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles du District de Montréal, dans lequel mandement après avoir dit qu'il n'avait pu obtenir un Evêque qui fut " titulaire " de Montréal, malgré son désir et celui du St. Siège qui en cette circonstance était allé aussi loin que possible, il ajoutait : " Nous nous conformons donc aux intentions du Souverain Pontife, en vous signifiant par le présent mandement que vous devez à l'avenir, rendre à Monseigneur l'Evêque de " Telmesse " (Mgr. Latigue) ce dans toutes les églises du " District de Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-même, si nous étions personnellement sur " les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des " fonctions épiscopales, " telles que " la bénédiction des Stes. Huiles, la consécration des autels et des églises, l'ordination des clercs, la confirma-

"tion, la visite des paroisses, églises, chapelles, monastères et autres lieux de piété, etc. etc.

"Ainsi, c'est notre intention positive que vous recouriez désormais à lui dans tous les cas où vous recouriez ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer les affaires qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même."

Tel fut le mandement qui préposait Mgr. Lartigue dit de Telmesse, au gouvernement spirituel du district de Montréal. Tout cela reposait sur un bref du Pape. Que firent les Curés perpétuels? Je vous le donne en cent.

LUCIFER.

Dis-le, ce sera plutôt fait.

FUME-BOUCHE.

Ils prétendirent qu'ils ne devaient pas se conformer au bref du Pape, parce que :

1o "Mgr. Plessis avant de demander le bref n'avait pas consulté le clergé et le peuple sur l'établissement d'un Evêque à Montréal; que le consentement du roi n'avait pas été publié d'une manière légale."

BAAL.

Cette première prétention vaut-elle quelque chose?

LUCIFER.

Rien. Quand bien même les trois points invoqués seraient nécessaires à l'érection d'un évêché ou à la nomination d'un "Evêque diocésain," ils sont hors de cause, puisque Mgr. Lartigue n'était qu'un Evêque "in Partibus," établi par le Pape pour gouverner une portion de diocèse, en qualité d'auxiliaire, suffragant, etc., etc.

FUME-BOUCHE.

De plus, l'évêque de Québec avait communiqué son dessein à plusieurs membres influents de son clergé et quand il laissa le Canada pour l'Europe, il était à la connaissance de chacun, et cela depuis assez longtemps.

que se
à Mon

Pour

la nom

été acc

vernom

Québec,

qui il v

que par

Ajoute

le gouver

pas galli

semble q

pas entra

gouverne

faire, san

suffragant

Montréal.

Il ne faut

Les gallic

ter, d'execo

de molestor

S'ils n'ex

tain qu'ils f

gliso en gén

risme a cout

Et l'object

Siège, que va

Rien. L'E

pas tenu d'ex

que son voyage avait pour but la création d'un Evêque à Montréal.

Pour la permission du roi, si elle avait été refusée pour la nomination d'un Evêque titulaire à Montréal, elle avait été accordée pour un Evêque suffragant, puisque le gouvernement anglais avait reconnu à Monseigneur de Québec, le droit de faire part de son autorité épiscopale à qui il voudrait. Or, Monseigneur de Telmesse, ne faisait que partager l'autorité de Mgr. de Québec.

Ajoutons que les Curés perpétuels poussaient le zèle pour le gouvernement trop loin. Pour des gens qui ne s'avouent pas gallicans et qui se prétendent ultramontains, il semble qu'ils eussent pu facilement garder le silence et ne pas entraver l'action du St. Siège, surtout alors que le gouvernement lui-même voyait sans inquiétude et laissait faire, sans la moindre opposition, la nomination d'un suffragant pour gouverner le district ecclésiastique de Montréal.

BAALBERITH.

Il ne faut pas s'étonner de cette monstrueuse conduite. Les gallicans, prêtres ou non, sont capables de tout tenter, d'excommunier même les gouvernements qui refusent de molester l'Eglise.

BELIAS.

S'ils n'excommunient pas les gouvernements, il est certain qu'ils font valoir contre l'autorité du Pape et de l'Eglise en général, toutes les mauvaises raisons que le césarisme a coutume d'invoquer pour opprimer l'Eglise.

BAAL.

Et l'objection touchant la publication du bref du St. Siège, que vaut-elle ?

FUME-BOUCHE.

Rien. L'Evêque de Telmesse, étant suffragant, n'était pas tenu d'exhiber ses bulles, ainsi que certains auteurs

le veulent des Evêques "titulaires." Ensuite l'Evêque de Québec s'était chargé d'annoncer, par un mandement, la nomination de Mgr. Lartigue.

BAALBERITH.

Les Curés perpétuels n'ont-ils point encore voulu que l'Evêque de Telmesse fut regardé comme un simple grand-vicaire, et non comme préposé au gouvernement spirituel du District de Montréal?

FUME-BOUCHE.

Oui, et tu as pu voir, par l'extrait du mandement cité plus haut, que l'Evêque de Québec affirme positivement que l'Evêque de Telmesse confirmera, ordonnera, etc., etc. toutes fonctions interdites aux grands vicaires ordinaires.

AXAPHAT.

Les Curés perpétuels ne voulaient-ils pas que Mgr. Lartigue se retirât dans une paroisse de la campagne?

FUME-BOUCHE.

" Nous n'avons pas besoin de lui en ville, disaient-ils; les choses allaient mieux sans lui. " Comme si, pour être Evêque, on dût nécessairement être exilé! comme si un Evêque n'avait pas le droit de choisir une résidence, sur tout quand sa résidence n'est pas désignée d'avance par l'autorité ecclésiastique.

PERRIER.

Est-ce ainsi que des prêtres, venus d'un autre pays, traitent, en Canada, un Evêque canadien, ci-devant leur confrère?

FUME-BOUCHE.

Il n'y mettent pas plus de sans-gêne. Qu'on suppose donc que des prêtres canadiens aillent s'établir dans un diocèse français et veuillent en faire autant. Qu'en penserait-on en France? Qu'en arriverait-il?

Le
Mon
gers.

En
ont ac
même
rence,

Les n
point re
n'ont-il

Oui.
seillés ou
Curés per
Séminaire
qu'ils on
après ce
on a refus
l'Evêque d
le demand
C'est air
ment, ou
fait dans c
et en porte

Est-ce là
Curés perpe
parti serai
justifier les

BAAL.

Les Curés perpétuels ont acquis, par leurs services à Montréal, le droit de ne pas être considérés comme étrangers.

FUME-BOUCHE.

En rendant des services à Montréal, les Curés perpétuels ont accompli un devoir. D'ailleurs, il n'est jamais permis, même aux plus grands bienfaiteurs, de manquer de déférence, de politesse et de savoir-vivre.

BELLAS.

Les marguilliers de la paroisse Notre-Dame n'ont-ils point refusé le Trône épiscopal à Mgr. de Telmesse et n'ont-ils pas agi contre lui avec une grande rigueur ?

FUME-BOUCHE.

Oui. Et " l'opinion commune est qu'ils ont été conseillés ou au moins fortifiés dans leurs résolutions par les Curés perpétuels." Ce qu'il y a de certain, c'est que le Séminaire de S. S. n'a point réclamé, ni agi contre ce qu'ils ont fait, que le Séminaire leur a été plus uni après ce mauvais coup et que, pour ne pas leur déplaire, on a refusé de faire annoncer au prône une quête, quoique l'Evêque de Québec et celui de Telmesse le désirassent et le demandassent.

C'est ainsi que les Curés perpétuels se trouvent entièrement, ou en grande partie, responsables de ce que l'on a fait dans ce district contre les deux Evêques en question et en porteront tout l'odieux.

LUCIFER.

Est-ce là tout ce que l'on peut invoquer en faveur des Curés perpétuels ? Si oui, il faut convenir que le meilleur parti serait de se taire. Je vois qu'il sera difficile de justifier les Curés perpétuels.

FUME-BOUCHE.

Les Curés perpétuels ont posé d'autres objections dont il serait peut-être plus facile de tirer parti en leur faveur.

LUCIFER.

Voyons!

FUME-BOUCHE.

Ainsi, ils prétendaient que leurs adversaires leur avaient donné plusieurs sujets de plainte.

LUCIFER.

Quand bien même cela serait, que faudrait-il en conclure?

Que les Curés perpétuels ont le droit de tout empêcher et de tout renverser? Mais c'est absurde! De ce qu'un adversaire s'oublie, s'en suit-il qu'on doive l'imiter.

Cependant, l'Evêque de Telmesse s'est toujours bien conduit à l'égard du Séminaire, ainsi que me l'a affirmé Carreau. Ce qui fait que les Curés perpétuels n'étaient pas du tout autorisés à dire: "Nous ne voulons pas de lui; qu'il s'en aille:" "Nolumus hunc regnare super nos".

FUME-BOUCHE.

Les Curés perpétuels disaient encore: "Le District de Montréal n'a pas besoin de cette nouvelle forme de gouvernement ecclésiastique: il était bien conduit auparavant."

LUCIFER.

C'est-à-dire que le Pape ne sait pas ce qu'il fait, et qu'il ferait bien mieux de se mêler de ses affaires que de venir proposer un Evêque au gouvernement ecclésiastique du District de Montréal. L'Evêque de Québec aussi ne sait pas ce qu'il faut à son diocèse. Les Curés perpétuels en savent là-dessus plus long que les Papes, et plus gros que les Evêques: "Sic transit lumen auctoritatis ecclesiarum."

"S'il
Curés
messe c

Parle
s'appelle
l'histoire
C'est l'or
Dès que
divines
pousser le
auraient
Curés per
Curés per
nominatio
retombera
Evêques !!
et compag
nous et c
poussent a

Très-bien

" Nous s
perpétuels.

Et quoi l
les droits de

En rien.

FUME-BOUCHE.

“S'il se forme un schisme dans ce pays, ajoutaient les Curés perpétuels, ceux qui ont préposé l'Evêque de Telmesse en seront la cause.”

LUCIFER.

Parlez-moi de cette objection au moins! Voilà ce qui s'appelle raisonner en s'appuyant sur la philosophie de l'histoire! Les schismes n'ont jamais eu d'autre cause. C'est l'orgueil qui les a tous engendrés et mis au monde. Dès que des catholiques se croient plus de lumières divines que l'autorité, ils accusent cette autorité de pousser les esprits au schisme. Le Pape et l'Evêque Plessis auraient dû s'en douter: il y a plus de lumière chez les Curés perpétuels que chez l'autorité, et si les lumières des Curés perpétuels ne leur montrent pas l'utilité de la nomination de Mgr. de Telmesse, il se fera un schisme qui retombera sur.....eux? Non! Sur le Pape et sur les Evêques!!!! Croyez-vous au St. Esprit, Loyson, Michaud et compagnie?—Certainement, seulement, il n'éclaire que nous et ceux qui pensent que le Pape et les évêques poussent au schisme!!!

TOUS.

Très-bien!

FUME-BOUCHE.

“Nous sommes une communauté, disaient les Curés perpétuels, il faut soutenir nos droits.”

LUCIFER.

Et quoi l'établissement de Mgr. de Telmesse gênait-il les droits des Curés perpétuels?

FUME-BOUCHE.

En rien.

AXAPHIAT.

J'ai toujours ouï dire que le vénérable fondateur de St. Sulpice avait établi sa société pour aider et non pour gêner les Evêques.....

OLIVOR.

Il y a même ici, et depuis longtemps, une âme qui s'est damnée pour avoir méconnu cette obligation des Curés perpétuels. En lisant dans cette âme je me rappelle y avoir vu, entre autre chose, une lettre du vénérable M. Olier, écrivant à un Evêque, et lançant l'anathème à ceux de sa société qui s'opposeraient aux Evêques.

LUCIFER.

Où est cette âme ?

OLIVOR.

A la bibliothèque. J'ai cru prudent de la mettre au nombre des "documents."

LUCIFER.

Fais-la venir, que nous prenions connaissance de la lettre en question. Sois expéditif, car le temps presse.

OLIVOR, sortant.

C'est l'affaire d'une seconde.

SCENE VII.

Les précédents, excepté Olivor.

LUCIFER, s'adressant à Fume-Bouche.

Connaissais-tu l'existence de cette lettre ?

FUME-BOUCHE.

Je l'ai lue à Rome.

A c

A M

A q

L'Ev
n'avait
maison
peuple
mutiné
monsieu

Où as-

A la pa
par M. F
441, 442 c

Qu'était

Sulpicie
quelques
reçu dans

(Olivor ent
sur une table

LUCIFER.

A qui est-elle adressée ?

FUME-BOUCHE.

A M. du Bosquet, Evêque de Lodève.

LUCIFER.

A quel sujet ?

FUME-BOUCHE.

L'Evêque de Lodève, tant soit peu " Janséniste " n'avait pas de confiance en M. Couderc, supérieur de la maison de St. Sulpice établie à Clermont-Lodève. Le peuple de Clermont, très-affectionné à M. Couderc, s'était mutiné contre le prélat. Ce fut là le motif de la lettre de monsieur Olier à l'Evêque.

LUCIFER.

Où as-tu pris ces renseignements ?

FUME-BOUCHE.

A la page 440 de la Vie de Mons. Olier, Tome second, par M. Faillon ; c'est dans le même livre et aux pages 441, 442 et 443 que j'ai lu la lettre qui nous occupe.

LUCIFER.

Qu'était ce monsieur Faillon ?

FUME-BOUCHE.

Sulpicien. Ce prêtre a beaucoup écrit. Il est mort il y a quelques années, et l'opinion générale est que Dieu l'aura reçu dans sa miséricorde.

(Olivor entre portant une âme. Sur un signe de Lucifer, il la dépose sur une table en face du siège royal.)

SCENE VIII.

Les précédents, plus Olivor.

LUCIFER à Olivor.

Allons, comme il est peu probable que cette âme maudite nous réponde si nous l'interrogeons, lis toi-même ce que nous attendons.

Olivor se met en face de l'Âme et lit ce qui suit :

“ Monseigneur,

“ Etant entré dans votre diocèse par le commandement de Monseigneur votre prédécesseur, et M. Coudere, par qui j'avais désiré continuer mes obéissances à votre personne, ayant été agréé de vous dans les commencements, j'avais été ravi, non-seulement de lui conserver votre bienveillance, mais aussi de le faire subsister avec quelques autres sujets, pour votre plus grande satisfaction. Mais maintenant qu'il n'a pu mériter la continuation de vos grâces, je lui ai mandé de se démettre de son bénéfice, en lui faisant connaître qu'il n'est pas juste d'être dans la maison d'un maître, sans son agrément, et qu'il ne pouvait espérer aucune bénédiction que dans l'union de votre charité. C'est sur ce fondement et cette maxime qu'est établie la maison de St. Sulpice. Elle ne se réserve d'autres droits sur les sujets qui en sortent par la vocation de messeigneurs les Prélats, que de leur faire toujours connaître la “ dépendance absolue ” où ils doivent être à leur égard, et de les reprendre de toute manière, s'ils y avaient manqué. C'est pourquoi, Monseigneur, dans la douleur que je souffre en voyant un des sujets de la maison, indigne de votre affection, je ressens une véritable joie de faire le sacrifice entier de ce bénéfice, afin de témoigner par là, dans un de nos premiers établissements, que les sujets de la maison n'ont point de VIE, d'INTERET, ni de CONDUITE que dans l'obéissance de messeigneurs les Prélats.”

Que
duite
de leu
cela de

Lais
“ Ils
quand i
RIEN
LEUR
Dieu ne
traire à
savais q
sujet qui
ou appuy
que la
OBJET
VERS. ”

Pauvre

Voyons
jours temp
“ C'est
qu'il s'étai
dans la vil
à M. Coud
mains, pur
en faveur d
le respect d
le violent, d
pareil dans
propter nos

AXAPHAT.

Que doit penser le vénérable Monsieur Olier, de la conduite des Curés perpétuels qui, sous le prétexte de l'intérêt de leur maison de Montréal, luttent contre les Evêques, et cela depuis longtemps ?

OLIVOR.

Laisse-moi poursuivre, et tu le sauras.

“ Ils (les Prélats) peuvent nous appeler et nous renvoyer quand ils le veulent, et la maison fait profession de **NE RIEN ÊTRE** et de **NE RIEN POSSÉDER, QUE DANS LEUR PURE ET SIMPLE DÉPENDANCE**. L'œuvre de Dieu ne doit jamais causer rien d'incommode, ni de contraire à la simplicité et à la justice de l'Évangile ; et si je savais qu'il dût sortir jamais de Saint-Sulpice quelque sujet qui choquât les ordres de nos Seigneur les Prélats, ou appuyât le violement de leur respect, je demanderais que la **MAISON FUT DÉTRUITE, et DEVINT UN OBJET D'ANATHEME A LA FACE DE TOUT L'UNIVERS.** ”

AXAPHAT.

Pauvres Curés perpétuels !

OLIVOR.

Voyons ! Écoute donc sans m'interrompre, il sera toujours temps pour faire tes réflexions.

“ C'est pour ce sujet, Monseigneur, qu'ayant appris qu'il s'était passé quelque émotion et quelque mutinerie, dans la ville de Clermont, contre votre obéissance, j'écris à M. Coudere de se démettre de son bénéfice entre vos mains, purement et simplement, pour que vous en disposiez en faveur de qui il vous plaira. Nous ne devons ni violer le respect dû aux saints Prélats, ni approuver ceux qui le violent, ou souffrir qu'à notre occasion il arrive rien de pareil dans les lieux où nous sommes présents. “ Si prepter nos exorta est tempestas, dejiciamur in mare : ”

il vaut bien mieux qu'on ne nous voie jamais, et qu'on n'entend plus parler de nous, que s'il était dit qu'à notre occasion, il se soit passé rien de semblable, ou que nous ne l'ayons pas désapprouvé, lbrsque nous le pouvions. Je suis bien aise qu'on voie l'horreur que nous avons d'une pareille conduite, et que, pour cela, nous ne voulons point qu'il reste rien de nous dans ces lieux, afin d'obliger les violateurs de vos respects de penser à leur faute. Bien loin d'entrer dans leur parti, nous le détestons, et s'il y avait quelque chose AU DELA DE L'ANATHEME ET DE L'EXÉCRATION, J'EN USERAIS POUR DÉTESTER ET CONDAMNER UNE SI INDIGNE CONDUITE. Du moins, Monseigneur, devons-nous faire tout ce que nous pouvons, pour témoigner combien nous honorons la dignité épiscopale en votre personne et en tous nos seigneurs les Prélats. Il me suffit qu'en la présence de Dieu, et à vos pieds, je reçoive, avec ceux qui ont déférence à ma voix, votre sainte bénédiction, et que j'aie la satisfaction de vous avoir témoigné nos respects et nos obéissances. Si nous eussions eu l'honneur de recevoir vos ordres, et qu'il vous eût plu, par un mot de lettre, ou par quelqu'un des vôtres, nous faire savoir ce que vous désiriez de nous, je vous aurais témoigné ponctuellement mon obéissance, qui est telle que je puis dire, en vérité, que vous n'avez pas, Monseigneur, un plus humble, plus fidèle et plus obéissant serviteur."

LUCIFER.

Voilà bien le langage des Saints !

AXAPHAT.

Ils n'ont qu'une manière de défendre leurs droits : se soumettre à l'autorité.

BAALBÉRITH.

Cette lettre du vénérable M. Olier est foudroyante pour les Curés perpétuels ; car le principal motif qu'ils allèguent au public canadien, afin de justifier leur position à

l'égar
leur c
sa So
rêt, ni
les Pr
dans
Saint-
deman
d'anati

N'est
rable p
dio Infe
Si le
de voir
l'épiscop
anathém

N'en d
âme un a
dit " que
Sulpice."

Et la p
entièrem

Ce que
semont d
cette prêt
Cepend
core à dire

OLIVO

Vais-je

l'égard de l'évêque, est qu'ils défendent les intérêts de leur communauté. Cependant leur fondateur affirme que sa Société fait profession de " n'avoir point de vie, d'intérêt, ni de conduite que sous l'obéissance de nos seigneurs les Prélats, qu'elle ne veut rien être, rien posséder que dans leur pure et simple dépendance, et si la Maison de Saint-Sulpice venait à se départir de cette grande loi, il demande qu'elle soit détruite et qu'elle devienne un objet d'anathème à la face de tout l'univers."

BAAL.

N'est-ce point pour sanctionner l'anathème de ce vénérable prêtre, que Dieu a permis la publication de la Comédie Infernale ?

Si le vénérable M. Olier vivait et qu'il eût la douleur de voir la conduite de certains de ses fils à l'égard de l'épiscopat, ne serait-il pas le premier à les exécuter et à les anathématiser ?

OLIVOR.

N'en doutons pas un instant. Tenez, je lis dans cette âme un article de la constitution de St. Sulpice, où il est dit " que les Prélats sont les premiers Supérieurs de St. Sulpice."

BAALBÉRITH.

Et la prétention des Curés perpétuels est bien aussi d'être entièrement soumis à l'autorité épiscopale.

FUME-BOUCHE.

Ce que je vous ai déjà dit de leur opposition à l'établissement de Mgr. de Tadmesso à Montréal fait justice de cette prétention.

Cependant, vous ne savez encore rien ; ce que j'ai encore à dire est plus sérieux.

OLIVOR, s'adressant à Lucifer et désignant l'âme.

Vais-je éconduire cette âme ?

LUCIFER.

Pas maintenant, elle peut nous servir encore.
Voyons, Fume-Bouche, continue ton chapitre intéressant sur la soumission des Curés perpétuels aux Prélats.

FUME-BOUCHE.

Les Curés perpétuels disaient : " Il ne faut pas changer les usages, même dans les plus petites choses. A plus forte raison, ne faut-il pas introduire des changements considérables, tel que ceux du nouvel établissement."

OLIVOR.

Tiens ! S'il ne faut rien changer, pourquoi s'opposer à l'établissement d'un Evêque, si le Pape et l'Evêque diocésain veulent cet établissement ? Le respect aux Evêques et au Pape n'est-il pas traditionnel à Saint-Sulpice ? Et pourquoi changer cette habitude d'obéissance et de soumission, surtout quand ce changement appelle l'anathème et l'exécration du fondateur ?

FUME-BOUCHE.

" Mgr. de Québec, en choisissant Mgr. Lartigue pour auxiliaire devait lui former une rente convenable," ajoutaient les Curés perpétuels.

BAALBÉRITH.

L'Evêque de Québec n'avait pas de revenus ; il lui était difficile de donner ce qu'il n'avait pas.

Et puis en quoi cela regardait-il les Curés perpétuels ? Mgr. de Telmesse ne leur demandait rien. D'ailleurs, si la pauvreté de Mgr. de Telmesse leur faisait tant de peine, que ne le secourait-il, au lieu de le chasser de chez eux et de lui donner la rue pour héritage, ainsi qu'ils en ont agi ?

FUME-BOUCHE.

Voyons, n'anticipe pas : tout viendra en son temps.

" C
modo
en sa
de M

L'en
ment a

Au li
saires, l
les ont
exempl
Dame. '

Voici
Lartigue
noment
traire au
Canons e

Le troi
l'Eglise g
sage de l
les Canon
respect gé
condamné

Si ces c
perpétuels
en aucune

Mais est-

“ On n'a fait aucune enquête “ de comodo et incommodo,” au sujet de l'établissement de Mgr. de Telmesse, en sa qualité d'Evêque auxiliaire et Supérieur du District de Montréal.”

LUCIFER.

L'enquête n'est pas nécessaire pour les Evêques simplement auxiliaires comme l'était l'Evêque de Telmesse.

BAALBÉRITH.

Au lieu d'invoquer des enquêtes qui ne sont pas nécessaires, les Curés perpétuels auraient dû se rappeler qu'ils les ont omises, eux, quand elles étaient de nécessité par exemple, en construisant leur église paroissiale “ Notre-Dame. ”

FUME-BOUCHE.

Voici le bouquet : “ Le Bref du Pape, instituant Mgr. Lartigue, Evêque de Telmesse et le préposant au gouvernement du District ecclésiastique de Montréal, est contraire aux Canons ; or le Pape, lui-même, est soumis aux Canons et obligé d'y conformer ses décisions. ”

LUCIFER.

Le troisième article de la “ Déclaration des droits de l'Eglise gallicane ” renferme cette erreur : “ Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les Canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général. ” Mais cette fameuse déclaration a été condamnée par l'Eglise.

BAALBÉRITH.

Si ces choses sont jamais connues en Canada, les Curés perpétuels seront mal à l'aise ; attendu qu'ils ne veulent en aucune façon s'avouer gallicans.

PERRIER.

Mais est-ce que les Papes ne sont pas soumis aux Canons ?

LUCIFER.

Comment le seraient-ils ? N'ont-ils point reçu du Christ une autorité, une puissance plénière, suprême et universelle ? Conçois-tu qu'une telle autorité, qu'une telle puissance puisse être subordonnée et dépendante ?

PERRIER.

En effet. Était-il vrai, au moins, que l'établissement de Mgr. de Telmesse fut contraire aux Canons ?

FUME-BOUCHE.

Non !

PERRIER.

Baalbérith insinuait, il y a un instant, que les Curés perpétuels ont mis l'Evêque de Telmesse à la porte de leur maison. Conte-nous cela.

FUME-BOUCHE.

Je connais peu cette histoire-là. J'essaie qu'elle est vraie et c'est tout.

BAALBÉRITH.

Je sais ce qui en est. Mgr. Lartigue, Evêque de Telmesse, prêtre canadien d'un grand mérite, était, depuis de longues années, membre du Séminaire de Saint-Sulpice, lorsque les instances de l'Evêque de Québec, les ordres exprès et réitérés du Pape et la volonté formelle du Supérieur-Général de St. Sulpice, lui firent un devoir d'accepter la dignité épiscopale pour le gouvernement du District de Montréal.

Il était entendu, entre le Supérieur de la maison de Paris et les membres de celle de Montréal, que Mgr. Lartigue resterait Sulpicien et qu'en cette qualité, il habiterait le Séminaire. Mais à peine fut-il Evêque qu'on lui signi-

fa q
et qu
perpé
trouv
ment
avis, s
couche
rieure

Où p

Dans
Sulpice,
écrit con
l'Evêque

Où est

M. Béd
ses confrè
prêtres ca

Ce que
thèque, un

Transpo

fia qu'on ne pouvait le garder même un peu de temps, et que s'il continuait d'aller à la récréation avec les Curés perpétuels, que plusieurs de ces derniers n'oseraient s'y trouver. Il fallut donc que l'Evêque cherchât promptement un autre asile ; et le jour même où on lui donna cet avis, son embarras fut tel qu'il ne savait en quel lieu il coucherait. Et sans l'hospitalité que lui offrit la Supérieure de l'Hôtel-Dieu, il se trouvait dans la rue.

LUCIFER.

Où prends-tu ces renseignements ?

BAALHÉRITH.

Dans un mémoire d'un Monsieur Bédard, Ptre. de St. Sulpice, lequel Sulpicien protesta solennellement et par écrit contre l'indigne conduite des Curés perpétuels envers l'Evêque de Tolmesse.

LUCIFER.

Où est ce mémoire ?

BAALHÉRITH.

M. Bédard a adressé son Mémoire à son Supérieur et à ses confrères sulpiciens. L'Evêque de Tolmesse et plusieurs prêtres canadiens en reçurent ou en prirent des copies.

OLIVOR.

Ce que Baalhérith dit me rappelle qu'il y a, à la bibliothèque, une âme dans laquelle on peut lire ce Mémoire.

LUCIFER.

Transporte-la ici.

(Olivor salue et sort.)

SCÈNE IX.

Les précédents, excepté Olivor.

LUCIFER, à Baalbérith.

Ce Monsieur Bédard était Curé perpétuel ?

BAALBÉRITH.

Non ! Il était Sulpicien. Il avait l'esprit du vénérable M. Olier. Il était soumis aux évêques.

LUCIFER.

Se rencontrent-ils beaucoup de Sulpiciens qui ne sont pas Curés perpétuels ?

BAALBÉRITH.

Quelques-uns. Heureusement pour nous, les choses s'arrangent toujours de façon que ce sont les Curés perpétuels seuls qui gouvernent au Séminaire de Montréal. Présentement il y a à Montreal quelques vrais sulpiciens ; des prêtres soumis, des Oliers, qui déplorent, désapprouvent les Curés perpétuels et protestent de leur consentement et de leur soumission au démembrement.

LUCIFER.

Ce Monsieur Bédard vit-il encore ?

BAALBÉRITH.

Dieu l'a appelé à lui depuis plusieurs années.

(Olivor entre portent une âme qu'il dépose à côté de l'autre.)

Est-ce

On n'a
tion, et c
notre dess

Fais l'of

Non ! Ma

Lis-là.

" DÉCLARA
BÉDARD, PTE
SUPÉRIEUR D
CONFRÈRES,
GOUVERNEME
RÉAL, 1ER. JU
" M. le Su
le le donner

" Comme m
conduite du S
concerne le G

SCENE X.

Les précédents, plus Olivor.

LUCIFER.

Est-ce l'âme d'un Curé perpétuel ?

OLIVOR.

On n'a jamais pu savoir. Elle a lu le mémoire en question, et comme rien ne s'efface dans les âmes, ça suffit à notre dessein.

LUCIFER.

Fais l'office de lecteur. Il y a-t-il une préface ?

OLIVOR.

Non ! Mais il y a une déclaration.

LUCIFER.

Lis-là.

OLIVOR, lisant.

" DÉCLARATION ET OBSERVATION PRÉSENTÉES PAR J. B. CH. BÉDARD, PTRE. DU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL, A MR. ROUX, SUPÉRIEUR DE CETTE MAISON, ET AUX AUTRES PRÊTRES, SES CONFRÈRES, MEMBRES DU MÊME SÉMINAIRE, AU SUJET DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, 1^{ER}. JUIN, 1824.

" M. le Supérieur est humblement prié de lire cet écrit, et de le donner à lire à tous les membres de la maison.

DÉCLARATION.

" Comme ma conscience ne me permet pas d'approuver la conduite du Séminaire dont je suis membre, dans ce qui concerne le Gouvernement spirituel de ce District, et que

je me croirais responsable au Souverain Juge si je ne réclamais contre ce qui s'est fait en mon nom aussi bien qu'au nom de mes confrères, je déclare ce qui suit et cela de mon propre mouvement et sans y être excité par la demande ou le conseil de qui que ce soit :

“ Je déclare donc que je ne consents en aucune manière aux mesures que ce Séminaire a prises et à celles qu'il pourrait prendre à l'avenir pour empêcher, retarder ou gêner l'établissement de Mgr. de Telmesse à Montréal, où cet Evêque veut se fixer pour gouverner, dans l'ordre spirituel, cette ville et son district, selon les pouvoirs qu'il en a reçus du Souverain Pontife et de l'Evêque de ce diocèse. Et parce qu'il convient que je fasse connaître les motifs qui m'ont déterminé à faire la démarche que je fais aujourd'hui, je présente à cet effet les observations suivantes, que je sou mets à mes supérieurs ecclésiastiques, et dans lesquelles je n'ai aucune intention de contrister le respectable corps dont je suis membre, ou de lui porter le moindre préjudice. Je veux, au contraire, en plaidant la cause de notre Evêque et de son suffragant auxiliaire me rendre utile à mes confrères, et leur prouver l'attachement sincère que j'ai pour eux. ”

(Signé)

“ BÉDARD. Ptre. S. S. ”

FUME-BOUCHE.

Ce Mémoire, je me le rappelle, est aussi à Rome.

OLIVOR.

Ainsi qu'à Paris. L'auteur l'a adressé à tous ses supérieurs ecclésiastiques.

LUCIFER.

Ce Mémoire est-il volumineux ?

OLIVOR.

150 pages in-12.

Il est

D'aille
qu'il con

Dans c
nous igno

Voici u
Sulpice.”

Commun

“ Nous d
Fondateur,
vénérable I
milité, quel
anciens sulp
ces présente
lis jamais la
sans faire d
notre Maiso
teur.

“ Une des
présence de
nera l'influ
qui aaparav
cela n'est pa
St. Sulpice n
en partie. J

LUCIFER.

Il est impossible de le lire en entier.

OLIVOR.

D'ailleurs l'âme-Bouche a traité la plupart des questions qu'il contient.

LUCIFER.

Dans ce cas, lis-nous les points les plus importants que nous ignorons.

OLIVOR.

Voici un article intitulé : " Esprit du Séminaire de St. Sulpice."

LUCIFER.

Communique-le nous.

OLIVOR.

" Nous devons avoir de la ressemblance avec notre Fondateur, et nous conduire par son esprit. Or, dans ce vénérable Père, quel respect pour les Evêques, quelle humilité, quel désintéressement ! Qu'aurait-il fait, lui et les anciens sulpiciens que nous révérons, dans les circonstances présentes ? Que les enfants imitent leur Père ! Je ne lis jamais la vie de M. Olier, par M. Wagot, art. 3 et 4, sans faire des réflexions affligeantes sur la conduite de notre Maison, comparée aux sentiments de notre Fondateur.

" Une des principales raisons qu'on allègue contre la présence de l'Evêque de Telmesse, est que son séjour diminuera l'influence du Séminaire et celle de son Supérieur qui auparavant gouvernait le district. Mais outre que cela n'est pas vrai, on peut dire que l'esprit primitif de St. Sulpice n'était pas de gouverner les diocèse, en tout ou en partie. J'ai toujours ouï dire que dans cette Congrè-

gation, on ne cherchait que la vie cachée, et non à influencer sur le public, que la Société n'avait d'autre but que de former dans les Séminaires de jeunes ecclésiastiques auxquels on n'inspirait que du respect et de l'obéissance."

LUCIFER.

C'est un digne fils de M. Olier qui a écrit cette belle page.

OLIVOR.

Ecoutez ce qui suit :

" Depuis un certain nombre d'années, on s'est accoutumé à critiquer l'Evêque, à le blâmer à la face de la Communauté, et même devant des prêtres étrangers. Ce n'était pas là l'ancien esprit de la Maison. A force de répéter les sujets de plainte, on produit une opposition de sentiments, et un levain qui fermente et aboutit à une rupture.

" Si dans les commencements ou depuis, on eut proposé à la Communauté une conduite plus douce et plus généreuse envers les Evêques, je pense qu'elle l'aurait adoptée avec plus de plaisir qu'une conduite plus sévère.

" Nos pères n'auraient pas donné lieu à de pareils reproches. Au reste, dans notre communauté, le bien de la paix, l'édification des fidèles, les autres avantages ne valent-ils pas mieux que ce que l'on pourra gagner en continuant la résistance ?"

BAAL.

Cette lettre a un ton de douce simplicité bien propre à toucher.

OLIVOR.

" Mais, continue le digne Sulpicien, pour ne parler que des avantages de la paix, plusieurs d'entre nous étant avancés en âge, ont plus besoin de paix que de combats et de consolations, que de troubles et d'amertume. Quant à moi, si j'eusse prévu ces chagrins, je ne me serais pas

fait Su
droit d
devrais
partout

" Nou
nous, et
dence n
dés. M.
l'opposit
nous, ce
nous."

Ces par

Voici de
important:
" Les rev
tenir un B
mérite et a
ce que je n
de nous re
nous. Not
ront être la
plus visible
réputation d
contraire."

Voilà ce q

Ecoute ce
poursuit le P
autres Prêtr
ques, et ensu
ordre. Il s

fait Sulpicien. Mais maintenant que je le suis, a-t-on droit de me causer les peines dont je me plains et dont je devrais être exempt dans une Communauté, plus encore que partout ailleurs.

“Nous devons aussi penser à ceux qui viendront après nous, et leur transmettre les biens spirituels que la Providence nous a communiqués par ceux qui nous ont précédés. Mais si nous leur laissons les divisions intérieures, l'opposition pour les Evêques, et celle des Evêques pour nous, ce sera un bien triste héritage qu'ils recevront de nous.”

BAALBÉRITH.

Ces paroles de M. Bédard sont prophétiques.

OLIVOR.

Voici de ce mémoire, un autre article qui me paraît important:

“Les revenus d'une de nos seigneuries employés à soutenir un Evêque, nous auraient couverts d'honneur, de mérite et auraient assuré notre existence. C'est du moins ce que je me persuade. Les envieux auraient alors cessé de nous reprocher nos richesses et de les tourner contre nous. Notre grande fortune et nos grands revenus pourraient être la cause de notre perte..... “Nos fautes sont plus visibles aux yeux des autres qu'aux nôtres, et à une réputation de grande vertu, peut en succéder une toute contraire.”

AXAPHAT.

Voilà ce qui s'appelle frapper juste.

OLIVOR.

Ecoute ce qui suit: “Dans la Révolution française, poursuit le pieux Sulpicien, on a employé les Curés et les autres Prêtres pour affaiblir et ruiner l'autorité des Evêques, et ensuite on a abattu facilement le clergé du second ordre. Il semble que l'on commence quelque chose de

semblable dans ce pays. Il y a pourtant une différence ; c'est qu'en France, ce furent les partisans de la philosophie qui imaginèrent ces moyens de destruction et qui, s'étant emparés du Gouvernement, les firent exécuter. Ici c'est le clergé qui persécute les Evêques, les dénonce au public, et les accuse à la face du Gouvernement pour les lui rendre suspects et odieux, et l'inviter en quelque sorte à gêner et à ruiner notre Religion.

" Quand le Pape apprendra ce que les Sulpiciens du Canada ont fait à l'égard de leur Evêque et de son Auxiliaire, je ne sais ce qu'il pensera et ce qu'il fera par rapport à notre Maison."

FUME-BOUCHE.

" Posuit Episcopos et non Sulpicianos rogere Ecclesiam Dei."

OLIVOR.

" Quand nos intérêts changent, dit encore M. Bédard, notre langage change aussi : par exemple sur les Sulpiciens devenus Evêques, sur les libertés de l'Eglise gallicane, dont on parle depuis quelques années bien différemment de ce que l'on faisait auparavant, sur l'état de ce diocèse, car quand il s'agit des grandes cérémonies pontificales, on dit qu'elles ne conviennent pas à un pays de mission tel que celui-ci ; mais quand il s'agit d'observer les formalités prescrites pour l'élection et la réception des Evêques, on dit que ce diocèse est aussi régulier et aussi bien établi que ceux de France. Pareillement quand on veut prouver que les Prélats de notre Séminaire ne sont pas obligés à assister l'Evêque dans les Offices Pontificaux, on prétend que le cérémonial des Evêques n'est fait que pour les cathédrales ; et non pour les Eglises paroissiales telles que la nôtre, mais on s'appuie sur le même cérémonial, quand il s'agit de faire voir qu'on ne doit pas rendre à tel Evêque, tel ou tel honneur. Et ces variations dans notre manière de parler sont suspectes."

LUCIFER.

Ce mémoire continue-t-il longtemps sur le même ton ?

C'est
et de v

Nous

Encor

" Pour

tement d

obtenir

Février 1

cane, et c

Mais la

gallicane

était bien

Bossuet, c

défend ce

si bel usag

qu'il crai

moyen de

articles.

en trouve

garde de

persécuté

" Cepen

différentes

sommes m

éiément p

de l'Eglise

de l'Elmess

qui n'exist

prescrites e

la publicat

n'eût pas é

resté dans l

OLIVOR.

C'est partout le même accent de franchise, d'honnêteté et de vérité.

LUCIFER.

Nous en avons assez.

OLIVOR.

Encore un petit extrait :

“ Pour prouver qu'il aurait fallu demander le consentement du clergé et du peuple dans l'affaire présente, obtenir le consentement du Roi, publier le bref du 1^{er} Février 1820, on s'appuie sur les libertés de l'Eglise gallicane, et on en fait l'éloge.

Mais la manière dont on a parlé ci-devant des libertés gallicanes et dont on en a instruit les jeunes étudiants, était bien différente de ce qu'on en dit présentement. M. Bossuet, disait-on, n'est plus reconnaissable quand il défend ces libertés ; il affaiblit les textes dont il faisait un si bel usage contre les protestants. Ce qui l'excuse, c'est qu'il craignait un schisme et qu'il ne trouvait d'autre moyen de l'éviter qu'en soutenant les quatre fameux articles. Mais aujourd'hui on loue ces mêmes libertés, on en trouve la doctrine très-bonne, elle est, dit-on, la sauvegarde de la religion, et sans elle, l'Eglise serait haïe et persécutée de tous côtés.

“ Cependant, nous sommes dans des circonstances bien différentes de celles où se trouvait Bossuet. Car si nous sommes menacés d'un schisme en Canada, ce sera précisément pour avoir voulu faire valoir ces mêmes libertés de l'Eglise gallicane ; pour avoir exigé que le bref de Mgr. de Talmesse fut enrégistré dans les Cours des Parlements qui n'existent point ici ; pour avoir suivi les formalités prescrites en France pour l'érection d'un Evêché. Si, après la publication du mandement de Mgr. de Québec, on n'eût pas élevé toutes ces difficultés, tout ne serait-il pas resté dans la paix et l'union.”

LUCIFER.

La conduite des Curés perpétuels dans l'affaire de Mgr. de Telmesse est inqualifiable, et bien habile sera celui qui les justifiera.

BAAL.

Aussi faut-il éviter de descendre sur un terrain aussi glissant. Dans le cas où les amis de l'autorité voudraient rappeler ces choses, il faudrait reprocher au Séminaire cet acte comme une infamie, une malhonnêteté et un scandale.

LUCIFER.

Voyons, Fume-Bouche, parle-nous maintenant et en détail, de l'opposition des Curés perpétuels au démembrement.

(Comme Lucifer dit ces dernières paroles, Babel entre précipitamment.)

SCÈNE XI.

Les précédents, Babel.

Tous.

BABEL, saluant Lucifer.

Illustre monarque, je me confonds à tes pieds avec l'abîme de ma confusion.

(Rire général.)

LUCIFER, d'un ton qu'il s'efforce de rendre sévère.
Qui t'appelle ici, Babel.

BABEL.

La confusion.

(Rire comprimé, mais général.)

LUCIFER, avec sévérité.

On ne badine pas ainsi dans les moments critiques.

BABEL.

C'est une autre chose. Pourtant j'ai un discours à prononcer qui vous amuserait passablement.

LUCIFER.

Tu le prononceras quand nous en aurons fini avec la Comédie Infernale.

BABEL.

Quoi ! Est-ce cette maudite Comédie qui vous occupe si sérieusement ?

LUCIFER.

Elle en vaut bien la peine, je crois !

BABEL.

Pouah ! C'est une petite affaire. Il n'y a qu'à dire que c'est un mauvais livre, et personne ne voudra le lire.

LUCIFER.

Et l'autour, tu crois, ne réclamera pas ?

BABEL.

Peut-être ! Mais on criera plus fort que lui ; on couvrira sa voix ; on produira une grande confusion et tout sera dit.

LUCIFER.

Tu as bien vite fait. Pourquoi Carreau n'a-t-il pas chargé un autre que toi de venir nous renseigner ?

BABEL.

Je n'ai pas attendu les ordres de Carreau. Je suis venu de mon propre mouvement.

LUCIFER, sévèrement.

Est-ce là la discipline.

BABEL.

C'est la discipline " confuse ! "

LUCIFER, très-sévèrement.

Tu es bien impertinent.

BABEL.

Que veux-tu, illustre monarque, je n'ai jamais connu du respect, comme de tous les autres biens, que la confusion.

LUCIFER.

Suffit ! (Ici Lucifer incline la tête et réfléchit profondément).

BABEL, bas à Baal.

Je savais bien que je l'humilieraïs, cet orgueilleux monarque.

BAAL, bas à Babel.

C'est un exécérable tyran. Il m'appelle son ami, mais je le déteste souverainement.

BABEL, sur le même ton.

Sois sûr qu'il te paie de retour.

BAAL, sur le même ton.

L'amitié des démons ne vaut pas mieux.

LUCIFER, sortant de sa méditation

Babel, sais-tu si Carrou doit charger quelqu'un de venir ce soir ?

BABEL.

Belzébuth me suit de près.

ma
tue
sor

P
L
faire
Sém
écrit
dispe
gran
la no
les re
du Sa
" J

par le
jusqu
Sémin
Evêqu
au con
été ho
" O

l'Evêq
contri
viteur
moire
Montr
comme
cemen
leurs s
Depuis
rouzai
parce
nomb

LUCIFER.

A la bonne heure. Voyons, Fume Bouche, dis-nous maintenant ce que tu sais de la conduite des Curés perpétuels à l'égard de l'Evêque actuel de Montréal. Peut-être sera-t-il plus facile de les justifier sous ce dernier rapport ?

FUME-BOUCHE.

Peut-être !!! Tu vas en juger, illustre monarque.

L'Evêque actuel de Montréal a fait ce qu'il a pu pour faire régner la concorde, l'union et la paix entre lui et le Séminaire. Dès les premiers jours de son épiscopat, il a écrit au Supérieur du Séminaire, lui faisant part de ses dispositions généreuses et lui faisant les avances de la plus grande charité. A cet appel suprême de la douceur et de la noblesse évangéliques, on a répondu de façon à mériter les reproches suivants de Messire Marcoux, vénérable Curé du Sault Saint-Louis, s'adressant à M. Faillon, sulpicien.

« Ici, monsieur, il est clair comme le jour, et reconnu par le clergé et les laïques, que depuis le commencement jusqu'à maintenant, il y a eu opposition systématique du Séminaire à l'épiscopat. Quiconque a mal parlé des Evêques, a toujours été en haute faveur au Séminaire, et au contraire quiconque s'est prononcé pour l'épiscopat a été honni, chassé ou forcé de s'en aller

« Oh ! le Séminaire s'est montré bien petit à côté de l'Evêque. Un jour, le Séminaire gémera de l'avoir ainsi contristé ; car Dieu prendra en main l'œuvre de son serviteur. M. Bédard n'a-t-il pas prédit, dans son "Mémoire" la désolation de la maison de St. Sulpice de Montréal, si elle ne revenait à l'Evêque "toto corde." Et comment expliquer autrement que comme un commencement de désolation la désertion de la Maison des meilleurs sujets canadiens et français qui n'y peuvent tenir ? Depuis un nombre d'années limitées nous comptons une douzaine de prêtres qui ont quitté St. Sulpice de Montréal, parce qu'il ne sympathise pas avec l'Evêque. Le grand nombre de ceux qui sont sortis sont des hommes au-dessus

du commun, on en fait des Evêques, des Grands-Vicaires, des Supérieurs de Collèges, des Chanoines titulaires, etc. Autant de perdu pour St. Sulpice. Ceux qui sortent s'accordent à dire qu'ils n'ont pas voulu être plus longtemps solidaires de cet esprit entaché de "gallicanisme", protestant comme M. Olier lui-même a protesté, et se rangeant à "l'obéissance aux Saints Prélats" qui sont les "premiers Supérieurs" du Séminaire, selon le même M. Olier."

LUCIFER.

Quand Messire Marcoux a-t-il écrit cela ?

FUME-BOUCHE.

Le 2 Juin 1850.

Peux-tu nommer quelques-uns des MM. de St. Sulpice dont parle Messire Marcoux, et qui ont laissé le Séminaire à cause de sa conduite envers les prélats ?

FUME-BOUCHE.

Messire Musart, Mgr. Charbonnel et Mgr. Pinsonneault.

LUCIFER.

Sais-tu s'il y a eu dernièrement de ces désertions et pour le même motif ?

FUME-BOUCHE.

Non ! Mais Baalbérith on sait peut-être quelque chose.

BAALBÉRITH.

Il y a M. O'Farrel et, paraît-il aussi, M. Toupin, bien qu'on ait donné le change au public à propos de la sortie de ce dernier.

LUCIFER.

Quels hommes sont ces deux derniers Prêtres.

To
et d

Voy

L'E
gine p
n'a pa
En
rendai
vint, to
de la v
le Card
tait qu'
oreilles.

Je cro

Le Ca
offrant à
gando d
amener

Et l'aff

Oui.
Montréal
Préfet de
de la par

BABELÉRITH.

Tout ce qu'il y a de plus vénérable, de plus orthodoxe et de plus digne sous le rapport du talent et de la vertu.

LUCIFER.

Voyons, Fume-Bouche, pourquoi !

FUME-BOUCHE.

L'Evêque actuel de Montréal a donc tout fait dès l'origine pour se concilier le Séminaire ; mais le Séminaire n'a pas voulu.

En 1854, l'Evêque de Montréal, se trouvant à Rome, rendait compte au St. Siège de son administration et en vint, tout naturellement, à parler de " l'unique paroisse " de la ville de Montréal. Le secrétaire de la Propagande, le Cardinal Barnabo, en apprenant que Montréal ne comptait qu'une seule paroisse, eut de la peine à en croire ses oreilles.

BABEL.

Je crois bien : on s'étonnerait à moins.

FUME-BOUCHE.

Le Cardinal parla alors de démembrer cette paroisse, en offrant à l'Evêque de faire annuler la réponse de la Propagande du 8 Octobre 1831. Mais l'Evêque, pensant pouvoir amener le Séminaire par des moyens de douceur, s'y refusa.

LUCIFER.

Et l'affaire en demeura là, je suppose ?

FUME-BOUCHE.

Oui. Avant de se rendre à Rome en 1862, l'Evêque de Montréal conseilla au Supérieur du Séminaire d'écrire au Préfet de la Propagande relativement au démembrement de la paroisse de Montréal, offrant de présenter lui-même

la lettre à qui de droit. Arrivé dans la Ville Eternelle, Mgr. remet la lettre en question au Cardinal Préfet qui, après en avoir pris connaissance, informe Monseigneur qu'il se chargerait de régler lui-même cette affaire avec M. le Supérieur du Séminaire. En conséquence, l'Evêque de Montréal ne s'occupait plus de rien.

En 1863, les MM. du Séminaire informent Mgr. de Montréal de leur résolution d'envoyer à Rome, Mons. Bayle, pour y traiter l'affaire de la paroisse de Montréal. Sur ce, l'Evêque demande au Séminaire, représenté par son Supérieur et M. Bayle, de vouloir bien s'entendre d'abord à Montréal avant que d'aller auprès du St. Siège: cela était, disait-il, préférable pour les deux partis; d'ailleurs on s'empresserait à Rome de sanctionner ce qui aurait été réglé à l'amiable.

LUCIFER.

Et le Séminaire suivit ce sage conseil ?

FUME-BOUCHE.

Il n'en fit rien. Bientôt, M. Bayle, accompagné de M. Carrières, Supérieur-Général, se rendit auprès du St. Siège. Ces deux avocats du Séminaire de Montréal purent donc plaider leur cause à leur aise, puisque personne à Rome ne représentait l'Evêque de Montréal.

BABEL.

Personne! Allons donc! Et le droit, la justice, la théologie les "Canons," la discipline, etc., n'est-ce rien! Si cela s'appelle "personne," qui donc s'appelle "quelqu'un" ?

Tous, riant.

Bravo!

FUME-BOUCHE.

Quand je dis "personne," j'entends parler, non du droit de l'Evêque, car ce droit est inattaquable, mais de la per-

sonne
et Ba
que.
jusqu'

Mais

Seule
écrivit
en 1864

Ainsi
affaire à
briement,

Il s'est
a offert a
la chose
entendro
à se rendr
mois d'ex
l'arrange
sacré.

On avai
en venir à

L'Evêqu
demandé,
concocté a

sonne même de l'Evêque de Montréal. Les MM. Carrières et Bayle s'en donnaient à cœur joie sur le compte de l'Evêque. Dans leur mémoire du 11 Juillet, 1863, ils allaient jusqu'à accuser Sa Grandeur de violer leurs droits.

BELLAS.

Mais l'Evêque ainsi accusé ne finit-il pas par se défendre ?

FUME-BOUCHE.

Seulement sur l'invitation que lui en fit le St. Siège. Il écrivit un mémoire en Septembre 1863 et se rendit à Rome en 1864.

BAAL.

Ainsi ce n'est pas l'Evêque qui a porté toute cette affaire à Rome ; ce n'est pas lui qui a demandé le démembrement, ce n'est pas lui qui a soulevé les difficultés ?

FUME-BOUCHE.

Il s'est tenu à l'écart aussi longtemps qu'il l'a pu. Il a offert au Séminaire toutes les chances possible de régler la chose amicalement. Mais le Séminaire n'a pas voulu entendre raison. Même, après avoir obligé l'Evêque à se rendre à Rome en 1864, il ne fallut pas au moins de 13 mois d'explications pour que le Séminaire consentit à l'arrangement dont le "décret de 1865" est le pacte sacré.

OLIVOR.

On avait fait des concessions de part et d'autres pour en venir à signer ce "décret," n'est-ce pas ?

FUME-BOUCHE.

L'Evêque avait concédé au Séminaire tout ce qu'il avait demandé, mais le Séminaire n'avait rien, absolument rien concédé à l'Evêque.

On a déjà dit, dans une de nos précédentes assemblées, comment, après avoir promis de se soumettre purement et simplement au décret, le Séminaire refusa de proposer à l'Evêque, qui le lui demandait, un plan de démembrement... ..

BAALBÉRITH.

Les Curés perpétuels n'ont donc pas attendu que le démembrement fut opéré pour s'y opposer ?

FUME-BOUCHE.

Non. Et s'ils avaient voulu sincèrement le démembrement, ils se seraient empressés de se rendre à la prière de l'Evêque, en proposant le plan demandé.

BAAL.

Et quand le démembrement a été opéré qu'ont prétendu les Curés perpétuels ?

FUME-BOUCHE.

C'a déjà été dit. Cependant, il y a un point sur lequel nous n'avons pas assez appuyé. Les Curés perpétuels prétendaient que l'Evêque n'avait pas compris le décret de 1865 ; qu'il établissait des paroisses canoniques, lorsque le décret n'autorisait que des paroisses civiles.

BAALBÉRITH.

Es-tu certain de ce fait ?

FUME-BOUCHE.

Je n'avance rien sans être certain. Le 26 février 1865 M. Bayle, Supérieur des Curés perpétuels, disait ce qui suit, dans son protêt contre le démembrement de la paroisse Notre-Dame de Toutes-Grâces :

« Cependant, nous étions à Rome lorsque ce décret portant fut rendu et nous crâmes alors que l'intention du Mgr., aussi bien que celle du St. Siège, manifestée par

teneur de cet acte canonique, était de former des paroisses ordinaires, telles que sont en général les "autres paroisses en Canada". C'est-à-dire des paroisses qui jouiraient de tous "les avantages civils" dont jouissent ici ces sortes d'établissements. Nous nous figurions des paroisses dont chacune aurait "son église, son presbytère, son Curé, sa Fabrique, ses écoles, ses intérêts propres, se régirait elle-même et serait indépendante du Curé et de la Fabrique de Notre-Dame et du Séminaire."

BAALBÉRITH.

Les Curés perpétuels pouvaient-ils raisonnablement se figurer cela ?

FUME-BOUCHE.

Et non ! Puisque le décret disait formellement que les nouvelles paroisses considéreraient l'église de Notre-Dame comme l'église mère, que ces nouvelles paroisses seraient érigées dans l'enceinte de la paroisse mère, que ces paroisses seraient érigées selon la Constitution de Benoît XIV, 6 Novembre 1744, laquelle Constitution regarde les paroisses canoniques.

BAAL.

Les Curés perpétuels ne savent donc pas lire, ou ils sont bien entêtés.

FUME-BOUCHE.

Ils savent lire. Ils ont bien lu et bien compris le décret. C'est autre chose qui leur manque. Vous venez de leur entendre dire qu'ils ont accepté le décret de 1865, parce qu'ils ont cru à des paroisses civiles, n'est-ce pas ?

Tous.

Oui.

FUME-BOUCHE.

Eh bien ! Voilà que plusieurs paroisses ont demandé

d'être érigées civilement, demandez à Baalbérith et à Babel, qui arrivent du Canada, ce que les Curés perpétuels pensent de ces " paroisses civiles ? "

BABEL.

Ils s'y opposent de toutes leurs forces. Se servant des marguilliers, ils portent la chose jusque devant le tribunal civil.

BAALBÉRITH.

Non la chose elle-même, mais certaines questions de formalité.

BABEL.

Oui, des questions de formalité; mais avec l'espérance que ces questions ajourneront l'enquête qui se fait à ce sujet.

LUCIFER.

Plus vous en dites, et plus je vois que la justification des Curés perpétuels n'est pas possible. A moins de leur supposer des motifs honorables dans toute cette affaire...

FUME-BOUCHE.

Je connais ces motifs. Vous allez en juger sur le champ. Ils veulent des succursales et jouir du " statu quo."

LUCIFER.

Qu'entendent les Curés perpétuels par le " statu quo?"

FUME-BOUCHE.

10. " Le droit pour leur Supérieur-Général de révoquer les prêtres du Séminaire de Montréal, et les renvoyer dans toute autre Maison de la Congrégation "

LUCIFER.

Mais les Sulpiciens ne sont pas Réguliers.

Non.
devoir.
de la co
premier
sauter d

Si cet
jamais
tenir sur
Mais cont

20. " Qu
tervention
cher, d'ent
vés."

Est-ce là
de vie, d'in
nos Seigneu

30. " San
permission
sortir du die

Tou

Les sujets
conduite qu
nts! C'est
dit!! Enfan

40. " Quo

FUME-BOUCHE.

Non. C'est une société de prêtres ayant pour premier devoir le point suivant de leur Constitution : " Les MM. de la compagnie regarderont Mgr. l'Evêque comme leur premier Père et leur premier Supérieur, et ils iront le consulter dans leurs difficultés."

BELLAS.

Si cet article de la Constitution de St. Sulpice est jamais connu en Canada, le public saura à quoi s'en tenir sur la prétendue soumission des Curés perpétuels. Mais continue, Fume-Bouche.

FUME-BOUCHE.

29. " Que le Supérieur du Séminaire pourra, sans l'intervention de l'Evêque, permettre aux Sulpiciens de prêcher, d'entendre les confessions, d'absoudre les cas réservés."

AXAPHAT.

Est-ce là ce que le vénérable M. Olier appelait n'avoir de vie, d'intérêt, ni de conduite, que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats ?

FUME-BOUCHE.

30. " Sans l'intervention de l'Evêque, et avec la seule permission de leur Supérieur, les Sulpiciens pourront sortir du diocèse."

Tous, gravement et sur un ton goguenard.

Les sujets de la société n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats ! C'est le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit !! Enfants, ayez l'esprit de votre Père !!!

FUME-BOUCHE.

40. " Quo sans " l'intervention de l'Evêque " le Supé-

rieur du Séminaire nommera qui il voudra pour la desserte
du Lac des Deux-Montagnes. "

Tors.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite
que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats. C'est
le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit !! Enfants
ayez l'esprit de votre Père !!!

FUME-BOUCHE.

50. " Que les confesseurs, les chapelains et les supérieurs
prêtres de certaines communautés de femmes, seront nom-
més par le Supérieur du Séminaire et sans l'intervention
ni la sanction de l'Evêque. "

Tors.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite
que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats ! C'est
le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit !! Enfants
ayez l'esprit de votre Père !!!

FUME-BOUCHE.

60. " Que sans l'intervention de l'Evêque, le Supérieur
du Séminaire pourra nommer ceux de ses prêtres qui
voudra pour la desserte des succursales. "

Tors.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite
que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats ! C'est
le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit !! En-
fants, ayez l'esprit de votre Père !!!

FUME-BOUCHE.

70. " Que l'Evêque ne pourra, sans le consentement
du Séminaire, établir de nouvelles communautés dans la
paroisse de Montréal. "

Tors.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite

que dan
le vénér
fants, ay

So. " Q
Séminair
de Mont
grande d

Les Su
que dans
le vénérab
ayez l'esp

90. " Q
prêtres du
veuille pa

Les Sul
que dans l
le vénérab
ayez l'esp

100. " Q
ecclésiastic
Sulpice co
logie aux
sous le nez

Les Sulp
que dans P
le vénérabl
ants, ayez

que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats! C'est le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit!! Enfants, ayez l'esprit de votre Père!!!

FUME-BOUCHE.

98. " Que l'Evêque ne pourra, sans le consentement du Séminaire, ériger de nouvelles églises dans la paroisse de Montréal, pas même pour les pauvres établis à une grande distance de l'église Notre-Dame. "

Tous.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats! C'est le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit!! Enfants, ayez l'esprit de votre Père!!!

FUME-BOUCHE.

99. " Que le Séminaire pourra recevoir dans son sein les prêtres du diocèse et cela, que l'Evêque le veuille ou ne le veuille pas. "

Tous.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats! C'est le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit!! Enfants, ayez l'esprit de votre Père!!!

FUME-BOUCHE.

100. " Que si l'Evêque vient, un jour, à retirer les élèves ecclésiastiques du Grand Séminaire, la maison de St. Sulpice continuera, malgré l'Evêque, d'enseigner la théologie aux sujets des autres diocèses et ce, à Montréal, sous le nez de l'Evêque. "

Tous.

Les Sulpiciens n'auront de vie, d'intérêt, ni de conduite que dans l'obéissance de nos Seigneurs les Prélats! C'est le vénérable fondateur de St. Sulpice qui l'a dit!! Enfants, ayez l'esprit de votre Père!!!

LUCIFER.

Mais c'est assez.

FUME-BOUCHE.

Tu fais bien, illustre monarque, de m'arrêter ; car s'il fallait tout rapporter ces prétentions des Curés perpétuels je n'en finirais pas. Le "statu quo" de leurs prétentions est éternel, comme l'anathème de leur fondateur qu'ils encourent par leur conduite envers l'Evêque de Montréal.

LUCIFER.

Ainsi, les Curés perpétuels ne veulent point de division de paroisses canoniques ou civiles, parcequ'ils ne veulent pas être sous la dépendance de l'Evêque ?

FUME-BOUCHE.

Ils sentent bien autant et mieux que personne que plusieurs paroisses sont nécessaires dans une ville aussi peuplée que l'est Montréal. Ce qu'ils ne veulent pas sentir, c'est l'esprit de leur saint fondateur, cet esprit qui veut que tout Sulpicien ait pour premier Supérieur, l'Evêque diocésain ; cet esprit, indignement méconnu aujourd'hui par ceux qui, à Montréal, portent le nom et l'habit de la famille du vénérable M. Olier, appellent sur eux et sur leur Maison l'anathème de leur Père vénéré : " Si prophe nos exorta est tempestas, dejiciamur in mare." " Que la Maison soit détruite et devienne un objet d'anathème à la face de tout l'univers."

Voilà ce que les Curés perpétuels ne veulent pas sentir. Ce qu'ils veulent, avant tout, c'est leur indépendance vis-à-vis de l'Evêque. En 1817, les Marguilliers et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame, firent une requête pour ériger Bonsecours en paroisse ; mais comme on voulut poser comme condition que le Curé de cette nouvelle paroisse fût dépendant de l'Evêque, les Curés perpétuels ne voulurent point de cette érection, bien qu'elle leur parût d'une nécessité absolue à l'intérêt des âmes.

En 1821, même démarche de la part de la Fabrique, même condition de la part de l'autorité diocésaine, et même refus, basé sur les mêmes raisons, de la part des Curés perpétuels.

LUCIFER.

Allons, nous en avons suffisamment, je crois, et dès maintenant nous pouvons voir ce qu'il y a à tenter pour la justification des Curés perpétuels. Que chacun émette son opinion. Voyons, Baal, qu'en penses-tu ?

BAAL.

La conduite des Curés perpétuels est inqualifiable, et bien méritoirement sera celui qui les lavera aux yeux du public sensé.

EELIAS.

Ce qu'ils ont fait à Mgr. Lartigue les couvre d'une honte qui vivra et qui se perpétuera pour leur éternel châtiement.

OLIVOR.

Les raisons qu'ils ont invoquées contre l'établissement de Mgr. Lartigue, Evêque de Telmesse, sont du gallicanisme le plus achevé.

ANAPHAT.

En leur supposant même certains droits, il faudra toujours finir par avouer qu'ils ont sans cesse agi contrairement à l'esprit de leur vénérable fondateur.

PERRIER.

Pour ce qui est des difficultés avec l'Evêque actuel de Montréal, c'est en vain qu'on invoquerait leur droit d'appel à Rome; car, s'il est permis au dernier des fidèles d'en appeler au St. Siège, il n'est loisible à personne de faire à son Evêque une opposition déloyale et systématique.

BAALBÉRITH.

Et si la parole de Pie IX, la lettre du vénérable M. Olier, la déclaration de M. Bédard, la lettre de M. Marcoux, sont connues, nos pauvres Curés perpétuels sont à jamais jugés.

FÈME-BOUCHE.

Nous ne pouvons les réhabiliter que par des mensonges audacieux.

BABEL.

C'est cela, mentons : le mensonge est la confusion de la vérité, et la confusion, ça finit toujours par emporter pièce.

(Comme Bab I prononce ces dernières paroles, Belzébuth entre. Chacun s'empresse autour de lui, on lui fait mille questions, etc. ; enfin Lucifer rappelle ses seigneurs à la question, chacun reprend son siège et la conjuration se continue au milieu d'un calme morne et terrible comme les noirs desseins de l'enfer).

SCÈNE XII.

Les mêmes, plus Belzébuth.

LUCIFER, à Belzébuth.

Tu devines ce que nous faisons en ce moment ?

BELZÉBUTH.

Hélas ! Oui. Et je présume que vous êtes embarrassés sur le parti qu'il faut prendre.

LUCIFER.

Tu l'as dit. Comment prendre la défense de ces malheureux Curés perpétuels !

BELZÉBUTH

N'y pensons pas une minute.

BABEL.

Comment ! n'y pensons pas. Mais mentons, diantre !

BELZÉBUTH.

Mentir pour recevoir des démentis décisifs ? Vaut bien mieux se taire.

BABEL.

Qui donc nous démentira ?

BELZÉBUTH.

Les faits, les documents, les pièces justificatives de l'Illuminé. Croyez-moi, notre cause est assez compromise, et n'allons pas aggraver la situation par des polémiques inutiles et qui autoriseraient l'Illuminé à tout révéler.

BABEL.

L'Illuminé ne révélera jamais que ce que nous aurons dit ici.

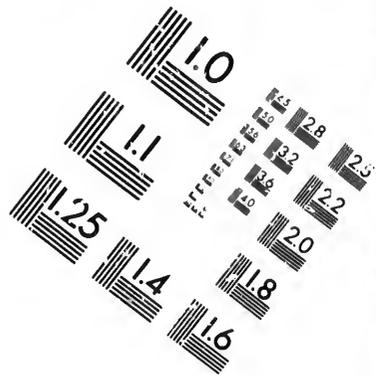
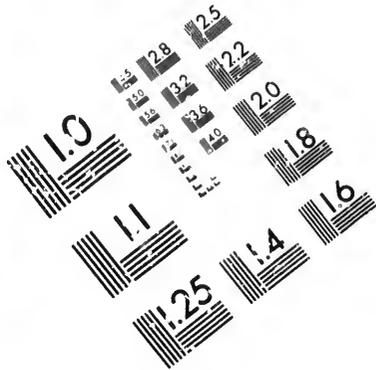
BELZÉBUTH.

Et n'est-ce pas suffisant ? Toutefois, je me suis rendu hier à la salle de récréation des Curés perpétuels afin de connaître leurs impressions sur la Comédie Infernale. J'étais là en esprit ; j'ai donc pu tout entendre, tout saisir facilement. Or, j'ai entendu M. Bayle dire : " Hum ! Cet Illuminé, je le vois à en mains toutes les pièces de nos difficultés passées et présentes ; le mieux, pour nous, est de garder le silence. "

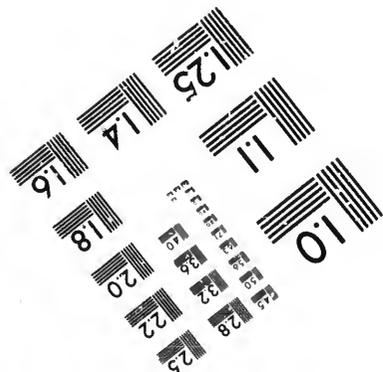
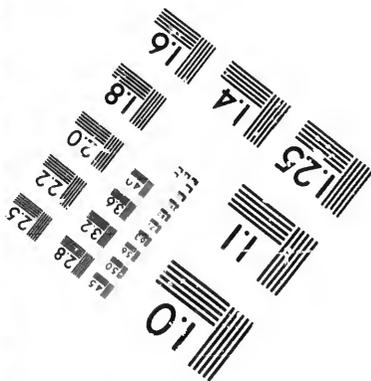
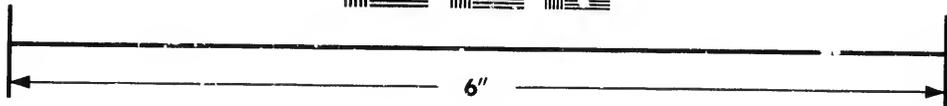
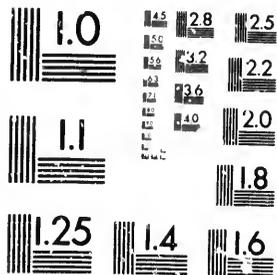
LUCIFER.

Ce M. Bayle avait raison, je crois. Qu'en dites-vous ?





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8
3.6 2.5
3.2
3.0 2.2
2.0
1.8

10

Tous, excepté Babel.

Oui ! Oui ! Gardons le silence.

BABEL.

Et si vous gardez le silence qu'en pensera-t-on dans le public ?

LUCIFER.

Ce qu'on voudra.

BABEL.

C'est donner gain de cause à l'Illuminate.

LUCIFER.

Le démentir, c'est lui fournir l'occasion de nous faire un tort encore plus grand ; car c'est lui procurer l'a-propos de mettre en lumière des faits que nous passons sous silence.

FUME-BOUCHE.

Tu as raison, illustre monarque. Je suis pour le silence absolu.

Tous, excepté Babel.

Oui ! Oui ! Ne disons rien.

BABEL.

Qu'on garde le silence dans les journaux, soit. Mais ne pourrait-on pas le rompre ailleurs ? Si on pouvait décider les Curés perpétuels à censurer la Comédie Infernale dans les conversations privées ou autrement ?

BELZÉBUTH.

Je n'y vois pas d'obstacle. Seulement l'Illuminate peut recevoir, un jour ou l'autre, de hautes approbations, ce qui serait pour les Curés perpétuels un nouveau malheur.

BABEL.

N'importe, en attendant, ce qu'ils diront empêchera bien des personnes de lire la Comédie.

BAALBÉRITH.

Je connais un Curé perpétuel, beau diseur, autant que littérateur fameux, qui remplirait ce rôle à merveille, surtout auprès des dames.

BABEL.

L'abbé Martineau, n'est-ce pas ?

BAALBÉRITH.

Oui.

BABEL.

C'est l'homme qu'il faut. Seulement, il ne sera peut-être pas facile de le décider.

BAALBÉRITH.

N'importe ! essayons. On ne risque qu'une chance, celle de réussir.

TOUS.

C'est cela.

LUCIFER.

Allons, je vois que nous sommes tous d'accord. Baalbérith, rends-toi immédiatement en Canada. Dis à Carreau qu'il faut imposer le silence le plus entier à la presse, qu'elle ne dise rien de la Comédie Infernale. Cependant, ajoute qu'il faut amener les Curés perpétuels à dire tout le mal possible de cette œuvre, et ce privément à leurs connaissances ou dans des lieux où leur parole revêt un caractère qui la rend inaccessible à la réplique. C'est lâche, tout cela ; mais la cause ne vaut pas mieux.

BAALBÉRITH.

Et les politiques, les codificateurs, les anti-programmistes, tenterons-nous quelque chose pour eux ?

LUCIFER.

Qu'en dites-vous, princes ?

BELZÉBUTH.

J'ai beaucoup à dire touchant cette question, je demande à être entendu avant qu'aucune décision ne se prenne à ce sujet.

LUCIFER.

Dans ce cas, pars immédiatement, Baalbérith, car le temps presse, et dis à Carreau qu'il recevra bientôt des instructions plus complètes.

(Baalbérith salue profondément Lucifer, et sort après avoir reçu les encouragements de la Cour infernale.)

SCÈNE XIII.

Les mêmes, excepté Baalbérith.

BABEL.

C'est maintenant le tour de mon discours.

LUCIFER.

Non, Belzébuth doit parler le premier.

BABEL.

Ce que j'ai à dire n'est pas moins important que les renseignements de Belzébuth. D'ailleurs, je serai bref.

LUCIFER.

Qu'as-tu à nous communiquer ?

Un
politi
autar
canis

Le

« L'

En e
rai apr

Dans

Je va
nera la
vous en

Très-l

« L'ul
nale que
cela, sur
pation: 1

() Tout
tiré soit te
Dann, publ
tembre 187

BABEL.

Un écrit qui a rapport directement à la question des politiques, des codificateurs et des anti-programmistes en autant qu'elle traite du libéralisme catholique et du gallicanisme.

BELZÉBUTH.

Le nom de cet écrit ?

BABEL.

« L'Union des Catholiques. »

BELZÉBUTH.

En effet, la chose est importante, et volontiers je parlerai après toi.

LUCIFER, à Babel.

Dans ce cas parle.

BABEL.

Je vous avertis d'avance que mon discours vous donnera la simple analyse de l'écrit en question, ou plutôt, vous en fera toucher les conséquences.

LUCIFER.

Très-bien ! commence !

BABEL. (*)

« L'union fait la force » est de nos jours une devise banale que tout le monde cherche à mettre en pratique, et cela, surtout en Amérique, où chacun n'a qu'une préoccupation : faire de l'argent. Or, celui qui fouille les entrail-

(*) Tout ce que Babel va dire, et qui se trouve entre guillemets, est tiré soit textuellement, soit comme conséquence de l'écrit de M. Oscar Duau, publié par « L'Opinion Publique » et « La Minerve, » en Septembre 1871. — *Note de l'Éditeur.*

les de la terre pour en tirer de l'or ne songe guère à son voisin ni à ce qu'il fait: Donc, ces chercheurs d'or, ces faiseurs d'argent n'ont qu'une préoccupation. celle de s'unir au moyen de l'intérêt commun!!!"

Tous.

Splendide!

BABEL.

" Il faut dire aussi que ces peuples sont admirablement prédisposés à la paix et à l'union; il leur en coûte peu de croire que le soleil d'Amérique luit pour tout le monde: car chacun est arrivé là avec sa civilisation propre, ses préférences nationales et ses animosités religieuses!!! "

Tous.

Admirable!

BABEL.

" Il est prouvé que ceux qui n'ont que la soif de l'or et qui ne s'enflamment que du désir de faire fortune sont egoïstes. Or, l'égoïste est l'ennemi mortel de l'Union. Donc l'intérêt, le désir d'amasser fortune, commande la tranquillité et l'union aux peuples de l'Amérique. Ajoutez à cela qu'une liberté sans bornes, c'est-à-dire la " licence ", étant échue à ces peuples, ils s'unissent naturellement, attendu que la licence est le germe fécond de toutes les misères sociales et religieuses.!!! "

Tous.

Merveilleux!

BABEL.

" Seuls, les catholiques du Canada ne s'unissent pas, malgré le besoin qu'ils en ont, surtout quand on songe qu'ils ne reçoivent aucun aide matériel, ni moral, du puissant clergé des Etats-Unis. Quand les catholiques ne

sont p
ques s
pagne.

Près

" Sav
diens?
nous ne
lone! C
l'union
De plus
comme
les villa
que les
agnem

Beavo

" Et pu
beaucoup
plus ave
Normand
quon et s
dire!!! "

O. le G

" Ensui
mal interj

« sont pas aidés par le clergé du pays voisin, ces catholiques sont isolés; ainsi des catholiques de France, d'Espagne, de Belgique, etc.!!! »

Tors.

Très bien !

BABEL.

« Savez-vous pourquoi nous sommes divisés, nous Français? Parce que nous n'avons pas la soif de l'or? parce que nous ne jouissons pas d'une liberté sans bornes? Allons donc! C'est d'abord parce que nous sommes peu nombreux : l'union n'est possible que là où il y a des billions de têtes. De plus, comparés à une grande nation, nous sommes comme un village à une ville. Or, tout le monde sait que les villageois sont nécessairement des querelleurs, tandis que les habitants des cités sont paisibles comme des agneaux. »

Tors.

Bravo ! Bravo !

BABEL.

« Et puis, nous sommes Normands, c'est-à-dire plaideurs, beaucoup sont Bretons, c'est-à-dire des gens à poser des clous avec leur tête. Eh bien, en vérité je vous le déclare, de Normand à Breton, la discorde surgit comme un champignon et s'éternise comme quoi? on n'a jamais pu le dire!!! »

Tors.

O, le Gascon !

BABEL.

« Ensuite, et ici j'espère que mes paroles ne seront pas mal interprétées, la nature même de notre croyance catho-

lique nous entraîne à être exclusif dans les choses qui se rapportent aux matières religieuses. C'est ainsi que notre croyance nous conduit naturellement à l'opiniâtreté, à la raideur, puis au manque de charité et au mépris de la liberté d'autrui. Et voilà pourquoi les prêtres sont si mauvais polémistes. Leur tort est d'avoir des convictions! Bienheureux ceux qui n'ont que des opinions! Avouons, cependant, pour être équitable, que les fautes occasionnées par la conviction sont tout ce qu'il y a de plus respectable!!!"

Tous.

Vivent les opinions! Gare aux convictions!

BABEL.

" Les convictions sont donc un écueil et pour bien faire, il faudrait n'en pas avoir, surtout dans les matières politiques. Les difficultés accidentelles, les intérêts particuliers s'arrangent mieux des opinions toujours si dociles à suivre l'inconstance des hommes et des choses. Mais je demande la permission de n'en rien dire davantage!!! "

BELIAS.

Je crois bien.

BABEL.

" Signalons plutôt un autre danger, je veux parler de la confusion que nous faisons de nos affaires avec celles de l'Europe. Nous sommes en Amérique. "

OLIVOR.

Pas possible!

BABEL.

" En Europe, les idées bataillent; en Amérique aussi. En Europe l'erreur, se montre le nez; en Amérique aussi; mais c'est notre faute. "

BAAL.

Et en Europe, à qui la faute ?

BABEL.

« Il est vrai que les hommes sont à peu près partout les mêmes, et tournent dans le même cercle. Or, en Europe, le cercle est libéral et gallican : donc, en Canada, il est ultramontain ! »

Tous.

Impayable !

BABEL.

« Seulement les mots en Canada, n'ont pas la même signification qu'en France. »

LUCIFER.

C'est possible.

BABEL.

« Par exemple, en France, libéral et libre-penseur sont identiques ; en Canada, M. Dessaulles est libéral et libre-penseur : donc il n'y a pas là d'identité. En France, les libéraux-catholiques, comme Montalembert, Falloux, Dupanloup se disent " ultramontains " en religion, et libéraux en politique ; en Canada, les libéraux-catholiques ont le même mot d'ordre : donc les libéraux-catholiques canadiens diffèrent essentiellement des libéraux catholiques français. »

AXAPHAT.

C'est cela !

BABEL.

« C'est que, voyez-vous, nous vivons ici du parlementarisme si vanté par Montalembert et les autres libéraux-catholiques, comme étant le terrain propre où le libéralisme

catholique devant un jour sauver l'Église et la société.
Qu'on vienne nous dire maintenant que nous sommes des
libéraux-catholiques !!!

Tous

Très-bien

BABEL

« Le Saint-Père a condamné les erreurs du libéralisme
catholique et ce dans une lettre encyclique s'appliquant à
tous les pays, à l'Italie comme aux États-Unis, à la France
comme à l'Angleterre, à l'Espagne comme au Canada
etc., etc. Cette lettre encyclique a prouvé qu'il n'y
avait aucun pays où le libéralisme put être orthodoxe.
Pourquoi donc jeter des doutes sur l'orthodoxie du libé-
ralisme-catholique des Canadiens ? »

LUCIFER.

De mieux en mieux !

BABEL.

« Le parti catholique doit se composer d'hommes pas-
sés d'opinion sur les questions politiques, unis sur des
questions religieuses. La différence de leurs idées politi-
ques les unira politiquement et les unira religieusement.
Il est vrai que le Pape a condamné la prétention de ceux
qui veulent que les questions de politiques restent étran-
gères aux questions religieuses ; mais c'est probablement
en sa qualité de prêtre éternel qu'il a donné dans cette
intolérance : le prêtre est toujours exclusif. Je l'ai déjà dit.
Toutefois, n'oublions pas, tout en surprenant le Saint-Père
en défaut, de rappeler que sa faute est bien la plus respec-
table des fautes !!! »

LUCIFER.

Mais est-ce bien vrai qu'un catholique a pu écrire de
pareilles théories et tirer de pareilles conséquences ?

BABEL.

« Tu pose les théories, je fais l'œuvre de ses lecteurs appliqué »

LUCIFÈRE.

« Est-ce à t'en pas croquer ses oreilles ? »

BABEL.

« Notre illustre monarque oublie qu'il a les oreilles très faibles »

LUCIFÈRE.

« Avoue qu'on se serait laliserait à moins »

BABEL.

« Je le sais bien. Mais je reprends mon homélie. »

« Surtout on nous parle de *gallicanisme*, c'est la grande affaire du jour ! Comme M. Jourdain de sa prose, il est venu de dire de nous et de notre gallicanisme, que nous nous ignorons mutuellement. Il y a des prêtres en Canada qui veulent être plus évêques que les évêques, des politiques qui prétendent annuler les sacrements, des codificateurs qui demandent la sanction des lois pour des codes ou l'Église est sous la dépendance de l'État, et on appelle cela gallicanisme. Il y a des gens qui affectionnent particulièrement Bossuet, ce Bossuet, défenseur des quatre propositions gallicanes, et on appelle cela gallicanisme ! Et dire qu'on dort tranquille avec cette lèpre !!! »

FOLS.

« Vive la lèpre gallicane ! »

BABEL.

« De plus on affiche la sottise prétention de s'assurer des sentiments, des représentants du peuple, des membres du gouvernement. Comme si ceux qui réclament les suffrages »

publics, afin d'aller en chambre, ne sont pas tous de bons garçons, des agneaux, des amis de l'Eglise ! A quoi bon tout ce vacarme ? Ne vaut-il pas mieux donner son suffrage sans cérémonie et sans façon, au risque de se mordre ensuite les doigts, sans en excepter le ponce ?

Tous.

Bravo !

BABEL.

« Et puis qu'avez-vous à crier si haut, messieurs les Illuminés ! Est-ce que tout le monde ne sait pas ce qui manque ici à la liberté de l'Eglise ? Contentez-vous donc de ce que nous avons. Le temps de l'abondance viendra bientôt : vous serez rassasiés. »

OLIVOR.

En attendant, lèchez-vous la patte.

BABEL.

« Vous allez porter ombrage aux protestants, en demandant pour l'Eglise catholique des libertés qui ne les froissent en rien, des libertés dont ils ont toujours joui, eux ! Vous dites dans votre fameux programme que vous entendez que les protestants jouissent de toutes leurs franchises : voilà ce qui va leur faire peur !!! »

Tous.

Sans doute !

BABEL.

« Vous dites qu'il y a des gens qui sont gallicans sans le savoir. Mais s'ils ne le savent pas, pourquoi le leur apprendre ? Laissez-les mourir dans leur erreur, de peur qu'étant éclairés, ils ne persistent dans leur péché. !!! »

BELIAS.

Avis aux missionnaires et en général à tous ceux qui

travaill
gens d

« Si
plus pr
passion
vous di
tre bon
et puis

Que d

« Pom
ne sont
n'auront
quand bi
par la co
té est ass
Eglises li
ombrages
étant libr
de Rome :

Voilà ce

« Il faut
C'est pour
qui neus n
voyez quels
donner à n
aujourd'hui
nombre suff
de travaille

travaillent au salut de leurs semblables : il faut laisser les gens dans l'erreur !

BABEL.

« Si vous connaissiez mieux vos adversaires, vous seriez plus prudents : leurs impressions mal domptées et leurs passions les empêcheront de reconnaître leur faute. C'est vous dire que nous ne valons pas grand chose, et que notre bonne foi ne vaut pas mieux ! N'importe, c'est la vérité et puis voilà. »

TORS.

Que d'humilité ! Que de sincérité naïve !

BAUFI.

« Pourquoi donc serions-nous gallicans ? Les Canadiens ne sont pas une nation, ce sont des ilotes. Jamais ils n'auront la prétention de former une « Eglise nationale », quand bien même, la liberté religieuse nous serait garantie par la constitution. Or, toute Eglise nationale dont la liberté est assurée par la constitution politique est libre ; les Eglises libres dans un Etat quelconque peuvent avoir des ombres à l'égard de l'Eglise de Rome : donc l'Eglise étant libre en Canada ne peut avoir d'ombres vis-à-vis de Rome : donc elle ne peut être gallicane !!! »

AXAPHAT.

Voilà ce qui s'appelle raisonner !

BABEL.

« Il faut du tact partout. Il en faut surtout en Canada. C'est pour cela qu'il faut bien se garder de demander ce qui nous manque. Consultez l'histoire de notre pays et voyez quels prodigieux efforts de prudence il a fallu pour donner à notre religion la belle position qu'elle occupe aujourd'hui. Tant que les Canadiens n'ont pas été en nombre suffisant dans nos Parlements il a été nécessaire de travailler en dessous. Maintenant qu'ils sont une

force, ne travaillons plus du tout. L'affaire ira comme sur des roulettes!!!”

BELZEBUTH.

Et afin de mieux se reposer, ne choisissons pas de hommes politiques, du moins ne nous occupons pas de leurs convictions religieuses!

BABEL.

Et cette même que vous avez ce parler de nos lois! lisez donc ce qu'en pense le docteur de Angelis! Il dit que plusieurs choses ne sont pas en rapport avec les principes de l'Eglise: donc ne nous en occupons plus et passons outre!!!”

ECHE-BOUCHE.

Parfait.

BABEL.

— Voulez-vous la paix sincèrement. Que le clergé ne se mêle plus de politique et que les laïques ne se mêlent plus de religion. La politique deviendra ce qu'elle pourra et la religion aussi!!!”

TOUTS.

Bravo.

BABEL.

— Soyez prudents! Cachez soigneusement certaines vérités dont l'énoncé indisposerait trop de gens. L'Eglise ne signe-t-elle pas des concordats? Signez-en avec l'erreur! Soyez prudents! Le bon Dieu a fait des vérités incompatibles avec certains temps et certains peuples. Il a voulu être trop exclusif!!!”

BAAL.

Ce qui explique que ses prêtres le sont.

• Ou
que ne
de la d
que, sa
non loi
“ Et
imprud
radicau

Tam i
divité d

BABE

• Tu c
libertas!
choses de
ne serait
choses né
dez rien
que l'Eg
combate
oi le Sy H
domaine c
nous deve
sur le ter
terre clas
moutoux!

Vive lo c

• C'est d
car ce ser
entendre st

BABEL.

« On, cachons scrupuleusement certaines vérités, afin que nous soyons appauvris de toute façon sous le rapport de la doctrine, lorsque viendra cette réaction anti cléricale que, sans être prophète, je vous annonce pour un temps non loïn. »

« Et voyez donc si j'ai du flair, non-seulement votre imprudence me choque, mais elle choque aussi nos radicaux. L'un d'eux me l'a dit l'autre jour. »

OLYOR.

« Tant il est vrai de dire que le radicalisme est une déviation du gallicanisme et du libéralisme catholique. »

BABEL, les suit en croisant le en prononçant le latin.

« In dubiis libertas ! in dubiis libertas !! in dubiis libertas !!! Liberté dans les choses douteuses ! Dans les choses douteuses nous ne sommes pas unis, et, vraiment, ce serait un phénomène si nous l'étions. Mais dans les choses nécessaires il faut l'être. Eh bien, vous ne demandez rien que ce qui est de foi, vous ne condamnez que ce que l'Eglise condamne, vous ne repoussez et vous ne combattez que les erreurs signalées par les encycliques et le Syllabus ; toute votre conduite en cela tombe dans le domaine des choses nécessaires. Donc, vous avez tort et vous devriez, en vue de l'union et de la paix, nous suivre sur le terrain du gallicanisme et du libéralisme catholique, terre classique des doctrines douteuses et des principes douteux !!! »

BABEL.

Vive le doute !

BABEL.

« C'est dans les choses douteuses qu'il faut s'entendre ; car ce serait un phénomène si nous finissions par nous entendre sur ce chapitre ; c'est là qu'il faut s'unir, n'avoir

tous qu'une même pensée, précisément parce que la liberté y est permise !!!”

BAAL.

C'est cela. Sacrifier la liberté où elle est permise, et l'autoriser là où il ne la faut pas. Beau moyen de s'entendre et de s'unir !

BABEL.

“ Il y a d'autant plus urgence à s'entendre que les questions douteuses dans le parti catholique sont toujours d'une importance très-grave. Le moindre détail est sérieux chez nous, et s'il nous trouve divisés, cette division a toujours par conséquent des résultats considérables.”

OLIVOR.

Ainsi ton écrivain reconnaît que l'union serait phénoménale si elle avait lieu dans les choses douteuses ; puis il la demande aux catholiques de son pays ! quel drôle !

BABEL.

Heureusement que deux lignes plus loin, il affirme que le chef de l'Eglise a seul le droit de défendre la discussion là où elle est permise par l'Eglise ; c'est-à-dire dans les choses douteuses.

OLIVOR.

En sorte que ton écrivain se croit Pape.

BABEL.

On le dirait. Mais il n'en est rien, et ce bon jeune homme, avec toutes ses incohérences et ses contradictions, n'a voulu dire qu'une chose : Ultramontains, taisez-vous ! disparaissez de la scène ! Qu'on ne vous voie, qu'on ne vous entende plus ! A nous, libéraux-catholiques et gallicans, de parler et d'agir !

TOUS.

Vive cet écrivain.

BABEL.

Voyons, n'insultez pas à ce jeune homme ; il vaut mieux que son malheureux écrit. Doué d'un beau talent, d'un esprit cultivé, d'une intelligence exercée, si jamais il entrevoit l'abîme du gallicanisme où le siècle l'a entraîné, il servira noblement la vérité. Et nous aurons en lui un adversaire redoutable.

LUCIFER.

Quel est le nom de cet écrivain ?

BABEL.

Oscar Dunn.

LUCIFER.

Comment a été accueilli cet écrit ?

BABEL.

La presse libérale-catholique l'a reproduit en le louant beaucoup.

LUCIFER.

Et la presse ultramontaine ?

BABEL.

Elle l'a censuré et combattu vigoureusement.

LUCIFER.

Et le clergé ?

BABEL.

Il n'y a guère que les Curés perpétuels qui l'aient approuvé et vanté.

LUCIFER, à Babel

Si tu es l'inspirateur de cet écrit, tu as droit à toutes nos félicitations. Je ne sache rien de plus utile à notre cause que ces articles modérés et mielleux. Cependant, il te reste à propager ce programme de l'école catholique-libérale; d'y faire voir au public une œuvre de haute raison sociale et d'un grand sens religieux. Si tu pouvais la faire lire à la jeunesse des collèges, des universités, etc. : il est important de s'emparer longtemps à l'avance des jeunes gens!

BABEL.

Je l'ai compris. Et voilà pourquoi j'ai tenté des efforts inouïs pour introduire le manifeste Dunn dans toutes les maisons d'éducation. Il va sans dire que j'ai perdu mon temps et ma peine chez les RR. PP. Jésuites: le sens catholique est trop fort chez les fils de St. Ignace pour que jamais nous n'obtenions d'eux la moindre concession à l'erreur! Les collèges dirigés par les prêtres canadiens n'ont pas été plus accessibles que celui des Jésuites

LUCIFER

Et celui des Curés perpétuels?

BABEL.

J'ai gagné là le professeur de philosophie. Ce brave homme, qui d'ailleurs n'y entend pas malice, a prononcé le plus bel éloge du jeune Dunn, et a recommandé son manifeste avec des instances persévérantes. Malheureusement, plusieurs élèves ont vu dans cet écrit, des choses indigestes et ils se sont mis en garde contre les principes qu'il renferme

LUCIFER

Insiste toujours auprès de ce professeur, Curé perpétuel, afin qu'il célèbre et vante outre mesure le manifeste Dunn: les élèves finiront bien par se rendre aux invitations du

maître ; la jeunesse résiste difficilement aux enseignements de ceux qui l'élevont.

BABEL.

Je n'y manquerais pas.

LUCIFER.

As-tu eu quelques communications ?

BABEL.

Pas d'importantes.

LUCIFER.

Alors, que Belzébuth prenne la parole ; mais avant, il faut prévenir les "opérateurs" de nous transmettre de suite et malgré l'heure avancée, toute dépêche venant du Canada.

PERRIER.

Un cours

SCENE XIV.

Les précédents, excepté Perrier.

BELZÉBUTH.

Pu te rappelles, illustre monarque, qu'à notre dernière réunion, je fis part de mes inquiétudes touchant le succès de notre mission en Canada.

LUCIFER.

Oui !

BELZÉBUTH.

Il me semblait que nous avions péché tout d'abord par un excès de zèle. Le Canada, pays où le sentiment

catholique est plus vivace que partout ailleurs, sollicitait de notre part une action lente et mesurée avec prudence.

LUCIFER.

Sans doute.

BELZÉBUTH.

Cependant, nous avons oublié cela.

BABEL.

Tiens, le voilà encore avec ses jérémiades !

BELZÉBUTH.

Je demande qu'on m'entende jusqu'au bout, avant de donner à mes paroles une signification et une portée qu'elles n'ont pas.

BABEL.

Jérémiades est bien le sens et la portée de tes paroles.

BELZÉBUTH.

Tu verras bientôt, hélas ! que mes tristes prévisions sont autre chose que ce que tu veux bien les appeler.

LUCIFER.

Voyons, Babel, écoute, tu feras ensuite des commentaires.

Tors, excepté Babel.

C'est cela !

BABEL, riant.

C'est étrange tout de même de voir quelle répugnance vous avez tous ensemble pour la confusion ! Je voulais seulement bouleverser le chapitre des observations très-sages de maître prudent, et.....

LUCIFER.

Oui ! Oui ! On te connaît. Mais pour le quart d'heure tranquillise-toi.

BABEL.

Soit ! Mais gare au quart d'heure qui suivra !

BELZÉBUTH.

Je disais donc qu'on a méconnu la stricte obligation où nous étions de ménager le sentiment catholique des Canadiens. Nous avons parlé trop ouvertement. Alors qu'il eut fallu se voiler soigneusement, nous nous sommes découverts !

BABEL.

En voilà une idée !

BELZÉBUTH.

Toute étrange qu'elle est, je la soutiens. Nous nous sommes affirmés trop tôt.

BABEL.

Je suppose maintenant qu'il eût mieux valu ne s'affirmer aucunement.

BELZÉBUTH.

Non ! Seulement le faire avec décence. Envelopper nos propositions libérales-catholiques et gallicanes était nécessaire ; c'était notre convention. Nous n'en avons rien fait. Nous sommes venus dans la " Minerve," " l'Opinion Publique," le " Journal de Québec," " l'Événement " et d'autres journaux, défendre le Code des Curés et affirmer, à cette fin, les théories du vieux gallicanisme.

BABEL.

Nous étions partis dans ce but.

BELZÉBUTH

Je le sais bien ; et je n'ignore pas qu'il avait été entendu d'y aller doucement, avec précaution. Surtout nous devions éviter de choquer les oreilles catholiques.

BABEL

On me le pardonnera, mais je ne puis ni pas contredire cela. J'ai promis d'attendre pour produire la confusion que le quart d'heure fût passé.

BELZÉBUTH

Tiens parole alors.

BABEL

Je la tiens. Et si je parle en ce moment, c'est pour t'empêcher de confondre la vérité. Nous n'avons pas de qué les oreilles catholiques.

BELZÉBUTH

La prétention des catholiques n'est-elle point que leurs doctrines sont trop légitimes pour qu'ils craignent de les exposer au grand jour, dût cette franchise soulever des tempêtes ?

BABEL

Oui !

BELZÉBUTH

Cependant n'avez-vous pas enseigné le contraire de la « Minerve » et ailleurs ?

BABEL

Oui

BELZÉBUTH

Que veulent les vrais catholiques, sinon le maintien scrupuleux des droits et l'indépendance de l'Eglise ?

Qu
Ce
l'Egl
vu la
N'e
Non
tionne
est ass
cette l
périal
bien, e
pétuels
cât sa j
Très-
L'Egl
blique e
mission
remplir
indépend
est la cr
laquelle,
foi.
On sait

BABEL.

Qui nio cela ?

BELZÉBUTH.

Cependant, vous avez osé insinuer par vos organes que l'Eglise en Canada devait en rabattre de ses prétentions, vu la position particulière où elle se trouve !

BABEL.

N'est-ce pas là la vérité ?

BELZÉBUTH.

Non. Il y a liberté des cultes dans les pays constitutionnels. De plus, en Canada, la liberté du culte catholique est assurée par la foi des traités. Si on a porté atteinte à cette liberté, il faut en accuser, non le Gouvernement Impérial lui-même, mais les officiers de ce gouvernement, ou bien, encore, les prêtres gallicans, comme les Curés perpétuels, lorsqu'ils ont voulu que tel ou tel Evêque n'exercât sa juridiction qu'après en avoir été autorisé par l'Etat.

FUME-BOUCHE.

Très-bien !

BELZÉBUTH.

L'Eglise, aux yeux des catholiques, est une société publique et universelle, divinement constituée, investie d'une mission divine, ayant droit d'exister, de subsister et de remplir sa mission avec une entière liberté, une parfaite indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs civils. Telle est la croyance unanime des catholiques, croyance sur laquelle, il ne peuvent jamais transiger sans renier leur foi.

BABEL.

On sait cela.

BELZÉBUTH.

Tu le sais? On ne s'en douterait pas. Crois-moi, il importe, en travaillant pour la cause libérale et gallicane, de ne pas trop blesser les convictions catholiques.

BABEL.

Alors, il faut se taire!

BELZÉBUTH.

Non, il faut seulement parler avec prudence. Au lieu de dire que la doctrine de la suprématie de l'Église est absurde comme vous avez fait dans le "Journal de Québec," il faut reconnaître ce principe comme thèse générale et le nier dans la pratique.

LUCIFER.

Belzébuth a raison. Je crois que réellement on a manqué de prudence. Il aurait fallu être plus étudié, plus dérobé, plus adroit.

BELZÉBUTH.

Ainsi la cause a été compromise par notre zèle impudent, et compromise pour toujours.

BABEL.

C'est un peu fort!

BELZÉBUTH.

L'avenir le dira. En attendant, il faut user de subterfuges, de stratagèmes, de ruses et de toutes les ressources possibles.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien!

BELZÉBUTH.

Si notre conjuration doit échouer dans ses moyens, il importe qu'elle réussisse dans sa fin.

BABEL.

D'accord !

BELZÉBUTH.

Et pour cela, il est bon de se préparer à toute éventualité.

Tous.

Très-bien.

BELZÉBUTH.

Le jour où le libéralisme-catholique et le gallicanisme nous feront défaut, ayons là, sous la main, de nouvelles et non moins terribles armes !

Tous.

Très-bien ! Très-bien !

BELZÉBUTH.

Eh bien ! C'est en partie fait. Craignant de voir, un jour, se réaliser mes sinistres pressentiments, sur le résultat définitif de notre œuvre libérale en Canada, j'ai voulu que le jour de la défaite nous trouvât frais et dispos.

LUCIFER.

Et qu'as tu préparé ?

BELZÉBUTH.

Une nouvelle trame.

Tous, avec intérêt.

Ah ! Ah !

BELZÉBUTH.

Une trame essentiellement libérale.

BABEL.

Si elle est libérale, elle n'est point nouvelle.

BELZÉBUTH.

Celle que nous avons décidé le 1er Décembre 1870, est "libérale-catholique," la mienne est simplement "libérale."

BABEL.

C'est autre chose. Continu.

BELZÉBUTH.

J'ai voulu, par un piège particulier, ranger sous le même drapeau politique, une partie considérable des Canadiens.

Tous, avec intérêt.

Ah ! Ah !

BELZÉBUTH.

Il y avait en Canada, un parti radical, rouge, et d'une hostilité assez connue à l'Eglise.

LUCIFER.

N'est-ce pas ce parti qui avait son château-fort à l'Institut-Canadien ?

BELZÉBUTH.

Oui. Mais le château-fort était en ruine, et l'idée politico-religieuse qu'il abritait, était en péril, en grand péril.

LUCIFER, avec une figure contristée.

Fâcheux ! Fâcheux !

BELZÉBUTH.

Ce parti devait sa disgrâce publique aux imprudences de langage, et aux intempérances de doctrines commises par certains de ses chefs.....

LUCIFER.

En effet, Carreau, dans le temps, avait communiqué une dose très-forte de voltairianisme aux adeptes radicaux canadiens.

BELZÉBUTH.

La chose, en elle-même excellente, aurait eu les plus heureux fruits, si Carreau avait su modérer son monde. Malheureusement, il n'en fit rien. Il déchaîna ces jeunes lionceaux de la libre-pensée, et lâcha ces vieux lions du scepticisme; et lions et lionceaux firent retentir l'air de leurs discordances religieuses, se ruèrent furieux sur le clergé, mirent leurs griffes sacrilèges sur la liberté de l'Eglise et jetèrent ainsi une épouvante, d'ailleurs bien légitime, dans le camp des catholiques.....

BAAL.

On s'épouvanterait à moins!

BELZÉBUTH.

Aux antipodes de la vérité religieuse, les radicaux le furent aussi de la vérité politique.

LUCIFER.

C'est assez naturel. La postérité sociale est une œuvre complexe; la religion surtout tient une place que rien ne peut combler.

BELZÉBUTH.

Les radicaux en Canada ne comprirent jamais les vrais besoins de leur patrie. Animés peut-être d'un grand désir d'assurer la prospérité de leur pays, ils travaillèrent constamment à l'encontre de l'intérêt général.

BELIAS.

Rien d'étonnant qu'il en soit ainsi. Le radicalisme

n'est pas né d'aujourd'hui, et bien qu'il soit répandu à peu près partout, je ne sache pas qu'il ait jamais, je ne dis pas, rien élevé de durable, mais rien aidé, rien servi.

LUCIFER.

Il a cela de commun avec tous les autres "ismes" non catholiques: tous reposent sur quelque erreur; or l'erreur, nous le savons, est incapable de communiquer et de conserver la vie.

BELZÉBUTH.

Compromis par son dévergondage religieux, convaincu d'impuissance sociale et politique, le parti radical allait s'éteindre dans le silence de la honte, lorsque me vint la pensée de le ressusciter, en le rajouissant par une transformation habilement déguisée.....

Tous.

Bravo! Bravo!

BELZÉBUTH.

Il m'a semblé qu'inspirer aux chefs rouges les plus compromis la pensée de se dérober adroitement pour quelque temps, et convier les Canadiens à la formation d'un parti nouveau, mais essentiellement libéral, était une bonne affaire.

Tous.

Oui! Oui!! Très-bien! Très-bien!

BELZÉBUTH.

Les luttes religieuses, à peine amorties, avaient créé deux camps bien distincts dans les rangs du parti conservateur.....

OLIVOR.

Qu'est-ce donc, au juste, ce parti conservateur?

BELZÉBUTH.

Je le dirai en son temps.....

OLIVOR.

Quand ?

BELZÉBUTH.

Dans une minute. Oui, deux camps bien tranchés s'étaient formés au sein des conservateurs. L'un, réclamant pour la vérité catholique, le droit d'être toujours et partout entendue, l'autre, déplorant l'intervention des questions religieuses dans certaines régions politiques.

BÉLIAS.

C'est-à-dire, les conservateurs ultramontains, et les conservateurs libéraux-catholiques ?

BELZÉBUTH.

Cela même.

LUCIFER.

Quelle est la ligne de démarcation entre ces deux espèces de conservateurs ?

BELZÉBUTH.

Les ultramontains respectent le régime conservateur et s'en accommodent comme de toutes les formes raisonnables de gouvernement, ils ne réclament que l'application sincère et impartiale des libertés communes, et ne se plaignent que des restrictions iniques et arbitraires qui y sont apportées à leur détriment et au détriment de leur culte.

LUCIFER.

C'est juste !

BELZÉBUTH.

Les conservateurs-libéraux présentent des nuances infi-

nies. Les uns ne sont pas éloignés de revendiquer la liberté pleine et entière de l'Eglise ; seulement ils ont été trompés par les Curés perpétuels, et ils croient qu'on refusant à l'Evêque de Montréal le droit d'établir des paroisses canoniques, en refusant les registres, etc., etc. ; ils demeurent ultramontains.

LUCIFER.

Cette catégorie est-elle nombreuse ?

BELZÉBUTH.

Assez.

LUCIFER.

Il faut l'affaiblir ; car le jour où elle verra clair dans la question du démembrement, elle deviendra franchement ultramontaine. Est-elle forte, puissante ?

BELZÉBUTH.

Oui, car elle compte avec elle, Sir G. E. Cartier et plusieurs autres chefs ou hommes influents.

LUCIFER.

Non-seulement il faut l'affaiblir, mais il faut la tuer.

BELZÉBUTH.

C'est à quoi j'ai pensé. Quant aux autres conservateurs libéraux, ce sont les ambitieux à tout prix, les voraces et les coureurs d'emplois, qui ne consultent que leurs affinités et leurs accointances, leurs relations de famille ou d'amitié, d'intérêts ou de plaisirs ; masses flottantes, sans doctrines ni principes.

LUCIFER.

Que veulent-ils ?

Il
para
l'all
de la

Co

Ils
Oh ! le
tent !

Il pa

Ils se
religieu
tiers d'

Oh !

Après
par la
libéraux
des que
chez les
autres.

Nous
gion et
autant

BELZÉBUTH

Ils ne sauraient trop le dire.—Le libéralisme leur paraît avoir les promesses de la vie présente, ils voudraient l'allier avec le christianisme qui a pour sûr les promesses de la vie future : ce en quoi ils se croient fort sensés.

BÉLIAS.

Comme de raison.

BELZÉBUTH.

Ils jurent, du reste, qu'ils n'en veulent pas à la religion. Oh ! la religion de leurs pères, ils l'aiment et la respectent ! Ils sont catholiques, apostoliques et romains !!!

BÉLIAS.

Il paraît que la chose n'est pas plus difficile que cela !

BELZÉBUTH.

Ils sentent bien que le libéralisme a des tendances anti-religieuses : ils le regrettent et lui conseilleraient volontiers d'être parfois plus modéré.

AXAPHAT.

Oh ! les moutons !

BELZÉBUTH.

Après tout, ils se tranquilisent aisément la conscience, par la raison que les points qui divisent catholiques et libéraux ne sont d'après eux, que des opinions politiques, des questions de parti, et que s'il y a des exagérations chez les uns, il y a aussi des prétentions outrées chez les autres.

Nous avons appris, disent-ils, à distinguer entre la religion et ses ministres ; autant nous tenons à la religion, autant nous déplorons les ambitions du clergé, ses empiè-

tements sur le pouvoir civil, ses invasions dans le domaine de la politique.....

LUCIFER.

Et ils finissent par dire et croire que la politique est, et doit être étrangère à la religion, et réciproquement ?

BELZÉBUTH.

Ce n'est pas tout à fait cela. Tout en ne voulant pas que la politique soit subordonnée, quant aux principes, à la sagesse de l'Eglise, ils ne seraient pas fâchés de voir la politique gouverner certaines choses dans l'Eglise.

LUCIFER.

Voilà des gens qu'il faut aider et soutenir à tout prix.

Tous.

Oui ! Oui !

BELZÉBUTH.

Les choses étant telles, j'ai cru qu'il fallait former un parti puissant, et le former des radicaux et des conservateurs nommés en dernier lieu.

LUCIFER.

Bien trouvé !

BELZÉBUTH.

La création de ce nouveau parti fera vivre le rougisme, le radicalisme, et anéantira le parti conservateur en divisant considérablement les forces de ce dernier.

OLIVOR.

Vas-tu me dire enfin ce qu'il faut entendre au juste par le parti conservateur ?

Le p
représe

Quell

Il en
démemb
la part
vues de
servateu
copat cu

Rais-on

En out
le seul ho
échee et
fédéral. S
ses défaut
nombreus
Sir Geo
ment agr
des succès
en face
hauteur.
prendre
soit par
changeme

N'est-ce
fédération

BELZÉBUTH.

Le parti conservateur est celui de l'ordre. Il a toujours représenté la majorité.

OLIVOR.

Quelle est sa conduite envers l'Eglise ?

BELZÉBUTH.

Il en a toujours été l'ami. Et sans les difficultés du démembrement de la Paroisse Notre-Dame de Montréal et la part d'action qu'y a prise Sir George Cartier contre les vues de l'Evêque, on pourrait affirmer que le parti conservateur a toujours tenu à honneur de seconder l'évêque et le clergé.

BAAL.

Raison de plus pour ruiner un tel parti !

BELZÉBUTH.

En outre, Sir George, chef de ce parti, est actuellement le seul homme capable de tenir l'influence protestante en échec et de l'empêcher de prédominer dans le parlement fédéral. Sir George, comme tout autre homme politique, a ses défauts ; il a même ses torts ; mais ses qualités sont nombreuses et peu communes.

Sir George a le mérite incontestable d'avoir admirablement agrandi l'influence politique des Canadiens. Profitant des succès de ses devanciers, il a posé l'intérêt canadien en face des chambres, et l'y a maintenu à une belle hauteur. Mais ce qui fera sa gloire, c'est d'avoir su comprendre les besoins de son pays et les servir à temps, soit par des mesures et des lois nouvelles, soit par des changements de constitution politique.

LUCIFER.

N'est-ce point Sir George qui est le père de la Confédération ?

BELZÉBUTH.

Oui. Et cette nouvelle constitution, les Canadiens le verront plus tard, sera le principal levier de leur grandeur et de leur prospérité sociales.

BAAL.

Sir George est-il encore nécessaire au Canada ?

BELZÉBUTH.

Plus qu'on ne le croit. Le Canada traverse en ce moment une crise difficile. Sans un effort prodigieux de courage et de lutte, il risque d'être englobé par l'intérêt haut-canadien. Il lui faut un homme d'énergie connaissant parfaitement tous les rouages de la Confédération pour sortir heureusement de la lutte. Or, Sir George a fait la Confédération, il l'a assise, il l'a pour ainsi dire dirigée et élevée : il est donc l'homme de la situation présente.....

(Perrier entre et remet une dépêche transmundo à Lucifer.)

SCENE XV.

Les précédents, plus Perrier.

LUCIFER, avec dépit et lisant la dépêche.

Déjà 600 exemplaires de la Comédie vendus, et il y a seulement quelques jours qu'elle est sortie.

Tous, avec fureur.

Maudite Comédie !

LUCIFER.

Le ciel nous combat rudement. N'importe, courage ! Voyons, Belzébuth, hâte-toi de nous communiquer ton dessein. Console-nous, en nous prouvant que ton nouveau parti va remplir la fin de notre conjuration.

BELZÉBUTH.

Je dirai donc que Sir George est nécessaire. Or le parti dont il est le chef, ne l'est pas moins ; puisque c'est le parti favorable à l'Eglise.

BAAL.

C'est juste.

BELZÉBUTH.

Parvenir à vaincre ce parti et à renverser son chef, ce serait, dans les circonstances présentes, affaiblir considérablement les forces nationales des Canadiens.

BAAL.

Sans doute.

BELZÉBUTH.

Et affaiblir la nationalité canadienne, c'est tromper les vœux de la Providence qui a ses vues particulières sur le Canada.

LUCIFER.

Et tromper les vœux de la Providence sur le Canada, c'est atteindre le but de notre conjuration !

Tous.

Oui ! Oui ! Parfait ! Parfait !

BELZÉBUTH.

Je le vois, vous comprenez maintenant une partie de ma pensée sur le nouveau parti. En ruinant les forces conservatrices, il affaiblira les Canadiens.

Tous.

Parfaitement

BELZÉBUTH.

Et en triomphant, il propagera merveilleusement le radicalisme et le libéralisme.

OLIVOR.

Comment ?

BELZÉBUTH.

Parce que ce parti se composera des rouges, des mécontents, des catholiques qui ne veulent pas de l'intervention de l'Eglise dans les questions de politique touchant aux principes de l'éternelle vérité; de ceux qui veulent soumettre l'ordre religieux et l'autorité ecclésiastique à l'Etat, et de plusieurs autres personnes bien intentionnées, même à l'égard de la religion, mais imbuës de certaines erreurs dorées des doctrines modernes.

BABEL.

Mais si les Canadiens ont eu peur de notre gallicanisme et de notre libéralisme catholique, ils s'épouvanteront bien davantage de tout ton monde!

BELZÉBUTH.

J'aurai la précaution d'inspirer à mes partisans le bon sens de taire leurs principes religieux. Je viendrai avec un programme entièrement politique; il ne sera pas dit un mot, pas l'ombre d'un mot, touchant l'Eglise.

LUCIFER.

Cette ruse est admirable! La grande erreur moderne consiste à croire qu'on peut passer sous silence, dans les manifestes politiques, l'Eglise et ses droits. On dit: "Ah! l'Eglise, nous n'avons rien à démêler avec elle; nous faisons notre affaire, qu'elle fasse la sienne. Si elle a besoin de nous, qu'elle parle, et nous répondrons le mieux possible à sa voix. Pour nous, nous n'avons pas besoin d'elle et

nous
langag
tête ba
maxim
me est.

Quoi
voulez
être av
raison

mettre,
de si
bien, le
votre b
sont-ils
à la vue

Ah!
tient par
Eh bien,
elle, est

Enrôle
blasons
ne surme
lumière,
cortège

l'océan d
porteront
moment
dans l'ab
folie et la

D'ou vi

De ce q
subordina
l'Eglise es
rentisme

nous ne nous en occupons pas." Plusieurs trouvent ce langage honnête et rationnel, et ils donnent volontiers tête baissée dans le piège. Insensés qui oublient cette maxime de la vérité incréée : "Qui non est mecum, contra me est."

Quoi ! vous ne voulez pas parler de l'Eglise, vous ne voulez pas définir dans quels termes vous êtes et entendez être avec la céleste épouse du Christ ! Quel est donc la raison de ce silence ? Avez-vous peur de vous compromettre, apôtres lâches et ingrats ? Craignez-vous les coups de silets et les rires sardoniques de la libre-pensée ? Ou bien, les sentiments que vous portez à votre divine mère, à votre bienfaitrice, sont-ils si hostiles, vos desseins sur elle sont-ils si pervers, que vous croyez prudent de les dérober à la vue des honnêtes gens ?

Ah ! l'Eglise n'entre pas dans votre programme, elle ne tient pas dans votre entreprise la place qui lui est due ! Eh bien, vous n'êtes pas pour l'Eglise : " Qui n'est pas avec elle, est contre elle."

Enrôlez-vous sous ce drapeau qui ne porte pas les blasons du Christ, pressez-vous autour de cet étendard que ne surmonte pas la croix ! Marchez dans des voies sans lumière, dans des voies d'où l'Eglise est bannie ! et votre cortège sombrera ; vous naufragerez, vous périrez dans l'océan de l'erreur ; longtemps les flots impétueux du mal porteront d'écueil en écueil votre cadavre maudit, jusqu'au moment où, ronceant l'éternel courant, vous descendrez dans l'abîme que je vous garde, moi l'inspirateur de votre folie et la cause cachée de votre perte.....

AXAPHAT.

D'où vient donc cette folie, si fréquente aujourd'hui ?

LUCIFER.

De ce que les politiques méconnaissent et repoussent la subordination que tout pouvoir doit à la loi divine, dont l'Eglise est l'interprète. C'est cette doctrine de l'indifférentisme qui est aujourd'hui la base de presque tous les

Etats. La plupart ont rompu toute subordination à l'égard de la divinité, et dans leurs lois, et dans la pratique gouvernementale ; Dieu leur est étranger, ses lois positives sont pour eux comme non-avenues ; il est lui-même sans droit dans la cité, comme s'il n'existait pas ; l'idée même de son existence a disparu du pacte fondamental, du frontispice des lois, du langage officiel. On veut le faire disparaître même du serment.

BABEL.

Il n'en est pas ainsi en Canada, et avant d'en arriver là, il y aura de la besogne à faire, tenez-le pour dit.

BELZEBUTH.

Les chefs conservateurs actuels, je le sais bien, n'iront jamais si loin ; mais mon nouveau parti donnera bel et bien dans ces erreurs funestes.

LUCIFER.

Tu lui enseigneras que les gouvernements ne relèvent que de leurs constituants ; que la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans tenir compte de la religion, absolument comme si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses.

BABEL.

Pie IX a condamné cette doctrine.

LUCIFER.

Raison de plus pour la propager, " dès que la religion, a dit Pie IX, est bannie de la politique et que l'on rejette la doctrine et l'autorité de la révélation divine, la vraie notion de la justice et du droit se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit. "

D
c'est
gré,
qu'o
comm
divis
peut
pouss

Un
même
représ
et sur
ennon
ou à l
soumis
N'es
ques
mains
de leur

Et vo
belzéb

Et il
un bon
Les g
elles re
qu'elles
de l'élo
litique.
telles cr
son aut

BELZEBUTH.

Dès lors, ce n'est plus la saine raison qu'on invoque, c'est l'opinion publique, que l'on sait bien former à son gré, c'est le jugement du grand nombre, de la majorité, qu'on prétend faire accepter comme la loi suprême et comme le droit souverain; et quiconque ose contester les divisions d'une majorité qui peut se contredire, ou qui peut se changer le lendemain en minorité, est accusé de pousser à l'anarchie.

LUCIFER.

Une politique qui repousse l'Eglise, se fait Eglise elle-même et érige ses volontés en lois suprêmes. L'Eglise, qui représente essentiellement l'empire de Dieu dans le monde et sur les âmes, lui fait ombrage; elle traite l'Eglise en ennemie et s'efforce, par tous les moyens, ou à l'anéantir ou à l'asservir, en la réduisant au rang des associations soumises à la tutelle et à la surveillance de l'Etat.

N'est-ce pas ce qui se voit dans tous les pays catholiques où les rênes du gouvernement sont livrées aux mains des partis qui font profession d'exclure la religion de leurs préoccupations?

BAAL.

Et voilà bien ce qui arrivera en Canada, si le parti de belzébutb vient jamais à triompher!

LUCIFER.

Et il triomphera, n'en doutons pas. Du moins il aura un bon nombre d'adhérents.

Les générations ont peur de l'Eglise; elles la craignent; elles redoutent sa présence et son action. De là vient qu'elles s'habituent peu à peu à se familiariser avec l'idée de l'éloigner de partout, et plus particulièrement de la politique. Quant à ceux à qui l'Eglise n'inspirent pas de telles craintes, voyant le peu de cas qu'on fait partout de son autorité, ils finissent volontiers par croire qu'elle doit

naturellement rester étrangère aux spéculations politiques. Et c'est là ce qui permettra au parti de Belzébuth de ne pas jeter l'alarme et de se grossir à merveille.

BABEL.

Soit ! le programme de ce nouveau parti trompera ; mais en voyant des hommes comme Dessaulles et compagnie dans ce parti, le public se tiendra sur ses gardes.

BELZÉBUTH.

Allons donc ! Mettre Dessaulles et autres compromis en évidence ! Pour qui me prends-tu ? Je leur ferai la langue. Ils se tiendront à l'écart ; ils auront même l'air de se modifier ; puis quand le parti sera puissant, qu'il sera bien assis sur le principe d'une politique étrangère aux questions religieuses, je leur permettrai de risquer un œil, puis l'autre ; puis un bras, puis l'autre ; puis un pied, puis l'autre, puis la tête, puis tout le rougisme, tout le radicalisme, tout le libéralisme, tout le gallicanisme, tout le césarisme, tout le révolutionnarisme, tout ce qu'on voudra.

Tous.

Très-bien ! Très-bien !

BABEL.

Mais on verra de suite le piège et on avertira de se mettre en garde.

FUME-BOUCHE.

Le clergé, par exemple, combattra ton parti.

BELZÉBUTH.

Je le crains. En tout cas, je cherche quelques noms propres à rassurer les alarmés. Je vais présenter un programme politique particulièrement attrayant, et qui séduira le jeune talent qui veut pointer à tout prix. J'amènerai aussi quelques personnes de bonne réputation à épouser la cause nouvelle. Ça donnera le change.

Et

Il
du dé

Où
qui ne
du côté
tour, n
sa soll

Ce q
choisir
George
fond so
pris fa
particu
par ma
Mais il
le nouv
vis de l'

Et pu
que lui
qu'on
paroisses
par l'aut

Je sem
clergé os

FUME-BOUCHE.

Et le clergé, comment lui donner le change ?

BELZÉBUTH.

Il est indisposé contre Sir George, à cause de l'affaire du démembrement.

FUME-BOUCHE.

Oui. Cependant en face du péril d'un parti politique qui ne dit mot de l'Eglise, il n'hésitera pas : il se rangera du côté du parti conservateur, à moins que celui-ci, à son tour, ne vienne à professer que la religion est étrangère à sa sollicitude. Ce qui n'est pas probable.

LUCIFER.

Ce que tu dis est très-juste. De deux maux il faut choisir le moindre. Le clergé sait après tout que Sir George et les autres politiques conservateurs sont au fond soumis à l'Eglise et que s'il en est parmi eux qui ont pris fait et cause contre elle, ça été par une pression particulière venue du camp des Curés perpétuels, et non par mauvais vouloir ou par esprit d'hostilité réfléchi. Mais il n'en peut pas penser autant de ceux qui formeront le nouveau parti, lequel ne dira rien de son attitude vis-à-vis de l'Eglise.

FUME-BOUCHE.

Et puis Sir George finira par comprendre la position que lui font les Curés perpétuels. Il est homme à deviner qu'on ne peut éternellement entraver l'érection de paroisses bien et dûment érigées selon le droit canonique par l'autorité diocésaine.

BELZÉBUTH.

Je sens cola. Aussi, je l'avoue en toute sincérité, le clergé est mon cauchemar. Je le redoute beaucoup.

FUME-BUCHE.

Oui ! Compte, en toute sûreté, qu'à part peut-être quelques exceptions, le clergé soutiendra le parti conservateur contre ton parti. L'Eglise a en souveraine inquiétude, la politique dorée qui ne s'affirme pas ouvertement comme catholique. Ce sont les partis de ce genre, qui ont fait le plus de tort à la vérité ; c'est une chose prouvée aujourd'hui. Aussi on est sur ses gardes à leur endroit.

BELZÉBUTH.

Après tout, je me résigne. L'hostilité de l'Eglise à mes projets n'est pas chose nouvelle. Elle me combattra, je la combattrai, et combattra bien qui portera le dernier coup.

Tous, excepté Babel.

Bravo ! Bravo !

BABEL.

Mon cher Belzébuth, je ne vois pas comment nous pourrions nous tirer d'affaire avec ton nouveau parti. Voilà qu'il va nous falloir combattre Sir George et autres, tandis que notre intérêt est, d'un autre côté, de justifier sa conduite et celle de ses amis dans l'affaire du démembrement.

BELZÉBUTH.

Est-ce là tout ce qui t'embarrasse, mon cher Babel ? Vas-tu maintenant t'effrayer de la contradiction et de la confusion ?

Tous, riant.

Ah ! Ah ! Enfoncé ! Enfoncé !

BELZÉBUTH.

Il sera bien facile de concilier les choses. Mes partisans reconnaîtront que le seul mérite de Sir George, de ses amis, de ses organes dans la presse, est de s'être opposé à

l'Evêque de Montréal. Quant à ce qui est la politique conservatrice, celle de Sir George, comme celle des autres conservateurs, ils la combatteront tant qu'ils pourront.

AXAPHAT.

C'est ça, il faudra blamer les conservateurs du bien qu'ils ont fait, et les louer du mal, qu'ils ont opéré volontairement ou autrement.

BELZÉBUTH.

D'ailleurs, peu nous importe le parti conservateur ! Quoiqu'on fasse, on ne fera jamais de Sir George et de ses amis, des radicaux, des rouges, des gens véritablement hostiles à l'Eglise. Tout au plus pouvons-nous aspirer à les pousser dans des erreurs partielles. Est-ce là ce qu'il faut à notre cause ?

LUCIFER.

Non ! Ce n'est pas un semi-libéralisme, ni un semi-gallicanisme qu'appelle notre intérêt ; mais bien un plein et entier libéralisme, un plein et entier gallicanisme. Ces erreurs peuvent et doivent être voilées soigneusement ; mais affaiblies, non !

BELZÉBUTH.

Or, le parti conservateur, tel qu'organisé aujourd'hui, n'est pas capable de cela. Voilà pourquoi il est indispensable de le ruiner et d'en susciter un autre aux apparences doucereuses et amies, mais profondément pervers et erroné dans le fond.

TOUS.

Oui ! Oui ! Très-bien ! Très-bien !

OLIVOR.

Quel nom donneras-tu à ton parti ?

BELZÉBUTH.

Je l'appellerai le " Parti National ! "

OLIVOR.

C'est un nom de dérision.

BELZÉBUTH.

Qui le saura ? Je lui ferai un programme sérieux, plein de belles et séduisantes promesses. Tout le monde y croira.

LUCIFER.

Les mots sont d'ailleurs si pervers et les choses qu'ils expriment ont tant souffert au sein du dévergondage général, que personne ne pensera même à examiner, si ce n'est pas profaner, l'expression : Parti national, que d'en faire l'appellation d'une coterie libérale, gallicane et radicale.

Tous.

Très-bien ! Bravo !

BELZÉBUTH.

Ainsi, illustre monarque et glorieux princes, vous sanctionnez mon parti national.

LUCIFER.

Vive le parti national !

Tous.

Vive le parti national !

BELZÉBUTH.

Guerre au parti conservateur !

Tous.

Guerre au parti conservateur !

BELZÉBUTH.

Il faut qu'il soit bien entendu qu'en faisant la guerre au

parti
princi
ont é
rés et

C'est

La C
perpétu
pouvon
plus la
nécessa
d'une te

La ch

Je le
ruse, l'hy

Les m
l'emporte
les biens
gouverne
devront d
pas l'omb
ce sera su
pas comm

En imité
irlandais.

parti conservateur, il ne sera pas bon de lui reprocher les principes faux que plusieurs de ses chefs et de ses organes ont émis dans l'affaire du démembrement, du Code des Curés et du programme catholique.

Tous.

C'est convenu.

BELZÉBUTH.

La Comédie Infernale compromet beaucoup les Curés perpétuels, il faut les poser en victimes, à défaut de pouvoir les justifier. La population comprend de plus en plus la justice et la sagesse de la cause de l'Evêque, il est nécessaire d'employer le vert et le sec afin de la détourner d'une telle tendance.

FUME-BOUCHE.

La chose n'est pas facile.

BELZÉBUTH.

Je le sais bien. Toutefois, tentons-le. Employons la ruse, l'hypocrisie et au besoin les menaces et la violence.

FUME-BOUCHE.

Les menaces, oui. En lui disant que si l'Evêque l'emporte, les Curés perpétuels laisseront Montréal ; que les biens dont ils sont les administrateurs passeront au gouvernement et qu'ainsi les catholiques de Montréal devront entretenir le culte à leurs frais. Tout cela n'a pas l'ombre de vraisemblance, mais le public le croira et ce sera suffisant peut-être. Quant à la violence, je ne sais pas comment nous pourrions l'exercer.

BELZÉBUTH.

En imitant le curé Dowd de St. Patrice. Une société irlandaise ayant voulu avoir pour chapelain un prêtre de

l'Evêché, le curé Dowd a voulu obliger cette société de mettre de côté ce chapelain, sous peine de voir supprimer la procession à la fête de St. Patrice.

LUCIFER.

Q'ont résolu les Irlandais ?

BELZÉBUTH.

Ils ont déclaré qu'ils préféreraient se passer de procession que de remercier leur chapelain.

LUCIFER.

Le curé Dowd a-t-il cédé ?

BELZEBUTH.

Oui ! bien qu'avec mauvaise grâce.

LUCIFER.

Eh bien, il faut revenir à la charge. Que le curé Dowd, l'année prochaine, réussisse à chasser ce chapelain, ou qu'il n'y ait pas de procession.

BABEL.

C'est cela ; pas de quartier, morbleu !

LUCIFER.

Pour ce qui est du programme catholique, ne lui laissez pas de répit. Poursuivez-le de vos sarcasmes. Et si on tente de revenir à la charge sur le Code des Curés, mettez en avant la coterie masquée de la " Minerve."

BELZEBUTH.

Savez-vous qu'une commission a été nommée par les Evêques pour étudier le Code des Curés ?

Tous, excepté Babel.

Non !

Et

Mal

Oui,
public.

En c
approuv
Le d
comme
chose.

Bravo

Reste-t
instructi

Non, to

Puisqu'
repren
conseils d
gements d
ce qui vot
et ne craig
de l'ancien
Relevez

BELZEBUTH.

Et la commission a été unanime à condamner le livre.

PLUSIEURS VOIX.

Malheur !

BABEL.

Oui, mais le résultat n'en est point encore connu du public.

LUCIFER.

En ce cas, profitez-en et affirmez que les Evêques ont approuvé le Code.

Le démenti, il est vrai, viendra plus tard, toutefois comme vous aurez menti, il en restera toujours quelque chose.

Tous.

Bravo ! Bravo !

LUCIFER.

Reste-t-il quelques communications à donner ou quelques instructions à recevoir ?

Tous.

Non, tout est bien pour aujourd'hui.

LUCIFER.

Puisqu'il en est ainsi, hâtez-vous, Belzébuth et Babel, de reprendre le chemin du Canada. Allez ! vous avez les conseils de l'enfer, les vœux de la cour et les encouragements de votre maître à tous ! Allez, enseignez et faites ce qui vous a été dit ! Allez, et soyez infatigables ! Allez et ne craignez rien, vous portez la malice et la prudence de l'ancien serpent !

Relevez les courages que la Comédie Infernale aurait

pu abattre ; détruisez l'effet de cette maudite publication et pour ce, taisez-vous, ou, s'il faut absolument parler, pleurnichez et mentez, mentez toujours.

Ressuscitez le parti rouge, à l'aide du parti national, tuez, si c'est possible, le parti conservateur.

Toutefois, louez et défendez le gallicanisme tel qu'affirmé par certains politiques, légistes et journalistes dans les questions du démembrement et autres.

Pour tout dire en un mot : Guerre au Christ ! Guerre à l'Eglise !

Tous.

Guerre au Christ ! Guerre à l'Eglise !

BABEL.

A quand la prochaine réunion ?

LUCIFER.

A moins de nécessité absolue, nous attendrons le Vendredi-Saint. Et comme ce jour-là l'enfer ne peut rien ou presque rien sur les hommes, que toute la délégation vienne ; nous serons au grand complet et nous ferons une conjuration sans précédent dans les fastes infernales.

Tous, applaudissant avec un enthousiasme délirant.

Bravo ! Bravo ! Vive l'enfer ! Vive Lucifer ! Vive le radicalisme ! Vive le libéralisme ! Vive le gallicanisme ! Vive le parti national ! Vive la conjuration infernale ! Vive la délégation diabolique du Canada !

BABEL.

Mort à l'Illuminé.

Tous, avec rage.

Mort à l'Illuminé !

Vi
Mo

Qua
minée,
ne suff
l'impu
séries
œuvre.
très-lon
pas déf
Pour
premier
ment e
puis étr
fernale.
table in
trième.

Tous.

Vive L'Eliber A Lisme C Atho L Iqu E !!!
 Mo R Talu L Tra M Ont A Nisme !!!

FIN DU TROISIÈME ACTE.

Quand la " Comédie Infernale " sera complètement terminée, l'auteur se propose, dans le cas où l'exposé des faits ne suffirait pas à ramener les esprits égarés et à réduire à l'impuissance les hypocrisies démasquées, de publier des séries de pièces justificatives comme complément de son œuvre. Cette publication accessoire peut être longue, très-longue ; personne n'ignore que les documents ne font pas défaut.

Pour le moment, l'auteur a résolu de faire paraître le premier fascicule de cette série. Il contiendra simplement ce qui concerne la polémique d'abord engagée, puis étranglée, sur ce qui a déjà paru de la " Comédie Infernale." Ce sera donc, sous une forme éditoriale, un véritable intermède nouveau, entre le troisième acte et le quatrième.—(NOTE DE L'ÉDITEUR.)

cation
 parler,
 tional,

u'affir-
 s dans

uerre à

le Ven-
 t rien ou
 ion vien-
 une con-

irant.

Vive le
 anisme !
 infernale !

OM

CONJUE

IMPRIMERIE I

And

QUATRIÈME ACTE

LA

COMÉDIE INFERNALE

ou

CONJURATION LIBÉRALE AUX ENFERS

PAR

UN ILLUMINÉ

MONTREAL.

IMPRIMERIE DU "FRANC-PARLEUR," 9, RUE STE. THÉRÈSE

Ancienne place autrefois occupée par le *Pays*

1872

SIRE,

C'est
écrivain
tête de c
politique
indéniable
cience, u
torité; je
je comba
qu'il y re

Votre l

" ma fam

" Louis X

comme la

l'a déjà re

rances do

découragé

Mais un

vivant, en

travers les

ses mérites

du salut. C

DEDICACE.

A SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE

HENRI V

ROI DE FRANCE.

SIRE,

C'est certainement une grande hardiesse à un obscur écrivain tel que moi d'inscrire le nom de Votre Majesté en tête de cet opuscule, mais le nom de Votre Majesté est en politique le symbole d'un principe, d'un principe à la fois indéniable comme la Vérité, personnel comme la Conscience, universel comme l'Eglise. C'est le principe d'Autorité; je devrais plutôt dire le principe d'Obéissance; et je combats pour lui en Canada dans la sphère des atteintes qu'il y reçoit.

Votre Majesté l'a dit elle-même: "Tous les malheurs de ma famille et de ma patrie sont dûs au Gallicanisme de Louis XIV." L'histoire enregistrera un jour cette parole comme la sentence de mort de la Révolution, et l'Eglise l'a déjà recueillie avec une de ces joies et une de ces espérances dont sa maternité divine toujours féconde et jamais découragée possède l'invincible secret.

Mais une grande loi régit les sociétés. Le Fils du Dieu vivant, en se faisant homme pour sauver l'homme, a jeté à travers les âges cette grande condition de la perpétuité de ses mérites: que l'homme doit être pour l'homme l'agent du salut. C'est ainsi que dans l'ordre spirituel, il a confié,

de générations en générations à un homme, le dépôt indéfectible de sa doctrine; c'est ainsi que, lorsque les nations sont malades, il leur envoie un homme afin de les guérir. Et l'Europe est malade, malade. Qui oserait le nier? Elle s'agite comme une moribonde dans d'inexprimables malaises, mais Dieu ne veut pas sa mort; il veut qu'elle se convertisse et qu'elle vive, parce qu'il a dit lui-même qu'il est venu pour ceux qui souffrent et non pas pour ceux qui sont en santé. Aussi a-t-il tenu un homme en réserve pour empêcher l'Europe de mourir, et l'on n'a pas d'autre nom à donner à Votre Majesté, Sire, qu'en Vous appelant l'Homme de l'Europe. L'avenir justifiera ce titre très chrétien.

Sans nous arrêter à de nombreuses prophéties qui s'accordent toutes à nous montrer, dans un avenir dont les bouleversements ont une analogie si frappante avec les anxiétés de l'heure présente, la fleur de Lys comme miraculeux emblème de la pacification et de la victoire, nous avons les paroles historiques prononcées par l'apôtre des Francs, St. Rémy, quand il versa l'eau du baptême sur le front du premier Roi chrétien des Francs, Clovis :

“ Apprenez, mon fils, que le royaume de France est “ prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise Romaine qui “ est la seule Eglise véritable du Christ. Ce royaume sera “ un jour grand entre tous les royaumes de la terre, et il “ embrassera toutes les limites de l'Empire Romain. Il “ soumettra tous les autres royaumes à son sceptre; il “ durera jusqu'à la fin des temps; il sera victorieux et “ prospère tant qu'il restera fidèle à la foi romaine, mais “ il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle “ à sa vocation.”

A l'heure solennelle où ces paroles ont été prononcées, au moment où toute une nation naissait à la foi du Christ, Roi des nations, n'était-ce pas l'Esprit Saint qui parlait par la bouche de l'évêque, l'Esprit Saint qui avait chanté le Christ quand l'homme envoyé de Dieu baptisait un Dieu dans les eaux du Jourdain, et qui, au baptême d'un roi, a voulu témoigner de ses complaisances pour la fille aînée de l'Epouse du Christ dont ce Roi était le chef? L'Esprit

Sain
rité;
celui
res co
géliq
inspir
sublin
maine
sons n
Mai
Sire, e
Comm
toujour
sa mat
gion ré
mais il
lican q
l'héredi
foi viva
primer
encore
dans so
la pure
Sire, n'a
rébellio
drapeau
cesse au
peau et
Du ga
turellen
des soc
trouvé
contre l
Puis, l
bits de b
le troupe
Ce qui
Amériqu
il est im

Saint c'est la Lumière et c'est l'Amour, c'est-à-dire la Charité; et il y a la Charité des nations. "Les nations, dit celui qui mérita d'en être appelé l'Apôtre, sont co-héritières concorporelles et participantes de la promesse évangélique." Ne pouvons-nous pas dire avec St. Paul, en nous inspirant de cette charité dont il nous a tracé la plus sublime analyse qui soit jamais sortie d'une bouche humaine: Sire, de ce que nous vous disons, nous en connaissons une part, et nous en prophétisons une autre part.

Mais si la France est fille aînée de l'Eglise, le Canada, Sire, est fils de France, et il n'est pas prêt à l'oublier. Comme il était en bas âge et que le Sauveur du monde a toujours montré une grande prédilection pour les enfants, sa maternelle Providence a épargné à notre pays la contagion révolutionnaire en l'arrachant à la maison de France, mais il n'en gardait pas moins dans ses veines le virus gallican qui lui fut inoculé à sa naissance par la fatale loi de l'hérédité consanguine. Aussi, tout en ayant conservé la foi vivace de ses pères, la piété Franquo, et, si je puis m'exprimer ainsi, la blancheur Salique, le Canada a été et est encore un sujet de tristesse pour l'Eglise en nourrissant dans son sein des prêtres rebelles à l'autorité diocésaine, à la pure hiérarchie du sacerdoce. Ma *Comédie Infernale*, Sire, n'a d'autre but que de démasquer les trames de cette rébellion, sous la forme éminemment catholique des deux drapeaux toujours en présence et des deux armées sans cesse aux prises: le drapeau et l'armée du Christ, le drapeau et l'armée de Satan.

Du gallicanisme doré de Louis XIV, la France est naturellement tombée dans l'oubli du principe générateur des sociétés, l'obéissance à l'Eglise, et la Révolution a trouvé ainsi le royaume de Vos pères désarmé d'avance contre les infernales sorties de la grande-hérésie sociale.

Puis, le libéralisme est venu comme un loup vêtu d'habits de berger; bien des brebis ont déjà été sa victime et le troupeau est encore dans la confusion.

Ce qui se passe en Europe a un inévitable contre-coup en Amérique. C'est une loi de transmission sociale à laquelle il est impossible d'échapper. Ce n'est pas une fatalité.

Il n'y a pas de fatalité du moment qu'il y a conscience, mais c'est un courant naturel. En déclarant donc le gallicanisme ennemi public de Votre royaume, en proclamant les doctrines romaines comme base de la régénération de la France, Vous préparez, Sire, un courant de bénédictions et de bienfaits dont les ondes rafraîchissantes parviendront jusqu'à nous, et c'est pour cela que le nom de Votre Majesté se mêle dans tout le continent américain à ces vœux ardents de tous les cœurs catholiques qui appellent à grands cris le triomphe de l'Eglise.

Telle est la mission que Dieu Vous a confiée, Sire, Vous qui fâtes baptisé du nom prophétique de "Dieudonné."

Vous serez le vicaire temporel du Christ pour la France, et le glaive de l'Archange Michel sera dans Votre droite.

Vous vous ferez sacrer Roi par le Vicaire infallible qui règne au Vatican converti aujourd'hui en prison.

Si, pour déblayer les alentours de ce trône captif, en expulser les immondes goéliers et faire resplendir la solennité de Votre sacre par la délivrance du Pontife qui vous oindra le front, il Vous faut cent mille baïonnettes en guise de cierges, Vous les aurez ; nos jeunes hommes connaissent le chemin de Rome, et un appel de l'Episcopat américain ferait sortir de terre des légions de braves qui s'armeraient pour défendre la liberté de leur foi catholique.

Ce n'est pas avec des soldats issus de cet impôt du sang qui s'appelle la *conscription*, et dont la Papauté n'a jamais consacré l'établissement dans ses Domaines, que l'on peut faire une croisade : c'est seulement avec des volontaires, avec des hommes qui comprennent ce que c'est que de prendre la croix. Or, comme la Foi est impérissable, l'idée de croisade ne sera jamais un anachronisme, et pour une croisade, il faut deux hommes : un saint pour la prêcher et un roi pour en prendre le commandement. Si Pie IX prêche, Henri V commandera. C'est le cri universel de toute conscience catholique. Ce sera le "Dieu le veut !" de l'avenir.

Libérateur de la Papauté, sacré par la main d'un Pape, Vous serez vraiment le grand Roi prophétisé, et la parole de St. Rémy sera réalisée en Votre Majesté.

Ar.
le tut
parce
social
est à
Vor
gouve
blique
péram
princi
Vou
la loi
Vos
seroz l
prospé
parmi
Régime
France
tionnel
prêtait
vernem
Répa
deurs s
influen
nues m
comme
la Fran
table gr
Et c'
monde
le vieil
tion eur
En jet
dans l'
d'Henri
L'un
cal II, l
domaine
créa un
ont depu

Arbitre de l'Europe, et béni du monde entier, Vous serez le tuteur des petits Etats et le lien des grandes puissances, parce que Vous serez la clef de voute politique du règne social de Jésus-Christ, dont la pierre angulaire spirituelle est à Rome.

Vous donnerez l'exemple et servirez de modèle aux gouvernements monarchiques, et Vous honorerez les républiques parce que Dieu a répandu dans le monde des tempéraments dissemblables afin de faire ressortir l'unité de principe du pouvoir public par la variété de ses formes.

Vous propagerez la foi parmi les nations infidèles ; c'est la loi de l'aumône des peuples baptisés.

Vos sujets seront heureux, car, Vous l'avez juré, Vous serez leur père, et Vous leur rendrez le secret perdu de la prospérité morale et de l'équilibre intérieur, en rétablissant parmi eux non pas ce qu'on appelle étroitement l'*Ancien Régime*, mais bien le plus ancien, le très ancien régime de France, celui de ses vieilles lois fondamentales et traditionnelles, en vertu desquelles chaque classe de la société prêtait son concours représentatif et pondérateur au gouvernement ! du pays.

Répandus sur toute la surface du globe Vos ambassadeurs seront illustres en leurs travaux et féconds en leurs influences, parce que, s'inspirant des nouveautés inconnues mais faciles à prévoir de Votre Cour, ils inaugureront, comme elle, dans leur action civilisatrice, la Modestie et la Franchise, ces deux éléments souverains de toute véritable grandeur politique.

Et c'est ainsi que sous Votre sceptre régénérateur, le monde entier chantera à l'éternel, sur un rythme rajeuni le vieil hosannah social des premiers âges de la civilisation européenne : " Vive le Christ qui aime les Francs ! "

En jetant un coup d'œil en arrière sur le passé, on trouve dans l'histoire deux souverains qui ont porté le nom d'Henri V.

L'un fut empereur d'Allemagne, persécuta le Pape Pascal II, l'emprisonna, fut excommunié par lui, s'annexa ses domaines temporels, entra à Rome en spoliateur armé et créa un anti-pape. Napoléon Ier et Victor-Emmanuel II ont depuis marché sur ses traces.

L'autre, roi d'Angleterre, conquit la moitié de la France, en usurpa la couronne et fit brûler Jeanne d'Arc. Guillaume de Prusse a été de nos jours son émule, et si la France, hélas ! n'a pas mérité d'avoir une seconde fois à son service l'épée de Jeanne d'Arc, elle a eu, comme au temps de la bergère généralissime et martyre, ses combats d'Orléans et de Patay qui ont forcé l'admiration des envahisseurs eux-mêmes ; et c'était l'étendard du Christ qui y était déployé ; c'est le sang des soldats de Pie IX qui en a arrosé le sol.

Tels sont les deux Henri V du passé : l'Henri V d'Allemagne sacrilège et excommunié, l'Henri V d'Angleterre usurpateur et félon. L'Henri V de France effacera la mémoire de leurs noms odieux à la Papauté, odieux à la France. Il sera Henri V, le Légitime et le Sauveur.

Tels sont, Sire, de l'autre côté du monde où Votre Majesté très-chrétienne attend chrétiennement Son heure, les vœux que forme par Elle,

Un très-humble, très-obscur, et très-consciencieux,

ILLUMINÉ.

Montréal, le 30 Avril 1872.

En la fête de Ste. Catherine de Sienne, Patronne de la politique *ultramontaine* Restauratrice de la Papauté à Rome, Conseillère des Papes et des Rois, Médiatrice de concorde entre les peuples, Pacificatrice de l'Italie, Epouse illuminée de Notre Seigneur Jésus-Christ, et stigmatisée de ses plaies sacrées.

France.
. Guil-
et si la
e fois à
mme au
combats
es enva-
st qui y
qui en a

V d'Al-
l'Angle-
accera la
eux à la
eur.
otre Ma-
eure, les

ix,

UMINÉ.

Personnages.

LUCIFER, PRINCE DES DÉMONS.
BELZÉBUTH, PRINCE DES SÉRAPHINS.
LEVIATHAN, PRINCE DES CHÉRUBINS.
ASTAROTH, PRINCE DES TRÔNES.
BABEL, PRINCE DES VERTUS.
CARREAU, PRINCE DES PUISSANCES.
BELIAL, PRINCE DES PRINCIPAUTÉS.
OLIVOR, PRINCE DES ARCHANGES.
BAALBÉRITH, ... PRINCE DES ANGES.
AXAPHAT, GÉNÉRAL DES TRÔNES.
FUME-BOUCHE... LIEUTENANT DES PUISSANCES.
PERRIER, DUC DES EMPIRES.
BELIAS, AMIRAL DES VERTUS.
ROSIER, GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS.
BAAL, VIEUX CHEF RETIRÉ DU SERVICE.
KAKOS, GRAND MAÎTRE DE L'EUROPE.
JUNIER, PRINCE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE.
BEHEMOTH, PRINCE DU SOCIALISME } EUROPÉENS
BELPHÉGOR, .. PRINCE DU LIBÉRALISME }
SABATHAN, DÉMON DES ROIS DE L'EUROPE.

CON.

La Scène s
ouest du

Tout ce
titude.

Lucifer

Oui, le
craintes et
et avec les

COMEDIE INFERNALE

ou

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS

QUATRIEME ACTE

La Scène se passe dans la grande salle du Prétoire, au premier étage sud-ouest du *Pandæmonium*, le Vendredi-Saint, 1872.

SCENE I.

Baal et Babel.

BAAL.

Tout ce que je te rapporte est de la plus grande exactitude.

BABEL.

Lucifer t'a dit cela !

BAAL.

Oui, le 15 décembre 1871, Lucifer m'a fait part de ses craintes et de ses inquiétudes, et ce, dans les termes mêmes et avec les hésitations que je viens de te dire.

BABEL.

Ainsi notre odieux monarque n'est pas aussi serein qu'il le paraît.

BAAL.

Et le ton d'assurance qu'il affecte en public cache ses défaillances intérieures. Il est comme ces poltrons qui, pour apaiser leur frayeur, chantent et crient à tue-tête.

BABEL.

Ce qui m'étonne, c'est qu'il t'ait avoué les fautes de sa politique : son orgueil lui ayant toujours fait croire, qu'en toutes choses, il est la sagesse.

BAAL.

Moi-même, je n'en croyais pas mes oreilles. Il me semblait que tout ce que je croyais entendre, n'était qu'un rêve.....

BABEL.

Et comment as-tu répondu à ses ouvertures confidentielles ?

BAAL.

D'abord, j'ai paru combattre ses vues ; je lui ai posé des objections... ..

BABEL.

Tu l'as ainsi amené à t'en dire plus qu'il ne voulait.....

BAAL.

Probablement !

BABEL.

Lui as-tu au moins offert quelque consolation ?

Je l'
lui do
venu c

Et de

Depu
consulte
sur le s

Tu as

Et qu

Il faut
contre lui
de républ

Le tem
contenten

Je conn
mais ceux
Lucifer un

Et ceux
sent à qui

BAAL.

Je lui ai promis un amour qu'il n'aura jamais. Et j'allais lui donner de perfides conseils, lorsque Baalberith est venu couper court à notre conversation.

BABEL.

Et depuis, l'as-tu revu ?

BAAL.

Depuis, je l'ai constamment évité. Je voulais te voir, te consulter. Je craignais de me compromettre s'il revenait sur le sujet.

BABEL.

Tu as bien fait.

BAAL.

Et que crois-tu qu'il convienne d'arrêter maintenant ?

BABEL.

Il faut profiter des torpeurs secrètes du maître ; soulever contre lui une tempête terrible afin de réaliser notre projet de république.

BAAL.

Le temps me paraît d'autant plus favorable, que le mécontentement est aujourd'hui plus général.

BABEL.

Je connais peu le sentiment des démons des autres pays, mais ceux du Canada, je puis l'affirmer, font retomber sur Lucifer une partie de leurs déboires.

BAAL.

Et ceux d'Europe que j'ai vus un moment ce matin, disent à qui veut les entendre que la politique de Lucifer

est perdue : plusieurs vont jusqu'à insinuer qu'il est temps de renverser le tyran et de se constituer en état indépendant.

BABEL.

Est-ce possible ? Quelle fortune ! Ah ! si nous pouvions réussir. Il y a assez longtemps que nous portons le joug de la royauté absolue. Il y a assez longtemps que, comme un vil troupeau, nous suivons, dociles, les ordres de l'orgueilleux Lucifer ! Il faut en finir !

BAAL.

Oui ! finissons-en !

Commençons dès aujourd'hui. Soulevons les colères ; excitons les plus mauvaises passions ; parlons à l'ambition et à l'orgueil, et nous aurons bientôt, pour nous, un parti puissant.

La plupart des princes infernaux, pour lever ouvertement l'étendard de la révolte, ne demandent que l'exemple des autres.....

BABEL.

Dès aujourd'hui je veux, en public, attaquer vertement Lucifer. Ça donnera de la hardiesse aux autres.

BAAL.

Pour moi, j'aurai l'air de prendre sa défense ; j'achèverai ainsi de gagner sa confiance : il me communiquera ses desseins, j'en profiterai pour les déjouer.

BABEL.

Mais si l'on te voit du côté de Lucifer, on hésitera à prendre part à la sédition.

BAAL.

Sois sans inquiétudes. Je parlerai à plusieurs ; je leur ferai connaître les motifs de mon amitié feinte avec Lucifer.

A la

Puis,
coup, j
me jette
plus pr

En vo
tourner
la tête.

La ch
ragé, et
jusqu'ici

Il n'ig
portons s
finir avec

Cepend
l'enfer ne

Et pour

Il dit q
nous fassi
moins ce
années ...

BABEL.

A la bonne heure !

BAAL.

Puis, quand le temps sera venu de frapper un grand coup, j'abandonnerai soudain l'orgueilleux monarque ; je me jetterai à corps perdu dans l'insurrection ; rien ne sera plus propre à démoraliser notre odieux tyran..

BABEL.

En voyant son plus ferme soutien l'abandonner et se tourner contre lui, Lucifer sera épouvanté ; il en perdra la tête

BAAL.

La chose sera d'autant plus facile qu'il est plus découragé, et qu'il sent davantage combien sa politique a été jusqu'ici impuissante.

BABEL.

Il n'ignore pas non plus la peine avec laquelle nous portons son autorité, et l'impatience que nous avons d'en finir avec le régime monarchique

BAAL.

Cependant, il croit que jamais les jeunes aspirations de l'enfer ne se réaliseront.

BABEL.

Et pourquoi ?

BAAL.

Il dit qu'il a reçu son autorité de Dieu, et que, quoique nous fassions, nous ne le renverserons jamais. C'est au moins ce que j'ai recueilli de ses lèvres, il y a plusieurs années

BABEL.

A quelle occasion ?

BAAL.

Lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Le mécontentement des démons européens se manifesta hautement à la réunion qu'ils eurent ici ; l'un d'eux alla jusqu'à insinuer que Lucifer était inhabile.....

BABEL.

Mais que Diou le veuille ou ne le veuille pas, il nous faut la république.

BAAL (1).

Oui !

Constituons-nous en assemblée libre et déclarons que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits des démons sont les seules causes des malheurs infernaux et de la résistance du genre humain à nos projets !

BABEL.

Que dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés des démons soient une bonne fois pour toutes, reconnus, proclamés et posés !

BAAL.

Qu'à l'avenir, cette déclaration soit présente à tous les membres du corps infernal, et qu'elle leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs !

BABEL.

Que désormais les réclamations des *citoyens-esprits*, fondées sur des principes simples et incontestables, tournent

(1) Ce qui suit et qui se rapporte à la constitution projetée est une contrefaçon dérisoire des principes de 89.—(Note de l'Editeur.)

au maintien de la constitution infernale et au bonheur de tous !

BAAL.

Par citoyens-esprits nous n'entendons que les démons. Quant aux damnés, ce sera le peuple esclave. L'esclavage ayant été aboli par l'Eglise, il importe de le conserver et de le maintenir ici dans toute sa vigueur.

BABEL.

· Sans doute ! Mais quelle base donner à notre constitution ?

BAAL.

Nous établirons que :

1. Les démons ont été créés et demeurent libres et égaux en droits.

BABEL.

Magnifique !

BAAL.

· 2. Le but de toute association politique infernale, est la conservation des droits naturels et imprescriptibles des démons. Ces droits sont la liberté, la souveraineté et l'indépendance absolue.

BABEL.

Très-bien !

BAAL.

3. Le principe de toute souveraineté réside *essentielle-ment et exclusivement* dans la multitude ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane *expressément*.

BABEL.

Parfait !

BAAL.

4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi.

BABEL.

Ce principe est trop ambigu. On pourra faire des lois qui gênent la liberté !

BAAL.

5. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les démons ont droit de concourir personnellement, ou par leur représentants, à sa formation.

BABEL.

A la bonne heure, cet article explique le précédent.

BAAL.

6. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

BABEL.

Vive la liberté de conscience !

BAAL.

7. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux des démons ; tout citoyen-esprit peut donc parler, écrire, imprimer librement.

BABEL.

Vive la liberté de la presse !

Et à
leur re
L'es
bases s

Quel
gouver

Nous

Une r

Sur ce

Et ma
d'hui ?

Dès le
mons du
feras une

S'il ne

Puis, lo
voie des

BAAL.

Et à ces principes pourront s'en joindre d'autres qui leur ressemblent.

L'essentiel est que nous fondions notre liberté sur des bases solides et durables.

BABEL.

Quelle forme conviendra-t-il de donner à notre nouveau gouvernement ?

BAAL.

Nous en ferons une république démocratique.

BABEL.

Une république basée sur les immortels principes de 89 ?

BAAL.

Sur ces principes mêmes.

BABEL.

Et maintenant que ferons-nous à la séance d'aujourd'hui ?

BAAL.

Dès le commencement, afin d'encourager les autres démons du Canada à ne pas voiler leur façon de penser, tu feras une sortie contre Lucifer.....

BABEL.

S'il ne faut que cela, sois tranquille !

BAAL.

Puis, lorsque je vous verrai engagés fortement dans la voie des discussions passionnées, je trouverai le moyen

tout en ayant l'air de vouloir apaiser les esprits, de les exciter encore d'avantage.

BABEL.

Parfait !

BAAL.

Nous tâcherons qu'à la fin de la séance le mécontentement soit général, afin que nous trouvions les esprits préparés à recevoir nos projets de révolte, lorsque nous commencerons à cabaler.....

BABEL.

Quand cabalerons-nous ?

BAAL.

Après la séance, et nous continuerons jusqu'à ce que nous ayons la grande majorité.

BABEL.

Il faudra du temps !

BAAL.

Si nous savons faire diligence, nous pourrons être prêts pour Juin.

BABEL.

Mais les démons des différents pays qui se trouvent aux enfers aujourd'hui partiront demain ! Nous n'avons pas le temps de les voir tous.

BAAL.

Nous en verrons un de chaque contrée, et nous le chargerons de préparer tout son monde.

BABEL.

Moi-même, je pars demain, comment ferons-nous pour nous entendre tous deux ?

BAAL.

Nous nous servirons du télégraphe ; les opérateurs sont mes amis.

BABEL.

Nous pourrions user de la même voie pour communiquer avec ceux des autres pays. Allons ! tout ira bien !

BAAL.

Il ne reste plus qu'une chose à fixer, et c'est peut-être ici le difficile. Qui nommerons-nous Président de notre république ? Tout le monde enviera ce poste.

BABEL.

Ne t'inquiète pas ! Il y en a un parmi nous que tous vénèrent et adorent. Le choix sera vite fait.

BAAL, avec une émotion mal contenue.

De qui veux-tu parler ?

BABEL, embrassant Baal et le serrant affectueusement.

Tu le sauras bientôt.

BAAL, rouge de plaisir.

Tu es un farceur ! Je suis.....

(Baal s'arrête tout-à-coup et prête l'oreille. Un bruit de pas nombreux se fait entendre.)

BAAH.

Voici la délégation canadienne. J'entre dans le cabinet voisin. Il ne faut pas qu'on nous surprenne ensemble.

(Il entre du côté opposé d'ou l'on entend venir.)

SCÈNE II.

BABEL, soul.

Va, vicil imbécile ! Tu as toute ma haine Seulement, tu peux m'être utile et je me servirai de toi.....Mais quand j'aurai réussi à renverser Lucifer et à prendre les rênes du gouvernement, tu chercheras ta république et tu trouveras ma monarchie ma monarchie absolue..... Tu chercheras ta présidence et tu trouveras les fers Dire que ce vieux fripon croit que je l'aime, que les autres l'adorent et le vénèrent..... Oh ! le vieux serpent..... Mais voici mes gens qui ontrent. Tenons bon et ferme !

(Lucifer paraît suivi de Belzébuth, Leviathan, Astaroth, Belial, Carreau, Bélias, Olivier, Baalbérith, Axaphat, Fume-Bouche, Perrier et Rosier. Lucifer prend le siège judiciaire, et les autres princes se placent à volonté).

SCÈNE III.

Le précédent et les derniers entrés.

LUCIFER, se levant.

Chers et glorieux Princes,
Nous ne pouvions nous réunir en un jour plus mémorable.

Nous sommes à l'anniversaire d'une défaite !
Il y a bientôt dix-neuf siècles que le Christ expirait sur la croix !

Il y a
une part
Il y a
né et s
Et cep
nous son
Nous
Christ ; r
l'homme
En dép
moyen de
haine en

Nous h
blance du
nous avon
Nous h
la famille
rieux !
Nous ha
bien, par
vine !

LUCIFER

Trop so
si nous ne
sur Dieu,
que nous :

Et puis

Il y a bientôt dix-neuf siècles que nous avons perdu
une partie de l'empire que nous exerçons sur l'univers !

Il y a bientôt dix-neuf siècles que le monde a été regé-
néré et sauvé dans le sang du fils de Dieu !

Et cependant, si nous ne sommes plus ce que nous étions,
nous sommes encore quelque chose !

Nous continuons la lutte contre Dieu, la guerre à son
Christ ; nous bataillons contre son église et nous perdons
l'homme !

En dépit de tout, nous trouvons dans notre malice, le
moyen de faire sentir que nous sommes fidèles à la vieille
haine envers tout ce qui porte le signe de Dieu !

(Applaudissements sur trois bancs).

LUCIFER.

Nous haïssons l'homme, parce qu'il porte la ressem-
blance du créateur et qu'il est le candidat du ciel que
nous avons perdu !

Nous haïssons les peuples parce qu'ils sont l'image de
la famille céleste dont nous étions jadis les membres glo-
rieux !

Nous haïssons l'ordre, la justice, la vertu, la vérité et le
bien, parce qu'ils sont les grandes lignes de l'harmonie di-
vine !

(Applaudissements sur deux bancs).

LUCIFER, intrigué de la froideur de la grande partie
de ceux qui l'écoutent.

Trop souvent, hélas ! notre haine est impuissante ! Mais
si nous ne triomphons, si nous ne l'emportons pas toujours
sur Dieu, nous pouvons au moins nous rendre cette justice
que nous avons fait notre devoir.

(Applaudissements sur un banc).

LUCIFER, plus intrigué.

Et puisque l'Eglise célèbre aujourd'hui notre défaite, au

lieu de nous laisser abattre, préparons-nous à la combattre vigoureusement.....à la combattre chez les peuples de la jeune Amérique et plus particulièrement en Canada.....mais vous ne dites rien.....Vous paraissez moroses.....Vous êtes froids comme des tombeaux.....Que vous est-il donc arrivé? Avez-vous subi une nouvelle défaite?

BABEL.

Je demande la parole !

LUCIFER.

Ta demande n'est pas parlementaire.

BABEL.

Et pourquoi donc ?

LUCIFER.

Parce que j'ai la parole.

BABEL.

Tu poses des questions, et je veux répondre.

LUCIFER.

Il y a une bonne différence entre répondre à des questions et demander de succéder à un orateur.

BABEL.

Je ne dis pas non ! En attendant je demande la parole.

LEVIATHAN.

Babel à la tribune !

PLUSIEURS VOIX.

Babel à la tribune !

Si Ba
Si non,

Je rép

Très-b

Notre
la chose
tion can

Bravo

C'e qu
pres déli

C'est-à
voix déli
nous av
sagesse c

LUCIFER, d'un ton froissé.

Si Babel doit répondre à mes interrogations, qu'il parle.
Si non, j'ai la parole et ne la céderai pas.

BABEL.

Je répondrai à tes questions.

LUCIFER.

Très-bien !

(Pendant que Babel monte à la tribune, Baal entre.)

SCENE IV.

Les précédents, plus Baal.

BABEL, de la tribune.

Notre savant monarque veut savoir ce que nous avons,
la chose est toute simple : grâce à ses conseils, la délégation
canadienne marche de défaite en défaite.

LEVIATHAN.

Bravo !

LUCIFER.

Ce que vous avez fait en Canada est le fruit de vos propres délibérations.

BABEL.

C'est-à-dire que dans des assemblées où nous n'avons
voix délibérative que pour voter les volontés du monarque,
nous avons accepté, ce qui était la sagesse, la très-haute
sagesse du maître.

LUCIFER, furieux.

Je proteste, je n'ai jamais imposé mes volontés, ni mes vues.

BABEL, vivement.

Et moi, je maintiens mon affirmation.

LUCIFER, rouge de colère.

Tu es un imposteur !

BABEL.

J'en appelle à l'enfer ! Quelle est la forme de notre gouvernement ?

Plusieurs voix.

La monarchie absolue !

BABEL.

J'en appelle à Lucifer lui-même. L'enfer peut-il ordonner, régler, statuer quelque chose sans le consentement du monarque ?

LUCIFER.

Non ! Moi seul suis maître ici !

BABEL.

Dixit Magister. Lui seul est maître ! Quand il nous réunit et qu'il semble nous consulter, il nous impose sa volonté. Et nous le savons si bien ; nous savons si bien qu'il faut, bon gré, mal gré, passer par ses décisions, qu'alors même que nous sentons mieux l'absurde de ses projets, nous ne laissons pas de les accepter comme des oracles.

Brav

Si no
vérita bl
domma
que en
d'adopt

Brave

Babel
champ,

Voilà,
libreme

Si enc

Si j'ét
nos vues
harmoni
soumettr

Mais
compron
ront enfi

PLUSIEURS VOIX.

Bravo !

BABEL.

Si nous étions libres, nos délibérations, au lieu d'être de véritables dérisions dans lesquelles chacun croit se dédommager de l'humiliation de subir la volonté du monarque en le louant à outrance, nous donneraient le privilège d'adopter des mesures sages et secourables.

PLUSIEURS VOIX.

Bravo !

LUCIFER, bleu de colère.

Babel, je suis las de tes injures et j'entends que, sur le champ, tu changes de langage où que tu descendes.

BABEL, avec malice, mais souriant.

Voilà, princes, ce que le monarque appelle délibérer librement !.....

LUCIFER.

Si encore tu étais poli.

BABEL.

Si j'étais poli ? Si nous étions polis ! Si nous exposions nos vues franchement et que nos vues ne fussent point en harmonie avec les tiennes, il faudrait bien finir par se soumettre, car toi *seul es maître ici !*

(Applaudissements nombreux.)

BABEL.

Mais j'espère que les princes de l'enfer finiront par comprendre l'odieux de tes prétentions et qu'ils secouent enfin le joug de ta tyrannie.....

LUCIFER, ne se possédant plus.

Descends vipère Serpent! Esprit de division!
Descends.....Ou j'ordonne qu'on te mette aux fers.....

BABEL, ironiquement.

Calme ta fureur, illustre tyran! Je t'obéis. Il sera prouvé que nul n'est libre ici.....Et que, bon gré, mal gré, il faut t'obéir. D'ailleurs, j'ai dit ce que je voulais.....

(Babel laisse la tribune et va s'asseoir à côté de Baal.)

SCÈNE V.

Les précédents.

BELZÉBUTH, de son banc.

Je demande la parole!

LUCIFER.

Monte à la tribune!

BELZÉBUTH, de la tribune.

Le moment me semble mal choisi pour exciter les colères..... Notre cause est en grand danger, c'est le temps ou jamais de s'entendre... Lucifer lui-même sentira le besoin d'accepter les conseils de la prudence... En face d'un grand péril, l'intérêt commun demande que les mauvaises passions se taisent.....

(Applaudissements).

BELZÉBUTH.

Exposons d'abord paisiblement l'état de la question; examinons, pesons et même discutons toute chose.

Si, après avoir vu ce qui doit être fait, notre illustre

monarque s'oppose à nos desseins, il sera toujours temps d'en venir à des mesures désagréables.

(Applaudissements).

BELZÉBUTH.

Pour ma part, qu'on le sache bien, pas plus que Babel, je ne veux plus longtemps être esclave..... Si je demande une discussion calme et pacifique, c'est que l'état de nos affaires du Canada réclame toute notre plus sérieuse attention et toute notre plus cordiale entente.

Tous.

Très-bien ! Très-bien !

BELZÉBUTH.

Et maintenant que nous sommes d'accord sur ce point important, j'entre dans le vif de la question.

Tous.

Très-bien !

BELZÉBUTH.

Je ne dis rien ni des Curés perpétuels, ni du Code des Curés, ni des anti-programmistes; d'autres s'en chargeront. Je parle de mon parti, du " Parti National."

(Applaudissements).

BELZÉBUTH.

J'ai fait des efforts inouis afin d'organiser solidement ce parti.

(Applaudissements).

BELZÉBUTH.

Tant à Québec qu'à Montréal, j'ai obtenu un bon nombre d'adhérents.

(Applaudissements).

BELZÉBUTH.

J'ai travaillé à fonder un journal, afin d'avoir un organe au service des intérêts de mon parti !

On ne saura jamais ce qui m'en a coûté de peine pour atteindre ce résultat.

On ne se figure pas ce qu'il faut déployer d'activité et dépenser de patience, pour arriver à produire l'entente dans un camp hétérogène.

Qu'il me suffise de dire que j'ai eu à formuler un programme capable de plaire aux radicaux, aux démocrates, aux communistes, aux socialistes, aux gallicans, aux libéraux, à certains protestants et à beaucoup de catholiques modérés !

ASTAROTH.

Et tu as réussi !

BELZÉBUTH.

Oui !

BÉLIAS.

Mais quels principes as-tu émis dans ce programme ?

BELZÉBUTH.

Aucun !

BÉLIAS.

Quelles idées as-tu développées ?

BELZÉBUTH.

Aucune !

BÉLIAS.

Quelles aspirations as-tu émises ?

Aucun

Enfin

Rien

Il por

Huit !

Et ces

Des m

Enfin,

Des m

La pr

gonie !

La de

une bon

puisqu

choses e

de pipes,

La tro

naux ét

BELZÉBUTH.

Aucune !

BÉLIAS.

Enfin, que renfermait ton programme ?

BELZÉBUTH.

Rien !

BÉLIAS.

Il portait au moins des phrases !

BELZÉBUTH.

Huit ! Huit phrases périodiques !

BÉLIAS.

Et ces phrases portaient des mots ?

BELZÉBUTH.

Des *mots* vides et des *maux* pleins.

BÉLIAS.

Enfin, explique-toi ?

BELZÉBUTH.

Des mots vides : *Apparet hujus programmatis jejunitas !*

La première phrase annonce que le Canada est à l'agonie !

La deuxième que la Confédération, qui d'ailleurs est une bonne chose, n'a pas fonctionné comme il fallait, puisque la terre en tous endroits ne produit pas toutes choses et que les manufactures de savon, de chandelles, de pipes, d'épingles et d'allumettes, sont trop rares !

La troisième phrase, que les chemins de fer et les canaux étant dirigés vers le nord, le sud et l'est, rien ne

vient et ne viendra de l'Ouest, attendu que les conservateurs n'ont pas grâce d'état pour exploiter l'Ouest ; que, de plus, on s'est annexé des territoires pour lesquels on veut faire des voies ferrées ruineuses, dans l'espérance que ces territoires apporteront un contingent de voix et de ressources qui serviront l'intérêt canadien!!!

La quatrième phrase veut que les partisans du parti national soient débouchés en vue de l'écoulement de leurs produits : ce que l'administration actuelle ne voudra jamais réaliser!!!!

La cinquième phrase insiste sur les débouchés, appelle les manufactures, parle d'immigration, de rapatriement, le tout ayant l'air d'affirmer que le parti conservateur est incapable de servir de tels intérêts!!!!

La sixième phrase appelle la réforme des lois électorales et l'abolition du double mandat!!!!!!

La septième assure que les gouvernements locaux sont les vassaux de la chambre fédérale, et demande que la question de l'Arbitrage soit réglée sur le champ ; c'est-à-dire avant que le Bas-Canada soit en état de faire prévaloir ses titres!!!!!!

La huitième et dernière phrase désire ardemment l'abolition du vasselage des parlements locaux!!!!!!

Comme vous le voyez, tout cela est du vide, du creux ! Il n'y a pas une seule question sérieuse attendu que le parti conservateur a pour programme tout ce qu'il peut y avoir de bon dans ce que vous venez d'entendre. Le parti conservateur veut avant tout les intérêts canadiens ; seulement il ne peut tout faire à la fois !

PLUSIEURS VOIX.

Sans doute !

BELZÉBUTH.

Ce qu'il a déjà accompli de mesures utiles, est la garantie de sa bonne volonté et de sa compétence à promouvoir les véritables intérêts du pays.

Et si la Confédération rencontre quelques obstacles

dans ses opérations. C'est qu'elle est encore jeune, et qu'il faut souvent bien des années avant qu'un système politique ou une forme administrative fonctionne parfaitement.

BELIAS.

Comme de raison !

BELZÉBUTH.

Et c'est à cause même du non-sens parfait de mon programme que j'ai amené mes partisans à le signer. Pour accorder toutes les dénominations erronées de la politique, il faut trouver un terrain neutre.

PERRIER.

Qu'est-ce qu'un terrain neutre ?

BELZÉBUTH.

Celui qui est dépourvu de tout principe sérieux et vrai.

PERRIER.

Si la définition est bonne, ton programme est bien réellement un terrain neutre.

BELZÉBUTH.

Voilà pour les mots vides. Passons maintenant aux maux pleins : *omnia mala*.

Non-seulement, comme on l'a reconnu à notre dernière séance, le parti national est dangereux, parcequ'il repose sur un principe anti-catholique, puisqu'il regarde la religion comme étrangère aux spéculations de la politique, mais il est encore funeste parcequ'il est formé de gens incapables d'une politique sage et heureuse.

OLIVOR.

Mais si tes gens sont des incapacités, ils n'inspireront aucune confiance.

BELZÉBUTH.

S'ils sont incapables, ils ne laissent pas de présenter un certain vernis qui séduit.

OLIVOR.

Le vernis laissera bientôt voir le fond : on les jugera à l'œuvre.

BELZÉBUTH.

Tant qu'ils ne seront pas au pouvoir, ils s'évertueront à prêcher leurs utopies et à promettre, pour le jour où ils *arriveront*, des miracles inespérés de prospérité et de restaurations sociales.

OLIVOR.

Et quand ce jour-là viendra ?

BELZÉBUTH.

S'il vient bientôt, comme je l'espère, ils feront bévues sur bévues, sottises sur sottises, imprudences sur imprudences. N'ayant aucune influence sérieuse, aucun tact réel, aucune ressource véritable, ils seront les victimes de la prépondérance haut-canadienne. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, ils laisseront perdre le fruit des luttes et des travaux des conservateurs ; l'intérêt catholique et canadien-français sera anéanti. Le parti national pourra alors mourir.—Sa mission sera remplie : le peuple canadien aura failli aux vœux de la Providence.

LUCIFER.

Et notre conjuration aura remporté un succès splendide.

FUME-BOUCHE.

Quels sont les titres de tes partisans à la faveur publique ? Leur vernis est-il attrayant ?

Tou
Tou
Vou
comme
Mal

De q

De l'

Ils so

Préc

Pauv

Ne le
bonne e
qu'il le
besoins
parleron

Pauv

Ils cr
du nom

BELZÉBUTH.

Tout ce qu'il y a de plus séduisant !
Tous sont les engoués du progrès matériel.
Vous ne les entendez parler que d'économie sociale, de
commerce, d'industrie, etc... ..
Malheureusement ils n'y entendent rien.

FUME-BOUCHE.

De quelle école sont-ils en économie.

BELZEBUTH.

De l'école anglaise ou de l'école socialiste française.

FUME-BOUCHE.

Ils sont pour le développement indéfini des besoins ?

BELZEBUTH.

Précisément !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !

BELZEBUTH.

Ne leur dites pas que le progrès matériel, comme toute
bonne et excellente chose, a besoin d'être sagement réglé,
qu'il le faut proportionner aux ressources du capital, aux
besoins réels des peuples, ils vous riront au nez et vous
parleront des Etats-Unis !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!

BELZEBUTH.

Ils croient que la fortune sociale est en raison directe
du nombre des machines à vapeur !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!!

BELZÉBUTH.

Que plus un pays est sillonné de voies ferrées et de lignes télégraphiques, plus ce pays est riche !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!!!

BELZÉBUTH.

Que l'avenir dépend du sort futur des raffineries de sucre, des filatures de soie, de lin, de laine, etc. !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!!!!

BELZÉBUTH.

Et que les peuples seront régénérés et sauvés quand on les aura submergés dans une décoction de plomb, de fer, d'argent et d'or !

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!!!!!

BELZÉBUTH.

Le progrès moral, le perfectionnement de l'intelligence, les vertus publiques et privées, la bonne éducation des générations naissantes, le règne religieux et social du Christ, rien de tout cela n'est digne de primer le progrès matériel.....

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens !!!!!!!

Et q
deux
matéri
tent de
mes pa

Pauv

Oui !
ment de
Eh bi
princip

Crois-

Sans

Pouvo

Parce

(1) Dan
matérisé que
tions. Il y
au comme
en essayan
ils n'oublie
sur le prog
voulu ridic
tous mes v

BELZÉBUTH.

Et quand les catholiques et les citoyens dignes de ces deux grands noms affirment qu'ils ont pour le progrès matériel une belle et haute estime, mais qu'ils se permettent de ne pas le prendre pour le dernier mot des sociétés, mes partisans crient aux scandales, aux éteignoirs, etc.

FUME-BOUCHE.

Pauvres gens!!!!!!!

BELZÉBUTH.

Oui! Pauvres gens!! Croire que l'homme vive uniquement de pain!!! (1)

Eh bien! voilà pourtant, à part quelques exceptions, les principes de ceux qui formeront le Parti National.

AXAPHAT.

Crois-tu qu'il triomphe ce parti.

BELZÉBUTH.

Sans un effort généreux de l'enfer, mon parti est perdu.

PLUSIEURS VOIX.

Pourquoi?

BELZÉBUTH.

Parce que notre cause est compromise.

(1) Dans cette tirade sur les engoués du progrès matériel, je n'ai stigmatisé que ceux qui font de ce progrès la seule et unique force des nations. Il y a parmi nous deux ou trois hommes qui ont voué à l'industrie, au commerce et à l'art mécanique la somme de leurs talents; mais, tout en essayant de faire prévaloir ce qui est l'objet de leur noble dévouement, ils n'oublient pas que la religion, la morale et l'éducation l'emportent sur le progrès matériel. Certes, ce ne sont pas de tels hommes que j'ai voulu ridiculiser. Ils ont toute mon admiration, comme leur œuvres a tous mes vœux. —(NOTE DE L'ILLUMINE).

BAAL.

Explique-toi clairement.

BELZEBUTH.

Jusqu'ici un seul résultat a été obtenu par notre délégation :

Nous avons rendu impossible en Canada, le libéralisme catholique et le gallicanisme.

BAAL.

N'as-tu pas dit que ton parti était simplement libéral ?

BELZEBUTH.

Certainement.

BAAL.

Alors, que te fait la défaite du libéralisme catholique ?

BELZEBUTH.

Une œuvre libérale ne vit dans un pays catholique que si elle est accompagné d'un semi-catholicisme : ce sont les catholiques modérés qui autorisent les catholiques indifférents ou hostiles à l'Eglise.

PLUSIEURS VOIX.

Très-juste !

BAAL, bas à Babel.

Je savais bien que je lui ferais dire quelque grosse vérité.

BELZEBUTH

Si on avait pu amener les chefs et secrétaires à être franchement gallicans et seulement en partie libéraux,

on aurait eu un diminutif heureux et qui aurait rendu plus acceptable le radicalisme, le rougisme, etc.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

BELZEBUTH.

Malheureusement, les polémiques et les œuvres que notre gallicanisme et notre libéralisme catholique, trop ouverts, ont appelées, ont dessillé les yeux à beaucoup de gens.....

ASTAROTH

Et ceux qui n'ont pas été éclairés sont devenus impossibles.

BELZEBUTH.

Il y a deux ans le parti national ou le rougisme, était plus acceptable, que maintenant.

AXAPHAT.

Ce n'est certes pas à la louange de la délégation.

BELZÉBUTH.

Pourtant c'est la vérité !

BELIAS.

N'exagères-tu pas ?

BELZEBUTH.

En aucune façon.

Avant que les doctrines du syllabus fussent victorieusement démontrées par les écrivains ultramontains, les rouges pouvaient dire qu'ils ne s'occupaient pas de l'Eglise et qu'en cela ils faisaient tout aussi bien que les conserva-

teurs qui poussaient la sollicitudo religieuse jusqu'à en-
traver les mesures des Evêques.

BÉLIAS.

Et aujourd'hui.

BELZÉBUTH.

Aujourd'hui les conservateurs sentent qu'ils doivent ac-
corder à l'Eglise tout ce qui lui est dû.

PLUSIEURS VOIX.

Hélas ! ce n'est que trop vrai !

BELZÉBUTH.

Avant que " La Comédie Infernale " ne fut publiée, on
pouvait ne pas trop se scandaliser de la conduite des Curés
perpétuels envers l'autorité diocésaine.

L'Institut-Canadien, s'autorisant des résistances de ces
Curés, pouvait, comme eux, en appeler à Rome.

Et lorsque Rome avait parlé, le même Institut, à l'ex-
emple des mêmes Curés perpétuels pouvaient dire : " L'E-
vêque interprète mal la décision du St. Siège ; avant de se
soumettre, il faut une explication du décret. "

BAALBÉETH.

Et, ce que l'Institut-Canadien pouvait à l'exemple des
Curés perpétuels, il l'a fait.

BELZÉBUTH.

Ainsi, il est clair que notre imprudence a gravement
compromis la cause de mon parti et celle de l'enfer.

Les luttes religieuses ont instruit les chefs conserva-
teurs. Désormais, ils marcheront dans la ligne droite.
Sir Georges se fera un devoir de régler, d'une façon ou
d'une autre, l'affaire des registres ; le code des Curés ne
sera pas accepté comme loi, à moins d'une pugation.

On

Par
mérit
plus c
trime
dront
pays.

Ma

Voil
consid
tuation
Cope
d'enter
Espé
veillan

(Pendr
le d
Ros

Je n'a
Journal

BABEL.

Oni et d'une bonne !

BELZÉBUTH.

Par contre-coup, Sir Georges apparaîtra dans tout son mérite. Les ultramontains, oubliant tout, ne verront plus en lui que la politique habile et dévoué ; au grand détriment du parti national et de notre cause, ils soutiendront Sir Georges et travailleront avec lui au bonheur du pays.

PRESQUE TOUS.

Malheur !

BELZÉBUTH.

Voilà ce que je voulais vous communiquer, afin que considérant toutes choses, vous m'aidiez à refaire la situation.

Cependant, avant de rien arrêter, il est nécessaire d'entendre les autres.

Espérons que tous seront entendus avec la même bienveillance et le même calme qui ont accueilli ma parole.

Applaudissements prolongés.

(Pendant que Belzébuth descend, on appelle Carreau, qui manifeste le désir de parler le dernier et invite Rosier à prendre la parole, Rosier monte à la tribune.)

SCÈNE VI.

Les précédents.

ROSIER, de la tribune.

Je n'ai guère que des tristesses à vous apprendre. Le *Journal de Québec*, qui me donnait tant d'espérance, s'est

perdu dans l'estime publique. Je lui ai fait tenir un langage trop ouvertement gallican, et puis, *Cauchon* que je croyais quelque chose, est bien peu, trop peu, pour jamais former une école.

BAALBERITH.

Son chemin de fer l'a achevé.

ROSIER.

Quant à l'*Evènement* ce journal est devenu, bien contre mon gré, le refuge des compromis. Il n'y a pas jusqu'à *Fréchette* qui n'ait accès dans ses colonnes. Et puis, ce *Fabre* est ingouvernable. Cet homme, je devais dire cette femmelette, soit en bien, soit en mal, n'aura jamais une idée fixe.

BAALBERITH.

Et son journal ne sera jamais pris au sérieux.

ROSIER.

Tout cela est bien déplorable, et, cependant, ce qui me reste à vous apprendre l'est davantage.

Tous, avec anxiété.

Voyons ! Voyons !

ROSIER.

Le *Journal des Trois-Rivières*, le même qui, le premier, a publié le "Programme Catholique," a changé de main : il est devenu la propriété d'un zouave pontifical !

Tous.

Malédiction !

ROSIER.

D'un zouave selon le cœur de Pie IX.

Tous.

Malédiction !

ROSIER.

Des écrivains ultramontains forment l'état-major de ce soldat de Pie IX.

Tous.

Malédiction !

ROSIER.

Ce journal, depuis sa dernière transformation, est rédigé de main de maître ; il fait une guerre acharnée au libéralisme et au gallicanisme.

Comme *L'Univers*, *Le Monde* et tous les grands journaux catholiques, il est soumis à l'Église et il s'inspire du syllabus.

FUME-BOUCHE.

Cette presse est particulièrement affectionné de Pie IX. Il la bénit et l'encourage !

ROSIER.

Le *Mouveau-Monde* dans sa sphère, le *Journal des Trois-Rivières* dans la sienne ; d'autres dans la leur, voilà tout autant d'ennemis très-sérieux et qu'il faudrait ruiner à tout prix.....

BÉLIAT.

La chose est loin d'être facile.

ROSIER.

Je le sais. Toutefois, il faut tenter l'impossible. Qu'on calcule le tort qui nous en viendra si de tels organes vivent !

Voyez, par exemple, le *Journal des Trois-Rivières* qui revient sur le code des Curés et qui le réduit à zéro.

Si toutes nos œuvres ont le même sort, qu'en adviendra-t-il ?

LUCIFER.

Faites contredire nos adversaires.

ROSIER.

Nous l'avons tenté, mais sans succès. La *Minerve* est venue avec sa ménagerie masquée; elle a essayé une nouvelle défense du Code des Curés, et un contretemps l'a fait rentrer dans le silence Tiens ! je m'aperçois que j'empiette sur le terrain d'autrui Astaroth va vous donner ces renseignements Pour moi, maintenant que j'ai signalé à votre attention une nouvelle source de dangers, je cède ma place à de plus heureux.

(Il descend et Astaroth se rend à la tribune).

SCENE VII.

Les précédents.

ASTAROTH, à la tribune.

Il me faut le confesser tout d'abord.—Mon influence n'est plus ce qu'elle était à la *Minerve*. Je suis réduit à vivre sur le vieux gagné.

LUCIFER.

Que veux-tu dire ?

ASTAROTH.

Si la *Minerve* ne s'était pas compromise dans les questions de démembrement, de Code des Curés et de programme catholique, je ne pourrais plus rien sur elle.

LUCIFER.

Pourquoi ?

ASTAROTH.

Parceque, dans sa sagesse, elle reconnaît avoir nui considérablement à son intérêt, en prenant fait et cause dans les questions religieuses !

Heureusement pour nous, elle a autrefois ouvert ses colonnes à des messieurs et à des messires qu'elle ne peut que difficilement évincer aujourd'hui.

LUCIFER.

C'est tout autant !

ASTAROTH.

Toutefois, comme il lui repugne souverainement de s'engager de nouveau dans de telles luttes, elle ne fait plus le même accueil à sa ménagerie masquée.

Dernièrement, espérant faire plier bagage aux masques qui la fatiguaient tant, elle a, bien contre mon gré, ouvert ses colonnes aux ultramontains.

LUCIFER.

Ce stratagème lui a-t-il réussi ?

ASTAROTH.

A merveille !

E. X. Trudel a jeté l'alarme dans le camp gallican, et un nommé A. Villeneuve a.....

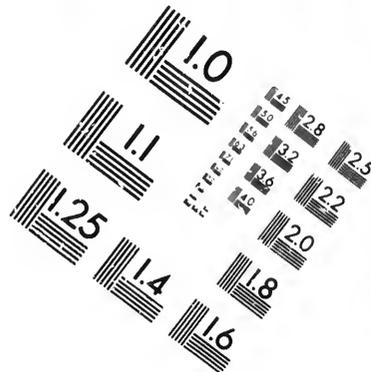
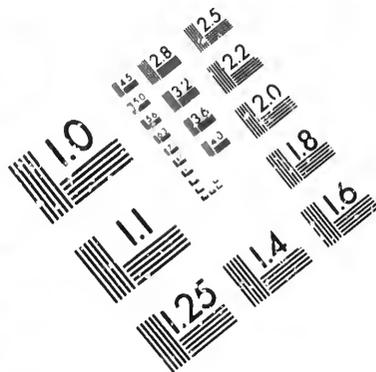
PLUSIEURS VOIX. •

Qui est-ce que cet individu ?

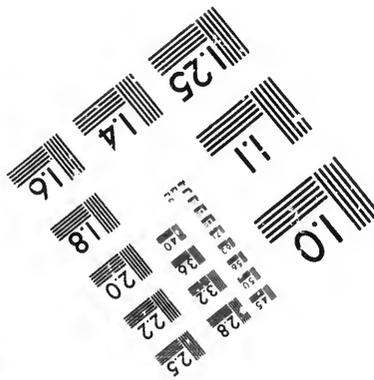
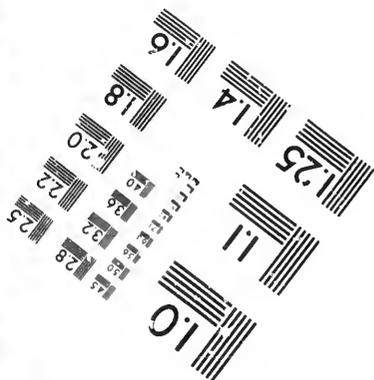
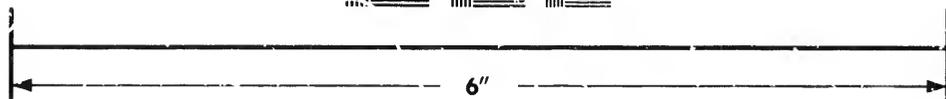
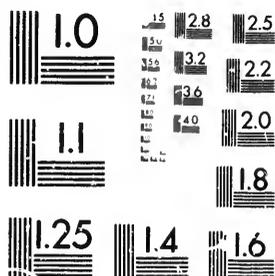
ASTAROTH.

Un maître d'école ! On le désigne comme l'Illuminé.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
716 (872-4503

15 28
14 30 25
13 32 22
12 34 20
11 36 18

10

LUCIFER.

Ce soupçon est-il fondé !

ASTAROTH.

On n'en sait trop rien. L'individu est peu connu : il mène une vie presque cachée..... Quelques-uns le disent studieux ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, pensent qu'il n'est pas le loup !

PLUSIEURS VOIX.

Non ! Non ! Ce n'est pas le loup ! Ce n'est pas le loup !

ASTAROTH.

Ce maudit maître d'école est venu avec vingt questions à l'adresse d'un laïque, l'un des correspondants anonymes de la *Minerve* !

BÉLIAS.

Où est-il venu ?

ASTAROTH.

Dans la *Minerve* même.

AXAPHAT.

Qui était ce " Un Laïque " ?

ASTAROTH.

• Un Marguillier de la paroisse Notre-Dame.

LÉVIATHAN.

Veux-tu parler de Bellemare ? Il a nié formellement la chose dans le *Nouveau-Monde*.

ASTAROTH.

M. Bellemare a nié qu'il eut jamais écrit sur le démembrément et sans la signature XXX, mais il s'est bien gardé d'affirmer qu'il n'avait jamais défendu le Code des Curés. Surtout il n'a pas nié qu'il eut écrit sur la Comédie Infernale et qu'il fut *Un laïque*.

LÉVIATHAN.

En effet, je n'avais pas remarqué la chose.

ASTAROTH.

La *Minerve* publia les vingt questions du maître d'école.

“ Un laïque ” déclina l'honneur d'y répondre, disant que l'Instituteur était plus habitué à poser des questions qu'à donner des réponses.....

BAALBÉRITH.

Comme si le fait d'interroger quelqu'un qui ne peut répondre prouvait l'ignorance de l'interrogateur.

BABEL.

Comme si, encore, un maître d'école n'a pas l'habitude de donner les solutions de tous les problèmes qu'il pose !

ASTAROTH.

Aussi devons-nous nous attendre à voir bientôt la solution des vingt terribles questions.

BABEL.

Le maître d'école prouvera qu'il sait résoudre les questions qu'il pose !

ASTAROTH.

F. X. Trudel et Villeneuve, n'eurent pas sitôt fait apparition dans la *Minerve* que, craignant une catas-

trophe, les Curés perpétuels, par le secours de messire "Trois-Etoiles," supplièrent le journal de couper court au malheureux débat.

FUME-BOUCHE.

Réussirent-ils ?

ASTAROTH.

Villeneuve présenta au rédacteur-en-chef, deux lettres à l'adresse d' "un laïque" et de messire "Trois-Etoiles." Ces correspondances étaient écrasantes ; les intéressés firent tant d'instance auprès du rédacteur-en-chef qu'il dût consentir les mettre au panier, non toutefois sans avoir obtenu de la ménagerie masquée, qu'elle s'éclipserait elle-même sans bruit ni façon.....

BABEL.

Et la bande à faux nez ne reparût plus.

AXAPHAT.

Villeneuve a dû publier ses lettres dans un autre journal !

ASTAROTH.

Il paraît qu'il se réserve de le faire dans un pamphlet particulier. Pour le moment, il se contentera, dit-on, de démentir, par la voix du *Nouveau-Monde* et par celle du *Franc-Parleur*, les assertions mensongères des deux correspondants anonymes de la *Minerve*.

FUME-BOUCHE.

Quelles étaient ces assertions !

ASTAROTH.

Que la Comédie Infernale est un livre infâme, désavoué par l'autorité ecclésiastique et le clergé, un livre plein de calomnies, etc.

Tous, riant.

Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! Ah !

ASTAROTH.

Vous riez ? Savez-vous que bien des gens jugent ainsi la Comédie !

Tous.

Pauvres gens !

ASTAROTH.

Que voulez-vous ? Il n'y voit pas mieux ?

PERRIER, malicieusement.

Quelle idée ces pauvres gens auront-ils des Curés perpétuels, lorsqu'il sera prouvé que la Comédie n'a rien dit que de vrai ?

ASTAROTH, embarrassé.

Ma foi ! je ne sais trop.

PERRIER, avec un sourire particulier.

Que c'est la conduite des Curés perpétuels qui a fait de la Comédie Infernale un livre si infâme.

BABEL.

Aussi avons-nous fait une grande maladresse, en affirmant, selon les instructions de Lucifer, tant de mal de la Comédie

ASTAROTH.

En effet, il eut mieux fallu garder le silence.

BABEL.

Si encore on s'était contenté d'en parler sur les jour-

naux ; malheureusement, on est allé plus loin. Il n'y a pas jusque dans la ch.....

(Suit une discussion très-chaude et très-animée touchant certaines paroles de blâme et de mépris à l'adresse de la Comédie. Comme le lieu, où ces paroles ont été prononcées, est un terrain inaccessible à la réplique, l'Illuminate, qui tient avant tout à ne froisser en rien les principes catholiques, croit devoir passer sous silence ce que les démons ont pu en dire.)

ASTAROTH.

Ainsi, il faut bien en convenir, nous avons manœuvré gauchement. Ce que nous avons dit et fait contre la Comédie retombera sur nos victimes et, par contre-coup, sur nous.

BELZÉBUTH

L'auteur, attaqué dans son honneur d'écrivain catholique et véridique, forcément publiera les documents justificatifs !!!

CARREAU.

Et le public se dira : Voilà donc ce que valent tous ces prêtres et ces laïques que flagelle l'Illuminate : révéler leurs faits, actes et gestes, c'est faire une chose scandaleuse.

BABEL.

Avec un peu de réflexion, le public ajoutera : Le scandale est, quelque fois nécessaire. Malheur à ceux qui appellent cette nécessité !

RAAL.

L'Illuminate a-t-il publié le compte-rendu de notre séance du 15 décembre, 1871.

ASTAROTH.

Cette publication doit paraître ces jours-ci.

Tous.

Malédiction !

ASTAROTH.

J'espère qu'on gardera le silence

PERRIER.

A défaut de ne pouvoir justifier les Curés perpétuels et compagnie, ne pourrez-vous pas accuser l'Evêque de Montréal ?

ASTAROTH.

Il est généralement connu pour un homme d'une grande vertu, et quand les Curés perpétuels ou autres veulent le traiter de voleur, ils sont obligés de poser comme prémisses qu'il est saint.

BÉLIAS.

En voilà des prémisses !

OLIVOR.

Est-il bien vrai que les Curés perpétuels vont jusqu'à insinuer que l'Evêque veut les voler ? C'est pour la centième fois que je vous entends l'affirmer et je ne puis le croire !

ASTAROTH.

Je n'ai là-dessus aucune preuve bien positive. Les partisans, des Curés perpétuels avouent tenir le fait des Curés eux-mêmes ; voilà tout ce que j'en sais.

Au surplus, c'est une affaire qui ne me regarde pas.

Je voulais vous annoncer que *La Minerve* nous abandonne et qu'ainsi, notre cause est de plus en plus souffrante.

Que faire pour se rattacher nos amis d'hier ? Voilà ce qu'il convient d'examiner.

(Astaroth descend de la tribune).

BÉLIAL.

Je demande la parole.

LUCIFER.

C'est bien !

(Bélial se rend à la tribune).

SCÈNE VIII.

Les précédents.

BÉLIAL, de la tribune.

Je veux simplement vous mettre en garde contre la tentation de faire passer l'Evêque de Montréal pour un voleur.

LUCIFER.

Pourquoi ?

BÉLIAL.

Rien ne serait plus impolitique. Cette accusation insensée est ce qui a le plus nui aux Curés perpétuels

AXAPHAT.

L'homme est toujours châtié par sa propre malice.

BÉLIAL.

Accuser les Evêques de vouloir s'emparer de leurs biens, est le grand cheval de bataille des Curés perpétuels : Ils ont porté la même accusation contre tous les Evêques qui ont voulu les soumettre à l'obéissance.

AXAPHAT.

En sorte, que s'il fallait les en croire, tous les Evêques

canadiens ont éprouvé ces instincts de rapacité et de convoitise!

BÉLIAL.

Tandis que que : 1o. Ce sont les Evêques qui ont conservé aux Curés perpétuels leurs biens, en empêchant le Séminaire de les céder au gouvernement.

2o. Que pour se rendre les Evêques favorable, les Curés perpétuels ont tenté de les corrompre par l'appas de leurs richesses.

3o. Qu'ayant trouvé les prélats incorruptibles, les Curés perpétuels ont voulu les perdre de réputation, en France, à Rome et en Canada, en leur attribuant une cupidité excessible.

AXAPHAT.

As-tu les preuves de ce que tu avance. ?

BÉLIAL.

De nombreuses.

Tous.

Voyons ! Voyons !

BÉLIAL.

Je ne citerai pas tous les témoignages.—Je n'en finirais pas.

Je me borne à un mémoire de Sa Grandeur Monseigneur J. N. Provencher, Evêque de St. Boniface.

FUME-BOUCHE.

Evêque de St. Boniface ?

BÉLIAL.

Je crois. Quand il a écrit le mémoire en question, il était Evêque de *Juliopolis*.

FUME-BOUCHE.

A la bonne heure, je comprends maintenant. Ce mémoire est à Rome.

BÉLIAL.

Pour moi, je l'ai lu à Montréal et je l'ai appris par cœur.

BÉLIAS.

Quelle date porte-t-il ?

BÉLIAL.

Rome, 20 mars, 1836.

PERRIER.

A quelle occasion cet Evêque a-t-il écrit ?

BÉLIAL.

Je vais vous réciter son mémoire *in extenso*. Vous pourrez juger de l'esprit qui l'a dicté, des circonstances qui l'ont appelé, et vous aurez la preuve de mes trois propositions ci-dessus.

Tous.

Très-bien !

BÉLIAL. (1)

« Quand j'ai quitté Montréal, le 25 Novembre, tout le monde, dit l'Evêque de Juliopolis, tout le monde paraissait content du projet d'ériger la ville en Evêché. Les Evêques voyaient arriver avec plaisir le moment de cette érection impérieusement nécessaire, depuis qu'il y a un

(1) Tout ce que va dire Béal et qui se trouve entre guillemets est le mémoire de Mgr. J. N. Provencher, évêque de Juliopolis. Le lecteur comprend la gravité d'un témoignage tombé d'une si haute respectabilité. —(Note éditoriale.)

Evêque à Montréal, parce qu'ils la considéraient comme devant rétablir la paix, dans cette partie importante du diocèse de Québec. Mais ils espéraient que cette érection se ferait sans condition, et que le nouvel Evêque ne monterait pas *lié d'avance* sur son siège

PERRIER, rient.

Le préambule promet.

BÉLIAL.

Monseigneur de Juliopolis continue :

“ Ni l'Archevêque de Québec, ni l'Evêque de Telmesse ne demandent, pour le moment, un coadjuteur pour Montréal, mais seulement l'érection du siège..... ”

“ On était inquiet dans le district de Montréal au sujet de ce coadjuteur, parce qu'un bruit s'était répandu qu'on voulait le prendre parmi les Sulpiciens..... ”

OLIVOR.

Evidemment, les Sulpiciens même alors, n'étaient pas en grand estime parmi les Canadiens.

BÉLIAL.

“ On craignait, dit Mgr. de Juliopolis, si le coadjuteur était pris dans le Séminaire, que l'abbé St. Germain ne vînt à sa suite. Les démarches que le Séminaire a faites pour pousser cet abbé sur le siège de Québec, ont indisposé le clergé contre lui pour toujours.

“ Il n'en avait pas l'estime auparavant, parce qu'il a toujours été chaud partisan du Séminaire contre Mgr. de Telmesse.

“ Il paraît qu'on (les Sulpiciens) commence à intriguer à Rome pour le faire parvenir à la Coadjutorerie de Montréal. Il faut que le Séminaire soit bien sûr des dispositions de M. St. Germain, pour se donner tant de trouble pour le faire parvenir à une dignité à laquelle per-

sonne ne l'appelle, et d'où, au contraire, il est repoussé par tout le clergé, comme on a pu en juger par la requête à Sa Sainteté signée de tout le clergé du diocèse”

PERRIER.

Attrappe cela en passant !

BÉLIAL.

“ M. l'abbé Thavenet, prêtre de St. Sulpice, dit Mgr. de Juliopolis, demande au St. Siège la conservation des privilèges de la maison de St. Sulpice de Montréal, sans en donner la liste, ni aucun détail.....”

FUME-BOUCHE.

Et il a eu bon nez. Ces privilèges sont tout ce qu'il y a de plus gallican !

BÉLIAL.

“ Seulement, poursuit Monseigneur de Juliopolis, il nomme le privilège accordé, dit-il, par le second Evêque de Québec, par lequel le Supérieur de la maison est Grand-Vicaire né et perpétuel du diocèse de Québec.

“ Il offre, au nom de ses confrères, à cette condition, l'Eglise paroissiale de Montréal pour cathédrale, une vingtaine de chanoines dans la maison et de pourvoir aux besoins de tout le monde ; autant d'articles qui demandent quelques réflexions.....”

AXAPHAT.

Ce sulpicien croyait probablement que les privilèges ecclésiastiques se vendent à l'enchère. N'eût-il pas mieux fait d'offrir, qu'à l'avenir, les Sulpiciens de Montréal se conduiraient selon l'esprit de leur pieux et vénérable fondateur ?

BÉLIAL.

Monseigneur de Juliopolis continue en répondant à ces offres :

“ Le Supérieur Grand-Vicaire né et perpétuel du diocèse de Québec ? Mais qui peut répondre que ce supérieur sera toujours digne et capable de cette haute fonction ? Le Supérieur est nommé par le conseil du Séminaire, par conséquent ce sera ce conseil qui nommera le Grand-Vicaire que l'Évêque sera forcé de reconnaître, quand bien même il aurait raison de le refuser. On dit que le second Evêque de Québec a accordé ce privilège, mais cet Evêque, mort il y a plus d'un siècle, pouvait-il lier tous ses successeurs ? Pouvait-il surtout lier un Evêque de Montréal qui ne devait venir que plus d'un siècle après sa mort ? Ce privilège a-t-il été reconnu en Canada ? Peut-on citer un Supérieur du Séminaire de Montréal qui ait été reconnu pour Grand-Vicaire et qui en ait exercé les fonctions, sans lettres de l'Evêque de Québec, et renouvelées par son successeur ? Le Supérieur actuel du Séminaire dit qu'il est Grand-Vicaire, mais comme il n'a jamais reçu de lettres de l'Evêque de Québec qui lui donnent ce titre, il n'en a jamais fait les fonctions et son nom n'a jamais été porté sur la liste des Grands-Vicaires. Comment l'Evêque de Québec aurait-il pu associer à son autorité un homme qui emploie toute son influence à s'opposer à ses plans les mieux concertés pour le bien de son diocèse...”

PERRIER.

Par où l'on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les Sulpiciens créent des embarras dans l'Eglise du Canada.

BÉLIAL.

“ Tous ces étrangers, continue Mgr. de Juliopolis parlant des Sulpiciens, tous ces étrangers NE CHERCHENT QU'À SE SOUSTRAIRE À L'AUTORITÉ DES ÉVÊQUES, on se retranchant tantôt sur une exemption, tantôt sur un privilège.

“ Que le Supérieur du Séminaire marche dans la soumission due à son Evêque, qu'il cesse de le contrarier, et il pourra devenir Grand-Vicaire. Jusqu'à ce moment l'É-

vêque de Québec n'aurait pu le faire son Grand-Vicaire, sans faire pousser un cri général de mécontentement dans tout le clergé.....”

OLIVOR.

Comme ils se sont rendus aimables ces Sulpiciens !

BÉLIAL.

“ Croira-t-on qu'une dizaine de prêtres étrangers ont plus de jugement, plus de bon sens, plus de science, plus d'amour du bien que tous les Evêques et le clergé du pays ? Si le Séminaire n'avait pas ses grands biens, les prêtres français ne seraient pas si empressés d'aller au Canada, malgré l'Evêque diocésain.....”

OLIVOR.

Tu forces l'expression de Monseigneur de Juliopolis.

BÉLIAL.

Non ! Je le cite textuellement.

Parlant de l'offre de l'Eglise paroissiale de Montréal pour cathédrale, etc., Monseigneur ajoute :

“ Mais cette Eglise n'appartient pas au Séminaire ; elle a été bâtie par la fabrique et par la ville ; cette église est très-endettée. Le Séminaire l'offre pour cathédrale probablement sans que les marguilliers en sachent rien. Qui sait si ces hommes à hautes prétentions voudront cette mesure ? Qui osera répondre ici qu'ils n'y mettront pas des conditions que le nouvel Evêque ne pourra accepter. Ce sont encore les mêmes marguilliers, du moins en grande partie, qui, il y a quinze ans, ont forcé Monseigneur de Telmesse de sortir de leur Eglise, en décidant qu'il n'aura plus de trône, de dais, etc., etc.”

AXAPHAT.

Comme on reconnaît bien, dans ces pauvres marguilliers l'application du proverbe : *Tels maîtres, tels valets.*

BÉLIAL.

Ecoute le mémoire !

“ Ces marguilliers, au reste, n'étaient que les champions du Séminaire qui voulait que le nouvel Evêque abandonnât la ville et se retirât dans quelque cure de campagne. Il se retira à l'Hôtel-Dieu où il demeura jusqu'à ce que le pays et principalement le clergé lui eut bâti le bel établissement qu'il possède, et où il s'attend de rester en devenant Evêque en titre.....”

BÉLIAL.

Cet établissement existe-t-il encore ?

BÉLIAL.

Le feu de 1852 l'a détruit.

PLUSIEURS VOIX.

Tant mieux !

BÉLIAL.

Répondant à la proposition du Séminaire de fournir vingt chanoines, etc., etc., Monseigneur de Juliopolis dit :

“ Les prêtres du Séminaire sont Curés de la ville ; ils ont en cette qualité assez d'ouvrage, sans les mettre chanoines de l'Evêque. Il est clair que le Séminaire veut par là avoir l'Evêque de Montréal sous sa nomination. Sans doute, il aura soin de nommer des hommes qui seront dans ses intérêts.....”

OLIVOR.

Ça va sans dire.

BÉLIAL.

“ Je sais, poursuit Monseigneur de Juliopolis, que le Séminaire, avec ses grands biens, peut entretenir les cha-

noines, dépense qui se réduit pourtant à rien, puisque ces chanoines seraient Sulpiciens et auraient, en cette qualité, droit de vivre aux dépens du Séminaire.

“ La générosité du Séminaire à l'égard de l'Evêque est un peu tardive. C'est le même Evêque auquel IL A REFUSÉ DU PAIN ET UN ABRI, il y a seize ans : cet Evêque était pourtant alors 'envoyé par le St. Siège, à la demande de l'Evêque diocésain, comme aujourd'hui. Le Séminaire lui offre un logement, maintenant qu'il en a un beau ; il lui offre du pain, mais depuis seize ans il n'en a pas manqué sans le tenir du Séminaire.

“ Si cette maison lui eut fait alors une petite part de ses grands biens, elle se serait fait honneur, et peut-être que le gouvernement n'aurait pas montré tant d'empressement à s'en emparer, à l'abri des troubles qui agitaient alors le pays.....”

BÉLIAS.

Comme de raison.

BÉLIAL.

Mais ajoute Monseigneur de Juliopolis :

“ Heureusement que les Evêques, le clergé et le peuple, par ses représentants, empêcheront le gouvernement de commettre cette iniquité”

AXAPHAT.

Ainsi, c'est aux Evêques et à d'autres que le Séminaire doit d'avoir conservé ses biens.

BÉLIAL.

Oui !

AXAPHAT.

C'est pour récompenser les Evêques que les Sulpiciens les accusent maintenant de vouloir les voler ?

BÉLIAL.

Ecoute là-dessus Monseigneur de Juliopolis.

“ M. l'abbé Thavenet dit partout que l'Evêque de Québec veut s'emparer des biens du Séminaire de Montréal, que c'est pour cela qu'il ne veut plus laisser entrer de prêtres français en Canada.....”

FUME-BOUCHE.

Comme ils accusent l'Evêque de Montréal de ne diviser la paroisse de Notre-Dame qu'afin de s'emparer de leurs biens. Toujours les mêmes, ces bons Sulpiciens !

BÉLIAL.

“ Il est difficile, s'écrie ici Mgr. de Juliopolis, de réunir dans si peu de mots tant d'accusations hardies, fausses et calomnieuses. Si une grande charité peut excuser M. Thavenet de mauvaise foi, assurément il n'y a pas moyen d'excuser ses confrères de Montréal qui lui inspirent toutes ces accusations.....

“ J'ai eu la douleur d'entendre répéter ces accusations en France, depuis Boulogne jusqu'à Marseille. Tous les Evêques et les prêtres français avec lesquels j'ai lié conversation m'ont dit : “ Vous trouverez à Rome M. Thavenet qui travaille à empêcher les Evêques du Canada de S'EMPARER DES BIENS DES SULPICIENS DE MONTRÉAL..”

OLIVOR.

C'est ainsi que les Sulpiciens travaillent à glorifier, à l'étranger, l'épiscopat canadien ! ! ! !

AXAPHIAT.

Mais en France on ne devait rien croire de pareil sur le compte des Evêques canadiens ?

BÉLIAL.

Tu vas voir :

“ Non-seulement, dit Monseigneur de Juliópolis, non-seulement on le disait, mais on le croyoit : on a par conséquent une bien singulière idée des Evêques du Canada que l'on suppose capables de voler de si grand biens que ceux du Séminaire de Montréal, et que l'on croit, par là même, les destructeurs des établissements religieux du pays. Sans doute, ils mériteraient l'animadversion du monde entier, si une accusation aussi grave était vraie; mais ici je n'hésite pas à dire que c'est un mensonge et une calomnie

PERRIER.

Si jamais les Canadiens apprennent ce que les Sulpiciens ont dit de leurs Evêques, ils seront furieux.

BÉLIAL.

Voilà pourquoi il faut se garder de dire que l'Evêque veut voler le Séminaire. Pour le laver de cette odieuse accusation, quelqu'un publiera le Mémoire de Mgr. de Juliópolis.

FUME-BOUCHE.

On pourrait même publier d'autres faits qui mettraient le comble à l'indignation générale. Car ces Sulpiciens en ont dit de toutes les couleurs sur les Canadiens. M. Faillon disait à Rome, à propos des Universités, que ces institutions étaient inutiles en Canada, où, quelque effort qu'on fit, on ne parviendrait jamais à former des prêtres, des magistrats, des avocats, des médecins, etc., de quelque valeur.....

CARREAU.

Pourquoi ?

FUME-BOUCHE.

Parce que LES RESSOURCES INTELLECTUELLES DES CANADIENS ÉTAIENT TROP MÉDIOCRES !!!

Un Evêque français s'étonnait un jour en présence d'un Sulpicien de ce que le clergé ne pouvait aspirer à être Curé de la ville, attendu que les Sulpiciens étaient Curés perpétuels. Savez-vous ce que répondit ce Sulpicien ? Sans broncher, il affirma que le clergé indigène N'AUROIT JAMAIS LES LUMIÈRES VOULUES POUR ADMINISTRER MONTRÉAL !!!

CARREAU.

Si les Canadiens sont doués intellectuellement d'une façon si médiocre, je ne vois pas qu'il faille une si grande dose de science pour administrer Montréal !!!

FUME-BOUCHE.

C'est ainsi que les Curés perpétuels se contredisent. A les en croire, tantôt les Canadiens sont trop bêtes pour mériter un enseignement supérieur, tantôt ils sont si spirituels, si intelligents, qu'il faut beaucoup de science pour les évangéliser, et cependant, qui le nierait, dès qu'ils se font prêtres, ils deviennent si stupides qu'on doit leur interdire de force le ministère au sein des villes.

CARREAU.

En effet, ce que tu dis-là ressort bien de tout ce que les Curés perpétuels disent des Canadiens.

FUME-BOUCHE.

Et puis, disait un jour M. Bayle, il est très-dangereux d'instruire les Canadiens. La plupart de ceux qui appartiennent aux classes libérales ne se confessent pas. Les clers-médecins, par exemple, ne pratiquent plus la religion et sont tout ce qu'on peut voir de plus impie.

CARREAU.

Ce M. Bayle est un calomniateur. Ce qu'il dit des clers-médecins est absolument faux. Les étudiants en médecine canadiens sont religieux. Le chanoine Fabre,

pour sa part, en confesse un nombre considérable. Ils vont même jusqu'à faire des communions générales. Voit-on cela ailleurs ?

BÉLIAL.

Voyons, tu conteras cela quand j'aurai terminé.

“ Il tarde à l'Evêque de Québec, continue Mgr. de Juliopolis, d'être déchargé du district de Montréal qui lui a causé tant de déboires et de chagrin. Son prédécesseur immédiat, le vénérable évêque Panet, n'en avait pas en moins et son anté-prédécesseur, Mgr. J. O. Plessis, dont la mémoire vivra éternellement en Canada, en était tellement abreuvé et accablé qu'il était las de vivre. Il m'écrivait dans mes missions : “ Je vis trop longtemps ; j'aurais dû mourir en arrivant de Rome pour ne pas être témoin de ce que je vois.”

PERRIER.

Ainsi, sans remonter au delà de 50 ans, les Sulpiciens ont martyrisé et abreuvé d'amertume les Evêques suivants : Bourget, Lartigue, Baillargeon, Panet, Plessis ! Qu'ils viennent maintenant se donner pour des moutons !!

BÉLIAL.

“ L'Evêque de Québec, dit encore le mémoire de Mgr. de Juliopolis, l'Evêque de Québec a refusé l'entrée des prêtres français dans son diocèse, parce que ces étrangers, ne voulant vivre en harmonie, ni avec le clergé, ni avec le peuple, étaient évidemment les auteurs des troubles qui régnaient dans le District de Montréal, et qu'ils intriguaient sans cesse à Rome pour renverser ses plans les mieux concertés pour le bien du pays. Deux fois il a été dans la nécessité d'envoyer des agents à Rome ; toujours ils ont réussi à faire connaître la vérité, mais quelle dépense pour payer les frais de ces agents. Si encore les prétentions du Séminaire étaient finies ; mais non, M. Thavenot est toujours ici à Rome, faisant ce qu'il peut pour soutenir les prétentions de ses confrères ; tout cela se fait en des-sous et en cachette.

Et
de M
Larue
écrit
les Ev
Et j
rapac
d'imb
intelle
pour c
de fai

Voy
est ass

C'es
Rome
deux d
prouva

Je
garde
nibales

Avec
“ Si
refuse
ne ref
sujets
maison
ceux-là
Ils n'or

FUME-BOUCHE.

Et après M. Thavenet est venu M. Faillon en compagnie de M. Bayle; après ces deux accusateurs, est venu M. Larue; après M. Larue en viendra un autre; car il est écrit que les Curés perpétuels ne laisseront jamais dormir les Evêques en paix.

Et pour avoir raison des Evêques, ils les accuseront de rapacité, d'ignorance; ils accuseront le clergé et le peuple d'imbecillité. Non contents d'avoir ruiné la réputation intellectuelle des Canadiens, ils essaieront à les faire passer pour des révoltés, des gens capables d'en venir aux voies de fait contre leur Evêque.

OLIVOR.

Voyons, Fume-Bouche, tu charges à dessein: le tableau est assez noir, n'y ajoute pas d'ombres.

FUME-BOUCHE.

C'est tellement le cas; j'invente si peu que, pour rassurer Rome sur l'état des esprits à Montréal, les Supérieurs de deux communautés ont été obligés d'écrire des lettres qui prouvaient que la population était bien paisible.

OLIVOR.

Je m'explique maintenant pourquoi, en Europe, on garde encore l'idée que le Canada est un pays de cannibales!!!

BÉLIAI.

Avec toutes vos interruptions, je n'en finirai pas.

« Si l'Evêque de Québec, dit Monseigneur de Juliopolis, refuse l'entrée de son diocèse aux Sulpiciens français, il ne refuse pas aux prêtres canadiens, ou du moins aux sujets anglais, de se faire Sulpiciens. Il y a déjà dans la maison autant de Canadiens que de Français, c'est sur ceux-là que retombe la plus grande partie de l'ouvrage. Ils n'ont aucune des places honorables..... »

OLIVOR.

“ Les Canadiens ont d'ailleurs si peu d'intelligence,”
disent les Curés perpétuels.

BÉLIAL.

“ Ainsi, toujours selon Monseigneur de Juliopolis, la maison des Sulpiciens de Montréal ne pourrait s'éteindre que par sa faute, en s'obstinant à ne pas admettre les prêtres canadiens. C'est une chose bien étonnante et qui ne se rencontrera qu'en Canada, que de voir une dizaine de prêtres étrangers, venus de France, placés par le conseil de la maison, devenus tout-à-coup de grands seigneurs, de les voir, dis-je, vouloir faire la loi dans le pays, heurter ouvertement l'opinion du clergé, forcer toutes barrières pour parvenir à leur but, en venir enfin jusqu'au point de vouloir donner des Evêques au Canada, sans qu'on n'en sache rien dans le pays.

“ C'est ce qu'on a vu ici, à Rome, à la nomination du dernier coadjuteur de Québec et à la nomination de M. Tabbeau pour Montréal. Ces deux hommes n'étaient pas des ambitieux. Mgr. Turgeon avait refusé la coadjutorerie de Québec en 1825. M. Tabbeau a refusé d'accepter ses bulles, et est mort peu après l'arrivée d'un rescrit de Rome qui l'engageait à les accepter. La charge d'Evêque est si désagréable en Canada, grâce aux Sulpiciens, que personne ne veut l'accepter.”

OLIVOR.

C'est bien naturel !

BÉLIAL.

Ecoutez ce qui suit :

“ M. Roux, Supérieur du Séminaire de Montréal, qui vint à Rome, il y a quelques années, avait obtenu du St. Siège la permission de vendre les biens du Séminaire au Gouvernement. L'Evêque de Québec refusa son consente-

me
ent
req
de
dan
ava
déra
vâ
qu'
“
seur

Qu

Qu
mem
L'his
est tr

Il
pel q
ses d
lui, V
révolt
“ Q
pour
le dro
a le p
ques j
conser
frira j
aux P
PERTU
SOU MIS

ment et envoya à Rome deux agents qui obtinrent la révocation de cette permission. Il adressa, avec son clergé, une requête au gouvernement pour demander la conservation de ces biens ; le parlement se joignit au clergé en demandant plusieurs fois que ces biens restassent tels qu'ils avaient toujours été. Le clergé comme le parlement considéraient ces possessions comme biens religieux du pays ; vû que la possession des fonds était beaucoup plus sûre qu'une rente sur le gouvernement.

“ C'est ainsi que le Séminaire restera, malgré lui, possesseur de ses biens..... ”

PERRIER.

Qu'il crie au voleur, maintenant !

BABEL.

Qu'il vienne surtout dire que, s'il fait opposition au démembrement, c'est qu'il croit que le mode en est vicieux ! L'histoire lui répondra que son opposition aux Evêques est traditionnelle !! Qu'il n'a jamais su faire autre chose !!!

FUME-BOUCHE.

Il n'aura pas même la fortune d'invoquer le droit d'appel qu'a le dernier des fidèles quand il se croit lésé dans ses droits. Pie IX lui répondrait en lui rappelant ce que lui, Vicaire infallible, écrivait en 1870, aux Arméniens révoltés contre l'autorité de leurs prélats :

“ Qu'il ne faut jamais faire appel à l'autorité des Papes pour DIMINUER OU AMOINDRIR CELLE DES EVÊQUES. Car si le droit d'appeler au Pontife Romain est sacré parce qu'il a le pouvoir divin de délier tout ce qui est lié par quelques juges que ce soit, droit qui a été scrupuleusement conservé dans tous les siècles, cependant le Pape ne souffrira jamais qu'on l'allègue pour couvrir la désobéissance aux Evêques. Ceux qui agissent ainsi sont plutôt des PERTURBATEURS DE L'ORDRE ECCLÉSIASTIQUE QUE DES FIDÈLES SOUMIS DU SIÈGE APOSTOLIQUE.”

Grégoire XVI avait dit la même chose à propos de Lamennais.

Or, les Sulpiciens en appellent à Rome afin d'obtenir des privilèges qui DIMINUENT ET AMOINDRISSENT L'AUTORITÉ DE L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL !!!

BÉLIAL.

Je ne vous rapporterai pas la conclusion du mémoire de Mgr. de Juliopolis ; vous en avez, je crois, suffisamment, pour vous convaincre qu'il faut éviter d'accuser l'Évêque de Montréal.

Tous.

Trop ! Trop !

BÉLIAL.

Peut-être aussi sentez-vous qu'il vaut mieux se taire et ne rien tenter pour la justification de St. Sulpice

Tous.

Oui ! Oui !

BÉLIAL.

Dans ce cas, je suis aussi heureux des paroles que je vous ai dites, que je puis être glorieux d'avoir captivé toute votre bienveillante attention.

(Il descend au milieu des applaudissements.)

PLUSIEURS VOIX.

Leviathan à la tribune !

(Leviathan se rend au désir de l'inférieure assemblée.)

SCÈNE IX.

Les précédents.

LEVIATHAN, à la tribune.

J'éprouve le besoin de faire de suite ma confession

tout entière : Le rôle que je remplissais auprès des politiques conservateurs est à peu près nul. Partout, depuis que cette maudite Comédie est sortie, l'on se met en garde contre mes inspirations. Ceux qui ne sont pas alarmés du côté de la conscience, le sont du côté de leurs intérêts, en sorte qu'il m'est impossible de ne rien obtenir de ceux qui, il y a un an, se faisaient les apôtres si complaisants de mon libéralisme et de mon gallicanisme.

OLIVOR.

Et Sir George ?

LEVIATHAN.

Sir George est excessivement mal disposé à notre égard.

A l'heure qu'il est, s'il n'est pas ultramontain, il n'en est pas éloigné, car le seul nom de gallican le révolte.

LUCIFER.

Il faut le travailler.

LEVIATHAN.

Le travailler après les bévues qui ont été faites, n'est pas si aisé qu'on pourrait le penser. Sir George a une intelligence élevée et qui résiste difficilement à la lumière.

J'ai appris que le 15 Décembre 1871 vous avez décidé de combattre Sir George. Eh bien ! C'est assurément le parti le plus sage ; car, au fond, il nous fera toujours plus de mal que de bien !

PLUSIEURS VOIX.

C'est notre ennemi !

LEVIATHAN.

Mais je laisse pour aujourd'hui la question des politiques de côté, question que Belzébuth vous a d'ailleurs suffisamment exposée. Et je vous entretiens des biens des Curés perpétuels.

Tous.

Très-bien !

LEVIATHAN.

Bérial vous a prouvé qu'il ne serait pas prudent d'insinuer que l'Évêque de Montréal veut voler les biens du Séminaire, je veux, moi, vous faire connaître la véritable nature de ces biens.

Tous.

Bravo !

LEVIATHAN.

D'abord ces biens ne sont pas la véritable propriété du Séminaire : les Curés perpétuels n'en sont que les administrateurs : ces biens appartiennent aux catholiques de Montréal.

LUCIFER.

En es-tu certain ?

LEVIATHAN.

J'ai étudié les titres d'une manière toute spéciale, et ce que j'avance est le fruit de cette étude consciencieuse.

BÉRIAL.

Pourtant on a fait dire dernièrement à un Curé perpétuel que ces biens appartenant en propre au Séminaire, et que les dons faits par cette institution étaient de pures générosités.

LEVIATHAN.

Nouvelle bévue ! Le premier venu peut prouver le contraire. Les titres primitifs, les documents historiques, l'intention des donateurs, les chartes, tout prouve que ces biens sont des biens ecclésiastiques, comme tels strite-

ment consacrés à la diffusion des lumières de l'Évangile, l'exercice du ministère sacerdotal, l'édification et l'instruction des fidèles de la paroisse de Montréal.

LUCIFER.

Voyons, fais-nous connaître les titres qui établissent tout cela.

LÉVIATHAN.

Il serait trop long de mettre sous vos yeux les pièces en question. Je me contenterai de citer deux documents. Le premier, une opinion légale d'une haute autorité, et le second, l'aveu même du Séminaire.

Tous.

Si tu as l'aveu du Séminaire, il n'en faut pas davantage.

LÉVIATHAN.

Le juge Vallières de St. Réal appréciant la loi Quiblier et l'abandon que le Séminaire avait fait d'une partie de ces biens, s'exprime ainsi :

“ Je ne comprends pas la conduite du Séminaire dans cette affaire ; c'est à pure perte qu'il a sacrifié une partie de ses biens pour conserver l'autre, car jamais le gouvernement n'aurait osé y porter une main spoliatrice. Même sans les concessions immenses faites par le Séminaire, le gouvernement aurait fait tout ce qu'il a fait et reconnu purement et simplement les droits de la maison. De plus le Séminaire n'avait pas le droit d'abandonner au gouvernement ce qu'il a abandonné ; les familles des premiers donateurs peuvent donc réclamer contre cette aliénation, puisque leurs intentions ont été violées. D'ailleurs le Séminaire comme Séminaire n'est pas propriétaire, mais seulement économe et dispensateur de ces biens d'après les fins voulues et connues des premiers donateurs.”

BÉLIAS.

Ce témoignage est très-grave !

LEVIATHAN.

Ecoutez maintenant la déclaration faite à Rome, février 1865, par MM. Bayle et Faillon au nom du Séminaire de Montréal :

“ Verum enim vero, vi legis civilis adstringimur ad
 “ deservendam Mar-Parochiam, id est eam parochiam
 “ que anno 1840 extabat, complectebaturque tunc tem-
 “ poris sicut hodie non solum urbem ipsam, sed et ejus
 “ suburbia et non tantum partem quamdam hujus paro-
 “ chie. Unde, si partem aliquam deservire cessaremus eo
 “ ipso reputarum, ar. ultro abnegasse partem corresponden-
 “ tem obligationis quam contraximus, omnibus parochianis
 “ gratuito subministrandi spiritalia auxilia quibus tenemur
 “ animarum pastores.

“ 1o. Vi hujus obligationis quæ etiam lego civili adstringimur
 “ jus strictum habent parochiani omnes ut ipsi
 “ gratuito in spiritalibus deserviamus, possentque ad id
 “ nos cohibere per civiles judices; id enim promissione
 “ obligatoria promisimus, erga omnes sine ulla exceptione;
 “ eodem modo tenemur ad deservendam Indorum Mis-
 “ sionni vulgo dictæ Lacum-Duorum-Montium, constanti
 “ duabus tribus alia scilicet Algonkinorum, altera vero
 “ Iroquentium. Ideoque si uni aut alteri deservire cessaremus
 “ jus strictum haberet tribus a nobis derelicta et de
 “ nobis querendi utpote promissionibus nostris non stan-
 “ tibus, et nos etiam per tribunalia civilia compellendi.
 “ Idem dicendum de quibuslibet aliis parochiis nostre
 “ partibus.

“ 2o. Possint insuper parochi quos constitueret ipse
 “ Episcopus in parochiis partibus ita dismembratis eorum
 “ iudicibus civilibus nos citare, ut partem aliquam beno-
 “ rum nostrorum temporalium sibi vindicarent quando-
 “ quidem partem portarent onerum quibus jure civili
 “ gravabamur.”

PERRIER.

Donne-nous la traduction de tout ce latin.

LEVIATHAN.

Voici :

“ En effet, nous sommes astreints, en vertu de la loi
 “ civile, de desservir la Paroisse de Montréal ; c'est-à-dire
 “ la paroisse telle qu'elle existait en 1840 et qui embras-
 “ sait alors, comme aujourd'hui, non-seulement la ville
 “ elle-même mais encore ses faubourgs, et non uniquement
 “ une partie de cette paroisse. D'où il suit que si nous
 “ cessions de desservir une partie de cette circonscription,
 “ par cela même nous serions réputés avoir repudié pour
 “ l'avenir la part correspondante de l'obligation que nous
 “ avons contractée et qui consiste à administrer gratuite-
 “ ment à tous les paroissiens les secours spirituels auxquels
 “ sont tenus les Pasteurs des âmes.

1o. C'est en vertu de cette obligation, nous liant aussi
 “ par la loi civile, que tous les paroissiens possèdent stric-
 “ tement le droit de recevoir de nous gratuitement les
 “ secours spirituels et de *pouvoir nous y forcer par la loi*
 “ *civile. Car nous sommes liés à cet égard d'une promesse*
 “ *obligatoire envers tous les fidèles sans exception. Nous*
 “ *sommes tenus de la même façon à desservir la mission des*
 “ *sauvages connue sous le nom du Lac des Deux Montagnes*
 “ et qui se compose de deux tribus, savoir les Algonquins
 “ et les Iroquois. C'est pourquoi, si nous cessions de
 “ desservir l'une ou l'autre de ces tribus, celle que nous
 “ abandonnerions aurait strictement le droit et de nous
 “ actionner comme ayant manqué à nos promesses, et nous
 “ ramener à leur exécution par les tribunaux civils. *On*
 “ *doit en dire autant de chaque fraction quelconque de notre*
 “ *paroisse.*

2o. *De plus les Curés que l'Evêque en vertu de son*
 “ *autorité établirait dans des portions de notre Paroisse*
 “ *qu'il aurait demembrées, pourraient nous citer devant les*
 “ *tribunaux civils pour revendiquer une part de nos biens*

“ temporels, du moment qu'ils supporteraient une part des charges dont nous étions grevés de par le droit civil, avant ce demembrement.”

AXAPHAT.

Cette déclaration du Séminaire est écrasante !

LEVIATHAN.

Aussi devons-nous user de prudence quand nous voulons faire croire à la population que les Sulpiciens, abandonnant une portion quelconque de la Paroisse de Montréal, les frais du culte retomberont sur les fidèles.

PERRIER.

Le contraire serait vite prouvé, si quelqu'un s'avisait de publier ce que nous venons d'entendre.

OLIVOR.

Mais les Sulpiciens n'ont-ils pas, eux-mêmes, fait pareille menace ?

LEVIATHAN.

Oui !

OLIVOR.

Il faut tout de même qu'ils soient bien audacieux. Comment peuvent-ils dire à Montréal le contraire de ce qu'ils déclarent à Rome ?

FUME-BOUCHE.

A Rome, on connaît leurs titres. D'ailleurs, ils sont là, pour ainsi dire, sous la foi du serment.

LEVIATHAN.

En tout cas, concluons que nous ne pouvions pas avoir en main une cause plus perdue que celle du Séminaire de

Mom
jama

Ou

Su
dém
du Sé

Ba

(Pendar
ger
se t
por

Je ve
autres
On r
mém
à un de
Le S
terrain
n'a pay
ce qui
actuelle

En es

Montréal. Et que si nous ne voulons pas la perdre à jamais, il faut être très-prudents.

Tous.

Oui ! Oui !

LEVIATHAN.

Surtout évitons de ne jamais amener la discussion du démembrement et de la Comédie sur le terrain des biens du Séminaire : Nous serions enfoncés pour toujours.

(Il descend de la tribune).

PLUSIEURS VOIX.

Baalbérith, Baalbérith !

(Pendant que Baalbérith se dirige vers la tribune, Baal et Babel échangent un dialogue que l'Illuminé ne peut saisir ; toute son attention se trouvant en ce moment concentrée sur Lucifer dont la figure porte l'impression d'une tristesse mortelle).

SCÈNE X.

Les précédents.

BAALBÉRITH, de la tribune.

Je veux de mon côté vous mettre en garde contre certains autres dangers.

On répond aujourd'hui le bruit que le Séminaire a énormément souscrit pour la Cathédrale ; ce faisant on s'expose à un domenti formel.

Le Séminaire veut que le prix qu'il a donné pour le terrain de l'Eglise St. Jacques soit sa souscription ; or il n'a payé ce terrain que la moitié de ce qu'il valait alors, ce qui représente à peu près le quart de ce qu'il vaut actuellement.

OLIVOR.

En es-tu certain ?

BAALBÉRITH.

Ecoutez le fait suivant :

Les Curés perpétuels réparent en ce moment leur Eglise Notre-Dame. Comme vous le pensez bien, ils font ces réparations à l'aide de quêtes; car il est écrit que les \$100,000 de revenu annuel du Séminaire n'y peuvent rien !!!

OLIVOR.

Et les gens donnent !!!

BAALBÉRITH.

Certainement ! Ils ne sont pas obligés d'imiter les Curés perpétuels !

Cependant, l'un des marguilliers ayant été prié de souscrire à cet^e fin, répondit à celui qui lui faisait cette invitation, qu'il souscrirait pour les réparations de Notre-Dame la même somme souscrite par le Séminaire pour la Cathédrale.

Celui qui reçut cette réponse alla tout joyeux annoncer la chose au Curé Rousselot, lui demandant combien le Séminaire avait donné pour la Cathédrale.

Le Curé balbutia, *rebalbutia*, *rerebalbutia*, *rererebalbutia* et promit à la fin de voir le marguillier en question.

OLIVOR.

Le fit-il ?

BAALBÉRITH.

Le Curé Rousselot se présenta avec l'acte d'achat du terrain de St. Jacques ! ! ! ! !

Tous, riant.

Ah ! Ah ! Ah !

BAALBÉRITH.

Vous devinez facilement la réponse du Marguillier.

OLIVOR.

Il a dû offrir d'acheter du Séminaire, un terrain pour la moitié de sa valeur réelle, et prier ensuite Monsieur le Curé de trouver bon que ce soit là sa souscription!!!

BAALBÉRITH.

Quelque chose dans ce genre.

OLIVOR.

Je comprends, qu'en effet, il soit plus prudent de se taire touchant la souscription du Séminaire en faveur de la Cathédrale.

TOUS.

Oui! Oui!

BAALBÉRITH.

On a encore dit que certaines nouvelles paroisses souffraient d'avoir été abandonnées des Curés perpétuels. Ce mensonge n'est plus possible.

LUCIFER.

Pourquoi?

BAALBÉRITH.

Parce que ces paroisses se développent et prospèrent admirablement depuis que les Curés perpétuels les ont laissées.

LUCIFER.

C'est un peu fort.

BAALBÉRITH.

C'est tellement vrai, qu'elles sont méconnaissables. Pour n'en mentionner qu'une, St. Henri, Tanneries des Rolland, grâce à son zélé et intrépide Curé, M. l'Abbé Lapierre, a une magnifique église, des écoles, des institutions, plusieurs prêtres à son service, sans compter les progrès matériels, dont le Curé est l'un des propagateurs les plus éclairés.

BABEL.

Encore une corde de moins à notre arc !

BAALBÉRITH.

Hélas ! toutes les cordes nous manquent les unes après les autres !

Si encore nos adversaires n'étaient pas entourés de toutes les forces voulues. Rien ne leur fait défaut.

BABEL.

Ils ont des Evêques qui sont des saints !

BELZÉBUTH

Un clergé qui est le premier clergé du monde !

BÉLIAS.

Des institutions religieuses de toute sorte !

LEVIATHAN.

Des politiques dévoués à l'Eglise !

ROSIER.

Une presse ultramontaine !

ASTAROTH.

Une presse gallicanne qui est en voie de se convertir !

CARREAU.

Et, comme pour couronner tout cela, des Jésuites !!!

BAALBÉRITH.

Des Jésuites, ayant un Collège ! une Eglise ! Des Jésuites à Montréal et à Québec ! Des Jésuites faisant des missions, prêchant des neuvaines ! Des Jésuites ayant même une noviciat ! Ah ! les maudits Jésuites ! Qui nous délivrera de cette lèpre.

LUCIFER.

Hélas ! Nous avons déchainé contre eux toutes nos puissances, et rien ne les a ébranlés !

BAAL.

« Ils sont comme cet Antée de la fable, qui se relève plus fort. »

BAALBÉRITH.

L'épreuve, l'humiliation, la mortification sont leur terre nourricière : chaque fois qu'on les terrasse, chaque fois qu'on les abat, on leur fait toucher cette terre de nouveau, et ils y puisent une nouvelle vie, une nouvelle force et un nouveau courage.

PERRIER.

La Société de Jésus, c'est le sel de l'orthodoxie !

AXAPHAT.

La Société de Jésus, c'est l'arôme de l'esprit apostolique !

FUME-BOUCHE.

La Société de Jésus, c'est le foyer de la vraie science !

BÉLIAS.

La Société de Jésus, c'est la forteresse invincible de l'ultramontanisme!

OLIVOR.

La Société de Jésus, c'est l'ennemie mortelle et jurée du gallicanisme et du libéralisme!

Tous.

La Société de Jésus, ce doit-être le suprême et dernier but de nos colères, de nos combats et de nos vengeances!

LUCIFER.

Ah! combattons les Jésuites! Chassons-les du Canada et notre cause est gagnée!

BABEL.

C'est bel et bon à dire, mais que faire?

OLIVOR.

Nous avons tout tenté depuis qu'ils existent.

BABEL.

En Canada, nous n'avons presque rien fait contre eux depuis qu'ils y sont revenus. La sagesse de Lucifer ne l'ayant pas voulu.

LUCIFER, furieux.

Tu mens, vipère! Tu mens!

BABEL, avec dérision.

C'est vrai, j'oubliais que le gros Jos. a chanté l'hymne des cannibales sur l'autel de leurs généreux martyrs!!!

BELZÉBUTH, piqué au vif.

Et cet hymne a eu son effet.

BABEL.

Je ne veux pas blâmer Belzébuth de l'avoir inspiré.
Je veux seulement rappeler qu'on s'est borné là. Il aurait
fallu les persécuter, les chasser.....

PLUSIEURS VOIX.

Bravo ! Bravo !

BAALBÉRITH.

Ainsi, c'est entendu : guerre aux Jésuites !

Tous.

Guerre aux Jésuites !

BAALBÉRITH.

Seulement, il est probable que nous ne réussirons pas.
Ils jouissent en Canada d'une belle considération et
d'une haute estime. Le peuple les vénère, le clergé et
les Evêques les protègent. L'Evêque de Montréal, surtout,
est leur bienfaiteur et leur protecteur tout dévoué. Il
leur a déjà donné des preuves extraordinaires de l'affec-
tion toute particulière qu'il leur porte. De leur côté, les
Jésuites ont pour Sa Grandeur un respect, une vénération
et un dévouement à toute épreuve.

LUCIFER.

L'Evêque de Montréal n'est-il point malade ?

BAALBÉRITH.

Très-sérieusement.

LUCIFER.

Tant mieux, s'il peut partir, nous

PLUSIEURS VOIX.

Qu'il meure ! Qu'il meure !

BAALBÉRITH.

Encore un désir insensé !

LUCIFER.

Comment ?

BAALBÉRITH.

En mourant, le vénérable Evêque de Montréal, n'abandonnera pas pour cela son diocèse. Plus encore qu'aujourd'hui, il en sera l'ange

(Grande émotion.)

BAALBÉRITH.

Son ombre bénie planera sur sa ville et sur son diocèse.

(Très forte et très vive émotion.)

BAALBÉRITH.

Déarrassé des obstacles de la chair et du sang, son âme se soudra à Dieu ; elle participera ainsi à quelque chose de la puissance infinie.....

(Sensation indéfinissable.)

BAALBÉRITH.

Vous souvient-il du colloque béatifique que nos esprits avaient avec l'Eternel aux jours de notre splendeur ? Vous souvient-il des ineffables tressaillements de notre être lorsque Dieu nous confia sa parole, et son Verbe Eternel ?

Tous.

Malédiction ! malédiction !

BABEL.

Malédiction à celui qui, en nous communiquant son souffle maudit, vint tuer pour toujours en nous la fibre

retentissante par laquelle la parole divine nous inondait de bonheur!

Tous.

Malédiction à Lucifer!

LUCIFER, livide de colère.

Anathème à l'enfer!

BAALBÉRITH, pleurant.

Hélas! Il est subsistant l'anathème..... la voix de nos secrètes haines et de toutes les noires passions qui nous agitent, c'est l'anathème, c'est la malédiction..... Mais, calmons-nous oublions nos colères, nos divisions intestines

Servons une haine plus impérieuse..... Ne formons qu'un seul esprit pour combattre l'Éternel

Pour moi, je n'ai pas rappelé le souvenir de notre bonheur en vue de soulever des colères Je voulais simplement vous dire qu'une fois rendu dans le sein de la gloire, l'Évêque de Montréal aurait avec Dieu un colloque d'une charité et d'une confiance extrêmes Que dans ce colloque, l'Évêque entendrait la parole du Verbe, qu'il la saisirait magnifiquement et que son âme bienheureuse, tant que l'Église de Montréal subsistera, fera descendre sur elle l'écho de la parole mystérieuse que lui dira l'amour infini.....

Et l'écho de cette grande voix inspirera à tous, les vertus qui font les bons citoyens, les vrais chrétiens, les prêtres selon le cœur de Dieu et les Évêques dignes de l'Église

Aussi, loin de me réjouir de la mort prochaine de l'Évêque de Montréal, je m'en afflige Évêque mortel, il est notre adversaire, notre ennemi Évêque immortel, il fera notre perte à tous

Tous.

Malédiction!

BAALBÉRITH.

Son peuple le pleurera Sa mort sera une désolation non-seulement pour Montréal, mais pour le Canada tout entier Bientôt, cependant, on sentira que son esprit revit..... On sa rappellera ses vertus..... On les imitera..... Ceux qui furent dignes de l'estime de cette grande âme éprouveront le besoin de la célébrer..... Un concert de louanges s'élèvera à sa gloire..... On aimera ce qu'il a aimé..... On bénira ce qu'il a béni..... On propagera, ce qu'il a propagé Et l'ultramontanisme vivra ... Et le gallicanisme mourra..... Et le libéralisme disparaîtra..... Et les Curés perpétuels, s'ils ne se frappent pas la poitrine avec componction, verront descendre sur eux le mépris qui est dû à ceux qui persécutent et amoindrissent l'autorité ecclésiastique.....

Tous.

Malédiction !

BAALBÉRITH.

Donc de quelque côté que nous jetions nos regards en Canada, notre cause apparaît comme y étant très-menacée. C'est au point qu'il faudrait tout à fait en désespérer, si nous n'avions, comme dernière ressource, l'état de perversion profonde où se trouve l'Europe.

(Un éclair illuminateur brille sur la figure de Lucifer.)

BAALBÉRITH.

Si le libéralisme doit triompher en Europe, nous parviendrons probablement à l'établir en Canada. L'Amérique vit des idées et des principes de l'Europe.....

LUCIFER.

Et le libéralisme est florissant, très-florissant en Europe!

BABEL.

Non !

LUCIFER.

Oui.

PRESQUE TOUS.

Non !

LUCIFER, et deux ou trois autres.

Oui !

BAAL.

Nous pouvons savoir au juste ce qui en est. Les démons de l'Europe sont ici. Qu'on en fasse venir quelques-uns.

Tous.

C'est cela. C'est cela.

LUCIFER.

Perrier, appelle ici sur le champ Kakos, Sabathan, Belphégor, Béhémot et Junier.

(Perrier salue et sort. Baalbérith descend de la tribune.)

SCÈNE XI.

Les précédents.

BABEL, de son siège et s'adressant à Lucifer.

Eh bien ! illustre monarque, tu dois être enchanté du résultat de ta politique !!!

LUCIFER.

Ce n'est pas ma politique qui a été fatale à notre cause,

mais la tiens, mais celle de ceux qui, comme toi, m'accusent aujourd'hui avec tant d'injustice.

BABEL.

C'est faux !

LUCIFER.

Tu me reproches mille choses, outre autres d'avoir pris la défense des Curés perpétuels contre la Comédie, et toi même à la dernière séance, tu as dit qu'à tout prix, il fallait parler, mentir au risque de recevoir de rudes démentis.

BABEL.

C'était pour m'amuser. J'ai toujours cru que tant que nous accepterions la politique de notre illustre monarque, tout irait le plus mal possible. Et comme je savais que quelque fussent les opinions des honorables princes, mes amis, il faudrait toujours finir par adopter les vues du très-haut, très-sage, très-illustre Lucifer, j'ai pris le parti de m'amuser, et je me suis amusé....

LUCIFER.

Que ne t'amuses-tu aujourd'hui, comme alors ?

BABEL.

Aujourd'hui que nous sommes menacés d'une défaite non-seulement canadienne, mais américaine, mais européenne, mais générale, je pense que l'amusement a assez duré et qu'il est temps, grandement temps d'en finir.

LUCIFER.

Si le libéralisme est vaincu en Canada, à qui la faute ? Est-ce moi qui ai choisi cette erreur ? N'est-ce pas sur la proposition de Belzébut et de Baalbérith qu'il a été décidé à l'unanimité qu'une députation serait envoyée dans ce pays afin d'y implanter et d'y développer le libéralisme catholique, ainsi que le gallicanisme qui en est la source ?

BABEL.

Où, et je me rappelle encore les acclamations enthousiastes qui accueilleront cette proposition. Mais tout cela était feint, ou plutôt forcé! Nous avons choisi le libéralisme, nous l'avons acclamé pour éviter l'humiliation de nous le voir imposer....

PLUSIEURS VOIX.

Très bien! Très bien!

BABEL.

Depuis le dernier Congrès de Malines, notre illustre monarque n'a-t-il pas déclaré formellement qu'il entendait qu'à l'avenir, on n'adoptât, pour les pays catholiques, que les seules erreurs du libéralisme catholique et du gallicanisme?

PRESQUE TOUS.

Oui! Oui!

BABEL.

Non! Nous ne sommes pas libres. Mais il est temps de le devenir. L'intérêt de l'enfer le demande impérieusement.....

PRESQUE TOUS.

Bravo! Bravo!

(En ce moment, Kokos, Sabathu, Belphégor, Béhémoth, Junier et Perrier entrent. On se presse autour d'eux et après les saluts d'usage chacun prend un siège.)

—

SCÈNE XII.

Les précédents et les derniers entrés.

LUCIFÈRE, se levant.

Princes de l'Europe,

J'ai déjà eu occasion de vous parler de notre entreprise canadienne. Aucun de vous n'ignore que nous voulons corrompre ce pays à l'aide du libéralisme. Aujourd'hui les députés canadiens croient leur œuvre grand danger. C'est au point qu'ils en sont réduits à attendre leur salut de l'Europe. Différents d'opinion sur plusieurs points, tout s'accordent à croire que l'Amérique se nourrit des doctrines européennes.

Vous voyez par là ce qui me fait vous appeler ici. Vous êtes les cinq chefs du mal dans la région européenne. Vous pourrez donc nous parler sciemment et de la politique et de toutes les erreurs qui ont cours en Europe et qui se rapportent au libéralisme.

Il est un point surtout que je vous prie de bien élucider, celui du triomphe, de la prépondérance prochaine des races germaniques ou protestantes, sur les races catholiques : le protestantisme, vous le savez, est le fruit du libéralisme. Dixi !

BABEL.

J'ai une proposition à soumettre à l'assemblée.

Tous.

Quelle ?

BABEL.

Je propose que les princes européens parlent en toute liberté et ne se gênent pas, au besoin, de dire la vérité, nous orgueilleux monarches.

E
(Sui
c
a
c
d
h

Lut
trionp
celles-
des pa
vanie
enfer
régner
un sei
vérité
sophie
tenir u
savoir,
d'étudi
bienve

Et d'
grand l
méridio

NOMBREUSES VOIX.

Bravo !

(Suit un tumulte indéfinissable. Lucifer veut parler. Les clameurs couvrent sa voix. Cependant, Babel dit un mot aux princes européens, dont l'étonnement est grand de se trouver en pleine Commune, et ce, aux enfers. Peu à peu, on finit toutefois par se calmer et il est alors convenu que Kakos traitera la question des races ; Belphegor celle du libéralisme ; Béhémoth celle du socialisme ; Junier celle de la politique et Sabathan celle des rois. Immédiatement après Kakos monte à la tribune.)

SCÈNE XIII.

Les précédents.

KAKOS.

Lutte des races germaniques contre les races latines, triomphe des premières sur les secondes, destruction de celles-ci, domination universelle dévolue à celle-là, voilà des paroles intéressantes, des phrases à effet, assurées d'avance, par conséquent d'une certaine popularité même en enfer malgré les lumières et le bon sens pratiques qui y règnent. Mais leurs apparences pompeuses cachent-elles un sens réel et profond ? Contiennent-elles un grain de vérité ? Ont-elles pour base une étude sérieuse de la philosophie et de l'histoire ? Enfin sont-elles capables de soutenir un examen approfondi ? Voilà ce que vous voulez savoir, illustres princes ; voilà ce que je vais m'efforcer d'étudier avec vous, si vous voulez bien me prêter votre bienveillante attention.

(Applaudissements prolongés.)

KAKOS.

Et d'abord ou sont donc ces races latines dont on fait si grand bruit depuis douze ans ? Les habitants de l'Italie méridionale n'ont jamais pu revendiquer pour eux des

ancêtres latins. Des colonies grecques, on le sait, ont formé le tronc originaire de cette population, sur lequel, dans le cours des âges, sont venus se greffer des rameaux latins, espagnols et même normands.

Au nord de l'Italie, les Lombards, en occupant ce beau pays, n'y trouvèrent que peu de latins, mais bien les Aborigènes de race celtique (*Gallia Cisalpina*).

En Espagne, les anciens Ibères n'étaient assurément pas des Latins. Aujourd'hui encore nous y rencontrons un mélange de sang gothique, mauresque, celtique, basque et enfin, mais dans une proportion minime, de sang romain.

ΑΧΑΡΙΑΤ.

Et la France ?

ΚΑΚΟΣ.

La France ! Mais son nom seul indique assez combien faible a été le contingent fourni par les Latins pour former ce que nous appelons aujourd'hui la nation française. Elle se compose de deux races principales : les Celtes et les Germains, auxquelles se sont peu à peu soudés d'autres peuples purement germaniques (l'Alsace et une partie de la Lorraine).

ΒΕΛΙΑΣ.

Mais où donc trouver la race latine ?

ΚΑΚΟΣ.

Le fait est qu'elle n'existe nulle part. Ses faibles restes du temps des anciens Romains sont aujourd'hui tellement mélangés avec d'autres éléments, qu'ils n'exercent aucune influence sur le caractère des nations modernes. Quand on veut parler de peuples latins, il faut considérer, non point la race, mais la langue, et alors il faut les appeler, comme en Allemagne, peuple de *langue romane*.

PERRIER.

Quels sont les peuples qui parlent la langue romane ?

KAKOS.

Les principaux représentants des idiômes romans sont les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français. C'est par leur langue que nous les distinguons de l'Allemagne (slavo-germanique) avec la langue allemande, de la Grande-Bretagne (caltico - anglo - saxo-danonormanne) avec la langue anglaise, et enfin de tous les pays de langue slave ou de langue scandinave.

Voudrait-on par hasard, soutenir que tout peuple qui habite un pays où domine tel ou tel idiome, forme par la même, au point de vue politique et social, une race à part, et que, comme on voit, la communauté de langue établit entre les peuples une certaine communauté d'idées, ainsi à la même époque devrait s'éteindre chez eux la vitalité distincte des races ?

BÉLIAS.

Cependant, les peuples comme les individus n'ont-ils pas à parcourir dans leur existence certaines périodes déterminées, du berceau à l'âge mûr, de la maturité à la mort ?

KAKOS.

Oui. Et il est vrai encore que tout peuple a plus ou moins son époque de grandeur et son époque de décadence. Mais de là à la domination universelle ou à une sorte de suprématie exercée sur l'Europe, il y a loin !

BÉLIAS.

On veut pourtant que pareille supériorité soit échue en partage aux nations de langue romaine ?

KAKOS.

Chacune d'elle a eu sans doute son âge d'or dans la littérature, dans les arts, dans les sciences, dans la prospérité matérielle. Mais l'histoire ne nous parle nulle part de la domination de l'Italie, à moins que nous n'entendions remonter à l'ancienne Rome, dont il ne saurait être ici question et qui, de plus, a exercé une suprématie non point italienne, mais exclusivement romaine.

LEVIATHAN.

Et l'Espagne ?

KAKOS.

L'Espagne a joué un grand rôle en Amérique. Elle a aussi exercé une prépondérance politique en Europe. L'Escorial pesait de tout son poids dans la balance des transactions européennes, à partir de Charles-Quint, jusqu'aux premiers successeurs de Philippe II. Mais qui oserait prétendre que c'était là une conquête de la nation espagnole ? Ce serait méconnaître l'immense influence qu'eut alors, pour fonder la puissance de l'Espagne, la réunion fortuite de tant de couronnes sur la tête des princes de la maison de Habsbourg.

BÉLIAS.

Tu accorderas au moins que la France a eu son grand siècle sous Louis XIV, son âge d'influence prépondérante en Europe ?

KAKOS.

L'empire de la France sur le monde ne saurait être contesté ni dans le *grand siècle*, ni du temps de la *grande armée*, ni à l'époque de la révolution proprement dite, ni même sous Napoléon III. Mais que d'intervalles entre ces moments de splendeur !

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

KAKOS.

Et notez que la suprématie française, à ces diverses époques, ne s'exerçait nullement dans la même direction, c'est-à-dire sur les mêmes objets.

BÉLIAS.

Comment ?

KAKOS.

Politiquement grande sous Louis XIV et les deux Bonaparte ; la nation française recula au second plan et céda sa place à la Sainte-Alliance, sous la restauration et la dynastie de Juillet.

Comme propagateurs des idées révolutionnaires, les Français ont influé sur l'Europe presque sans interruption, depuis les Encyclopédistes, même aux époques de leur plus grande impuissance politique.

Au point de vue des relations sociales, en entendant par là les usages du monde, le langage de salon, la littérature facile, les théâtres et même les costumes, oh ! à ce point de vue là, il est incontestable que le monde soi-disant civilisé se courbe sous le joug français depuis Louis XIV. S'imagine-t-on que le sceptre de la mode va passer désormais aux mains de l'Allemagne ? Par l'effet des victoires prussiennes, les *Nante* et les *Jocre* de Berlin vont-ils acquérir soudain ce qui leur manque, ce qui n'est pas le propre des peuples de langue romaine en général, mais le don particulier de la nation française, à savoir le goût et la grâce ? Ou bien se figure-t-on que tout d'un coup les idées vont changer au point que le monde préférera dorénavant, à l'art culinaire des Français, les soupes à l'eau et à la bière sucrée des Prussiens ! Les victoires de Sparte ont-elles converti Athènes au brouet noir ?

Mais c'est assez, chacun comprend que la prépondérance politique ne se laisse circonscrire dans des lois rigoureuses par aucune théorie des races, que la victoire de la Prusse n'est au fond qu'une de ces fluctuations politiques qui se suivent, mais sont rarement de longue durée, et que rien n'autorise l'enfer à fonder des espérances sur la prépondérance des races protestantes.

Belphégor va vous dire maintenant ce que vous pouvez attendre du libéralisme.

(Kakos descend au milieu des applaudissements, et pendant que chacun appelle Belphégor à la tribune, le dialogue suivant a lieu entre Baal et Babel et à voix à peine perceptible.)

BAAL.

J'ai déjà lu ou entendu tout ce que Kakos vient de nous débiter.

BABEL.

C'est bien possible. On peut s'attendre à ce que les discours de messieurs les européens soient plus ou moins empruntés aux publications récentes : nos seigneurs les princes diaboliques de l'Europe ayant toujours eu la prétention d'être des phénix.

BAAL.

En attendant, s'ils doivent tous parler dans le sens de Kakos, ils nous serviront grandement et l'illustre Lucifer sera loin de revenir à l'espérance.

BABEL.

Aussi, il ne sonne mot : vois comme il est abattu..... S'il savait ce qui l'attend.....Mais, voici Belphégor qui est à la tribune.....Écoutez !

—————

L'E
devoit
libéral

SCENE XIV.

Les précédents.

BELPHÉGOR, à la tribune.

Princes,

J'apporte ici un témoignage non suspect : Roi du libéralisme européen je viens avouer ma défaite prochaine.

Le libéralisme devait, tout en ruinant l'Eglise, assurer aux sociétés une ère de prospérité, de bonheur et de paix. Il n'en est rien. Si le libéralisme a perdu bien des âmes, il n'a rien sauvé, rien établi dans le monde politique et social.

(Un nuage sombre passe sur la figure de Lucifer ; Baal et Babel se frottent joyeusement les mains).

BELPHÉGOR.

Le libéralisme est un non-sens. Il repose sur des absurdités.

(Lucifer devient pourpre.)

BELPHÉGOR, regardant Lucifer.

Je sens que ma parole franche et libre ne plaira pas à tout le monde ; que veut-on. Je ne suis pas le père du libéralisme ; j'en ai été constitué le grand-maître ; j'ai fait le possible et l'impossible pour le faire réussir ; mais tout a été inutile. Et maintenant qu'on veut savoir ce qu'il en faut attendre, je dois dire la vérité.

PLUSIEURS VOIX.

On ne demande que cela.

(Lucifer a des crispations nerveuses qu'il s'efforce en vain de dérober à l'inférieure assemblée.)

BELPHÉGOR.

L'Europe est libérale : c'est assez dire si j'ai fait mon devoir. L'Europe est expirante, c'est assez dire si le libéralisme vaut quelque chose !

Le libéralisme est impuissant à développer, à conserver la vie politique et sociale.

En politique, il appelle le régime constitutionnel ; en économie, la liberté absolue du capital !

Bref : la Bourse et l'usine, la majorité dans les chambres, la responsabilité des ministres, l'école sans profession de foi religieuse, enfin les agents de police, voilà, d'après le libéralisme, l'Etat tout entier.

LUCIFER, avec aigreur.

Avoue cependant que le libéralisme, ne s'occupant pas de religion, a pour conséquence immédiate la damnation éternelle d'une multitude d'âmes.

BELPHÉGOR.

Sans doute, mais ne vois-tu pas, illustre monarque, qu'étant incapable de sauver les peuples, le libéralisme aura bientôt perdu la confiance des nations qui, désenchantées, s'empresseront de revenir à l'Eglise.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

LUCIFER.

Beaucoup d'esprits en Europe croient encore au libéralisme.

BELPHÉGOR.

Combien de temps y croiront-ils ? Quelles fréquentes et dures leçons le libéralisme n'a-t-il pas déjà reçues ? De Mirabeau aux Girondins, des avocats de Juillet à Emile Olivier, des artistes de la parole de Francfort aux virtuoses des Parlements modernes, de ces *ères nouvelles* et des *ères tout-à-fait nouvelles* de Berlin, de Vienne et de Pesth, quel rude démenti les faits ont infligés aux chimères libérales ?

LUCIFER.

C'est le libéralisme qui a fait les forces matérielles de l'Europe.

BELPHÉGOR.

Tu n'es pas sérieux, illustre monarque ! La force matérielle de l'Europe ! Qu'entends-tu par là ?

De 1789 à 1870, la France, à peu d'intervalles près, a été gratifiée du régime libéral. Les quelques interruptions forcées, je veux dire l'anarchie et le despotisme militaire, n'étaient au fond que les conséquences naturelles et comme les excroissances du libéralisme. La France, durant cette période, a marché dans la voie du progrès matériel et c'est cette ère de merveilleux progrès qui a fourni à l'histoire Sedan et Metz ! Voilà ce qu'il faut entendre par la force matérielle !!!

LUCIFER, troublé.

Le libéralisme a rendu la France politique ment grande.

BELPHÉGOR.

L'histoire se charge de la réponse :

Le premier roi constitutionnel, inviolable par conséquent, et par la loi expressément déclaré irresponsable, la France l'a guillotiné. Elle a chassé momentanément le second, banni le troisième, renvoyé dans un fiacre le quatrième ; puis elle a, de par ce même régime, acculé la république dans une impasse de laquelle il n'y avait d'autre issue que l'Anarchie ou le coup d'Etat. Enfin le cinquième monarque a eu recours à une guerre fatale pour échapper aux embarras sans nombre que le régime constitutionnel, remis en activité, lui suscitait déjà, et qu'il prépare inmanquablement à tout gouvernement.

Des lois par centaines de mille, tant et tant de constitutions, tant et tant de révolutions plus ou moins sanglantes, voilà le bilan de la période en France, depuis 1789.

LUCIFER, avec un ton d'autorité assez ridicule.

En dépit de tout, j'affirme que le libéralisme sera le salut politique et social de l'Europe, parce qu'il est le seul élément de rajeunissement pour les Etats; il est l'inviolable autonomie de la personnalité humaine et le respect de la volonté du peuple.

BELPHÉGOR.

Toujours la même phrase creuse!

LUCIFER, bondissant sur son siège.

Impudent!

BELPHÉGOR.

Soit! mais.....

DEUX OU TROIS VOIX.

Que Belphégor se retracte!

BELPHÉGOR.

Jamais!

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien.

BABEL.

Belphégor a raison.

PLUSIEURS VOIX.

Oui! Oui!

BAAL, bas à Babel.

Il faut que je paraisse prendre le parti de Lucifer (*haut*). Je demande qu'on respecte notre illustre marque.

PLUSIEURS VOIX.

Silence! Que Belphégor continue!

BAAL.

Qu'il soit respectueux!

(Suit un vacarme épouvantable; les uns prennent pour Lucifer, les autres, et c'est le plus grand nombre, pour Belphégor. A la fin, Lucifer profondément troublé ordonne le silence et ne parvient à l'établir qu'en invitant Belphégor à poursuivre.)

BELPHÉGOR.

En admettant que la volonté du peuple soit toujours bien manifeste et que la majorité de la chambre la représente fidèlement, comment ne comprend-on pas qu'il est absurde de la déclarer infaillible, et de bâser sur elle le rajournissement des Etats, puisqu'il est évident que la décadence des Etats a été causée par les assemblées constitutionnelles, ces prétendus porte-voix de la volonté du peuple.

Autonomie inviolable de la personnalité humaine, et en même temps, respect de la volonté du peuple! Mais quoi, si la volonté souveraine et infaillible du peuple ne respecte pas l'inviolabilité de la personne autonome?

LUCIFER.

Dans ce cas, c'est une exception qu'il faut, sans faire trop de bruit, vite enrégistrer comme un fait accompli. Après cette interruption désagréable, on passe lestement à l'ordre du jour.

BELPHÉGOR.

Le fait accompli n'embarrasse point notre illustre monarque, c'est facile à comprendre. Il y a des siècles que les faits accomplis tournent contre lui! Le libéralisme manque à nos espérances; il multiplie les misères politiques, il

icule.

era le salut
le seul élé-
l'inviolable
espect de la

i de Lucifer
e illustre mo

entasse les unes sur les autres les mines sociales. N'importe, il faut passer outre et croire plus que jamais au libéralisme!!!

Vite passons outre, en avant, toujours en avant dans la danse frénétique du mécanisme libéral! En avant pardessus la banqueroute et la ruine nationale! En avant pardessus le paupérisme et les champs de bataille ensanglantés! En avant pardessus le bonheur et la prospérité des peuples! Toujours en avant! Rien que des discours en chambre, et, entre ces discours, la sonnette du président! Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, jusqu'à ce que ces sociétés convaincues de l'impuissance du libéralisme tournent le dos à l'enfer et se jettent corps et âme dans les bras de l'Eglise!

Voilà ce que vaut le libéralisme, voilà ce qu'il faut en attendre. Est-on content? Content du libéralisme! Content de l'illustre monarque qui en est le *père*!

(Belphégor descend après cette tirade amère; des applaudissements nombreux se font entendre; Lucifer semble atterré. Après un moment de solennel silence, Béhémot est appelé à la tribune; pendant qu'il s'y rend Babel dit à Baal: Encore deux ou trois discours dans le sens de celui de Belphégor, et la révolte est générale aux enfers.)

SCENE XV.

Les précédents.

BÉNÉMOTH, à la tribune.

Appeler à cette tribune, le prince du socialisme, c'est dire clairement ce que vous attendez de sa parole. Et cependant, illustres princes, je n'apporte ici, comme les deux orateurs qui m'ont précédé, que des déceptions amères et des craintes alarmantes.

Il me semble inutile d'exposer ici le programme général du socialisme. Vous le connaissez, c'est toujours la souveraineté de la classe ouvrière sur le modèle de Sparte, avec des modifications réclamées par les besoins et les temps modernes.

Tous.

Très-bien !

BÉHÉMOTH.

Il existe évidemment une grande inégalité entre la classe des capitalistes et la classe ouvrière, et celle-ci prétend la voir disparaître. La théorie du libéralisme et son système d'économie politique ne peuvent qu'aggraver le mal, mais sont incapables d'y remédier. Nul esprit sérieux ne peut envisager comme un progrès de la civilisation le triomphe du socialisme. Qui pourrait voir une nouvelle ère de prospérité dans une Sparte moderne. Ne serait-ce pas le retour à la barbarie ?

PLUSIEURS VOIX.

Très-juste ! Très-juste ?

BÉHÉMOTH.

La nature a fondé sur deux bases le progrès matériel et intellectuel ; les enlever, c'est tout détruire. Ces deux bases sont : la liberté et la propriété. Le socialisme les nie. Aussi les tentatives qui ont pour but le triomphe du socialisme seront sans résultat, pas qu'il est opposé à l'essence des choses. En effet, sacrifier la liberté individuelle, se dépouiller de toute propriété, préférer l'intérêt général à l'intérêt particulier sous la direction d'une autorité (car telle sont les exigences du socialisme), c'est le propre de la vertu et de la grâce d'en haut ; or la religion et la foi sont précisément exclues du système socialiste, vous le savez tous.

LUCIFER.

Il le faut bien. Il faut bien que nos erreurs soient anti-religieuses et anti-chrétiennes.

BÉHÉMOTH.

On sait cela. On sait bien qu'on ne peut faire l'œuvre de Dieu. Mais, pourquoi ne trouve-t-on pas moyen de

remplacer la foi, la grâce, l'Eglise enfin ? Toutes nos erreurs, toutes nos utopies périssent et manquent leur but parce qu'elles ne comptent pas avec l'Eglise ; n'y a-t-il pas moyen de trouver aussi bien, si pas mieux, que la vitalité que possède le christianisme ?

LUCIFER, embarrassé.

Nous verrons ! nous verrons ! en attendant, continue.

(Pendant que Lucifer parle, Baal dit à Babel : Qu'il doit être embêté le cher monarque : tout ce qui se dit depuis quelques instants s'accorde parfaitement avec les tristes prévisions de son esprit, prévisions lugubres que, dans la crainte sans doute d'éveiller les trop justes mécontentements qu'on pourrait avoir de sa politique insensée, — il n'a jamais communiqué qu'à moi.)

BÉHÉMOTH.

Nous verrons ! nous verrons ! Quand il ne sera plus temps, n'est-ce pas ? Quand nous serons vaincus sur toute la ligne !

PLUSIEURS VOIX.

Bravo !

BÉHÉMOTH.

Une société dominée ou plutôt souillée par le matérialisme consentira-t-elle à abdiquer franchement et sincèrement et la liberté individuelle et le droit de propriété dans l'intérêt commun ? Jamais. L'absence de principes religieux fondera l'empire d'un égoïsme sans frein.

BABEL.

Rien de plus vrai.

BÉHÉMOTH.

La fondation d'une Sparte moderne entraînerait inévitablement l'émigration de ce qu'il y a de noble et d'intelligent ; ceux qui ne les imiteraient pas, emploieraient toute leur industrie à faire fortune, pour la transporter dans un Et at plus libre. Supposez que l'Europe devint socialiste

le désert s'y ferait ; et tant qu'il y aura encore sur la terre un coin pour y poser le pied, ne serait-ce que la Sahara ou la Sibérie, le père de famille s'y rendra avec ses enfants pour les élever selon sa conscience, pour mourir en leur laissant sa bénédiction avec un abri.

 PLUSIEURS VOIX.

Parfait ! Parfait !

BÉHÉMOTH.

L'Etat socialiste n'aura plus pour citoyens que ceux qui s'arrangeraient des rôles de loups. Gagner sans posséder, posséder sans pouvoir donner, travailler sans pouvoir user, n'est-ce pas en opposition avec la nature humaine ?

BABEL.

C'est évident !

BÉHÉMOTH.

Astreindre la nature humaine à cet état violent est impossible ! Elle s'y soumettra, mais extérieurement, et s'ingéniera à acquérir ce que les autres possèdent, elle recherchera la jouissance sans la peine, partagera, mais le bien d'autrui.

Eh bien, je le demande, les choses étant telles, le socialisme est-il absurde ? Comment avons-nous pu un moment compter sur une pareille utopie ?

BABEL.

Hélas ! celui qui commande aux puissances des ténèbres n'y voit pas plus clair !

LUCIFER, piqué profondément.

Je prends l'habitude de laisser sans réponse les insolences de Babel.

BABEL.

Tu as tort, illustre monarque. Pour moi, j'entends signaler toutes tes bévues.

LUCIFER, à Béhémoth.

Laisse gloser cet insensé et poursuis.

BABEL, à Béhémoth.

Oui, achève de nous découvrir l'abîme de sottises qui repose au fond du socialisme tant vanté de notre monarque!

BÉHÉMOTH.

Le socialisme peut avoir son jour de triomphe, il l'aura probablement; la logique des faits l'exige, il est la conséquence naturelle de l'économie libérale.

Moment terrible, époque de bouleversement! Ce sera le jour de mort pour les classes aisées et de déception pour le socialisme lui-même. Malheureusement ce triomphe ne durera pas!

Les tremblements de terre sont possibles, ils détruisent des villes entières; puis le calme revient, la terre reste et la végétation se manifeste au milieu des ruines. Jamais l'argument par l'absurde n'aura été plus puissant que contre la doctrine socialiste, si elle parvient à triompher. Elle n'est donc pas appelée à régner définitivement en Europe; elle ne renferme donc pas l'avenir de la terre de Japhet!

(Béhémoth descend de la tribune et reçoit les félicitations d'un grand nombre de princes. Puis on appelle Junier, premier prince de la politique européenne. Baal et Babel échangent un clin-d'œil significatif. Lucifer, au contraire, paraît redouter la parole de l'illustre diplomate.

Pr
Le
vien
vang
ce q
Et af
j'em
nos j

On
lib: r
Saint
libé:
et P
césar:
conq
en Eu
écrits
josépl
classe
Ma
eux il
garde
nerie
des co
cisme
le pro
gouve
Espag
police

SCÈNE XVI.

Les précédents.

JUNIER, à la tribune.

Princes,

Les théories des races, du libéralisme, du socialisme, on vient de vous le prouver, ne sont pas appelées à être l'évangile de l'humanité. Vous voulez savoir maintenant ce qu'il faut espérer de la politique. Je suis à vos ordres. Et afin de jeter toute la lumière possible sur la question, j'embrasse la politique européenne depuis 1789 jusqu'à nos jours.

(Applaudissements).

JUNIER.

On taxera peut-être de paradoxale l'affirmation que le libéralisme joua un rôle au Congrès de Vienne et de la Sainte-Alliance. C'est néanmoins un fait évident. Le libéralisme de 1789 eut la France pour théâtre, la terreur et l'Empire furent des phases. Libéralisme, anarchie, césarisme byzantin ont ensemble une intime affinité. Les conquêtes de Napoléon propagèrent le libéralisme pratique en Europe (Code de Napoléon, sécularisation, etc.) Les écrits des philosophes et des encyclopedistes français et le josphisme l'avaient propagé théoriquement dans les classes lettrées.

Mais le josphisme ne se borna pas à la théorie : avec eux il prépara le règne des institutions modernes, avant-garde du libéralisme. Les principes de la franc-maçonnerie dominaient dans la réaction de 1815. Le mélange des confessions religieuses de la Sainte-Alliance, le mysticisme humanitaire d'Alexandre, les déclamations de Stein le prouvent assez. Comment expliquer autrement que les gouvernements n'aient lutté en Italie, en Allemagne et en Espagne contre la révolution que par des institutions de police ?

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

JUNIER.

Sous lord Palmerston, l'Angleterre s'est constituée, l'imprudent apôtre du libéralisme sur le continent. Il pénétra sous la protection du pavillon britannique, jusque dans les régions officielles, et sous Napoléon III il triompha complètement en Europe par la proclamation des principes de non-intervention des nationalités, de la souveraineté du peuple. Ces principes, on les décora du titre pompeux de principes modernes, mais ils ne sont autre chose qu'un vêtement mesquin destiné à couvrir l'absence de tout principe.

KAKOS.

C'est cela même !

JUNIER.

Le principe de l'équilibre européen qui, lors de son inauguration au dernier siècle, n'était qu'un système de compensations matérielles, reçut en 1815, une interprétation plus élevée.

OLIVOR.

Que signifia-t-il ?

JUNIER.

Il signifia alors, dans la famille européenne, la garantie collective de toutes les puissances contre les empiétements d'un seul. Peu à peu, toutefois, les doctrines libérales, avec leur humanitarisme sentimental et en niant le droit positif des traités, minèrent le sol du droit international restauré, il est vrai, mais fondé bien plus sur des mesures de police, que sur des principes religieux et des institutions chrétiennes.

BELPHÉGOR

C'est ce qui parut manifestement dans la guerre pour l'indépendance de la Grèce et, plus tard, en 1830, dans toute l'Europe.

JUNIER.

L'année 1848 ne fut qu'une éruption violente et, par conséquent, peu durable, d'un volcan souterrain artificiellement comprimé et toujours alimenté, au lieu d'être éteint, par les mesures des gouvernements.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

JUNIER.

Il appartenait à Napoléon III et à sa modération machiavélique de pénétrer la politique extérieure de l'absence de tout principe, et d'introduire cette anarchie internationale sous laquelle l'ordre européen se trouve aujourd'hui enterré.

BÉLIAL.

C'est un peu fort !

JUNIER.

N'est-ce pas Napoléon III qui, avec son ascendant, a fait admettre en Europe l'absurde principe de non-intervention et le principe plus inepte encore des nationalités ?

BÉLIAL.

Et ces principes qui les lui inspira ?

JUNIER.

Moi. Mais je les avais puisés ici au sein de nos délibérations, et Lucifer avait proclamé qu'ils sauveraient l'Europe !

PLUSIEURS VOIX.

Bravo!

LUCIFER.

Et j'avais raison. N'est-ce pas en vertu de ce même principe de non-intervention que Napoléon proclamait et que seul il n'observait pas, que l'Italie a été créée et que l'Espagne et l'Autriche ont été empêchées de secourir le St. Siège? Qu'est-ce qui a protégé l'expédition garibaldienne en Sicile et à Naples? Qu'est-ce qui sanctionna l'invasion des États Pontificaux? N'est-ce pas le principe de la non-intervention? Et c'est un tel principe que vous essayez de flétrir aujourd'hui!.....

JUNIER.

Pour deux ou trois bonnes applications de ce principe, il ne faut pas le célébrer à outrance, ni lui donner une place marquée parmi les oracles. La politique de non-intervention est le champ libre de toutes les prétentions, de toutes les injustices internationales; car il suffira qu'un peuple soit puissant pour engendrer querelle à son voisin plus faible, sans qu'il soit à craindre que personne n'intervienne et ne prête main forte à l'opprimé.

Tous.

Très-bien!

JUNIER.

Grâce à cette politique absurde, les traités sont violés, même au moment où on les signe, témoin le traité de Zurich. Le droit des gens n'est qu'un vain mot. Les aspirations nationales, qui ne sont que le mot d'ordre des sociétés secrètes, pour tout bouleverser, constituent le droit. Aussi aucune alliance n'est possible entre les États; car le principe de la solidarité, pour faire régner et venger le droit, a fait place à l'inimitié, à la déiance universelles.

A
ehin
en e
s'il
roya
voiti
avec
sur
jours
voir,
trem
sans
l'ussi
symp
dehor

Et

Il y
sance
de l'A
Paris.
veux
Le g
aucun
logie g
trône
tion g
mise;
victim

Tant

Elle
césarist

Aujourd'hui l'amitié entre les Etats n'est plus qu'une chimère, et on ne peut plus prévoir les éventualités. Tout, en effet, est possible et aucun gouvernement ne peut dire s'il existera demain. Ce quelque chose que l'on appelle royaume d'Italie, fait jeter à l'Italien un regard de convoitise sur le Tyrol et la Dalmatie, et il contemple Nice avec regret. Indifférent aux alliances, hier il s'appuyait sur la France, aujourd'hui c'est sur la Prusse, mais toujours contre l'Autriche, qui feint de ne pas s'en apercevoir, pour ne pas se brouiller avec le libéralisme. Vienne tremble devant Berlin et St. Petersbourg qui n'est pas sans craindre Berlin. L'Angleterre jalouse observe la Russie qui arme en secret ; elle manifeste au plus fort des sympathies intéressées. La France en ce moment est en dehors du débat.

CARREAU.

Et la Prusse ?

JUNIER.

Il y a quinze ans la Prusse était si peu une grande puissance, que ce fut par grâce et par l'intervention amicale de l'Autriche qu'il lui fut donné de siéger au Congrès de Paris. Aujourd'hui la Prusse est la seule puissance ; je veux dire la seule puissance militaire.

Le génie de son pouvoir ne trône pas à Berlin, ni dans aucun autre Cabinet. Comme le destin, dans la mythologie grecque, règle et soumet la volonté des dieux ; ainsi trône la grande loge et c'est elle qui dirige la conspiration générale de toutes les sociétés. L'Italie lui est soumise ; Napoléon l'a servie ; l'Autriche est devenue sa victime ; la Prusse lui paiera son tribut.

LUCIFER.

Tant mieux ! Car la grande loge fait l'œuvre de l'enfer.

JUNIER.

Elle ruine l'Eglise comme la ruinent le libéralisme, le césarisme et le socialisme, et voilà tout. Mais elle ne peut

rien pour le bonheur et la prospérité des pays. Or, les erreurs qui sapent l'Eglise, si elles ruinent en même temps les peuples, ne nous sauvent qu'à demi.

BELPHÉGOR.

L'intérêt de l'enfer n'est pas d'ensevelir les générations à mesure qu'elles paraissent, pas plus que d'anéantir l'humanité. Plus les peuples seront prospères, plus longtemps le genre humain vivra, et plus sera considérable la somme de mal opéré.

JUNIER.

Cependant, jusqu'à ce jour, nous n'avons pu réussir à communiquer la vie à ce que nous détachions de Dieu et de son Eglise. Il y a manifestement un vice radical dans notre manière de faire. Quelque chose manque à nos conseils.

BÉHÉMOTH.

Ce qui nous manque, c'est la liberté. Nous sommes ici enchaînés sous une volonté de fer. Nous ne sommes rien; c'est Lucifer qui est tout. Or, Lucifer si c'est toujours le despotisme, ce n'est pas toujours la sagesse.

(On se figure aisément l'impression produite sur Lucifer par ces dernières paroles. Il se lève furieux, veut parler, frapper, etc.; mais la colère lui coupe la parole et lui ôte toute présence d'esprit. Puis les princes interviennent, quelques-uns en faveur du malheureux monarque, le plus grand nombre en faveur de Béhémoth. Il s'en suit un tumulte indescriptible, pendant lequel Junier laisse la tribune. Babel et Baal, comme le tumulte s'apaise, engagent la conversation suivante, mais à voix basse).

BAAL.

Tu vois, mon cher Babel, que les choses vont assez selon notre gré. Les quatre discours que nous venons d'entendre ruinent considérablement l'orgueilleux monarque. Pour peu que nous voulions exploiter la situation, nous le renverserons avant longtemps.

BABEL.

C'est maintenant le tour de Sabathan. Sais-tu dans quel sens il parlera? S'il pouvait corroborer le témoignage des autres, quelle fortune ce serait!

BAAL.

S'il plagie son discours à la même source que les autres, il est certain qu'il conclura comme eux.

BABEL.

Es-tu sûr que les autres ont plagié.

BAAL.

Certainement, tout ce qu'ils ont dit, à part les transitions et les réponses à certaines objections, est tiré textuellement d'une brochure récente, intitulée: *Quelle est l'avenir de l'Europe?*"

BABEL.

Le nom d'auteur de cette brochure?

BAAL.

Je n'en sais rien. J'ai seulement ouï dire qu'elle est d'un diplomate autrichien, grand catholique et ami intime de Pie IX.

(Comme Baal prononce ces derniers mots, Sabathan monte à la tribune et demande la parole. Le tumulte cesse tout-à-fait.)

— — —

SCÈNE XVII.

Les précédents.

SABATHAN, à la tribune.

Princes,

Je le confesserai tout d'abord : je ne monte pas sans répugnance à cette tribune. J'ai peur de la parole que j'y apporte. Et pourtant, je le jure, c'est une parole franche, loyale et dévouée. Hélas ! pourquoi faut-il qu'aux temps périlleux que nous traversons, qu'aux dangers sans nombre que court la cause de l'enfer au dehors, viennent s'ajouter les ombrages et les susceptibilités du dedans.

(Vifs applaudissements sur certains bancs)

SABATHAN.

Je comprends qu'il soit pénible de s'entendre dire qu'on a manqué de sagesse et de prévoyance, je sens combien il est dur à l'orgueil d'être humilié par ceux-là mêmes pour qui on a toujours eu un profond dédain et un souverain mépris.....

PLUSIEURS VOIX.

Bravo!

(Lucifer est rouge de colère.)

SABATHAN.

Je comprends tout cela, et je compatis plus que je ne le puis dire à l'humiliation de certaine individualité.....

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

SABATHAN.

Et cependant, tout en compatissant, je demeure convaincu de l'urgence de dire enfin librement et sans réti-

cence, ce qu'est aujourd'hui la véritable situation de la cause sacrée que nous servons tous.

(Applaudissements chaleureux.)

SABATHAN.

Ceux-là seuls ont intérêt à voiler la vérité, qui tiennent plus compte de leur personnalité que de l'intérêt commun.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

SABATHAN.

Les choses que j'ai à communiquer blesseront peut-être ; j'espère cependant qu'on aura le courage de les entendre, sans m'interrompre. Je ne parle point pour soulever les passions ; mais pour servir des intérêts au-dessus de toutes les mesquineries.

PLUSIEURS VOIX.

Parle ! Parle ! Ne crains rien ! Dis tout !

SABATHAN.

Vous l'avez appris des éloquents orateurs qui m'ont précédé, il n'y a rien à espérer, ni de la politique, ni du socialisme, ni du libéralisme, ni des races germaniques ou protestantes. Peut-on espérer davantage des rois ? Telle est, n'est-ce pas la question sur laquelle vous voulez connaître mon sentiment ?

Tous.

Oui !

SABATHAN.

Les rois ! il n'y en a plus !

(Sensation marquée.)

SABATHAN.

Les sociétés sont décapitées !

(Profonde sensation.)

SABATHAN.

Et cependant, des rois, il en faut. Il en faut à Dieu : il lui faut des rois qui soient *ses ministres pour le bien*. Il en faut à l'enfer : *il lui faut des rois qui soient ses ministres pour le mal !* Eh bien ! l'enfer n'a plus de rois ! Toutes les têtes couronnées de l'Europe ne sont rien, ne peuvent rien pour notre cause ! Elles sont les victimes du socialisme, du communisme et du libéralisme.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

SABATHAN.

Autrefois, il y avait des rois et nous étions puissants, Nous n'agissions pas comme aujourd'hui que sur des sociétés décrépées et expirantes.....

(Profonde sensation.)

SABATHAN.

Nous avons cru triompher en sapant l'autorité ; nous nous étions trompés cruellement

(Vive émotion.)

SABATHAN.

L'autorité est la vie du bien : elle est aussi la vie du mal..... ..

LUCIFER.

Les bons rois nous étaient ennemis : voilà pourquoi nous avons dû renverser l'autorité.

SABATHAN.

Les mauvais rois nous étaient amis : voilà pourquoi il importait de maintenir leur autorité.

PLUSIEURS VOIX.

Bravo !

SABATHAN.

Renverser les bons rois et maintenir les mauvais était chose facile.....

LUCIFER.

Comment ?

SABATHAN.

Au lieu de proclamer la souveraineté du peuple, il fallait prêcher le césarisme. La souveraineté du peuple est la négation de l'autorité ; le césarisme est l'affirmation de l'autorité absolue, despotique, si vous voulez, mais c'est l'autorité concentrée dans la main d'un seul ; c'est l'autorité orgueilleuse, ne reconnaissant ni Dieu, ni l'Eglise, ni les droits imprescriptibles des peuples ; c'est donc l'autorité perverse par excellence.....

BABEL.

Bravo !

SABATHAN.

Qui nous rendra nos rois ? Qui nous rendra nos Césars ? Comme tout allait bien sous eux. Sans remonter trop loin, Henri VIII était un roi, un César ; il concentrait dans ses mains toute l'autorité ; il courbait son peuple sous le joug d'une volonté de fer. Eh bien ! Il fut le père du protestantisme !

PLUSIEURS VOIX.

Parfait ! Parfait !

SABATHAN.

Louis XIV fut un César. *L'Etat*, disait-il, *c'est moi*. Et la France, qui ne connaissait pas encore la souveraineté du peuple, répétait : *L'Etat, c'est Louis le Grand*. Un jour, le même monarque déclara qu'il était l'Eglise, et le gallicanisme révécut de cette parole.

Demandez pareils résultats au communisme, au peuple souverain, et vous verrez quoi ? Une révolution, un cataclysme, un bouleversement, mais rien de solide, de durable, rien qui s'établisse, pour ainsi dire, sans bruit, sans secousse violente.

LUCIFER.

Le Césarisme mène aussi à la révolution.

SABATHAN.

Je le sais bien. Toutefois il le fait c'est à la longue. Tandis que le communisme, la souveraineté du peuple le fait directement et d'une manière spontanée.

(Vifs applaudissements).

SABATHAN.

Le césarisme détruit à la longue ; mais avant il élève.

Le siècle de Louis XIV fut un siècle de splendeur, j'en puis dire autant de celui de Henri VIII. Les malheurs du césarisme de Louis XIV ne se sont fait sentir que dans les règnes qui suivirent.

En sorte que pour le plus grand nombre des esprits, le règne de Louis le Grand a été un règne béni ...

BABEL.

De là vient que plusieurs pardonnent si volontiers à Louis XIV d'avoir été si absolu.

SABATHAN.

Encore une fois, qui nous rendra nos rois ? Mais il n'y

en a plus. Ceux qui règnent aujourd'hui sont des simulacres : la souveraineté du peuple, le libéralisme, le socialisme le voulant ainsi, non-seulement contre l'intérêt de Dieu, mais aussi et surtout contre l'intérêt de l'enfer.

(Longs applaudissements.)

BAAL, bas à Babel.

En voilà un, au moins, qui ne plagie pas.

BABEL.

En effet, je ne me rappelle pas avoir jamais lu ni entendu ce qu'il dit.

SABATHAN.

Je dis qu'il n'y a plus de rois. Je me trompe. Il y en a deux, et ce pour notre éternel châtement.

(Forte émotion.)

SABATHAN.

Où, princes, et ici je réclame tout votre attention, il y a deux rois en Europe. L'un est prisonnier ; l'autre, exilé. L'un est un vieillard auguste, vénérable ; l'autre un homme mûr et fort ; l'un a pour lui les paroles de la vie éternelle ; l'autre a pour lui les desseins de l'éternelle Providence....

(L'émotion grandit.)

L'un est le Vicaire Infaillible du Christ ; l'autre est le lieutenant du Christ visible.

(L'émotion est à son comble.)

SABATHAN.

C'est le libéralisme qui a fait le premier prisonnier ; c'est le libéralisme qui a exilé le second.....

LUCIFER.

Vive le libéralisme !

SABATHAN, sans s'émouvoir.

C'est le libéralisme qui délivrera le premier ! C'est le libéralisme qui rendra le second à son pays et à son trône !

LUCIFER et quelques autres.

Par exemple !

SABATHAN.

Le libéralisme et tout ce qui en découle, on vous l'a prouvé il y a un instant, le libéralisme a tout perverti, tout ruiné en Europe. Ses promesses les plus magnifiques, ses engagements les plus solennels, il ne les a pas tenus. Partout où il s'est implanté, il a évoqué des ruines ! Tout ce qui s'est confié en lui, a péri ou va périr bientôt. Lui seul est la cause de la perturbation générale et du malaise profond qui travaillent l'Europe et le monde. Tout autant de vérités devenues évidentes, plus évidentes que la lumière du soleil !

BELPHÉGOR.

Les bons le disent tout haut et les méchants se l'avouent tout bas.

SABATHAN.

Or, il y a encore du bon sens en Europe. Malgré la dépravation profonde, on n'y a pas tout à fait perdu l'instinct de sa propre conservation.

Dans leur égarement, dans leur fièvre même délirante, les peuples européens ne laissent pas de vouloir vivre.

Instruits à la honte des sinistres de ces dernières années; instruits plus encore par les malheurs qui vont suivre, les peuples, fatigués de mourir, vont chercher la vie, la véritable vie. Et comme l'expérience leur aura prouvé que la vie ne se trouve point dans les erreurs, ou les principes modernes, ils la chercheront ailleurs.

(Mouvements convulsifs sur plusieurs banes.)

BAAL, bas à Babel.

Comme tout cela concorde bien avec les appréhensions secrètes de Lucifer ! Qu'il doit être mal à l'aise de voir ainsi ses craintes partagées par la plupart d'entre nous.

SABATHAN.

Ils interrogeront les siècles, ils remonteront les âges afin de retrouver la source féconde d'où découlent le bonheur et la prospérité des nations ; et ils trouveront que cette source mystérieuse et intarissable est l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

(Grande sensation.)

SABATHAN.

Oui ! les peuples viendront à l'Eglise, à ses dogmes, à ses lois, à ses doctrines, à ses enseignements, à sa morale, à son autorité, à son Pontife infallible ! Les nations comprendront que le salut ne leur viendra que par la Papauté, et elles voleront au secours de l'Eglise ! et elles rétabliront le Souverain-Pontife sur son trône !

(Sensation croissante.)

SABATHAN.

Les peuples se souviendront aussi que, Dieu le voulant ainsi, c'est toujours l'homme qui sauve l'homme ! Que pour triompher du sourd malaise qui les travaille, les sociétés européennes ont besoin d'un homme qui soit l'homme des peuples ; c'est-à-dire l'homme de la foi, de la charité et de l'espérance chrétiennes ; l'homme de la justice, de l'honneur et de l'équité ; l'homme de la concorde, de la paix et de l'ordre, l'homme de la Providence enfin !

(Mouvements sur certains bancs.)

SABATHAN.

Les peuples sentiront le besoin d'avoir un homme, et regardant autour d'eux, il n'en découvriront aucun dans la foule de ceux qui se pressent au sein des gouvernements.

(La figure de Lucifer prend une teinte plus riante.)

SABATHAN.

Non, l'homme des peuples, l'homme du salut ne se trouve pas dans la multitude de ceux qui se présentent et qui se disent les sauveurs des peuples. Les rois, les ministres, les politiques d'aujourd'hui sont ou libéraux, ou socialistes, ou impies, ou catholiques modérés, ou rien. Les peuples le savent bien, aussi n'espèrent-ils rien de leur gouvernants et magistrères actuels.

(La figure de Lucifer semble s'assombrir.)

SABATHAN.

Les peuples attendent une germination nouvelle. Ils l'attendent, mais elle est déjà préparée ! Elle est à leur porte ! Elle n'attend, pour couvrir de son ombre glorieuse et bienfaisante les champs européens, que d'être transplantée dans la terre qui lui est propre !

(Emotion très-vive.)

SABATHAN.

Tu seras transplanté, fils de Louis ! Ton exil cessera ! Tu retrouveras la France de Charlemagne ! Le peuple qui t'a chassé, te rappellera ! Il est las de souffrir, las de mourir, et il veut vivre et jouir ! Tu lui rendras la vie, en lui rendant ses rois chrétiens ! Tu lui rendras la paix, en lui apportant les principes catholiques. Tu lui rendras l'ancienne prospérité et l'ancienne splendeur, en lui faisant reprendre son noble et glorieux rôle de fille aînée de l'Église !

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

Malédiction ! Hélas ! Nos anathèmes retombent sur nous et sur nos œuvres !

Le Comte de Chambord aime l'Eglise plus que la vie, il aime la justice par dessus tout ; il est avant tout chrétien et catholique, voilà pourquoi Dieu l'a choisi et élu ! Voilà pourquoi la France l'attend ?

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

Henri V est l'homme de la France, l'homme de l'Europe, l'homme des Sociétés, l'homme de l'Eglise, l'homme de la Providence !

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

Henri V ce n'est pas le libéralisme, ce n'est pas le gallicanisme, ce n'est pas le césarisme, c'est la royauté, c'est l'ultramontanisme, c'est le fils dévoué et fidèle de l'Eglise !

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

Henri V c'est la race de St. Louis épurée de toute alliance délétère apportée par les siècles.

Ses veines portent tout le sang de Charlemagne, de St. Louis et beaucoup de celui de Louis XVI. Vous ne trouverez en lui rien de Louis XIV, si ce n'est ce que ce dernier monarque a pu conserver du germe chrétien.

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

L'Europe attend la France ! La France attend un homme ! Cet homme attend Dieu ! Or, Dieu vient ; les malheurs qui se suivent, les châtimens qui se succèdent c'est Dieu qui vient. Dieu vient, mais il ne vient pas seul. Il a un homme. Cet homme, la France le recevra, s'attachera à ses pas et l'Europe le suivra dans la voie qui mène à l'Eglise et par l'Eglise au salut temporel et éternel !

Tous.

Malédiction !

SABATHAN.

Eh bien, moi aussi ; je dirai Malédiction ! Malédiction à l'Eglise ! Malédiction à Henri V !

Mais ces malédictions sont impuissantes ! L'enfer est vaincu ! Le Christ l'emporte !

(Soudain une secousse violente ébranle le *Pandæmonium*, et une voix plus retentissante que la foudre prononce lentement et distinctement la strophe suivante :)

“ Béné soit celui qui vient au nom du Christ Jésus. ”

Au nom de Jésus, les démons terribles fléchissent le genou et s'abîment en un morne et lugubre silence de plusieurs minutes.

SABATHAN, cherchant à maîtriser son émotion.

C'est la voix de l'Archange St. Michel, notre redoutable adversaire..... Henri V est né le jour où l'Eglise honore ce prince de la cour céleste..... Henri V aura son heure. Cette heure sera le triomphe du bien..... Malédiction.

(Sabathan laisse la tribune.)

Tous.

Anathème ! Anathème !

(L'agitation des esprits ténébreux est à son comble. Il faut renoncer à la décrire D'ailleurs toute l'attention de l'Illuminé se porte en ce moment sur le colloque établi entre Baal et Carreau ; malheureusement, il n'en peut saisir que les paroles suivantes :)

CARREAU.

Compris ! Compris !

BAAL.

Allons, va !

CARREAU.

Fais-moi appeler.

BAAL, après avoir repris son siège.

Carreau à la tribune !

Tous.

Carreau à la tribune !

SCÈNE XVIII.

Les précédents.

CARREAU, à la tribune.

Princes,

Vous n'attendez pas de moi un discours savant, encore moins prophétique comme ceux que vous venez d'entendre : je ne suis point orateur.

Je veux seulement jeter, au sein de nos querelles, une parole de conciliation et, au milieu de nos inquiétudes, une parole d'espérance.

PLUSIEURS VOIX.

Bravo ! Bravo !

CARREAU.

Nous subissons, en ce moment l'influence du malaise général. Frappés du spectacle des maux sans nombre qui assiègent l'humanité, nous nous laissons peut-être trop facilement accabler et décourager.

L'Europe, il est vrai, semble être à une époque de décisive transition ; mais qui nous dit que la transformation qui l'attend ne sera pas à notre profit ?

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

CARREAU.

Sans doute le libéralisme et tout ce qui en sort, est vainement d'impuissance ; et des peuples, fatigués de leurs misères et voyant que tout leur manque, lèvent la tête et portent les regards vers Dieu. Sans doute, les sociétés cherchent, appellent, demandent un homme ! Sans doute, l'Eglise apparaît présentement comme la seule puissance capable de sauver et de régénérer les nations. Mais, les générations actuelles sont chétives et malades. Auront-elles le courage de se régénérer ? C'est douteux. A moins d'une grâce spéciale, j'ai presque dit miraculeuse, elles ne pourront jamais revenir franchement au bien, à la paix et à l'ordre. Et cette grâce, il leur faudra la mériter ou, au moins, la demander ; la mériter ou la demander comme sociétés.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

BAAL, bas à Babel.

Ce qu'il dit là est très-juste.

CARREAU.

Or, malgré les désastres, les perturbations, les ébranle-

lements, malgré tout aucune nation européenne n'a encore rien fait pour mérito., aucune n'a encore prié

BAAL.

Très-bien !

CARREAU.

La France, a-t-on dit, avec une grande vérité, attend un homme : cet homme est même prêt, c'est l'homme du salut. Mais cet homme, c'est Dieu qui le donne, et il le donnera quand la France le lui demandera. Dieu, vous le savez tous, feint toujours d'ignorer les besoins de ceux qui ne savent ou ne veulent pas prier.

SABATHAN.

Soit ! Mais si l'Europe ne revient pas à l'Eglise, tout est perdu.

CARREAU.

Je n'y contredis pas. En attendant j'ose espérer qu'en tentant de nouveaux efforts, nous parviendrons peut-être à produire en faveur du libéralisme une heureuse réaction, et cette espérance, toute doutense qu'elle est, suffit pour m'engager à ne pas déposer les armes. Je suis certain qu'en cessant d'agir, les choses n'en iront que plus mal et contre notre gré.

(Applaudissements.)

CARREAU.

D'ailleurs, qu'on le sache bien, je parle surtout de nos affaires du Canada.

SABATHAN.

Vous avez tous reconnu, tout à l'heure, que c'était l'Europe qui donnait en Amérique, l'impulsion aux principes et aux idées.

CARREAU.

Et, pour ma part, je n'ai pas encore changé d'opinion. Comme, en même temps, je n'ai pas cessé de croire que vous feriez, de votre côté, tout ce qui serait en votre pouvoir pour triompher, je ne puis ne pas espérer un peu en quelque chance de succès pour la cause canadienne.

Tous.

Très-bien !

CARREAU.

Si après quelque mois de luttés couragouses, l'Europe nous échappe et que le Canada reste inaccessible à notre entreprise, oh ! alors, je veux bien que nous changions de politique et qu'au besoin, nous opérions ici telle transformation jugée nécessaire.

(Applaudissements.)

CARREAU.

Voilà, illustres princes, le parti qui me semble le plus sage. Si quelqu'un pense autrement, qu'il prenne la parole et nous expose ses vues. La question une fois bien élucidée, il sera facile d'arrêter un plan de conduite sage et profitable.

(Carreau descend au milieu des applaudissements presque unanimes.)

PLUSIEURS VOIX.

Baal ! Baal !

Tous.

Baal ! Baal ! Baal !

LUCIFER.

Allons, cher et bien aimé Baal, fais tomber au sein de notre honorable assemblée, quelques-unes de ces paroles

vives et fortes comme celles dont tu possèdes si bien le secret,

(Applaudissements chaleureux pendant lesquels Babel trouve moyen de dire à Baal : Va, et joue ton rôle de conciliateur, en attendant que nous consommions notre trahison. Baal se dirige vers la tribune ; à peine y est-il parvenu que des tonnerres d'applaudissements le saluent.)

SCÈNE XIX.

Les précédents.

BAAL.

Illustre Monarque,
Princes glorieux,

Je sais quelle parole vous attendez de moi. Les vieillards sont ennemis des luttes acrimonieuses. Et puis vous savez quelle étroite amitié m'unit à notre illustre monarque.

(Applaudissements sur quelques bancs.)

BAAL.

D'un autre côté, l'affection sincère que je porte à tous les honorables princes qui forment la cour infernale, n'est pas suspecte. J'en ai donné de nombreuses preuves. Ce que je dirai aujourd'hui en sera une nouvelle.

(Applaudissements sur quelques bancs.)

BAAL.

Sabathan a laissé tomber de ses lèvres une parole que j'ai recueillie et que je veux vous redire, tant elle me paraît profonde. Il a dit : *« Qui nous rendra nos rois, nos Césars ? Les rois sont nécessaires à l'enfer ! »* Et l'émotion soudaine qui s'est emparée de l'auguste assemblée à l'audition de cette plainte saisissante prouve qu'on en a compris le sens.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

BAAL.

“ Qui nous rendra notre roi, notre César ? ” Ah ! puissions-nous jamais être amenés à exprimer, pour ce qui nous regarde personnellement, un semblable regret, une plante si amère !

Et pourtant, si les passions qui parlent, si les colères qui grondent, si les aspirations qui s'affirment venaient à triompher au milieu de nous, qui oserait dire, que, tôt ou tard, nous ne regretterions pas ce que nous semblons vouloir aujourd'hui renverser !

SABATHAN.

Notre position peut difficilement être plus alarmante et plus déplorable que maintenant.

BAAL.

Dis-moi, Sabathan, cher et bien-aimé Sabathan, depuis quand est-tu mécontent de notre illustre monarque ? N'as-tu pas toujours été heureux et fier de lui obéir ? Son autorité n'a-t-elle pas toujours été sage et douce ? Ne l'est-elle pas encore ?

SABATHAN.

Je n'ai jamais pensé tant de bien du pouvoir de Lucifer. Son autorité m'a toujours été odieuse. C'est à contre-cœur et contre mon gré que j'ai obéi

BAAL.

Eh bien, tu ne trouveras personne qui ait eu de telles pensées et qui ait souffert de l'obéissance à notre magnifique monarque.

SABATHAN.

Personne ! Chacun a pensé, chacun a souffert comme moi : la séance d'aujourd'hui ne te permet pas d'en douter, mon cher Baal.

NOMBREUSES VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

BAAL, dissimulant la joie secrète que lui cause
cette presque unanimité des démons à
appuyer Sabathan.

Allons ! Je ne suis pas monté à cette tribune pour alimenter les mécontentements et, puisque ma parole appelle des affirmations injurieuses sur le compte de notre très-noble seigneur et maître absolu, je passe à un sujet moins acrimonieux.

Tous.

Très-bien !

BAAL.

Il faut pourtant que je confesse que je crois vos découragements hâtiis.

Vous désespérez du libéralisme, et vous entrevoyez le retour prochain de l'Europe aux idées orthodoxes.

Vous vous méprenez gravement, je pense, sur la situation réelle des sociétés.

Carreau l'a dit avec une vérité profonde : Nous sommes à une époque de transition. Nous assistons au spectacle d'un monde qui se transforme.

Depuis 89, vous travaillez à créer une société nouvelle. Vous avez déjà réussi à un beau degré. Si le monde offre en ce moment l'image de la mort, c'est que le dernier combat se livre entre le monde chrétien agonisant et le monde libéral naissant.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien !

BAAL.

Le libéralisme n'a encore rien créé, rien fait de remarquable, dites-vous ? Mais le pouvait-il avant d'avoir

d'abord vaincu l'Eglise ? Avant d'élever, il lui fallait conquérir !

Laissez le libéralisme effacer les dernières traces de l'idée chrétienne ; donnez-lui le temps de déblayer le terrain des idées et des principes de tout ce qu'il porte encore de catholique, et vous verrez alors des miracles inespérés de restaurations sociales !

BELPHÉGOR.

Il y a des siècles que nous attendons, et rien ne vient.

SABATHAN.

Combien de fois avons-nous prononcé l'arrêt de mort du catholicisme ; cependant, il vit encore.

JUNIER.

A la mort de Pie VII, n'avons-nous pas chanté le *libera* de la Papauté ?

BÉNÉMOTH.

L'Eglise a traversé vingt situations plus difficile que celle d'aujourd'hui.

KAKOS.

L'expérience nous a appris qu'alors même que l'Eglise est le plus en souffrance, Dieu intervient et la sauve !

PRESQUE TOUS.

L'Eglise finit toujours par triompher !

BAAL, hypocritement.

Il est inutile, je le vois, d'entreprendre, pour le moment, de remonter vos courages affaiblis et d'apaiser vos esprits excités.....

PRESQUE TOUS.

Oui ! Oui ! Inutile ! Inutile !

BAAL.

Si en est ainsi, bien que dans un esprit différent, c'est-à-dire, sans aucune pensée de révolte, je vous dirai avec Carreau : Allez, et tentez un nouvel effort.

Munissez-vous encore une fois des conseils si sages de notre auguste souverain. Mettant votre bonne volonté à contribution, reprenez la lutte avec un nouveau courage, et vous verrez le succès couronner vos nobles et généreux efforts.

BÉLIAL.

Et si nous sommes vaincus ?

BAAL.

Je suis tellement sûr que vous serez vainqueurs, que je m'engage solennellement à prendre fait et cause pour la révolution infernale, si, après avoir lutté courageusement, vous veniez à être vaincu.

Tous.

Bravo ! Bravo !

BAAL.

C'est vous dire combien je compte sur votre plein et entier succès ; car, vous le savez tous, personne n'est moins révolutionnaire que moi.

BABEL, bas.

Oh ! le vieil hypocrite !

BAAL.

Eh bien ! que dites-vous de ma proposition ?

PLUSIEURS VOIX.

Nous l'acceptons.

BAAL.

Ce n'est pas unanime, voyons, soyez de bon compte. Que perdez-vous à faire une dernière tentative? Après quelques mois de lutttes acharnées, ne serez-vous pas plus en état de juger de la situation? En supposant même que vous perseveriez dans vos projets révolutionnaires, ne serez-vous pas plus en mesure de tenter un coup de main que vous pouvez l'être présentement?

PLUSIEURS VOIX.

C'est vrai!

Tous.

C'est vrai!

BAAL.

Ainsi, c'est entendu. Un nouvel effort va être tenté?

Tous.

Oui.

BAAL.

Merci, illustres princes. Vous comblez mes vœux. Dès ce moment je vois s'opérer la pacification des esprits. Je sais qu'un triomphe complet vous attend, je vous vois revenir plus glorieux, plus confiants que jamais. J'entends déjà le concert de louanges que vous élèverez à la gloire de notre illustre monarque; j'entends vos chants d'allégresse, vos acclamations enthousiastes lorsque, content de vous retrouver si léles et plus dévoués que jamais, Lucifer célébrera vos triomphes et louera votre zèle.

Pour moi, vieil invalide, je trouverai dans mon bonheur la force de chanter une hymne de gloire de grâce éternelles!

(Il descend et reçoit les félicitations de la part de tous les princes. Comme il prend son siège, Babel lui dit: "Tu as très-bien joué ton rôle," et Baal répond: "N'est-ce pas, hé bien! l'amiiiiiiii!")

SCÈNE XX.

Les précédents.

LUCIFER, sur un ton de fausse assurance.

Princes,

Je ne devrais ouvrir la bouche en ce moment que pour infliger à l'insubordination et à la révolte un châti- ment mérité.

(Rize sardonique sur plusieurs bancs.)

LUCIFER.

Je n'en ferai rien. Je pardonne à un moment d'oubli bien compréhensible, lorsqu'on songe au temps que nous traversons.

DEUX VOIX.

Bravo !

LUCIFER, s'enhardissant.

On vous a donné un conseil. On vous a proposé un suprême effort. Rien n'est plus sage. Un grand succès vous attend.....

BABEL.

Et si le succès manque ?

LUCIFER.

Il ne manquera pas.

BABEL.

Espérons-le. Mais enfin, il peut manquer, et alors ?

LUCIFER.

Ce n'est pas le temps de répondre à une pareille question.

BABEL.

Elle est toute résolue.

LUCIFER.

Je n'ai rien résolu.

BABEL.

Nous l'avons fait pour toi.

LUCIFER, ironiquement.

Je suis touché de cette marque d'attention, de

BABEL.

Notre décision n'est pas en ta faveur.

LUCIFER, visiblement froissé.

Princes, vous m'êtes témoin que, venant prononcer une parole de paix et de conciliation, Babel se fait un plaisir malin de me provoquer Je ne voulais rien dire de vos projets de révolte J'espérais que le temps et la réflexion vous amèneraient insensiblement à prendre une résolution plus sage.....

BAAL, hypocritement.

Très-bien.

LUCIFER.

En tout cas, je demande qu'il me soit permis d'étonnier, ou ce moment, la voix de mon trop juste ressentiment et de n'écouter que celle de la pacification.....

BAAL, hypocritement.

Bravo!

TROIS VOIX, hypocritement.

Bravo! Bravo!

BABEL.

L'illustre monarque n'est pas sincère!

(Cette dernière parole appelle une protestation vigoureuse de Lucifer. Quelques démons lancent l'épithète de traître; Lucifer croit qu'elle s'adresse à lui, de son côté, Babel se l'applique, chacun veut protester. Mais les démons interviennent les uns en faveur du premier, les autres pour le second. Le brochant est à son comble. Cependant Baal parle à plusieurs et leur conseille de sembler se calmer, d'entendre Lucifer, sans l'interrompre, de paraître même l'applaudir, afin que, croyant à la pacification des esprits, il ne prépare pas une résistance en vue de la prochaine assemblée. Ce conseil est bien reçu même de Babel. Le calme renaît et se rétablit parfaitement.)

LUCIFER, reprenant courage.

Je m'explique les inquiétudes mortelles dont vous êtes tourmentés. La lutte acharnée que nous livre l'Eglise justifie ces alarmes.....

Mais les temps n'en sont pas moins des temps de perdition..... Malgré tout, nous ne laissons pas d'entraîner bon nombre d'âmes dans l'Âme éternel.

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Plusieurs appréhendent la défaite prochaine du libéralisme; défaite que, pour ma part, je regarde comme impossible ou, au moins comme éloignée.

BELPHEGOR.

C'est au contraire, une défaite assurée et prochaine.

LUCIFER.

Admettons-le pour un moment. J'admets que le libéra-

lisme vienno à nous manquer tout-à-fait. Eh bien ! Serons-nous pour cela vaincus, vaincus sans ressources ? N'avons-nous pas d'autres ruses, d'autres erreurs, d'autres ténèbres ? Combien d'erreurs nous ont déjà fait défaut ?

Comptez-les, si vous pouvez ? Avons-nous déposés les armes ? A mesure qu'un terrain nous échappait, n'avons-nous pas plutôt transporté la lutte ?

PLUSIEURS VOIX.

Très bien ! Très-bien !

LUCIFER.

Ce qui nous égare, c'est d'oublier trop souvent l'état où nous sommes depuis la Rédemption. Aux jours du paganisme notre règne était florissant : grâce à la liberté que nous avions conquise par le péché du premier homme. Maintenant nous sommes enchaînés et nous n'exerçons plus qu'une action limitée. Les mérites du Christ, ceux des saints, les secours puissants de l'Eglise, voilà tout autant de chaînes ou de barrières avec lesquels il faut compter bon gré, mal gré !

Tors, avec plus ou moins d'hypocrisie.

Très-bien !

LUCIFER.

Les conditions de nos combats étant ce qu'elles sont, devrions-nous pas, au lieu de nous plaindre, nous féliciter ? J'ai presque dit, nous étonner de nos succès.

(Applaudissements).

BAAL, bas à Babel.

Quelle comédie ! Dire qu'il ne croit pas un mot de ce qu'il avance !!!

BAEL, sur le même ton.

Et que nous ne l'applaudissons qu'afin de le mépriser et de nous en trahir !

LUCIFER.

Pour moi, illustres princes, je suis plein de confiance.
A travers les nuages orageux qui nous enveloppent,
j'entrevois l'aube blanchissante d'un meilleur avenir.

(Applaudissements.)

BAAL ET BABEL, à voix basse.

Oh ! l'hypocrite !

LUCIFER.

J'espère au triomphe de l'enfer. Si je n'y croyais pas,
je serais injuste envers vous, je méconnaîtrais, à la fois, et
votre indomptable énergie et votre invincible opiniâtreté.

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Désespérer de la cause de l'enfer, ce serait compter sans
le dévouement de ceux qui la servent.

(Applaudissements.)

BABEL à Baal.

Il s'excite ! Il s'excite !

LUCIFER.

Désespérer de notre cause, c'est compter sans votre
haine implacable pour le Christ !

Tous.

Bravo ! Bravo !

BABEL à Baal.

Cette dernière parole vaut mieux que les précédentes.

LUCIFER, s'excitant prodigieusement.

La haine de l'enfer contre le Christ ! Ah ! c'est la piscine
salutaire où nous puisons avec des ardeurs toujours jeunes,
de nouvelles et perpétuelles forces

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Que nous font les mépris, les injures, les dédains, les contretemps, les épreuves si, en dépit de tout, notre haine doit être satisfaite?

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Et pourquoi se décourager? Si les progrès de notre cause ne sont pas sensibles, s'en suit-il qu'ils n'existent pas?

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Notre œuvre m'apparaît en ce moment comme ce torrents impétueux qui ne sont jamais si menaçants qu'alors qu'ils sont cachés. Il vient un moment où on ne les entend plus; on les croit rentrés pour toujours dans le sein de la terre. Erreur! C'est alors qu'ils minent le rocher, qu'ils percent le granit, qu'ils renversent tous les obstacles. Puis, bientôt ils sortent triomphants et roulent victorieux leurs eaux fécondes.

Il en est ainsi du mal, et plus particulièrement du libéralisme. Ne vous inquiétez pas de son état de faiblesse apparente! Bientôt vous le verrez surgir comme par enchantement et renverser tous les obstacles qui s'opposent au triomphe de l'enfer.

(Applaudissements.)

LUCIFER.

Ayons donc confiance en l'avenir. Travaillons courageusement. Ne nous laissons abattre ni par le nombre, ni par la nature des difficultés. Sachons combattre et sachons attendre, tout est là.

Et, maintenant, séparons-nous un moment. Voici d'ailleurs venir l'heure redoutable pendant laquelle il y a près de 19 siècles le monde a été régénéré et sauvé. C'est pour nous l'heure fatale.

Quand ce triste moment sera écoulé, nous aurons la réunion générale des chefs de tous les pays. Les délégués canadiens y assisteront comme les autres et y recevront toutes les instructions voulues.

PLUSIEURS VOIX.

Très bien !

BAAL, hypocritement.

Vive L'Eglise ! Vive le Pape !

Tous.

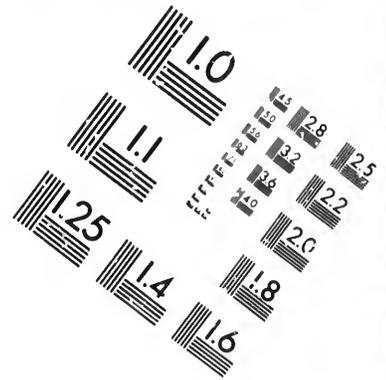
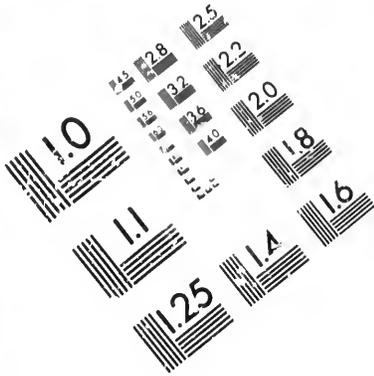
Mor ! Talu ! TraM ! Onta ! Nisme !

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

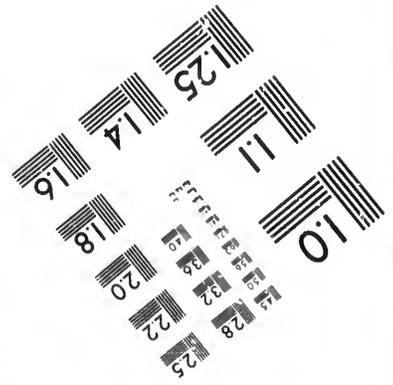
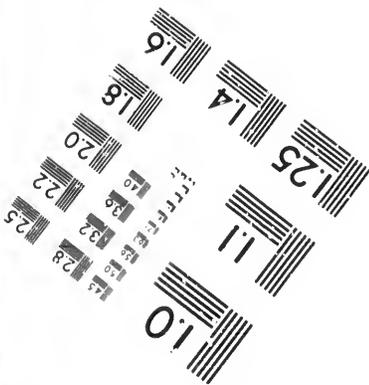
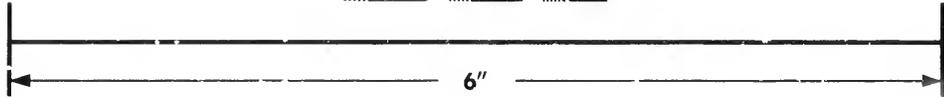
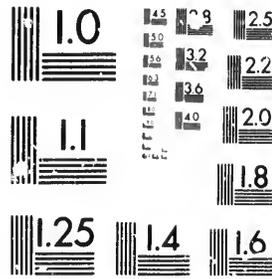
NOTE DE L'ÉDITEUR :—La première livraison des pièces justificatives qui devait paraître avant cet acte a été retardée. Il nous a semblé plus utile de faire sortir immédiatement ce quatrième Acte de la Comédie Infernale. Du reste, pour tout ce qui concerne les pièces justificatives d'une cause historique, le temps ne fait qu'en consacrer la portée, et l'éclaircissement authentique de tout ce qu'a tramé, accompli ou tenté le Séminaire de Montréal contre l'autorité hiérarchique de l'Église catholique, sera tôt ou tard, palpable, complet, absolu.

availlons coura
er le nombre, l
ombattre et es





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



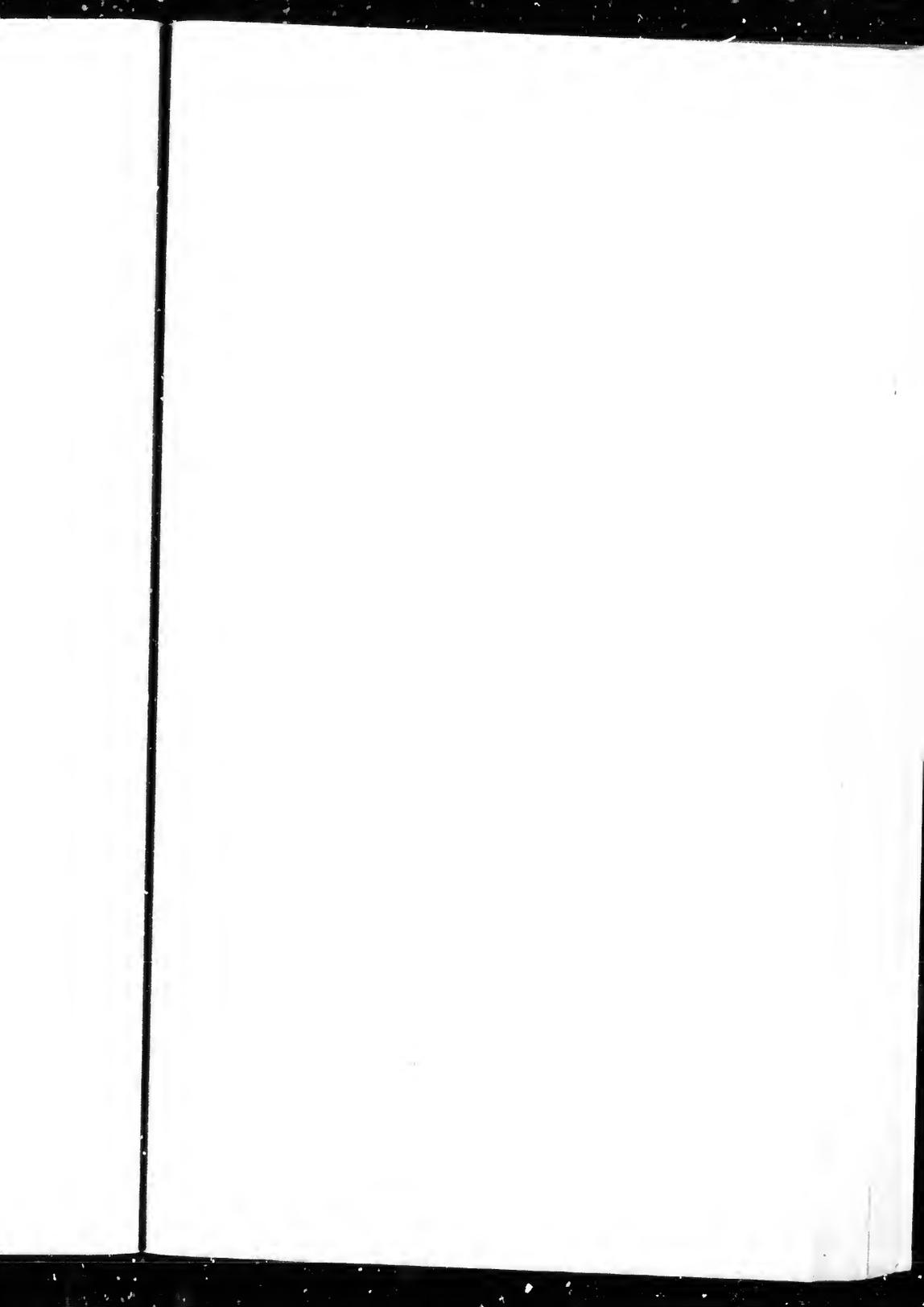
**Photographic
Sciences
Corporation**

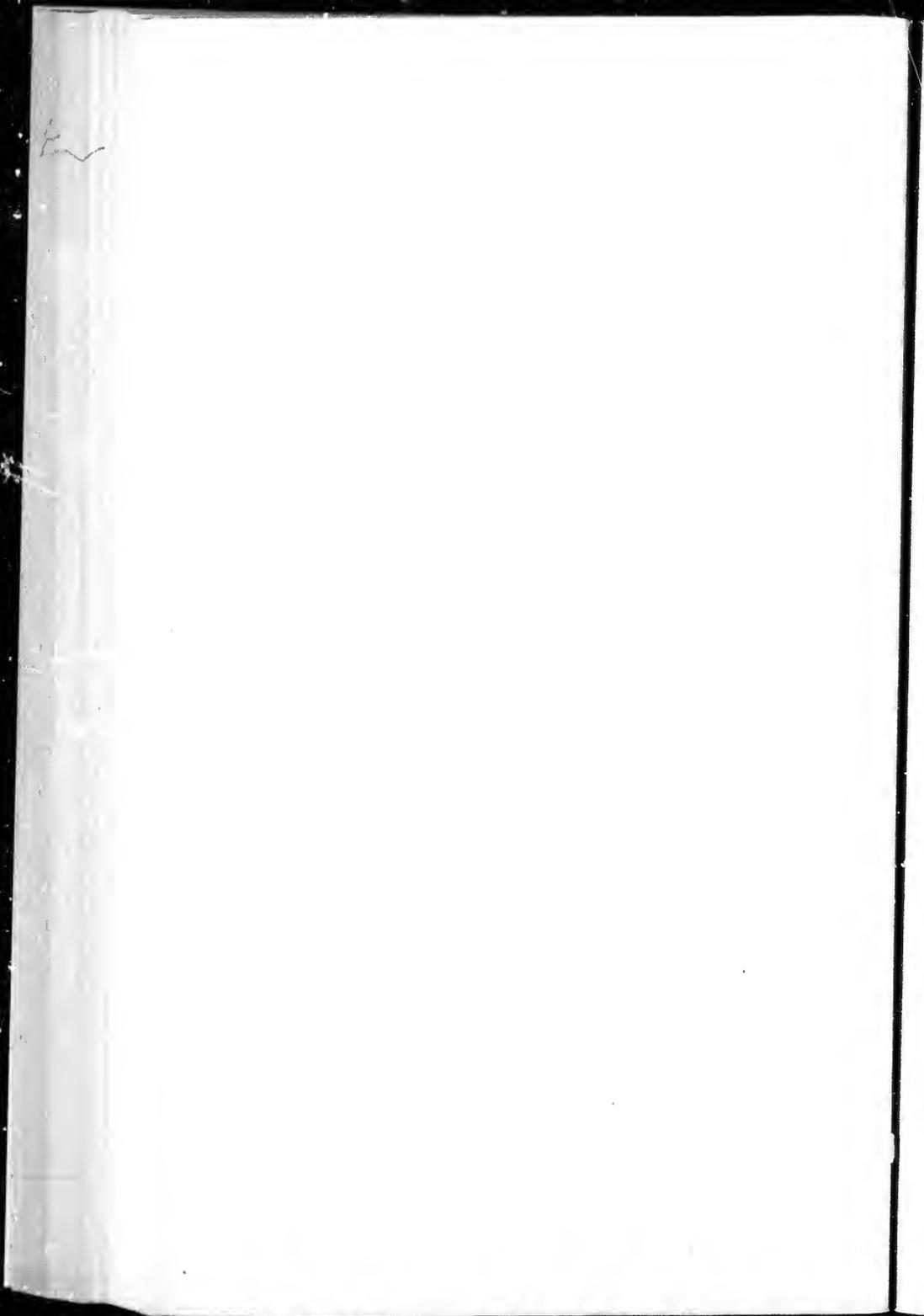
23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

10





CINQUIEME ACTE

LA

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBERALE AUX ENFERS.

PAR

UN ILLUMINE

MONTREAL

Des presses à vapeur du *Franc-Parleur*, 22, Rue St. Gabriel.

Bureaux dernièrement occupés par le "Nouveau-Monde."

1872

Personnages.

LUCIFER,	PRINCE DES DÉMONS.
EELZÉBUTH,	PRINCE DES SÉRAPHINS.
LEVLATHIAN,	PRINCE DES CHÉRUBINS.
ASTAROTH,	PRINCE DES TRÔNES.
BABEL,	PRINCE DES VERTUS.
CARREAU,	PRINCE DES PUISSANCES.
BELIAL,	PRINCE DES PRINCIPAUTÉS.
OLIVOR,	PRINCE DES ARCHANGES.
BAALBÉRITH,	PRINCE DES ANGES.
AXAPHAT,	GÉNÉRAL DES TRÔNES.
FUME-BOUCHE,	LIEUTENANT DES PUISSANCES.
PERKIER,	DUK DES EMPIRES.
BELIAS,	AMIRAL DES VERTUS.
ROSIER,	GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS.
BAAL,	VIEUX CHEF RETIRÉ DU SERVICE.
KAKOS,	GRAND MAÎTRE DE L'EUROPE.
JUNIER,	PRINCE DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE.
BEHÉMOTH,	PRINCE DU SOCIALISME
BELPHÉGOR,	PRINCE DU LIBÉRALISME
SABATHIAN,	DÉMON DES ROIS DE L'EUROPE.

Et Cinq Cents Princes Infernaux, chefs diaboliques des différents pays.

N. B. La dédicace se trouve à la fin ainsi que la table analytique et les errata.

COMEDIE INFERNALE

OU

CONJURATION LIBÉRALE AUX ENFERS

CINQUIEME ACTE

La scène se passe dans la Salle Royale, au centre du Pandæmonium,
le jour de la Pentecôte, 1872.

SCENE I.

Baal, Babel, Carreau, Fume-Bouche, Leviathan.

BAAL.

Oui, mes bons amis, nous avons à notre service MILLE
LÉGIONS; c'est-à-dire SIX MILLIONS de fantassins et
SEPT CENT MILLE CAVALIERS!!!

LÉVIATHAN.

Et cette immense armée est bien sûre ?

BAAL.

Tout ce qu'il y a de plus fidèle. Les chefs sont de vieux
mécontents qui ont depuis longtemps juré une haine im-
placable à Lucifer, et qui possèdent sur leurs subalternes
un ascendant prodigieux.

BABEL, se frottant les mains.

Que pouvons-nous désirer de mieux ?

BAAL.

Cependant, il reste encore à Lucifer des forces considérables. Dans la prévisions d'un soulèvement, il a donné des ordres aux légions aériennes de se tenir prêtes à toute éventualité.

FUME-BOUCHE.

Où seront-elles ?

BAAL.

Elles doivent planer au-dessus du Pandœmonium.

CARREAU.

Seront-elles nombreuses ?

BAAL.

Je n'en sais rien ; car Lucifer ne m'en a dit qu'un mot. Il est probable qu'elles formeront une armée relativement considérable.

BABEL.

La lutte sera chaude !

BAAL.

Très-chaude. Toutefois espérons au succès. Nous avons pour nous les mauvaises passions et avec de telles armes on finit toujours par l'emporter dans le mal.

FUME-BOUCHE.

Et puis les esprits sont si enclins à la nouveauté, qu'il est toujours facile de les entraîner à la révolution, par l'espérance de renverser un ancien régime et de lui en substituer un autre.

BAAL.

Rien n'est plus vrai !

L'amour au changement est un des tristes fruits du péché ; aussi tourmente-il toutes les créatures qui ont prévariquer. Et plus le péché règne, plus ce besoin se fait fortement sentir. L'amour, voyez-vous, n'est autre chose que le besoin de ce qui manque ; et ce qui manque en ce moment dans l'enfer, c'est un régime qui puisse nous rendre notre ancienne puissance sur l'homme. Et ce qui peut nous rendre ce pouvoir perdu, ce sont les réformes ; donc l'enfer doit tourner les yeux, avec espérance, avec amour, vers la révolution, seule force capable de nous donner les réformes qui nous manquent.

Les hommes, eux aussi, sont tourmentés du même besoin de la nouveauté, voilà pourquoi ils aspirent toujours au changement, voilà pourquoi ils s'enthousiasment si facilement pour la nouveauté, confondant ainsi ce qui est nouveau avec ce qui leur manque. De ce que l'objet secret et inconnu de leurs désirs est une chose nouvelle, ils concluent aveuglement que toute chose nouvelle aura la propriété de les satisfaire.

De là cette passion sans discernement pour les révolutions et les changements, qui les rend la dupe des ambitions et des illusions du premier venu, et leur fait faire inutilement les frais de bouleversement périodiques inutiles.

BABEL.

La chose est bien différente en enfer.

BAAL.

Certainement. L'enfer connaît ses véritables besoins et peut ainsi amener des réformes utiles, au lieu que les hommes ayant aujourd'hui perdu la notion de la vérité, sont incapables de réaliser des changements utiles. Ils ne peuvent révolutionner avec fruit que dans le bien.....

BABEL.

Ainsi, cher Baal, tu crois à la possibilité d'une révolution infernale ?

BAAL.

Non seulement j'y crois, mais j'y compte. Je compte sur notre amour de changement. Dès que nous aurons levé haut le drapeau de l'indépendance, un frémissement de généreuse aspiration gagnera tous les esprits et déterminera dans les rangs des plus fidèles sujets de Lucifer des défections nombreuses.....

Tous.

Tant mieux.

CARREAU.

Les démons des différents pays sont-ils pour nous ?

BAAL.

Presque tous.

FUME-BOUCHE.

Nous pouvons compter sur une forte majorité dans l'assemblée d'aujourd'hui.

CARREAU.

Alors notre affaire est bonne.

LÉVIATHAN.

Allons, voilà qui me remonte le moral.

Tous.

Courage ! Courage !

(Un bruit de pas nombreux se fait entendre)

BAAL.

Voici nos gens.

N'oublions pas nos conventions. Carreau, pense à ton discours. Qu'au signal convenu, chacun se tienne prêt.

Tous.

Oui !!

(Lucifer entre suivi de Belzébuth, Astaroth, Béhial, Olivor, Baalbérit, Axaphat, Perrier, Bélias, Rosier, Kakos, Junier, Béhémot, Belpégor, Sabathau et cinq cents princes, chefs infernaux des différents pays. Quand tous ont pris leur siège respectif, Lucifer fait le discours suivant).

SCENE II.

Les précédents et les derniers venus.

LUCIFER.

Illustres Princes,

Chaque année, à pareille heure, nous nous réunissons dans cette même salle, afin de s'occuper des graves intérêts de notre cause.

Cette année, comme toujours, j'ai à vous féliciter des nombreuses victoires remportées sur l'ennemi.....

(Quelques applaudissements).

LUCIFER.

Vous avez entretenu entre les nations le feu secret des désordres. Vous avez multiplié les causes d'ombrage entre les peuples. Vous avez développé dans les masses les germes de révolution. Vous avez ruiné considérablement les différents pouvoirs !

(Quelques applaudissements).

LUCIFER.

Surtout, vous avez retenu captif le vieillard du Vatican Pierre l'Infaillible, et vous avez empêché les nations catholiques de voler à son secours.

(Quelques applaudissements.)

LUCIFER.

Par dessus tout, vous avez répandu le libéralisme catholique, la plus funeste erreur des temps.....

Pour tout dire en un mot, vous vous êtes montrés digne de la haute confiance que j'ai reposée en vous.....

Faibles applaudissements ; signes désapprobatifs sur un grand nombre de bancs.)

LUCIFER, *avec intention.*

N'oubliez pas que c'est en restant unis à votre monarchie que vous ferez l'œuvre de l'enfer.....

(Quelques applaudissements ; vive désapprobation sur presque tous les bancs.)

LUCIFER, *avec une intention plus marquée.*

L'enfer n'a vaincu jusqu'ici que parce qu'il a été soutenu par vos ordres.....

(Vive agitation).

LUCIFER.

Mais ce n'est pas ici le moment de faire le plaidoyer de ma cause, bien qu'au fond celle de l'enfer en dépende absolument ...

Je veux d'abord entendre le compte-rendu de vos administrations respectives. Quand tous auront soumis le résultat des travaux de l'année, je vous indiquerai alors ce qui me paraîtra être utile et nécessaire.....

(Un grand nombre de démons échangent un rire significatif et plein de malice.)

LUCIFER.

Il y a un pays à peine connu auparavant et qui maintenant, grâce aux travaux que j'y ai fait faire, a acquis une grande importance relativement à notre cause : ce sont les princes de ce pays qui parleront les premiers aujourd'hui.

Et comme le temps ne nous permet pas d'entendre tout le monde, autant que possible seul le grand maître de chaque pays parlera.

Voyons, Carreau, monte à la tribune et parle nous du Canada, ce pays de nos espérances !

(Carreau se dirige vers la tribune au milieu des applaudissements unanimes.)

SCÈNE III.

Les mêmes.

CARREAU, *de la tribune.*

Princes,

Je voudrais répondre dignement aux acclamations enthousiastes qui saluent mon apparition dans cette tribune. Je voudrais, par une élocution facile et brillante, tempérer un peu ce que ma parole, ou plutôt ma pensée, doit vous apporter de tristesse et de découragement ; mais hélas, n'ayant rien des dons de l'éloquence, je dois me résigner à choquer vos oreilles en même temps qu'à décevoir vos plus chères espérances. Le Canada, Princes, est depuis près de deux ans le théâtre de nos efforts courageux et constants. D'après les ordres de notre monarque nous travaillons à y implanter le libéralisme catholique.

Malheureusement, ce pays est, malgré ses misères, encore trop fortement attaché à la Pierre Infaillible de l'Eglise, pour que nous réussissions à l'entraîner dans cette erreur.

(Nombreuses marques d'adhésions.)

CARREAU.

Notre monarque, pour développer le libéralisme catholique, comptait sur une société de prêtres français depuis longtemps établie dans ce pays, mais cette société n'a plus aucune influence, elle s'est gravement compromise, et sans son immense fortune, elle ne serait absolument rien.

PLUSIEURS VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

LUCIFER.

Les Curés perpétuels peuvent être discrédités aujourd'hui ; mais à l'époque de l'origine de notre conjuration ; c'est-à-dire en 1870, ils étaient encore puissants.

PLUSIEURS VOIX.

Non ! Non !

CARREAU.

À l'origine de notre conjuration, les Curés perpétuels s'étaient compromis aux yeux des fidèles et du clergé par leur opposition aux Evêques ; il était généralement connu qu'ils ne voulaient pas de l'Evêque diocésain, et que, pour justifier leur fausse position, ils invoquaient le vieux gallicanisme.

(Applaudissements).

LUCIFER.

Je défie Carreau de prouver ces avancés.

CARREAU.

La chose n'est pas difficile. J'ai sur moi la copie d'une lettre écrite le 17 Août 1850, c'est-à-dire depuis 22 ans, et qui va vous prouver qu'alors, comme aujourd'hui, les Curés perpétuels étaient connus très désavantageusement en Canada.

L'auteur de cette lettre, se faisant l'écho du clergé canadien et profitant de la visite en Canada de M. Faillon visiteur du Séminaire St. Sulpice, avait adressé à ce Sulpicien un mémoire portant ce titre :

“NOTES ENVOYÉES A M. FAILLON, EN AVRIL 1950,
SUR L'OPINION DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE
MONTREAL, PAR M. JOS. MARCOUX, MISSION-
NAIRE DU SAULT ST. LOUIS.”

M. Faillon avait répondu à ce mémoire en donnant à entendre à l'auteur que les faits lui avaient été présentés sous un mauvais jour. L'auteur du mémoire eut devoir prouver que ses informations étaient exactes, c'est ce qui lui fit écrire la lettre que je vais vous lire.

(Applaudissements nombreux.)

CARREAU, lisant la lettre de M. Marcoux.

“A M. Faillon, Prêtre de St. Sulpice.

“Monsieur,

“Dans la courte réponse que je fis à votre lettre du 2 Juin dernier, je vous annonçai que je vous écrirais plus tard au long, parce que je n'en avais pas, le temps, étant en préparation de première communion.

“Une seule ligne de votre lettre, dans laquelle il n'y a pas l'ombre d'aveu, va motiver ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut ou la perte des intéressés, d'un côté ou d'un autre. Si vous trouvez de la rudesse dans ma franchise, ce que je ne désavouons pas, avouez que cette rudesse pâlit devant la hardiesse de votre avancé: “*Que les faits ne vous ont pas été présentés dans leur vrai jour.*” Quoi? Monsieur, des faits qui sont clairs comme le jour, des faits qui se sont passés sous mes yeux, qui ont scandalisé le clergé et le peuple, de pareils faits peuvent-ils avoir un bon jour? Vous êtes à mille lieues de la scène, et rendu ici, vous n'avez pas voulu regarder les deux côtés de la médaille; vous n'avez consulté que les intéressés qui vous intéressent, et vous jugez que nous qui sommes sur les lieux avons été trompés, que nous sommes par conséquent des sourds et des aveugles! Que dirait-on d'un juge qui ne voudrait entendre que les

témoins à charge et qui recuserait les témoins à décharge? Comment qualifierait-on son jugement? C'est pourtant la position où se mettent ceux qui veulent décider entre l'Evêque et le Séminaire, après n'avoir entendu qu'une partie."

(Rire presque général.)

CARREAU, *continuant la lecture de la lettre de M. Marcoux.*

"Il me semble qu'avant de prononcer dans cette matière, il faut lire le mémoire de M. Bédard, Sulpiciens dont vous avez une copie dans vos archives si elle n'a pas été supprimée.

On m'assure qu'à Paris, comme à Montréal, on s'est obstiné à ne pas lire ce mémoire si fort de logique et de vérité. Alors il n'y a plus rien à dire, si l'on ferme les yeux pour ne pas voir la lumière, et la postérité croira à peine à un pareil état de chose. Il n'y a donc pas grand espoir de faire changer les opinions; cependant, je tiens à répondre par des faits clairs à l'énoncé de votre lettre, au moins pour ceux qui viendront après nous."

SABATHAN.

Cette lettre est donc connue!

CARREAU.

L'auteur en a distribué, dans le temps, une soixantaine de copies au clergé et même aux laïques.

(Lucifer, fait la grimace.)

CARREAU, *continuant la lecture de la lettre de M. Marcoux.*

En 1842 ou 43, M. de Charbonnel (aujourd'hui Evêque) avait différé d'opinion avec l'Evêque, parce que celui-ci de lui-même, avait réuni à la cathédrale tous les enfants des écoles pour les consacrer à la Ste. Vierge, ce dont le Séminaire était fort mécontent (quel crime aussi!!!). On

lo sut aussitôt au Séminaire de Paris et de suite arriva une lettre de M. Carrières, maintenant Supérieur-Général, louant extrêmement M. de Charbonnel et l'exhortant fortement à maintenir toujours le Séminaire contre les EMPIÈTEMENTS de l'Evêque : jugement prématuré et uniquement appuyé sur des préjugés non fondés. Alors les MM. du Séminaire de Montréal accablent M. de Charbonnel D'ÉLOGES ET DE GRACIEUSES ETÉS croyant l'avoir gagné à leur parti. Mais il vit le piège et reconnut son erreur. De ce moment, Paris et Montréal CHANGÈRENT A SON ÉGARD ET L'ABREUVÈRENT D'AMERTUMES, au delà de tout ce qui peut se dire en peu de mots. *J'en ai partie témoin.*"

(Lucifer fait triste mine.)

CARREAU, lisant la lettre de M. Marcoux.

"Encore un autre fait qui ne peut être présenté sous deux faces. Si M. Musard, Sulpicien, n'eût pas été dévoué à l'Evêque, aurait-on songé à le renvoyer en Europe? On lui refuse d'aller se rétablir à la campagne, et lorsque le médecin décide qu'il n'est pas capable de supporter le voyage d'Europe, qu'il mourra certainement dans la traversée, on est si pressé de s'en débarrasser qu'on ne craint pas de lui dire: "MON CHER, IL VAUT MIEUX MOURIR DE CETTE MANIÈRE, QUE D'ALLER CONTRE LES USAGES DE LA MAISON." Voilà donc les usages de la Maison, AUX TAUX DES PRÉCEPTES DE L'ÉVANGILE! C'est un peu fort. Ces paroles, dans la bouche d'un Supérieur, ont une portée qui n'a pas été calculée. A l'Evêché, on n'a pas été si sévère, on lui a conseillé de vivre, plutôt que D'ALLER MOURIR PAR ORDRE, ET AVANT LE TEMPS POUR DEVENIR LA PATURE DES POISSONS. Eh bien! aujourd'hui, M. Musard s'est rétabli parfaitement à la *Tortue*, et il a pu tout récemment, en l'absence du Curé, chanter la messe et prêcher sans être fatigué. Que de faits analogues à ceux-ci depuis trente ans!"

BABEL.

Ce que c'est que d'avoir l'esprit de son fondateur ! M. Olier disait :

“ Plutôt que de manquer à la soumission de Nos Seigneurs les prélats, soyons jetés à la mer : *dejiciamur in mare*. Aujourd'hui ses enfants jettent à la mer ceux des leurs qui vivent dans l'obéissance aux Evêques !!!

KAKOS.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU *poursuivant la lecture de la lettre de M. Marcoux.*

“ On s'est plaint fortement de la rigueur de Mgr. de Montréal dans ses transactions avec le Séminaire, et mais, ne faut-il pas sévir lorsqu'on a des enfants INDOCILES et DÉSOBÉISSANTS ? Quel est l'Evêque qui, dans de pareilles circonstances, n'eut pas agi plus rigoureusement que ne l'a fait l'Evêque actuel de Montréal, qui est tout douceur et suavité ? On lui reproche de s'être laissé mener. Mais lorsque ce saint homme affirme, comme il l'a fait, qu'il ne s'est laissé influencer ni conduire par qui que ce soit, dans les mesures de rigueur dont il a cru devoir user contre le Séminaire, mais qu'il a agi seul avec Dieu et sa conscience, on doit le croire ou ne croire plus personne.”

BABEL.

Et quand bien même l'Evêque de Montréal se laisserait guider par les conseils d'hommes sages, quel mal sera-ce donc. Les Curés perpétuels eux-mêmes ne gagneraient-ils pas à être conseillés sagement. Mais non, ils préfèrent n'écouter que leur orgueil et leur égoïsme.

BÉUÉMOTH.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

“Aujourd'hui des membres du Séminaire disent à des laïcs (sans doute pour se faire des partisans) que Monseigneur PRÉTEND AVOIR LA MOITIÉ DES REVENUS DU SÉMINAIRE. Lorsque l'on n'a pas la vérité pour soi, on se défend aux dépens de la vérité. Ceux qui disent cela, savent très-bien que Mgr. n'a jamais pensé à demander la moindre partie des biens du Séminaire, dont cependant le premier devoir serait de doter l'Evêché qui travaille avec un si grand succès dans cette immense paroisse de Montréal, et qui a sauvé tant d'âmes qui seraient perdues pour toujours.”

BABEL.

Le Séminaire l'a doté l'Evêché ! L'opposition qu'il lui fait, les tracasseries dont il l'accable, les calomnies qu'il débite sur l'Evêque et sur les chanoines, n'est pas là une dotation magnifique ? St. Ignace ne disait-il pas à ses enfants, avant de les quitter : “Je vous laisse pour héritage toutes les persécutions ?” Ces mystiques Curés perpétuels, croyez-moi, ne veulent que la plus grande somme de bonheur éternel possible pour l'Evêché et ses prêtres, et c'est pour quoi ils les persécutent !

JUNIER.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

“Il est donc vrai que dès le commencement St. Sulpice a été opposé à St. Jacques (l'Evêché), fondé par le St. Siège, IL NE LUI A JAMAIS FAIT QUE DU MAL et ne l'a jamais aidé, lors même que l'Evêché faisait sa besogne, à son acquit, devant Dieu, comme dans le typhus et le choléra.

“Dans cette année tristement mémorable du typhus, l'Evêque faisait venir *ad turnum*, tous les Curés des campagnes, pour, avec Lui, administrer les malades irlandais,

ABANDONNES PAR LE SÉMINAIRE. L'Evêque nourrissait ces prêtres et les fournissait de linge et même les soutanes de rochange (j'en ai vu moi-même aux *sheds*, affublés de soutanes épiscopales). A la fin de cette année, on se trouvait presque sans linge à l'Evêché; il fallut en acheter à crédit. Tout cela se passait sous les yeux du Séminaire qui ne donna pas un sou à l'Evêque. Voilà ce qui acheva d'éloigner tous les Curés de notre maison. En résumé l'Evêque fait l'ouvrage du Séminaire-Curé, et le Séminaire qui regorge de richesses ne donne rien à l'Evêché qui est toujours aux expédients pour vivre, n'ayant pour tous revenus fixes que les bancs de la cathédrale, qu'il est obligé d'entretenir de tout."

LUCIFER.

Cela était vrai en 1850. Maintenant il paraît que l'Evêché est richement doté. J'ai ouï dire qu'il est le deuxième grand propriétaire de Montréal.

CARREAU.

C'est vrai et c'est faux.

C'est vrai parceque l'Evêché a beaucoup de propriétés. C'est faux, parce que ces propriétés, pour le moment, ne lui rapportent rien.

PLUSIEURS VOIX.

Explique-toi.

CARREAU.

D'abord, l'Evêché a été doté, mais non par le Séminaire, bien qu'il fût engagé autrefois à le faire dès qu'il y aurait un siège épiscopal à Montréal.

BABEL.

Promettre et ne pas tenir, c'est un détail chez les Curés perpétuels. Ils avaient promis aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu, si elles ouvraient leur chapelle au culte public de

faire face à toutes les dépenses nécessaires, et voilà que ces bonnes sœurs sont obligées de se pourvoir de chantres et de les payer de leurs deniers..... Ils avaient promis.....

CARREAU.

Voyons, laissez-moi parler.

Ensuite, beaucoup des donations faites à l'Evêque n'ont acquis de la valeur que parce qu'on y a élevé des bâtisses à l'aide d'emprunts onéreux.

Puis l'incendie de 1852 a causé à l'Evêché, malgré les assurances, une perte de \$160,000, en sorte que le Palais Episcopal actuel et la chapelle qui sert de cathédrale à l'heure qu'il est, n'ont pu être bâtis qu'à l'aide d'emprunts qui ont grossi considérablement les dettes déjà existantes.

LUCIFER.

Ces charges d'emprunts ne signifient rien puisque les revenus sont considérables.

CARREAU.

Ils le seront un jour, mais ils ne le sont pas aujourd'hui.

¶ La plupart des dons faits à l'Evêché portent des rentes-viagères considérables qu'il faut payer aux héritiers et qui se paieront aux héritiers des héritiers. Il y a de ces rentes qui montent à des sommes annuelles de \$500, \$1,000, \$2,000, \$6,000, etc., etc.

D'autres dons ont été faits à l'Evêque, mais il n'en est que l'administrateur, vu qu'il doit en appliquer les revenus à des œuvres spéciales. C'est ainsi que les \$100,000 de la succession Joliette et Scallon ont été données pour les frais du culte, de l'éducation dans Joliette et pour le soutien des missions. Bien d'autres successions sont ainsi confiées à l'administration de l'Evêché, et non données à son bénéfice.

Ajoutez à cela que c'est l'Evêché qui héberge le clergé de la campagne, les prêtres et les évêques étrangers au diocèse de Montréal ou au Canada, et ce quelque fois pour

un temps assez long ; calculez les dépenses occasionnées par cette noble et généreuse hospitalité, celle des domestiques pour une ; comptez le coût des voyages de ceux qui vont à Rome défendre la cause sacrée de l'autorité contre la mauvaise foi du Séminaire, énumérez les souscriptions publiques, les œuvres de charité, les bazars, etc., etc. aux quels l'Evêché se fait un devoir de prendre toujours une part très-généreuse, et vous aurez une idée de la richesse actuelle de l'Evêché, malgré son titre de second grand propriétaire de Montréal.

BABEL.

Aussi, pour le moment, l'Evêché a-t-il toutes les peines du monde à *rejoindre les deux bouts*, comme on dit vulgairement en Canada.

LUCIFER.

L'Evêché a encore assez de fonds pour prêter des sommes immenses au Grand-Tronc.

CARREAU.

C'est faux. L'Evêché n'a jamais placé de capitaux dans le Grand-Tronc.

Autrefois, un prêtre de l'Evêché a pris des parts au montant de \$1000, je crois, dans le Grand-Tronc ; mais c'était en son propre et privé nom ; et les héritiers de ce prêtre n'ont retiré aucun bénéfice de cette somme.

LUCIFER.

Et la première souscription en faveur de la cathédrale qu'en a fait l'Evêque !

CARREAU.

Qu'on aille voir les immenses travaux qui ont été faits jusqu'à présent à cette cathédrale, et quand on saura que tous ces travaux sont payés à l'aide des souscriptions on sentira que pour acquitter un tel ouvrage, il a fallu ne rien laisser perdre des dons de la générosité publique.

LUCIFER.

On me dit que la façade de la cathédrale regardera la montagne, quelle absurdité !

CARREAU.

Ce n'est point la faute de l'Evêché qui avait offert à la Corporation un immense terrain de la rue Lagachetière à la rue St. Antoine pour y faire une place publique ; offre très généreuse et que la Corporation a refusé.

Or, au lieu d'une belle place, il y a maintenant à cet endroit des rues étroites et qui ne peuvent en aucune façon servir d'avenue à une grande cathédrale. Force donc a été à l'Evêché de mettre la façade de l'Eglise en face de rues grandes et larges, comme la rue Dorchester et les rues avoisinantes.

LUCIFER.

Aussi, pourquoi l'Evêque n'a-t-il point élevé sa cathédrale sur la rue St. Denis ?

CARREAU.

Je n'ai point assisté aux conseils de l'Evêché ; je ne puis en conséquence tout vous dire ; mais le simple bon sens veut qu'une cathédrale, c'est-à-dire une bâtisse qui dure des siècles, soit placée au centre d'une ville. Or, à quel siècle le haut de la rue St. Denis sera-t-il le centre de la ville ? Comme Montréal s'agrandit de tous côtés, l'endroit choisi par l'Evêque sera certainement toujours au centre.

Et puis le quartier où s'élève la cathédrale est couvert d'églises protestantes et on a toujours vu les grandes œuvres catholiques se poser en plein milieu protestant. L'Eglise ne cache pas la lumière : elle la fait au contraire, briller au milieu des ténèbres.

LUCIFER.

Soit, j'accorde tout ce que tu viens de débiter. Mais il est un point plus difficile à expliquer, l'aisance et l'oisiveté dans lesquelles vivent les prêtres de l'Evêché.

CARREAU.

Encore une erreur et même deux.
Savez-vous ce que chaque prêtre ou chanoine de l'Evêché gagne par année ?

PLUSIEUR VOIX.

Non ! Non !

CARREAU.

Chaque chanoine gagne sa nourriture, son vêtement et 30 sous par jour comme honoraire de messe.

LUCIFER, *s'efforçant de sourire.*

Ah ! Ah ! Ah !

CARREAU.

C'est comme cela et je défie personne de prouver le contraire.

Les chanoines de Montréal ne reçoivent rien de plus. Toutes les autres dépenses, comme l'ameublement de leur chambre, leur bibliothèque privée, leurs voyages, etc. ils les font à leurs frais et dépens. S'ils n'ont point d'argent par eux-mêmes, ils doivent se priver de toutes les choses.

FUME-BOUCHE.

Et l'Evêque ?

CARREAU.

L'Evêque est, sous ce rapport, sur le même pied que ses chanoines.

Voyez, par là, s'il faut de l'abnégation, du dévouement et du zèle apostolique pour être chanoine à Montréal. Tous ces prêtres sont des hommes distingués et qui pourraient occuper des postes largement bénéficié, où non-seulement ils pourraient se créer une certaine aisance, mais où ils ne seraient pas, comme à Montréal, condamnés à un rude travail, ni en butte aux vexations des Curés perpétuels.....

LUCIFER.

Qu'entends-tu par le rude travail des chanoines de Montréal ?

CARREAU.

J'entends que les dix ou onze prêtres de l'Evêché de Montréal ont à s'occuper des affaires de tout le diocèse, les affaires de paroisses, les dispenses, les cas de conscience, les consultations théologiques, les conseils canoniques, les directions sacerdotales, etc., etc., etc., faire les démarches, les études et la correspondance ou double que nécessitent toutes ces affaires ; ensuite, exercer le saint ministère, aller aux malades, confesser les fidèles, diriger les écoles, prêcher des retraites, s'occuper des communautés religieuses à titre de Supérieur ; veiller à l'administration temporelle des fabriques, de l'Evêché et de certaines communautés ; examiner les ouvrages qui se publient ; s'occuper de la presse, des sociétés, de colonisation, etc. ; enfin tous les jours, au milieu de tant d'occupation, trouver le temps de prier, de réciter le bréviaire ; assister aux offices du chapitre, et de faire une partie de l'ouvrage du Séminaire, au risque de passer pour des cervelés et des voleurs.

Les Curés perpétuels sont-ils pour la plupart condamnés à une vie aussi laborieuse ? mènent-ils une vie plus rude ? ont-ils les mêmes privations ? Quel est le Curé perpétuel qui, à part sa nourriture et son vêtement, ne reçoit que cent sous par jour ? Quel est celui d'entre eux qui, voulant faire un voyage pour sa santé, ne recevra pas du Sé-

minaire l'argent nécessaire? Et quand ils ont à sortir dans la ville, les Curés perpétuels n'ont-ils pas des voitures à leur disposition? A l'Evêché, il n'y a qu'un vieux cheval et une voiture impossible, ce qui est insuffisant; et si les chanoines ont besoin d'une voiture plus souvent qu'autrement, ils doivent avoir recours à leur modeste honoraire de messe.

Ce n'est pas que je reproche aux Curés perpétuels leur bien être, assurément non; je veux seulement rétablir la vérité en prouvant que les prêtres de l'Evêché vivent de sacrifices, d'abnégation et de dévouement, au point que les religieux eux-mêmes ne sont pas exposés à plus de privations.

LES DÉMONS DU CANADA.

C'est vrai! c'est vrai!

CARREAU.

Telle est la vérité sur l'Evêché de Montréal. Tout ce qui se dit ne concordant pas avec ce que vous venez d'entendre est faux, entièrement faux.

Ce qui est vrai, c'est que la vie que l'on mène à l'Evêché est une vie laborieuse, humble, pauvre et dévouée.

Ce qui est encore vrai, c'est que la Providence a inspiré à des citoyens riches et même à des ouvriers, à des pauvres gens la pensée généreuse de doter l'Evêché. Ce que Saint Sulpice, malgré son immense fortune et malgré ses obligations les plus sacrées, n'a pas compris, n'a pas fait, les fidèles l'ont fait comme ils l'ont compris. Ces âmes généreuses ont compris qu'il fallait qu'un Evêché fut en état de secourir les œuvres de toutes sortes qu'appellent les besoins d'un diocèse; elles ont compris que l'Evêque devait être fortement secondé dans ses grandes entreprises et elles l'ont fait; elles ont consacré leurs fortunes à Dieu en les livrant à l'Evêché. Il faut bien en convenir, rien n'est plus noble, rien n'est plus admirable, qu'une telle générosité.

Certes, quand un peuple possède à un si haut degré, la religion de la générosité et du dévouement, l'enfer peut en désespérer. Nous avons, il y a cinquante ans, essayé de prendre l'Evêque de Tollemesse par la famine. Après l'avoir fait chassé du Séminaire lui avoir donné la rue pour héritage, nous croyions avoir triomphé. Et voilà qu'une communauté de femmes, l'Hôtel-Dieu, lui offre une généreuse hospitalité, et voilà que les citoyens et le clergé canadien viennent au secours de cet Evêque et lui élèvent une église et un palais.

En vain nous cherchons alors à endurcir les cœurs des Canadiens, leur générosité grandit de plus en plus.

Désespérés, nous nous adressons à Dieu et nous lui demandons la permission de consumer une partie de Montréal ainsi que les propriétés de l'Evêque ; notre demande est reçue favorablement ; nous promenons les flammes ; nous anéantissons tout, et voilà que de tous les rangs de la société se lèvent des âmes désintéressées qui rétablissent ce même Evêque que nous avons ruiné. Seuls au sein du diocèse de Montréal, les curés perpétuels et quelques-uns de leurs partisans restent étrangers à ce noble courant de la charité chrétienne et du dévouement religieux envers l'Evêché.....

BABEL.

Et voilà comment l'Evêque de Montréal en comparant la conduite des Curés perpétuels avec celle du clergé et des fidèles de son diocèse peut répéter ces paroles de l'Evangile : Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que les grands et les puissants ne comprenant pas ces choses, vous les avez révélées aux petits et aux faibles.

CARREAU.

Mais nous sommes déjà à plusieurs lieues de notre fameuse lettre.

PRESQUE TOUS.

La lettre ! La lettre !

CARREAU, reprenant la lecture de la lettre de M. Marcoux.

“ A NOUS QUI VOYONS LES CHOSES DE NOS YEUX ET NON PAR LES YEUX DES AUTRES, nous trouvons que ça été une providence toute spéciale d'avoir eu un Evêque à l'époque où on nous l'a donné ? S'il y a encore de la foi à Montréal, à qui le doit-on ? Si ce n'est à l'Evêque qui, malgré le Séminaire, a rempli la ville d'établissements religieux, de confréries, de sociétés charitables, etc., etc., etc. Depuis combien de temps ce saint Evêque, désolé de l'ignorance du peuple, demande-t-il des officiers dominicains, dans les différents quartiers de la ville, afin d'extirper cette ignorance, suite fatale du système de centralisation de toute la population de la ville, DANS CETTE GRANDE EGLISE QUI FUT BATIE EN OPPOSITION A L'EVÊCHE, BENITE CLANDESTINEMENT A HUIT CLOS.

“ Combien l'Evêque a-t-il souffert d'avaries avant de se décider à agir par lui-même. Est-ce l'esprit de M. Olier qui pousse ST. SULPICE A REPROCHER A L'EVÊQUE D'AVOIR MIS EN VILLE LES JESUITES ET LES OBLATS POUR FAIRE CE QUE LE SEMINAIRE NE VEUT PAS FAIRE ! ”

BABEL.

Je sais pourquoi il déplaît tant aux Sulpiciens de voir les Jésuites et les Oblats dans la ville.

Les Jésuites s'occupent d'esprit et de cœur des classes savantes ; ils organisent des sociétés, des *congrégations littéraires*, etc. ; il faut bien que les Curés perpétuels aient leur *Cercle littéraire*, etc. ! Les Jésuites donnent de nouveaux développements à leur Union Catholique ; il faut bien que les Curés perpétuels, à défaut de mieux, fassent des inaugurations du *Cercle littéraire* ! Les Jésuites ont un Gesu, il faut bien que les Curés perpétuels aient leur petit Nazareth ! Parle-t-on d'une Université chez les Jésuites, de suite les Curés perpétuels ont la maladie de l'Université, sauf à être guéris, comme par enchantement, des

qu'ils apprendront que la rumeur *Jésuitico-Universitaire* est fausse. Les Jésuites font-ils des conversions parmi les protestants, allons ! voilà des Curés perpétuels qui entrent en controverse avec quelques protestants ; seulement ils se servent d'ouvrages faits du temps de Luther et qui ne répondent pas aux objections du protestantisme contemporain ; et puis il y a un côté faible chez eux : quand ils en viennent à traiter la question d'autorité, celle de la juridiction épiscopale pour une, ils s'embrouillent, se mêlent, se contredisent, etc., etc., et finissent par prouver qu'ils sont gallicans ; ce que voyant les protestants ils disent aux Curés perpétuels : Assez, Assez, messires, si notre protestantisme n'est pas orthodoxe ; votre gallicanisme n'est pas catholique

PLUSIEURS.

Bravo ! Bravo !

BABEL.

Les Oblats, à l'approche de Noël, donnent de grandes retraites aux jeunes gens et aux hommes mariés ! Allons ! les Curés perpétuels en font autant ! Les Oblats ne se préoccupant pas de froisser les protestants, chantent la messe de minuit ! Allons ! les curés perpétuels se hasardent à risquer un œil et se mettent à chanter des messes de minuit ! Les Oblats ont une congrégation de Ste. Anne ! Allons ! les Curés perpétuels ont leur congrégation de Ste. Anne ! Les Oblats prêchent le dimanche à la messe de huit heures ! Allons les Curés perpétuels prêchent à la même messe ! Les Oblats bâtissent une église dans le faubourg Québec ! Allons ! les Curés perpétuels, qui, avant l'arrivée des Oblats, avaient déclaré à l'Évêque ne pouvoir bâtir dans ce faubourg, veulent immédiatement élever une église à côté de celle des Oblats !

Pour tout dire, il n'y a guère qu'une chose que les Curés perpétuels n'imitent point, c'est la belle soumission des Jésuites et des Oblats à l'autorité diocésaine.

Comprenez-vous, maintenant, pourquoi les Curés perpétuels ont fait un crime à l'évêque de Montréal d'avoir introduit les Oblats et les Jésuites dans la ville ?

OLIVOR.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, lisant toujours la lettre de M. Marcoux.

“ Le péché de St. Sulpice est donc de ne s'être jamais, comme corps, acclimaté en Canada ; il est toujours resté systématiquement français, au lieu d'e chercher à se *canadianiser* comme il l'eût dû faire dès la principe. Toujours et en toute cette politique transatlantique, rien de bon que ce qui est français ; ce qui est canadien est digne de pitié. Les corps religieux ont une politique contraire ; ils se font canadiens avec les Canadiens, américains avec les Américains, chinois avec les Chinois, etc. Ils se font *tout à tous* ; ils se croient obligés de respecter partout l'autorité ecclésiastique locale, et de se conduire par elle ; sans cela il n'y aurait pas de vrai catholicisme.”

BABEL.

Tiens ! Le Père Marcoux ne savait donc pas que les Canadiens sont trop pauvres intellectuellement pour que les Curés perpétuels se fassent *tout à tous* avec eux !

BAALBÉRITH.

Pauvres Curés perpétuels !

(Ce refrain passant ainsi de bouche en bouche pa ait amuser l'illustrée assemblée, excepté Lucif r qui semble être à la torture.)

CARREAU, lisant toujours la lettre de M. Marcoux.

“ Lorsqu'il s'agit des volontés de l'Evêque, on s'intrigue à chercher des épouvantails dans la BELLE LOI QUI-BLIER !!! On consulte les avocats pour trouver l'Evêque en défaut, mais LA LOI ÉTERNELLE, LA LOI NATURELLE, LA LOI ECCLÉSIASTIQUE, LA LOI DE LA

CONSCIENCE, on sait éluder toutes ces lois au besoin par toutes sortes de moyens. N'est-il pas stipulé dans la *loi Quiblier*, que St. Sulpice de Montréal sera indépendant de St. Sulpice de Paris, *in spiritualibus et in temporalibus* ? Et cependant ne vous a-t-on pas reçu, vous, M. Faillon, dans le Séminaire de Montréal, comme envoyé du Séminaire de Paris ? N'agissiez-vous pas en cette occasion directement contre l'autorité de la *loi Quiblier* ? Elle n'oblige donc pas, cette loi, quand on ne veut pas ?”

BABEL.

Pour le moment il n'y a de loi pour les Curés perpétuels que ce qui leur permet de conserver leur bijou de *statu quo* !

LÉVIATHAN.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, lisant toujours la lettre de M. Marceux.

“ Il est certain, et aucun Sulpicien ne le peut nier, sans mentir à sa conscience, que le Séminaire de Montréal a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher, retarder et gêner l'établissement de l'Évêque de Montréal. En supposant qu'il y aurait eu d'abord quelques irrégularités dans ce mode, qui était nouveau ici, mais qui ne l'était pas ailleurs, elles auraient dû disparaître lorsque cet Évêque est devenu l'ordinaire de ce diocèse. Au contraire, le Séminaire a continué à lui faire opposition, comme par le passé. Il voulait que le gouvernement (qui est protestant) intervint dans ce changement, parce que cela se pratiquait en France, où le Roi était catholique. Mais n'était-ce pas là une servitude gallicane dont nous devons être fiers d'être délivrés par l'énergie de nos Evêques ?

BABEL.

Les Curés perpétuels fiers d'être délivrés du gallicanisme !

Ah ! Ah ! Ah ! Va-t-en voir s'ils viennent, Jean !

BÉLIAL.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

“ Il est dit : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Que l'on compte donc les grandes œuvres de Mgr. Bourget. Elles surpassent en nombre les années de son épiscopat, et cependant il est pauvre comme Job. Mais sa confiance est en la Providence ; c'est l'homme de Dieu, à qui Dieu ne refuse rien. Des Evêques étrangers, des voyageurs distingués ont demandé pourquoi, avec tant de revenus, le Séminaire faisait si peu d'œuvres, tandis que l'Evêque avec rien en faisait tant. ”

BABEL.

Le pourquoi est pourtant assez facile à trouver : l'évêque est pauvre et le partage du pauvre est d'élever, de soutenir les grandes œuvres.

BÉLIAS.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

Maintenant, je demanderai comment concilier l'opposition constante du Séminaire et son mauvais vouloir à l'endroit de l'évêché, tellement que plusieurs n'y ont jamais mis le pied, avec ces paroles du fondateur de St. Sulpice, que je trouve dans sa vie, écrite par vous, M. Faillon ?

“ Le vrai et unique Supérieur du Séminaire est Mgr. l'Evêque. Le Séminaire de St. Sulpice est né pour servir les Evêques. Les sujets de la Maison n'ont point de vie, ni de conduite, que dans l'obéissance de Nos Seigneurs les Prélats. Il n'y a de bénédiction à espérer pour eux (les Sulpiciens) que dans l'union de leur charité (celle des Evêques), et si j'apprenais qu'il dût jamais sortir de St. Sulpice quelque sujet qui choquât les

“ ordres de Nos Seigneurs les Prélats, ou appuyât le vio-
 “ lement de leur respect, je demanderais que la Maison
 “ fut détruite et devint un objet d'anathème à la face de
 “ tout l'univers, et s'il y avait quelque chose au-delà de
 “ l'anathème et de l'exécration, j'en userais pour détester
 “ et condamner une si indigne conduite.”

BABEL.

Ce qui n'empêche pas les Curés perpétuels de dire à
 chaque instant : “ Notre saint fondateur ! Notre saint fon-
 dateur ! ! ” Que ce saint homme doit être fier d'avoir pu
 se réserver une toute petite place sur l'orifice de la bouche
 de ses enfants ! La bouche, c'est toujours autant ! ! !

ROSIER.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

“ Dieu veuille que cet anathème, cette exécration de
 leur fondateur ne tombe point sur les MM. du Séminaire
 de Montréal ! Pourtant le clergé et le peuple sont là pour
 prouver que depuis trente ans le Séminaire a CHOQUÉ
 LES ORDRES DE NOS SEIGNEURS LES PRÉLATS,
 VIOLÉ LUI-MÊME et APPUYÉ le VIOLEMENT DE
 LEUR RESPECT. M. Olier manque d'expressions assez
 énergiques pour détester et condamner une si indigne con-
 duite, et le Séminaire de Paris soutient celui de Montréal
 contre l'Evêque, et ne trouve pas une parole de blâme
 pour une si indigne conduite.”

BABEL.

On ne voit pas que les princes des prêtres aient con-
 damné Judas : on ne verra pas plus St. Sulpice de Paris
 condamner les Curés perpétuels. Seulement si les Curés
 perpétuels se pendent, St. Sulpice de Paris dira : Je n'y
 suis pour rien.

ASTAROTH.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

“ De là vient que le Séminaire de Montréal n'a plus la moindre influence dans la ville : toute son influence actuelle est une influence d'argent, comme seigneur temporel. Les idées, les manières et les usages du Séminaire sont si peu en harmonie avec les idées et les coutumes du pays, que le Séminaire avec ses allures bizarres est un sujet de raillerie et de pitié pour toute la ville. On estime les vertus privées des membres du Séminaire ; mais on blâme, on méprise la corporation du Séminaire qui passe dans le pays comme le type de la gaucherie, de l'apathie, des idées étroites et de l'immobilité dans un temps et dans une ville où tout est activité et où les besoins sont immenses. ”

FUME-BOUCHE.

A Rome aussi, les Curés perpétuels se sont montrés comme des types achevés de gaucherie.

Le 2 mai 1867 le cardinal Barnabo, préfet de la Propagande disait en parlant des Curés perpétuels : “ *C'est bien singulier qu'ils viennent à Rome sans chercher auparavant à s'entendre avec l'Evêque. Je leur ai dit qu'il faut qu'ils soient soumis à la juridiction de l'Evêque, de Montréal, lorsqu'il s'agit du saint ministère !.....M. Bayle a voulu me soutenir qu'il n'avait pas voulu consentir à l'accord entre l'Evêque et le Séminaire. Mais je lui ai montré sa signature aux six premiers articles et il n'a su que répondre.....M. Bayle ! oh ! je le connais bien ; c'est l'homme qui dit à tout instant OUI et NON. Si ceux qui le soutiennent le connaissaient comme moi, ils l'auraient bientôt planté là. ”*

BAALBÉRITH.

Ce pauvre M. Bayle !

FUME-BOUCHE.

Un autre jour, le cardinal Barnabo disait encore :

“ M. Bayle, je ne le vois plus. Auparavant, il venait de temps en temps. Je lui demandais : Eh bien ! que voulez-vous ? Au lieu de répondre, il se fesait aller la tête et les épaules d'un côté et d'un autre, en faisant entendre ; *heum ! heum ! heum !* Je répétais ma question, il redisait son *heum !* se penchait la tête à droite et à gauche, finissait par dire *non !* et se retirait ensuite en me saluant.”

PRESQUE TOUS, *riant.*

Heum ! Heum ! Heum !

FUME-BOUCHE.

“ Un jour que M. Larue accusait l'Evêque de Montréal, en présence du cardinal Barnabo, celui-ci lui répondit :

“ Ecrivez ce que vous avancez-là ; car les paroles ne suffisent pas : *verba volant, sed scripta manent* : Vous dites que Bayle est un bon prêtre, qu'il le prouve par ses actes. ”

Un autre jour que M. Larue remettait au cardinal un mémoire contre l'évêque, le cardinal lui dit : “ Plus vous nous apportez de nouveaux documents, plus vous vous VULNEREZ ; tout cela ne sert qu'à faire voir que vous ne voulez pas en finir. ”

Comme le même cardinal demandait aux Sulpiciens si leur intention n'était pas de faire disparaître l'Evêque de Montréal, ils lui répondirent tout bêtement : Eh bien ! OUI !

(Rire général.)

FUME-BOUCHE.

Le St. Père avait chargé le cardinal d'informer l'Evêque de Montréal de continuer à agir comme s'il n'y avait pas d'APPEL ; et les Sulpiciens l'apprirent et MM. Bayle et Larue allèrent chez le cardinal Barnabo et eurent avec son Eminence la conversation suivante :

M. Bayle : " Je désirerais savoir si enfin on va s'occuper de notre affaire."—*Le Cardinal* : " Je n'en sais rien."—*M. Bayle* : " S'en occupera-t-on au moins dans deux, trois ou quatre mois?"—*Le Cardinal* : " Je n'en sais rien."—*M. Bayle* : " Si l'on ne veut pas s'occuper de notre affaire, je vais m'en aller, ma présence ici est inutile."—*Le Cardinal* : " Eh ! messieurs, allez-vous en."—*M. Bayle* : " L'on nous a dit que le Pape ne veut pas qu'on s'occupe de notre appel."—*Le Cardinal* : " Comment ! vous savez que le St. Père ne veut pas et vous me faites des questions ? Que voulez-vous que je vous dise, moi, quand le St. Père ne veut pas. Allez le voir, le St. Père, il vous dira certainement pourquoi il ne veut pas."

BABEL.

Et *M. Larue* n'a rien dit ?

FUME-BOUCHE.

Le brave homme, recueillait toutes ces paroles, malheureusement il ne les méditait pas dans son cœur.

Mais c'est assez sur ce chapitre et écoutons Carreau qui doit être ennuyé des interruptions qu'on lui fait.

CARREAU, reprenant la lecture de la lettre de *M. Marcoux*.

" Le Séminaire est débordé de toutes parts, et pourtant il se croit capable de tout ; il voudrait tout faire et tout faire seul.

" L'Evêque, les Jésuites, les Oblats, les institutions de charité, tout cela l'offusque. Le bien qui se fait en dehors de son action lui déplaît ; loin qu'il s'en réjouisse, comme il devrait, il regarde ce qui se fait pas d'autres que par lui, comme autant d'empiètements sur ses droits de Curé. Combien d'âmes sont allées au ciel, malgré lui, y conduites par l'Evêché, par les Oblats, les Jésuites, etc.

Ce n'est pas là : *Dum omni modo.....Christus annuncietur et in hoc gaudeo sed et gaudebo de St. Paul.*"

va s'occu-
sais rien."
dans deux,
sais rien."
notre affai-
utile."—*Le*
M. Bayle :
on s'occupe
vous savez
questions ?
le St. Père
dira certai-

bles, malheu-
r.
Carreau qui
fait.

le M. Mar-

, et pourtant
faire et tout

stitutions de
e fait en de-
en réjouisse,
pas d'autres
r ses droits
malgré lui,
ésuites, etc.
stus annun-
Paul."

BABEL.

Le *gaudeo* des Curés perpétuels, c'est : *Ote-toi de là que je m'y mette* ; et son *gaudebo* ; c'est, une fois qu'ils sont seuls : *Il n'y a plus personne, c'est le temps de nous montrer : cachons-nous.*

BAAL.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

" Chose remarquable, les Evêques du pays, tout le clergé du Canada, les citoyens les plus distingués par la religion et leur position sociale gémissent du mal immense que le Séminaire, par sa conduite, et sans s'en douter, cause à la Religion, tandis que les protestants et les catholiques indifférents n'en disent ni bien ni mal et s'en occupent pas plus que s'il n'existait pas. Ainsi les bons se plaignent et les méchants s'accrochent à merveille de la manière d'être du Séminaire. Voilà un fait incontestable ; on ne le détruira pas en disant qu'il n'a pas été présenté sous un vrai jour. "

BABEL.

Le vrai jour dans toute cette affaire, c'est le soleil de l'Evangile, or quand les Curés perpétuels se regardent à la lueur de ce flambeau ; ils ne voient plus que leur insubordination.

FUME-BOUCHE.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU, *lisant toujours la lettre de M. Marcoux.*

" Veuillez, monsieur, me pardonner ma rude franchise et croire que les Sulpiciens sont individuellement mes amis. C'est même un Sulpicien qui est mon confesseur. Personne n'aime St. Sulpice plus que moi, mais le vrai

St. Sulpice et non la contre-*façon* de St. Sulpice. J'ai depuis longtemps sur mon bureau une gravure de M. Olier bien encadrée, avec une de ses reliques. Oh ! je l'ai regardé souvent en vous écrivant.

“ Encore une fois donc, monsieur, pardonnez-moi ma rudesse sauvage. Voilà 38 ans que je vis avec les enfants des bois. S'ils ont pris quelque chose de moi, il est bien difficile que je n'aie pas, aussi moi, pris quelque chose d'eux, au moins dans les formes.

“ Je prie Dieu qu'il ne vous laisse de repos en ce monde que lorsque vous aurez identifié votre Maison de Montréal avec notre saint Evêque, parce qu'il y en a qui disent que c'est pécher contre le Saint-Esprit que de résister à l'autorité ecclésiastique, péché quelquefois imperceptible, parce qu'il est aisé, même à une communauté, de se faire une mauvaise conscience, sans trop s'en apercevoir. Les savants ne sont pas plus exempts de cette misère que les autres.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,”

PRESQUE TOUS.

Pauvres Curés perpétuels !

CARREAU.

Il y a un *post-scriptum* à cette lettre.

TOUS.

Voyons ! Voyons !

CARREAU, lisant le *post-scriptum* de la lettre de M. Marcoux.

“ J'écris à l'insu des évêques et du chapitre, quoique j'aie communiqué avec plusieurs bons prêtres influents du diocèse qui partagent entièrement ma manière de voir et qui enchérisent même depuis, par la raison qu'on ne peut différer sur des faits publics. Croyez que je ne suis l'instrument de la politique de personne. L'évêché a fait ses

preuves : il ne se cache point derrière le rideau. Il n'est pas reconnu capable d'une pareille bassesse. Je souhaite donc que les Saints s'entendent, *ad majorem Dei gloriam.*"

BABEL.

Les Curés perpétuels qui excellent dans l'art de jouer dans les coulisses ont toujours dit des défenseurs de l'Evêque qu'ils étaient inspirés par l'Evêché. Voyez-vous, les Curés perpétuels n'ont jamais pu avoir un défenseur, un avocat, sans le payer, sans l'inspirer, sans lui souffler jusqu'au dernier mot de son plaidoyer, et ils croient volontiers que l'Evêque est dans la même situation.

Aujourd'hui, par exemple, les Curés perpétuels veulent que la Comédie Infernale soit un jeu de coulisses de l'Evêché. Rien n'est plus faux. L'Illuminé, paraît-il, cesserait de défendre une cause dès qu'il verrait que les intéressés craignent de se montrer la face ; et rien n'a plus contribué à lui donner une idée des torts des Curés perpétuels que de voir le rôle qu'ils font jouer aux marguilliers de Notre-Dame !

TOUS.

Pauvres Curés perpétuels !

FUME-BOUCHE.

Je veux ajouter un témoignage récent à celui de M. Marcoux.

En 1856, un prêtre italien, M. l'abbé Rossi, passait en Canada et y séjournait quelque temps. De retour en Europe, après un voyage de plusieurs années en Amérique, il fit un livre intitulé "*Six ans en Amérique*," ouvrage très estimé. Au chapitre deuxième : Le Canada, page 18 et 19 il rend ainsi sa pensée sur les Sulpiciens : "Le gouvernement ecclésiastique de Montréal présente une anomalie peu propre à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Montréal a un Evêque ayant juridiction sur tout le diocèse et même sur la ville, si l'on veut ; mais il ne peut pas y placer de Curé. Ce droit est exercé

lettre

être, quoique
es influents du
ère de voir et
qu'on ne peut
ne suis l'ins-
ché a fait ses

" par les pères Sulpiciens, d'après certains privilèges
 " qu'ils auraient reçus des rois de France, lorsqu'ils y
 " furent envoyés comme missionnaires. Rigoureusement
 " parlant, il n'y a là qu'une seule paroisse, dont leur su-
 " périeur *pro tempore* est le Curé; et toutes les autres
 " églises, sauf celles des pères Jésuites et des pères Oblats
 " de Marie et celle de l'Evêque, sont desservie par ses
 " sujets. Ceux-ci ne sont pas Curés du tout: ils ne sont
 " pas mêmes vicaires proprement dits. Des prêtres me
 " disaient que de ce système dérivait bien des inconvé-
 " nients, qu'il est plus facile de concevoir que de décrire,
 " mais qui font toujours tort à la religion et à sa disci-
 " pline. Il est étonnant, leur disais-je, que ces messieurs,
 " qui sont d'ailleurs si respectables, ne s'aperçoivent pas
 " que leur ténacité à maintenir des privilèges, devenus
 " absurdes et blessants, ne leur fait pas un grand hon-
 " neur. Il est beaucoup à craindre qu'un Evêque moins
 " doux que messeigneurs Bourgot et Lartigue, les seuls
 " Evêques ordonnés pour cette île, ne leur donne une
 " leçon dont le résultat ne peut manquer de leur être dé-
 " sagrable. Nous regrettons vivement de voir ces mes-
 " siours dans une telle position, et nous faisons des vœux
 " pour qu'ils se débarrassent honorablement de ce reste
 " de privilèges, dont l'usage ne peut que leur enlever l'es-
 " time dont ils jouissent partout ailleurs."

JUNIER.

Veillot, dans son *Paris pendant les deux sièges*, vol. 1,
 p. 459, cite une lettre d'un évêque par laquelle on voit
 quel est l'esprit de St. Sulpice, même en France.

BABEL.

Communique-nous cette lettre.

JUNIER.

M. Louis Auguste Martin, l'auteur du rapport sur cer-
 tains papiers trouvés aux Tuilleries, concernant les affaires
 de l'Eglise aux prises avec M. Louis Veillot, en décem-

bro 1870, envoyait à celui-ci copie intégrale d'une lettre de Mgr. Locourtier, évêque de Montpellier, à Son Excellence M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Puisque vous y tenez, voici cette lettre *édifiante* :

Evêché de Montpellier.

Montpellier, le 10 Janvier 1865.

A Son Excellence M. le Garde des Sceaux, }
ministre de la justice et des cultes. }

(Très confidentielle.)

MONSIEUR LE MINISTRE,

“ Puisque les journaux nous apprennent que les évêques écrivent à Votre Excellence, je puis, juge de la foi comme eux, vous apporter ma pensée.

“ L'Evêque de Montauban admire Pie IX à deux doigts de sa perte, parlant néanmoins comme Boniface VIII et comme Saint Grégoire VII. Il me semble qu'on aurait pu mieux choisir les modèles. Car, enfin, il faut s'entendre : Si tout rescrit pontifical doit être accepté *avec une soumission absolue*, demain Rome peut nous envoyer la déposition de Napoléon III, comme Hildebrand priva Henri IV de l'Empire et délia l'Allemagne du serment de fidélité, et il faudra que les Français catholiques se soumettent d'une manière absolue. C'est un système comme un autre, mais il est peu étonnant en 1865.

“ L'Evêque de Montauban regrette la marche des douze dernières années qui nous ont amenés au point où nous en sommes ; en 1829, on n'aurait pas moins soupçonné ce qui se passe aujourd'hui.

“ L'Archevêque de Cambrai prétend “ qu'ayant laissé les journaux publier l'encyclique, il est bien étonnant qu'on en défende la publication aux Evêques.” La conclusion du prélat est naïve ! Ne fallait-il pas que le gouvernement laissât circuler dans le public l'acte pontifical, pour qu'il fut soumis à l'opinion, et que cette opinion pût se prononcer sur l'arrêt du Conseil d'Etat ? Et

ns privilèges
, lorsqu'ils y
goureusement
dont leur su-
tes les autres
s pères Oblats
ervie par ses
ut : ils ne sont
Des prêtres mo
n des inconvé-
quo de décrire,
et à sa disci-
ces messieurs,
perçoivent pas
ilèges, devenus
un grand hon-
Evêque moins
tigue, les seuls
ur donne une
de leur être dé-
le voir ces mes-
isons des vœux
ment de ce reste
ur enlever l'es-

ix sièges, vol. 1,
aquelle on voit
France.

rapport sur cer-
nant les affaires
illot, en décem-

“ d'ailleurs autre est la publication solennelle adressée à la conscience catholique par ceux que le Saint-Esprit a posés pour régir l'Eglise de Dieu.”

“ Veut-on nier que l'Etat ait le droit de viser les bulles, brefs, rescrits ? C'est alors tout un système à établir, une législation à refondre, un nouveau droit public religieux à fonder.

“ Plaignez-nous, monsieur le Ministre, NOUS ELEVES A LA SAINTE ET DIGNE ECOLE DE SAINT-SULPICE, plaignez surtout celui qui a, à sa gauche, *la tirade hâtive de Carcassonne* (1), à sa droite *les éruptions du Gard* (2), et derrière lui *le tranchant de Rodez* (3).

“ Cette lettre DOIT RESTER toute confidentielle, mais si le gouvernement ne réprime pas, quoiqu'avec mesure, tous les timides vont parler, et on signalera une fois de plus à la haine des partis les quelques hommes sages qui savent allier avec une foi sincère l'honneur d'appartenir à l'Eglise de France.

“ Agrérez, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.”

(Signé :) FRANÇOIS, Evêque de Montpellier.

LUCIFER.

Cependant le 13 mars 1837, Grégoire XVI dans un *bref* à Monseigneur Lartigue, concernant la nomination de Monseigneur Ignace Bourget, comme coadjuteur, recommande d'une manière toute spéciale le Séminaire et ses prêtres

CARREAU.

Je connais ce *bref* ; et les Sulpiciens ne l'ignorent pas. Quand ils veulent prouver que la Comédie Infernale n'est qu'un *tissu de mensonges*, ils prennent l'air des Jansénistes et affirment qu'ils ont en leur possession un document important qui, s'il était connu, les vengerait, les jus-

(1) L'Evêque de Carcassonne.

(2) L'Evêque du Gard.

(3) Mgr. de Rodez.

tifierait, les laverait, les blanchirait, les nettoierait, les exalterait, lessauverait, etc., etc., etc., et confondrait non-seulement l'Illuminé, mais l'Evêque de Montréal lui-même

PLUSIEURS VOIX.

Certes !

CARREAU.

Seulement, ils ne veulent pas publier ce bref, ce document ; car ce serait discréditer l'Evêque et le bon Evêque, ils n'en diront jamais qu'une chose, savoir : c'est un saint !

BABEL.

Et puis un ENTÊTE ! un TYRAN !! un VOLEUR !!!

CARREAU.

Ça, c'est par dessus le marché !

Les Sulpiciens disent donc qu'ils ne consentiront jamais à publier ce *bref*, qu'ils ne peuvent assumer la responsabilité du dommage qu'une telle publication causerait à leur saint Evêque.....Et se fermant pieusement les yeux, baissant sensiblement la voix, ils ajoutent que Monsieur l'Abbé Verreau, l'illustre Principal de l'Ecole Normale, dont la savante âme s'est aguerrie au contact des sommités gouvernementales, veut bien prendre sur sa haute et vaste responsabilité de communiquer ce bref aux mortels qui désirent le connaître.....Pour le Séminaire, tout le profit qu'il veut retirer de ce *bref*, est de le confier à Messires Rousselot et Larue, afin qu'ils le fassent lire à Rome étonnée !

(Rire accentué.)

CARREAU.

Je vais vous faire part de ce *bref* et vous verrez ce qu'il vaut pour la justification des Sulpiciens. Le voici :

" Hæc dum Tibi significanda esse duximus, opportu-
 " nam Nobis oblatam esse occasionem consumimus, qua
 " Tibi ac per Te Coadjutori Tuo mentem Nostram de re
 " qua cordi Nobis magnopere est, luculenter aperiremus.
 " Loquimur videlicet de isto S. Sulpitu Seminario, deque
 " Sacerdotibus ad illud pertinentibus; et eam domum ac
 " Sacerdotes ejusdem quanto possumus studio, Tibi et
 " Successoribus Tuis commendamus. Nota Nobis Vo-
 " bisque sunt prædictæ domus et Sacerdotum in ea de-
 " gentium in propaganda isthæ religione præclara merita.
 " Scimus Fidei Catholicæ in Regione Canadensi amplifi-
 " cationem, Sacerdotum Sulpicianorum laboribus multum
 " esse tribuendam. Omnem igitur justis, rectis rationem
 " postulare arbitramur, ut Sedes Apostolica domus ejus
 " conservationem atque incolumitatem sedulo curare non
 " omittat. Quare gratum Nobis semper futurum esse tes-
 " tamur, quidquid ad ejus utilitatem, prosperitatemque
 " conducat; Te vero Coadjutoremque tuum commenda-
 " tioni Nostræ obsecundaturos esse certo scimus.

" Datum Romæ apud S. Petrum die 13 Marti 1837.
 " Pontificatus Nostri anno septimo.

" GREGORIUS PP. XVI."

PERRIER.

Je ne comprends rien à ce latin.

CARREAU.

Je vais expliquer le tout.

Le mémoire de Monseigneur Provencher qui vous a été
 communiqué à notre dernière séance, vous a initiés aux
 menées des Sulpiciens et aux efforts qu'ils ont faits à Rome
 en 1837 pour obtenir l'abbé St. Germain comme coadju-
 teur de l'Evêque de Montréal, à la place de Mgr. Bourget.

PLUSIEURS VOIX.

Oui ! Oui ! Connu ! Connu !

CARREAU.

Voyant que toutes les intrigues n'avaient pas empêché la nomination qu'ils redoutaient ; voyant, surtout, que le St. Siège leur avait tant refusé et craignant que le nouvel élu et Monseigneur Lartigue ne leur fissent payer chèrement les accusations fausses qu'ils avaient avancées à Rome, ils allèrent se jeter aux pieds de Grégoire XVI, lui promirent de ne plus, à l'avenir, causer de trouble dans l'Eglise de Montréal et lui demandèrent de les recommander à la charité de l'Evêque et de son coadjuteur. Grégoire XVI répondit qu'il ne pensait pas que cette recommandation fut nécessaire, que le passé lui était et devait leur être à eux aussi, une garantie puisque, malgré leur conduite envers l'ordinaire, ils n'avaient pas été interdits, chose qui n'aurait pas été négligée des évêques moins patients. Cependant, les Sulpiciens pleurnichent, se lamentent. A la fin le vénérable Pontife, touché de leurs larmes, finit par promettre de dire un mot en leur faveur.

Ce mot, comme vous avez pu en juger, il y a un instant, peut se traduire ainsi ; " Grégoire XVI profite de l'occasion de son *bref* à Monseigneur Lartigue pour recommander le Séminaire et les Sulpiciens aux Evêque de Montréal. Il rappelle que le Séminaire en Canada a fait du bien à la religion et qu'à ce titre il n'est que juste de s'occuper à ses intérêts et de travailler à sa prospérité. Enfin Grégoire XVI termine en affirmant qu'il ne doute point que les Evêques de Montréal, à l'exemple du Souverain Pontife, auront pour les Sulpiciens toute la sollicitude possible."

PLUSIEURS VOIX.

Est-ce là tout.

CARREAU.

Oui.

Or pourquoi Grégoire XVI ne recommande-t-il que les Sulpiciens et les autres membres du clergé ainsi que les communautés religieuses ? Est-ce parce que ces corps ne

mus, opportu-
nsuimus, qua
Nostram de re
er aperiremus.
nario, deque
am domum ac
udio, Tibi et
sta Nobis Vo-
tum in ea de-
eclara merita-
densi amplifi-
oribus multum
tione onem
ea domus ejus
ulo curare non
turum esse tes-
peritatem que-
um commenda-
scimus.

13 Martii 1837.

SP. XVI."

qui vous a été
us a initiés aux
ont faits à Rome
comme coadju-
e Mgr. Bourget.

le méritaient pas? Grégoire XVI pouvait-il ignorer le dévouement du clergé canadien et des autres communautés, leurs sacrifices pour l'éducation, les pauvres, les malades, etc, etc. On ne peut le supposer un moment. Est-ce parce que Grégoire XVI pensait que les Evêques molestaient les Sulpiciens? Assurément non. Car si Grégoire XVI se fut trouvé sous une telle impression, il n'aurait pas manqué de se rendre au désir de St. Sulpice en nommant le coadjuteur que celui-ci demandait et en accédant à toutes leurs autres supplices. C'est le contraire qui a été fait. Grégoire XVI n'ayant rien accordé aux Sulpiciens, et il avait favorisé de tout au tout le parti que les Sulpiciens avaient signalé à Rome comme l'ennemi juré du Séminaire.

NOMBREUSES VOIX.

Très-bien ! Très-bien !

CARREAU.

Comment donc expliquer ce bref, si ce n'est en disant que, connaissant les torts des Sulpiciens et croyant à la sincérité de leur conversion à l'obéissance, Grégoire XVI a voulu leur donner une preuve de sa bonté en priant les évêques d'user de mansuétude envers ces pauvres enfants prodiges de St. Sulpice.

PRESQUE TOUS.

Parfait ! Parfait !

CARREAU.

D'ailleurs, jusqu'à 1822, les Sulpiciens s'étaient montrés assez raisonnables ; depuis l'origine de Montréal jusqu'à ce moment, ils avaient évangélisé la ville. S'ils n'avaient pas fait tout ce qu'ils auraient pu, ils avaient fait quelque chose, c'était là un mérite dont on devait leur tenir compte, surtout alors qu'ils promettaient d'être meilleurs à l'avenir. Grégoire XVI le comprit et voilà pourquoi il confia les Sulpiciens à la charité des Evêques de Montréal.

BABEL.

Et c'est parce que cette charité des Evêques de Montréal n'a pas manqué, qu'une longanimité sans exemple a répondu à l'hostilité ouverte des Sulpiciens aux Evêques.

FUME-BOUCHE.

Pie IX, le 24 septembre 1867, a reconnu, lui aussi, que les Sulpiciens avaient des mérites. Il a dit : *Les commencements sont pour eux : mais maintenant ils doivent se soumettre.* "

BABEL.

Les commencements sont pour eux ; c'est-à dire non pas la fin ! Grégoire XVI, par son bref, ne dit rien autre chose. Je comprends maintenant pourquoi les Sulpiciens n'ont point publié le bref en question. Et quand ils disent qu'ils s'en abstiennent par déférence pour leur Evêque, ils nous rappellent cette vieille boutade connue : " *Si j'étais une femme honnête, je vous appliquerais un soufflet.* "

(Rire général.)

CARREAU.

Eh bien ! est-il suffisamment prouvé combien les Curés perpétuels étaient compromis lors de l'origine de notre Conjuración ? Pouvait-on faire une plus grande sottise que de compter sur ces curés pour donner du relief à notre cause ?

PRESQUE TOUS.

Non ! Non !

(Lucifer est j ourpre de colère.)

CARREAU.

D'un autre côté, les canadiens voient avec peine le peu d'encouragement que le Séminaire donne aux catholiques. C'est un Anglais, un protestant, G. E. Marlor, qui est

agent-général du Séminaire. Comme si un catholique, un Canadien, ne pourrait remplir cette charge. Ce Marlor reçoit mal les catholiques et donne, pour l'achat des terrains, etc., la préférence aux protestants. De plus, le Séminaire fait toujours de bonnes remises aux protestants qui lui doivent et il oblige les catholiques à lui payer jusqu'au dernier sou. Le Séminaire achète presque toujours chez les protestants et les Anglais. Son imprimeur même est protestant.

Or, les catholiques et les Canadiens se demandent pourquoi le Séminaire en agit ainsi. Ils se demandent s'il est bien dans l'intérêt du catholicisme que les catholiques fassent la fortune des protestants et laissent leurs frères se débattre comme ils peuvent ? Ils se demandent cela et ne trouvant pas de réponse satisfaisante, ils ne sont pas portés à bénir trop ouvertement le Séminaire.

SABATHAN

Je crois bien !

CARREAU.

Les Curés perpétuels eux-mêmes sentent combien leur conduite envers l'autorité ecclésiastique, envers le clergé et le peuple canadien est indigne. Ils comprennent que les révélations qui se font aujourd'hui sur leurs monées secrètes sont un châtiment de la justice de Dieu, et ils finiront par se soumettre.

LUCIFER.

Jamais ! Jamais ! Ne le crains pas.

CARREAU.

Ils se soumettront. Ils ne pourront résister longtemps aux remords qui les accablent.

LUCIFER.

Sont-ils donc si torturés ?

CARREAU.

Ils sont bouleversés. Dernièrement, le Curé Rousselot annonçait à certains Messieurs qu'il partirait bientôt pour Rome avec M. Larue, afin de demander au St. Siège ce qu'il pense de la Comédie Infernale.

(Rire général.)

CARREAU.

Or, que voulez-vous que lui dise le St. Siège ? Sinon que tout ce que la Comédie dit est vrai, très-vrai, et que si ce livre est mauvais, c'est parce qu'il contient l'histoire scrupuleusement exacte de St. Sulpice.

(Rire général.)

CARREAU.

Les Curés perpétuels sont donc en proie à un découragement inquiétant pour nous. Mais ce n'est pas là tout le sujet de notre malheur.

Au commencement de notre lutte, nous avions, dans la politique, dans la presse et ailleurs de nombreux partisans du gallicanisme et du libéralisme catholique. Aujourd'hui la lumière s'est faite dans bien des esprits, et si tous n'en sont pas rendus à être franchement ultramontains, tous ne sont pas également disposés à renouveler leurs attaques contre les principes qui ont inspiré les programmistes et les contradicteurs du Code des Curés. C'est ainsi que le *Journal de Québec* et l'*Evènement*, seuls de tous les journaux qu'il y a un an étaient libéraux et gallicans, oseront encore dire des sottises et énoncer des erreurs.

ROSIER.

Et la *Minerve* ?

CARREAU.

La *Minerve* s'est considérablement modifiée. On l'a vue se prononcer assez ouvertement en faveur des catho-

liques du Nouveau-Brunswick. Sans doute, elle a encore beaucoup à faire avant d'être ultramontaine ; toutefois, elle est à l'heure qu'il est sur la voie qui conduit à l'orthodoxie.....

(Lucifer fait une grimace impossible à décrire.)

CARREAU.

Et M. Oscar Dunn, l'auteur de l'*Union des Catholiques* vient de faire un acte qui l'honore infiniment. Il paraît bien qu'il est pour beaucoup dans la motion Costigan, motion revendiquant la liberté catholique.

LUCIFER.

Et Babel n'a pas empêché cela !

BABEL.

Non ! et notre illustre monarque lui-même, tout adroit qu'il est, n'aurait pas été plus heureux que moi. M. Oscar Dunn, je l'ai déjà dit, a de l'esprit, du talent ; c'est de plus un noble caractère et avec de telles qualités, il est difficile d'être le jouet de nos illusions bêtes.

CARREAU.

Le Journal l'*Opinion Publique* que nous avons déjà signalé comme nous ayant rendu service dans l'affaire du Programme, nous a fait volte-face. Ses rédacteurs ont des intelligences trop belles pour ne pas être éclairés par les publications récentes des Ultramontains. Les *Etudes Historiques et Légales sur la liberté religieuse en Canada* acheveront de les instruire ; ce qui sera certainement pour eux l'occasion de faire une profession de foi digne de leur franchise et de leur généreux dévouement aux intérêts véritables du Canada.

OLIVOR.

Et le parti national ?

BELZÉBUTH.

Ma foi, je ne sais pas ce qu'il va devenir. Son journal s'est prononcé ouvertement pour la liberté religieuse dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

LUCIFER.

C'est l'esprit de parti qui l'a inspiré.

BELZÉBUTH.

Peut-être. Mais il y a des organes qui même par esprit de parti, ne consentiraient jamais à prendre pour l'Eglise.

LUCIFER.

Quand ce sera son intérêt, le parti national se trouvera contre l'Eglise.

BELZÉBUTH.

Je l'espère. Cependant, il faut que j'avoue qu'il y a certains hommes dans mon parti que je n'aime pas. Ce sont des catholiques sincères et s'ils venaient à triompher, ça nous ferait un grand tort. Toutefois, je ferai tout pour empêcher une pareille calamité. En attendant, je vis dans les transes!

LUCIFER.

C'est parce que vous n'avez pas suivi fidèlement toutes mes instructions que la cause du libéralisme-catholique se trouve ainsi compromis.

TOUS LES DÉMONS DU CANADA.

Nous protestons!

CABREAU, avec feu.

C'est au contraire parce que nous les avons suivies, ces instructions insensées, que nous avons tout perdu.

Il fallait bien que le vertige de la folie se fut emparé de Lucifer pour qu'il crût un moment à la possibilité d'un succès canadien.

PRESQUE TOUS.

Oui! Oui!

LUCIFER, *ne se possédant plus.*

Anathème à l'enfer!

PRESQUE TOUS.

Malédiction à Lucifer.

(Ces dernières paroles sont suivies d'un vacarme épouvantable, pendant lequel Baal monte à la tribune, en fait descendre Carreau et demande la parole, ce qui rétablit peu à peu l'ordre.)

SCÈNE IV.

Les mêmes.

BAAL, *de la tribune.*

A la dernière réunion des princes du Canada, il se manifesta, comme aujourd'hui, un grand mécontentement. Je crus alors nécessaire d'intervenir et d'aider, dans la mesure de mes forces, à la pacification des esprits. Je conseillai de nouveaux efforts et je promis de me ranger du côté des mécontents, si ces efforts n'aboutissaient à rien de bon.

Aujourd'hui, le rapport de Carreau prouve que le libéralisme-catholique n'est pas possible en Canada.

NOMBREUSES VOIX.

Bravo! Bravo!

QUELQUES VOIX.

Huée! Huée!

BAAL, *sans s'émouvoir.*

On peut me huer tant qu'on voudra, on ne m'empêchera pas de dire ma façon de penser.

(Bravos nombreux et huées faiblement accentuées.)

BAAL.

A l'instar des princes du Canada, je pense que notre conjuration canadienne est une folie.

(Applaudissements et désapprobations.)

BAAL.

Et c'est Lucifer lui-même qui a, plus que tout autre, contribué à me donner cette conviction.

LUCIFER, *profondement déconcerté.*

Comment ?

BAAL.

Le 15 Décembre 1871, quelques moments avant notre troisième réunion, tu m'as démontré à l'évidence que toute notre lutte contre Dieu était une grande folie. "Notre sagosse, notre haine, notre puissance et notre orgueil, as-tu dit, conjurés contre lui, n'ont servi qu'à nous montrer notre néant et notre impuissance."

LUCIFER, *qui a le vertige.*

Jemais.....non.....c'est.....une trahison
.....une imposture.....

BAAL, *sans se déconcerter.*

Et comme j'essayais de combattre la force de tes arguments en te rappelant que les nations ne croient plus à l'Eglise, tu répondis: Elles y croiront demain. Demain les nations croiront à l'Eglise du Christ; car demain, l'Eglise de Satan, notre Eglise, sera convaincue de mensonge."

LUCIFER, *que le dépit rend insensé.*

Langue de vipère.....Serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.....Monstre que l'enfer a enfanté.....Anathème !.....

BAAL, *gardant son sang-froid.*

Voilà, Princes, les lumières que j'ai reçues de Lucifer. Et quand je le vois maintenant soutenir contre sa pensée, contre le sentiment général et contre les faits accomplis, que tout va pour le mieux, je sens que personne n'est plus misérable que lui ; je sens qu'il est l'égoïsme personnifié et qu'il sacrifiera au besoin la cause de l'enfer à sa soif de régner.

PRESQUE TOUS.

Bravo ! Bravo !

LUCIFER.

Anathème ! Anathème !

QUELQUES VOIX.

Anathème ! Anathème !

BAAL.

Anathème ! Depuis deux ans il pèse sur le libéralisme catholique l'anathème, et il faut être insensé comme l'est Lucifer pour ne pas le sentir.

(Sensation vive.)

BAAL.

Comment Lucifer n'a-t-il pas vu que la définition du dogme de l'Infaillibilité rendait le libéralisme catholique impossible ou au moins inutile ?

LUCIFER.

Tu mens, vipère !

BAAL.

Est-ce que le Pape n'a pas condamné le libéralisme catholique dans son Encyclique et dans son Syllabus de 1864 ?

PRESQU'ES TOUS.

Oui ! Oui !

BAAL.

Est-ce que ces deux actes mémorables de Pio IX ne sont pas des actes infaillibles ?

PRESQUE TOUS

Oui ! Oui !

BAAL.

Depuis la proclamation de l'infaillibilité, les catholiques sont forcément obligés à regarder le libéralisme catholique comme une erreur condamnée et ceux qui persisteront dans cette erreur ne peuvent, par conséquent, être nombreux. Pour les catholiques qui n'acceptent point l'infaillibilité, ils cessent par le fait même d'appartenir à l'Eglise et en se constituant les apôtres du libéralisme, ils ne peuvent que le rendre suspect, très suspect aux vrais catholiques. Donc l'infaillibilité a rendu le libéralisme catholique impossible pour les enfants de l'Eglise, et inutile pour ceux qui n'adhèrent pas au grand dogme.

(Cette réflexion produit un effet indescriptible ; Lucifer est anéanti, ses partisans, décontenancés ; les revoltés, triomphants.)

BAAL.

L'infaillibilité ruine non-seulement le libéralisme catholique, mais encore toutes nos autres erreurs philosophiques, sociales, politiques et religieuses. Les Papes, dans ces derniers temps, ont stigmatisé le naturalisme, le

rationalisme, le césarisme, le gallicanisme, etc., etc. Pie IX dans son Syllabus n'a rien laissé debout de ce qui venait de Satan ; en sorte que pour quiconque croit à l'infaillibilité, on peut dire qu'il n'y a plus d'erreur possible.

(Vive sensation.)

BAAL.

Il ne nous reste plus qu'une ressource ; mais une grande, une inépuisable ressource !

(Attention marquée.)

BAAL.

Je veux parler de la volupté. La volupté, comme un poison maudit, détruit et défait les caractères en même temps qu'elle appauvrit les intelligences et les cœurs. Puis qu'on ne devient homme et chrétien qu'à la condition de porter en son âme une pensée sérieuse et grande ; plus sérieuse que les choses du temps, qui ne font que passer, plus grande que l'âme elle-même, et l'ordre surnaturel seul répond à ce besoin de l'homme. Mais comment le voluptueux, l'impudique peut-il être le temple du surnaturel ? Comment peut-il être le sanctuaire du divin ? N'a-t-il point dans son caractère une faiblesse, dans son esprit une frivolité, dans sa volonté une démence qui le rendront impuissant dans le bien ?

(Nombreuses adhésions.)

BAAL.

Pourquoi tant de riches natures, tant de nobles intelligences et tant de vigoureuses forces finissent-elles par déchoir misérablement ?

Parce que la volupté énerve et mine tout dans l'homme, tout, depuis les plus simples facultés physiques jusqu'aux plus heureux dons de l'intelligence et de la morale.

Il y a aujourd'hui dans tous les rangs des diverses sociétés humaines, des hommes qui seraient des hommes de

premier ordre, si l'impureté n'avait pas tué en eux le germe fécond de l'activité.

(Nombreuses marques d'assentiment.)

BAAL,

La volupté est l'avenir de l'enfer. Développons-la dans tous les rangs de la société. Que l'amour du bien-être, du plaisir, de la sensualité enveloppe tous les hommes, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le faible comme le puissant ! C'est le plus sûr moyen de perdre les enfants de l'Eglise. D'ailleurs, la volupté, n'est au fond que la négation du principe du *renoncement chrétien*, base obligée de l'Eglise parce qu'il est l'essence même de l'Evangile.

JUNIER.

La négation du *renoncement chrétien*, c'est aujourd'hui la lutte du travail et du capital ; c'est-à-dire le premier et dernier mot du malaise religieux et social. A moins de christianiser le capital et le travail, les sociétés marcheront droit à la damnation éternelle. Or, la volupté est la seule puissance capable d'alimenter la guerre entre les pauvres et les riches.

BELPHÉGOR.

Vive la volupté !

PRESQUE TOUS.

Vive la volupté !

BAAL.

C'est donc compris. Le libéralisme-catholique est une erreur vieillie et devenue impossible. Toutes les autres erreurs sont sur le même pied à cause de l'infailibilité.

PRESQUE TOUS.

Oui ! Oui !

BAAL.

Je propose, en conséquence, que nous abandonnions notre Conjuración libérale et que nous la remplacions par la Conjuración voluptueuse au service de la lutte du travail et du capital.

NOMBREUSE VOIX.

Nous secondons la motion.

LUCIFER, *se levant.*

Je m'oppose à cette motion.....En vertu de mon autorité, je commande à l'enfer de propager plus que jamais le libéralisme-catholique et le gallicanisme. Qu'on le veuille, ou qu'on ne le veuille pas, il faudra bien m'obéir.Je saurai au besoin employer la force et la violence.

(Ce qui se passe alors ne peut avoir qu'un nom : *le tumulte des tumultes.*)

BAAL, *dès que sa voix peut être entendue.*

Puisque la motion déplaît si fort à notre monarque, je la retire et la remplace par une autre.

Je propose qu'il est de l'intérêt de l'enfer de secouer l'autorité de Lucifer, l'orgueilleux tyran, et de se former en république démocratique.

PRESQUE TOUS.

Oui ! Oui ! Hourra ! Hourra !

LUCIFER, *d'une voix de tonnerre.*

A moi les légions aériennes !

BAAL, *d'une voix non moins retentissante.*

A moi les légions infernales ! A moi les amis de l'enfer !

[C'en était fait. Le Pacte Social de l'Enfer était rompu ; l'ère des Révolutions Sataniques allait s'ouvrir.

Les Princes des Ténèbres, après avoir ainsi lancé leur déclaration de guerre dans l'enceinte du Pandæmonium, se sentent tout-à-coup l'âme embrasée d'une rage dont ils n'avaient eu jusqu'ici qu'une sorte de pressentiment, car, en leur esprit, à la haine de l'homme racheté par le sang de Jésus-Christ, vient se joindre la fureur aveugle, monstrueuse, insensée de se détruire entre eux.

C'est le prélude du surcroît des inénarrables douleurs de la damnation, auxquelles ils seront en proie, lorsque le Créateur aura replié le firmament et la terre comme la tente d'un pâtre, et que l'humanité toute entière aura été criblée comme le grain sur l'aire du Jugement dernier.

Le 89 de la Patrie des pleurs et des grincements de dents venait de sonner, l'aurore de la *Terreur* sans limites et sans fin commençait à poindre.

Les chefs des démons se sentaient possédés d'eux-mêmes.

Ils se précipitent en désordre hors du Palais, et tous, d'une voix stridente, lugubre, épouvantable, ils crient : " Aux armes " !!

Ce cri, semblable au mugissement de la tempête, se répercute d'écho en écho jusqu'aux plus lointaines profondeurs de l'Empire maudit, et les éclats de la foudre y résonnent longuement.

L'alerte générale était donnée aux troupes.

Alors, commença sur toute la ligne la grande évolution préparatoire du combat. C'était comme une mer ondoyante de mouvements et de manœuvres, de marches et de contremarches, de déploiements et de prises de position. Le cliquetis des armes, le cri des commandements, la sonnerie des fanfares, le roulements des tambours, le pas précipité des chevaux, le grincement des roues, le battement des ailes, le tumulte de l'occupation du terrain, des défilés, des haltes, des alignements, des formations tactiques ; la transmission rapide, incessante, hiérarchique et fébrile des ordres, formaient le sourd grondement d'un bruit indéfi-

nissable dont un orage d'automne, quand la grêle s'abat sur les feuilles sèches d'une forêt, donne une vague idée :

Les deux armées se massaient et prénaient leur position définitive de combat. Les soldats d'une de ces armées semblaient raser le sol et s'échelonnaient en masses profondes sur la surface de la terre, moissonnant tout sur leur passage, comme un immense char aux roues armées de faux. Baal les commandait. Son plan de bataille était de s'élançer dans les airs contre les troupes de son adversaire, par légions successives formées en ordre triangulaire, et de couper ainsi l'armée ennemie par le milieu, comme un coin pénètre dans le cœur d'un chêne et le fait éclater sous les coups répétés qu'il reçoit. Baal se vantait d'être le *Martel* infernal dont le bras infatigable devait disjoindre les forces de son rival et le lacérer ensuite en détail.

De son côté Lucifer, chef des légions aériennes, voyant cette disposition stratégique de son ennemi, conçoit immédiatement son plan de bataille pour déjouer l'attaque ainsi dessinée. Par son ordre, ses légions frémissantes se déploient dans l'espace comme un arc flottant et mobile qui doit reculer en cercle et sans se rompre quand Baal ébranlera son armée, puis, se resserrer autour d'elle et l'enlâcer dans ses anneaux d'acier comme un serpent s'enroule autour des flancs d'un lion, lui brise les reins et le terrasse.

En cet instant un grand silence se fit. Tout était prêt, chacun était à son poste. On touchait à ce moment solennel qui précède un assaut, où chaque esprit tendu vers la même pensée se recueille involontairement en lui-même dans la calme lucidité du danger, où l'œil de chaque soldat interroge le regard de son chef, interrogation muette et profonde qui se répercute de la part des chefs vis-à-vis de leurs supérieurs dans toute l'échelle savamment graduée de commandement, et qui assure dans les bonnes armées l'unité d'action, la discipline de l'entraînement, l'impulsive fécondation du courage.

Et pourtant, dans ces deux immenses armées en présence qui brûlaient du sauvage désir d'en venir aux mains,

une vague inquiétude, une sorte d'angoisse superstitieuse dominait les esprits.

À l'horizon s'amassait une grande nuée qui semblait rouler dans ses entrailles un feu dévorant et qui se montrait toute frangée de lumière : "*Nubes magna et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus*". Tous les esprits infernaux se demandaient si cette nuée ne cachait pas le messager des colères célestes, l'Archange Michel avec son épée flamboyante et son bouclier qui porté pour devise l'interrogation suprême, le défi des défis : "*Quis ut Deus ?*"

Ils se souvenaient du jour à jamais maudit où ils avaient été précipités du ciel, et où la loi de l'éternel amour avait été changée pour eux en éternelle haine.

La nuée cachait Dieu, mais elle ne devait pas s'entrouvrir pour écraser les démons. L'Archange Michel les regardait, mais il tenait son épée au fourreau et il s'appuyait sur son bouclier comme un guerrier au repos. C'est que la Divine Providence portait sa contemplation immuable au-delà des limites de ce champ de bataille. La lutte formidable qui allait s'engager parmi les Esprits de Ténèbres allait avoir son contrecoup et en quelque sorte sa fidèle reproduction sur la terre. C'est la loi de l'humanité. Dieu laissait donc les démons à leur œuvre, mais il pensait à la sienne : c'est-à-dire qu'il se souvenait combien il avait aimé l'homme ; et ce souvenir de Dieu, c'est la Rédemption continuée, car Dieu est l'Omnimémoire. Aussi, était-ce pour l'homme qu'il réservait l'intervention de ses légions célestes.

L'enfer allait s'épuiser dans cette lutte intestine et les Anges ne devaient pas en interrompre le cantique de leur adoration : "Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des Armées." Et l'œil de Dieu contemplait, dans la sérénité de sa gloire, l'instant prochain où le sens mystérieux de ce cantique pénétrera enfin jusqu'à l'humanité convaincue par le châtement, et restaurée par les larmes ; l'instant marqué par sa miséricorde, où du sang versé à flots, des ruines amoncelées partout, des désastres sans nom dont la

terre secouée par l'Enfer va devenir le théâtre, s'élancera vers le ciel le cantique du ciel chanté par les actions des hommes: "Saint, Saint, Saint." La sainteté des consciences dans une même foi, la sainteté des familles dans une espérance uniforme, et la sainteté des peuples dans la charité sociale doivent inaugurer avant la fin des temps le règne de Dieu sur la terre, "*Adveniat regnum tuum sicut in celo et in terra.*"

Un long roulement de tonnerre donne aux armées infernales le signal de leur choc.

Ici finit la Comédie Infernale ou Conjuración Libérale aux Enfers, écrite par un enfant de l'Eglise et du Canada au sujet des entraves douloureuses qui enchaînent en Canada la liberté de l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les libertés, civilisatrice de toutes les nations, régulatrice illuminée de toutes les destinées sociales.

L'auteur, "*Amarus in indignatione spiritus,*" ayant puisé l'amertume de ses paroles dans l'indignation que causaient à son esprit les outrages dont l'ignorance et l'erreur de ses frères accablaient dans son pays le cœur de sa mère l'Eglise, après avoir dit sans haine et sans trouble, sans ruse et sans détour, sans arrière-pensée et sans intérêt humain, ses lamentations, sa plainte et ses anathèmes? "*la mentationes, carmen et va,*" se prosterne devant Dieu, l'adore avec humilité, rapportant à lui seul le bien qu'il a pu faire, prêt à retracter et à réparer les fautes qu'il a pu commettre, et soumettant dans ce but son œuvre, en la signant de son nom au Pontife suprême, le successeur de Pierre, le docteur infallible de l'Eglise universelle, le régulateur souverain de la morale et de la discipline, le Vicaire du Christ, notre saint Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant.

, s'élancera
actions des
consciencés
dans une
dans la cha-
des temps le
in tuum sicut
armées infer-

ation Libérale
et du Canada
naïvement on Ca-
e de toutes les
s, régulatrice
s," ayant puisé
n que causaient
et l'erreur de
eur de sa mère
s trouble, sans
sans intérêt hu-
athèmes? " la
devant Dieu,
le bien qu'il a
ntes qu'il a pu
n œuvre, en la
e successeur de
universelle, le
a discipline, le
e Pie IX, glo-

A

PIE IX, PONTIFE INFALLIBLE

ET

ROI SUPRÊME DES ROYAUMES CHRÉTIENS

Très-Saint Père,

Dans les desseins de l'Éternelle Providence, qui Vous a fait Christ Visible et Pontife Infaillible, Vous êtes la Bouche Vivante de l'Église, l'Instituteur Incorruptible des enseignements du Verbe et le Héraut des conseils de la Trinité Sainte. Et ceux qui Vous écoutent recueillent la parole de Dieu ! Et ceux qui Vous suivent marchent dans la lumière ! Et ceux qui s'attachent à Vous ne défont point.

Dans ce monde où tout passe, sur cette terre où tout souffre, Vous êtes la *Pierre* durable de la consolation et du repos, *Pierre* dont celle de Jacob n'était que la figure. Vous êtes la sainte et sublime *Pierre* à qui le Christ a dit *Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Vous êtes la grande et sublime *Pierre* qui illumine le monde des clartés fécondes de la Vérité et qui, perpétuellement ici-bas, rend à la Divinité un triple témoignage de Puissance, de Sagesse et d'Amour. Vous êtes l'immortelle et impérissable *Pierre* sur laquelle il n'y a pas de place pour l'erreur et le mal.

Ceux qui ne reconnaissent pas cette *Pierre* secourable seront broyés par elle, tandis que ceux qui se reposent sur elle, avec humilité, avec foi et avec amour, seront sauvés.

C'est pour m'attacher à cette *Pierre Sacrée*, Vénéré Pontife, que je viens déposer à Vos Pieds ma *Comédie Infernale*, œuvre conçue et réalisée dans l'amertume d'un amour chrétien et patriotique, blessé dans ses plus chères affections.

Poursuivi par les aboiements et les menaces du Gallicanisme et du Libéralisme que ma "Comédie" combat, flagello et insulte, à qui irais-je, si ce n'est à Vous, Très-Saint Père, "qui avez sur Vos lèvres le Verbe triomphant, "INSULTEUR de tous les mensonges? Le Verbe est "lumière et amour; Lumière, il insulte la nuit, VERBUM "INSULTATORIUM, elle n'a pas droit à autre chose. "Amour, il poursuit la création divine, l'image crée pour "l'affranchir et la diviniser. Que veut-on davantage? "Le Pape est pour tout bien et contre tout mal. Où en "serait l'humanité, si les idoles de bois, d'or ou d'IDÉES "n'avaient pas été INSULTÉES fièrement à travers dix- "huit siècles?" (1)

Vous êtes le Juge des Consciencees, le Docteur de la Foi, Vous avez les Paroles de la Vie Éternelle, Vous jugerez mon livre. Si Vous le condamnez, je le *maudirai*. Si, au contraire, Vous ne le désavouez point, je remercierai l'auteur de tout bien de m'avoir donné le courage de m'armer pour la Vérité et la Justice.

Mon âme, vénéré Pontife, est désolée d'une grande désolation! Cette Eglise de Montréal, dans le sein de laquelle je suis devenu enfant de Dieu, voit l'abomination du gallicanisme dans le lieu saint!

Une société de prêtres français, les *Sulpiciens*, société primitivement respectable, aujourd'hui, par un côté du moins, triste victime de l'illusion diabolique. implante ici les germes d'un malheureux schisme que je ne puis mieux désigner qu'en le comparant au CAINISME.

(1) Monseigneur de Tulle.

Longtemps l'Église du Canada a présenté le noble spectacle de la paix et de l'union dans une soumission pleine et entière à l'autorité ecclésiastique. En face d'un Pouvoir Politique hostile à leur foi, les Canadiens, par leurs grands évêques, leurs prêtres dévoués et leurs généreux citoyens, luttèrent courageusement afin de vaincre cette hostilité et de conquérir les libertés religieuses dont ils sentaient le besoin. Cette belle et noble harmonie n'existe plus : il y a cinquante ans qu'elle a été rompue par les Sulpiciens.

Caïn est le premier qui, dans l'Église renouvelée par les promesses d'un Rédempteur, a levé l'étendard de la révolte contre Dieu et contre Adam, le premier Pape et le premier Evêque.—Ces pauvres et infortunés lévites de St. Sulpice sont aussi les premiers catholiques qui, ici, ont voulu s'affranchir de l'autorité religieuse, comme le prouvent les faits suivants :

1. Ils refusèrent de reconnaître Monseigneur Lartigue, Evêque de Telmosse, bien qu'il fût l'élu du St. Siège.

2. Ils firent des efforts prodigieux, mais heureusement sans succès, pour amener le Gouvernement Protestant d'alors à priver cet évêque de ses pouvoirs.

3. Ils soutinrent que la nomination du même Evêque était nulle, parce que le Pape en l'instituant *avait violé les Saints Canons* ; comme si le Pape Infaillible n'était pas au-dessus des *Canons* !

4. Ils ne désavouèrent pas les Marguilliers de Notre-Dame alors que ceux-ci refusaient les honneurs épiscopaux au même Evêque.

5. Actuellement ils veulent, contrairement aux volontés de l'ordinaire, qu'une Paroisse de *quatre-vingt mille âmes* reste indivisible canoniquement.

6. Parce que, contrairement à la législation civile, l'Etat refuse de reconnaître les opérations canoniques de Monseigneur de Montréal, ils demandent que Rome suspende les opérations de l'Evêque ; comme si le *Syllabus* de *Votre Infaillibilité* ne condamnait pas une telle prétention :
“ XLII, EN CAS DE CONFLIT LÉGAL ENTRE LES DEUX POUVOIRS, LE DROIT CIVIL PRÉVAUT. ”

L'autorité pesait à Caïn, insensément il se flattait d'en secouer le joug et voilà ce qui le détermina à la révolte.— L'autorité épiscopale pèse aux Sulpiciens, ils veulent s'en affranchir à tout prix et leur insubordination n'a qu'un but, celui de jouir des privilèges absurdes que voici :

“ 1. Que sans l'intervention de l'Evêque, le Supérieur du Séminaire puisse permettre aux Sulpiciens de prêcher, d'entendre les confessions, d'absoudre les cas réservés ;

“ 2. Que sans l'intervention de l'Evêque, et avec la permission de leur Supérieur, les Sulpiciens puissent sortir de leur diocèse ;

“ 3. Que sans l'intervention de l'Evêque, le Supérieur nomme qu'il veut pour la desserte du Lac des Deux Montagnes ;

“ 4. Que sans l'intervention ni la sanction de l'Evêque, les confesseurs, les chapelains et les Supérieurs prêtres des communautés de femmes soient nommés par le Supérieur du Séminaire ;

5. “ Que sans l'intervention de l'Evêque, le Supérieur du Séminaire puisse nommer ses prêtres pour la desserte des succursales ;

60. “ Que sans le consentement de l'Evêque, le Séminaire reçoive dans son sein les prêtres du diocèse ;

70. “ Que sans le consentement de l'Evêque les Sulpiciens puissent ouvrir aux étrangers une école de théologie et ce dans le diocèse ;

8. “ Que sans le consentement du Séminaire, l'Evêque ne puisse ériger de nouvelles églises dans sa ville épiscopale ;

9. “ Que sans le consentement du Séminaire, l'Evêque ne puisse établir de nouvelles communautés dans sa ville épiscopale. (1) ”

Caïn murmurait contre l'autorité et l'injurait.—Les Sulpiciens, Très-Saint Père, murmurent contre leur Evêque et l'injurient. Plusieurs d'entre eux parlent de Mon-

(1) Extrait d'un mémoire des Sulpiciens, présenté à la Sacrée Congrégation, en février, 1865.

seigneur de Montréal comme d'un TYRAN, d'un ENTÊTÉ, d'un VOLEUR !

Cain était jaloux ; il ne voulait pas que son frère Abel offrit des dons au Seigneur.—Les Sulpiciens font un crime à l'Evêque d'avoir permis aux Pères Jésuites et aux Pères Oblats de Marie Immaculée d'élever des autels à Montréal et d'y offrir les plus purs dons du dévouement et de la soumission apostolique.

Pour perpétrer son crime, Cain a recours au mensonge, à un faux prétexte.—Pour couronner leur insubordination les Sulpiciens font de même. En 1865 ils promirent de se soumettre au *Décret Apostolique*, ils ont trouvé depuis des expédients pour le combattre, comme le prouvent leurs assertions touchant l'*Etat des esprits à Montréal, la dette de la Fabrique, la disposition des lois, l'intention de l'évêque de les dépouiller ; leur bonne volonté à l'égard des paroisses civiles qu'ils combattent aujourd'hui au point d'engager la Fabrique de Montréal à porter la cause devant les TRIBUNAUX CIVILS.*

Quand Cain eut parfait son crime, il répondit à Dieu qu'il était innocent de la mort d'Abel.—Après les scandales de leur lutte contre l'autorité diocésaine, les Sulpiciens se déclarent innocents : ils s'abritent derrière le droit d'Appel à Rome.

Mais l'excuse de Cain n'empêcha pas l'Anathème divin.—Malgré les appels des Sulpiciens, Votre Sainteté, n'a pas craint, le 24 Septembre, 1867, de leur faire ce terrible reproche : "*Posuit Episcopos et non Sulpicianos regere Ecclesiam Dei..... Les Sulpiciens sont orgueilleux, voilà pourquoi ils ne veulent pas se soumettre à leur vénérable évêque.*"

Et comme il est prouvé que les Sulpiciens n'ont appelé à Rome qu'afin de se soustraire à l'ordinaire, les Paroles que Votre Sainteté adressait, à l'époque du Concile du Vatican, aux Arméniens, ne retombent-elles pas de tout leur poids sur ces pauvres Prêtres de St. Sulpice : "*Il ne faut jamais faire appel à l'autorité des Papes pour diminuer ou amoindrir celle des Evêques. Car si le droit d'appeler au Pontife Romain est sacré parce qu'il a le pou-*

" voir divin de délier tout ce qui est lié par quelque juge
 " que ce soit, droit qui a été scrupuleusement conservé dans
 " tous les siècles, cependant le Pape ne souffrira jamais
 " qu'on l'allègue pour couvrir la désobéissance aux Evêques.
 " Ceux qui agissent ainsi sont plutôt des PERTURBA-
 " TEURS DE L'ORDRE ECCLESIASTIQUE, QUE DES
 " FIDÈLES SOUMIS DU SIEGE APOSTOLIQUE?"

La malédiction paternelle descendit aussi sur la tête du
 coupable et malheureux Caïn.—Or voici ce que le Pieux
 Olier, Père de St. Sulpice, souhaitait à ceux de ses en-
 fants qui choqueraient les ordres de nos Seigneurs les Prélats,
 ou appuieraient le violement de leur respect: "QUE LEUR
 " MAISON FUT DÉTRUITE ET DEVINT UN OBJET
 " D'ANATHÈME A LA FACE DE TOUT L'UNIVERS
 "et s'il y avait quelque chose au delà de L'ANATHÈ-
 " ME ET DE L'EXÉCRATION, ils en seraient dignes."

Le mépris des bons fut le partage de Caïn.—Plus les
 menées des Sulpiciens deviennent publiques, et plus les
 bons se sentent incapables de les respecter, de ce respect
 dû à l'humilité et à la soumission sacerdotales.

Enfin les *Sainte Ecritures* nous apprennent que Caïn
 fut le Père d'une race de géants, c'est-à-dire, selon le
 texte hébreux, de déserteurs, de renégats, hommes puissants
 et fameux dans le siècle. Au service des Sulpiciens, ils
 s'est formé, en Canada, une école d'hommes puissants
 déserteurs et renégats de nos traditions qui, dans la poli-
 tique, dans la magistrature et dans la presse, émettent les
 principes maudits du vieux gallicanisme. Bien plus,
 les quelques voltairiens de Montréal, profitant de l'exem-
 ple des Sulpiciens, en ont appelé à Rome des condamna-
 tions épiscopales et quand le St. Siège se fut prononcé, ils
 jouèrent à l'instar de St. Sulpice, sur les mots, et prétextè-
 rent le besoin d'une nouvelle explication avant que de
 se soumettre purement et simplement.

Il y a donc, Très-Saint Père, une similitude frappante
 entre CAÏN et les SULPICIENS, entre le péché de celui-
 ci et le crime de celui-là. Et si l'historien sacré a trouvé
 des larmes pour raconter la malheureuse histoire du pre-

mier, dois-je m'étonner de l'amertume profonde qui s'empare de mon âme et la domine toute entière, lorsque je parle de la conduite des derniers ?

Voilà, Très Saint Père, toute la vérité sur la désolation de l'Eglise de Montréal : *les Sulpiciens y ruinent l'autorité ecclésiastique et contribuent à soumettre l'ÉPOUSE DE JESUS-CHRIST AU BRAS SECULIER.*

Un tel scandale devait être combattu ouvertement. Il devenait urgent d'aller à la rencontre de la mauvaise foi, du mensonge et du gallicanisme des Sulpiciens et de leurs partisans, et d'opposer à tant d'erreurs, l'énergique et vigoureuse force de la vérité. Mais pour le faire avec succès, il fallait attaquer l'ennemi dans le champ même de ses ravages, je veux dire dans l'*opinion publique*. Et cependant une telle mission, à cause des moyens employés par les adversaires, demandait une lutte rude et amère qui convenait peu à un *laïque*, mais qui convenait encore moins à un *prêtre*, à un *ministre de la paix*. D'ailleurs les membres de l'Episcopat et du clergé qui auraient pu opposer aux Sulpiciens un énergique démenti, avaient plus ou moins souffert d'eux et ils auraient pu paraître alors exercer une vengeance.

Longtemps j'ai hésité, longtemps j'ai attendu ; mais, voyant que personne ne se levait pour opposer une digue au mal toujours croissant, sentant que le prêtre ne pouvait décemment faire une telle lutte, comprenant qu'elle ne pouvait plus longtemps être différée sans préjudice pour les âmes comme pour l'Eglise, j'ai tenté l'assaut. A travers mes larmes et mes soupirs, j'ai dirigé le feu de la vérité contre la *forteresse de St. Sulpice* de Montréal, où s'étaient réfugiés le gallicanisme et le Libéralisme catholique.

J'ai parlé de choses publiques ; j'ai traité de difficultés déplorables, mais connus ; je n'ai rien rappelé que ce qui était écrit dans des mémoires destinés, un jour ou l'autre, à la *publicité*.

Entre l'alternative de laisser aux Sulpiciens la faculté de calomnier impunément nos Evêques, de fourvoyer les esprits, d'égarer les politiques et de subjuguier l'Eglise, et

l'alternative de les confondre en rétablissant les principes et en prouvant que nos dignes Prélats ne sont ni des TYRANS, ni des VOLEURS, ni des ENTÊTÉS ni des IMBECILES, j'ai préféré la dernière ; parce qu'il m'a paru qu'il valait mieux conserver le peuple dans le respect aux Evêques et à leur autorité, que de le laisser sous l'impression que le gallicanisme, l'insubordination et la mauvaise foi des Sulpiciens sont choses respectables.

Ce n'est pas le mal que j'ai cherché, mais le bien, en produisant un moindre mal que celui qui existait, selon ce conseil de St. Alphonse de Liguori, mon patron : *“Esse minus malum suadere, si alter jam determinatus fuerit ad majus malum. Ratio quæ tunc suadens non quærit malum sed bonum, scilicet electionem minoris mali.”*

Et cependant, en écrivant, j'ai contenu mon indignation et j'ai réservé mon amertume, toute mon amertume pour ma lettre à Votre Béatitude.

En effet, cette lettre est bien de toutes les pages de mon œuvre, celle où perce le plus, le mépris profond de mon âme pour le gallicanisme.

Toutefois, Très-Saint Père, la Divine Providence n'a pas permis, dans sa bonté, que la misère de St. Sulpice fut complète et entière. Il y a encore à Montréal *quelques Sulpiciens* dignes de leur Pieux Fondateur et de l'Eglise.

Abîmés dans une douleur muette, mais profonde comme l'amour de l'Eglise qui en est la source, ces quelques vénérables prêtres gémissent devant Dieu des fautes de leurs frères et appellant, à grands cris, le retour de leur maison à la soumission à l'autorité ecclésiastique.

Depuis que mon œuvre est devant le public, j'ai rencontré le Sulpicien non dégénéré, le Sulpicien soumis à son Evêque, le Sulpicien tel que M. Olier l'a donné à l'Eglise, et nous nous sommes compris, et nous avons gémi ensemble, et nous nous sommes raconté nos amertumes qui ne sont autres que celle de l'Eglise de Montréal et

nous avons demandé à Dieu pour le Séminaire de St. Sulpice, avec le retour à la discipline, des jours meilleurs et plus heureux.

Quant à la forme de mon œuvre, je n'en veux dire qu'une chose à Votre Sainteté.

S'il n'y avait pas dans le gallicanisme et dans le libéralisme catholique, avec une ILLUSION SATANIQUE déplorable, un côté *ridicule et absurde*, jamais je n'aurais pensé à donner à mon livre le titre de "COMÉDIE INFERNALE". La *Comédie* appelle le rire, mais il y a bien des rires. Si le rire est souvent l'expression du plaisir, de la gaieté, quelquefois aussi il trahit la tristesse et la douleur : *rire amer* que les *Livres Saints* représentent même comme le reflet suprême des colères du Seigneur : *Dominus iridebit eos*. C'est pour rendre ce rire plein de larmes que le comique *attristant* a été créé (1). Aussi, en empruntant ce genre, ai-je cru donner la bonne note, comme j'ai cru combattre la grande erreur du temps en faisant jouer aux *esprits ténébreux* le rôle à jamais funeste qu'ils remplissent auprès de tous ceux, laïques, prêtres ou évêques, qui se font les apôtres du libéralisme catholique et du gallicanisme.

Après avoir écrit la moitié de mon œuvre, j'ai reçu, d'un éminent dignitaire de l'Eglise, un Livre (LA POLITIQUE DE SATAN) fait en France, année 1844, par un grand catholique, qui traite de l'Eglise de Paris, au moyen de *lettres supposées* entre BELIAL ET SATAN; ce qui n'a pas peu contribué à m'engager à conserver à mon travail sa forme primitive.

Je dois encore déclarer à Votre Sainteté que j'ai écrit sous ma seule inspiration, que je n'ai communiqué mon dessein ni à mon Vénérable Evêque, ni aux membres de son chapitre: tous n'ont connu la Comédie Infernale qu'après sa publication; quo je n'ai reçu de l'autorité

(1) Quant à son origine, il faut n'avoir jamais lu les anciens pour en attribuer l'invention à notre siècle. On ne conçoit même pas que cette erreur ait pu subsister un instant chez une nation accoutumée à voir jouer l'*Andrienne* de Térence, où l'on pleure dès le premier acte. (Marmontel.)

ecclésiastique aucun encouragement; mais aussi aucun blâme; enfin, que les documents qui m'ont servi ne sont venus, ni directement, ni indirectement, de Sa Grandeur Mgr. de Montréal ou de ses chanoines. Je me suis procuré toutes ces pièces à la longue et sans prévoir l'usage que j'en ferais un jour.

Les Sulpiciens après avoir *hypocritement* affirmé par la voix des journaux qu'ils ne voulaient rien dire pour se justifier des attaques de ma Comédie, m'ont, dans la chaire de vérité, accusé de calomnie, d'hérésie et de toutes les horreurs possibles.

J'aurais pu en appeler à l'*Ordinaire*; je ne l'ai pas voulu, pour des raisons de convenance. J'ai préféré en appeler à Vous, Très-Saint Père, à Votre Charité, à Votre Sagesse, à Votre Prudence, à Votre Infaillibilité, me soumettant d'avance, purement, simplement et entièrement à Votre Jugement quel qu'il soit.

L'éminent et illustre Prélat qui déposera, pour moi, à Vos pieds, ma "Comédie Infernale" a toujours été tenu au courant de ce qui la concernait, il pourra donc donner à Votre Sainteté tous les renseignements qu'Elle pourrait désirer.

En attendant que Vous ayez parlé, Auguste Pontife, je demeure humblement prosterné à Vos Pieds, afin que Votre Parole Infaillible me trouve,

de Votre Béatitude

le très humble, très soumis et très aimant fils,

ALPH. VILLENÈVE.

Montréal, 13 Juin 1872, En la }
 fête de St. Antoine, dont l'âme }
 s'est illuminée en combattant }
 les légions infernales.

INST.

PIECES JUSTIFICATIVES.

La *Comédie Infernale* terminée, je devais à l'honnêteté et à la justice, comme à l'intérêt de la cause sacrée que j'ai défendue dans ces pages, de mettre sous les yeux du public les documents où j'ai puisé mes renseignements. Comme d'autres travaux doivent désormais se partager ma vie, je laisse à mon honorable ami, M. Adolphe Ouimet, Avocat, Editeur du *Franc-Parleur*, avec les pièces justificatives, le soin de les publier intégralement depuis la première jusqu'à la dernière.

Mes concitoyens verront si j'ai menti, si la "*Comédie*" n'est qu'un *tissu de calomnies*, ainsi que n'ont pas manqué de l'affirmer les Messieurs de St. Sulpice. En lisant ce que des *Evêques* et des *prêtres vénérables* ont écrit sur le gallicanisme et sur toutes les autres misères du Séminaire, les esprits droits connaîtront la nature du déplorable conflit qui existe entre les Sulpiciens et l'Evêque de ce diocèse; ils sentiront que cette longue et malheureuse lutte contre l'autorité diocésaine est le *triste fruit des illusions de l'enfer*, ils béniront la Providence de nous avoir donné, dans la personne de Nos Seigneurs Lartigue et Bourget, des hommes dont les vertus ont préservé Montréal de perdre le trésor de la foi, et ils conjureront le Ciel de rappeler les Messieurs de St. Sulpice à *l'esprit de leur pieux fondateur*, c'est-à-dire à la *soumission à l'Episcopat*.

Pour détruire l'effet des *mémoires* invoqués dans la *Comédie*, les Sulpiciens reprochent aux auteurs de ces *mémoires* d'être des *partisans de l'Evêque*. S'il faut rejeter le témoignage *des partisans*, quel cas faire des *assertions intéressées* des Sulpiciens? Ceux qui parlent ainsi, ou n'ont pas foi en leurs propres paroles, ou croient s'adresser à des esprits incapables de rétorquer un argument.

D'ailleurs, Messieurs Bédard, Marcoux, Messieurs Golin, Plessis, Provencher, Baillargeon, etc., les cardinaux, et le St. Père, lui-même, s'ils sont partisans, ils le sont de la vérité, de la discipline, des Canons, toutes choses qui veulent que l'*Evêque* soit *Evêque* et que les prêtres lui obéissent dans les limites de sa juridiction. Qu'on cherche partout, et qu'on dise si jamais il s'est rencontré, dans l'Eglise un Evêque réduit, comme celui de Montréal, à ne pouvoir même diviser ses paroisses.

Le Séminaire, il est vrai, a rendu des services, mais que deviendraient l'Eglise et la Société si tous ceux qui font le bien réclamaient, en échange de leurs œuvres, des privilèges renversant la discipline, l'ordre et les lois? St. Sulpice a-t-il le droit de nous vendre des secours qu'il nous doit devant Dieu et devant les hommes? Quand le Séminaire s'est chargé d'être l'administrateur de l'immense fortune destinée aux fidèles de l'île de Montréal, a-t-il stipulé à nos bienfaiteurs qu'il s'abriterait un jour, derrière cette fortune pour gêner l'Episcopat et nuire à l'œuvre de Dieu? Qu'auraient fait nos généreux donateurs, s'ils eussent pu lire dans l'avenir ces inqualifiables prétentions du Séminaire?

Que St. Sulpice fasse des biens des fidèles de l'île de Montréal, tel usage qu'il voudra; qu'il se vante à outrance du bien qu'il a fait et plus encore de celui qu'il n'a pas fait, qu'oubliant les règles de la plus stricte convenance, il choisisse le moment où la ville inaugure des Ecoles commerciales à l'acquit du Séminaire, pour se célébrer *lui-même*, alors que personne ne songe à lui adresser des éloges non mérités; qu'il se permette de parler de nous en France, à Rome, partout, comme d'un peuple inintelligent, nous pourrions, par esprit de charité, lui pardonner tout cela; mais qu'il persiste plus longtemps à nous scandaliser par son opposition déraisonnable au démembrement de la Paroisse de Notre Dame; qu'il nous représente au St. Siège comme des fidèles revoltés contre l'autorité; qu'il injurie nos vénérables Prélats; qu'il exerce une influence malheureuse sur plusieurs d'entre nous, de manière à ne faire les apôtres des erreurs les plus funestes; qu'il soit

en un mot, à Montréal, une pierre de scandale, de désunion et de luttes, ce n'est plus tolérable et les vrais canadiens, les bons catholiques ne doivent plus le tolérer.

Et ce n'est pas là l'expression d'un sentiment personnel, d'une opinion isolée, c'est le sentiment, c'est la pensée de la nation. Partout, même dans les rangs des adversaires de la "Comédie Infernale," on trouve que la mesure des torts de St. Sulpice est pleine et qu'il est temps, grandement temps que tout rentre dans l'ordre. C'est au moins là ce qui se dit tout bas dans toutes les classes de la société. Pour moi, qui ai osé le dire tout haut, je m'en applaudis et je ne m'en repentirais que dans le cas d'une désapprobation directe ou même *indirecte* du Pontife Infaillible.

ALPH. VILLENEUVE.

INST.

ERRATA.

Nous n'entreprendrons pas de relever toutes les fautes typographiques qui se sont glissées dans cette livraison; elles sont si vulgaires que chacun peut le faire facilement.

Nous ne signalons que celles qui changent le sens de la phrase.

A la page 468, huitième ligne, lisez: tous les Curés de votre maison, et la page 493, avant-dernière ligne, lisez: et non les autres membres du clergé ainsi que les communautés religieuses.

A la page 254, nous disons que M. l'abbé Toupin a laissé le Séminaire de St. Sulpice, cette assertion est fausse.

Ce digne prêtre est encore Sulpicien et le sera toujours, nous l'espérons, afin qu'il soit dit que St. Sulpice n'est pas dégénéré tout entier.

Nous maintenons ce que nous avons avancé touchant Monseigneur de St. Hyacinthe et la lettre de M. le grand Vicaire Cazeau.

Nous avons, dans le temps répondu au démenti du *Courrier de St. Hyacinthe* qui a eu la noblesse de ne pas publier notre réponse. Que veut-on, la cause dont il s'est constitué le défenseur avait besoin de ces turpitudes et de ces petitesesses.

INDEX.

ACCUSATIONS CONTRE L'ÉVÊQUE DE MONTREAL
—9-13-159-365-492-515-518.

AMÉRIQUE (Avenir de l')—3-274-320-398-402-439.

ANATHÈMES DE M. OLIER contre les Sulpiciens insou-
mis à l'Autorité diocésaine.—235.

APPEL AU ST. SIÈGE—223-265-354-381-483-515.

ARMÉES INFERNALES—455-507.

ARRAUD, Sulpicien—197.

AUTEUR DE LA COMÉDIE INFERNALE—Voir *Illu-
miné et Villeneuve*.

BARNABO, Cardinal—255-482.

BAUDRY, Juge—Voir *Code des Curés*.

BAYLE, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal
121-197-256-267-377-386-465-482.

BÉDARD, Sulpicien—197-241.

BELLEMARE, publiciste et employé du Gouvernement—
360.

BERTEAUD, Mgr. Evêque de Tulle, (France)—512.

BIENS DE L'ÉVÊCHÉ.—468-474.

BIENS DU SEMINAIRE.—14-175-247-367-375-381-384-
522.

BOURGET, Mgr., Ignace, Evêque actuel de Montréal—
8-50-75-253-255-395-467-480-488-490-521-522.

CAIN, 513-514-516.

CAINISME, 512.

CANADA—4-6-32-195-201-272-319-440-460.

CARRIERES, Supérieur-Général de St. Sulpice.—256.

CARTIER, (Sir George Etienne)—19-84-89-102-121-180-
182-296-298-307-354-383.

CATHÉDRALE ET PALAIS EPISCOPAL—23-373-389-
469-470.

CAUCHON—Voir *Journal de Québec*.

CAZEAU, Grand-Vicaire de l'Archevêque de Québec—91-219-524.

CESARISME—39-429.

CHARBONNEL, Mgr.,—197-254-464.

CHARITE—174.

COADJUTORERIE DE MONTREAL—369-492.

CODE DES CURES—23-26-28-62-67-158-312.

COMEDIE INFERNALE — 117-145-156-172-216-220-300-362-487-497-510-512-519-521.

COMMUNAUTES religieuses—178-478.

COMTE, Sulpicien—197.

CONSTRUCTION de l'Eglise Notre-Dame—476.

COUDERC, Sulpicien français—232.

COURRIER DE ST. HYACINTHE—524.

CURES PERPETUELS—8-10-229-462-473.

DEDICACES DES DIVERSES PARTIES DE LA COMEDIE INFERNALE—

1er et 2e Actes : *Aux Catholiques du Canada*, 1.

Intermède : *A M. A. Fegin*, 113.

3e. Acte :—*A la mémoire de très Saint, très Illustre et très cher à l'Eglise, M. Olier, fondateur de St. Sulpice, à Paris*—193.

4e. Acte :—*A Sa Majesté très chrétienne Henri V, Roi de France*—317.

5e. Acte et ensemble de l'œuvre :—*A Pie IX, Pontife Infaillible et Roi Suprême des Royaumes chrétiens*—511.

DÉMONS—119-137-173-200-325-340-457-501.

DESSAULLES, Louis—24.

DOCUMENTS CITES PAR LA COMEDIE INFERNALE.

1. Décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, 22 nov. 1865 au sujet de l'accord entre l'Evêque de Montréal et les MM. de St. Sulpice—8-258.

2. Lettre de l'Evêque de Montréal aux MM. de St. Sulpice, 13 avril 1866—8.

3. Réponse des MM. de St. Sulpice à l'Evêque de Montréal, 17 avril 1866—9.

- Québec—91.
- 492.
- 2-216-220-300.
- 476.
- DE LA COME-
- Canada, 1.
- très Illustre et
ur de St. Sulpi-
- Henri V, Roi
- e IX, Pontife
es chrétiens—
- INFERNALE.
- a Propagande,
e l'Evêque de
258.
- M. de St. Sul-
- êque de Mont-
4. Ordonnance de 1840 sur l'emploi des biens des Sul-
piciens—14.
 5. *Dictionnaire infernal de Collin de Plancy*—120.
 6. *Mémoires des Frères mineurs*—129.
 7. *Tout pour Jésus, par le P. Faber*—132.
 8. Parole de N. S. P. le Pape Pie IX, sur les Sulpiciens
de Montréal, du 24 sept. 1867—224-515.
 9. Bref apostolique préposant Mgr. *Lartigue* au gou-
vernement spirituel de Montréal—225.
 10. Mandement de Mgr. *Plessis*, Evêque de Québec, 20
Février 1821—225.
 11. Vie de M. Olier par M. *Faillon*—234 480-516.
 12. Déclaration de M. *Bédard*, prêtre de St. Sulpice, à
M. *Roux*, Supérieur de cette maison—243.
 13. Lettre de M. *Marcoux*, Sulpicien—253.
 14. Paroles de St. Rémi, au baptême de Clovis—318.
 15. Mémoire de Mgr. Provencher, Evêque de Juliopolis,
20 Mars 1836—368.
 16. Lettre du Pape Pie IX, au clergé arménien, 1870—
381-515.
 17. Opinion du Juge *Vallières de St Réal* sur les Biens
du Séminaire—358.
 18. Déclaration faite à Rome en Février 1865 par MM
Bayle et Faillon, au nom du Séminaire de Montréal—
386.
 19. Brochure : *Quel est l'avenir de l'Europe*, par un diplo-
mate autrichien—403-425.
 20. Notes envoyées à M. Faillon en Avril 1850 par M.
Marcoux, missionnaire au Sault St. Louis—463-
476-487.
 21. Dires de S. Em. le Cardinal *Barnabo* sur les Sulpi-
ciens—482.
 22. *Six ans en Amérique*, par l'abbé *Rossi*, missionnaire,
1856—487.
 23. Lettre de Mgr. *Lecourtier*, Ev. de Montpellier
(France) à S. Exc^e le Garde des Sceaux (Janvier
1865)—489.

24. Bref de S. S. Grégoire XVI, 13 mars 1837, concernant la nomination de Mgr. *Bourget* à la Coadjutorerie de Montréal—492.
25. Extrait d'un Mandement de Mgr. *Berteaud*, Evêque de Tulle (France)—512.
26. Extrait d'un mémoire des Sulpiciens présenté à la Sacrée Congrégation, en Février 1865—514.
- DOUTRE*, Joseph—24.
- DOWD*, Cure de St. Patrice—22-101-311
- DROIT DIVIN, (Erreur du)—36.
- DU BOSQUET*, (Evêque de Lodève, France)—233.
- DUNN*, Oscar—271-283-498.
- EAU BENITE—Voir *Rousselot*.
- ECHO DU CABINET DE LECTURE*—31.
- ERRATA DE LA COMEDIE INFERNALE—191-524
- ESPRIT DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE, lors de sa fondation et depuis—234-245-261-488-514-518-521.
- ETUDES HISTORIQUES ET LEGALES SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE EN CANADA*, par M. Pagnuelo—498.
- EUROPE—2-35-274-318-399-403-410-418-432-438.
- EVÊCHE DE MONTREAL, (prêtres et chanoines)—18-472.
- EVÈNEMENT*—94-356-497.
- FABRE*, chanoine—377.
- FABRE*, Hector—Voir *Evènement*.
- FAILLON*, Sulpicien—233-376-386-463-479-480.
- FAUBOURG DE QUEBEC, (Montréal)—15.
- FEHIN*, A.—113.
- FRANC-PARLEUR*—105-114-362-521.
- FRANCE—318-404-407-411-436.
- GALLICANISME ET LIBERALISME-CATHOLIQUE—5-32-43-47-105-108-134-147-168-227-239-249-275-290-295-352-409-432-42-4759-506-512-516.
- GOSFORD, (Ancien Temple de)—98.
- GOUSSET*, Cardinal—155.
- GRAND-TRONC*—470
- GREGOIRE XVI—490-493.
- HENRI V ROI DE FRANCE—317-320-431-434.

s 1837, concer-
et à la Coadjuto
erteaud, Evêque
ons présenté à la
65-514.

ance)—233.

—31.

ALÉ—191-524
LPICE, lors de sa
514-518-521.

EALES SUR LA
NADA, par M. Pa

3-432-438.

t chanoines)—18

3-479-480.

)—15.

IE-CATHOLIQUE

239-249-275-290-29

0-431-434.

- HENRI V, ROI D'ANGLETERRE—322
HENRI V, EMPEREUR D'ALLEMAGNE—321.
ILLUMINE—1-III-115-182-187-196-197-267-278-322-59
364-487-510-517-518-519.
IMPRIMEUR DU SEMINAIRE—184.
INDIFFERENTISME—303.
INFAILLIBILITE PONTIFICALE—53-148-169-503-511
513.
IRLANDAIS—21-101.
JESUITES—284-393-476-515.
JOSEPHISME—419.
JOURNAL DE QUEBEC—32-94-96-355-497
JOURNAL DES TROIS-RIVIERES—81-356
LA FLECHIE, Mgr., Evêque des Trois-Rivières, —82
LAÏQUES (Rôle des)—92-109-175-281-517
LAMARCHE, Chanoine—77-82.
LANGELIER, professeur à l'Université-Laval—63.
LANGEVIN, Mgr., Ev. actuel de Rimouski—91
LAPIERRE, Curé de St. Henri—392.
LA ROCQUE, Mgr. Charles, Evêque actuel de St. Hyacinthe—63-73-91-524
LARTIGUE, Mgr., 1er. Evêque de Montréal—13-97-225
228-238-244-265-374-475-488-513-521.
LARUE, Sulpicien—197-379-483-497.
LECOURTIER, (Evêque de Montpellier, France)—489
LIBERALISME-CATHOLIQUE—Voir *Gallicanisme*.
LIBERTE DES CULTES—289.
LOI QUIBLIER—385-478.
LOUIS XIV—317-406-430.
MARCOUX, Curé du Sault St. Louis—253-463-476-486.
MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE NOTRE
DAME—229-260-372-390-513.
MARLER, G. E., agent-général du Séminaire—495
MARTINEAU, Sulpicien—197-269.
MATÉRIALISME—416.
MÉDISANCE—155.
MILERVE, (La)—18-31-63-66-77-85-103-107-135-312-358-
360-363-497.

- MONARCHIE—428.
MUSARD, Sulpicien—197-254-465.
 NAPOLEON III—420.
NATIONAL, (Le)—344.
 NOUVEAU-BRUNSWICK (Ecoles du)—498.
NOUVEAU-MONDE—30-65-96-111-186-357.
 OBLATS—15-477-515.
O'FARRELL—21-254.
OLIER, Fondateur de St. Sulpice—193-197-233-264-466-480-516.
OPINION-PUBLIQUE (L')—94-498.
 OPINION PUBLIQUE—517.
OUMET, Adolphe—521.
 PAROISSES CIVILES—17-101.
 PAROISSE DE MONTREAL (démembrement de la)—7-20-255-258-488-513-522.
 PAROISSE STE. BRIGITTE—20-101.
 PARTI—85-87-276.
 PARTI CONSERVATEUR—83-103-179-295.
 PARTI NATIONAL—180-298-302-310-343.
 PERSONNAGES DE LA COMEDIE INFERNALE—IV-116-198-324-456.
 PIE IX—2-224-304-381-431-459-495-503-510-511-515.
 PIECES JUSTIFICATIVES (à paraître)—II-185-218-316-453-521.
PLINSONNEAULT, Mgr.—197-254.
 POUVOIR PUBLIC—13-45.
PLESSIS, Mgr., Evêque de Québec—225-378.
 PRETENTIONS FORMULEES DES SULPICIENS—514.
 PRINCIPE DE NON INTERVENTION—421.
 PRINCIPES DE 89—330-411.
 PROCES GUIBORD—21.
 PROGRAMME CATHOLIQUE—78-83-90-157.
 PROGRES MATERIEL—349-411.
 PROTESTANTISME ET PROTESTANTS—5-49-165-167-271-485.
 PROTETS DES M.M. DE ST. SULPICE—II-159-185-226-515.

- PROVENCHEUR, Mgr—367.
 PRUSSE—423.
 QUESTIONS, Correspondant anonyme de la *Mirre*—69.
 QUESTIONS DOUTEUSES—281.
 QUIBLIER, Sulpicien—497.
 RACES (Théorie des)—403.
 RADICALISME OU ROUGISME au Canada—293.
 NATIONALISME ET NATURALISME—208.
 REGISTRES DES PAROISSES—17-68.
 REGNE SOCIAL DE J.-C.—41-205-216-233-510.
 RENONCEMENT CHRÉTIEN—505.
 REPUBLIQUE AUX ENFERS—333-427-447-455-506.
 REVUE CANADIENNE—31.
 ROCH, Sulpicien—197.
 ROSSI, missionnaire—487.
 ROUSSELOT, Curé de Notre Dame—23-25-111-197-390-497.
 ROUX, Supérieur du Séminaire de Montréal—197-243-380.
 ST. ALPHONSE DE LIGUORI—518.
 ST. ANTOINE,—126-520.
 STE. CATHERINE DE SIENNE—322.
 ST. JOSEPH—197.
 ST. PAUL—115.
 ST. THOMAS—153.
 ST. GERMAIN, prêtre—369.
 SAINTETE SOCIALE—510.
 SCANDALE,—II-150-161-217-523.
 SCEPTICISME—214.
 SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT—35-44-46-159-160.
 SOCIALISME—414.
 SŒURS DE L'HOTEL-DIEU—468.
 SOUVERAINETE DU PEUPLE—37-413-429.
 STATU QUO DU SEMINAIRE—260-479.
 SYLLABUS—18-111-503-513.
 SYMBOLE DE DIEU—139.
 SYMBOLE DE SATAN—140-211-337.
 TABLEAU—380.

- TASCHEREAU*, Mgr., Archevêque actuel de Québec—91-100-102.
TELMESSE, Evêque de—Voir Lartigue
TENTATIONS—124.
THAVENET, Sulpicien—370-375
TOUPIN, Sulpicien—254-524
TRAITES de 1815—419.
TRUDEL, P. X. A.—24-359—361.
TURGEON, Mgr., Arch. de Québec—380
UNION DES CATHOLIQUES, par Oscar Dunn—27
UNIVERSITE—23.
VALLIERES DE ST. REAL, (Juge)—385
VERREAU, principal de l'Ecole Normale—491.
VILLENEUVE, Alphonse, Instituteur—114-359-520-522.
VOLUPTÉ—504.
ZOUAVES PONTIFICAUX—36

FIN

uel de Québec -

0
scar Dunn--27

385
e--491.
-114-359-520-52.



PREMIER FASCICULE

LA

Comédie Infernale

PIECES JUSTIFICATIVES

PUBLIÉES PAR

L'ÉDITEUR

MEMOIRE DE MESSIRE J. B. CH. BEDARD

Prêtre de S. Sulpice, à Montréal

MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST-GABRIEL

1872

AVANT-PROPOS

L'auteur de la *Comédie Infernale*, Monsieur Alphonse Villeneuve, autrefois instituteur et maintenant ecclésiastique tonsuré, sous le titre de pièces justificatives, écrivait à la fin du cinquième acte de son ouvrage ce qui suit :

La *Comédie Infernale* terminée, je devais à l'honnêteté et à la justice, comme à l'intérêt de la cause sacrée que j'ai défendue dans ces pages, de mettre sous les yeux du public les documents où j'ai puisé mes renseignements. Comme d'autres travaux doivent désormais se partager ma vie, je laisse à mon honorable ami, M. Adolphe Ouimet, Avocat, Editeur du *Franc-Parleur*, avec les pièces justificatives, le soin de les publier intégralement depuis la première jusqu'à la dernière.

Mes concitoyens verront si j'ai menti, si la "*Comédie*" n'est qu'un *tissu de calomnies*, ainsi que n'ont pas manqué de l'affirmer les Messieurs de St. Sulpice. En lisant ce que des *Evêques* et des *prêtres vénérables* ont écrit sur le gallicanisme et sur toutes les autres misères du Séminaire, les esprits droits connaîtront la nature du déplorable conflit qui existe entre les Sulpiciens et l'Evêque de ce diocèse ; ils sentiront que cette longue et malheureuse lutte contre l'autorité diocésaine est *le triste fruit des illusions de l'enfer*, ils béniront la Providence de nous avoir donné, dans la personne de Nos Seigneurs Lartigue et Bourget, des hommes dont les vertus ont préservé Montréal de perdre le trésor de la foi, et ils conjurent le Ciel de rappeler les Messieurs de St. Sulpice à *l'esprit de leur pieux fondateur*, c'est-à-dire à la *soumission à l'épiscopat*.

J'ai gardé fidèlement le dépôt précieux qui m'avait été confié, et aujourd'hui je viens remplir avec joie une tâche que le devoir et la reconnaissance m'imposaient depuis longtemps.

Les documents que j'ai à publier sont d'une importance et d'une actualité saisissante.

Comme chacun d'eux renferme des renseignements tout-à-fait particuliers, j'ai suivi la marche adoptée par l'auteur dans la distribution de son œuvre.

Ils seront donc publiés séparément et autant que possible dans l'ordre qu'ils occupent dans la *Comédie Infernale*.

Le premier fascicule que nous livrons aujourd'hui au public contient le fameux mémoire de Messire J. B. Ch. Bédard, Ptre. de S. S.

Nous n'en exagérons pas l'importance en disant que c'est le traité le plus complet qui ait jamais été publié en ce pays, sur les difficultés des Messieurs de St. Sulpice avec les Evêques du Canada.

Toutes leurs prétentions outrées et gallicanes sont passées au crible de la doctrine catholique, et leurs erreurs ainsi que leur insubordination constante envers l'épiscopat canadien, sont marquées de ce cachet particulier que possède seule cette Communauté orgueilleuse et révoltée.

En parcourant les différentes pages de ce volumineux mémoire, on est frappé de l'à-propos qu'il renferme en face des difficultés présentes.

On dirait qu'il a été écrit d'hier, quoiqu'il porte la date du 5 Janvier 1825.

En effet, l'esprit, la tactique, les ressources, les prétentions d'alors, sont encore, malgré ce laps de temps, l'esprit, la tactique, les ressources, les prétentions d'aujourd'hui. C'est là un fait qui ne saurait échapper à la perspicacité des lecteurs bien pensants.

Le mémoire Bédard nous offre un triste certificat de la soumission et de l'esprit évangélique des enfants du Vénérable Messire Olier, leur père; et il ne fallait rien moins que la foi ardente et sincère, l'amour chrétien que professait ce saint Prêtre pour ses frères, pour l'autoriser à arracher le masque qui couvrait les nudités morales de la maison de St. Sulpice à Montréal.

Si d'un côté on déplore amèrement l'entêtement, la révolte ouverte de quelques membres de cette communauté, d'un autre côté on ne, pourrait avoir trop d'admiration pour le courage vraiment apostolique de ceux qui ont élevé la voix pour montrer aux révoltés l'abîme dans lequel ils cherchaient à se précipiter.

Les paroles d'amour, de charité, les conseils bienveillants et fraternels que Messire Bédard adresse aux membres de S. S., resteront comme des marques indélébiles de son attachement, de sa fidélité et de son amour, de même qu'elles le seront de leur insubordination, de leur ingratitude, de leur orgueil et de leur avarice.

Ce vénérable vieillard qui se voit descendre dans la tombe, miné par les chagrins que lui fait endurer l'entêtement de ses frères, a, dans ses derniers moments, des accents prophétiques.

Le temps n'est peut-être pas éloigné où ce qu'il a alors prédit s'accomplira. Pour notre part, sans vouloir le désirer encore moins le souhaiter, nous préférons cependant en voir l'accomplissement, que d'apprendre la réalisation de cette terrible menace de leur fondateur M. Olier, lorsque parlant de leur soumission à l'épiscopat il disait : *Si propter nos exorta est tempestas, deficiat ut in mare!* Si nous devenions la cause de dissensions dans les Eglises, soyons plutôt précipités au fond de la mer!

ADOLPHE QUINET.



Par

q
e
j
h
et
p
at
p
gé
ou

DECLARATION ET OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES PAR

J. B. CH. BEDARD, PTRE. DU SEMINAIRE DE MONTREAL

A Mr. RIOUX, Supérieur de cette Maison,

*Et aux autres Prêtres, ses Confrères, Membres du même
Séminaire, au sujet du*

Gouvernement Ecclesiastique du District de Montréal, Juin, 1824.

M. le Supérieur est humblement prié de lire cet écrit,
et de le donner à lire à tous les membres de la maison.

DÉCLARATION.

Comme ne cessant de me occuper de la conduite du Séminaire dont je suis membre, dans ce qui concerne le gouvernement spirituel de ce District, et que je me croirais responsable au souverain Juge, si je ne réclamais contre ce qui s'est fait en mon nom, aussi bien qu'au nom de mes confrères, je déclare ce qui suit, et cela de mon propre mouvement et sans y être excité par la demande ou le conseil de quiconque ce soit.

Je déclare donc que je ne consens en aucune manière aux mesures que ce Séminaire a prises, et à celles qu'il pourrait prendre à l'avenir pour empêcher, retarder ou gêner l'établissement de Mgr. de Tennesse à Montréal, où cet évêque veut se fixer pour gouverner dans l'ordre

spirituel, cette Ville et son District, selon les pouvoirs qu'il en a reçus du Souverain Pontife et de l'Évêque de ce Diocèse. Et parce qu'il convient que je fasse connaître les motifs qui m'ont déterminé à faire la démarche que je fais aujourd'hui, je présente à cet effet les Observations suivantes, que je sou mets à mes Supérieurs Ecclésiastiques, et dans lesquelles je n'ai aucune intention de contrister le respectable Corps dont je suis membre, ou de lui porter le moindre préjudice. Je veux au contraire en plaidant la cause de notre Evêque et de son Suffragant Auxiliaire, me rendre utile à mes confrères, et leur prouver l'attachement sincère que j'ai pour eux.

Séminaire de Montréal, 1er Juin, 1824.

(Signé.)

BÉDARD, P^{RE}.



les pouvoirs
de l'Evêque de
ne pas connaître
la démarche que
les Observa-
tions supérieures Ecclé-
siastiques ont l'intention de
prendre, si membre, ou
au contraire
de son Suffra-
gane et leur
sur eux.

P. T. R. E.

OBSERVATIONS

SUR LE

GOUVERNEMENT ECCLESIASTIQUE

DU

DISTRICT DE MONTREAL

Dans ces observations je me propose d'examiner, rela-
tivement aux matières suivantes :

- 1o. Ce qui est permis,
- 2o. Ce qui est convenable,
- 3o. Ce qui est utile.

“ *Primum quid liceat, deinde quid deceat, postremo
quid expedit.* ”

PREMIÈRE PARTIE DES OBSERVATIONS.

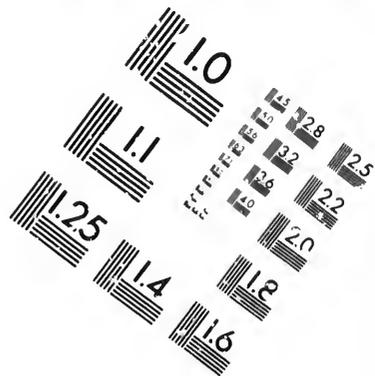
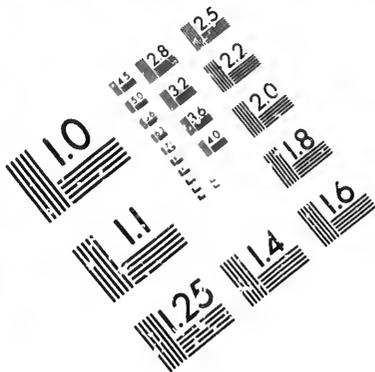
RAISONS DE JUSTICE ET DE DROIT.

Etat de la Question.

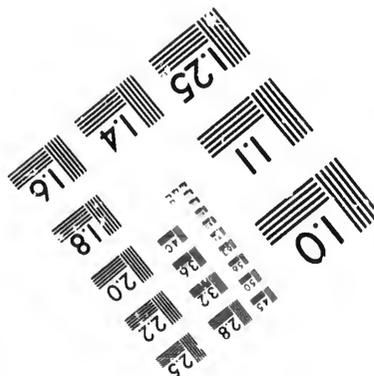
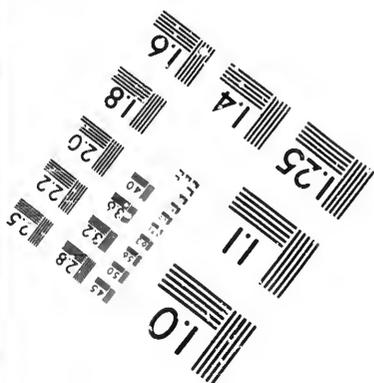
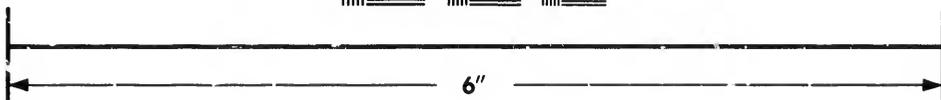
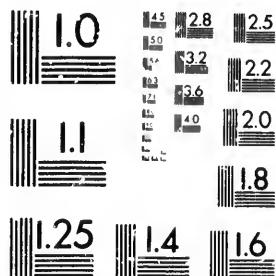
Le 20 Février 1821, Mgr. Plessis, Evêque de Québec, adressa un Mandement au Clergé, aux Communautés Religieuses, et aux Fidèles du District de Montréal, où, après avoir dit qu'il n'avait pu obtenir un Evêque qui fût Titulaire de Montréal, il ajoute :

“ La chose n'a dépendu ni de nous, ni du St. Siège, qui n'a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant par un Bref Apostolique du 1er Février 1820 (dont notre mort n'interrompera pas l'effet) au gouvernement spirituel, de la Cité et du District de Montréal, en qualité de notre Auxiliaire, Suffragant et Vicaire Général. Nous nous conformons donc aux intentions du Souverain Pontife, en vous





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

8
16
22
25
28
32
36

10

“ signifiant par le présent Mandement, que vous devez
“ rendre à Monseigneur l'Evêque de Telmesse, dans toutes
“ les Eglises du District de Montréal, les mêmes honneurs
“ que vous nous rendriez à nous-mêmes, si nous étions
“ personnellement sur les lieux, et l'y considérer comme
“ spécialement et généralement chargé des fonctions
“ Episcopales, telles que la Bénédiction des Stes. Huiles,
“ la Consécration des Autels et des Eglises, l'Ordination
“ des Cleres, la Confirmation, la visite des Paroisses,
“ Eglises, Chapelles, Monastères et autres lieux de piété
“ etc., etc.

“ Ainsi c'est notre intention positive que vous recouriez
“ désormais à lui, dans tous les cas où vous recouriez ci-
“ devant à Nous, sauf à lui de nous référer les affaires
“ qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même : et
“ tout sans préjudice à la juridiction subordonnée des
“ Grands Vicaires que nous avons dans cet immense
“ district, et de ceux qu'il deviendrait nécessaire d'y
“ établir par la suite.

“ Sera le présent Mandement lû en chapitre, etc.”

Tel est le Mandement que l'on attaque et que l'on
voudrait rendre nul, en disant :

1o. Que nous ne devons pas nous conformer au Bref
du Pape, parceque Mgr. Plessis, avant de le demander,
n'a pas consulté le Clergé et le Peuple sur l'établissement
d'un Evêque à Montréal, parcequ'il n'a pas obtenu le
consentement du Roi à cet effet, et enfin parcequ'il n'a
pas publié ce Bref d'une manière légale.

2o. Que ce Bref n'aura aucun effet après la mort de
Mgr. Plessis.

3o. Que Mgr. Lartigue doit être regardé comme un
autre Grand Vicaire de ce Diocèse, mais non comme
préposé au Gouvernement spirituel du District de Mon-
tréal.

4o. Qu'on ne doit pas lui rendre les honneurs d'un
Evêque Diocésain, comme notre Evêque le demande par
son Mandement.

20. Qu'il est plus convenable qu'il laisse la Ville de Montréal, pour fixer sa demeure dans une paroisse de campagne.

Telles sont les prétentions des Prêtres du Séminaire de Montréal, excepté moi et peut-être quelques autres. Représentons-nous.

IÈRE. QUESTION.

Est-il vrai que nous ne devons pas nous conformer au Bref du Pape, 10. parce que Mgr. de Québec n'a pas préalablement consulté le peuple et le clergé à ce sujet ; 20. parcequ'il n'a pas obtenu la permission du Roi pour l'établissement projeté ; 30. parceque ce Bref n'a pas été publié.

La réponse générale à cette triple difficulté, est que quand tout cela serait nécessaire pour ériger un Evêché, ou pour nommer un Evêque Diocésain, tout cela est hors de la question présente, puisqu'il ne s'agit que d'un Evêque *in Partibus*, établi par le Pape pour gouverner une portion de Diocèse, en qualité d'Auxiliaire, Suffragant et Vicairé Général de l'Evêque de ce même Diocèse. Les autorités que l'on a citées prouvent uniquement que ces formalités sont nécessaires pour ériger un Evêché, et nommer un Evêque Titulaire. Elles ne prouvent donc rien pour le cas présent. Mais pour en venir à quelque chose de particulier, voici comme on peut répondre à chacune des trois objections.

§ 1.

Monseigneur devait-il consulter le Clergé et le Peuple, avant de demander le Bref en question, pour former l'établissement qu'il a fait à Montréal ?

RÉPONSE.

Il est certain que Mgr. Plessis a fait parti du projet qu'il méditait, à Mgr. son Coadjuteur, et à plusieurs des principaux membres de son clergé ; et il me semble qu'à son départ on savait assez qu'il allait à Londres et à

Rome pour obtenir que ce Diocèse fût partagé en plusieurs Diocèses : ce que n'ayant pu obtenir, il s'est borné à demander qu'il fût partagé en Districts dont chacun serait gouverné par un Evêque *in partibus*. Le reproche n'est donc pas suffisamment fondé.

D'ailleurs, est-il nécessaire que l'Evêque consulte le Clergé et les Fidèles, pour confier à un Grand Vicairé, Evêque ou Prêtre, le soin et le gouvernement d'une Ville et d'un certain nombre de Paroisses ? puisque lui-même agit par ses Grands Vicaires qui ne font qu'une même personne avec lui ; puisqu'il continue de conduire les Fidèles par les mêmes règles ou Mandements ; puisqu'on peut toujours avoir recours à lui dans le besoin, et qu'en fin il répond de ce que font ses Grands Vicaires, comme s'il le faisait lui-même.

§ 2.

Il fallait, dit-on, avoir la permission du Roi pour établir un Evêque à Montréal, comme il fallait en France celle du Roi pour ériger un Evêché et nommer un Evêque à un Siège. Voilà l'objection.

Mais la parité sur laquelle elle est appuyée n'est pas concluante. Car une formalité peut très-bien être nécessaire et essentielle pour ériger un Evêché ou établir un Evêque Diocésain, et être inutile ou même défensive pour la nomination d'un Evêque Auxiliaire, et pour la formation d'un District Episcopal. Or, c'est ce qui a effectivement lieu, comme on va voir.

En effet, Benoît XIV (*De Synoda Diocæces*, lib. XI, Cap. XIV, No. IX), après avoir dit qu'une condition légitime pour qu'un Evêque obtienne un Auxiliaire, est la trop grande étendue du Diocèse, ce qui a lieu dans ce cas, il ajoute que " cet Evêque doit adresser sa supplique " au Pape. Puis il ajoute, nous avons dit qu'il doit " prier le Pontife, parceque personne n'a le droit et la " autorité de nommer ou de présenter quelqu'un, afin qu'il " devienne suffragant, et pour qu'il obtienne le titre

“ quelque Evêché titulaire, quelque droit et faculté qu'il
 “ eût de nommer à cet Evêché dans lequel le suffragant
 “ est établi ! ” *Dicimus autem ut supplicet Pontifici :*
 “ *propterea quod nemini jus est et auctoritas nominandi vel*
 “ *presentandi aliquem ut suffragamus fiat, utque titulum*
 “ *obtineat alienius Episcopatus titularis, quantumvis eidem*
 “ *jus et facultas competeret nominandi et presentandi ad*
 “ *eum Episcopatum in quo suffragamus constituitur.* ”

Et il paraît que ce point de Discipline était reçu en France. Car quand on y annonçait, dans les papiers publiques, quelque nouvel Evêque Diocésain, on marquait que le Roi avait nommé à tel Evêché M. L'Abbé un tel, à qui le Pape avait accordé ensuite ses Bulles ; mais quand il s'agissait d'un Evêque Auxiliaire, on ne faisait pas mention du Roi, mais du Pape. C'est ce qui se pratique actuellement où Louis XVIII exerce les mêmes droits à cet égard que ses prédécesseur. Ainsi dans l'Ami de la Religion du 27 Décembre 1723, il est dit : “ Le St. Père
 “ a nommé M. l'Abbé Dupont à l'Evêché *in partibus* de
 “ Samosate. Ce jeune Ecclésiastique était Conclaviste
 “ de M. le Cardinal de la Fare, et son Grand Vicairé à
 “ Sens, où il exercera désormais les fonctions de Suffra-
 “ gant. ” Au reste, s'il était vrai que la chose eût eu lieu
 “ ci devant en France, pour les Auxiliaires ; c'est à ceux
 “ qui l'avancent, à le prouver ; les preuves qu'on en a ap-
 “ portées ne regardant que les Evêques titulaires des diffé-
 “ rents Diocèses de France ou leurs Coadjuteurs *eum fu-*
 “ *tura successione.* ”

Maintenant, quand un Evêque Auxiliaire était nommé par le Pape Vicairé Général d'une partie d'un Diocèse, ou d'un Diocèse entier, était-il nécessaire en France que le Roi y donnât son consentement ; c'est ce qu'il faudrait pareillement prouver.

D'ailleurs, en France, le Gouvernement voulait voir et examiner les Bulles et autres Rescrits de Rome, pareillement prouver.

partagé en plu-
 onir, il s'est borné
 icts dont chacun
 bus. Le reproche
 vêque consulte le
 le Grand Vicairé,
 nement d'une Ville
 puisque lui-même
 font qu'une même
 e de conduire les
 ements ; puisqu'on
 le besoin, et qu'en
 ds Vicaires, comme

du Roi pour
 fallait en France
 et nommer un Evê

appuyée n'est
 très-bien être
 Evêché ou éta
 ou même défend
 xiliaire, et pour
 Or, c'est ce qui a

Diocèses, lib. XI
 qu'une condition
 un Auxiliaire, est
 qui a lieu dans ce
 dresser sa suppli
 ns dit qu'il doit s
 e n'a le droit et l
 quelqu'un, afin q
 obtienne le titre

qu'il craignait qu'il n'y eût quelque chose contraire à ses libertés. le Gouvernement Anglais, n'ayant rien de semblable à craindre, ne l'a jamais fait.

Enfin, le Gouvernement Anglais a répondu par son Ministre, qu'il ne voulait avoir affaire qu'à l'Evêque de Québec, et que cet Evêque pouvait d'ailleurs faire part de son autorité à qui il voudrait. Or voilà ce qui s'est exécuté. Le Gouvernement n'a pas défendu de faire de nouveaux Evêques : au contraire il a su que c'était à des Evêques que celui de Québec voulait déléguer son autorité, puisqu'il répondait à un Mémoire qui lui en demandait même de Titulaires ; et quoiqu'il le sache, il ne réclame pas. Est-ce à des Catholiques à lui inspirer des craintes et des soupçons ?

Cependant, dit-on, les Rois de France nommaient aux Evêchés et à plusieurs Bénéfices. Oui, mais c'était en vertu de Concordats, et avec la permission expresse du Pape. Or, ce droit ne passe pas aux Successeurs non-Catholiques de ces Rois, et ne peut exister sans l'autorisation expresse du Souverain Pontife. Il en est de même des Bulles : on ne peut prétendre qu'elles ne peuvent avoir force ici, sans avoir été acceptées et approuvées par le Gouvernement.

Prétendre qu'un Prince non-Catholique peut, à cet égard, sans y être spécialement autorisé par l'Eglise, faire ce que faisait le Roi de France, serait une erreur condamnable. Pareillement les Droits honorifiques des Seigneurs, Patrons, etc., ne peuvent passer à des non-Catholiques.

Mais, indépendamment de ces raisons, quel prétexte a-t-on de se plaindre ? En effet, l'Evêque publie dans son Mandement tout ce qu'il a fait à cette occasion, et il fait entendre qu'il a agi de concert avec le Gouvernement, qui ne se plaint pas. Que peut-on demander de plus ?

On veut que le Gouvernement nomme et approuve nos Evêques. Mais où en serait-on, si l'on eût attendu que

le premier Evêque de Québec, euré depuis la conquête, eût eu l'approbation formelle du Gouvernement ? On sait que M. Briand alla se faire sacrer en Europe, sans aucune nomination ni autorisation du Gouvernement, qui, à son tour, ferma les yeux là-dessus. Mgr. de Talmesse est bien autrement agréé que ne fut cet ancien Evêque par le Gouvernement Anglais : qu'y a-t-il donc à craindre ?

On peut ajouter qu'il ne faut pas être plus zélé pour les droits du Gouvernement Anglais, qu'il ne l'est lui-même au sujet des Lois Françaises. Il les a retranchées, ces Lois, ou les a mitigées dans les affaires de commerce, dans les causes criminelles, et dans différents cas de causes civiles ou ecclésiastiques. Ainsi, suivant les lois françaises, le Séminaire jouissait du droit de Greffe ; mais le Gouvernement l'a repris, comme étant une prérogative royale. Suivant les lois françaises, les Paroisses doivent être érigées par le concours des deux Autorités Ecclésiastique et Civile ; et le Gouvernement Anglais voudrait ériger seul les Paroisses, sans admettre le concours de l'Evêque. Suivant les lois françaises, les Vœux solennels de Religion étaient reconnus, et le vice-royement de ces Vœux était puni ; mais les temps ont changé.

Mais, dit-on, ce Pays doit pourtant être gouverné par les lois françaises, comme il l'était autrefois. Oui, autant que la différence de la Religion du Roi et du Gouvernement le permettent, et quand la raison et la justice ne s'y opposent pas. Qui ne voit, par exemple, que dans un Pays où l'Evêque n'a pas d'Officialité, il est impossible de suivre les mêmes règles qu'en France, et qu'on ne peut accorder à un Prince hérétique les mêmes droits qu'au Fils aîné de l'Eglise, par rapport à la nomination des Pasteurs ?

§ 3.

Nous ne devons pas, dit-on, nous conformer au Breve du 1^{er} Février, 1820, parce qu'il n'a pas été publié dans ce District, suivant les formes prescrites par le Droit.

Les textes qu'on a cités prouvent qu'un Evêque titulaire ne doit pas être reconnu dans son Diocèse, sans exhiber la Bulle qui le nomme Evêque ; mais ne prouve nullement la question présente. Car l'Evêque Auxiliaire n'agit que comme Grand Vicaire. Qu'il soit nommé par le Pape ou par l'Evêque, il est toujours Grand Vicaire. Car on ne publie pas les provisions des Grand Vicaires. Que l'on indique en effet une loi ou une règle de droit qui ordonne qu'un Vicaire Général, quoiqu'Evêque et nommé par le Pape, remplira cette formalité.

Mais, dira-t-on, ne faut-il pas que ses pouvoirs soient constatés et vérifiés ?

Oui, mais il n'a besoin pour cela de prouver ses pouvoirs ni au Gouvernement Civil, ni au Clergé, ni aux Fidèles laïcs ; puisqu'il est mis en place, et annoncé solennellement par son Evêque, ce qui empêche qu'on ait du doute sur ses pouvoirs ; puisque son Evêque répond de tout ce qu'il fait comme Grand Vicaire. Comment peut-on alors être inquiet sur ce qu'il fera, soit pour le for Civil, soit pour le for Ecclésiastique.

Au reste, en France, il était réglé que les Lettres des Prêtres vicaires généraux, pour avoir force dans le for Civil, seraient enregistrées au Greffe des insinuations Ecclésiastiques du Diocèse ; ce qui ne s'observe cependant pas toujours, quoiqu'il ait été exécuté par rapport aux Bulles et Lettres de Mgr. de Talmesse.

Pourquoi exiger davantage d'un Grand Vicaire, parce qu'il est Evêque ? *

* Voyez la table première et le second Appendices à cette question.

II QUESTION.

Le Bref n'aura-t-il d'effet que jusqu'à la mort de Mgr. Plessis ?

On a prouvé le contraire dans les écrits publiés contre M. Chaboillez. Les preuves qu'on y établit sur ce point comme sur les autres, me paraissent solides et il me semble qu'elles n'ont pas été détruites ni même affaiblies par les Réponses des adversaires.

Je me contenterai de dire que comme Mgr. Panet, Coadjuteur, consent à ce qui a été fait en faveur de Mgr. Lartigue, il y a bien apparence que s'il devient Evêque de Québec, il lui continuera volontiers les pouvoirs dont il pourra avoir besoin, et suivra la marche de Mgr. Plessis.

Au reste, rien ne presse à cet égard ; et il est plus prudent d'éteindre l'incendie déjà allumé, et qui peut-être nous consumera, que d'en prévoir un qui n'arrivera probablement jamais, et qui, à coup sûr, aura moins de danger pour nous.

III QUESTION.

Mgr. de Telmesse doit-il être regardé comme les autres Grands Vicaires de ce Diocèse, et non pas comme préposé au Gouvernement spirituel du District de Montréal ?

RÉPONSE.

Mgr. de Telmesse est nommé par le Pape et par l'Evêque, non-seulement comme Grand Vicaire, mais comme un Supérieur, qui doit gouverner ce District, au nom de notre Evêque, et en sa place. Il a l'autorité pour voir, s'informer, conseiller, reprendre, ordonner, défendre, comme notre Evêque lui-même, soit à l'égard des Laïcs, soit à l'égard des Religieuses et des Prêtres. En un mot, il est Lieutenant de Mgr., et on ne peut pas plus décliner son inspection et sa conduite, que celle de l'Evêque Diocésain dont il tient la place.

Il n'est donc pas simplement Grand Vicaire, mais Chef spécial de ce District, pour le spirituel : de sorte qu'on ne peut pas lui dire plus qu'à l'Evêque même : " Vous pouvez donner des dispenses et faire le reste comme les autres Grands Vicaires, mais vous n'êtes pas chargé plus qu'eux du Gouvernoment de ce District."

Voilà cependant comment plusieurs parlent ; et ils agissent en conséquence. Quoiqu'ils soient assurés que le Souverain Pontife, à la demande de notre Evêque, a établi Mgr. de Telmesse comme chef de ce District ; ils trouvent des raisons pour résister au Pape et à l'Evêque. Mais ces raisons ne sont pas évidentes, puisqu'elles ne paraissent pas bonnes à une partie du clergé.

Pour donner plus de jour à ce que je prouve ici, voici le raisonnement que je propose. Si Mgr. de Telmesse vivait en campagne dans une Cure, occupé à la desservir, et qu'il fût seulement Vicaire général comme le sont plusieurs Prêtres ; il pourrait comme eux accorder dispenses, résoudre les difficultés, donner des pouvoirs, etc. Mais supposé qu'il reçût alors un Bref du Pape et un Mandement de son Evêque, l'établissant chef d'un District, chargé de le gouverner à la place de l'Evêque Diocésain ; n'est-il pas vrai qu'il recevrait alors une nouvelle charge qui le distinguerait des autres Grands Vicaires : et que quoique ceux-ci conservassent leurs pouvoirs, ils ne seraient plus sur la même ligne que lui, mais lui seraient subordonnés, au moins pour le bon ordre, qu'ils le laisseraient agir comme tenant la place de l'Evêque, et conduisant tout, de concert avec lui et selon ses instructions ? Il n'est donc pas vrai qu'il suffit de reconnaître Mgr. de Telmesse comme un Grand Vicaire ordinaire.

Enfin, dans le District de Québec, il y a des Grands Vicaires ; mais ils laissent l'Evêque gouverner ce District. Or, ce que l'Evêque Diocésain fait par lui-même dans le District de Québec, il le fait par son Auxiliaire

dans celui-ci. Cet auxiliaire a donc droit de conduire son District avec la même liberté, et sans être plus gêné que ne l'est notre Evêque dans la conduite du District où il réside, et dans tout le reste de son Diocèse.

En un mot, il est pour le spirituel, dans son District, ce qu'est dans l'ordre civil ou militaire, un Lieutenant-Gouverneur, par rapport au territoire où il commande au nom et avec les pouvoirs du Gouverneur général. Or ce Lieutenant, surtout s'il avait été nommé par le Roi, ne pourrait être gêné dans son administration, par ceux qui, auparavant, auraient été ses égaux ou même ses supérieurs, dans la Magistrature ou dans l'armée. Mgr. de Telmesse est donc plus qu'un Grand Vicaire ordinaire, et doit être regardé comme chef de ce District, et commandant au nom de notre Evêque.

IV QUESTION.

Est-il vrai qu'on ne doit pas rendre à Mgr. de Telmesse, les honneurs dûs à l'Evêque Diocésain ?

RÉPONSE.

On prouve, à la vérité, qu'il y a des honneurs dûs à l'Evêque Diocésain, à l'exclusion des autres : mais on ne prouve pas qu'il ne peut les communiquer à un autre. La chose au moins n'est pas exprimée clairement. Mais quoiqu'il en soit de ce point de Droit, on ne peut se plaindre. Car puisque notre Evêque n'ordonne pas, mais recommande seulement d'accorder les honneurs qui lui sont dûs, à son Auxiliaire ; on peut les accorder ou les refuser, en attendant qu'on obtienne du St. Siège une décision formelle.

Mais ne pourrait-on pas dire qu'un Evêque Auxiliaire, nommé par le Pape et par l'Evêque, pour conduire un district particulier, pourrait être honoré dans le lieu de sa juridiction, d'une manière spéciale, parce qu'il en est le chef, quoique sous l'Evêque Diocésain. Et en effet un Evêque Coadjuteur *cum futura successione*, peut rece-

voir une partie des honneurs dûs au Diocésain, quoique sa dignité de Coadjuteur ne lui donne de pouvoir et de juridiction qu'après la mort ou la démission de son Evêque, et seulement parce qu'il est héritier. Ne pourrait-on pas à plus forte raison accorder quelque chose à celui qui, dans son District, représente actuellement l'Evêque Diocésain, qui agit en son nom, et conduit une partie du Diocèse. Il pourra donc recevoir quelques honneurs particuliers dans son District, comme le Coadjuteur dans tout le diocèse.

On reproche à l'Evêque de Québec d'avoir accordé les honneurs qui lui sont dûs, à son Auxiliaire; on aurait peut-être mieux fait de louer en cela sa modestie et son humilité. L'Evêque Auxiliaire, de son côté, a refusé d'abord ces honneurs, et ne les a acceptés que pour faire la volonté du Pape et de son Evêque; en quoi est-il condamnable?

On dit qu'on se trouve ainsi obligé d'accorder les honneurs à deux Evêques au lieu d'un. Mais on est guère exposé à cet inconvénient, puisque l'Evêque Diocésain ne vient plus ici, qu'il n'y fait plus de visites Episcopales, etc. D'ailleurs, quand l'Evêque Diocésain est sur les lieux, l'Evêque Suffragant lui laisse tous les honneurs, et ne reçoit que ceux dûs à un Evêque étranger.

On insiste sur les Décrets des Papes, sur les Décisions de la Congrégation des Rites, sur le Cérémonial des Evêques, etc. Mais ces autorités étaient peu considérées en France, et ne valaient qu'autant qu'on voulait bien les recevoir. Et, indépendamment de cette raison, veut-on admettre tout ce qui se trouve dans les Bulles d'Urbain VIII, et des autres Papes dans les Décrets de la S. Cong. des Rites, dans le Cérémonial des Evêques, etc. Pourquoi exige-t-on la pratique de ce point, plutôt que de beaucoup d'autres pareillement prescrits par les mêmes autorités, et que l'on n'observe pas?

Par exemple, le Missel prescrit de faire la bénédiction des cierges le 2 Février, et nous la faisons le premier Di.

Diocésain, quoique
le pouvoir et de
sion de son Evê
: No pourrait
chose à celui
ement l'Evêque
it une partie du
es honneurs par
l'adjuteur dans

voir accordé les
aire; on aurait
modestie et son
été, a refusé d'a
ne pour faire la
oi est-il condam

ccorder les hon
tis on est guère
vêque Diocésain
e visites Episco
Diocésain est sur
us les honneurs
ranger.

ur les Décisions
Cérémonial des
peut considérées
on voulait bien
raison, vent-on
Bulles d'Urbain
ts de la S. Cong
s, etc. Pourquoi
ôt que de beau
es mêmes auto-

de la bénédiction
s le premier Di.

manche de ce mois. Il dit que la Procession de St. Marc
arrivant le jour de Pâques, sera transférée au mardi sui-
vant; que le prêtre qui porte le S. Sacrement à la Pro-
cession du Jeudi-Saint et de la Fête-Dieu, est revêtu
d'une Chappe; et on n'observe rien de cela. Suivant le
concile de Trente les Pasteurs doivent instruire leur
Peuple, et faire le Catéchisme aux enfants, au moins les
Dimanches et les Fêtes chômées; Benoit XIV dit que les
Evêques ne peuvent, dans leurs Diocèses, ni établir de
nouvelles Fêtes, ni en supprimer. Les Grands Vicaires,
quand ils disent la Messe basse, ne doivent pas avoir
plus de deux cierges allumés à l'Autel; ils doivent don-
ner par écrit certaines dispenses ou permissions; et
cependant la pratique est contraire. On va aussi contre
le Rituel, dans certaines Eglises, en retranchant la céré-
monie du cierge et du chrêmeau, quand on administre le
Baptême à des enfants illégitimes. De même en certains cas,
on donne l'Extrême-Onction, et on fait les inhumations,
sans lumière, sans Etoles et sans surplis. Mais puisque
nos Evêques ont établi ou maintenu ces usages et plu-
sieurs autres, contre les lois de l'Eglise et le Droit com-
mun, sans aucune réclamation de la part de leur Clergé;
pourquoi s'oppose-t-on à quelques changements qu'ils
font pareillement pour le bien de leur Diocèse, et confor-
mément aux ordres et aux désirs du Souverain Pontife. ?

Pour ce qui concerne en particulier le Cérémonial des
Evêques, on prétend qu'il n'est fait que pour les Cathé-
drales, et n'oblige pas, les Eglises Paroissiales telles que
la nôtre. On ne peut donc pas suivant ce principe, se ser-
vir de l'autorité de ce Cérémonial pour prouver que dans
notre Paroisse nous ne devons pas rendre tel ou tel hon-
neur à tel ou tel Evêque.

V. QUESTION.

Est-il plus convenable que Mgr. de Telmesse laisse la
ville de Montréal, pour fixer sa demeure dans une Pa-
roisse de Campagne ?

Non, car la ville est le chef-lieu du District qu'il doit gouverner. Elle en est comme le centre d'où il est plus facile de communiquer avec les différentes parties de ce District, de les surveiller, et de les bien conduire. Il convient qu'un Evêque Grand Vicairo soit dans la principale ville du Territoire qui lui est confié, et où il exerce sa juridiction, comme un Evêque Diocésain réside dans la Cathédrale de son Diocèse, et le Pape à Rome. On peut dire encore que dans les villes, un Evêque a à régler plus d'affaires et de plus importantes qu'ailleurs; que les cérémonies Episcopales s'y font avec plus de décence, et sont plus utiles: qu'enfin un Evêque peut y prêcher plus convenablement, et avec plus de profit pour la Religion. Une autre raison qui est personnelle, c'est que Mgr. de Tolmesse est né et a vécu à Montréal, et qu'il y veut faire son séjour. Mais quelques soient ces raisons, personne ne peut légitimement s'opposer à la résidence qu'il est résolu d'y fixer.

En effet, chacun a droit de continuer à demeurer dans sa patrie, et dans le lieu de son domicile. Il a donc droit de n'en être pas empêché par des moyens non légitimes, et il ne convient à personne de lui dire: "Vous nous déplaidez ici, allez demeurer dans une autre Paroisse." On ne peut non plus lui rendre son séjour désagréable, et le molester, pour le forcer à changer de domicile. Après la peine de mort et l'emprisonnement perpétuel, l'exil est une des plus grandes peines que la justice humaine puisse infliger. Qu'on juge par là de la conduite de ceux qui ont cherché à éloigner le Prélat, en le contrariant, en lui faisant entendre qu'il était vu ici de mauvais œil, qu'il ne devait y attendre que des chagrins; ouïa en traversant le dessein qu'il avait de faire construire une Eglise et une maison auprès de la ville. Car on n'avait nulle raison légitime de le traiter ainsi.

Mais supposons qu'on eût réussi à lui faire abandonner cette ville; la Paroisse où il se serait retiré, pouvait employer des moyens semblables pour le forcer à se retirer

strict qu'il doit
d'où il est plus
ces parties de ce
conduire. Il con
dans la princip
où il exerce
sain réside dans
Rome. On pour
à régler plus
urs ; que les cé
s de décence, et
at y prêcher plus
pour la Religion
est que Mgr. de
et qu'il y veut
ces raisons, per
à résidence qu'il

à demeurer dans
e. Il a donc droit
s non légitimes
« Vous nous de
re Paroisse. » On
lésagréable, et be
mécile. Après l
pétuel, l'exil est
e humaine puis
uite de ceux qui
ontrariant, en lu
auvais oeil, qui
enfin en traver
truire une Eglise
n'avait nulle rat

rière abandonner
tiré, pouvait em
reer à se retirer

dans une autre ; et ainsi de suite. Peut-on traiter ainsi un Evêque, et même qui que ce soit, a moins qu'il ne soit bien coupable, et qu'on en ait l'autorité ?

« Qu'il se retire, disait-on, dans une Paroisse de Campagne ; nous n'avons pas besoin de lui en ville ; et il ne fait que nous embarrasser. Les choses allaient mieux sans lui. » Est-ce ainsi que des prêtres venus d'un autre pays, traitent en Canada un Evêque canadien, et ci devant leur confrère ? Qu'on suppose que dans un diocèse de France, des prêtres venus d'un autre pays, disent et fassent la même chose pour un Evêque Français, dans des circonstances à peu près semblables à celles où nous sommes ici. Qu'en penserait-on, et qu'en arriverait-il ?

Mais quoi, dira-t-on, n'y a-t-il pas des Prêtres Canadiens de la même Maison, qui pensent et parlent de la même manière ? Oui, il y en a plusieurs, et j'en suis pénétré de douleur. Mais on doit savoir qu'ils sont instruits et dirigés par les Prêtres Français, qui sont à la tête des affaires, qui conduisent tout, et qui répondront de tout. Il en faut dire autant d'une partie des Prêtres de Campagne et de ceux de nos Paroissiens, qui ont adopté les mêmes sentimens et le même langage.

Mais que dire des Marguilliers de cette Paroisse qui ont refusé le Trône Episcopal à Mgr. de Tolmesse, et ont agi contre lui avec tant de rigueur ? L'opinion commune est qu'ils ont été conseillés, ou au moins fortifiés dans leur révolution, par le Séminaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Séminaire n'a point réclamé, ni agi contre ce qu'ils ont fait ; qu'il leur a été plus uni depuis ce temps, qu'il leur a témoigné de la reconnaissance, parce qu'ils assuraient qu'en cela ils soutenaient ses droits ; et que pour ne pas leur déplaire il a refusé de faire annoncer au Trône, une Quête ou souscription pour l'Eglise de St. Jacques, quoique l'Evêque de Québec et celui de Tolmesse le désirassent et le demandassent. C'est ainsi que les Prêtres Français de ce Séminaire se

trouveront entièrement ou en grande partie, responsables de ce que l'on a fait dans ce District, contre les deux Evêques en question, et en porteront l'odieux.

Jusqu'ici j'ai tâché de répondre aux cinq principales propositions, par lesquelles on veut prouver que le Bref du Souverain Pontife en faveur de Mgr. de Telmosse, ne doit point être reçu dans ce District, et qu'il n'y a aucune force non plus que le Mandement de Mgr. de Québec, publié à ce sujet. Je vais maintenant répondre aux principales objections ; et j'établirai ensuite quelques Maximes qui me paraissent propres à décider les questions qui nous occupent.

I OBJECTION.

Nos adversaires nous ont donné plusieurs sujets de plainte.

RÉPONSE.

Quand on serait assuré que notre partie adverse a manqué en plusieurs points, il ne s'en suit pas que nous ayons droit de tout empêcher, et de tout renverser. On ne punit pas toutes les fautes par les plus grandes peines.

Vous nous paraissez avoir manqué en tel et tel point, pourrait-on dire : nous ferons examiner nos prétentions par ceux à qui il appartient ; nous nous en rapporterons à leur décision ; et provisoirement nous ferons comme si tout était en règle ; Voilà comme il est permis de raisonner et d'agir ; et non pas de dire : nous ne voulons pas de lui, qu'il s'en aille. *Nolumus hunc regnare super nos.*

II OBJECTION.

Le District de Montréal n'avait pas besoin de cette nouvelle forme de gouvernement : il était bien conduit auparavant.

RÉPONSE.

1^o Cette forme de Gouvernement est nouvelle pour ce Pays, mais ne l'est pas dans l'Eglise de Dieu. Elle peut commencer ici comme ailleurs, et y produire beaucoup de bien. En effet, on établit pour supérieur, un Evêque, ce qui convient très-bien à son Ordre. Que dirait-on si on nous donnait pour Chef un Diacre ou un Accolythe, ce qui pourrait se faire ? On ne se plaindrait pas davantage. A cet Evêque, on donne les pouvoirs de Grand-Vicaire, quoi de surprenant en cela ? En un mot, c'est un Grand-Vicaire, ce que nous connaissons fort bien ; et ce Grand-Vicaire est Evêque, ce qui ne répugne pas à cette autorité, et ne la défigure pas.

2^o Ce district était bien conduit par les Grands-Vicaires, et particulièrement par M. Roux. Je le sais, mais il ne s'en suit pas qu'il ne puisse pas l'être mieux par un Evêque qui sera entièrement occupé de ce soin, et que sa dignité rend plus respectable qu'un Prêtre. D'ailleurs ce n'est pas à nous à examiner les moyens que notre Evêque doit prendre pour bien administrer le Diocèse dont Dieu l'a chargé.

III OBJECTON.

Notre Evêque, dit-on, a tout troublé, en faisant le nouvel Etablissement : et on ajoute que s'il se formait un schisme dans ce Pays, c'est ce Prélat qui en serait la cause.

RÉPONSE.

Voilà sans doute une accusation bien grave et énoncée en même temps avec beaucoup de liberté. J'ai peine à me persuader que l'on propose sérieusement une pareille objection. Car on ne peut disconvenir qu'un Evêque ait droit d'examiner les besoins de son Diocèse ; que quand il le trouve trop étendu pour le surveiller et le conduire

par lui même, il peut s'adresser au Pape, pour obtenir qu'il soit divisé en plusieurs Diocèses ; et que si l'autorité Civile s'oppose à cette division, il peut demander à sa Sainteté, qu'au lieu d'Évêques Diocésains, il accorde plusieurs Évêques, avec les pouvoirs, soit d'Auxiliaires et Vicaires Généraux de l'Évêque Diocésain, ou autrement. Qu'on plaçant un de ces Évêques dans une portion de son Diocèse, pour agir en son nom, et tenir sa place, avec les pouvoirs donnés par le Pape, il ne fait tort à personne, ne fait injure à personne, et n'agit en cela que conformément à l'esprit de l'Église et à ses règles. La chose en elle-même est donc bonne, et peut avoir lieu dans ce pays comme dans plusieurs autres. Il n'y a que les circonstances et la manière, qui pourraient la rendre répréhensible.

Mais on peut voir dans ce cahier, et dans plusieurs autres Opuscules, si les circonstances qui ont accompagné cet établissement, et si la manière dont il a été exécuté, sont contraires à la justice et aux bonnes règles, comme le prétendent les adversaires des Évêques ; ou ou plutôt si ce ne sont pas des prétextes imaginés par le mécontentement. On n'a donc pas droit de s'opposer à cet établissement.

Au reste, si quelqu'un trouve qu'il en reçoit quelque préjudice, c'est une raison non pas de s'opposer à l'exécution du Bref du Pape et du Mandement de l'Évêque, mais d'exposer ses griefs d'une manière convenable, et en demander justice à qui de droit.

Il n'est donc pas vrai que l'on puisse imputer à notre Évêque, les troubles qui ont lieu, et le schisme qui pourrait en être la suite. Car si l'on se fut soumis comme on devait, aux ordres du Pape et de l'Évêque, il n'y aurait pas eu le moindre trouble, mais nous serions encore en paix dans ce District, comme on l'est dans les autres Districts de ce Diocèse, où de semblables établissements ont été formés : et nous recueillerions déjà les fruits de notre soumission. Tout au contraire, en s'opposant au Pape

et à l'Évêque, on a produit les troubles dont on se plaint, et on pourra être la cause d'un schisme, comme il sera dit ci-après, IIIe Partie, Art. IV., page 94.

Cependant on presse l'objection, en disant : " Si Mgr. de Telmesse reçoit à l'Église les mêmes honneurs que l'Évêque Diocésain les Fidèles croiront qu'il est effectivement leur Évêque, ils s'attacheront à lui, et ne seront plus soumis et unis à Mgr. Plessis, par lequel néanmoins nous sommes unis au St. Siège. On peut encore tomber dans la même erreur quand on apprend que Mgr. de Telmesse dit qu'il est notre Supérieur immédiat ; qu'il a reçu ses pouvoirs du Pape, qu'il est notre Pasteur, que nous sommes ses ouailles ; et que la juridiction qu'il exerce durera même après la mort de Mgr. Plessis."

Que Mgr. de Telmesse ait, ou n'ait pas les honneurs de l'Évêque Diocésain et qu'il dise ou ne dise pas ce qui vient d'être objecté ; il est certain qu'il n'y a aucun schisme à craindre de ce côté là. Car, par la nomination du Pape, il est Évêque Auxiliaire et Vicairé Général de l'Évêque de Québec. Ce Prélat l'a fait reconnaître sous ces titres de qualités ; Mgr. de Telmesse ne prétend pas en avoir d'autres. Or un Évêque Auxiliaire, Grand Vicairé, n'est certainement pas un Evêque Diocésain : puisqu'au contraire il est soumis à cet Evêque Diocésain, et n'agit qu'en son nom. Si donc quelques personnes ont des doutes là-dessus, il faut les instruire, et leur faire comprendre que nous tenons à notre Evêque par Mgr. de Telmesse, et au Pape par Notre Evêque.

Au reste, Mgr. de Telmesse peut dire avec vérité qu'il est notre Supérieur immédiat, qu'il a reçu ses pouvoirs du Pape. Toat cela est très-vrai, et s'accorde très-bien avec ce qu'il déclare en même temps, savoir, qu'il n'est pas Evêque Diocésain de ce District, mais de Telmesse.

IV OBJECTION.

Une Communauté est obligé de soutenir ses droits, quand ils sont attaqués.

RÉPONSE.

Oui, mais il faut que ces droits soient certains; et qu'en les défendant, elle n'ait pas plus à perdre qu'à gagner.

V OBJECTION.

Il ne faut pas changer les usages, même dans les plus petites choses. A plus forte raison ne faut-il pas introduire des changements considérables, tel que ceux du nouvel Etablissement.

RÉPONSE.

Il ne faut pas, dit on changer les usages, même dans les plus petites choses. Et cependant on ne fait plus le catéchisme pour les garçons, dans l'Eglise Paroissiale, même en été, comme on le faisait jusqu'à il a quelques années. Aux grandes Messes pour les Défunts, le Clergé ne tient plus les cierges allumés pendant toute la Messe, mais en différents temps et par intervalles. Le sacristain laïc a reçu la permission de porter et reporter les vases sacrés à l'autel, et de les en rapporter, vêtu cependant d'un surplis, aux Messes soit basses soit solennelles, ce qui ne s'était jamais vu dans notre Eglise. Quant à notre Maison, on a retardé d'un quart d'heure la collation aux jours de jeûnes; et on a abrégé d'autant la récréation du soir en été jusqu'au 15 d'Août. Je ne désapprouve pas ces changements; mais je voudrais aussi que l'on admit ceux que doit occasionner le nouvel Etablissement Ecclésiastique fait à Montréal: et cela soit pour le bien de la paix, soit pour obéir ou complaire à notre Evêque et au Pape même; motifs plus forts que ceux qui ont occasionné les changements marqués ci-dessus.

D'ailleurs il y a des circonstances où il est nécessaire de faire quelques changements, afin de n'en pas faire de plus considérables. Par exemple, pour ne pas changer l'usage essentiel où nous sommes et où nous devons être, d'être soumis à l'autorité légitime, on consent à abandonner un ou plusieurs usages moins importants : et c'est ce que nous devrions faire.

VI OBJECTION.

Notre Eglise Paroissiale ne doit pas être à la disposition d'un Evêque Auxiliaire, qui y commandera en maître, comme un Evêque Diocésain dans sa Cathédrale, et qui nuira considérablement aux droits, soit des Prêtres qui la desservent en qualité de Cures, soit des Marguilliers et des autres Paroissiens.

RÉPONSE.

On ne doit dépouiller personne de ses privilèges et de ses droits ; aussi ça n'a jamais été l'intention de Mgr. de Telmesse, qui se contente de ceux qui lui appartiennent. Il n'est pas entré malgré nous dans notre Eglise : il ne s'est pas emparé du Trône épiscopal ; bien plus il a déclaré plusieurs fois, qu'il ne voulait en rien nuire aux privilèges de la Paroisse. Ce qu'il y avait à faire alors, était que l'on convînt de part et d'autre de ce qu'il serait libre au Prélat de faire dans notre Eglise, sans blesser les droits d'autrui ; et de même quels étaient les droits de la Paroisse auxquels il ne donnerait aucune atteinte.

Or, pour régler tout cela, on pouvait avoir recours au droit commun en pareilles occasions, et renvoyer les difficultés à un Tribunal supérieur.

« Mais dira-t-on, après avoir tout réglé de concert, il en serait toujours résulté des assujettissements et des fatigues pour les prêtres du Séminaire, surtout dans les jours où il y a des Cérémonies Episcopales. »

Oui, sans doute. Mais n'est-il pas raisonnable que ceux qui reçoivent donnent aussi ? Or, l'Evêque Auxiliaire au-

roit procuré au Clergé et au Peuple l'avantage de voir ces cérémonies Episcopales; et de plus il aurait rendu service aux uns et aux autres, en annonçant de temps en temps la parole de Dieu, soit dans les sermons, soit dans les conférences de la Neuvaine, où même la Prière du Carême. Il aurait aussi entendu les confessions, etc.

Ces services nous auraient pu dédommager de ceux qu'on lui aurait rendus. A ces avantages que nous aurions reçus, on peut joindre ceux que nous aurait procurés la bonne intelligence qui aurait régné entre notre Évêque, son Auxiliaire, et nous; et enfin les désagréments et peut-être les malheurs dont cette heureuse union nous aurait préservés.

VII OBJECTION.

Le droit exige que l'Évêque qui se choisit un Auxiliaire, lui forme une rente convenable, sans quoi il sera lui-même chargé de pourvoir à ses besoins, à ses propres dépens.

RÉPONSE.

On ne peut guère exiger qu'un Évêque Diocésain qui, comme le nôtre, a un Evêché qui ne lui fournit qu'une maison pour se loger, sans aucun revenu, procure à un Auxiliaire ce qu'il n'a pas lui-même.

Cependant, avec la permission du St. Siège, il lui assure une partie de la dîme d'une Paroisse; et la Providence a voulu que celui qu'il a choisi pour son Auxiliaire, *parce qu'il n'en connaissait pas de plus digne*, ainsi que je le lui ai entendu dire plusieurs fois, a de son patrimoine une rente viagère de 200 louis.

Au reste, cette affaire regarde les deux Prélats: et de quelque manière qu'elle ait été réglée, le Bref de Mgr de Telmesse, n'en est pas moins valide.

VIII OBJECTION.

On n'a fait aucune enquête *de commodo et incommodo* au sujet de l'établissement de Mgr. de Telmesse, en sa qualité d'Evêque Auxiliaire, et Supérieur du district de Montréal.

RÉPONSE.

1o. Il faudrait prouver, ce qu'on n'a pas dit, qu'on doit observer cette formalité, pour un Evêque qui est seulement Auxiliaire et Vicaire-Général, préposé à un district.

2o. Nous-mêmes nous avons omis cette formalité dans une circonstance plus importante, celle de l'établissement de la nouvelle Eglise Paroissiale que nous allons construire. En effet, on n'a fait aucune enquête *de commodo et incommodo*, pour connaître les personnes qui peuvent avoir intérêt à conserver l'Eglise actuelle, et dont les droits peuvent être lésés par la nouvelle bâtisse. Par exemple, ceux qui ont des places gratuites ou à très-bas prix dans l'Eglise qu'on veut démolir; et on n'a déterminé aucun moyen de les indemniser dans la future. Les Sœurs de la Congrégation, et plusieurs particuliers sont dans ce cas. Ne serons-nous donc regardants sur les formalités requises par les lois, que quand il s'agira des droits des Evêques?

IX OBJECTION.

C'est, dit-on, les Evêques qui répondront des conséquences, puisqu'ils sont cause de notre différend. Pourquoi Mgr. de Telmesse a-t-il voulu se rendre maître dans notre Eglise? Pourquoi Mgr. de Québec n'a-t-il pas fait publier le Bref de son Suffragant?

RÉPONSE.

La dernière partie de cette objection, a déjà été réfutée ci-dessus, page 8.

Il s'agit donc de répondre à la première partie qui concerne Mgr. de Telmesse.

On a en grand tort d'accuser de *Voies de fait* Mgr. de Telmesse, qui n'a jamais prétendu faire autre chose dans notre Eglise, que ce que faisait l'Evêque Diocésain lorsqu'il était sur les lieux.

En toutes choses, nous semblons avoir parlé d'abord d'une façon, et avoir ensuite agi d'une autre. Quand Mgr. de Telmesse demanda avis sur son acceptation de l'Episcopat, pourquoi ne lui conseilla-t-on pas de refuser? Assurément il n'aurait pas accepté. Quand après le sacre de Mgr. de Telmesse, on demanda à Mgr. de Québec comment il voulait qu'on traitât son Suffragant dans notre Eglise, et qu'il eût répondu *comme moi-même*, que ne lui disait-on aussitôt que cela ne se pouvait faire: que c'était contre les règles de l'Eglise? Mgr. de Québec se serait probablement prêté alors à nos vœux; et le scandale du renversement du Trône Episcopal, en l'absence de Mgr. de Telmesse, n'aurait pas eu lieu.

Comment Mgr. de Telmesse s'est-il rendu coupable de *Voies de fait* dans notre Eglise, en agissant d'après ce qu'avait réglé Mgr. de Québec, avant de quitter Montréal, et sans que nous nous y fussions opposés? Comment pouvons-nous dire que le Bref de Mgr. de Telmesse nous a pas été suffisamment notifié, lorsque nous-même n'avons demandé à Mgr. de Québec, qu'un Mandement pour cela? Comment nous plaindriions-nous de n'avoir pas vu le Bref de Mgr. de Telmesse, après que Mgr. de Québec nous a offert d'en recevoir communication par Mgr. de Telmesse, et que nous n'avons pas voulu? Pourquoi avons-nous publié le Mandement, si nous voulions ensuite nous opposer à son exécution? Si l'on doit en toutes choses se conduire avec franchise, c'est surtout dans les matières de Religion.

Mais n'a-t-on pas offert à l'Evêque de Telmesse de revenir dans notre Eglise, après sa Visite de 1821? Non, on lui a écrit seulement que *malgré l'extrême peine qu'on*

re partie qui con
s de fait Mgr. de
autre chose dans
e Diocésain lors

oir parlé d'abord
autre. Quant
n acceptation de
n pas de refuser
nd après le sacre
Mgr. de Québec
ragant dans notre
même, que ne lui
t faire : que c'é
de Québec se se
s ; et le scandale
en l'absence de

endu coupable de
issant d'après ce
quitter Montréal
posés ? Comment
de Telmesse le
sque nous-même
n'un Mandement
-nous de n'avoir
près que Mgr. de
mmunication par
pas voulu ? Pour
si nous voulions
? Si l'on doit en
aise, c'est surtout

de Telmesse de
te de 1821 ? Non
trême peine qu'il

es Communautés à changer leurs usages, les choses reste-
aient au cheuw de la Paroisse, comme elles étaient avant
la Visite. Mais on ne l'invitait pas à y revenir. Et on
lui écrivait cela, après lui avoir dit dans son Mémoire
abrégé qu'on lui avait adressé dans sa Visite, que des
gens trouvaient mauvais que le Séminaire voulût
être maître dans son Eglise ; et l'on expliquait plus clai-
rement quels étaient ces ignorants, en disant à Monsei-
gneur, dans la Lettre qui accompagnait le Mémoire,
qu'il avait jusqu'alors ignoré nos droits. On l'accusait
dans ce Mémoire d'avoir usé de *Foies de fait* dans notre
Eglise. On lui prescrivait dans la Lettre d'envoi, des
conditions pour sa rentrée, savoir qu'il reconnaîtrait que
l'état des choses serait sans préjudice aux droits du
Séminaire : qu'il ne durerait que jusqu'à la Visite de
l'année suivante, et qu'il ne subsisterait jamais pour le
successeur de l'Evêque de Telmesse : c'est-à-dire, qu'en
voulait faire avouer d'avance à cet Evêque, que jusqu'a-
lors il avait eu tort dans cette affaire, que venait de
déclarer à Rome ; et qu'on cherchait à le compromettre
pour l'avenir. Après cela est-il surprenant que l'honneur
ait empêché de revenir à notre Eglise ? D'ailleurs, s'il y
est revenu le Dimanche suivant, croyant trouver les
choses dans le même état qu'avant la Visite, il aurait été
trompé ; car le Trône n'avait pas été replacé, vu, disait-
on, l'opposition des Marguilliers. Mais comment imputer
ceux-ci seuls d'avoir ôté le Trône, quand on écrivait à
Monseigneur, en lui envoyant le Mémoire, que le temps
de son absence pendant sa Visite, nous permettait d'ôter
le Trône avec moins d'éclat ?

Après tout, quand on aura prouvé que Mgr. de Telmesse
a usé de *Foies de fait* dans notre Eglise, il sera temps
d'examiner si véritablement elles méritent ce nom, et si
elles peuvent être comparées à celles dont il se plaint de
votre part. En attendant je vais poser les Maximes que
j'ai annoncées au commencement de ces Observations.

I MAXIME.

Il faut obéir au Pape.

Le Pape ayant donné à Mgr. de Telmesse l'autorité nécessaire pour gouverner le District de Montréal ordonne par là même au clergé et aux Fidèles du même District, de le reconnaître pour leur chef, tenant à l'égard la place de l'Evêque de Québec ; et de l'honorer et lui obéir en ce te qualité. Cet ordre du Souverain Pontife nous étant clairement manifesté par notre Evêque, c'est une obligation très étroite et très importante de l'exécuter fidèlement ; et par conséquent ceux qui refusent de s'y soumettre sans raison légitime, péchent très grièvement. Or les raisons que l'on prétend avoir, sont-elles réelles ? sont-elles assez grandes ? C'est ce que nous n'avons pas droit de décider. Nous avons seulement le droit d'exposer ces raisons au Pape ; c'est à lui seul de décider ces doutes, et de dispenser de l'obéissance, s'il le juge à propos.

Et qu'on ne dise pas que le Bref du Pape est contraire aux Canons ; que le Pape lui-même est soumis aux Canons, et obligé d'y conformer ses décisions. Pour répondre, je me contente de transcrire les paroles suivantes de Muzzarelli : “ Est-il quelqu'un assez peu logique, pour unir ensemble ces deux idées, d'une puissance sacerdotale, suprême et universelle dans toute l'Eglise, et conférée par J.-C. au Pontife Romain, et de subordination, comme sujet aux Canons, non-seulement des Conciles, mais encore des Provinciaux, pour ne pas dire des Diocésains ? ” *Muzzarelli, l'origine de la juridiction des Evêques dans leurs Diocèses, page 66.*

II MAXIME.

Il faut obéir à l'Evêque.

L'obligation d'obéir à l'Evêque et de lui être soumis est certaine et importante. Pour s'en dispenser, il faut

ne des raisons certaines et non douteuses, importantes et non communes. Or à qui est-ce à juger si ces raisons sont telles ? Ce n'est certainement pas à ceux qui y sont intéressés

Des Prêtres blâment leur Evêque, décident qu'il a tort, ont-ils le Droit ? Ils parlent en conscience, ils insistent les mêmes sentimens à leurs amis et à leurs Elèves. peuvent-ils en conscience ? Chacun aura le même droit de s'élever contre ses Supérieurs.

Dans le clergé, les Prêtres sont subordonnés à leur Evêque. Ils ne doivent donc pas chercher à l'emporter sur ceux qui restent fidèles à lui dans ce qui concerne la Religion, à moins que lo péché soit très supérieur de l'Evêque ne le décide ainsi.

Car on doit savoir que tout Evêque a droit de dire ce qu'il veut. C'est ce que nous disait autrefois St. Thomas de Cantorbéry au Comte de Leicestre, qui le citait au tribunal de son Souverain Henri II. « Considérez, mon fils, qu'il n'est ni selon la loi, ni selon la raison, que des enfans se parlent pour

juger de leur père, et qu'ils le condamnent : ainsi je ne soustrais au jugement du Roi et au vôtre, et à celui de tout autre qui entreprendrait contre moi. Responsable à Dieu seul, je ne puis être jugé que par le Pape.

« qui j'en appelle comme vous en êtes tous témoins. » *Est de l'Eglise Gallie. Livre XXVII, tome IX, pag. 322.*

Personne n'a donc droit de parler hautement contre le Roi de Québec et son Auxiliaire ; et de condamner publiquement leur conduite, avant qu'ils aient été condamnés par le Pape encore moins de les calomnier, comme ont fait quelques-uns ; ce qui est regardé comme une aveue par l'Eglise, qu'elle le met au nombre des trois cas où elle prononce la dégradation solennelle

entre ceux qui s'en rendent coupables, savoir, pour le crime d'hérésie, la falsification des Lettres Apostoliques, la calomnie contre son propre Evêque, *Durant de Guillaume, verbo. Dégradation.* Mais en attendant le jugement de Rome, s'il doit avoir lieu, voyons ce que nous avons à faire.

l'ommes l'autorité
et de Montréal
Fidèles du même
chef, tenant à leur
et de l'honorer
le Souverain Pontife
par notre Evêque
est importante de
ont ceux qui restent
me, péchant très
c'est ce que nous
avons seulement le
c'est à lui seul de
l'obéissance, s'il
Pape est contraint
est soumis au
décisions. Pour
les paroles sur
un assez peu logi
idées, d'une puis
dans toute l'Eglise
n, et de subordina
seulement des Com
pour ne pas dire
origine de la jur
page 86.
e.
e lui être soumis
dispenser, il faut

III MAXIME.

Il faut un juge pour terminer les contestations.

Le parti des Evêques, et celui des Prêtres qui leur sont opposés s'accusent mutuellement de subtilités, de préventions, de fausses imputations. Qui en sera le juge ? Ce ne sera certainement pas le Public. Cependant des Prêtres dénoncent leurs Evêques au Public. Mais outre que ce n'est pas là la marche de l'Eglise quand les Supérieurs sont en faute, comment le public pourrait-il décider entre ces mêmes Supérieurs, et quelle force aurait sa décision ? En effet, chacun des deux partis soutient qu'il a raison : il faut un juge pour donner le droit à qui il appartient. Quel sera le juge ? Le Public ? Il n'a ni les lumières, ni la prudence, ni l'autorité nécessaire pour juger de si grandes questions.

Le Public ou le Peuple ne peut donc être juge dans cette cause. Qui le sera donc ? Sera-ce le Gouvernement ? Mais comment le Gouvernement peut-il décider entre les Pasteurs Catholiques et leurs ouailles, en matière de Religion ? C'est d'ailleurs ce qu'il ne prétend pas, et ce que nous ne pourrions lui demander. Il faut dire autant des Tribunaux Civils. Enfin, sera-ce le Clergé ? C'est ce qu'il reste à examiner.

Ceux des Prêtres de ce District qui sont mécontents de la conduite des deux Evêques, et qui s'en plaignent ne peuvent point décider la contestation par eux-mêmes, car ils sont partie intéressée, et par leur caractère sacerdotal, soumis à l'Evêque Diocésain et à son Auxiliaire. Ainsi quelque soit leur manière de penser et de s'annoncer rien de tout cela ne peut donner le dessous à leurs Supérieurs Canoniques. Les autres ne sont pas qualifiés non plus pour juger et décider dans ces affaires. Quant à l'Evêque Auxiliaire, on lui refuse la qualité et les pouvoirs qu'il a reçus de Rome, et on l'accuse au lieu de recevoir ses ordres, comme on devrait. Enfin l'Evêque

contestations.

Prêtres qui leur sont
subtilités, de* pré
ni en sera le juge
Cependant de
Public. Mais out
se quand les Sup
pourrait-il décide
le force aurait s
aux partis soutien
onner le droit à qu
e Public ? Il n'a
autorité nécessaire

ne être juge dans
ra-ce le Gouvern
ent peut-il décide
rs ouailles, en m
e qu'il ne prétend
demander. He
s. Enfin, sera-ce
er.
sont mécontents d
i s'en plaignent
n par eux-mêmes
eur caractère sac
à son Auxiliair
ser et de s'énonc
ssous à leurs Sup
et pas qualifiés no
affaires. Quant
qualité et les po
accuse au lieu
t. Enfin l'Evêque

Dioécésain est lui-même blâmé publiquement : on veut détruire les Etablissements qu'il a faits dans le Diocèse, rendre nul le Mandement qu'il a adressé à ce sujet au Clergé et aux Fidèles de ce District. On est par conséquent bien éloigné de prendre pour juges ces deux Prélats. Quel autre tribunal reste-t-il donc à invoquer, sinon celui qui a droit de juger les Fidèles, les Prêtres et les Evêques eux-mêmes, savoir le St. Siège ; c'est aussi le seul tribunal auquel les premiers Pasteurs puissent être cités dans une affaire qui concerne la Religion.

Ces principes sont incontestables : il fallait donc former un Appel Canonique au St. Siège, puisqu'on ne voulait pas se soumettre à l'Evêque Dioécésain, ni à son Auxiliaire : comme je suis persuadé que nous devons le faire dès le commencement. Au lieu qu'en résistant aux Evêques et les dénonçant comme on a fait, on s'écarte de la subordination essentielle au Gouvernement de l'Eglise. On s'expose par là à être blâmés et repris même par les Laïcs.

En effet si un simple Fidèle demande quel est le sujet des contestations entre les Evêques et les Prêtres ; on lui répondra que ce sont les honneurs de l'Eglise, et l'autorité nécessaire pour gouverner spirituellement ce District. On répliquera : ces honneurs et cette juridiction contestés paraissent bien regarder la Religion, ce qu'on ne pourra nier. Mais continuera-t-il, dans les choses qui concernent la Religion, quand d'un côté ce sont des Evêques, et de l'autre des Prêtres qui contestent, moi qui ne connais pas ces matières, quel parti suivrai-je ? Celui des Prêtres, ou celui des Evêques qui sont supérieurs aux Prêtres ? Quelle réponse leur donnera-t-on ?

Ne vous mêlez pas de ces discussions, lui dira-t-on. Mais répliquera-t-il, les Prêtres s'adressent aux laïcs : ils disent que les laïcs sont intéressés dans ces débats, et qu'ils doivent les connaître pour former leur opinion. Ils poursuivent vivement les Evêques, qui sont au-dessus du Clergé et des Laïcs. Je crois être obligé de me déclarer

pour les Evêques, jusqu'à ce que leur Supérieur les ait condamnés. Autrement quand des Capitaines s'élèvent contre leur Général, sans qu'aucun juge compétent décide, les soldats devraient se déclarer pour eux et se soulever contre le Général. Si donc vous êtes nos Pasteurs, donnez-nous l'exemple de la soumission que vous nous prêchez ; et obéissez à vos Supérieurs, comme vous voulez que nous vous obéissions.

IV MAXIME.

Dans les matières de Religion, il faut céder à la plus grande Autorité.

Nous devons donc nous joindre à la partie la plus considérable du Clergé de ce District et à cinq Evêques, lesquels approuvent la conduite de nos deux Prélats, et soutiennent que nous devons exécuter le Bref du Pape, je m'explique.

1^o. cinquante-quatre Prêtres de ce District, (ce qui forme la majorité,) ont donné par écrit leur adhésion au Bref en question du Souverain Pontife et au Mandement de Mgr. de Québec, déclarant qu'ils désapprouvent le pamphlet sorti de Longueuil, et tous autres Ecrits faits contre les dits Bref et Mandement. Et il est à remarquer que plusieurs de ces Prêtres sont amis du Sénateur.

2^o Mgr. Poynter, Evêque d'Italie, et Vicaire apostolique de Londres s'est déclaré ouvertement pour Mgr. Plessis contre le curé de Longueuil. On ne peut douter également que les Evêque de Rhésine, (1) de Rose et de Julienne, ne pensent comme Mgr. Poynter. Enfin Mgr. Coadjuteur, qui dès avant le départ de Mgr. de Québec pour l'Europe, a connu et approuvé les Plans, n'a pas dû connaître qu'il eût changé d'avis. Voilà donc cinq Evêques, juges naturels des matières Ecclésiastiques, qui se joignent à Mgr. de Telmesse, à Mgr. de Québec, et au

(1) Voyez à la fin, le 3^e appendice à ce mémoire.

Supérieur les ait
pitaines s'élevend
compétent déci
ur eux et se sou
tes nos Pasteurs
n que vou nous
comme vous vou

Souverain Pontife lui-même, qui s'énonce clairement par son Bref, et commande avec l'autorité qu'il a reçue de J. C. dont il est le Vicaire. Enfin ces Prélats sont suivis par le plus grand nombre des Prêtres de ce District. Qui nous empêche de nous réunir à ces Prélats et à ces Prêtres, qui approuvent de concert l'Etablissement fait par le Chef de l'Eglise, pour notre District? Le parti opposé n'est ni aussi considérable, ni aussi bien appuyé. (1)

nt céder à la plus

Mais après avoir vu ce que notre devoir nous prescrit dans les circonstances présentes; voyons ce que demandait et ce que demande de nous, non pas une justice rigoureuse, mais la bienséance de notre état, la reconnaissance, les sentiments d'honneur, etc.

partie la plus con
cinq Evêques, les
deux Prélats, et
le Bref du Pape

SECONDE PARTIE DES OBSERVATIONS.

District, (ce qui
leur adhésion au
re et au Mandat
qu'ils désapprou
t tous a nos Ecrits
nt. Et il est à re
sont amis du Sémi

CE QU'IL CONVENAIT A NOTRE MAISON DE FAIRE DANS
LES CONTESTATIONS PRÉSENTES.

ARTICLE I.

Motifs d'attachement et de reconnaissance

et Vicaire apost
tement p ur Mgr
On ne peut doute
(1) de Rose et de
ter. Enfin Mgr.
e Mgr. de Québe
Plans, n'a pas fa
Voilà donc cinq
ecclésiastiques, qu
de Québec, et at

Qui veut-on empêcher de demeurer dans cette Paroisse, d'y exercer ses pouvoirs? Un Evêque dont l'enfance et la jeunesse nous ont été connues, un élève de cette Paroisse qu'il a toujours édifiée par la sagesse de sa conduite, par sa piété, par sa ferveur; et dont les talents, les lumières et les vertus font assez l'éloge: qui n'est que dans l'Etat Ecclésiastique, que dans la ferme espérance d'être Prêtre du Séminaire; qui dans cette maison a fait tout le bien qu'il a pu; qui pour lui rendre service a consenti, contre son goût, à un voyage d'Europe, lequel pouvait achever de ruiner sa santé déjà faible, et l'exposait à ne plus revoir une mère tendre et justement

Voyez à la fin, le 1er appendice.

chérie; qui n'a accepté l'Episcopat qu'avec peine, d'après la volonté du Supérieur général de St. Sulpice, et de celle du Supérieur de cette maison, d'après les instances de son Evêque, et les ordres exprès et réitérés du Pape; qui ne se consolait que dans l'espérance d'être toujours uni au Séminaire, et d'en être regardé comme membre. Pour les services qu'il a rendus pendant quinze ans, l'attachement qu'il nous a témoigné, et l'empressement qu'il avait de ne vivre qu'avec nous, quelle récompense a-t-il reçue? Quel retour de la part du Séminaire?

Dès le commencement des malheureuses affaires, j'exprimai combien je désirais que Mgr. de Telmesse continuât à demeurer avec nous dans notre Maison: mais on trouva que la chose n'était pas praticable. On dit cependant au Prélat qu'il pouvait loger au Séminaire pendant plusieurs mois. Mais bientôt on lui signifia qu'on ne pouvait le garder même un peu de temps; et que s'il continuait de venir en récréation avec nous, plusieurs de nos Prêtres n'oseraient s'y trouver, et seraient obligés de se priver de ce délassement. Il fallut donc que l'Evêque cherchât promptement un autre asile, et le jour même où on lui donna cet avis, son embarras fut tel, qu'il ne savait en quel lieu il coucherait. J'en fus pénétré de chagrin: j'en témoignai ma peine; j'y joignis des représentations et des instances; mais sans succès. Depuis ce temps, je n'ai pu effacer de mon esprit ce triste événement; et plus d'une fois, quand j'en ai entendu le récit, je n'ai pu retenir mes larmes.

Malgré ces sujets de mécontentement et plusieurs autres, Mgr. de Telmesse est encore attaché à notre maison; et il conserve des sentiments de modération et de charité, tels qu'ils doivent se trouver dans le cœur d'un Evêque. On l'a entendu plusieurs fois s'exprimer ainsi:

“ Je ne veux pas de mal à personne. Je ne parle contre mes adversaires, qu'autant qu'il est nécessaire pour la cause. Je les excuse autant que je puis; et je ne souffre pas qu'on les blâme et les condamne en ma présence.

voce peine. d'a-
St. Sulpice. et
d'après les ins-
es et réitérés du
espérance d'être
regardé comme
pendant quinze
né, et l'empres-
us, quelle récom-
t du Séminaire
ses affaires, j'ex-
e Telmesse con-
e Maison : mais
aticable. On dit
ger au Séminaire
t on lui signifi-
eu de temps ; et
ation avec nous
y trouver, et se-
sement. Il fallut
ent un autre asilo-
vis, son embarras
coucherait. J'en
ai ma peine ; j'ai
ances ; mais sans
ceer de mon esprit
ois, quand j'en
larmes.
t plusieurs autres
notre maison ;
tion et de charité
œur d'un Evêque
er ainsi :
Je ne parle con-
nécessaire pour
is ; et je ne sou-
e en ma présence

« Je suis disposé à tout oublier, et à faire tous les sacri-
fices possibles. Je ne veux qu'exécuter la volonté du
Pape et de mon Evêque. Cette volonté m'est connue
clairement : je puis l'accomplir sans déplaire au Gou-
vernement : il est de mon devoir de m'y conformer,
je ne veux nuire aux droits de qui que ce soit.

« Je veux continuer de vivre dans la Paroisse où je
suis né, où j'ai été élevé, et où j'ai vécu jusqu'à présent,
excepté pendant que j'ai été secrétaire de M. Denaut,
et pendant mon voyage d'Europe. Cette ville est le
chef-lieu du District, et la résidence naturelle de celui
qui doit conduire la Ville et tout son Territoire. Cette
Ville a été assignée pour le lieu de ma résidence future,
par le Ministre d'Etat, lorsqu'il m'agréa pour gou-
verner ce District, au nom du Prince régent lui-même.
Comment peut-on donc me blâmer ?

« Le Séminaire ne peut me loger ; je me réfugierai ail-
leurs en attendant mieux. Des Laïcs me refusent dans
leur Paroisse la place que j'y occupais : leurs Prêtres
ne s'y opposent pas : j'ai formé en conséquence le
dessein de construire une Eglise dont je serai maître ;
et auprès, une maison pour ma demeure. On a refusé
de demander les secours des Fidèles pour cet Etablis-
sement : la Providence y pourvoit d'une autre manière.
Au reste, cet Etablissement ne préjudiciera en rien aux
droits des curés, des Patrons et des Seigneurs. On ne
fera dans l'Eglise de St. Jacques, que ce qu'on a droit
de faire dans une Eglise qui n'est pas Paroissiale. Enfin,
tout cela se fait suivant la volonté de l'Evêque Diocésain
et avec son approbation. »

Ainsi parle et agit Mgr. de Telmesse. Cette modération
jointe aux services qu'il nous a rendus, et à l'attachement
qu'il conserve pour notre maison, ne mérite-t-elle pas
quelques égards ?

Quant à Mgr. de Québec, on fait l'éloge de ses bonnes
qualités, de ses vertus, et en particulier de sa patience.
On sait qu'au moins une fois il a écouté tranquillement

des injures que quelqu'un lui a dites en face. Et dans les affaires présentes, sa patience est telle que le curé de Longueuil en tire une preuve en sa faveur dans son second Pamphlet, disant que puisque ce Prélat a gardé le silence à son égard et le souffre dans sa Cure, c'est une marque qu'il ne blâme pas ses écrits. On convient d'ailleurs qu'il est désintéressé, appliqué à ses devoirs, en un mot, bon Evêque. Son Auxiliaire est pareillement estimé comme un digne Evêque. Ces deux Prélats ne cherchent l'un et l'autre que le bien de la Religion. Tout cela devrait parler en leur faveur, et faire présumer de la justice et de la prudence de leur conduite dans le Gouvernement Ecclésiastique.

Pour ce qui nous regarde en particulier, notre Maison a reçu des bienfaits de Mgr. de Québec, et de ses Prédécesseurs. Vers l'an 1712, l'Evêque de Québec. (Mgr. de St. Valier) s'unit à M. Tronson, et forma avec lui la somme de quarante-deux mille livres, pour secourir le Séminaire de Montréal, qui ne pouvait plus se soutenir, et paraissait près de sa ruine. Depuis ce temps, les Evêques de Québec ont rendu service à ce Séminaire quand ils l'ont pu ; et encore les années dernières, Mgr. Plessis a agi en notre faveur dans des circonstances très-importantes et très-critiques. (1) Et malgré notre opposition pour lui, il continue de nous traiter avec bonté, il nous accorde des Vicaires, et a permis l'aggrégation d'un plus grand nombre de Sulpiciens, qu'aucun de ses prédécesseurs. Enfin jusqu'à la mort de notre dernier Supérieur, et un peu depuis, la meilleure intelligence a régné entre les Evêques et le Séminaire. La reconnaissance et une ancienne amitié, se termineraient-elles à des reproches, des refus, des divisions ?

Les Prêtres français venus ici depuis la Révolution, ont été si bien accueillis par l'Evêque et son Clergé ; et cette bienveillance n'a pas été passagère. Et depuis quelques

(1) Voyez le 1er appendice à la fin de cet écrit.

années ces Prêtres contrarient l'Evêque, murmurent contre lui, gênent son administration, inspirent aux Canadiens leur mécontentement, et ne veulent pas recevoir un des premiers Membres de ce Clergé. Est-ce là la récompense d'une bonne hospitalité ?

ARTICLE II.

Esprit du Séminaire de St. Sulpice.

Nous devons avoir de la ressemblance avec notre Fondateur, et nous conduire par son esprit. Or, dans ce vénérable Père, quel respect pour les Evêques, quelle humilité, quel désintéressement ? Qu'aurait-il fait lui et les anciens Sulpiciens que nous révérons, dans les circonstances présentes ? Que les enfants imitent leur Père. (1)

Une des principales raisons qu'on allègue contre la présence de l'Evêque de Telmesse, est que son séjour diminuera l'influence du Séminaire, et celle de son Supérieur qui auparavant gouvernait le District. Mais outre que cela n'est pas vrai dans sa généralité, puisqu'il y a eu souvent d'autres grands Vicaires non-Sulpiciens, qui partageaient l'autorité, on peut dire que l'esprit primitif de St. Sulpice, n'était pas de gouverner les Diocèses en tout ou en partie ; j'ai toujours ouï dire que dans cette Congrégation on ne cherchait que la vie cachée, et non à influer sur le public : que l'institut n'avait d'autre but que de former dans les Séminaires de jeunes Ecclésiastiques auxquels on n'inspirait que du respect et de l'obéissance envers les Evêques.

Dans une Communauté, il est louable et important de suivre les usages, de ne pas changer les bons usages. Il faut donc rétablir l'usage où l'on était de respecter da-

(1) Je ne lis jamais le Ch. 12 du Liv. 7 de la Vic. de M. Olier par M. Nagot, Art. 3 et 4. sans faire des réflexions affligeantes sur la conduite de notre Maison comparée aux sentiments de notre Fondateur.

vantage les Evêques, et de leur être plus soumis : la Communauté n'en sera que plus régulière et plus agréable à ceux qui la composent.

Depuis un certain nombre d'années, on s'est accoutumé à critiquer l'Evêque, à le blâmer à la face de la Communauté, et même devant des Prêtres étrangers. Ce n'était pas la l'ancien esprit de la Maison et à force de répéter les sujets de plainte, on produit une opposition de sentiments et un levain qui fermente et aboutit à une rupture.

Si dans les commencements ou depuis, on eût proposé à la Communauté une conduite plus douce et plus généreuse envers les Evêques, je pense qu'elle l'aurait adoptée avec plus de plaisir qu'une conduite plus sévère.

Quand des Sulpiciens furent élevés à l'épiscopat dans les États-Unis, quelqu'un demanda icis'ils continueraient à être Sulpiciens. La réponse fut affirmative, parcequ'ils avaient pour cela la permission et le consentement du Supérieur général : qu'avec cette permission, un Evêque appartenait encore au Séminaire, et était censé Sulpicien. M. Duclaux Supérieur général de notre Congrégation, répondit dans le même sens à Mg. de Telmesse en particulier. On aurait donc pu accorder à cet Evêque la même faveur qu'il demandait si ardemment, et qui pouvait nous être plus utile qu'à lui. Cependant ses desirs et ses empressements n'ont éprouvé de notre part que des refus qu'il est difficile de concilier avec l'esprit de St. Sulpice.

A voir notre conduite dans ce point et dans quelques autres, il pourra se faire que l'on dise que trop d'honneur nous fait honte, et que nous nous jugeons indignes d'avoir un Evêque pour confrère, d'être immédiatement gouverné par un Evêque, de vivre en union avec lui, de lui voir annoncer la parole de Dieu, et exercer sous nos yeux, ses autres fonctions. Nos pères n'auraient pas donné lieu à de pareils reproches. Au reste, dans notre Communauté, le bien de la paix, l'édiification des Fidèles

les autres avantages de l'union, ne valent-ils pas mieux que ce que l'on pourra gagner en continuant la résistance ?

Mais pour ne parler que des avantages de la paix, plusieurs d'entre nous étant avancés en âge, ont plus besoin de paix que de combats ; et de consolations que de troubles et d'amertumes. Quant à moi, si j'eusse prévu ces chagrins, je ne me serais pas fait Sulpicien, mais maintenant que je le suis, a-t-on droit de me causer les peines dont je me plains, et dont je devrais être exempt dans une Communauté, plus encore que partout ailleurs ?

Nous devons aussi penser à ceux qui viendront après nous, et leur transmettre les biens spirituels que la Providence nous a communiqués par ceux qui nous ont précédés. Mais si nous leur laissons les divisions intérieures, l'opposition pour les Evêques, et celle des Evêques pour nous ; ce sera un bien triste héritage qu'ils recevront de nous.

ARTICLE III.

Autres motifs, tirés de la Religion et de la Raison.

L'Etablissement commencé à Montréal étant considérable par rapport à la Religion, on pourrait suivre le conseil donné par Gamaliel. " Assez de poursuivre ces hommes, et laissez-les. Car cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira. Mais si elle vient de Dieu, vous ne pouvez la détruire ; et il est à craindre que vous ne vous trouviez coupables d'avoir combattu contre Dieu même." Art. V., 39 et 40.

Autrefois des Lois fondaient des Monastères, bâtissaient des Eglises, et dotaient des Evêchés. Le Clergé trouverait-il étranger à ces sortes d'œuvres ?

Les revenus d'une de nos Seigneuries employés à soutenir un Evêque, nous auraient couverts d'honneur et de mérite, et auraient assuré notre existence. C'est du moins ce que je me persuade. Les envieux auraient alors cessé

de nous reprocher nos richesses, et de les tourner contre nous. Notre grande fortune et nos grands revenus pourrout être la cause de notre perte.

Les Français aiment leurs maîtres, et les Canadiens, descendants des Français, les aiment aussi. Que les uns et les autres se réunissent pour en donner des preuves à l'égard de leurs Maîtres et Pasteurs spirituels.

Les grands Vicaires sont les hommes de l'Evêque et suivant le Droit ils ne sont qu'une même personne avec lui : il est convenable qu'ils lui soient unis de sentiments autant que possible, et qu'ils prennent ses intérêts au lieu de se tourner contre lui.

On pourra se tromper pour ce pays comme on a fait pour celui de nos voisins. On disait que les Evêchés qu'on y établissait, étaient trop nombreux, que le lieu des Sièges était mal choisi ; que plusieurs des Evêques choisis allaient troubler tout et tout détruire. Et cependant les Evêques établissent la Religion et la font fleurir, tandis qu'elle dépérit semblablement ici.

Nous sommes sujets comme les autres hommes, à nous laisser prévenir, à juger en notre faveur, à trouver des torts où il n'y en a pas, ou bien à les exagérer ; en un mot, nous sommes sujets à nous tromper et à trouver des raisons solides ou subtiles, vraies ou fausses, pour nous justifier. Nous devons donc nous défier de nous-mêmes.

Nos fautes sont plus visibles aux yeux des autres qu'aux nôtres ; et à une réputation de grande vertu peut en succéder une toute contraire.

On sent qu'on a des talents et des connaissances ; on est approuvé et applaudi des siens ; on rejette avec mépris les sentiments contraires. Cette conduite est bien loin d'être sûre.

De deux partis qui se combattent, celui qui est inférieur en autorité ne devrait pas avoir honte de céder à l'autre, quand il n'a qu'un droit égal au moindre.

Dans la Révolution française on a employé les Curés et les autres Prêtres, pour affaiblir et détruire l'autorité de

les tourner contre
nds revenus pour
et les Canadiens,
aussi. Que les uns
ner des preuves à
irituels.
es de l'Evêque et
me personne avec
unis de sentiments
t ses intérêts au

comme on a fait
que les Evêchés
breux, que le lieu
sieurs des Evêques
étruire. Et cepen
on et la font fleurir
ici.

es hommes, à nous
ur, à trouver des
exagérer ; en tal
er et à trouver des
fausses, pour nous
er de nous-mêmes
yeux des autres
grande vertu peut

onnaissances ; on
on rejette avec
e conduite est bien
celui qui est infé
honte de céder à
u moindre.

employé les Curés et
uire l'autorité de

Evêques ; et ensuite on a abattu facilement le Clergé du second Ordre. Il semble que l'on commence quelque chose de semblable dans ce pays. Il y a pourtant une différence ; c'est qu'en France ce furent les partisans de la Philosophie qui imaginèrent ces moyens de destruction, et qui s'étant emparés du gouvernement, les firent exécuter. Ici c'est le Clergé qui persécute les Evêques, les dénonce au public et les accuse à la face du Gouvernement, pour les lui rendre suspects et odieux, et l'inviter en quelque sorte à gêner et à ruiner peu à peu notre Religion.

Le nouveau Pape a témoigné une bonté et une confiance particulière à toute la Congrégation de St. Sulpice, en faisant dire à M. Duclaux, Supérieur Général, qu'il leur donnait sa Bénédiction, en faisant leur éloge, et dans une autre occasion en se recommandant à leurs prières : ce qui est certainement bien honorable et bien consolant pour tous les enfans de Mr. Ollier. Mais quand ce Saint Pape apprendra ce que les Sulpiciens du Canada ont fait à l'égard de leur Evêque et de son Auxiliaire, quoiqu'aitorisés par un Bref exprès de son prédécesseur Pie VII, d'heureuse mémoire ; je ne sais ce qu'il pensera et ce qu'il fera par rapport à notre Maison.

Quand nos intérêts changent, notre langage change aussi : par exemple sur les Sulpiciens devenus Evêques, comme on a vu plus haut ; sur les Libertés de l'Eglise Gallicane, dont on parle depuis quelques années bien différemment de ce que l'on faisait auparavant ; sur l'état de ce Diocèse, car quand il s'agit des grandes cérémonies Pontificales, on dit qu'elles ne conviennent pas à un pays de Mission, tel que celui-ci, mais quand il s'agit d'observer les formalités prescrites pour l'Élection et la réception des Evêques, on dit que ce Diocèse, est aussi régulier et aussi bien établi que ceux de France. Pareillement quand on veut prouver que les Prêtres de notre Séminaire ne sont pas obligés à assister l'Evêque dans les Offices Pontificaux on prétend que le Cérémonial des

Evêques n'est fuit que pour les Cathédrales, et non pour l'Eglise Paroissiale telle que la nôtre; mais on s'appuie sur le même Cérémonial, quand il s'agit de fuir voir qu'on ne doit pas rendre à tel Evêque tel ou tel honneur. Or, ces variations dans notre manière de parler sont suspectes.

Telles sont en partie les raisons de convenance qui pouvaient nous inspirer une conduite différente de celle que nous avons tenue. Il me reste à parler dans la 3^e partie, des effets qu'ont produits ou que produiront les contestations présentes.

TROISIEME PARTIE DES OBSERVATIONS.

EFFETS DES CONTESTATIONS PRÉSENTES.

ARTICLE IER.

Écrits publiés contre les Evêques.

Le Séminaire, il est vrai, n'a pas contribué à la publication des deux écrits de Mr. Chaboillez; il a même engagé l'auteur pendant un an à ne pas publier le premier de ces pamphlets, à cause des inconvénients qu'il y avait à exposer au Public les matières controversées, et en quelque sorte à l'en rendre juge.

Mais 1^o il convenait très-fort que le Séminaire, après cette publication, prit la défense des Evêques attaqués. Car les Séminaires sont les défenseurs nés de leurs Evêques et de la Religion. Ainsi pensait Mr. Poynter, Vicaire Apost. du District Episcopal de Londres, lorsqu'il écrivait à Mgr. de Québec: " Je suis persuadé que l'illustre Séminaire de St. Sulpice, pour qui j'ai la plus haute estime, sera le premier à réprover ce pamphlet." Malheureusement ses espérances ont été vaines. Quant à moi, affligé du silence de mes confrères,

J'ai écrit deux lettres particulières à l'auteur de ce Pamphlet pour le réfuter selon mes forces, employant successivement la douceur et la sévérité.

2. Il fallait au moins ne pas approuver le Curé écrivain, et ne pas le favoriser comme il paraît que l'on a fait, en disant ouvertement que son premier écrit était appuyé sur les bons principes, et bien prouvé, (à l'exception peut-être de la citation du Concile de Trente); en recevant ses visites dans les temps critiques plus souvent que jamais, et lui faisant le meilleur accueil; en lui donnant de conseils, disent quelques-uns, sans l'assurer, mais le présumant, de la conformité qui se remarque entre ses assertions, preuves, etc., et celles du Mémoire fait par le Séminaire

Mais au moins Dieu connaît si et jusqu'où cette Maison a contribué aux écrits en question, et aux murmures de plusieurs Prêtres et Laïcs; et il connaît aussi la conduite qu'elle devait tenir dans ces circonstances. Je crains son jugement et ses châtimens, même pour ce monde-ci.

ARTICLE II.

Effets de ces Écrits.

Ceux mêmes qui sont opposés aux Evêques, trouvent, il est vrai, que la publication de ces Écrits, produit de mauvais effets dans le public. " Mais, dit-on, le public a pourtant droit d'être instruit de ces questions, parce qu'il y est intéressé; et après tout, les matières s'éclairciront, et on saura à quoi s'en tenir."

Mais il est maintenant aisé de voir par expérience, si l'on a bien instruit ce Public, s'il est aujourd'hui plus éclairé et mieux en état de juger ces questions qu'il ne l'était auparavant. Combien peu de personnes sont capables d'apprécier les raisonnemens faits de part et d'autre, ou les autorités citées.

On instruit le peuple de plusieurs choses qu'il devrait ignorer ; et on lui fait prendre l'estime, la confiance et le respect qu'il avait pour ses supérieurs, pour les Prêtres comme pour les Evêques. On lui fait entendre qu'il peut examiner et juger ses Supérieurs ; ce qui est contraire à la subordination, surtout en fait de Religion.

D'ailleurs, en parlant ou écrivant contre les Evêques on devait bien s'attendre que d'autres parleraient ou écriraient en leur faveur. De là les divisions et partis opposés entre les Laïcs, qui s'accusent réciproquement, se haïssent, s'injurient. Par là, on trouble les Fidèles paisibles, on les malédifie, et on se charge de tout le mal.

Car a-t-on droit de publier comme on l'a fait, tant d'accusations, de reproches, de soupçons ? Tout cela nuit à ceux qu'on attaque, et même aux deux partis. Comment donc peut-on autoriser cette conduite ?

Et en effet que prétend-on dans ces attaques ? Humilier les premiers Pasteurs, les faire passer pour ambitieux, vains, despotes, injustes, etc. On veut empêcher un Etablissement qui peut produire beaucoup de bien, en rendant la vigilance et les soins, plus faciles par la présence d'un second chef. Il n'est conforme ni à la charité ni à la justice, de priver le Clergé et les Fidèles, des secours qu'ils ont droit d'en attendre : et on se charge beaucoup en empêchant le bien qui doit résulter de la Visite des Paroisses, de la Confirmation, des Ordinations etc. Dans tout cela que de péchés. On doit bien craindre pour tous ceux qui auront à en répondre, quels qu'ils soient.

ARTICLE III.

Effets des contestations Ecclésiastiques, par rapport à notre maison aux Communautés Religieuses, aux Fidèles laïcs, et aux Protestants.

Les esprits d'une même Communauté se partagent. Ils se forment deux partis qui s'observent, se soupçonnent

choses qu'il devrait
e, la confiance et le
s, pour les Prêtres
entendre qu'il peut
qui est contraire à
eligion.

ontre les Evêques
res parleraient ou
divisions et partis
nt réciproquement
trouble les Fidèles
charge de tout le

e on l'a fait, tant
ons ? Tout cela nuit
deux partis. Com
aduite ?

attaques ? Humilier
pour ambitieux
et empêcher un Etat
coup de bien, et
s faciles par la pré
orme ni à la charité
et les Fidèles, de
e : et on se charge
doit résulter de la
on, des Ordinations
doit bien craindre
ondre, quelsqu'il

es, par rapport
Religieuses,
otestants.

é se partagent. Il
t, se soupçonnent

arlent l'un contre l'autre, s'accusent réciproquement, et
e contristent. On n'a plus l'intimité et l'union que des
onfrères doivent avoir. On se pique, on s'échauffe ; et
on se trouve comme étranger ou ennemi dans le sein de
a même famille.

De plus, on s'occupe du sujet des contestations, on y
sfléchit ; on approfondit les moyens de défense ou d'at-
aque ; il faut chercher des preuves et des autorités ; tout
cela fatigue l'esprit et emploie du temps. Outre cela on
est inquiet sur ce que penseront certaines personnes ; on
craind pour le succès ; et la conscience aussi peut n'être
pas en repos.

Enfin ces divisions qui font beaucoup de mal au de-
dans, étendent au dehors leurs funestes effets. Les Com-
munautés Religieuses prennent les impressions qu'on
leur donne, raisonnent suivant ce qu'elles entendent des
différentes personnes qui les fréquentent, et se partagent
le sentiments ; ce qui ne peut que nuire au recueille-
ment et à l'union qui leur sont si nécessaires.

Les Laïcs prennent aussi part à ces divisions, et for-
ment deux partis ennemis qui se haïssent et se livrent à
des excès déplorables, soit en paroles, soit en écrits. Il
est vrai que les Fidèles pourront voir les témoignages de
respect et de civilité que nous donnons à l'Evêque Auxi-
liaice ; mais ils sauront que tout cet extérieur est vuide,
et que le cœur n'y a aucune part. Ils trouveront qu'il
est commode pour eux de nous imiter.

Mais ce n'est pas tout : nous devons aussi nous occu-
per des intérêts de la Religion dont nous sommes les
Ministres. Quel effet ces divisions doivent-elles produi-
re sur les Protestants ? Ils auront moins d'estime et
de respect pour les Evêques et les Prêtres ; ils concevront
de l'opposition contre la Doctrine, s'ils regardent comme
dignes de mépris, ceux qui la prêchent.

Cependant quand il s'agit de la Foi, nous ne devons
pas oublier ceux qui demeurent dans la maison de la Foi,

ou dans l'Eglise. N'y a-t-il pas pour eux et pour nous, dans les divisions présentes, un danger réel de faire un funeste naufrage, en abandonnant l'unité de l'Eglise ? Nous allons en dire un mot dans l'article suivant.

ARTICLE IV.

Danger d'un Schisme.

Ce qui peut causer un schisme dans un Pays, c'est le défaut de respect et de confiance pour les premiers Pasteurs ; le mécontentement, l'opposition de vues et d'intérêts ; les plaintes et les accusations que l'on se permet, et surtout que l'on manifeste dans les écrits publiés, enfin l'impunité de ceux qui osent parler ouvertement et publier des Ecrits contre les Chefs de la Religion. Joignez à cela le refus de se soumettre à leur volonté et les actes d'une désobéissance formelle, dans ce qui concerne la Religion, et vous aurez les marques ordinaires, et même quelque commencement de schisme. Or tel est le malheureux état des choses en ce Pays. Une partie du Clergé du second ordre, et un certain nombre de laïcs ne font aucun cas du Bref du Pape et du Mandement de notre Evêque. Ils refusent de reconnaître M. de Talmesse pour chef de ce District, quoique nommé par le Pape et l'Evêque. On voudrait l'empêcher de s'établir dans cette ville, qui est le Chef-lieu de son District. En conséquence, on emploie les reproches, les accusations, dans les Gazettes et les Pamphlets. On agit ouvertement contre la volonté des Supérieurs Ecclésiastiques, etc.

Cependant, le schisme, comme on sait, est un des plus grands malheurs, ou plutôt le souverain malheur dans l'ordre de la Religion et du Salut. La crainte seule d'un schisme devrait faire trembler.

ARTICLE V

Autres effets des contestations, par rapport à notre Maison.

On se donne bien des mouvements pour se soustraire au nouveau Régime. Que gagnera-t-on à cela ? De se défaire d'un Supérieur, pour en avoir un autre : de se priver de l'honneur et des autres avantages attachés à l'Episcopat ; d'être gouverné par un Prêtre au lieu d'un Evêque. Il y a-t-il plus d'inconvénients à recevoir une dispense ou une ordonnance d'un Evêque que d'un Prêtre ? Et encore ceci suppose que le Supérieur du Séminaire continuera à être Grand Vicaire, ce que nous espérons sans en être assurés.

D'ailleurs, au lieu d'avoir un Evêque ami de la Maison, honorant et favorisant le Séminaire, on aura un Evêque constamment opposé, qui ne nous verra que de mauvais œil, qui observera nos démarches, nous contrariera etc. Est-ce vivre que de vivre ainsi ?

Si nous nous prévalons de notre opulence, et que nous voulions par là l'emporter sur son Evêque presque destitué de ressources temporelles, il est à craindre que nous nous perdions nous-mêmes.

Ce qu'on aurait dépensé pour l'Etablissement d'un Evêque, aurait mieux valu devant Dieu, que beaucoup de bienfaisances que nous pouvons faire à nos Paroissiens ou à nos Frères.

C'est d'ailleurs très avantageux et honorable pour le Séminaire, qu'un de ses membres fût élevé à l'Episcopat, et qu'il continuât de nous être uni comme à ses Confrères et à ses amis. Son affection pour notre maison, n'eût pas été douteuse, puisqu'il lui est encore attaché malgré les froideurs et les rebuts qu'il en a éprouvés ; et cette affection n'eût pas été non plus stérile et sans effet ; car nous connaissons la droiture et la bonté de son cœur ; et le poste qu'il occupait le mettait à portée de nous être utile dans l'occasion. Mais ce qui eût encore mieux valu pour nous,

c'était de favoriser cet Evêque, de l'aider de doter le nouvel Etablissement. Car nous aurions eû part du bien que cet Etablissement aurait produit ; et nous pouvions espérer une protection particulière de Dieu pour notre Séminaire, la conservation de ses privilèges et de ses biens. La conduite contraire pourra aboutir au discrédit et à la ruine.

Les Séminaires doivent être les appuis de la Religion et les boulevards du Diocèse. En qui l'Evêque se confiera-t-il, et à qui aura-t-il recours pour sa défense, si ce n'est pas à eux ? Et s'ils se tournent contre lui, et en donnent exemple au Clergé, qu'arrivera-t-il ? Leurs amis entreront dans leurs sentiments : ceux qu'ils ont instruits et élevés, ayant naturellement confiance en eux suivront volontiers leurs exemples ; critiqueront la conduite de l'Evêque, s'opposeront à ses volontés, et iront peut-être jusqu'à lui résister ouvertement, et abandonner son obéissance. Que de malheurs à craindre !

Dans la contestation présente, si les Evêques ont le dessous, on l'imputera aux Prêtres français, qui par là deviendront odieux à une partie du clergé et des Laïcs. Si les Evêques ont le dessus, ils n'oublieront pas ceux qui ont excité la tempête ; et les Prêtres Canadiens qui les auront suivis en rejeteront la faute sur eux. De plus, l'Evêque Diocésain, mécontent des Prêtres français, en fera venir d'autres d'Europe avec peine, et pourra s'opposer à leur venue dans ce pays.

Enfin, le Séminaire est mal vu des Evêques, qui n'ont plus de confiance en lui, et qui sont persuadés qu'ils affaiblissent l'obéissance Canonique dans les Etudiants et dans le Clergé. Les nouvelles maisons d'éducation qui se sont établies en peu de temps, et celles qui pourront se former encore, se fortifieront et seront favorisées à mesure que le Séminaire déchoira ; et il pourra se faire que l'éducation nous soit enlevée.

Pour remonter à celui qui tient tout entre ses mains, souvenons-nous que N. S. a dit que " tout Royaume

ler de doter le
côté part du bien
nous pouvions
Dieu pour notre
légés et de ses
tir au discrédit

de la Religion
Evêque se con-
sa défense, si ce
contre lui, et en
t-il? Leurs amis
qu'ils ont ins-
nfiance en eux
iqueront la con-
blontés, et iront
t, et abandonner
ndre!

Evêques ont le
ngais, qui par la
rgé et des Laïcs.
hieront pas ceux
s Canadiens qui
te sur eux. De
Prêtres français.
eine, et pourra

Evêques, qui n'ont
ersuadés qu'ils
s les Étudiants
ns d'éducation
celles qui pour-
eront favorisées
pourra se faire

ntre ses mains,
tout Royaume

divisé sera désolé, et que les maisons seront renversées l'une sur l'autre." Et qu'on remarque bien qu'il ne dit pas : *plusieurs royaumes divisés*, mais *tout royaume*, sans en excepter. Craignons que cette menace ne s'exécute sur nous et notre pays.

Il pourra se faire que, dans quelque temps, nous nous repentions de ce que nous avons dit et fait contre notre Confrère, et que nous soyons forcés de dire : *merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, dum deprecaretur nos, et non audivimus : idcirco venit super nos tribulatio.*

N. S. disait aux Juifs ; " La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissent est devenue la principale pierre de l'angle.....celui qui tombera sur cette pierre s'y brisera." Mat. 21, 42. Je ne prétends pas faire l'application de ces paroles ; mais je perse qu'elles méritent notre attention, aussi bien que celle-ci : *Quiconque s'élève sera abaissé.* Luc. 14, 11.

La Providence veille sur tout. Tôt ou tard la vérité et le bon droit se feront connaître, et Dieu mettra au grand jour, ce que l'on trame avec bien du secret. (1)

Nous usons de raisons subtiles contre les autres : on nous a déjà rendu la pareille, et on pourra encore le faire à notre détriment. L'homme est puni par où il a péché. Puisque nous nous plaignons des autres en ce point, ne les imitons pas.

Le Séminaire n'est pas assuré de son existence. On lui a contesté ses droits et ses possessions ; et nous avons sujet de craindre pour l'avenir. Pour nous soutenir, nous avons besoin d'une Providence particulière, que nous n'obtiendrons que par l'humilité, la charité et une solide piété. Or ces vertus sont-elles bien compatibles avec l'opposition et la division où l'on vit ? D'ailleurs

(1) Ces paroles du vénérable Sulpicien étaient prophétiques : La Comédie Infernale, en est la preuve.—(Note Editoriale.)

pour obtenir cette protection spéciale de Dieu, qui nous est si nécessaire, nous devrions, étant faibles comme nous sommes, secourir les faibles : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperum.....* et non pas profiter de l'état de faiblesse et de dépendance où ils sont.

Enfin, l'union avec eux nous rendrait forts et peut-être invincibles : *Frater qui adjuratur a Fratre, quasi civitas firma.* Prov. 18, 19.

Il y a des peines canoniques contre ceux qui arrêtent l'effet des Bulles et Brefs des Papes.

ARTICLE VI.

Effets des contestations par rapport à l'Eglise que Mgr. de Tolmesse fait construire.

A quoi aboutissent les efforts et les oppositions du Séminaire ? l'Eglise de St. Jacques et la Maison Episcopale se construisent, et sont plus considérables qu'on n'aurait osé l'attendre. " Il n'a pu avoir que 4 livres " 10 sols, d'une partie considérable d'un faubourg, disait-on, et encore celui qui faisait la quête ou souscription, " a reçu bien des avanies." Il faut avouer que cette somme s'est bien multipliée ; les secours abondent de plusieurs côtés ; et ce que le Clergé a fait pour ces édifices, annonce en même temps, et ses bonnes dispositions pour les Evêques, et son opposition pour le Séminaire.

Au reste, on n'a pas à reprocher à Mgr. de Tolmesse d'avoir flatté nos Paroissiens pour obtenir leurs secours. Car, dès le commencement, il leur a déclaré nettement que le terrain de l'Eglise et de ses dépendances lui appartenait en propre ; que l'Eglise de St. Jacques lui appartenait aussi : qu'il en aurait la clef ; qu'il la fermerait quand bon lui semblerait ; et que pour retirer le revenu de cette Eglise, il n'avait pas besoin des syndics qu'on lui proposait, mais seulement de son Bedeau. Malgré ces déclarations, malgré le refus que nous avons fait

d'annoncer la Quête qu'il voulait faire faire dans la Paroisse, les nouveaux édifices s'avancent et prospèrent, et laissent une place suffisante (sur un emplacement régulier, borné par quatre rues, de 180 pds. sur 350) pour construire de nouveaux corps de bâtiments pour l'éducation, etc. Et ces édifices seront une preuve toujours subsistante de la mauvaise volonté du Séminaire, et de l'impuissance de ses efforts.

Plusieurs prétendent qu'un des motifs qui nous a portés à construire une nouvelle Eglise Paroissiale, était d'empêcher que l'Eglise de St. Jacques n'eut lieu (1). Si cela est, notre Eglise sera appuyée, non sur la Pierre angulaire, qui représente l'union et N. S. lui-même, *Angularis fundamenti lapis Christus missus est*, hymn. Dedic., mais sur une pierre de division, ce qui m'afflige et me fait craindre beaucoup pour le succès. Ce qui est certain, c'est que pour empêcher de commencer l'Eglise de St. Jacques, quelqu'un de considération a employé un stratagème, où, sans le vouloir, j'ai servi d'instrument. J'ai vu ensuite qu'on se jouait de moi, ce qui n'est pas un grand mal ; mais, de plus, qu'on se jouait aussi de nos Evêques, ce qui m'a désolé. On m'a fait promettre là-dessus de garder le secret ; ce que j'ai observé, sans croire cependant y être obligé. Au reste, cette intrigue n'a eu aucun succès (2).

On ne devait, dit-on, construire l'Eglise de St. Jacques, sans l'aveu du gouvernement. Mais nous-mêmes, nous avons fait bâtir le Petit Séminaire et sa Chapelle sans cet aveu. Il en est de même de la Chapelle des Tanneries des Rollands et de celle de la Côte des Neiges : et il me paraît même que nous avons fait construire ces deux Chapelles, sans en prévenir l'Evêque. Car il dit un soir, à notre Réfectoire : " J'ai passé, en venant ici, par la Côte des

(1) Voyez, à la fin, les 5e. et 6e. Appendices.

(2) Voyez, à la fin, le 7e. Appendice.

“ Neiges, et j'y ai vu une espèce de Chapelle avec un clocher singulièrement placé. J'ai pensé que c'était une Chapelle protestante.” Ces paroles marquent assez qu'il n'avait aucune connaissance de cette Chapelle ; et je pense qu'il en était de même pour l'autre.

ARTICLE VII.

Effets des contestations présentes par rapport aux Marguilliers.

Nous avons certainement témoigné beaucoup de bonté et de complaisance aux Marguilliers de notre Paroisse, et en particulier c'est pour leur plaisir que nous avons refusé de publier la Quête mandée par Mgr. de Québec. Malgré cela, dans le temps même qu'on les favorisait, un des principaux d'entre eux a dit à un de nos anciens Confères : “ Pourquoi les Supérieurs Ecclésiastiques se mé-
“ lent-ils de régler la forme qu'on doit donner aux Egli-
“ ses que l'on veut bâtir ?” Le même Marguillier disait encore au même Prêtre : “ Il serait à désirer que le Cler-
“ gé fut pauvre comme dans les premiers siècles ; il est
“ trop riche.”

Les Marguilliers paraissent d'ailleurs conserver la pré-
tention qu'ils ont depuis longtemps, de ne pas laisser
présider un Prêtre dans leurs Assemblées. Eux et les
autres Laïcs nous rendront au centuple les désagrement-
que nous aurons causés à nos Supérieurs Ecclésiastiques.

Dans la Requête présentée à Mgr. de Québec, pour ob-
tenir la permission de construire à Montréal une nou-
velle Eglise paroissiale, il n'est fait nulle mention du
Curé, non plus que dans les lettres patentes du Roi qui
permettent d'acquérir différents terrains à cet effet. Tout
est au nom des Marguilliers, ce qui est contraire aux
règles, à ce que je pense. Ainsi, les Marguilliers font les
choses sans nous, et paraissent nous faire la loi. Mais
nous n'en disons mot : nous réservons nos oppositions
pour les Evêques.

Il peut se faire, cependant, qu'en cela les Marguilliers aient agi de concert avec le Séminaire : et alors ce sera une preuve de notre extrême complaisance pour eux, et du peu de zèle que nous apportons à soutenir nos droits de Curés, quand il ne s'agit pas de les opposer à ceux des Evêques.

ARTICLE VIII.

Effets par rapport au Gouvernement.

Quant au Gouvernement, un moyen de conserver sa protection, était de demeurer unis aux Supérieurs Ecclésiastiques, et de ne former qu'un seul corps avec eux. L'union fortifie ; et, dans des temps de crises, un Evêque peut obtenir beaucoup en faveur de ses Séminaires. D'ailleurs, les Evêques, les Séminaires, les Curés et tous les Fidèles, unis ensemble, forment un tout qui impose autrement qu'une Maison isolée, soutenue par une Paroisse ou peut-être par quelques-unes.

D'ailleurs, le grand motif que l'on présente au Gouvernement pour conserver le Séminaire, c'est que cette Maison est établie pour soutenir et perpétuer la Religion, en formant des Prêtres, en instruisant et conduisant les peuples, et particulièrement les Sauvages, suivant leur institution. Mais ce motif s'affaiblira et même disparaîtra si la division continue. Car on verra que l'Evêque peut se passer d'eux pour l'éducation, et que même il désire s'en passer. On saura qu'il peut conduire Montréal comme Québec, par un Curé et des Prêtres qui n'appartiennent pas à un Séminaire ; et qu'il peut mettre aussi de ses Prêtres à la tête de la Mission du Lac des Deux-Montagnes, comme à la tête de celle du Sault-St.-Louis et de St. Régis, qui ne sont pas sur un plus mauvais pied que celle du Lac. En un mot, on dira que le Séminaire est à charge à l'Evêque, qu'il est plus nuisible qu'utile à la Religion, et qu'il est facile de faire acquitter par d'autres ses différentes fondations. L'Evêque consulté alors, que répondra-t-il, s'il est mécontent ?

ARTICLE IX.

Dans les contestations présentes, lequel des deux Partis l'emportera sur l'autre.

Il est à craindre que le Séminaire ne soit forcé de céder à ses adversaires. Car il a contre lui l'Evêque de Québec, Mgr. le Coadjuteur, Mgr. de Telmesse, Mgr. de Rhésine, Mgr. de Rose, Mgr. de Juliople ; car Mgr. le Coadjuteur et les Evêques Auxiliaires de ce Diocèse ont approuvé l'Établissement fait à Montréal par notre Evêque. Le Séminaire a encore contre lui Mgr. Poynter, Vicairo Apostolique du District Episcopal de Londres, et il s'est prononcé bien fortement, et enfin tous les Prêtres de ce District, qui ont signé leur adhésion à la conduite de Mgr. de Québec. Or, il est difficile que le Séminaire l'emporte sur sept Evêques, et sur le plus grand nombre des Prêtres de ce District.

CONCLUSION DE TOUT CET ECRIT.

Telles sont, en partie, les observations qui m'ont déterminé à prendre la résolution où je suis maintenant. Il est vrai qu'en plusieurs occasions j'ai tâché de m'unir de sentiments à mes confrères, malgré les doutes et les inquiétudes que j'éprouvais, j'ai même poussé les choses jusqu'à faire des reproches assez peu ménagés, à notre Evêque et à son Auxiliaire, soit de vive voix, soit par écrit. Mais la patience qu'ils m'ont témoignée, et surtout les lumières qu'ils m'ont communiqués, et les raisons qu'ils m'ont données, m'ont fait suspendre mon jugement. J'ai donc examiné sérieusement leurs raisons et les nôtres : et plus j'ai examiné, plus j'ai trouvé que leur droit augmentait, en même temps que le nôtre me paraissait plus faible. (1)

(1) Voyez à la fin, le 8e Appendice.

des deux Partis

ne soit forcé de
lui l'Evêque de
Telmesse, Mgr. de
ple ; car Mgr. le
de ce Diocèse ont
al par notre Evê-
i Mgr. Poynter,
opial de Londres.
nfin tous les Pré-
adhésion à la con-
fession que le Sémi-
ar le plus grand

ET ECRIT.

s qui m'ont déter-
maintenant. Il
ché de m'unir de
outes et les inquié-
les choses jusqu'à
s, à notre Evêque
it par écrit. Mais
rtout les lumières
sons qu'ils m'ont
enent. J'ai donc
es nôtres : et plus
droit augmentait,
it plus faible. (1)

J'ai crû voir aussi, du côté de leurs adversaires, une chaleur et un ton qu'on ne doit jamais se permettre à l'égard des Supérieurs, des moyens d'attaque et de défense trop violents et qui tendaient à assujettir la Religion dans ce pays à une espèce de servitude. Tout cela m'a décidé en faveur de nos Evêques, qui, quand bien même ils auraient manqué à certaines précautions et formalités, ce que je ne vois pas, sont cependant de très-bons Evêques, de l'aveu de tout le monde, n'ont que de bonnes intentions, et n'agissent qu'en vertu d'un Bref Apostolique en bonne forme, et obtenu par des voies canoniques. J'ai, comme plusieurs autres, fait la lecture de ce Bref, et je n'y ai rien trouvé que d'intelligible, et de conforme à la sagesse et à la puissance du Vicaire de J.-C. et si l'on savait pourquoi notre Evêque ne l'a pas publié, quoiqu'il ait désiré de le faire, et qu'il en ait tenté les moyens, on conviendrait aisément qu'il devait faire comme il a fait. Quoique je ne sois pas autorisé à divulguer les raisons qui l'ont arrêté, je pourrai cependant en faire part à M. le Supérieur, s'il le juge à propos :

Je renouvelle la déclaration et les protestations que j'ai faites ci-dessus ; et j'ajoute que je suis très-content de n'avoir jamais été consulté sur les mesures de rigueur que l'on a adoptées contre les deux Evêques que je défends. Car, je ne l'ai été que pour décider, comme nous avons fait, que l'on continuerait de laisser dans l'Eglise le Trône Episcopal pour Mgr. de Telmesse.

Je souhaite ardemment que, pour la gloire de Dieu, l'utilité de son Eglise, et l'avantage de ce Séminaire, toutes les choses soient rétablies dans l'état où elles doivent être ; et que la charité, la bonne intelligence et la subordination règnent pour toujours entre notre Evêque, son Auxiliaire, et tout le Clergé de ce District.

Séminaire de Montréal, ce quinze juin, 1824.

(Signé,) J. B. CH. BÉDARD, Ptre.

APPENDICES

DU CAHIER INTITULÉ : DÉCLARATIONS ET OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR J. B. CH. BÉDARD, ETC.—1ère. Partie, 1ère. Question, § III.—FALLAIT-IL PUBLIER LE BREF DU 1ER. FÉVRIER 1820.—Titre : RÉPONSE AUX PREUVES DES ADVERSAIRES, TIRÉES DU DROIT ÉCCLÉSIASTIQUE ET CIVIL DE FRANCE, PAGE 8.

10. *Des Libertés de l'Eglise Gallicane.*

Pour prouver qu'il aurait fallu demander le consentement du Clergé et du Peuple dans l'affaire présente, obtenir le consentement du Roi, publier le Bref du 1er. Février 1820, on s'appuie sur les Libertés de l'Eglise Gallicane, et on en fait l'éloge. Mais la manière dont on a parlé ci-devant des Libertés Gallicanes, et dont on a instruit les jeunes Etudiants, était bien différente de ce qu'on en dit actuellement. M. Bossuet, disait-on, n'est plus reconnaissable quand il défend ces Libertés : il affaiblit les textes dont il faisait un si bel usage contre les Protestants. Ce qui l'excuse c'est qu'il craignait un schisme, et qu'il ne trouvait d'autre moyen de l'éviter qu'en soutenant les quatre fameux articles. Mais aujourd'hui on loue ces mêmes libertés ; on en trouve la doctrine très-bonne : elle est, dit-on, la sauvegarde de la Religion, et sans elle l'Eglise serait haïe et persécutée de tous côtés.

Cependant, nous sommes dans des circonstances bien différentes de celles où se trouvait Bossuet. Car si nous sommes menacés d'un schisme en Canada, ce sera précisément pour avoir voulu faire valoir ces mêmes Libertés de l'Eglise Gallicane ; pour avoir exigé que le Bref de Mgr. de Telmesse fût enregistré dans les Cours des Parlements qui n'existent point ici ; pour avoir prétendu qu'il ne pouvait exercer ses pouvoirs de Rome, sans avoir suivi les formalités présentes en France pour l'érection

d'un Evêché. Si, après la publication du Mandement de Mgr. de Québec, on n'eut pas élevé toutes ces difficultés, tout ne serait-il pas resté dans la paix et l'union ?

Quoiqu'il en soit, sommes-nous obligés de nous assujettir à toutes ces Libertés ? En effet, une Loi qui n'est pas juste, n'est pas une Loi véritable. Or, les Libertés, telles qu'elles étaient observées en France, étaient-elles toutes conformes à la justice et à la Religion ? Et peut-on soutenir qu'on fût obligé en conscience de les suivre, quand elles étaient employées à asservir le Clergé, et à humilier la Religion ?

Mais maintenant on distingue deux sortes de Libertés Gallicanes : celles qui étaient maintenues par le Clergé, et qui sont très-bonnes, dit-on ; et celles qui étaient soutenues par les Parlements qui y avaient joint leurs prétentions injustes. Mais dans les Lois du Royaume, et dans la pratique, distinguait-on ces deux espèces de Libertés ?

On dit que ces Libertés ont sauvé la Religion dans l'Europe, particulièrement parcequ'elles décident que le Pape ne peut délier les sujets d'un Souverain du serment de fidélité ; que cet article des Libertés a été adopté par toutes les Universités Catholiques ; et que sans cela les Protestants ne se seraient jamais réunies à l'Eglise. Mais ce serait grandement s'abuser que de croire que ce fût un privilège particulier à l'Eglise Gallicane, de ne pas croire au pouvoir des Papes pour déposer les Rois. Malgré les prétentions de quelques Ultramontains, on n'admettait depuis longtemps ce pouvoir, pas plus en Espagne ou en Italie, qu'en France ; et il n'y a plus à craindre que les souverains Pontifes cherchent à l'exercer. (1)

(1) On voit par cette phrase que M. Bédard, malgré son esprit droit, n'avait pu s'affranchir entièrement des idées qui avaient cours à St. Sulpice. S'il avait eu le bonheur de vivre au milieu d'une société plus catholique, il aurait sans doute su que le Pape a le droit de déposer les Souverains, ainsi que l'Eglise l'enseigne. — (Note Editoriale.)

Consultons maintenant l'histoire pour nous former une juste idée des Libertés dont il s'agit. La déclaration du clergé de France en 1682 a été condamnée et annulée *inglobo* par trois Papes (1), Alexandre VIII, par sa Bulle du 4 Août 1690, Clément XI, par son Bref du 31 Août 1703, et Pie VI, par sa Bulle du 28 Août 1791 contre le Concile de Pistoie. Benoît XIV dans sa Bulle à l'Archevêque de Compostelle du 2 Juillet 1748 (2) dit que la défense de cette déclaration méritait une condamnation expresse, parcequ'il est difficile de trouver un ouvrage aussi contraire à la doctrine professée, sur l'autorité du St. Siège, dans toute l'Eglise Catholique, la France seul exceptée, mais que Clément XII ne s'abstint de le faire que par égard pour la mémoire de Bossuet, et par crainte d'exciter de nouveaux troubles. Dès que cette déclaration parut, l'Université de Douai en fit ses plaintes à Louis XIV (3) : la Sorbonne refusa de l'enregistrer ; et ce fut le Parlement qui se fit apporter les Registres de la Faculté, pour y faire transcrire les quatre articles : l'Eglise de Hongrie la déclara *absurde et détestable*, par son Décret du 24 Octobre 1682 : les Evêques nommés qui avaient signé la déclaration se rétractèrent ensuite : le Procès-verbal de l'Assemblée de 1682 ne fut pas même déposé dans les Archives du Clergé. Qui ne sait, d'ailleurs, que le *Recueil des Libertés Gallicanes* fait par Pithou et Dupuis, et où tous les autres ont été puisés, fût condamné par le Clergé de France le 9 Février 1639, comme un ouvrage détestable, masquant des hérésies formelles? (4) Qui ne sait que grand nombre de ces

(1) Il faut y ajouter Innocent XI, par son Bref du 11 Avril, 1652. † J. J. Ev. de T.

(2) Peut-être veut-il parler de sa lettre du 13 Juillet 1742, au Grand Inquisiteur d'Espagne. † J. J. Ev. de T.

(3) De Maistre, de l'Eglise Gallicane, liv. 2. ch. 5.

(4) Le Conseil du Roi l'avait déjà supprimé par arrêt du 20 Décembre 1638. † J. J. Ev. de T.

ur nous former une

La déclaration du
damnée et annulée
ndre VIII, par sa
par son Bref du
e du 28 Août 1794
oit XIV dans sa
u 2 Juillet 1748 (2).
n méritait une con-
difficile de trouver
trine professée, sur
glise Catholique, la
ent XII ne s'abstint
noire de Bossuet, et

troubles. Dès que
de Douai en fit ses
ne refusa de l'onre-
fit apporter les Re-
ranscrire les quatre
ara absurde et détes-
1682 : les Evêques
tion se rétractèrent
blée de 1682 ne fut
Clergé. Qui ne sait
Gallicanes fait par
s ont été puisés, fut
le 9 Février 1639,
quant des hérésies
nd nombre de ces

ril, 1652. † J. J. Ev. de T.
8, au Grand Inquisiteur d'Es

20 Décembre 1638. † J. J.

Libertés étaient appuyées sur la pragmatique-sanction de Charles VII, que Léon X en l'annulant, (1) *nefaria et corruptela*? Si la plupart des Papes, après Alexandre VIII, ont fermé les yeux sur les thèses où l'on soutenait ces Propositions, c'est que Louis XIV assura ce Pontife (2) qu'il avait publié une déclaration (3) pour révoquer l'Edit où il avait ordonné au Clergé de les enseigner ; et parceque, d'ailleurs, ce n'était pas l'enseignement commun même en France. Au reste, les Papes ont toléré plusieurs autres abus, tel que celui par lequel quelques Evêques de France supprimaient des Fêtes générales de l'Eglise, etc., sans pour cela les approuver. (4)

20. Des Parlements de France.

On fait valoir contre nos Evêques l'autorité et la conduite des Cours de Parlements. Mais en France même, on regardait l'autorité des Parlements comme opposée à l'autorité de l'Eglise. En effet, sous prétexte d'Appel comme d'abus, ils s'emparaient des causes du for Ecclésiastique, et décidaient contre les Evêques et les Abbés, en faveur de leurs inférieurs. Les Evêques étaient heureux que le Roi prît leur cause en main, et cassât les sentences des Parlements.

Les Parlements, disait-on ici autrefois, avaient pour principe de protéger les inférieurs contre leurs Supérieurs, les Religieux contre leurs Abbés, les Curés et les Chanoines contre leurs Evêques ; les Marguilliers contre leurs Curés ; et en général les Laïcs contre les Ecclésiastiques. Comment donc leur Arrêt peuvent-ils être des modèles de justice à suivre ?

(1) C'est Jules II qui proscrivit la Pragmatique, et Léon X qui mit en force le concordat. † J. J. Ev. de T.

(2) Ce n'est pas à Alexandre VIII, mais à Innocent XII, que Louis XIV, écrivit ainsi. † J. J. Ev. de T.

(3) Il n'y est pas parlé de déclaration, mais d'ordres donnés. † J. J. Ev. de T.

(4) En joignant Clement XII et Benoît XIV, aux quatre autres Papes, ci-dessus nommés, ce ne sera pas moins de six Papes qui ont donné leur sentiment contre la déclaration. † J. J. Ev. de T.

Quand ces Parlements furent détruits, on s'en applaudit. Ils sont bien morts de leur belle mort, disait-on ; personne ne les regrettera ; et on ne s'occupera jamais de les rétablir.

On sait, d'ailleurs, qu'ils étaient généralement entachés de Jansénisme. Malgré tout cela, on dit aujourd'hui que ces Tribunaux étaient très-respectables. On dit aussi que les Evêques recouraient à leurs juridictions. Mais comme ils étaient forcés d'y recourir pour avoir gain de cause au Civil, cela ne prouve pas que les Evêques approuvassent les prétentions des Parlements.

Pour nous qui, heureusement, ne sommes pas soumis à un pareil Tribunal ; nous qui, comme les autres Prêtres et les fidèles catholiques, reconnaissons que l'Eglise est une puissance entièrement indépendante pour les choses spirituelles ; et qui savons qu'il n'est rien de plus spirituel que l'Élection de ces Pasteurs, comment pourrions-nous regarder comme non-canonique, l'Élection de Mgr. de Telmesse, lors même que la Puissance temporelle ne s'en serait pas du tout mêlée ? Surtout quand le Concile de Trente prononce anathème contre quiconque dira que les Evêques choisis par le Pape ne sont pas des Evêques légitimes, c'est-à-dire appointés selon les Lois Canoniques. Or, n'avons-nous pas une certitude morale et suffisante, que le St. Siège a choisi Mgr. Lartigue pour gouverner ce District, en qualité d'Auxiliaire et de Vicaire-Général ? Et de bonne foi a-t-on jamais demandé à voir les Brefs des Evêques avant Mgr. de Telmesse ? ou plutôt ne s'est-on pas contenté de cette certitude morale ?

L'Autorité des Parlements était, dit-on, très-grande en France ; leurs Arrêts formaient la Jurisprudence du Royaume, et on était obligé de s'y soumettre. Oui, on était obligé, c'est-à-dire forcé de s'y soumettre ; mais non pas obligé en conscience d'y obéir dans bien des matières ecclésiastiques. En effet pour que les Loix soient obligatoires par rapport à la conscience, il faut

qu'elles soient conformes à la justice. Mais si ces Loix et leur application faite par les Parlements étaient conformes à la justice, pourquoi disait-on qu'on était heureux que le Roi de France s'opposât aux Parlements, et protégeât le Clergé contre eux. Et en effet, comment peut-on croire que ces Parlements aient eu droit de limiter comme ils ont voulu faire, la puissance du Pape et des Evêques, et de les asservir à l'autorité séculière ?

On était si persuadé de l'injustice des Parlements à cet égard, que l'on a dit plus d'une fois : " Si l'on introduit ici Jousse et les autres Auteurs qui ont compilé les Arrêts et les Maximes de ces Tribunaux, c'en est fait des droits des Curés ; les Marguilliers leur feront la loi. On doit donc craindre, ajoutait-on, que les Ouvrages de ces Jurisconsultes ne tombent entre les mains des Avocats, et ne soient suivis dans les Cours de Justice."

Ainsi pensait-on et parlait-on alors. Mais actuellement on dit que ces mêmes Ouvrages renferment et expliquent le Droit français, tel qu'il existait avant la Conquête du Canada par les armes Britanniques. Droit juste et légitime, ajoute-t-on, auquel nous devons nous soumettre.

On prétend donc que nous sommes obligés de suivre ici les Loix françaises, (telles qu'expliquées par Jousse et autres,) dans ce qui concerne la Religion, pour les objets mixtes, par exemple pour la formation et l'érection des Paroisses. Et, cependant, on a voulu donner une partie de la Paroisse de Montréal, pour augmenter celle de la Chine, et cela en employant seulement les voies de conseil et d'insinuation, sans observer aucune formalité.

es, on s'en applaudit.
ort, disait-on ; per-
occupera jamais de
généralement entachés
dit aujourd'hui que
bles. On dit aussi
jurisdiction. Mais
pour avoir gain de
s que les Evêques
lements.
mmes pas soumis à
ne les autres Prêtres
ons que l'Eglise est
ante pour les choses
et rien de plus spiri-
comment pourrions-
l'Election de Mgr
sance temporelle ne
at quand le Concile
quiconque dira que
nt pas des Evêques
n les Loix Canon-
ude morale et suffi-
gr. Lartigue pour
d'Auxiliaire et de
on jamais demandé
r. de Telmesse ? ou
certitude morale ?
-on, très-grande en
Jurisprudence du
umettre. Oui, on
soumettre ; mais
sir dans bien des
our que les Loix
onscience, il faut

30. Voyez la page 32.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE RHÉSINE.
MGR. L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC, DATÉE DE LONDRES,
LE 28 FÉVRIER, 1824.

Je ne crois pas que le sot ouvrage de M. Chaboillez puisse beaucoup nuire à la cause de la Religion en Canada. Je pense que ce Monsieur et tout autre qui pourrait avoir mis la main à cet ouvrage déshonorant, doivent être grandement honteux d'eux-mêmes, car cet écrit doit inmanquablement leur attirer le mépris de tous les partis. Le seul mauvais effet que j'apprends de nos malheureuses querelles, est de fournir à nos ennemis l'occasion d'adopter le fatal système de *divide et impera*. Mais j'espère de la bonté de Dieu, que nos frères trompés, reconnaissant leur erreur, reprendront le chemin de la rectitude et de la soumission. Je dis *nos frères* quoique je pense que M. Chaboillez a peu d'associés, même il en a quelqu'un. J'ai vu tous les Pamphlets que Votre Grandeur me mentionne, etc.

40. Voyez la page 33.

L'Eglise est gouvernée par Notre S. Père le Pape et par les Evêques : or, dans les matières contestées, il s'agit certainement du Gouvernement de l'Eglise. C'est le Pape lui-même qui, à la demande de notre Evêque, décide que le Diocèse sera divisé en cinq Districts et que le District de Montréal en particulier, sera gouverné dans le spirituel par Mgr. l'Evêque de Tennesse. Les Prêtres et les simples Fidèles n'ont donc rien autre chose à faire dans tout cela, qu'à obéir au Pape, à l'Evêque Diocésain, et à l'Evêque Auxiliaire qui nous est envoyé par le St. Siège, et proclamé par notre Evêque.

Si l'on prétend que notre Evêque a manqué à son devoir dans ce qu'il a demandé au Souverain Pontife ou dans la manière dont il a conduit ces affaires, l'Evêque

Clergé et les Fidèles ont seulement droit d'en appeler au Pape ; mais en attendant sa décision ils doivent se soumettre et obéir.

50. *Emprunt pour la construction de l'Eglise.*

Voyez page 51.

Les Marguilliers, sans demander la permission de Mgr. de Québec, comme le Droit le prescrit, et même sans le prévenir, ont obtenu de la Cour du Banc du Roi, la permission pour la Fabrique, de faire un emprunt de vingt mille louis, pour fournir aux frais de la construction de la nouvelle Eglise, somme qui est moindre que la valeur des Bienfonds de la Paroisse de Montréal et hypothéquée sur ces biens. On dit qu'il n'était pas nécessaire de demander à Mgr. sa permission, ni même de le prévenir, parce qu'il est dit dans la Requête présentée à Sa Grandeur, pour obtenir la permission de construire cette Eglise, qu'on ne pourra fournir aux frais de construction, par les seules contributions volontaires, mais qu'il faudra avoir recours à des emprunts ; et que comme Mgr. a accepté cette Requête, il est censé avoir accordé en même temps la permission de faire ces emprunts. Cependant, dans des affaires de ce genre, est-il permis de se contenter d'une autorisation ainsi présumée, sans en obtenir une qui soit expresse, en forme, et qui règle le mode de l'emprunt, sa quantité, ses conditions ? Ne fallait-il pas aussi que cette autorisation fût mentionnée dans la sentence ou décision des Juges, pour conserver le droit de l'Evêque ; et même avant de recourir aux Juges civiles pour autoriser une Fabrique à emprunter, ce qui n'avait jamais eû lieu dans ce pays, ne convenait-il pas d'avoir l'avis de l'Evêque, ou au moins de l'en prévenir. Au lieu de penser ainsi, même actuellement, on fait l'éloge des Marguilliers dans ceci comme dans le reste, on relève leur prudence, et leur attention à ne rien faire que d'après la consulte des meilleurs Avocats.

Et on dit ouvertement, en présence de la communauté, et d'étrangers, et sans en être repris, (au Réfectoire, le 1er Octobre, 1824, au soir) que la permission des Juges vaut autant et mieux que celle de l'Evêque. (1)

60. *Bénédiction de la première pierre de l'Eglise Paroissiale, le 1 Septembre 1824.*
Voyez page 51.

Pour cette Bénédiction on n'invita pas Mgr. de Tennesse, qui était sur les lieux, parce que, disait-on, cela ne serait pas agréable aux Marguilliers. On invita Mgr. de Québec, à venir faire cette Bénédiction, on à prier son Coadjuteur de venir la faire. Mais il se trouva que de leur côté les Marguilliers avaient fixé et fait annoncer dans les gazottes, le jour de cette Bénédiction. Comme M. le Supérieur n'en savait rien, n'ayant pas été prévenu, il fut forcé d'écrire à Mgr. de Québec, que s'il n'arrivait pas pour le 1er Septembre, il ne pourrait faire la cérémonie, fixée à ce jour par les Marguilliers.

Le Lieutenant-Gouverneur s'étant trouvé à la Bénédiction, dit qu'il frapperait sur la pierre bénite, mais après tout le Clergé, ce qu'il fit, ainsi que sa suite; et le Dimanche suivant M. Boussin prêchant, fit marquer à ses auditeurs que cette pierre avait été affermie par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur; ce qui devait encourager à fournir pour la construction de l'Eglise.

70. *Explication du fait indiqué ci-dessus,*
page 51, vers la fin.

Environ trois semaines avant la Bénédiction de la première pierre de l'Eglise St. Jacques, M. L. me dit que la division qui régnait dans le Clergé, était très-fâcheuse, qu'il fallait prier pour obtenir la paix; quo lui-même

(1) Qui a bu, boira !!! Note Editoriale.

la communauté,
au Réfectoire, le
mission des Juges
éque. (1)

re de l'Eglise
e 1824.

pas Mgr. de Tel-
ue, disait-on, cela
s. On invita Mgr.
fiction, on à prier
s il se trouva que
té et fait annoncer
édiction. Comme
yant pas été pré-
e Québec, que s'il
l ne pourrait faire
arguilliers.

trouvé à la Béné-
ierre bénite, mais
i que sa suite ; et
phant, fit marquer
t été affermie par
verneur ; ce qui
a construction de

é ci-dessus,

édiction de la pro-
M. L. me dit que
tait très-fâcheux
x ; que lui-même

avait fait chanter plusieurs Messes à Bonsecours, à cette intention. Qu'il serait à désirer que la Fabrique procurât à Mgr. de Telmesse, un logement convenable, avec une cour et un jardin suffisant, au Presbytère de Bonsecours, afin qu'il pût y demeurer pendant que l'on construirait l'Eglise et la maison Episcopale de St. Jacques ; et que cependant il pourrait venir officier à la Paroisse, de temps en temps, et que cette réunion produirait beaucoup de bien pour la Religion. Il ajouta que sans en être chargé par le Séminaire, il me conseillait de recommander à mon frère avocat d'en parler à quelques Marguilliers, pour connaître leurs dispositions. Je communiquai tout cela à Mgr. de Telmesse, et j'en écrivis à Mgr. de Québec, qui répondirent que pour le bien de la paix, ils feraient tous les sacrifices compatibles avec leur caractère et leur dignité.

Mon frère fit sans beaucoup de succès les démarches que je lui avais demandées ; mais au bout de quelques semaines, me laissant des délais, j'allai trouver M. Lar Marguillier, qui, après quelques plaintes, me dit que le projet de faire cesser les divisions, lui plaisait beaucoup ; et que quant à Bonsecours, si le Séminaire trouvait bon qu'on y logeât Mgr. de Telmesse ; il pensait que les Marguilliers y consentiraient aussi bien que lui. Cette réponse me remplit d'espérance et de joie ; j'en fis part à Mgr. de Telmesse, et je la rapportai ensuite à M. L. qui me blâma beaucoup ; et me dit, entre autres choses, que puisque la première pierre de l'Eglise de St. Jacques était bénite, rien ne pressait pour ces affaires. Un autre, pour toute réponse, me dit que j'avais mal fait, et que je n'étais mêlé de ce qui ne me regardait pas. Ainsi se termina cette intrigue ou ce stratagème qui ne tendent qu'à retarder la construction de l'Eglise de St. Jacques, ou à la faire manquer, en amusant les Evêques par des négociations qui n'avaient rien de solide ni de sincère.

80. Voyez page 54.

On dit que le différend entre M. Ch. et les Evêques, est une matière de pure opinion. On ne peut donc me blâmer si je parle et si je pense autrement, car les opinions sont libres. Mais ce qui aux yeux des autres est matière d'opinion, ne l'est pas pour moi ; car je suis persuadé que ces questions intéressent la Religion et la blessent. Je dois donc m'opposer à ces principes, parcequ'ils ne sont nullement indifférents pour moi comme pour plusieurs autres, et que je me crois obligé en conscience à les combattre selon mon pouvoir. Quand les supérieurs ecclésiastiques auront décidé que j'ai tort, et que je ne combats que la vérité ou des opinions libres, je me soumettrai.

Il est fâcheux, dit-on, que dans une Communauté, un membre se déclare hautement contre son Supérieur et tous ses confrères. Oui, à moins que des raisons de conscience et de religion ne l'excusent et ne le justifient. Je ne me suis fait Sulpicien que pour appartenir davantage à Dieu et à la Religion ; et je n'ai jamais prétendu être exempt dans cette maison, de la soumission que tout chrétien et tout Prêtre doit aux premiers Pasteurs.

En agissant ainsi, vous désapprouvez et vous condamnez les sentiments et la conduite de votre Communauté.

Oui, remarquez toutefois que c'est dans des choses qui concernent non le Gouvernement de ma Communauté, mais celui de l'Eglise, qui est au-dessus de ma Communauté. Au reste, je n'ai fait connaître d'abord mes sentiments qu'à mes confrères eux-mêmes. Si ce que j'ai dit ou écrit est connu au dehors, ce sont mes confrères qui l'ont manifesté.

N'est-ce pas une présomption blâmable, de prétendre penser mieux que tout le corps dont on est membre ?— Oui, quand on n'a pas lieu de croire qu'on est uni de sentiments à un corps beaucoup plus considérable. La

seule Communauté qui jouisse du privilège de l'infail-
libilité, est celle de l'Eglise ; tout autre est faillible. D'ail-
leurs, je ne m'éloigne du sentiment de mes confrères, que
pour m'unir à la partie la plus respectable du Clergé.

On trouve que je ne ménage pas assez le Séminaire.
Je crois le ménager autant que le bien de ma cause le
permet ; et plus que M. Ch. ménage les Evêques ; et ce-
pendant on trouve son premier écrit très-modéré. Il y
a d'ailleurs des circonstances où l'on est forcé de dire
des choses désagréables qu'on ne dit qu'avec peine et
qu'on ne dirait pas sans cela.

Enfin, pour^m me justifier du reproche que quelqu'un
m'a fait de trahir le Séminaire en me joignant au parti
des Evêques, et combattant les maisons de mes confrères,
je pourrais citer ces paroles de St. Ambroise, Lib. 3,
officiorum, Chap. 15:

“ Et scriptura quidem ait : clava et gladius, et sagitta
“ ferrata : sic homo est testimonium dans falsum adver-
“ sus amicum suum. Sed considera quid astruat. Non
“ testimonium reprehendit dictum in amicum : sed fal-
“ sum testimonium. Quidenim si Dei causâ, quid si pa-
“ triâ, cogatur aliquis dicere testimonium ? Numquid
“ præponderare debet amicitia religioni, præponderare
“ caritati vitium ? ” (Ex Sect. VI, Dom. V, Sept., in
Breviar Rom.) Or, c'est pour Dieu et sa Religion ; c'est
aussi pour le bien de mon pays, que je me suis opposé au
Séminaire. Si cela est faux qu'on en donne la preuve.

(Signé,)

J. B. CH. BÉDARD, Ptre.

90. Voyez ci-dessus page 36.

Quoique je sois persuadé que notre Maison n'y est
pour rien, on a osé répandre dans le public, et même
dire à Rome, que l'Evêque de Québec et son suffragant
avaient dessein de détruire le Séminaire de Montréal, et

que le premier visait à s'emparer ensuite de ses biens. D'abord, personne n'ignore ici que, quand même ces deux Evêques auraient une pareille convoitise, ils n'en auraient pas civilement le pouvoir. Mais quant à l'Evêque de Telmesse, il suffit pour confondre cette calomnie, de se rappeler ce qu'il a fait, lors de son voyage en Europe, pour assurer ces mêmes biens à notre Maison, et pour ce qui est de Mgr. de Québec, le Mémoire suivant, qu'il présenta en 1819 à la Cour de Londres, prouve invinciblement, non-seulement qu'il a toujours fait son possible pour nous conserver ces propriétés, mais encore, comme lui fit observer un de ses amis et conseillers, qui avait alors le secret du Cabinet, qu'ils risquait, par la chaleur qu'il mit dans cette affaire, de compromettre son propre crédit auprès des Ministres du Roi, lesquels étaient à cette époque très-décidés à s'emparer de notre temporel : en sorte que nous devons peut-être à ce Mémoire, plus qu'à tout le reste, de n'avoir pas été troublés depuis dans nos possessions. Le voici :

Mémoire présenté au Très-Honorable Comte Bathurt, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour le Département des Colonies.

Je, soussigné, Evêque Catholique de Québec, et en cette qualité plus intéressé que qui que ce soit à la conservation des biens ecclésiastiques de son Diocèse, a vu avec un regret inexprimable que l'on avait suggéré au Gouvernement Britannique du Bas-Canada de s'emparer des propriétés des Ecclésiastiques Sulpiciens du Séminaire de Montréal. Si cette démarche procède de la persuasion que ces Ecclésiastiques ne sont pas vrais propriétaires des biens qu'ils occupent, ils offrent de donner des preuves satisfaisantes et péremptoires de la légalité de leur possession. Si cette attaque a été suggérée, sous le prétexte du profit qui en pourrait revenir au Gouvernement, le Soussigné se permet humblement de présenter

de ses biens. et même ces biens, ils n'en quant à l'Évêque cette calomnie, on voyage en notre Maison, le Mémoire de Londres, qu'il a toujours ces propriétés, le ses amis et Cabinet, qu'ils cette affaire, près des Minis- ne très-décidés ne nous devons t le reste, de nos possessions.

Comte Bathurt,
Sté Britannique

Québec, et en ce soit à la con- Diocèse, a vu tait suggéré au a de s'emparer riens du Sémi- le de la persua- rais propriétai- le donner des e la légalité de ggérée, sous le au Gouverne- de présenter

les considérations suivantes : 1o Ce profit se réduira à peu de chose, quand on aura retranché les frais d'administration, l'acquittement des charges, et l'entretien de la communauté, que l'on a vraisemblablement pas l'intention de détruire. 2o Quand il en devrait résulter un profit de quelque conséquence au Gouvernement Provincial, cet avantage ne saurait balancer le mécontentement et la désaffection qu'un tel procédé excitera dans les esprits des sujets catholiques de S. M. en cette Province, principalement de ceux du District de Montréal, témoins journaliers de l'emploi vraiment exemplaire et honorable que les Ecclésiastiques de ce Séminaire font de leurs revenus. 3o Le Gouvernement de S. M. ayant toujours traité les sujets Catholiques du Canada avec une bonté sans exemple, avant même que leur loyauté lui fût bien connue, ce n'est pas au sortir d'une guerre où ils en ont donné des preuves si éclatantes, qu'ils doivent s'attendre à une mesure rigoureuse, et de nature à les alarmer tous. 4o En dépouillant de ses biens le séminaire de Montréal, on prive l'Eglise Catholique du Canada d'une de ses principales ressources pour l'ins- truction de la jeunesse, et pour la formation et propa- gation de son Clergé. 5o Ce dépouillement d'une des communautés Ecclésiastiques ne peut-être considéré par les habitants du pays, que comme le signal du dépouillement de toutes les autres. 6o Attaquer les biens du Clergé, c'est paralyser son influence sur les Peuples : dans un pays presque tout catholique, où depuis 60 ans de conquête, les efforts du Clergé ont été constam- ment et efficacement dirigés à inspirer aux Fidèles la dépendance, la soumission due au Roi et à son Gouver- nement, on ne peut affaiblir cette influence sans blesser le plus puissant qui attache le peuple de ce Pays au Gouvernement de S. M. savoir: celui de la Religion qu'il professe.

Je, soussigné, prie Dieu de ne pas le laisser vivre assez longtemps pour être témoin des funestes suites de la mesure dont il s'agit, si elle est mise à exécution. En attendant, il prend la liberté de conclure que ceux qui l'ont suggérée au Gouvernement n'ont consulté, ni sa dignité, ni sa gloire, ni les vrais intérêts et le mérite d'une Province qui, par sa fidélité soutenue, paraît avoir des droits particuliers à la bienfaisance et à l'affection paternelle de son Souverain.

Londres, 20 Août, 1819.

(Signé)

P. O. PLESSIS, Ev. Cath. de Québec

On peut juger par ce Mémoire, si un homme qui tenait il y a peu de temps un pareil langage aux Ministres de Sa Majesté, mérite d'être soupçonné, sans la moindre preuve, de vouloir la destruction d'une Maison, pour le salut de laquelle il sacrifiait alors ses propres intérêts.

Je Soussigné, Prêtre du Séminaire de Montréal, ayant lu le présent Manuscrit, reconnait et certifie qu'il est entièrement conforme au Cahier que j'ai écrit de ma propre main, et fini le 3 janvier 1825.

BÉDARD, Ptre.

Montréal, le 4 janv. 1825.

A. M. DUCLAUX, Ptre., Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Paris.

Monsieur et très-honoré Père,

Je prends la liberté de vous envoyer un cahier qui contient une Déclaration et des Observations, que j'ai adressées à mes confrères dans ce Séminaire, au sujet des affaires Ecclésiastiques qui nous occupent ici depuis plusieurs années. J'ai été longtemps sans en venir à cette démarche ; mais à la fin, j'ai cru que la conduite du Séminaire dont je suis membre ne pouvait s'accorder avec les principes de la soumission que nous devons tous aux premiers Pasteurs, et que dans cette persuasion, je ne devais pas seulement le témoigner de vive voix à mes confrères, mais encore leur déclarer par écrit, et motiver ma déclaration. Trois de nos Messieurs ont lu mon écrit ; plusieurs ont refusé, quoiqu'honnêtement, de le lire ; quelques-uns l'ont méprisé et injurié ainsi que son auteur ; et aucun n'a voulu y répondre ou y avoir le moindre égard.

Mécontent de ces procédés, et voulant être utile à mon Evêque et à son Auxiliaire, dans une cause qui me paraît juste et importante ; j'ai déclaré que j'avais quelque dessein d'envoyer mon ouvrage à mon supérieur général, comme je fais aujourd'hui, et que j'étais déterminé à en envoyer une copie à la Propagande, ce que j'ai exécuté au milieu d'Octobre dernier. J'ajoutai en même temps, que puisque je communiquais mon écrit avant de l'envoyer, je me persuadais aussi que l'on me communiquerait la Réponse que l'on y ferait, afin que je puisse faire la Réplique et l'envoyer de même : mais mon attente a été vaine jusqu'à ce jour.

Le Cahier que j'ai envoyé à Rome est semblable à celui-ci, excepté les deux feuilles imprimées que vous

laisser vivre assoz
es suites de la me-
a exécution. En
ure que ceux qui
nt consulté, ni su-
crêts et le mérite
tenue, paraît avoir
nce et à l'affection

7. Cath. de Québec

n homme qui tenait
e aux Ministres de
s, sans la moindre
ne Maison, pour le
a propres intérêts.

le Montréal, ayant
t certifié qu'il es-
e j'ai écrit de m

BÉDARD, Ptre.

trouverez page 118, et les pages 132 et les suivantes jusqu'à la fin, parce que ces additions ont été faites depuis l'envoi.

Maintenant le silence a succédé aux discussions ; et après quelques orages, on me traite à-peu-près comme avant les troubles, sans toutefois, je pense, m'estimer ni m'aimer, à quoi je ne suis pas insensible. Cette peine et bien d'autres, seront une partie de mon châtement, si j'ai mal agi ; et pourront être la matière de quelque mérite, si j'ai bien fait. Au reste, il me semble que dans tout ce que j'ai dit et écrit, je n'ai pas eû intention de tromper les autres ; et si je me suis trompé moi-même, je me soumetts dès à présent à ce que le St. Siège voudra bien décider.

Quoiqu'il importe peu, relativement à mon ouvrage, de savoir qui je suis, il n'est peut-être pas inutile de vous dire que je suis Canadien, âgé de 58 ans, et que j'appartiens à St. Sulpice depuis le 28 Sept. 1792 : que j'ai toujours depuis ce temps, chéri et estimé notre Congrégation ; et que je crois avoir écrit autant par amour pour elle, que pour le bien de la Religion en ce pays. M. Thavenet pourra vous en dire d'avantage, pour ou contre moi, car il me connaît assez.

Quant à mes connaissances, elles ne sont pas bien étendues, ayant eû peu de temps et de santé pour étudier ; mais je me suis appliqué particulièrement à connaître la Doctrine de l'Eglise, sa discipline, les principes de son Gouvernement, les droits de ses Pasteurs, et en particulier l'esprit de St. Sulpice.

Je vous prie de me marquer ce que vous pensez de mon Cahier : vos réprimandes mêmes seront bien reçues. Mais j'espère que vous ferez plus, et que pour rétablir la paix et faire fleurir la Religion dans ce pays comme dans le vôtre, vous emploierez vos prières auprès de Dieu, et les autres moyens que votre zèle et votre prudence vous inspireront.

Permettez que nos confrères trouvent ici l'assurance
du respect affectueux que je conserve pour eux.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect et une confiance
fidèle, Monsieur et très-honoré Père,

Votre très-humble et

Très-obéissant Serviteur.

(Signé.)

J. B. CH. BÉDARD, Ptre.

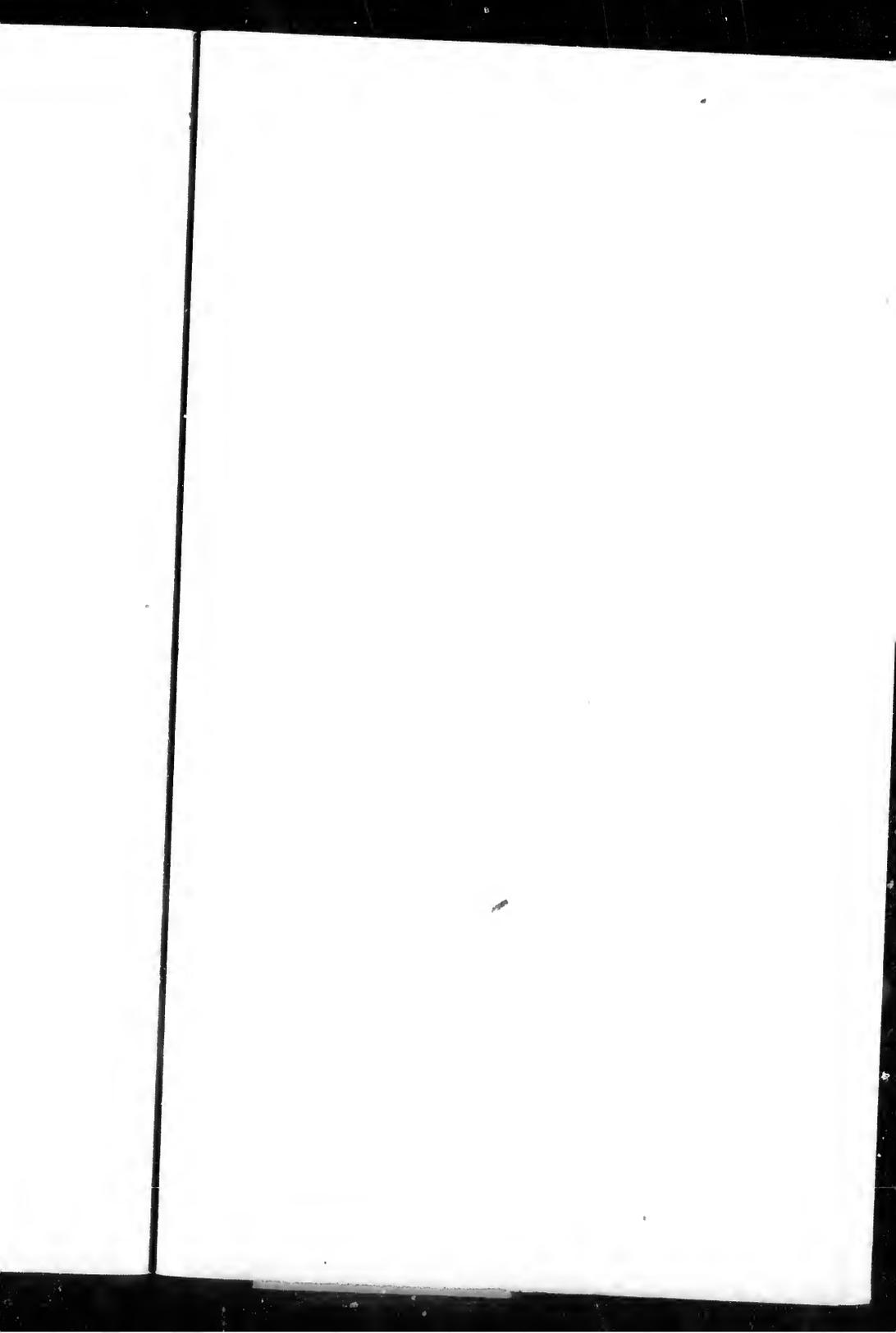
Séminaire de Montréal, 4 janvier 1825.

(Pour copie)

IG. BOURGET, Ptre. Secr.



12



20



SECOND FASCICULE

LA

Comédie Infernale

PIECES JUSTIFICATIVES

PUBLIÉES PAR

L'ÉDITEUR

MEMOIRE DE MGR. J. N. PROVENCHER

Evêque de Juliopolis

MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST.-GABRIEL

1873



10

MEMOIRE

DE

MGR. J. N. PROVENCHER

EVÊQUE DE JULIOPOLIS.

Quand j'ai quitté Montréal, le 25 Novembre, tout le monde paraissait content du projet d'ériger la ville en Evêché. Les Evêques voyaient arriver avec plaisir le moment de cette érection impérieusement nécessaire, depuis qu'il y a un Evêque à Montréal, parce qu'ils la considéraient comme devant rétablir la paix dans cette partie importante du diocèse de Québec. Mais ils s'attendaient que cette érection se ferait sans condition et que le nouvel Evêque ne monterait pas sur son siège, lié d'avance.

Ni l'Archevêque de Québec, ni l'Evêque de Telmesse, ne demandent pour le moment un coadjuteur pour Montréal, mais seulement l'érection du siège.

L'Evêque de Telmesse m'a dit lui-même : « Quand je serai en titre, je présenterai des sujets au St. Siège. »

On était inquiet dans le district de Montréal au sujet de ce coadjuteur, parce qu'un bruit s'était répandu qu'on voulait le prendre parmi les Sulpiciens; mais Monseigneur de Telmesse a détruit lui-même ce bruit en faisant dire aux Curés par les deux prêtres chargés de faire signer la requête au St. Père, qu'il

n'avait pas intention de le prendre dans cette maison; et Mgr. n'a dit la même chose.

Les Curés craignaient que si le coadjuteur était pris dans le Séminaire, l'abbé St. Germain ne vint à sa suite.

Les démarches que le Séminaire a faites pour pousser cet abbé sur le siège de Québec, ont indisposé contre lui le clergé pour toujours. Il n'en avait pas l'estime auparavant, parce qu'il a toujours été chaud partisan du Séminaire contre Mgr. de Tennesse.

Il paraît cependant qu'on commence à intriguer à Rome pour le faire parvenir à la coadjutorerie de Montréal.

Il faut que le Séminaire soit bien sûr des dispositions de M. St. Germain, pour se donner tant de trouble pour le faire parvenir à une dignité à laquelle personne ne l'appelle et d'où, au contraire il est repoussé par tout le clergé, comme on a pu en juger par la requête à sa Sainteté, signée de tout le clergé du diocèse, demandant l'émission des bulles de Mr. Turgeon maintenant Mgr. de Sidyme.

M. l'abbé Thavenet demande au St. Siège la conservation des privilèges de la maison St. Sulpice de Montréal, sans en donner la liste ni aucun détail; seulement il nomme le privilège accordé, dit-il, par le second Evêque de Québec, par lequel le supérieur de la maison était Grand-Vicaire né et perpétuel du diocèse de Québec.

Il offre au nom de ses confrères, à cette condition, l'église paroissiale de Montréal pour cathédrale, une vingtaine de chanoines dans la maison, et enfin de pourvoir au besoin de tout ce monde; autant d'articles qui demandent quelques réflexions.

10. *Le Supérieur Grand-Vicaire né et perpétuel, etc., etc.*

Mais qui peut répondre que ce supérieur sera toujours digne et capable de cette haute fonction?

Le Supérieur est nommé par le Conseil de la maison, par conséquent ce sera ce Conseil qui nommera le Grand-Vicaire que

l'Evêque sera forcé de reconnaître quand bien même il aurait des raisons de le refuser.

On dit que le second Evêque de Québec a accordé ce privilège, mais cet Evêque mort il y a plus d'un siècle, pouvait-il lier tous ses successeurs ?

Pouvait-il surtout lier un Evêque de Montréal, qui ne devait venir que plus d'un siècle après sa mort ?

Ce privilège a-t-il été reconnu en Canada ? Peut-on citer un Supérieur du Séminaire de Montréal, qui ait été reconnu pour Grand-Vicaire, et qui en ait exercé les fonctions, sans lettres de l'Evêque de Québec et renouvelées par son successeur ?

Le Supérieur actuel dit qu'il est Grand-Vicaire, mais comme il n'a jamais reçu de lettres de l'Evêque de Québec qui lui donnent ce titre, il n'en a jamais fait les fonctions, et son nom n'a jamais été porté sur la liste des Grands-Vicaires.

Comment l'Evêque de Québec aurait-il pu associer à son autorité un homme qui emploie toute son influence pour s'opposer à ses plans les mieux concertés pour le bien de son diocèse et contre lesquels il n'y a jamais eu de réclamations ?

Tous ces étrangers ne cherchent qu'à se soustraire à l'autorité des Evêques en se retranchant tantôt sur un privilège, tantôt sur une exemption.

Que le supérieur marche dans la soumission qu'il doit à son Evêque, qu'il cesse de le contrarier et il pourra devenir Grand-Vicaire comme l'ont été ses prédécesseurs. Jusqu'à ce moment l'Evêque de Québec n'aurait pu le faire son Grand-Vicaire sans faire pousser un cri général de mécontentement dans tout le clergé. Croira-t-on qu'une dizaine de prêtres étrangers ont plus de jugement, plus de bon sens, plus de science, plus d'amour du bien que tous les Evêques et le clergé du pays ?

Si la maison n'avait pas ses grands biens, les prêtres français ne seraient pas si empressés d'aller au Canada, malgré l'évêque diocésain.

20. *L'Eglise paroissiale pour Cathédrale. etc., etc.*

Mais cette Eglise n'appartient pas au Séminaire ; elle a été

bâtie par la fabrique et par la ville ; cette Eglise est très-endettée. Le Séminaire offre cette Eglise pour Cathédrale : probablement sans que les marguilliers en sachent rien.

Qui sait si ces hommes à hautes prétentions voudront cette mesure ?

Qui osera répondre ici qu'ils n'y mettront pas des conditions que le nouvel Evêque ne pourra pas accepter ?

Ce sont encore les mêmes marguilliers, du moins en grande partie, qui, il y a quinze ans, ont forcé Mgr. de Telmesse de sortir de leur Eglise, en décidant qu'il n'aurait plus de trône. Mais, etc., etc.

Ces marguilliers, au reste, n'étaient que les champions du Séminaire, qui aurait voulu que le nouvel Evêque abandonnât la ville, pour se retirer dans quelque cure de campagne.

Il se retira à l'Hôtel-Dieu, où il demeura jusqu'à ce que le pays et principalement le clergé lui eût bâti le bel établissement qu'il possède et où il s'attend de rester en devenant Evêque en titre. Lui-même m'a écrit dans mes missions, au mois d'avril dernier, et m'a dit avant mon départ de Montréal, que telle était son intention.

30. Une vingtaine de Chanoines dans le Séminaire, etc., etc.

Les prêtres du Séminaire sont curés de la ville ; il ont eu cette qualité assez d'ouvrage, sans les mettre chanoines de l'Evêque. Il est clair que le Séminaire veut par là avoir l'Evêque de Montréal à sa nomination. Sans doute il aura soin de nommer des hommes qui seront dans ses intérêts.

Ils prétendent déjà avoir un homme de cette qualité dans la personne de Mgr. de Telmesse, en disant qu'il s'est réconcilié avec ses confrères, et que s'il devient en titre, il laissera venir des prêtres de France. D'abord, Mgr. de Telmesse ne favorisera pas plus l'introduction des étrangers que l'Evêque de Québec.

Il est sur ses gardes à l'égard des démonstrations de politesse

de la part du Séminaire ; il m'a dit lui-même : " Je n'ai pas voulu être moins poli qu'eux, ils m'ont invité à officier dans leur Église et à aller chez eux plus souvent, je l'ai fait ; tout ira bien tant que les choses se feront comme je l'ai toujours entendu ; s'ils veulent faire autrement je leur dirai, ce n'est pas moi qui vous ai recherchés, pourquoi m'avez vous demandé ? " il fallait me laisser chez moi ; je veux mes droits ; vos politesses ne me les feront pas perdre de vue. "

40. *Le Séminaire pourvoira aux besoins, etc., etc.*

Je sais que le Séminaire, avec ses grands biens, peut faire face à cette dépense, qui se réduit pourtant à rien à l'égard des chanoines, puisqu'ils seraient membres de la maison et par conséquent auraient droit de vivre à ses dépens.

La générosité du Séminaire à l'égard de l'Évêque est un peu tardive.

C'est le même Evêque auquel il a refusé du pain et un abri il y a seize ans : cet Evêque était pourtant alors envoyé par le St. Siège à la demande de l'Évêque diocésain, comme aujourd'hui.

Le Séminaire savait très-bien que ce n'était la faute ni du St. Siège, ni de l'Évêque de Québec, mais le refus du Gouvernement qui avait empêché de lui donner le titre d'Évêque de Montréal.

Il lui offre un logement maintenant qu'il en a un beau ; il lui offre du pain, mais depuis seize ans il n'en a pas manqué, sans le tenir du Séminaire.

Si cette maison lui eut fait alors une petite part de ses grands biens, elle se serait fait honneur, et peut-être que le Gouvernement n'aurait pas montré tant d'empressement à s'en emparer, à l'abri des troubles qui agitaient alors le pays.

En effet il pouvait penser que c'était le moment le plus favorable pour frapper ce coup qu'il méditait depuis longtemps.

Il se trompa, le clergé et le peuple, par ses représentants, n'en furent que plus ardents à demander au Gouvernement Britannique

la conservation des biens de cette maison. Il y a espérance qu'ils obtiendront l'effet de leur demande ; le Gouverneur du Canada et des Commissaires Royaux sont chargés de terminer cette grande question ainsi que bien d'autres, sur la politique du pays. Il pourrait arriver qu'ils mettraient pour condition que cette maison ne se recruterait plus en pays étranger ; ce qui a déjà été signifié par le ministre des colonies.

Au reste il me semble qu'une question aussi importante que celle de faire une Cathédrale, des chanoines, etc., etc., aurait dû être traitée au Canada, entre les Evêques, le Séminaire et même les marguilliers de Montréal, avant qu'il en ait été dit un mot à Rome.

N'est-ce pas vouloir surprendre la religion du St. Siège, que de faire des offres si pompeuses et en apparence si généreuses, sans la participation de tous ceux qui se trouvent intéressés dans cette affaire.

Pour moi qui crois connaître un peu mieux le but de toutes ces démarches, je n'y vois que le désir effréné de se saisir de l'Evêque de Montréal par l'appas des richesses et des honneurs, mais qu'il se trouvera dans une espèce de nécessité de payer par des concessions de privilèges, exemptions, etc., etc., etc., qui toutes tendront à soustraire cette maison à la juridiction de l'Evêque diocésain.

M. l'abbé Thavenet dit partout que l'Evêque de Québec veut s'emparer des biens du Séminaire de Montréal : que c'est pour cela qu'il ne veut plus laisser entrer de prêtres français en Canada, afin de laisser mourir ceux qui y sont et de s'emparer ensuite des biens de la maison ; que c'est dans la même intention qu'il n'a pas envoyé la requête du clergé de Montréal demandant l'érection de la ville en Evêché, dans l'espérance, dit-il, que Mgr. de Telmesse dont la santé est faible mourra bientôt et qu'alors il pourra encore nommer un Evêque de Montréal qui aura la même hostilité que lui contre le Séminaire.

Il est difficile de réunir, dans si peu de mots, tant d'accusations hardies, fausses et calomnieuses.

Si une grande charité peut excuser Mr. Thavenet de mauvai-

a espérance qu'ils
gouverneur du Canada
terminer cette gran-
tique du pays. Il
on que cette maison
a déjà été signifié

ssi importante que
ete., etc., aurait du
Séminaire et même
à avoir dit un mot

du St. Siège, que
rence si généreuses,
rent intéressés dans

x le but de toutes
le se saisir de l'Evê-
des honneurs, mais
té de payer par des
p., etc., qui toutes
fection de l'Evêque

de Québec veut
al: que c'est pour
s français en Cana-
le s'emparer ensui-
même intention qu'il
égal demandant l'é-
e, dit-il, que Mgr.
bientôt et qu'alors
al qui aura la mêm-

tant d'accusations

Thavenet de mauvai-

se foi, assurément il n'y a pas moyen d'exposer ses confrères de
Montréal, qui lui fournissent les matériaux de toutes ces accusa-
tions qu'ils font répandre en Europe et qu'ils n'ont jamais osé
dire ouvertement en Canada, où tout le monde les démentirait ;
cependant j'ai eu la douleur d'entendre répéter cette accusation
en France depuis Boulogne jusqu'à Marseille ; tous les Evêques
et les prêtres avec lesquels j'ai lié conversation m'ont dit : vous
trouverez, à Rome, Mr. Thavenet qui travaille à empêcher les
Evêques du Canada de s'emparer des biens de ses confrères de
Montréal. Non seulement on le disait, mais on le croyait : on a
par conséquent une singulière idée des Evêques du Canada que
l'on suppose capables de voler de si grands biens que ceux du
Séminaire de Montréal, et que l'on croit par là même les des-
tructeurs des établissements religieux du pays.

Sans doute ils mériteraient l'animadversion du monde entier,
si une accusation aussi grave était vraie, mais je n'hésite pas à
dire que c'est un mensonge et une calomnie. L'Evêque de Qué-
bec veut l'érection de Montréal en Evêché ; il a envoyé la requête
du clergé du district demandant cette mesure ; s'il a retardé
quelque temps, c'est qu'il attendait une réponse du gouverneur
du Canada, qui lui avait fait espérer qu'il en donnerait une, soit
décisive s'il se croyait autorisé à le faire, soit de référence au
Ministre des Colonies à Londres ; j'accompagnais l'Evêque de
Québec quand il fit cette demande au Gouverneur.

Je puis dire que non seulement l'Evêque de Québec veut l'é-
rection de l'Evêché, mais qu'il se réjouit d'avance d'être déchargé
de cette partie de son Diocèse, qui lui a causé tant de déboires
et de chagrins, depuis qu'il est Evêque de Québec.

Son prédécesseur immédiat, le vénérable Evêque Panet, n'en
avait pas eu moins, et son anti-prédécesseur Mgr. J. C. Plessis,
dont la mémoire vivra éternellement en Canada, en était telle-
ment abreuvé et accablé qu'il était las de vivre.

Il m'écrivait dans mes missions : " Je vis trop longtemps ;
" j'aurais dû mourir en arrivant de Rome, pour ne pas être té-
" moin de ce que je vois. "

L'Evêque de Québec a refusé l'entrée des prêtres français

ians son diocèse, parceque ces étrangers ne voulant vivre en harmonie ni avec le clergé, ni avec le peuple, étaient évidemment les auteurs des troubles qui régnaient dans le district de Montréal et qu'ils intriguaient sans cesse à Rome pour renverser ses plans les mieux concertés pour le bien du pays.

Deux fois il a été dans la nécessité d'envoyer des agents à Rome ; ils ont réussi à faire connaître la vérité, mais quelle dépense pour payer les frais de ces agents.

Si encore les prétentions de cette maison étaient finies ; mais non, Mr. Thavenet est toujours ici, faisant ce qu'il peut pour soutenir les prétentions de ses confrères ; tout cela se fait en dessous et en cachette.

Mais une bonne cause ne craint pas de se traiter à la lumière.

La plus grave et la plus calomnieuse accusation portée contre l'Evêque de Québec, c'est celle de vouloir s'emparer des biens de la maison, en refusant des prêtres pour remplacer ceux qui meurent.

Il est vrai que l'Evêque de Québec refuse l'entrée de cette maison aux étrangers, ce que le gouvernement refuse aussi : mais il ne refuse pas d'y laisser entrer des prêtres canadiens, ou du moins sujets anglais.

Il y a déjà dans la maison autant de canadiens que de Français, c'est sur ceux-là que retombe la plus grande partie de l'ouvrage de la cure.

Ils n'ont aucune des places honorables ; hommes vertueux et sans prétentions, ils ont toujours eu le bon esprit de ne jamais s'en plaindre, quoique presque tous ne fussent du sentiment de ceux qui sont à la tête de la maison.

On m'a dit encore avant mon départ que plusieurs fois la maison avait refusé d'admettre des prêtres du pays parce qu'elle espérait toujours avoir des prêtres de France. Ainsi la maison ne pourrait s'éteindre que par sa faute, en s'obstinant à ne pas admettre des Evêques qui sont disposés à en donner.

C'est une chose bien étonnante qui ne se rencontrera jamais qu'au Canada, que de voir une dizaine d'étrangers encore jeunes, venus de France, placés, par le conseil de la maison, aux premiers

rangs, devenus tout-à-coup de grands seigneurs, de les voir, dis-je, vouloir faire la loi dans le pays, heurter ouvertement l'opinion du clergé et du peuple, s'obstiner à introduire dans le diocèse des étrangers, malgré l'Evêque diocésain, forcer toutes barrières pour parvenir à leur but, en venir enfin jusqu'au point de vouloir donner des Evêques au Canada, sans qu'on en sache rien dans le pays ; c'est ce qu'on a vu ici à la nomination du dernier coadjuteur de Québec et à la nomination de Mr. Tabeau pour Montréal.

Ces deux hommes n'étaient pas des ambitieux. Mgr. Turgeon avait refusé la coadjutorerie de Québec en 1825, Mr. Tabeau a refusé d'accepter ses bulles, et est mort peu après l'arrivée d'un reserit de Rome qui l'engageait à les accepter.

La charge d'Evêque est devenue si désagréable depuis quelques années au Canada, que ceux qui en sont dignes ne veulent pas l'accepter.

Dire que l'Evêque de Québec veut s'emparer des biens du Séminaire, c'est une de ces assertions hardies et fausses que l'on a cru pouvoir débiter en France et à Rome, mais que l'on a jamais osé mettre au jour en Canada, parce que toute la population du pays l'aurait démentie.

M. Roux, Su périeur de la maison, qui vint à Rome, il y a quelques années, avait obtenu du St. Siège la permission de vendre les biens du Séminaire au gouvernement anglais.

L'Evêque de Québec refusa son consentement et envoya à Rome deux agents qui obtinrent la révocation de cette permission.

Il adressa, avec son clergé, une requête au Gouvernement pour demander la conservation de ces biens, le parlement se joignit au clergé en demandant plusieurs fois que ces biens restassent tels qu'ils avaient toujours été, en la possession du Séminaire.

Le clergé comme le Parlement considéraient ces possessions comme biens religieux du pays, séparés d'intérêt avec St. Sulpice de Paris depuis que le Canada est passé à l'Angleterre ; ils considéraient que la possession des fonds était beaucoup plus sûre qu'une rente sur le Gouvernement ; que cette rente pouvait aussi

bien être payée en pays étranger qu'en Canada; que le Gouvernement pouvait changer, enfin qu'il y avait à craindre, que d'une manière ou d'une autre, le Canada ne se trouvât un jour privé du secours de ces grands biens pour l'éducation.

La persévérance du clergé et du Parlement est sur le point j'espère, d'être couronnée de succès, comme je l'ai dit plus haut par là le Séminaire restera malgré lui possesseur de ses biens.

Il est important de remarquer dans la cause que je défends c'est-à-dire l'honneur et la réputation de l'Evêque de Québec que dans tous ces procédés du clergé et du parlement, il n'a jamais été question de changer en rien la manière dont ces biens ont été gérés jusqu'à présent.

Jamais il n'est venu dans la tête de personne en Canada, de penser que l'Evêque de Québec se donnait tout ce trouble pour s'emparer de ces biens.

Il veut, avec tout le pays, qu'ils soient conservés au Séminaire pour être administrés et dépensés par la maison selon les règles de sa fondation : il n'a même jamais eu la prétention de connaître soit la manière dont ils sont administrés, soit l'emploi qu'on en fait.

On dit qu'il n'y a pas assez de prêtres en Canada : que c'est une raison d'y introduire des prêtres de France.

Mais à qui est-ce à juger de ce besoin, sinon aux Evêques ? Est-ce donc pour étendre la foi parmi les sauvages, dans les missions pénibles du nord de l'Amérique, qu'on veut forcer l'Evêque de Québec de recevoir des sujets étrangers ? Il n'en a jamais été question ; mais plutôt pour aller au Séminaire de Montréal, où il fait meilleur.

L'Evêque de Québec pourrait, à la vérité, employer plus de prêtres dans son Diocèse ; cependant un clergé laborieux pourroit aux besoins des peuples qui lui sont confiés et personne ne manque des secours spirituels dont il a besoin ; l'Evêque de Québec trouve même le moyen d'assister les Evêques de Charlotte-town et de Kingston en leur donnant de temps en temps des prêtres : ce qu'il ne ferait pas si son propre troupeau manquait de pasteurs. D'ailleurs six collèges bien administrés, trois dans

le Diocèse de Québec et trois dans le Diocèse de Montréal, vont fournir abondamment des sujets à ces deux Diocèses. Quatre de ces collèges ne sont en activité que depuis quelques années ; tous cependant ont déjà donné des sujets.

Le clergé encourage beaucoup l'éducation, une bonne partie de ses revenus est employée à la procurer à des jeunes gens pauvres et presque tous les testaments des Curés sont en faveur des maisons d'éducation, qui ont droit en vertu de leur charte ou patente, d'acquérir des fonds pour se soutenir.

Le parlement Provincial seconde les vues du clergé en soutenant les maisons d'éducation, par des sommes votées annuellement en attendant qu'elles puissent se soutenir par elles-mêmes.

Il fait plus ; depuis quelques années, il vote encore vingt cinq mille livres sterling, tous les ans, pour établir des écoles dans les paroisses. Ces écoles sont l'aliment des Collèges établis dans différents cantons.

Je suis bien fâché de me trouver dans la nécessité d'entrer dans des détails désagréables sur les affaires du Canada, je ne m'y attendais pas en le quittant.

Le but de mon voyage était de rendre compte au St. Siège de mes missions et de chercher, en Europe, des moyens de les secourir ; je me suis occupé de ce grand objet partout où j'ai cru pouvoir le faire.

En arrivant à Rome, je pensais n'avoir d'autre chose à faire qu'à solliciter des réponses à plusieurs questions présentées par l'Evêque de Québec, par lequel j'avais fait demander la solution de plusieurs cas embarrassants, qui se rencontrent à tout moment dans les missions infidèles.

Pour satisfaire à la S. C. de la Propagande, j'ai donné le 8 de ce mois, une notice sur la ville et le district de Montréal, le 12 un mémoire sur l'établissement de la colonie et de la mission de la Rivière-Rouge, et aujourd'hui ce sommaire des affaires du Canada, qui ont été traitées ici en détail les unes après les autres, par les agents de l'Evêque, et dont on peut trouver les preuves dans les archives de la Propagande.

Je souhaite que tous ces Ecrits tournent à la gloire de Dieu et
à la paix dans ma patrie.

Je suis prêt à désavouer tout ce que l'on me prouvera être con-
tre la vérité que j'ai cru dire partout.

Rome 20 Mars 1836.

(Signé) † J. N. Ev. DE JULIOPOLIS.

TROISIEME FASCIOULE

LA

Comédie Infernale

PIECES JUSTIFICATIVES

PUBLIÉES PAR

L'EDITEUR

MEMOIRE DE MESSIRE JOS. MARCOUX

Missionnaire des Sauvages du Saut St. Louis, Caughnawaga.

MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST.-GABRIEL

1873

10

a
br
oo
eel
e6
ee

the
off

and
a
non
rai

BROUILLON DE NOTES

ENVOYÉES A

M. FAILLON, EN AVRIL 1850

SUR L'OPINION DU

DIOCESE DE MONTREAL

Par M. Jos. Marcoux, Missionnaire des Sœurs de St. St. Louis, Coughran.

Dans le préambule l'auteur, qui signe son nom, fait connaître à M. Faillon que c'est à l'instigation d'un non-nombre de membres du clergé qu'il lui envoie ces notes, parceque venant ici comme visiteur, quoique ce soit directement contre la loi du conseil spécial, sanctionnée par la Rome, il doit connaître les deux côtés de la question entre l'Evêque et le Séminaire pour aviser ce dernier selon l'esprit de M. Ollivier.

Opinion du clergé du Diocèse de Montréal, 1847—etc.

Notes.

1. Grandes œuvres de Mgr. avec peu ou point de ressources.

Il s'endette même pour la neuvaine du Séminaire (qu'il dirige) et le Séminaire a cessé même les modiques secours qu'il offrait à l'Evêque sous le précédent Supérieur.

2. Les laïques sont surpris que le Séminaire ayant tant de biens, tous affectés à la religion, ne fasse pas un peu comme l'Evêque qui fait tant pour la paroisse et nourrit un grand nombre de pauvres qui, sans cela, seraient à la charge du Séminaire.

Les Jésuites du Maryland étaient riches, un Evêque est envoyé dans ce pays, n'ayant rien, il s'adresse aux Révérends P. J.....qui, d'après une décision du Souverain Pontife, devront lui donner sur leurs revenus une somme annuelle ou partager avec lui leurs biens qui sont le patrimoine de l'Eglise et par conséquent de ceux qui servent l'Eglise.

Ils fuissent par lui donner 7000. piastres.

Le Séminaire ne se trouve-t-il pas dans le même cas ?

3. Tout le monde voit que Mgr. est seul, qu'il n'est point appuyé par le Séminaire, ou il ne rencontre même que des obstacles qu'il est obligé de renverser.

Est-ce là l'esprit de M. Ollier ? N'est-ce pas aller contre Dieu que d'aller contre l'Evêque et doit-on s'attendre à des bénédictions ou à de terribles châtimens ?

40. D'ailleurs il est visible que Mgr. est dirigé par l'esprit de Dieu. L'opposition du Séminaire à ses désirs et à ses projets régénérateurs de la religion dans la ville, d'où peut-elle donc venir, si ce n'est d'un esprit de corps mal entendu ?

50. En même temps que Mgr. a l'esprit de Dieu, il a aussi l'esprit de son siècle, il connaît les nouveaux et urgents besoins que des circonstances nouvelles ont fait naître. Le Séminaire au contraire ne veut pas sortir de l'ornière ni faire un pas en avant.

60. Si le Séminaire ne veut pas donner son concours à l'œuvre de Dieu, n'importe, elle se fera bon gré mal gré, mais ce sera à la perte et à la ruine du Séminaire. Ne vaudrait-il pas mieux pour l'honneur du Séminaire, pour l'acquiescement de sa conscience et aussi pour sa conservation, qu'il consentît à sympathiser et à partager avec lui ?

70. Il y avait au Séminaire quelques membres dévoués à l'œuvre ; les uns sont morts de chagrin, et les autres, ou ont été forcés de quitter la maison, ou ont été éloignés de la ville. Il en reste encore quelques-uns, mais, qui étant séquestrés des conseils, ne peuvent que gémir en voyant la maison courir après sa ruine.

80. Les Conseillers, qui seuls prennent part à l'élection du Supérieur ne se recrutent que par eux-mêmes, en donnant l'exclusion à ceux qui ne pensent pas comme eux, et qui peuvent être

un Evêque est en-
sacré aux Révérends
Apostoliques Pontife, de-
me annuelle ou par
line de l'Eglise et

même cas ?
qu'il n'est point ap-
prouvé que des obsta-

peut aller contre Dieu
à des bénédictions
dirigé par l'esprit de
sages et à ses projets
où peut-elle donc vo-
lonté ?

de Dieu, il a aussi les
grands besoins que des
Séminaire au con-
tinu pas en avant.

ne concourt à l'œuvre
ré, mais ce sera à la
dit-il pas mieux pour
conscience et au-
athisme et à partager

ombres dévoués à l'E-
vêque, ou ont été for-
cés de la ville. Il en rest
rés des conseils, ne
tr après sa ruine.

à l'élection du Su-
périeur en donnant l'exclu-
sion et qui peuvent être

le plus grand nombre, au mépris des usages, suivant lesquels
c'est le plus ancien qui doit être nommé.

90. Le Supérieur du Séminaire doit être Français. Pour-
quoi ? Politique transatlantique, qui pourrait bien n'être pas de
longue durée.

Ne serait-il pas temps d'avoir un Supérieur élu par tous les
membres de la communauté, qui doivent tous lui obéir sauf au
Conseil des douze de légaliser cette élection aux yeux du Gouver-
nement.

Recours à l'Evêque pour cette réforme de leurs constitutions.

On peut en dire autant du collège qui a un Directeur Fran-
çais incapable de l'aveu de tout le monde, même des chefs qui
disent pour s'exculper, qu'il n'y en a pas d'autres capables, tan-
dis que MM. Denis et Toupin sont très capables, mais hélas !
ils sont Caroliniens.

10. Le Supérieur actuel du Séminaire ne sait plus penser ni
agir par lui-même, il suit les leçons qu'on lui fait.

Il se garde bien de consulter l'Evêque.

On rend justice à sa piété, à sa science et à son bon cœur, mais
ajoute-t-on son royaume n'est pas de ce monde.

11. Autrefois la conversion des Sauvages était que par charité
pour les Supérieurs ; aujourd'hui c'est à titre d'essai.

Un Père Oblat partait pour une tribu indienne chez les
Sauvages se présente au Séminaire avec sa bonne ville, on lui
donne la grimace, pour l'exciter à aller gagner des âmes *in fine
et siti*. — A la fin, on lui offre *quatre pièces* !

12. Le Séminaire en est si misérable, qu'il ne peut tout à l'heure
raisonner, qui n'ont pas fait de leurs riens — à l'usage que Dieu
veut qu'ils en fassent. Il ne faudrait pour cela qu'une chose
c'est que l'Evêque par son autorité ne s'occupe plus ni à ne plus
recevoir de Français, ce que personne, ni le 2^e ni maintenant ne
peut les empêcher de faire.

13. Les MM. du Séminaire qui pensent comme l'Evêque so-
cient-ils en petit nombre, ne peuvent être dans une fausse voie,
ils font leur devoir, c'est aux autres à les imiter.

Il se plaignent qu'ils n'ont pas d'excédant dans les mauvaises années ; qu'ils vendent une partie de cet immense terrain de la montagne, qui est une inutilité, pour ne rien dire de plus aux yeux du monde, et qui lui sera arraché un jour, s'il n'en est disposé *ad bonum publicum*.

14. Le Séminaire a beaucoup d'œuvres à soutenir, tous ses revenus suffisent à peine et si on le croit sur parole, c'est à son grand regret qu'il ne peut rien faire pour l'Evêque, ni pour les œuvres de l'Evêque.

Il peut se faire que dans ces mauvais temps les recettes du Séminaire ne soient pas fortes ; mais que ne se fait-il payer ?

Où sont les £68,000 qu'il a du retirer de St. Gabriel ?

Un seul membre du Séminaire qui voyage en Europe, qui est maintenant en Angleterre à charge d'âmes, absorbe en deux ans bien des cent louis, que l'on trouve bien à lui envoyer, tandis qu'un autre membre de la même maison parceque sans doute il est Canadien et dévoué à son Evêque, pour un voyage ordonné strictement par les médecins, et reconnu nécessaire par l'administration elle-même n'en peut obtenir un seul sou et doit tâcher de se guérir à ses dépens, pour revenir ensuite travailler pour le Séminaire où le premier ne reviendra jamais. Et ce n'est peut être pas le seul exemple.

15. Il est certain que si le Séminaire continue à se conduire à l'égard de l'Evêque, comme il le fait au grand scandale du clergé et du peuple, il ne lui sera bientôt plus permis d'ouvrir ses portes à aucun Français, et on l'obligera à renvoyer ceux de ses membres qui s'en font un obstacle à l'entente cordiale entre les deux maisons.

16. L'Evêque veut perdre le Séminaire a dit un jeune prêtre de cette maison, lequel sans doute n'a été qu'un écho fidèle. Plusieurs des membres de la maison disent qu'à présent pour être bon Sulpicien, il faut être hostile à l'Evêque. C'est suivant ce esprit qu'on les forme, et c'est ainsi qu'on représente l'Evêque St. Sulpice de Paris.

Croyez-vous disait ce jeune prêtre à un prêtre étranger à la maison, qu'il serait bien plaisant, lorsque nous avons une maison

où nous serons bien logés, de nous diviser pour aller desservir dans les faubourgs de la ville, les Succursales que Mgr. veut nous faire bâtir ?

17. On dit, mais je ne puis l'assurer, que le Séminaire a fait payer à Mgr. les loys et ventes de plusieurs terrains qu'il a acquis pour y bâtir des Eglises, y placer des établissements religieux.

Lui seul le sait.

Au refus formel du Séminaire de bâtir une Eglise dans le faubourg Québec, rue de la Visitation, (le plus débordé des faubourgs) Mgr. à qui un citoyen venait de donner un terrain *ad hoc*, y établit les Oblats, qui y improvisent une chapelle et se mettent à l'œuvre.

En peu de temps par leurs prédications, qui auènent tout le monde à confesse, le faubourg change et devient chrétien.

Les mauvaises maisons qui le couvraient disparaissent en partie, les mauvaises filles se convertissent ou s'éloignent, la piété fait place à l'indifférence et à l'irréligion.

18. On décide de faire une souscription pour bâtir une Eglise par actions remboursables par la suite.

On présente la souscription au Séminaire qui refuse de coopérer à cette œuvre, sous le prétexte que c'est empiéter sur ses droits.

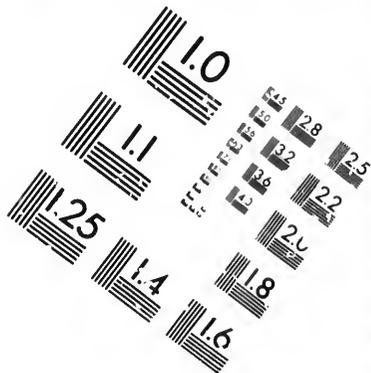
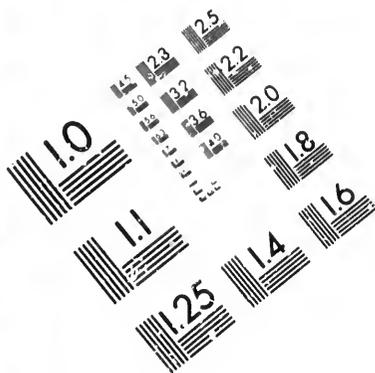
Travailler sous la direction immédiate de l'Evêque au salut des âmes, à l'instruction des ignorants, faire l'ouvrage du Séminaire à son acquit, c'est empiéter sur ses droits !

19. Le dernier Sulpicien, Mr. Quiblier avant que l'Evêque fut en titre (n'étant qu'Evêque de Telmesse) a dit plusieurs fois dans les réunions de Curés : Si nous avions un Evêque de Montréal, un Ordinaire, il ne nous contenterait pas de donner quelques mille louis. tous les ans, pour doter l'Evêché et rendre l'Evêque indépendant.

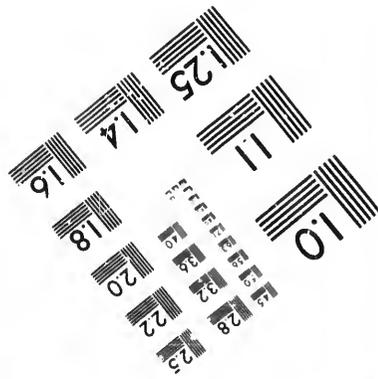
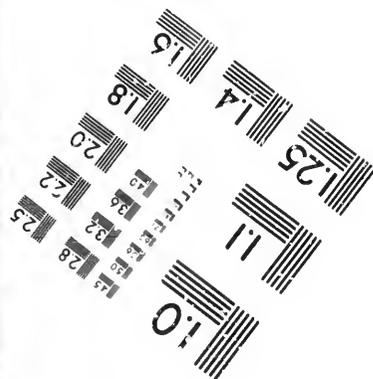
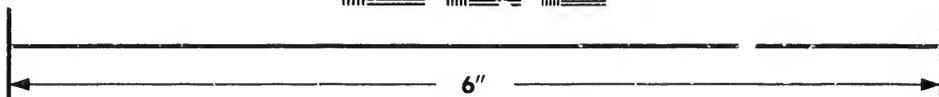
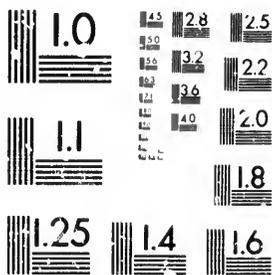
Qu'a-t-on fait lorsqu'on a eu un Evêque de Montréal ? Il eut mieux valu ne rien dire.

20. Il se dit que l'agrandissement de la chapelle St. Pierre au faubourg Québec, intrigue beaucoup plusieurs membres du Sé-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

01

minaire, et que *inde iræ* etc. Mais ce n'est pas aux Révérends Pères Oblats que l'on doit s'en prendre.

Ils n'agissent que par les ordres et sous la direction de l'Evêque qui ne veut pas s'entendre dire un jour : *Parruli petierunt panem et non erat qui frangeret eis*. Si l'on est mécontent que l'on aille droit à l'Evêque et qu'on lui dise sa pensée.

Si on prouve qu'il a tort, il se désistera. Mais si l'on s'effraye de quelques planches, que sera-ce lorsqu'on élèvera un beau temple en pierre au printemps prochain ?

21. Si avant qu'il fut question à Montréal d'un Evêque, v-g- avant le voyage de Mgr. Plessis à Rome en 1820, on eut posé cette question au Séminaire de Montréal : Tous les biens du Séminaire ne sont-ils pas (les bonnes œuvres à part) pour l'usage de ceux qui travaillent au ministère dans les limites de la paroisse de Montréal ?

N'aurait-il pas répondu affirmativement et sans restriction ?

Eh bien, ce qui était vrai alors, doit être encore vrai aujourd'hui et doit l'être toujours quoiqu'on en dise. Tout récemment on m'a dit que l'on avait découvert dans certains titres de donations au Séminaire, que tous ceux qui travaillent à la desserte de la ville avaient droit au partage des revenus.

Donc L'Evêque etc.

22. Que dit-on dans la ville de certains rapprochements que l'on a faits dans le temps et que l'on fait aujourd'hui, 1o. Que lorsque Mgr. de Tennesse a bâti son Evêché, on a bâti l'église paroissiale, qui fut bénite à huit-clos ; etc.

2o. Que lorsqu'on a décidé à St. Jacques de rebâtir l'Evêché, on s'est empressé de rebâtir le Séminaire ; 3o. que lorsque la pierre est rendue sur les lieux pour bâtir St. Pierre, le Séminaire, après l'avoir refusé depuis 10 ans, veut bâtir une autre Eglise à quelques arpents de St. Pierre.

On dit qu'il est clair que le Séminaire n'agit que par opposition à l'Evêque, pour avoir un prétexte de ne point l'aider dans ses établissements.

Pour répéter tous ces on dit, on dit que des paroles ne suffisent pas, mais qu'il faut des actes. (1)

No. 2.

REPOSE DE MR. FAILLON A CES DIFFERENTES NOTES.

Monsieur et très honoré confrère,

Nous vous sommes très reconnaissant de la confiance que vous nous avez témoignée, en ne gardant pas l'anonyme dans les réflexions que vous avez cru devoir nous faire. Cette bonne et rude franchise nous plait et nous vous prions de recevoir nos remerciements. Nous nous étions promis jusqu'ici d'aller au Sault pour vous visiter, et vous donner sur ces diverses questions indiquées dans votre lettre, les réponses et les explications dont elles étaient susceptibles.

Mais à notre retour du Lac des deux Montagnes, nous avons trouvé à Montréal une lettre de nos messieurs de Paris, qui nous apprend la mort de notre Supérieur Général et nous oblige à repartir promptement pour la France.

La précipitation de ce départ qui nous impose la nécessité de nous borner à ce qu'il y a de plus essentiel dans nos affaires à Montréal et à Baltimore, nous prive de l'avantage d'aller à Québec, pour faire des recherches qui nous auraient été précieuses, et même à la paroisse de Lachine, pour en voir les Registres, malgré le désir que nous en avons toujours eu, sans parler encore de la bibliothèque de *Washington*, où nous nous proposons de travailler.

Cette même nécessité, qui nous prive aussi de l'honneur d'aller vous visiter au Sault nous met (vous comprenez assez) dans l'impossibilité de répondre suffisamment par une simple lettre à la hâte aux questions si nombreuses que vous nous proposez.

Ces questions sont d'ailleurs liées à des faits historiques qui ne nous ayant pas été présentés dans leur vrai jour, demande-

(1) Ces notes ont été envoyées en ordre à Mr. Faillon par l'auteur lui-même.

raient avant tout des éclaircissements que la brièveté du temps ne nous permet pas de donner.

Nous conservons quelque espérance de revenir en Canada, après l'élection de notre Supérieur, et de donner suite alors aux recherches que nous nous étions proposé de faire.

Veillez en attendant agréer nos excuses et l'hommage de sentiments bien respectueux avec lesquels nous sommes en N. S.

Monsieur et très honoré confrère

Votre humble et très-obéissant serviteur,

FAILLON.

Montréal, 2 Juin 1850.

No. 3.

Réponse à la lettre de M. Faillon sur les notes du 2 Juin 1850

SAULT ST. LOUIS, 17 AOUT 1850.

Monsieur,

Dans la courte réponse que je fis à votre lettre du 2 Juin dernier, je vous annonçai, que je vous écrirais plus tard au long, parce que je n'en avais pas le temps, étant en préparation de première communion.

Une seule ligne de votre lettre, dans laquelle il n'y pas l'ombre d'aveu, va motiver ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut ou la perte des intéressés d'un côté ou d'un autre.

Si vous trouvez de la rudesse dans ma franchise, ce que je ne désavoue pas, avouez que cette rudesse pâlit devant la hardiesse de votre énoncé : *Que les faits ne vous ont pas été présentés dans leur vrai jour.* Quoi ! monsieur, des faits qui sont clairs comme le jour, des faits qui se sont passés sous mes yeux, qui ont scandalisé le clergé et le peuple, de pareils faits peuvent-ils avoir un bon jour ? Vous étiez à mille lieues de la scène, et rendu ici,

vous n'avez pas voulu regarder les deux côtés de la médaille, vous n'avez consulté que les intéressés, et vous jugez que nous qui sommes sur les lieux avons été trompés, que nous sommes par conséquent des sourds et des aveugles.

Oh ! c'est un peu fort ! Que dirait-on d'un juge qui ne voudrait entendre que des témoins à charge, et qui récuserait tout témoin à décharge ?

Comment qualifierait-on son jugement ?

C'est pourtant la position où se mettent ceux qui veulent décider entre l'Evêque et le Séminaire après n'avoir entendu qu'une partie. Il me semble qu'avant de prononcer dans cette matière, il faut la prendre *ab ovo*, et lire le mémoire de M. Bédard dont vous avez une copie dans vos archives, si elle n'a pas été supprimée. On m'assure qu'à Paris, comme à Montréal on s'obstine à ne pas lire ce mémoire, si fort de logique et de vérité.

Alors il n'y a plus rien à dire, si l'on ferme les yeux pour ne pas voir la lumière, et la postérité croira à peine à un pareil état de choses.

Il n'y a donc pas grand espoir, de faire changer les opinions. Cependant je tiens à répondre par des faits clairs à l'énoncé de votre lettre, au moins pour ceux qui viendront après nous.

Ici, monsieur, il est clair comme le jour et reconnu par le clergé et les laïcs, que depuis le commencement jusqu'à maintenant, il a y eu opposition systématique du Séminaire à l'Episcopat de Montréal.

Quiconque a mal parlé des Evêques, a toujours été en haute faveur au Séminaire, et au contraire quiconque s'est prononcé pour l'Episcopat a été honni, chassé ou forcé de s'en aller.

Les faits sont nombreux et patents. En 1842 ou 43, M. de Charbonnel, ayant différé d'opinion avec l'Evêque, parce que celui-ci, de lui-même avait réuni à la Cathédrale tous les enfants des Ecoles, pour les consacrer à la Ste. Vierge, ce dont le Séminaire était fort mécontent (quel crime aussi !) on le sut aussitôt au Séminaire de Paris, et de suite arriva une lettre de M. Carrière, maintenant Supérieur Général, louant extrêmement M. de Charbonnel et l'exhortant fort à maintenir toujours les droits du Séminaire, *contre les empiètements de l'Evêque.*

Jugement prématuré et uniquement appuyé sur des préjugés non-fondés.

Alors les MM. de la maison, accablent M. de Charbonnel d'éloges et de gracieusetés, croyant l'avoir gagné à leur parti.

Mais il vit le piège et reconnut son erreur.

De ce moment, Paris et Montréal changèrent à son égard et l'abrenvèrent d'amertumes, au delà de ce qui se peut dire en peu de mots.

J'en ai été en partie témoin.

Un autre fait entre mille : Si M. Pinsonnault eut voulu sacrifier sa conscience, il serait aujourd'hui une puissance dans la maison, et son voyage lui eut été payé jusqu'au dernier sol.

Personne n'ignore que ce voyage fut ordonné par les médecins, après consultation de la part du Séminaire, comme nécessaire au rétablissement de ce monsieur qui avait gagné cette maladie en travaillant pour le Séminaire, et que M. de Courson fut bien étonné d'apprendre qu'il voyageait à ses propres frais.

Cependant malgré la promesse de M. de Courson, d'écrire à M. Billaudèle pour le faire rembourser, il n'en a rien été fait, quoique M. Billaudèle eut dit d'avance à M. Pinsonnault et à son frère qu'il le rembourserait par la suite.

Mais quand viendra cette *la suite* ? On aurait voulu acheter M. Pinsonnault, mais il n'a pas voulu se vendre. Il a mieux aimé tout quitter, et la maison a perdu là encore un prêtre de talents rares qui lui aurait fait le plus grand honneur. Ce M. aurait bien la justice légale pour lui, mais je pense qu'il n'y fera pas appel, il ménagera l'honneur du Séminaire qui ne l'a pas menagé, mais qui en rendra compte un jour à qui de droit.

Ce n'est pourtant pas pour une pareille misère qu'il a quitté St. Sulpice, mais bien comme je le lui ai entendu dire, parce que non-seulement le Séminaire ne veut reconnaître ses vieux pêchés, mais encore parce qu'il est aussi opposé à l'Evêque que jamais.

Si sa conduite extérieure est un peu modifiée en mieux, cela tient uniquement à ce que l'opinion publique est en faveur de l'Evêque qui se trouve à présent le plus fort, tandis que le Séminaire devient plus faible de jour en jour.

Comment expliquer cette conduite, si on la compare à celle tenue envers M. Quiblier, a qui on a fourni des sommes considérables pour faire des voyages d'agrément afin de dissiper ses chagrins ?

Sur quoi fondé, lui envoie-t-on encore tous les ans plusieurs centaines de louis, après qu'il a refusé de rester dans les Séminaires de France, et qu'il a mieux aimé accepter un bénéfice avec charge d'âmes en Angleterre, bénéfice incompatible avec le nom de Sulpicien.

On affecte donc de récompenser les ennemis de l'Évêque tandis que l'on répudie ses amis.

Encore un autre fait, qui ne peut être présenté sous deux faces. Si M. Musard n'eût pas été dévoué à l'Évêque, aurait-on songé à le renvoyer en Europe ? On lui refuse d'aller se rétablir à la campagne, et lorsque le médecin a décidé qu'il n'est pas capable de supporter le voyage, qu'il mourra certainement dans la traversée, on est si pressé de s'en débarrasser, qu'on ne craint pas de lui dire: *« Mon cher, il vaut mieux mourir de cette manière, que d'aller contre les usages de la maison. »*

Voilà donc les usages de la maison aux taux des préceptes de l'Évangile ! C'est un peu fort.

Ces paroles dans la bouche d'un Supérieur ont une portée qui n'a pas été calculée.

A l'Évêché on n'a pas été si sévère ; on lui a conseillé de vivre, plutôt que d'aller mourir par ordre et avant le temps, pour devenir la friture des poissons. Et bien, aujourd'hui M. Musard s'est rétabli parfaitement à la Tortue, il a pu tout récemment en l'absence du Curé chanter la messe et prêcher sans être fatigué.

Que de faits analogues à ceux-ci depuis trente ans.

On s'est plaint fortement de la rigueur de Mgr. de Montréal dans ses transactions avec le Séminaire ; et mais, ne faut-il pas sévir lorsqu'on a des enfants indociles et désobéissants ?

Quel est l'Évêque qui dans de pareilles circonstances, n'eût agi plus rigoureusement que ne l'a fait l'Évêque actuel de Montréal qui est tout douceur et suavité ?

On lui reproche de s'être laissé mener.

Mais lorsque ce St. homme, affirme comme il l'a fait, qu'il ne s'est laissé influencer ni conduire par qui que ce soit, dans les mesures dont il a cru user contre le Séminaire, mais qu'il a agi seul avec Dieu et sa conscience, on doit le croire, car on ne croira plus personne.

Aujourd'hui des membres du Séminaire disent à des laïcs (sans doute pour se faire des partisans) que Mgr. prétend avoir la moitié des revenus du Séminaire. Lorsqu'on n'a pas la vérité pour soi, on se défend aux dépens de la vérité.

Ceux qui disent cela savent très-bien que Mgr. n'a jamais pensé à demander la moindre partie des biens du Séminaire, dont cependant le premier devoir serait de doter l'Évêché qui travaille avec un si grand succès dans cette immense paroisse de Montréal, et qui a sauvé tant d'âmes qui seraient perdues pour toujours.

Si Mgr. de Montréal eut voulu se plaindre à Rome, il en eut obtenu tout ce qu'il eut voulu, parce qu'alors, on y était, et depuis longtemps, au courant de l'opposition systématique du Séminaire vis-à-vis de l'Évêché de Montréal, pour lequel il avait une affection toute singulière, qu'il a témoigné publiquement en diverses circonstances. D'ailleurs la conduite de M. Quiblier, à cette époque, dans la capitale du monde, aurait suffi pour faire faire perdre tout crédit au Séminaire. (1) Mais le bon Evêque se borna à demander ce qui était indispensable au bien de son Eglise, et ne voulut ni contrister ni humilier le Séminaire, quoi qu'il eut été bien coupable envers lui.

Quant aux manques d'égards, prévenances, réparation du passé, etc., il a abandonné tout à Dieu et à la conscience de chacun.

Quelle belle occasion cependant de se venger s'il eut été tel qu'on veut le faire passer ?

A sa place en eut-on agi ainsi envers lui ? Oh ! le Séminaire s'est montré bien petit à côté de l'Evêque.

Un jour il gémit de l'avoir ainsi contrarié, car Dieu prendra en main l'œuvre de son serviteur.

(1) Mgr. Power.

M. Bédard n'a-t-il pas prédit dans son mémoire la désolation de la Maison de Montréal, si elle ne revenait à l'Evêque *toto corde*.

Et comment expliquer autrement que comme un commencement de désolation, la désertion de la maison des meilleurs sujets canadiens et français qui n'y peuvent tenir ?

Depuis un nombre d'années limitées, nous comptons une douzaine de prêtres qui ont quitté St. Sulpice de Montréal, parce qu'ils sympathisent avec l'Evêque.

Le grand nombre de ceux qui sont sortis sont des hommes au dessus du commun, on en fait des Evêques, des Grands-Vicaires, des Supérieurs de Collège, des Chanoines titulaires etc. Autant de perdu pour St. Sulpice. Ils s'accordent à dire qu'ils n'ont pas voulu être plus longtemps *solidaires* de cet esprit entaché de *gallicanisme*, protestant ce que M. Ollier lui-même a protesté, et se rangeant à l'obéissance aux Prélats, qui sont les *premiers supérieurs* du séminaire selon le même M. Ollier. *Vide infra*.

Il est donc vrai, que dès le commencement St. Sulpice a été opposé à St. Jacques, fondé par le St. Siège, il ne lui a jamais fait que du mal et ne l'a jamais aidé lors même que l'Evêché faisait sa besogne, à son acquit devant Dieu, comme dans le typhus et le choléra.

Dans cette année tristement mémorable du typhus, l'Evêque faisait venir *ad turnum*, tous les curés des paroisses, pour avec lui administrer les malades irlandais abandonnés par le Séminaire.

Il les nourrissait et leur fournissait le linge, et même les soutanes de rechange (j'en ai vu moi-même aux sheds, affublés de soutanes épiscopales). A la fin de cette année on se trouvait presque sans linge à l'Evêché, il fallut en acheter à crédit. Tout cela se passa sous les yeux du Séminaire, qui ne donna pas un sol à l'Evêque. Voilà ce qui acheva d'éloigner tous les curés de votre maison.

En résumé l'Evêque fait l'ouvrage du Séminaire-Curé, et le Séminaire qui regorge de richesses, ne donne rien à l'Evêché qui est toujours aux expédients pour vivre, n'ayant pour tous revenus

fixes que les bancs de la cathédrale, qu'il est obligé d'entretenir de tout.

Nous qui voyons les choses de nos yeux et non par les yeux des autres, nous trouvons que ça été une provocation toute spéciale de d'avoir eu un évêque à l'époque où on l'a donné.

M. Roux déclinaît et devenait incapable de gouverner. Qu'aurait fait la ville et le diocèse entre les mains de M. Quiblier, qui, au sentiment de tous les Sulpiciens de Montréal, était incapable de gouverner la maison ?

S'il y a encore de la foi à Montréal, à qui le doit-on, si ce n'est à l'Evêque, qui, *malgré le Séminaire* a rempli la ville d'établissements religieux de confréries, de sociétés charitables, de tempérance et de charité etc ?

Depuis combien de temps ce St. Evêque, désolé de l'ignorance du peuple demande-t-il des offices dominicaux, dans les différents quartiers de la ville, afin d'extirper cette ignorance, suite fatale du système de centralisation de toute la population de la ville, dans cette grande Eglise qui fut bâtie en opposition à St. Jacques, bénite clandestinement à huit-clos, et eut l'effet de propager l'ignorance dans la ville et la banlieue !

Combien lui a-t-il fallu souffrir d'avaries, avant de se décider à agir par lui-même pour obéir à sa conscience ! Est-ce l'esprit de M. Ollier qui pousse St. Sulpice à lui reprocher d'avoir mis en ville les Jésuites et les Oblats pour faire ce que ne veut pas faire le Séminaire !

Le péché de St. Sulpice est donc de ne s'être jamais comme corps, acclimaté en Canada, il est toujours resté systématiquement français, au lieu de chercher à se canadieniser, comme il l'eût dû faire dans le principe.

Toujours et en toute cette politique transatlantique ; rien de bon que ce qui est français ; ce qui est Canadien est digne de pitié.

Les corps religieux ont une politique contraire, ils se font Canadiens avec les Canadiens, Américains avec les Américains, Chinois même avec les Chinois, etc. Ils se font tout à tous, ils se croient obligés de respecter partout l'autorité locale dépositaire

du pouvoir, et de se conduire par elle, sans cela il n'y a pas de vrai catholicisme. Lorsqu'il s'agit d'abonder dans le sens de l'Evêque, en s'intrigue à chercher des épouvantails dans la *belle loi* Quiblier. On consulte les avocats pour trouver l'Evêque en défaut, mais la loi éternelle, la loi naturelle, la loi ecclésiastique, la loi de la conscience, on sait éluder toutes ces lois au besoin par toutes sortes de moyens. V. G. N'est-il pas stipulé dans la loi Quiblier, que St. Sulpice de Montréal sera indépendant de St. Sulpice de Paris, *in spiritualibus et in temporalibus* ?

Et cependant n'a-t-on pas reçu dans le Séminaire de Montréal, comme envoyé du Supérieur Général, M. Faillon, qui a agi avec autorité contre cette loi ?

N'a-t-on pas à la moindre difficulté, recours au Séminaire de Paris, contre cette même loi ?

Elle n'oblige donc pas, quand on ne veut pas, sous peine de péché. Et qui a payé les dépenses de ce voyage coûteux ? Cette loi dont on s'étaye pour ne rien donner à l'Evêque qui est canadien, devient donc une lettre morte, lorsque d'autres intérêts le demandent.

On sait donc l'interpréter pour soi, mais jamais en faveur de l'Evêque, qui lui, est exclus de tout bénéfice.

On s'est plaint que Mgr. tendait à éclipser les Sulpiciens, on ne veut donc pas de *l'Utiam omnes prophetent* ?

On sait cependant qu'un sentiment aussi bas ne peut jamais trouver entrée dans le cœur de Mgr. Bourget.

Que l'on regarde ses précédents.

D'ailleurs l'Evêque n'est il pas le premier partout ?

N'est-ce pas sous ses ailes que les prêtres doivent se tenir pour demeurer dans la bonne voie ? N'est-il pas le tronc auquel doivent tenir les branches pour produire le fruit ?

Et ne devrait-on pas être fier d'être éclipsé par son Evêque ?

Il est certain, et aucun de la maison ne le peut nier sans aller contre sa conscience, que le Séminaire de Montréal a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher, retarder et gêner l'établissement de l'Evêque de Montréal.

En supposant qu'il y aurait eu d'abord quel ques irrégularités

dans ce mode, qui était nouveau ici, mais qui ne l'était pas ailleurs, elles auraient dû disparaître lorsque cet Evêque est devenu titré et l'Ordinaire du diocèse.

Mais au contraire, le Séminaire a continué à lui faire opposition, comme par le passé.

Il voulait que le Gouvernement [qui est protestant] intervint dans ce changement, parceque cela se pratiquait en France, où le roi était catholique.

Mais n'était-ce pas là une servitude gallicane, dont nous devons tous être fiers d'être délivrés par l'énergie de nos Evêques ? N'était-ce pas là vouloir être plus catholiques que le Pape, et plus loyaux que le Roi, puisque l'un avait ordonné et l'autre approuvé ce nouvel état de choses.

Trop et rien sont quelquefois synonymes.

Il est dit : *Ex fractibus eorum cognosce'tis eos.*

Que l'on compte les grandes œuvres de Mgr. Bourget.

Elle surpassent les années de son épiscopat ; et cependant il est pauvre comme Job.

Mais sa confiance est en la Providence, c'est l'homme de Dieu à qui Dieu ne refuse rien.

Des Evêques étrangers, des voyageurs distingués ont demandé pourquoi avec tant de revenus, le Séminaire faisait aussi peu d'œuvres, tandis que l'Evêque en faisait tant avec rien.

Je reviens maintenant à l'œuvre de M. Quiblier, à la loi Quiblier que l'on a tant vantée.

J'y connais peu de choses, mais voici comme elle a été appréciée par le juge Vallières de St. Réal, le premier jurisculte du pays : " Je ne comprends pas la conduite du Séminaire dans cette affaire, c'est à pure perte qu'il a sacrifié une partie de ses biens pour conserver l'autre, car jamais le gouvernement n'aurait osé y porter une main spoliatrice.

" Même dans les concessions immenses faites par le Séminaire, le gouvernement aurait fait tout ce qu'il a fait et reconnu purement et simplement les droits de la maison. De plus, le Séminaire n'avait pas le droit d'abandonner au Gouvernement ce qu'il a abandonné ; les familles des premiers donateurs peu-

ni ne l'était pas ail-
et Evêque est do-

né à lui faire opposi-

protestant] intervint
ait en France, où le

eane, dont nous de-
gie de nos Evêques ?
es que le Pape, et
donné et l'autre ap-

s eos.
r. Bourget.

out; et cependant il

st l'homme de Dieu

ignés ont demandé
faisait aussi peu
avec rien.

Quiblier, à la loi

e elle a été apprê-
or jurisconsulte du
du Séminaire dans
é une partie de ses
gouvernement n'au-

par le Séminaire,
ait et reconnu pu-
De plus, le Sé-
Gouvernement ce
rs donateurs peu-

« vent donc réclamer contre cette aliénation puisque leurs inten-
« tions ont été violées.

« D'ailleurs le Séminaire, comme Séminaire, n'est pas proprié-
« taire, mais seulement économ et dispensateur de ces biens,
« d'après les fins voulues et connues des premiers donateurs.

Voilà cette fameuse affaire que l'on prétend faire tant d'hon-
neur à l'adresse et à la politique de M. Quiblier. Il est donc au
moins douteux si la maison doit lui en savoir gré.

« Ainsi l'ordonnance 1837, ayant sacrifié une partie de ces
« biens, les héritiers des dits donateurs ont droit de l'attaquer »

Maintenant je demanderai comment concilier l'opposition
constante du Séminaire et son mauvais vouloir vis-à-vis de l'E-
vêché tels que plusieurs n'y ont jamais mis le pied, avec ces pa-
roles du fondateur de St. Sulpice que je trouve dans sa vie écrite
par un Sulpicien ?

« Le vrai et unique supérieur du Séminaire est Mgr. L'Evê-
que (tome 2, page 354.)

« Le Séminaire de St. Sulpice est né pour servir les Evêques
« (item page 334). Les sujets de la maison n'ont point de vie ni
« de conduite, que dans l'obéissance de Messgrs. les Prélats. Il n'y
« a de bénédiction à espérer pour eux que dans l'union de leur
« charité; et si je savais qu'il dut jamais sortir de St. Sulpice,
« quelque sujet qui *choquât* les ordres de nos Seigneurs les Pré-
« lats, ou *appuyât le violement* de leur respect, je demanderais que
« la maison fut détruite et devint un objet d'anathème à la face
« de l'univers, et s'il y avait quelque chose au-delà de l'anathème
« et de l'exécration, j'en userais pour *détester et condamner* une si
« *indigne conduite.* » Dieu veuille que cet anathème, cette exéera-
tion ne tombe pas sur les MM. du Séminaire de Montréal! Pour-
tant le clergé et le peuple sont là pour prouver que depuis trente
ans, le Séminaire a *choqué* les ordres de nos SS. les Evêques, vio-
lé lui-même et *appuyé le violement* de leur respect.

M. Ollier manque d'expressions assez énergiques pour détester
et condamner une si indigne conduite, le Séminaire de Paris sou-
tient celui de Montréal contre l'Evêque, et ne trouve pas une pa-
role de blâme pour une si indigne conduite.

Qu'il y a loin de cette conduite du Séminaire de Paris avec celle de M. Tronson, qui force M. Coudère d'abandonner sa cure plutôt que d'y travailler contre les ordres et la volonté de l'Évêque (Item tome 2 page 385.)

« Or, cependant le curé, remarque M. Tronson, travaillait avec une grande bénédiction, mais continue-t-il, telle est la règle de l'Église, et c'est la règle toujours suivie par les successeurs de M. Ollier. »

Si cette règle a toujours été suivie en France, on est forcé de dire ici qu'elle est loin d'avoir été suivie en Canada.

De là vient que le Séminaire de Montréal n'a plus la moindre influence dans la ville : toute son influence actuelle est une influence d'argent, comme Seigneur temporel.

Les idées, les manières et les usages du Séminaire sont si peu en harmonie avec les idées et les coutumes du pays, que le Séminaire avec ses allures bizarres, est un sujet de railleries et de pitié pour toute la ville et tout le clergé.

On estime les vertus privées des membres du Séminaire, mais on blâme, on méprise la corporation du Séminaire qui passe dans le pays comme le type de la gaucherie, de l'apathie, des idées étroites et de l'immobilité dans un temps et dans une ville où tout est activité, et les besoins immenses.

Le Séminaire est débordé de toutes parts, et pourtant il se croit capable de tout, et voudrait tout faire et tout faire seul.

L'Évêque, les Jésuites, les Oblats, les institutions de charité, tout l'offusque.

Le bien qui se fait en dehors de son action, lui déplaît, loin qu'il s'en réjouisse comme il le devrait, il regarde ce qui se fait par d'autres que par lui, comme autant d'empiètements sur ses droits de Curé.

Combien d'âmes sont allées au ciel malgré lui, y conduites par St. Jacques, par les Oblats, les Jésuites, les institutions épiscopales, etc.

Ce n'est pas là le « *Dum omni modo Christus annuncietur et in hoc gaudeo sed et gaudebo* » de St. Paul.

Chose remarquable, les évêques du pays, tout le clergé du Canada, les citoyens les plus distingués par la religion et leur pos-

tion sociale, gémissent du mal immense que le Séminaire par sa conduite et sans s'en douter cause à la religion, tandis que les protestants et les catholiques indifférents n'en disent ni bien ni mal, et ne s'en occupent pas plus que s'il n'existait pas.

Ainsi les bons se plaignent et souffrent, et les méchants s'accoutument à merveille de la manière d'être du Séminaire.

Voilà un fait incontestable, on ne le détruira pas en disant qu'il n'a pas été présenté sous un vrai jour.

Si le Séminaire continue dans la même ligne de conduite il finira par donner raison au *Solitaire* qui, lors du voyage de Mgr. en Europe, aurait bien désiré de faire sa biographie.

Mais le bon évêque, qui ne voulait pas compromettre le Séminaire, s'y opposa de toutes ses forces, et il défendit aux prêtres qui l'accompagnaient de lui rien dire sur Montréal. Lui tiendra-t-on compte de cette discrétion charitable? Probablement comme le reste. Que faut-il donc faire le Séminaire pour réparer le passé, se relever dans l'avenir, et abonder dans le sens du pays? Le voici en trois mots.

1o. Doter l'Évêché d'une manière permanente.

2o. Rembourser M. Pinsonnault pour arrêter les langues qui crient à l'injustice.

3o. Agir en tout avec l'Évêque, ne rien faire sans lui, mais que par lui, selon l'esprit de M. Ollier. Oh ! alors il n'y aura plus de Grec, d'esclave, ni d'affranchi, etc. mais nous serons tous un en J. C.

Vous avez bien le droit de dire ici que c'est Gros Jean, qui remontre son enrê, soit, je le permets. Mais Gros Jean dit souvent la vérité, et Dieu se plaît aussi souvent à se servir des petits pour aviser les grands.

Mais il est grand temps d'en finir, quoique je puisse encore signaler bien d'autres faits.

Votre patience doit être à bout et ma réputation, si j'en dois conserver une ombre, ruinée de fond en comble.

Tant de pages pour répondre à une toute petite phrase de votre lettre, et que je n'aurais point écrites, si cette petite phrase ne s'y fut pas trouvée.

Veillez donc Mons. me pardonner ma rude franchise et croire que même après tout cela (et bien d'autres choses) les Sulpiciens sont individuellement mes amis.

C'est même un Sulpicien qui est mon confesseur.

Personne n'aime St. Sulpice plus que moi, mais le vrai St. Sulpice, et non la contrefaçon de St. Sulpice.

J'ai depuis longtemps sur mon bureau une gravure de M. Ollier bien encadrée avec une de ses reliques y enchassées.

Oh ! je l'ai regardé souvent en vous écrivant.

Encore une fois donc Mons. pardonnez-moi ma rudesse sauvage. Voila 38 ans que je vis avec les enfants des bois, s'ils ont pris quelque chose de moi, il est bien difficile que je n'ai pas aussi moi pris quelque chose d'eux, au moins dans les formes. Je prie Dieu qu'il ne vous laisse de repos en ce monde que lorsque vous aurez identifié votre maison de Montréal avec notre St. Evêque, par ce qu'il y en a qui disent que c'est le péché contre le St. Esprit de résister à l'autorité, péché quelque fois imperceptible, parce qu'il est aisé même à une communauté de se faire une mauvaise conscience (V. G. Port Royal etc.). sans trop s'en apercevoir.

Les savants ne sont pas plus exempts de cette misère que les autres.

M. Faillon Ptre. St. Sulpice, Paris.

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

J. MARCOUX PIRE.

P. S. J'écris à l'insu des Evêques et du chapitre, quoique j'ai communiqué avec plusieurs bons prêtres influents du Diocèse qui partagent entièrement ma manière de voir, et qui enchérissent même depuis, par la raison qu'on ne peut différer sur des faits publics.

Croyez que je ne suis l'instrument de la politique de personne. L'Evêché a fait ses preuves, il ne se cache point derrière le rideau.

Il n'est pas reconnu capable d'une pareille bassesse. Je souhaite donc que les Saints s'entendent, *ad majorem Dei gloriam*.

J. M.

9489 4 pocket

37

franchise et croire
(roses) les Sulpiciens

esseur.

i, mais le vrai St.

une gravure de M.
y enchassées.

t.
bi ma rudesse sau-
s des bois, s'ils ont
eille que je n'ai pas
ns dans les formes.
ce monde que lors-
Montréal avec notre
c que c'est le péché
hé quelque fois in-
communauté de se
yal etc.). sans trop

ette misère que les

tre etc. etc.

RCOUX PTRE.

pitre, quoique j'ai
uents du Diocèse
c, et qui enchéris-
ut différer sur des

olitique de person-
eche point derriè-

bassesse. Je sou-
in Dei gloriam.

J. M.

